

EN ACTION



BUREAU
VERITAS

Shaping a World of Trust



**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2025**

**INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL**

SOMMAIRE

1	RAPPORT INTÉGRÉ /RFA/ /CSRD/	2	5	RAPPORT D'ACTIVITÉ /RFA/	379
1.1	Présentation générale du Groupe	58	5.1	Faits marquants de l'exercice	380
1.2	Historique	62	5.2	Évolution de l'activité et des résultats	385
1.3	L'industrie du TIC	62	5.3	Flux de trésorerie et financement	393
1.4	La stratégie et les objectifs du Groupe	65	5.4	Événements postérieurs à l'approbation des comptes	399
1.5	Présentation des activités	74	5.5	Tendances pour l'exercice 2026	399
1.6	Accréditations, agréments et autorisations	95	5.6	Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	400
1.7	Recherche, développement, innovation, brevets et licences /RFA/	97	5.7	Changements significatifs de la situation financière et commerciale	403
1.8	Systèmes d'information	98	5.8	Contrats importants	403
2	ÉTAT DE DURABILITÉ	101	6	ÉTATS FINANCIERS	405
2.1	Informations générales (ESRS 2)	102	6.1	Compte de résultat consolidé	406
2.2	Informations environnementales	129	6.2	État du résultat global consolidé	407
2.3	Informations sociales	159	6.3	État de la situation financière consolidée	408
2.4	Informations en matière de gouvernance	192	6.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	409
2.5	Questions de durabilité spécifiques au secteur	206	6.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	410
2.6	Indicateurs et correspondances	213	6.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	411
2.7	Rapport de certification du commissaire aux comptes	234	6.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	474
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE /RFA/	239	6.8	Comptes annuels de Bureau Veritas SA	479
3.1	Gouvernance de la Société	240	6.9	Notes sur les comptes annuels	488
3.2	Conseil d'administration	245	6.10	Informations complémentaires concernant Bureau Veritas en vue de l'approbation des comptes annuels 2025	502
3.3	Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	275	6.11	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	504
3.4	Direction du Groupe	294	7	CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	509
3.5	Déclarations sur la situation des mandataires sociaux	301	7.1	Renseignements à caractère général	510
3.6	Autres informations sur la gouvernance	302	7.2	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2025	511
3.7	Rémunérations des mandataires sociaux	305	7.3	Principales filiales en 2025	511
3.8	Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés	339	7.4	Contrats intra-groupe	513
4	FACTEURS ET GESTION DES RISQUES	355	7.5	Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux	513
4.1	Facteurs de risques /RFA/ /CSRD/	356	7.6	Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	514
4.2	Autres risques	367	7.7	Capital social et droits de vote /RFA/	516
4.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	369	7.8	Actionnariat /RFA/	519
4.4	Assurances	376	7.9	Informations boursières /RFA/	527
4.5	Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales	377	7.10	Actes constitutifs et statuts	530
4.6	Positions fiscales incertaines	377	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	535
			8.1	Personnes responsables /RFA/	536
			8.2	Contrôleurs légaux des comptes /RFA/	537
			8.3	Documents accessibles au public	538
			8.4	Informations incorporées par référence	538
			8.5	Glossaire et index	539
			8.6	Tables de concordance	541

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/

Les éléments du Corporate Sustainability Reporting Directive sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /CSRD/



BUREAU
VERITAS

Shaping a World of Trust

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT INTÉGRÉ,
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET LE RAPPORT DE DURABILITÉ

2025



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 30 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération (ou note relative aux titres financiers) et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établi au format XHTML, déposée auprès de l'AMF le 30 mars 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org. Cette reproduction est disponible sur notre site internet www.bureauveritas.com.

QUI

SOMMES-NOUS ?

Leader mondial des services de Tests, d'Inspection et de Certification (TIC), Bureau Veritas a été fondé en 1828 et compte plus de 82 000 salariés dans 140 pays. Nous nous présentons comme une entreprise Business-to-Business-to-Society parce que nous générons de la confiance entre les personnes, les données et les objets en garantissant des normes élevées de qualité, de santé, de sécurité, de durabilité et de responsabilité sociale dans tous les secteurs d'activité.

NOTRE EXPERTISE : TESTS, INSPECTION ET CERTIFICATION

TESTS

Nos services d'essais et d'analyses s'assurent que les produits et marchandises contrôlés répondent à toutes les exigences requises. Nous vérifions la conformité aux normes, réglementations et spécifications en vigueur, en effectuant des tests en laboratoire et sur site pour les industries de fabrication et de transformation. Notre réseau mondial d'installations, stratégiquement implanté au plus près des ports commerciaux et des grands sites de production, offre une expertise technique de pointe spécifique à chaque domaine.

INSPECTION

Les inspections sur site menées par nos équipes vérifient que la fabrication des produits, le fonctionnement des services ou l'exploitation des actifs et des installations sont bien conformes aux attentes. Ces inspections couvrent un large éventail de services permettant de contrôler la qualité, vérifier les quantités exactes ou satisfaire aux exigences réglementaires. Grâce à nos services d'inspection rigoureux, les entreprises peuvent avoir confiance dans la fiabilité et l'intégrité de leurs produits, actifs et systèmes.

CERTIFICATION

Nous sommes reconnus internationalement comme un tiers de confiance indépendant et un organisme de certification accrédité. Cela signifie que nous pouvons attester que les systèmes de management, les services et les produits sont conformes à des normes spécifiques. Nous certifions également la conformité des équipements et des produits aux réglementations nationales et internationales, aux normes industrielles volontaires et aux exigences du fabricant ou du client. La confiance découlant directement de notre processus de certification permet aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, gagner de nouveaux clients et renforcer l'attractivité de leurs marques.

NOS LIGNES DE PRODUITS ET RÉGIONS D'IMPLANTATION



Industrie et
matières premières

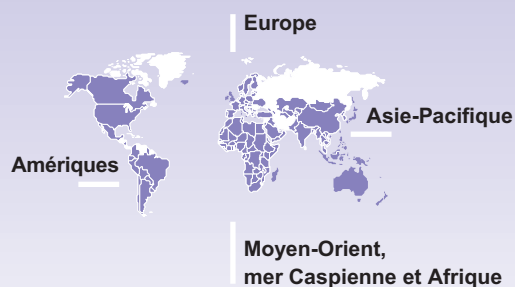


Urbanisation
et assurance



Biens de
consommation

4 RÉGIONS



UN ACTEUR D'ENVERGURE MONDIALE

6,5
Mds€
de chiffre d'affaires

82 000
Trust Makers Bureau Veritas

140
pays



NOS SIX FORMES DE CAPITAL

CAPITAL	DESCRIPTION
CAPITAL INTELLECTUEL	Il recouvre l'ensemble des savoirs immatériels détenus par notre organisation tels que la propriété intellectuelle, les systèmes, les procédures et protocoles. En tant que leader des services de Tests, d'Inspection et de Certification, Bureau Veritas accorde une importance cruciale au capital intellectuel, déterminant pour renforcer ses expertises et proposer des services de haute qualité.
CAPITAL MANUFACTURIER	Il désigne tous les objets physiques dont dispose l'organisation pour la production de biens ou la prestation de services, notamment les bâtiments, les équipements et les infrastructures. Bureau Veritas exploite un réseau mondial de laboratoires et de centres d'essais, ainsi que d'autres actifs matériels lui permettant de mener ses activités.
CAPITAL FINANCIER	Il comprend l'ensemble des ressources financières mobilisées par notre organisation pour produire des biens ou fournir des services, obtenus par le financement, les opérations ou les investissements. Le capital financier est essentiel à Bureau Veritas pour investir dans ses opérations, ses acquisitions et sa stratégie de croissance.
CAPITAL HUMAIN	Il désigne l'expertise, les savoir-faire, l'expérience et l'envie d'innover de nos collaborateurs, y compris leur alignement et leur soutien au cadre de gouvernance de l'organisation, à l'approche de gestion des risques et aux valeurs éthiques. Les équipes hautement qualifiées et diversifiées de Bureau Veritas constituent un atout clé dans notre capacité à fournir des services et stimuler l'innovation.
CAPITAL SOCIAL ET RELATIONNEL	Il inclut les institutions et les relations établies au sein et entre les communautés, les groupes de parties prenantes et d'autres réseaux, ainsi que la capacité d'une organisation à partager l'information pour améliorer le bien-être individuel et collectif. La réputation de Bureau Veritas, sa marque, et la qualité de ses relations avec ses clients, partenaires et parties prenantes sont essentielles à notre succès.
CAPITAL NATUREL	Il fait référence à l'ensemble des ressources environnementales renouvelables et non renouvelables et aux processus qui fournissent des biens et services soutenant la prospérité passée, actuelle et future d'une organisation. Au travers de ses services de Tests, d'Inspection et de Certification, Bureau Veritas joue un rôle dans la promotion de la durabilité environnementale et l'utilisation responsable des ressources naturelles.

À L'AUBE DE NOTRE TROISIÈME SIÈCLE

LES ORIGINES DU GROUPE

Créé à Anvers en 1828, le « Bureau de renseignements pour les assurances maritimes » se consacre au recueil et à la vérification d'informations sur l'état des navires, destinées à leurs assureurs. Rebaptisée Bureau Veritas (en latin, le « bureau de la confiance »), l'entreprise a par la suite transféré son siège social à Paris, d'où elle a bâti son réseau international.

ACCOMPAGNER LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE MODERNE

Le vaste effort de reconstruction mené après la Première Guerre mondiale est marqué par un nombre accru d'accidents, donnant naissance à une série de mesures préventives. Dans ce contexte d'essor industriel, Bureau Veritas étend ses activités au contrôle des pièces métalliques et des équipements destinés au secteur ferroviaire, ainsi qu'aux essais techniques pour l'aéronautique, l'industrie automobile et le secteur de la construction. Le Groupe inaugure à cette époque ses premiers laboratoires en région parisienne, afin d'y effectuer des analyses métallurgiques et chimiques et des essais de matériaux.

1828



1920



2007

L'ENTRÉE EN BOURSE

Bureau Veritas est introduite sur le marché Euronext Paris le 24 octobre 2007. Cette introduction en Bourse vise à alimenter la croissance du Groupe en améliorant sa visibilité, à lui ouvrir l'accès à de nouvelles sources de financement et à faciliter la fidélisation de ses équipes.

2010

L'ESSOR DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES MARCHÉS À FORT POTENTIEL

Dans les pays émergents, la croissance économique accélérée stimule l'investissement dans les projets d'infrastructures et alimente les exigences de qualité, de sécurité et de fiabilité. L'acquisition d'Inspectorate en 2010 place Bureau Veritas parmi les trois principaux acteurs mondiaux dans le secteur des matières premières. Nous devenons également leaders sur le marché canadien, tandis que nous procédons en Chine à une série d'acquisitions dans les secteurs de la construction et des biens de consommation. En 2015, Bureau Veritas élabore une nouvelle feuille de route stratégique à l'horizon 2020, axée sur la croissance, la résilience et la rentabilité.

SUIVRE LA CADENCE DES ÉVOLUTIONS TECHNIQUES

Au cours des Trente Glorieuses, synonymes de progrès techniques, d'urbanisation rapide et de commerce international, Bureau Veritas joue un rôle de premier plan dans la modernisation de la construction navale et la classification des navires sous-marins, des navires à propulsion nucléaire et des terminaux de fret. Tirant parti des débuts de l'ère informatique et des nouvelles méthodologies scientifiques, Bureau Veritas approfondit son expertise dans le domaine de la construction en l'étendant à la protection des personnes et des biens, ainsi qu'à l'efficacité énergétique.

DIVERSIFICATION ET EXPANSION INTERNATIONALE

Dans un contexte de mondialisation des échanges, les acteurs économiques sont confrontés à la nécessité d'une traçabilité, d'une transparence et d'une prévisibilité technique uniformément applicables. En réponse à ces besoins, Bureau Veritas développe ses offres de Certification et de Services aux gouvernements, qui comprennent l'évaluation des systèmes de management et des chaînes d'approvisionnement. Notre réseau s'étoffe de nouvelles filiales en Chine, en Afrique et aux États-Unis, où une série d'acquisitions permet de consolider l'expertise du Groupe dans les biens de consommation; nous étendons également nos activités au Royaume-Uni, en Australie et en Espagne. Dans le même temps, nous devenons le leader en France des contrôles de conformité pour le secteur de la construction.

1960

1990



2021

2024

UNE NOUVELLE STRATÉGIE QUADRIENNALE POUR DYNAMISER LA CRÉATION DE VALEUR

Au terme de six années de profonde mutation, Bureau Veritas restructure ses activités autour d'une plateforme efficace de croissance. Grâce au succès de son précédent plan stratégique, le Groupe surmonte avec résilience la crise du Covid-19. En décembre 2021, il présente sa nouvelle stratégie 2025, qui mise sur l'innovation, l'initiative et l'agilité comme moteurs de croissance et réaffirme son leadership dans le domaine de la durabilité sur le marché des TIC.

DE NOUVEAUX HORIZONS DE CROISSANCE ET DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES

À l'occasion de la Journée Investisseurs organisée en mai 2024, le Groupe dévoile sa nouvelle stratégie, baptisée LEAP | 28. Celle-ci incarne l'ambition de devenir le partenaire privilégié de nos clients dans leur quête d'excellence et de durabilité; elle s'appuie à cette fin sur les trois piliers fondamentaux que sont le Portefeuille, la Performance et le Capital humain, tout en maintenant la durabilité au cœur de ses préoccupations. La stratégie LEAP | 28 de Bureau Veritas est détaillée dans la section 1.4 du Document d'enregistrement universel 2025.

MESSAGE DE LAURENT MIGNON, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

L'année 2025 a marqué la poursuite de la transformation de Bureau Veritas, avec l'accélération de son plan stratégique LEAP | 28. Cette initiative audacieuse, élaborée avec le Conseil d'administration et supervisée par celui-ci, vise à créer un portefeuille plus ciblé, à faire évoluer le modèle humain du Groupe et à améliorer l'excellence de ses performances.

Sous la supervision stratégique du Conseil d'administration, l'équipe de direction, dirigée par la Directrice générale Hinda Gharbi, a obtenu des résultats remarquables malgré les défis posés par un environnement commercial et géopolitique complexe et imprévisible. Dans le même temps, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par le Groupe dans la poursuite de ses objectifs ambitieux en matière de développement durable, tels que la réduction des émissions de carbone conformément à notre engagement SBTi (Science-Based Targets initiative) et l'obtention de multiples distinctions pour ses programmes de développement durable à fort impact.

Sous la direction et la supervision du Conseil d'administration, l'équipe dirigeante a réalisé de solides résultats financiers en 2025, avec une forte croissance du chiffre d'affaires de 6,5 %, un résultat opérationnel ajusté de 1 052,9 millions d'euros et un flux de trésorerie robuste de 824,2 millions d'euros, en hausse de 2,6 % en glissement annuel à taux de change constants.

En tant que Conseil d'administration, nous avons continué à soutenir activement la direction dans ses décisions stratégiques clés grâce à une relation de collaboration solide fondée sur la confiance mutuelle et une vision à long terme partagée pour le Groupe. L'évolution du modèle opérationnel du Groupe, avec l'introduction du nouveau modèle régional et par ligne de produits, permettra d'accélérer l'activité. Le Conseil d'administration a également supervisé des acquisitions et des cessions ciblées afin de renforcer le portefeuille et les capacités de Bureau Veritas dans des domaines à forte croissance tels que les bâtiments et les infrastructures, les énergies renouvelables et la cybersécurité.

Ensemble, nous sommes très fiers que Bureau Veritas continue de figurer dans l'indice boursier CAC 40 de Paris, ce qui témoigne du succès opérationnel constant du Groupe et de la reconnaissance de sa recherche inébranlable d'une croissance durable.

Le Conseil d'administration se joint à moi pour exprimer notre plus vive gratitude à Pascal Lebard pour son dévouement et son soutien à la Société au cours des 12 dernières années dans ses différentes fonctions de Vice-Président du Conseil, d'Administrateur Référent et de Président du Comité des nominations et des rémunérations. Nous souhaitons également féliciter Geoffroy Roux de Bézieux pour sa nomination à ces nouvelles fonctions. L'année 2025 a également été marquée par le départ à l'issue de l'Assemblée générale du 19 juin, de Lucia Sinapi-Thomas, chaleureusement remerciée par le Conseil pour sa contribution pendant ses douze années de mandat, et l'arrivée d'Élodie Perthuisot, dont la nomination en qualité d'administratrice indépendante a été saluée à l'unanimité.

Notre Conseil d'administration continue d'être un organe de gouvernance solide et efficace, réunissant des compétences diverses et complémentaires, ainsi qu'une expérience éprouvée dans des domaines stratégiques clés.

Pour l'année 2026, le Conseil d'administration partage la confiance de la direction dans la réalisation d'une croissance continue, d'une amélioration de la marge et d'une forte génération de trésorerie, s'appuyant sur le succès des deux premières années d'exécution de LEAP | 28. En reconnaissance de la solide performance financière du Groupe et de la confiance dans ses perspectives d'avenir, le Conseil d'administration propose un dividende (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 19 mai 2026) de 0,92 euro par action pour 2025, en hausse de 2,2 % en glissement annuel.

En tant que Président du Conseil d'administration, je réaffirme mon soutien total à Hinda Gharbi et à son équipe dans notre ambition commune de positionner Bureau Veritas comme le partenaire privilégié de nos clients dans leur quête d'excellence et de durabilité.

58% d'administrateurs indépendants

80% d'indépendance au sein du Comité d'audit et des risques

60% d'indépendance au sein du Comité des nominations et des rémunérations

50% d'indépendance au sein du Comité stratégique

50% d'indépendance au sein du Comité RSE

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPÉTENT ET EXPÉRIMENTÉ

Composé de 12 membres, le Conseil d'administration joue un rôle central dans la définition et l'approbation de l'orientation stratégique du Groupe, la supervision de sa mise en œuvre et la garantie d'une information transparente pour tous les actionnaires. Le Conseil d'administration rassemble un large éventail de profils expérimentés, dont l'expertise permet une prise de décision équilibrée et éclairée. Son travail est soutenu par quatre comités spécialisés, chacun présidé par un administrateur indépendant.



LAURENT MIGNON
Président du Conseil d'administration



GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX*

Administrateur Référent,
Vice-président du Conseil
d'administration et Président
du Comité des nominations
et des rémunérations



JULIE AVRANE

Administratrice indépendante
et Présidente du Comité stratégique



ANA GIROS CALPE

Administratrice indépendante
et Présidente du Comité RSE



JEAN-FRANÇOIS PALUS

Administrateur et Président
du Comité d'audit et des risques



CHRISTINE ANGLADE

Administrateur



BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Administrateur indépendant,
représenté par Karine Lenglard



CLAUDE EHLINGER

Administrateur



PASCAL LEBARD

Administrateur



JÉRÔME MICHIELS

Administrateur



ÉLODIE PERTHUISOT

Administratrice indépendante



FRÉDÉRIC SANCHEZ

Administrateur indépendant



Composition des comités

- Comité d'audit et des risques
- Comité des nominations et des rémunérations
- Comité stratégique
- Comité RSE

* Geoffroy Roux de Bézieux a été nommé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2025 en tant qu'administrateur indépendant principal, président du Comité des nominations et des rémunérations et vice-président du Conseil d'administration de la société, en remplacement de M. Pascal Lebard qui ne remplit plus les conditions d'indépendance après douze ans d'activité au sein du Conseil d'administration (conformément au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef).

Taux de présence par Comité : 89 % pour le Comité d'audit et des risques, 88 % pour le Comité des nominations et des rémunérations, 100 % pour le Comité stratégique et 92 % pour le Comité RSE.
Taux de présence au Conseil : 96 %.

ÉDITORIAL

HINDA GHARBI

DIRECTRICE GÉNÉRALE



2025 a été l'année de l'accélération de notre stratégie

En parcourant l'année 2025, je suis fière de ce que Bureau Veritas a réalisé et reconnaissante de la confiance continue de nos actionnaires, clients et partenaires. La force de notre expertise, l'ampleur de notre présence mondiale et la résilience de nos équipes ont été, une fois de plus, essentielles à notre performance dans une année marquée par une transformation accélérée et une complexité accrue sur nos marchés.

Dans le monde entier, nos collaborateurs ont fait preuve de professionnalisme, de discipline et d'engagement vis-à-vis de nos trois Absolus : Sécurité, Éthique et Contrôle Financier. Ils ont soutenu nos clients, exécuté nos plans avec rigueur et fait progresser les priorités stratégiques de notre plan LEAP I 28 à un rythme soutenu.

2025 : Une année d'accélération pour le Groupe

Au cours de notre deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique LEAP I 28, nous avons atteint ou dépassé nos objectifs financiers pour 2025 en termes de croissance, de marge et de génération de trésorerie. Nous avons généré :

- Une croissance organique du chiffre d'affaires, la plus dynamique du secteur, de 6,5 %, avec un chiffre d'affaires annuel de 6,5 milliards d'euros,
- Un bénéfice d'exploitation ajusté de 1052,9 millions d'euros, dépassant pour la première fois la barre du milliard d'euros,
- Une marge d'exploitation ajustée de 16,3 %, en amélioration de + 32 points de base sur une base reportée,
- Un flux de trésorerie disponible solide de 824 millions d'euros, avec un taux de conversion du cash de 107 %.

Sur le plan opérationnel, nos programmes d'amélioration continue de la sécurité ont permis de réduire à nouveau notre taux de fréquence des accidents cette année encore, ce qui témoigne de la maturité croissante de notre culture de prévention. Nos programmes renforcés d'éthique et de conformité ont été davantage étendus afin de garantir l'indépendance et la transparence attendues de la part Bureau Veritas. Nous avons également progressé dans nos objectifs de responsabilité sociale d'entreprise, avec des résultats concrets en matière de décarbonation.

L'environnement de notre marché a évolué de manière significative en 2025, avec des changements structurels qui redéfinissent les priorités de nos clients. La course à la technologie que nous connaissons à l'ère de l'intelligence artificielle a un impact profond sur l'urbanisation et la réindustrialisation. Le développement rapide des technologies d'IA a entraîné une augmentation de la demande en électricité. Nous constatons aussi un regain d'inquiétudes concernant l'approvisionnement énergétique qui alimente désormais le développement de toutes les sources d'énergie, des combustibles fossiles aux nouvelles formes d'énergie.

Enfin, nous assistons à un changement de mentalité des organisations, publiques et privées, en faveur d'une nouvelle approche de la durabilité. Il s'agit d'une approche axée sur les risques qui vise à protéger leur réputation, leur marque et leur avantage concurrentiel. Toutes ces tendances soulignées ci-dessus soutiennent un marché accessible et en croissance pour nos services et solutions.

En 2025, nous avons réalisé des progrès tangibles vers nos ambitions 2028 en remodelant notre portefeuille grâce à des acquisitions dans les domaines des bâtiments et des infrastructures, de la durabilité, des énergies renouvelables et de la cybersécurité. Nous avons également achevé la cession d'activités non essentielles importantes. Ces actions renforcent notre leadership dans les segments à forte croissance et renforcent la dynamique de nos priorités stratégiques de portefeuille.

L'exécution axée sur la performance a également progressé de manière significative. Nous déployons de nouvelles plateformes de production et étendons les programmes de performance pour dégager des effets de levier opérationnel et d'évolutivité fonctionnelle. Nous lançons également des programmes d'excellence en vente pour améliorer nos pratiques commerciales et la création de valeur. Notre nouvelle organisation Digital et Technologie a commencé à établir des centres de services informatiques partagés interfonctionnels et à façonner une feuille de route numérique unifiée qui soutiendra l'efficacité et l'évolutivité de l'ensemble de notre Groupe.

Sur le plan des ressources humaines, nous avons lancé notre nouveau modèle opérationnel en juin 2025. Cette nouvelle organisation vise à aligner nos régions géographiques, à intégrer et connecter nos lignes de produits et nos fonctions. L'objectif est de mieux tirer parti de notre proximité avec les clients et de notre expertise mondiale afin d'améliorer la prestation de services, d'accélérer la prise de décision et de stimuler les ventes. Par ailleurs, nous avons lancé de nouveaux programmes complets de formation et de développement des compétences afin de développer de nouvelles expertises en matière de durabilité et d'autres services nouveaux. Enfin, pour garantir une gestion du changement réussie, nous avons introduit un nouveau cadre de leadership, un programme clé visant à doter nos managers des orientations appropriées pour adopter les comportements nécessaires et acquérir les attributs de leadership qui garantiront la mise en œuvre réussie de notre nouveau modèle opérationnel.

2026 : Une année pour donner un nouveau coup d'accélérateur

En regardant vers 2026, nous entrons dans la troisième année de notre stratégie avec des fondamentaux de marché solides et une feuille de route claire avec LEAP I 28. Notre programme de portefeuille recentré exige la poursuite de nos acquisitions ciblées et de taille moyenne afin de continuer à construire nos nouveaux piliers de croissance et à renforcer nos capacités à mesure que nous étendons notre leadership pour nos lignes de produits leaders du marché. L'intégration des entreprises acquises est une priorité clé, car nous étendons nos services dans le monde entier. La transformation en cours de notre portefeuille positionnera Bureau Veritas comme une entreprise dotée d'un mix résilient et tournée vers l'avenir, capable de s'adapter à un marché en mouvement.

Nos programmes de performance se développent et nos actions en gestion du changement s'accéléreront afin de garantir l'efficacité de notre nouvelle organisation et de soutenir la mise en œuvre réussie de tous ces nouveaux programmes.

Alors que nous transformons nos opérations, nous étendons le déploiement de nos plateformes opérationnelles numériques. Nous accélérons également l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos flux de travail. Nous pensons que l'IA est sur le point de transformer fondamentalement notre façon de travailler. D'abord par la demande croissante de nos services pour la construction de centres de données, le développement de projets énergétiques et les besoins en chaînes d'approvisionnement pour ces deux secteurs. Ensuite, les technologies d'IA nous aideront à améliorer la productivité, à renforcer l'efficacité opérationnelle de nos opérations et à offrir une qualité de service supérieure et une différenciation de l'expérience client. Enfin, alors que nos clients accélèrent l'adoption de l'IA dans leurs processus, leurs systèmes et leurs organisations, il est nécessaire de créer de la confiance dans l'adoption de ces systèmes. Une assurance est nécessaire pour garantir que le déploiement des modèles d'IA est conforme à la réglementation et aligné sur les politiques des clients, leur système de valeurs et les attentes de leurs propres clients.

En 2026, la clarté de notre stratégie, l'expertise exceptionnelle et le dévouement de nos équipes, notre position solide sur le marché me donnent confiance dans notre capacité à continuer à générer une croissance durable et rentable. Les réalisations de 2025 constituent une base solide pour davantage d'impact en 2026, alors que nous poursuivons notre parcours vers nos ambitions 2028, qui consistent en un changement radical en termes de croissance et de rentabilité.

Pour l'ensemble de l'année 2026, Bureau Veritas s'attend à réaliser :

- Une croissance organique modérée à élevée à un chiffre de son chiffre d'affaires,
- Une marge opérationnelle ajustée en amélioration à taux de change constant,
- Des flux de trésorerie à un niveau élevé.

Je vous remercie encore de votre confiance constante dans Bureau Veritas.

2025 : UNE ANNÉE DE CROISSANCE VIGOUREUSE



DEUX ACQUISITIONS CLÉS POUR DÉBUTER L'ANNÉE

Nous avons réalisé début 2025 deux opérations importantes. En janvier, nous avons finalisé l'acquisition de Contec AQS, leader italien des services dans les secteurs des bâtiments et des infrastructures, et de ses filiales Exenet et PMPI ; en mars, nous avons renforcé notre position sur le marché chilien du cuivre avec l'acquisition de GeoAssay et de ses trois laboratoires de pointe pour l'analyse des minerais.



ACTEURS RECONNUS DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En février, le Carbon Disclosure Project (CDP) a intégré Bureau Veritas dans sa liste A du reporting climatique pour l'année 2024. Cette annonce émanant de l'une des organisations les plus respectées dans ce domaine atteste l'engagement fort de notre Groupe en faveur de l'action climatique.



UN COMEX RESTRUCTURÉ POUR APPUYER NOTRE STRATÉGIE

La mise en œuvre de notre stratégie LEAP | 28 s'est accélérée au mois de juin, comme en témoigne la réorganisation du Comité exécutif du Groupe : celui-ci reflète désormais notre nouvelle structure opérationnelle, rationalisée autour de quatre grands pôles régionaux afin de générer des effets d'échelle positifs et favoriser une modulation plus agile de notre offre au plus près des besoins des marchés.



ÉTENDRE NOTRE EMPREINTE GÉOGRAPHIQUE VERS DE NOUVEAUX MARCHÉS

Trois nouvelles acquisitions ont été annoncées au mois de juillet, dans les domaines de la cybersécurité, du nucléaire et des services de transition. Les entreprises concernées, respectivement IFCR au Danemark, Hinneburg GmbH en Allemagne et EcoPlus en Corée du Sud, marquent autant de jalons importants dans la concrétisation de la stratégie LEAP | 28, en nous dotant de solides bastions sur des marchés en forte croissance.

NOUVELLES NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En décembre, nous avons annoncé la nomination de Geoffroy Roux de Bézieux en tant qu'Administrateur Référent, Président du Comité des nominations et des rémunérations, Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit et des risques ; Julie Avrane a par ailleurs été nommée en qualité de membre au sein du Comité des nominations et des rémunérations.

LANCEMENT DE BUREAU VERITAS CYBERSECURITY

Conscients de l'exposition croissante de nos clients aux risques cyber, nous avons consolidé en juillet l'ensemble de nos services de cybersécurité sous une seule et même bannière. Cette nouvelle entité, nommée Bureau Veritas Cybersecurity, s'appuie sur la solidité de nos plateformes digitales en Europe et aux États-Unis pour mieux déployer notre activité cyber dans la région Asie-Pacifique.



UN PARTENARIAT MAJEUR POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION DE LA RÉSILIENCE DES BÂTIMENTS

Aux termes d'un accord signé en juillet avec la Société financière internationale (IFI), institution rattachée à la Banque mondiale, Bureau Veritas est devenu le premier partenaire de vérification de l'indice de résilience des bâtiments (BRI). Cet outil précieux et novateur destiné aux promoteurs, aux investisseurs et aux décideurs politiques permet d'identifier l'exposition des édifices aux risques de catastrophe naturelle, puis d'évaluer et d'améliorer la résilience des bâtiments.



CONSOLIDER NOTRE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DANS LES SECTEURS DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au mois d'octobre, notre leadership a été conforté sur deux marchés clés en forte croissance : des accords ont été signés en vue de l'acquisition de l'espagnol Sólida, fournisseur de services pour les projets d'énergie renouvelable, et du britannique London Building Control, spécialisé dans le contrôle des bâtiments. En élargissant nos capacités, notre empreinte et notre éventail de compétences dans les domaines de la transition énergétique et des bâtiments et infrastructures, ces deux opérations illustrent parfaitement la stratégie LEAP | 28.



ENGAGÉ DANS

A woman with dark hair tied back, wearing glasses and a striped shirt, is looking intently at a computer screen. The screen displays various data visualizations, including a circular chart and several bar charts, all in shades of blue and white. The background is slightly blurred, suggesting an office or data center environment.

Bureau Veritas a poursuivi en 2025 l'exécution de la feuille de route LEAP | 28, notamment par une gestion active de son portefeuille illustrée par des acquisitions ciblées, par le renouvellement de son Comité exécutif et de son organisation, et par l'élaboration d'un cadre de leadership robuste qui encourage ses équipes à saisir les opportunités émergentes.



LA MISE EN ŒUVRE DE LEAP | 28

UN COMITÉ EXÉCUTIF REMANIÉ POUR ACCÉLÉRER L'EXÉCUTION DE NOTRE STRATÉGIE



HINDA GHARBI
Directrice générale



VINCENT BOURDIL
Vice-président exécutif,
Europe



KHURRAM MAJEED
Vice-président exécutif,
Moyen-Orient Caspienne et Afrique



SURACHET TANWONGSVAL
Vice-président exécutif,
Asie-Pacifique



SANTIAGO ARIAS DUVAL
Vice-président exécutif,
Amériques



MARC ROUSSEL
Vice-président exécutif,
Urbanisation et Assurance



CATHERINE CHEN
Vice-présidente exécutive,
Biens de consommation



**MATTHIEU GONDALLIER
DE TUGNY**
Vice-président exécutif,
Industries et Matières premières



PHILIPP KARMIRES
Vice-président exécutif,
Direction du digital
et de l'innovation



MARIA LORENTE FRAGUAS
Vice-présidente exécutive,
Direction des
ressources humaines



LAURENT LOUAIL
Vice-président exécutif,
Direction de la performance



JULIANO CARDOSO
Vice-président exécutif,
Développement d'entreprise



FRANÇOIS CHABAS
Vice-président exécutif,
Direction financière

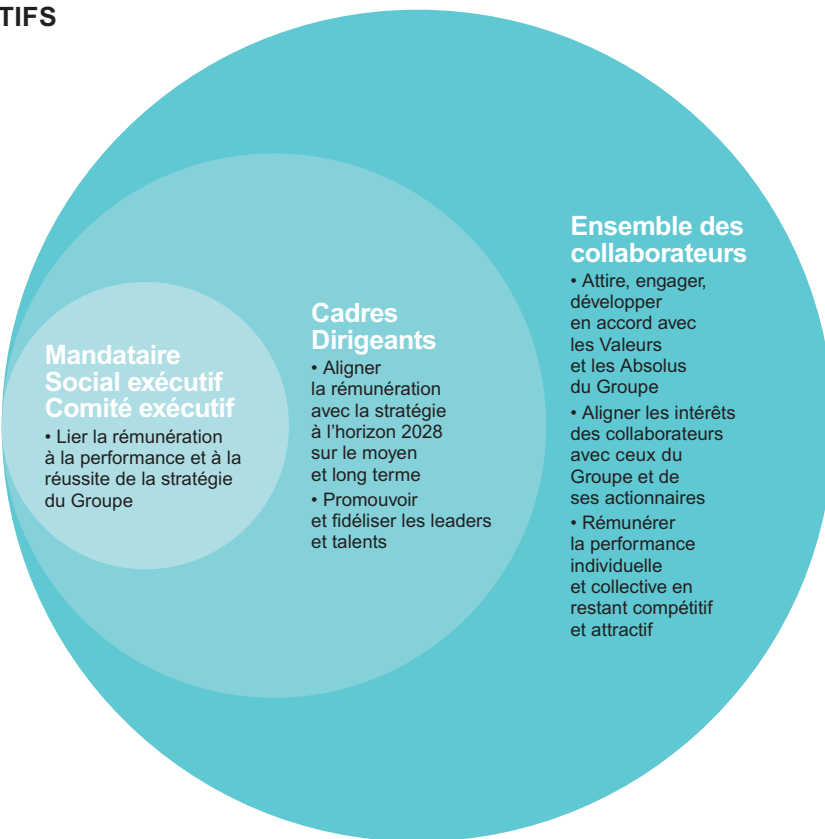


BÉATRICE PLACE-FAGET
Vice-présidente exécutive,
Direction affaires juridiques
et audit interne

Composé de 14 membres, le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage de Bureau Veritas. Il supervise nos opérations internationales et coordonne les différentes activités du Groupe pour déployer efficacement notre stratégie. Au mois de juin 2025, le Comité exécutif a connu plusieurs évolutions importantes visant à accélérer la mise en œuvre de LEAP | 28 : la création d'un poste de Directeur de la performance, la réorganisation géographique de nos activités autour de quatre pôles régionaux, et la désignation de trois membres du Comité pour superviser les trois lignes de produits du Groupe, à savoir Industrie et Matières premières, Urbanisation et Assurance, et Biens de consommation.

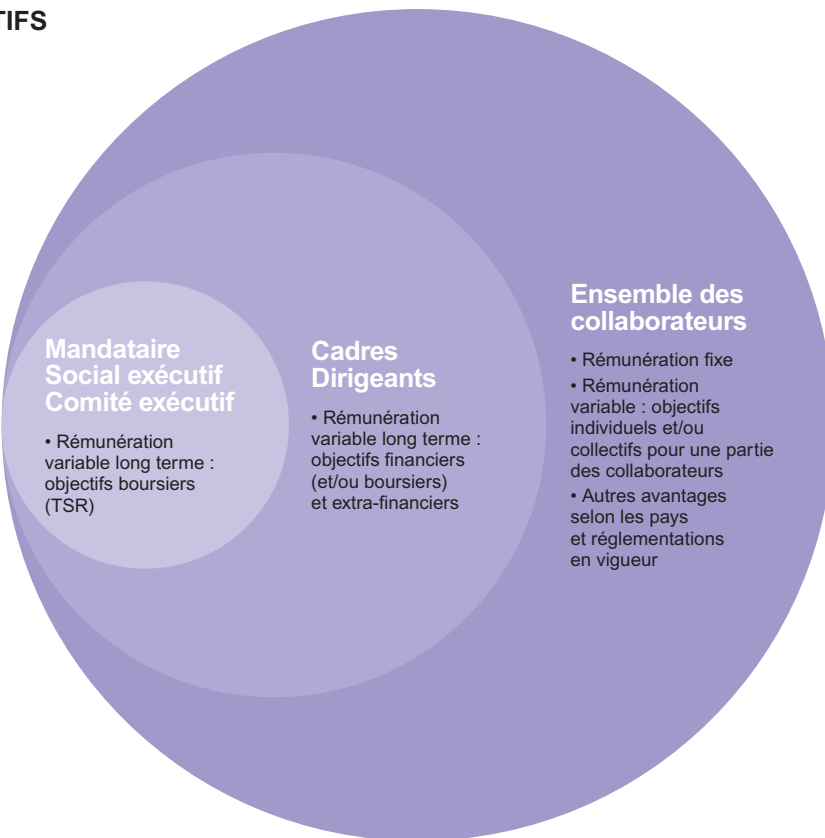
QUELS SONT LES OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ?

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ?

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION



NAVIGUER

DANS UN MONDE EN PERPÉTUELLE MUTATION

Tandis que s'accroissent les transformations de l'économie mondiale, Bureau Veritas s'impose comme le partenaire de confiance de ses clients. Nous sommes à leurs côtés pour appréhender les tendances séculaires qui façonnent notre monde, gérer les risques, hiérarchiser les priorités et tirer le meilleur des changements positifs.

UNE ÉVOLUTION DES TENDANCES LONGUES QUI RECONFIGURE NOTRE ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

LES ENJEUX DE DURABILITÉ RESTENT DÉTERMINANTS POUR L'ATTÉNUATION DES RISQUES

Bien plus qu'une simple question de conformité, les thématiques de durabilité sont devenues centrales pour la gestion des risques. En dépit des fluctuations politiques, les autorités de régulation, les investisseurs et les consommateurs exigent encore des entreprises qu'elles soient exemplaires en matière d'ESG. L'inaction peut engendrer des atteintes à la réputation, une perte d'opportunités commerciales et des sanctions juridiques. En intégrant les démarches de durabilité au sein même des opérations et des chaînes d'approvisionnement, les entreprises réduisent leur exposition au risque tout en confortant leur capital-confiance et la valeur de leur marque – deux facteurs clés de succès à long terme.

LES NOUVEAUX DÉFIS DE RÉSILIENCE POUR LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont confrontées à des tensions géopolitiques croissantes, à d'incessantes évolutions réglementaires et à des perturbations répétées dues au changement climatique. La résilience est désormais érigée en priorité stratégique : outre qu'elles protègent la réputation des entreprises, la transparence, les politiques d'achats responsables et la traçabilité s'imposent comme des conditions nécessaires de continuité opérationnelle. Dans un environnement hautement imprévisible, les audits d'ESG et les outils numériques de gestion des risques sont essentiels pour identifier les vulnérabilités et préserver l'intégrité des marques.

DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique s'étend bien au-delà de la seule décarbonation. Elle appelle à sécuriser des approvisionnements d'énergie stables et à coûts maîtrisés, dans un environnement caractérisé par une forte hausse de la demande et par une instabilité politique croissante. L'électrification s'accroît dans de nombreux secteurs d'activité, de la mobilité jusqu'à l'industrie, mettant à mal les réseaux et les chaînes d'approvisionnement ; les entreprises doivent investir dans les énergies renouvelables, le stockage et la résilience des infrastructures, tout en veillant à la sécurité et à la conformité des installations. Le défi à relever est clairement défini : disposer d'une énergie propre à grande échelle, sans compromettre la sécurité ni la continuité opérationnelle.

L'IMPÉRATIF DE RÉINDUSTRIALISATION

La réindustrialisation redevient un enjeu économique majeur, porté par les considérations de souveraineté et la course au leadership technologique. Si l'innovation demeure un facteur déterminant de compétitivité dans l'arène technologique mondiale, les entreprises sont également soucieuses de relocaliser leur production, d'investir dans des outils avancés de fabrication et de favoriser l'économie circulaire, afin de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement en réduisant leurs dépendances externes.

LA NOUVELLE ÈRE DE L'INTELLIGENCE

La performance technologique n'est plus définie par la connectivité, mais par l'intelligence. L'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) révolutionnent les opérations avec la maintenance prédictive et de nouveaux gains d'efficacité ; mais ils soulèvent dans le même temps des risques inédits de cybersécurité et des contraintes nouvelles de confiance. Pour concrétiser tout le potentiel des technologies numériques, les entreprises doivent appliquer des normes intransigeantes et de rigoureux processus de certification, garants de résilience et leadership technologique.



OBJECTIF



**PROTÉGER LA MARQUE
ET PRÉSERVER
LA RÉPUTATION**

OBJECTIF



**AMÉLIORER
L'EFFICACITÉ DES CHÂÎNES
D'APPROVISIONNEMENT**

OBJECTIF



**SATISFAIRE DES BESOINS
CROISSANTS D'ÉNERGIE**

OBJECTIF



**ACQUÉRIR UN LEADERSHIP
TECHNOLOGIQUE**

OBJECTIF

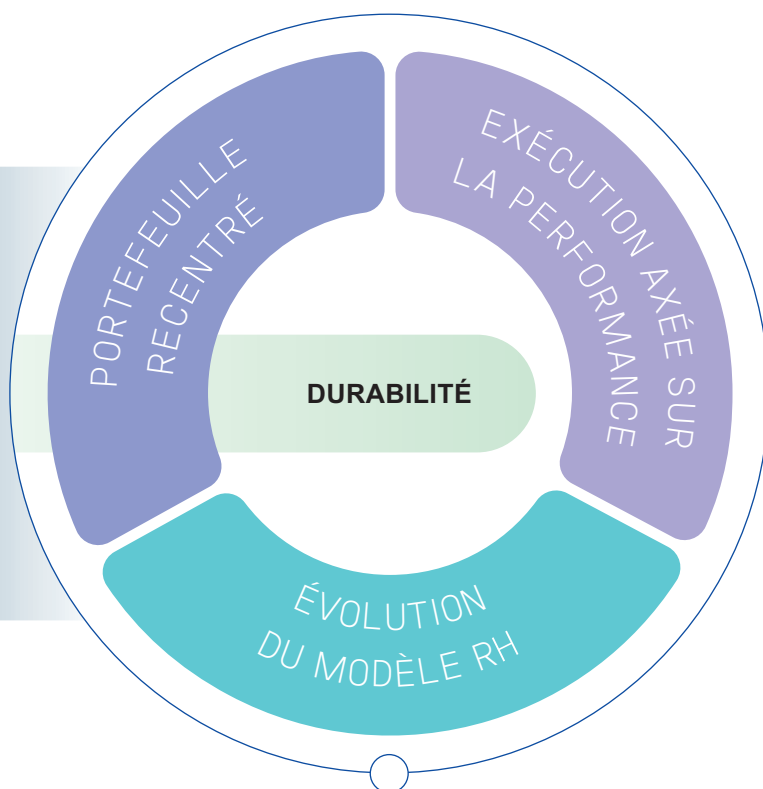


**MAÎTRISER ET SÉCURISER
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

UNE CROISSANCE ROBUSTE GRÂCE À LEAP | 28

Notre stratégie LEAP | 28 vise à doter Bureau Veritas de l'agilité et des effets d'échelle indispensables pour saisir toutes les opportunités émergentes dans un monde en rapide mutation. La rationalisation de notre organisation, l'ajustement de notre structure de leadership et notre programme Digitalisation et Innovation seront décisifs pour tenir rapidement nos engagements, et notamment pour dégager une croissance organique élevée à un chiffre tout en améliorant continûment notre marge opérationnelle. Nous concrétiserons ces ambitions en recentrant notre portefeuille d'activités, en optimisant notre modèle d'exécution axé sur la performance, en cultivant notre capital humain et en étoffant sans cesse notre offre de services et de solutions de durabilité.

NOTRE CADRE STRATÉGIQUE



PILIER 1

OPTIMISER NOTRE PORTEFEUILLE POUR DYNAMISER LA CROISSANCE

Le recentrage de notre portefeuille est un moteur essentiel de la stratégie LEAP | 28, qui nous permettra d'acquies ou de conforter des positions de leader dans des segments de marché décisifs. Notre objectif à l'horizon 2028 est de réaliser 90 % de notre chiffre d'affaires sur des marchés où nous figurons parmi les leaders ; nous y parviendrons en associant une robuste croissance organique à des opérations ciblées de fusion-acquisition visant une amélioration sélective de notre portefeuille.

PILIER 4

UN ACTEUR ENGAGÉ ET RESPONSABLE

Bureau Veritas a démontré de longue date sa détermination à tisser des liens de confiance et à faire preuve de responsabilité. Le plan stratégique LEAP | 28 prolonge cette tradition en réaffirmant résolument les engagements RSE du Groupe, tout en traçant une trajectoire ambitieuse en matière d'objectifs climatiques, de santé et de sécurité, de développement des talents, de diversité et d'éthique.



PILIER 2

LIBÉRER LA PERFORMANCE

Notre modèle d'exécution novateur axé sur la performance vise à identifier des gains significatifs d'efficacité et de productivité dans l'ensemble de nos opérations. La clé ici sera la montée en échelle numérique et l'innovation, alors que nous exploitons de nouveaux outils et savoir-faire pour améliorer les performances. Les nouveaux modes de travail seront mobilisés pour mieux différencier notre offre de services client et augmenter encore notre valeur ajoutée, justifiant les investissements réalisés pour porter notre croissance future et dégager des marges plus élevées.

PILIER 3

VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE RH

Nous intégrons de nouveaux processus de développement des compétences afin d'améliorer notre recrutement et nos pratiques de formation, enrichir l'expérience de nos collaborateurs, et mieux les accompagner dans l'acquisition des savoirs et des expertises indispensables à la construction de leurs parcours professionnels. Notre organisation a été ajustée pour offrir un cadre plus lisible et efficace à la mise en œuvre d'un nouveau modèle RH, qui vise à cultiver les aptitudes et les comportements du leadership. Puisant dans la longue expérience du Groupe et dans ses gisements d'expertise, nous dotons nos collaborateurs des compétences stratégiques nécessaires pour conquérir de nouveaux marchés, rester au contact des dernières avancées technologiques, et générer une croissance soutenue.



NOS OBJECTIFS FINANCIERS POUR 2028

CROISSANCE TCAM

UNE CROISSANCE TOTALE ÉLEVÉE À UN CHIFFRE POUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

- Croissance organique modérée à élevée à un chiffre
- Accélération des fusions et acquisitions et optimisation du portefeuille

MARGE

AMÉLIORATION CONSTANTE DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE ⁽¹⁾

Retours annuels à deux chiffres pour le BPA TCAM ⁽¹⁾ et le rendement des dividendes

TRÉSORERIE
TAUX DE CONVERSION SUPÉRIEUR À 90 % ⁽²⁾



NOS RÉSULTATS FINANCIERS EN 2025

6,5 Mds€

de chiffre d'affaires

(+3,6% de croissance sur une base reportée et +6,5% en croissance organique)

16,3%

de marge opérationnelle ajustée (1 053 M€ de résultat opérationnel ajusté)

824,2 M€

de flux de trésorerie disponible (+2,8% à taux de change constant)

1,42 €

de bénéfice net ajusté par action

(1) À taux de change constant.

(2) (Flux net de trésorerie généré par l'activité + impôt sur les sociétés)/résultat opérationnel ajusté.

OPTIMISER NOTRE PORTEFEUILLE

Bureau Veritas a déployé en 2025 une stratégie assumée de croissance, avec des fusions-acquisitions ciblées associées à une croissance organique soutenue dans nos domaines d'excellence. Nous avons effectué dix acquisitions au total et cédé nos activités de tests alimentaires (hors Pérou), tout en dynamisant le chiffre d'affaires sur nos marchés clés.

ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP

Notre stratégie de croissance vise à conforter le leadership du Groupe dans nos domaines d'excellence.

Ceux-ci sont définis par trois critères :

- Bureau Veritas détient déjà une part de marché importante, propose une expertise spécialisée, ou jouit d'une forte reconnaissance de marque ;
- Ils présentent un potentiel important de croissance organique ;
- Ils offrent des possibilités de fusions-acquisitions pouvant accélérer notre croissance future.

Les principaux domaines répondant à ces critères sont ceux des Bâtiments & Infrastructures, de la Certification et de la Certification de produits industriels.

En 2025, plusieurs initiatives de croissance externe ou organique ont consolidé ces positions. En début d'année, notre portefeuille B&I s'est étoffé avec l'acquisition de Contec AQS, acteur italien majeur ; par la suite, l'acquisition de London Building Control (LBC) a ouvert la voie vers une position de leader sur le marché de la conformité des bâtiments au Royaume-Uni.

La croissance organique est également essentielle dans notre stratégie d'expansion. Notre activité de data centers l'atteste : son chiffre d'affaires croît de près de 30% par an depuis sept ans, tandis que sa couverture géographique est passée de 2 à 35 pays.



CRÉER DE NOUVEAUX DOMAINES D'EXCELLENCE

Au-delà de nos zones de forces actuelles, le Groupe ambitionne de conquérir des positions de leadership dans des secteurs en croissance. Nous veillons notamment aux critères suivants :

- Secteurs d'activité affichant déjà une croissance soutenue ;
- Marchés sous-performants, sans leader mondial établi ;
- Marchés où Bureau Veritas possède tous les atouts pour s'étendre ;
- Environnements de fusions-acquisitions peu matures, offrant des opportunités d'investissements à un stade précoce.

Parmi les futurs domaines d'excellence que nous avons identifiés pour nos initiatives de croissance externe et organique figurent les Services de Transition, l'Énergie & Utilities, les Énergies Renouvelables, la Cybersécurité et la Technologie. Plusieurs acquisitions ciblées ont ainsi été annoncées l'année dernière, dont celles de Hinneburg GmbH dans le nucléaire en Allemagne, l'Institute For Cyber Risk (IFCR) dans la Cybersécurité au Danemark, EcoPlus dans les Services de transition en Corée du Sud, ou encore Sólida dans les énergies renouvelables en Espagne. Chacune de ces nouvelles composantes du Groupe Bureau Veritas contribue significativement à l'augmentation de nos capacités, de notre portée opérationnelle et de notre expertise technique dans un secteur à fort potentiel de croissance.





OPTIMISER LA VALEUR ET L'IMPACT SUR LES MARCHÉS MATURES

Bureau Veritas entend également optimiser ses performances dans d'autres domaines, en adoptant une démarche cohérente et finement détaillée de gestion du portefeuille.

Bureau Veritas reste très attentif à ces marchés matures, avec quatre considérations prioritaires :

- Nous maintenons un portefeuille commercial équilibré dans l'ensemble des secteurs ;
- Nous assurons une veille permanente des opportunités de croissance ;
- Nous veillons à la rentabilité opérationnelle des activités ;
- Nous adoptons une approche opportuniste des fusions-acquisitions, et déployons une stratégie d'optimisation du portefeuille qui peut impliquer des cessions pertinentes d'activités.

Nos marchés matures couvrent notamment les activités Agroalimentaire & Matières premières, Services aux produits de consommation, Marine & Offshore et les Produits pétroliers & pétrochimiques.

L'année dernière, les principaux mouvements de portefeuille sur nos marchés matures ont porté sur l'acquisition de Lab System, entreprise brésilienne de services aux produits de consommation, l'acquisition de GeoAssay, exploitant chilien de laboratoires d'analyse des métaux et minerais, et la cession de nos activités de Tests alimentaires en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine.



UNE ORGANISATION INTÉGRÉE ET INTERCONNECTÉE

La mise en œuvre de la stratégie LEAP | 28 s'est accompagnée d'une actualisation significative de l'organisation de Bureau Veritas, avec une configuration régionale simplifiée et mise en cohérence avec les différentes activités du Groupe. Cette approche rationalisée consolide notre présence géographique tout en nous rapprochant encore de nos clients. Elle produit également des effets d'échelle qui favorisent l'efficacité et l'agilité de notre modèle opérationnel, accélérant les ventes et stimulant notre croissance. Notre objectif : une hausse sensible à court terme de la rentabilité de nos activités.

SIMPLIFIER NOTRE ORGANISATION RÉGIONALE

L'organisation du Groupe a toujours été pensée pour nous positionner au plus près de nos clients. Afin de renforcer encore cette proximité, Bureau Veritas a rationalisé la structure de sa plateforme géographique en ramenant de six à quatre le nombre de ses pôles régionaux. Cette nouvelle répartition de nos activités entre les régions Amériques, Europe, Asie-Pacifique, et Moyen-Orient mer

Caspienne et Afrique marque une approche plus efficace de nos marchés, focalisée sur de grandes zones géographiques plutôt que sur des pays individuels; elle facilite la systématisation des performances ainsi que l'accès aux expertises et aux ressources, et nous ouvre de nouvelles opportunités à l'échelle régionale.

AMÉRIQUES

Amérique du Nord
Nord de l'Amérique du Sud
Sud de l'Amérique du Sud
Brésil, Paraguay et Uruguay

EUROPE

France
Royaume-Uni et Irlande
Europe du Nord-est
Péninsule Ibérique
Europe du Sud-est

ASIE-PACIFIQUE

Asie du Sud
– Pacifique
Grande Chine
Asie du Sud-Est
Asie du Nord-Est

MOYEN-ORIENT, CASPIENNE ET AFRIQUE

Arabie saoudite
Moyen-Orient Sud
Moyen-Orient Est et Caspienne
Afrique du Nord et de l'Ouest
DRC
Afrique méridionale et de l'Est

ALIGNER NOS ACTIVITÉS ET NOTRE ORGANISATION RÉGIONALE

Parallèlement à notre réorganisation géographique, nous avons également simplifié le cadre opérationnel de nos activités afin d'enrichir notre capacité d'innovation et de mieux différencier notre proposition auprès des clients. Nos 10 activités existantes ont ainsi été regroupées en trois grands pôles d'activités : Industrie & Matières premières, Urbanisation & Assurance, et Biens de consommation. Nos 10 métiers historiques s'inscrivent par ailleurs dans une grande variété de dynamiques de marché, d'exigences réglementaires et de conformité, ou encore d'environnements concurrentiels. En conséquence, nous avons élaboré une structure matricielle qui articule les trois nouveaux pôles avec le niveau de pilotage approprié à chaque activité, à l'échelle mondiale, régionale ou hybride.

UN CADRE CLAIR POUR RENFORCER L'AGILITÉ DE NOS ÉQUIPES

Troisième temps fort de notre nouvelle organisation : nous avons clarifié la structuration de nos équipes en distinguant les fonctions métier, des fonctions support. Les fonctions métier sont désormais regroupées dans les Directions Développement d'entreprise, Performance et Durabilité, et Digital et Innovation, et les fonctions support dans les Directions Finances, Ressources Humaines, et Affaires Juridiques et Audit Interne. Chacune de ces Directions est placée sous la responsabilité d'un Vice-président exécutif, chargé de la mise en œuvre effective et du suivi des programmes du Groupe, ainsi que de l'optimisation au niveau régional de nos capacités d'exécution et des performances de nos équipes.

INDUSTRIE ET MATIÈRES PREMIÈRES



URBANISATION ET ASSURANCE



BIENS DE CONSOMMATION



Régional

Activités pilotées au niveau régional (RM)

Hybride

Activités pilotées au niveau hybride (HY)

Mondial

Activités pilotées au niveau mondial (GM)

● Industrie

● Matières premières

● Marine et Offshore
● Carburants

● Bâtiment & Infrastructure
● Certification

● Cybersécurité
● Services aux gouvernements

● Biens de consommation
● Technologie

NOTRE NOUVEAU MODÈLE DE LEADERSHIP

La transformation numérique, les objectifs climatiques et les nouveaux modes de travail soulèvent des défis complexes. Pour les relever, les leaders doivent rapidement bâtir des liens de confiance et produire des résultats en faisant preuve d'audace, d'esprit de collaboration et de discipline. Le « Leadership Framework » de Bureau Veritas répond à cet enjeu : comment guider nos équipes pour saisir les opportunités futures avec clarté et détermination et intégrité.

LES TROIS PILIERS DU LEADERSHIP

1. ANTICIPER L'AVENIR

Nous abordons l'avenir avec ambition et courage. Nous envisageons des possibilités inédites, et nous accompagnons l'évolution de nos équipes, de notre entreprise et du monde qui nous entoure.

- Nous questionnons les présupposés, bousculons les vieux schémas de pensée et défrichons des chemins inexplorés.
- Nous percevons rapidement les tendances, les technologies et les risques émergents, et nous y discernons les futurs gisements de création de valeur.
- Nous transformons les idées audacieuses en actions concrètes, nous tentons des approches originales et nous apprenons vite.

2. IMPLIQUER SES ÉQUIPES

Nous coopérons avec nos équipes pour créer un environnement de travail animé par la confiance et la passion.

- Nous apportons à nos collaborateurs l'inspiration et le soutien nécessaires pour réussir et exprimer le meilleur de chacun d'entre eux. Notre leadership transcende les frontières, nous alignons les priorités et nous reconnaissons toutes les contributions.
- Nous formons les talents au sein de nos équipes en repérant leur potentiel, en le cultivant consciemment et en renforçant leur confiance en l'avenir.
 - Nous travaillons avec clarté et énergie, et en responsabilité. Nous entretenons la confiance en communiquant ouvertement, en saluant les progrès réalisés et en célébrant les succès.

3. ACCOMPLIR SES MISSIONS

Nous sommes focalisés sur les facteurs déterminants. Nous donnons du sens à notre travail en créant de la valeur pérenne pour nos clients, notre entreprise et nos équipes.

- Nous simplifions les processus, levons les obstacles et facilitons les progrès de nos collaborateurs.
- Nous investissons notre temps et notre énergie là où ils créent la plus grande valeur. Nous disons non à tout ce qui n'en crée pas.





NEUF HABITUDES POUR DE MEILLEURS LEADERS

Présenté en 2025, notre nouveau modèle de leadership s'appuie sur neuf « habitudes de leadership » que nos salariés peuvent mobiliser dans les moments clés de leur parcours professionnel, et auxquelles ils peuvent se référer en tant que leaders pour prendre des décisions sous pression, renforcer leurs équipes, résoudre des problèmes complexes et focaliser leur énergie afin d'avoir un véritable impact.

LES NEUF NOUVELLES « HABITUDES DE LEADERSHIP » :

- 1 — **Interroger le statu quo** : demandez-vous ce que vous feriez différemment si vous repartiez aujourd'hui d'une feuille blanche.
- 2 — **Rechercher les opportunités** : partagez les tendances perçues, les analyses de contexte et les évolutions des clients pour identifier les nouvelles possibilités de création de valeur.
- 3 — **Oser innover** : testez une nouvelle idée ou un nouveau processus, en apprenant grâce à des retours rapides.
- 4 — **Impulser la collaboration** : proposez à vos collègues dans d'autres fonctions ou zones géographiques d'unir vos forces autour d'un projet.
- 5 — **Cultiver les talents** : identifiez un collaborateur à haut potentiel et aidez-le à développer ses capacités.
- 6 — **Montrer l'exemple** : donnez de la visibilité à vos équipes, communiquez clairement et célébrez les réussites.
- 7 — **Le client d'abord** : restez à l'écoute des clients et cultivez la curiosité pour résoudre les vrais problèmes.
- 8 — **Lever les barrières** : identifiez les points de blocage récurrents dans les processus de travail et contribuez à les éliminer.
- 9 — **Maximiser l'impact** : dans votre liste de tâches à accomplir, déterminez chaque semaine celle qui produira le résultat le plus significatif.

BÂTIR

UN MONDE MEILLEUR

En 2025, le Conseil d'administration de Bureau Veritas a continué de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des programmes RSE du Groupe, veillant à la parfaite conformité de l'ensemble des opérations. Fidèle à sa mission visant à « Bâtir un monde de confiance », Bureau Veritas approfondit résolument les trois axes stratégiques de sa feuille de route RSE : les relations sociales, l'environnement et les pratiques commerciales.

CONTRIBUER À UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe applique un Plan d'action climatique soigneusement conçu pour réduire son empreinte carbone, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Cette démarche implique d'identifier et de saisir les opportunités de réduction des émissions de gaz à effet de serre directement liées à ses activités (désignées comme Scope 1), ainsi que les émissions indirectement induites (Scopes 2 et 3).

Nous avons déjà adopté des mesures significatives qui dessinent notre trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030, comme en témoigne l'initiative d'électrification (le projet 2028 est de 50% sur la France) de notre parc de véhicules de société en France avec l'acquisition de 500 Renault 4 E-Tech. Le CDP, organisation qui publie les données sur l'impact environnemental des entreprises, a salué nos efforts dans ce domaine en intégrant Bureau Veritas dans sa « liste A- » en 2025 des acteurs les plus engagés dans l'action climatique.

Nous continuons par ailleurs à collaborer étroitement avec nos clients en tant que tiers indépendant, pour les accompagner vers un avenir plus durable en mobilisant toute l'expertise technique et la maîtrise des enjeux ESG de nos 82000 salariés.

BÂTIR DE MEILLEURES RELATIONS SOCIALES

Nos collaborateurs forment la clé de voûte de Bureau Veritas, et nous avons pris ces dernières années de nombreuses mesures pour répondre à leurs attentes et leur permettre d'exprimer tout leur potentiel. Notre nouveau modèle de leadership est ainsi conçu pour évaluer et sélectionner des candidats dans l'ensemble du Groupe afin de les accompagner vers des postes de responsabilités. Dans les zones géographiques clés, nos leaders et leurs équipes sont formés pour recruter au sein d'un vivier de talents aussi large que possible, représentatif du profil multinational et inclusif de notre entreprise. Nous avons également mis en place plusieurs initiatives pour aider nos équipes à acquérir de nouvelles compétences, notamment des plateformes numériques pour faciliter le tutorat, le coaching et l'apprentissage des langues, ou encore notre nouvelle Sustainability Academy. Enfin, nous organisons régulièrement des semaines « Learning at Work » pour inviter nos collaborateurs à des webinaires sur des sujets tels que l'usage professionnel de l'IA, ou d'autres thématiques de développement professionnel et personnel.

PROMOUVOIR LES MEILLEURES PRATIQUES COMMERCIALES

Le nouveau Plan de vigilance du Groupe est étroitement aligné sur la Directive européenne CS3D adoptée en 2024. Il renforce notre engagement en faveur de la responsabilité sociale, et s'appuie sur l'implication active de notre Direction et de nos parties prenantes pour identifier et traiter notre exposition aux risques en matière d'environnement, de droits humains, de gouvernance, d'éthique et de protection des données.





PILERS	PRIORITÉS	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	2023	2024	2025	AMBITION 2028	
ENVIRONNEMENT	Climat	Émissions de CO ₂ Scopes 1 & 2 (1 000 tonnes)	149	135	126	107	
		Émissions de CO ₂ Scopes 3 (1 000 tonnes)	592	620	572	410	
		% d'énergies renouvelables	9,9%	21,3%	29,3%	40,0%	
		Nombre de sites certifiés éco-énergétiques	N/A	27	37	N/A	
	Circularité et biodiversité	Le score Eco-site	N/A	N/A	33%	34%	
SOCIAL	Santé et sécurité	Taux total d'accidents	0,25	0,24	0,23	0,23	
		Proportion de journées perdues	0,13	0,15	0,17	0,13	
		Nombre d'accidents mortels	0	2	0	0	
	Capital humain	Nombre d'heures d'apprentissage par employé	36,1	41,3	44,7	40,0	
		% de collaborateurs participant à une évaluation de performances	63%	68%	77%	95%	
		Taux d'engagement des collaborateurs	70%	73%	77%	76%	
		Taux de recrutement interne des cadres supérieurs et experts (Comité exécutif à Bande IV)	N/A	17%	16,1%	35%	
	Diversité	Équilibre global femmes-hommes	31%	30,8%	30,2%	35%	
		Équilibre femmes-hommes parmi les cadres dirigeants (Comité exécutif à Bande II)	29%	26,7%	29,1%	36%	
		Parité femmes-hommes chez les cadres supérieurs et experts (Comité exécutif à Bande IV)	27,3%	28,5%	30,7%	36%	
		Rapport d'égalité salariale	0,93	0,93	0,94	1,00	
	GOUVERNANCE	Éthique	% des collaborateurs formés au Code d'éthique Bureau Veritas	97,4%	98,8%	99,4%	99%
			Nombre de violations du Code de conduite Bureau Veritas	91	130	180	N/A
% de fournisseurs couverts par le Code de conduite Bureau Veritas			54%	56,6%	59,5%	75%	

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE VALEUR DURABLE

NOS FORMES DE CAPITAL

Intellectuel

394,4

millions d'euros investis
en actifs immatériels
(brevets compris)

Manufacturé

+ 1500

laboratoires et bureaux
dans le monde

Financier

7 063,4

millions d'euros d'actifs

Humain et social

82 000

collaborateurs

Naturel

Consommation d'énergie
et de ressources naturelles

NOTRE STRATÉGIE LEAP|28

Conçue pour franchir un nouveau palier de croissance et de performance, cette stratégie repose sur les trois piliers que sont le Portefeuille, la Performance et le Capital humain, tout en maintenant la durabilité au cœur de ses préoccupations.

NOTRE MISSION

Bâtir un monde
de confiance

NOTRE VISION

Être le partenaire privilégié
de nos clients dans
leur quête d'excellence
et de durabilité

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Un portefeuille recentré

Conforter nos positions de leadership dans nos bastions existants

Créer de nouveaux bastions dans des marchés en croissance

Optimiser la valeur sur les marchés matures

Une exécution axée sur la performance

Plateforme géographique rationalisée autour de 4 régions clés

Cadre opérationnel simplifié avec trois pôles d'activités

Optimisation des fonctions support

Vers un nouveau modèle de RH

Nouveau Modèle de leadership basé sur trois piliers :

Anticiper l'avenir

Impliquer ses équipes

Accomplir ses missions

Financière

6,5 Mds€ de chiffre d'affaires

16,3% de marge opérationnelle ajustée

0,92 € de dividendes par action ⁽¹⁾

107% de conversion en cash ⁽²⁾

Humaine

0,23 Taux total d'accidents (TAR)

29% de femmes dans des positions de leadership (EC-II)

44,7 h de formation par collaborateur et par an

77% Score d'engagement des collaborateurs

Sociale

99,4% Part des collaborateurs formés au Code d'éthique

59,5% des fournisseurs du Groupe couverts par le Code d'éthique

Naturelle

126 millions de tonnes d'émissions de CO₂

scopes 1 et 2

33% Score Eco-site

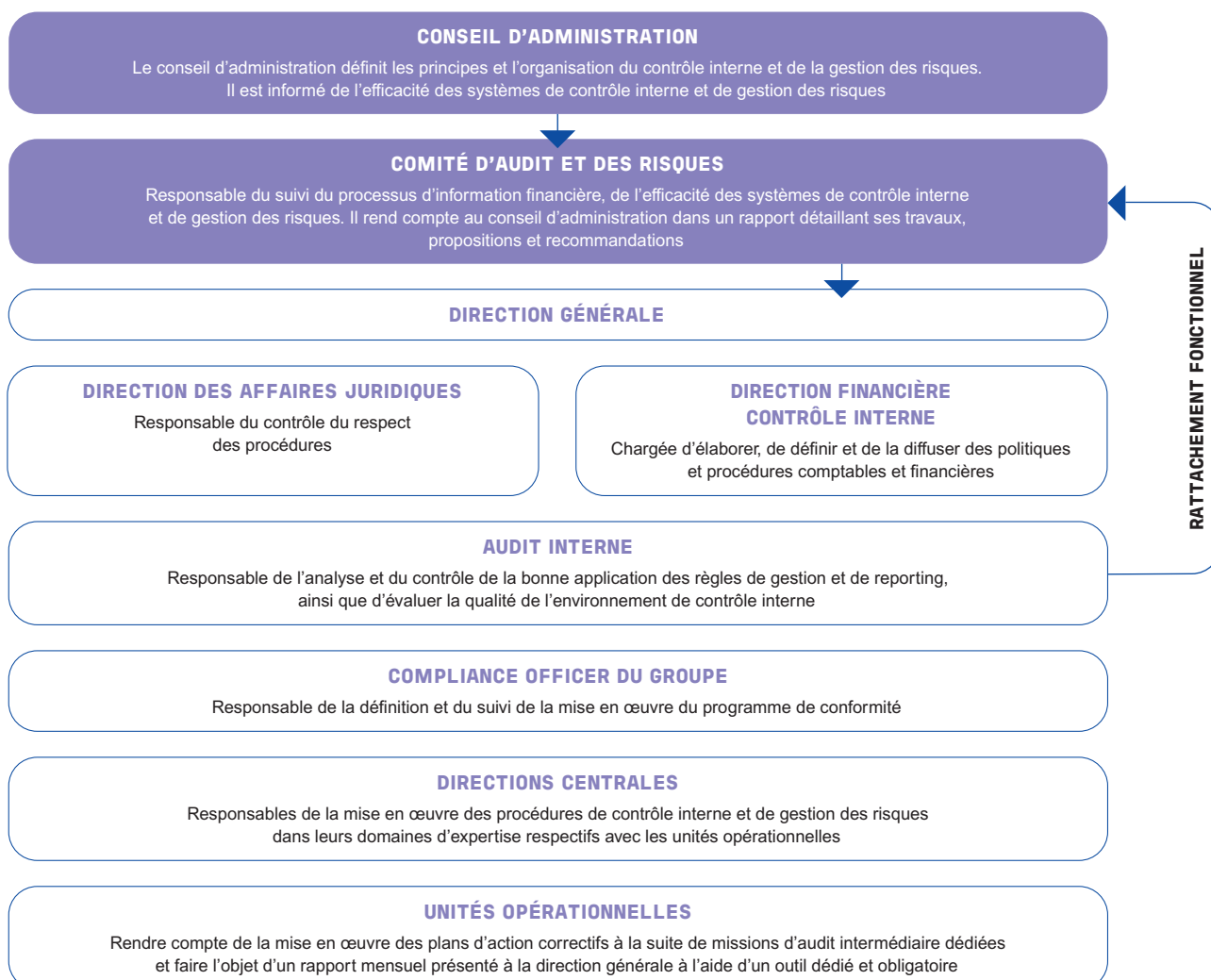
(1) Dividende proposé, sujet à l'approbation de l'assemblée générale du 19 mai 2026.

(2) (Trésorerie nette générée par les activités opérationnelles – paiements de location + impôt sur les sociétés) / résultat opérationnel ajusté.

UN PROCESSUS DE MANAGEMENT DES RISQUES RIGOUREUX

Le travail du Comité d'Audit et des Risques garantit que le Conseil d'Administration exerce une surveillance attentive de la gestion des risques. En particulier, le Comité vérifie l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Chaque année, il examine la cartographie des risques majeurs du Groupe et s'assure de la mise en œuvre d'un processus de suivi par le Comité Exécutif. Grâce à ce cadre rigoureux, Bureau Veritas dispose d'une compréhension complète de l'ensemble de ses facteurs de risque.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES



Afin de renforcer ce cadre tout en s'adaptant à l'organisation du Groupe, le Comité de Pilotage des Risques Groupe a été créé en 2024, rassemblant les différentes fonctions des Directions Centrales impliquées dans la maîtrise des risques. En fonction des thématiques traitées, des experts ou représentants de Régions opérationnelles peuvent participer aux échanges sur l'analyse des risques.

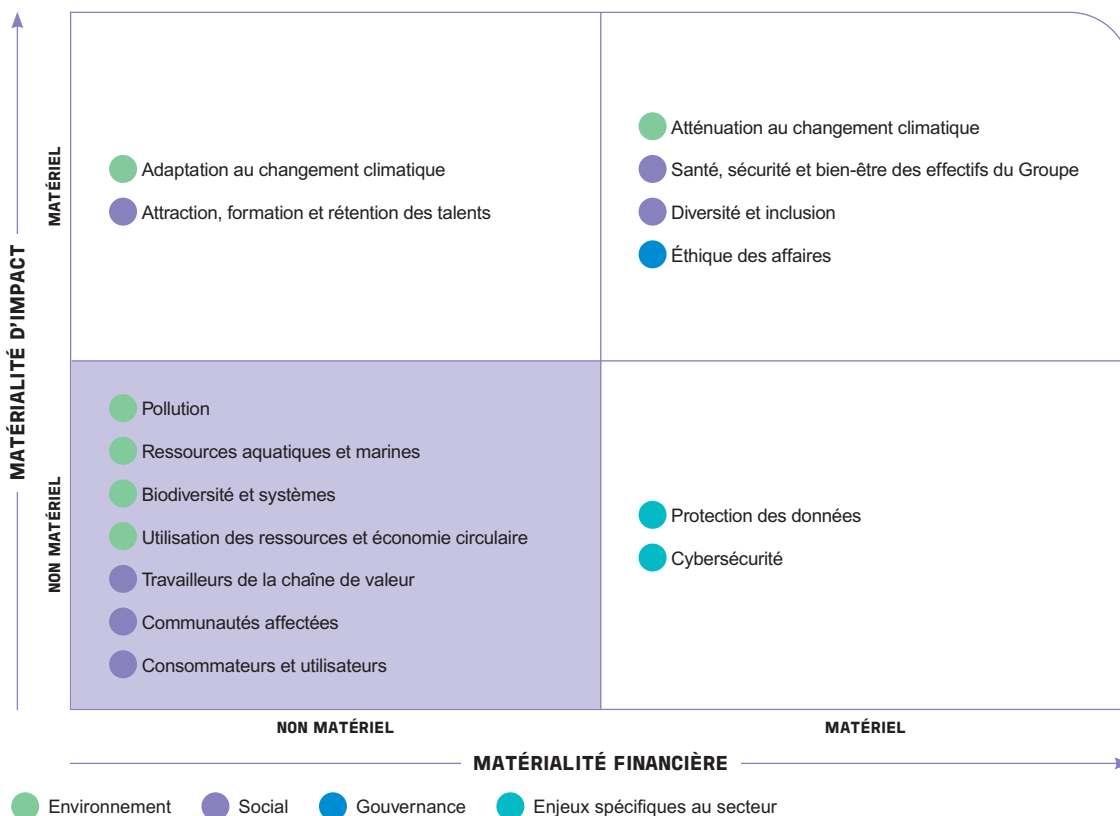
LES FACTEURS DE RISQUE

Sur l'exercice 2025, les travaux du Comité de Pilotage des Risques Groupe ont notamment permis de mettre à jour l'alignement entre la cartographie des risques du Groupe et l'analyse de double matérialité conduite en matière de Durabilité.

FACTEUR DE RISQUE		CRITICITÉ NETTE
RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS ET À L'ACTIVITÉ DU GROUPE	Risque cybersécurité (ESG)	●●● Élevée
	Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution	●● Moyenne
	Risque éthique (ESG)	●● Moyenne
	Risque lié aux procédures contentieuses et précontentieuses	●● Moyenne
	Risque lié à la production de faux certificats	● Faible
	Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations	● Faible
RISQUES HUMAINS	Risques liés aux ressources humaines (ESG)	●●● Élevée
RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS	Risque de dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions	● Faible

IDENTIFICATION DE NOS ENJEUX MATÉRIELS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le Conseil d'Administration, avec la participation de son Comité d'audit et des risques et de son Comité RSE ont revu l'analyse de double matérialité, dont les résultats sont présentés ci-dessous :



PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ



Les entreprises, les institutions et les gouvernements sont confrontés à des enjeux d'une complexité croissante tels que la transformation numérique, l'intelligence artificielle et les risques de cybersécurité. Bureau Veritas se tient à leurs côtés pour garantir la confiance dans les processus, les produits et les services auprès de toutes les parties prenantes, dans tous les secteurs d'activité et toutes les géographies.



**DE NOS CLIENTS
DANS LEUR QUÊTE
D'EXCELLENCE
ET DE DURABILITÉ**

ENRICHIR NOTRE EXPERTISE GRÂCE À L'IA

Bureau Veritas tire parti des nouvelles opportunités offertes par l'IA pour développer des outils permettant une plus grande efficacité dans tous ses domaines et segments d'activité.

AIDER NOS CLIENTS À MAÎTRISER LES RISQUES

Face aux multiples risques associés à l'utilisation de l'IA, l'approche holistique de Bureau Veritas permet de veiller à ce que les outils d'IA de ses clients soient des apports précieux et non des aléas pour leurs activités. En association avec des partenaires spécialistes de l'IA, nous proposons des services conformes aux dernières évolutions réglementaires et conçus pour encadrer un usage sûr et responsable des nouvelles technologies tout en intégrant tous les enjeux spécifiques de confiance, de vérité, de transparence, de biais et de cybersécurité, et ce jusqu'aux risques physiques liés aux équipements et aux personnes.

JULES, UN OUTIL DE TERRAIN POUR LA GESTION DES CONNAISSANCES

Bureau Veritas a récemment présenté son nouvel assistant numérique d'IA, « Jules », qui facilite l'accès de nos équipes à des informations essentielles au quotidien, lorsqu'elles interviennent auprès de nos clients. Cet outil sophistiqué de gestion des connaissances peut consulter des millions de pages en un clin d'œil et fournir à nos agents toutes les données nécessaires à l'évaluation de la conformité d'un produit ou à l'alignement avec les bonnes pratiques sectorielles.

Développé en partenariat avec Amazon Web Services (AWS) et Anthropic, Jules est pleinement entré en service début 2025 et traite déjà plusieurs milliers de dialogues par jour, améliorant sensiblement la qualité et la rapidité de nos interventions, tout en réduisant l'effort de nos équipes. Jules a également vocation à servir de socle pour le développement ultérieur d'une interface de programmation applicative (API).

 **IMPACT GÉNÉRÉ**

Plus de

10 000

collaborateurs de Bureau Veritas
utilisent l'IA Jules chaque semaine



Bonjour, comment puis-je vous aider ?

Quelle est ta mission
chez Bureau Veritas ?

En tant qu'assistant IA de Bureau Veritas, je stimule la productivité des employés ! J'offre un accès rapide aux normes, aux services et aux politiques, en rationalisant les flux de travail et en facilitant l'apprentissage.

• **Mes priorités** : précision, efficacité et sécurité dans le traitement des données. Les avantages que j'apporte comprennent des réponses plus rapides, des décisions éclairées et une conformité constante. Je suis le partenaire fiable de Bureau Veritas.

UN OUTIL D'IA POUR LES MARCHÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour les négociants en matières premières, l'économie hyperconnectée d'aujourd'hui soulève des défis d'une complexité sans précédent. Les stratégies traditionnelles de négoce sont mises à mal par la rapidité des mouvements de marché et par la surcharge d'informations. Bureau Veritas Trade Signal, notre nouvelle solution d'IA, révolutionne les technologies de commerce des matières premières en proposant un marché de pointe, une couverture mondiale des données et des analyses prédictives qui transforment les données brutes en une vision stratégique claire des marchés.

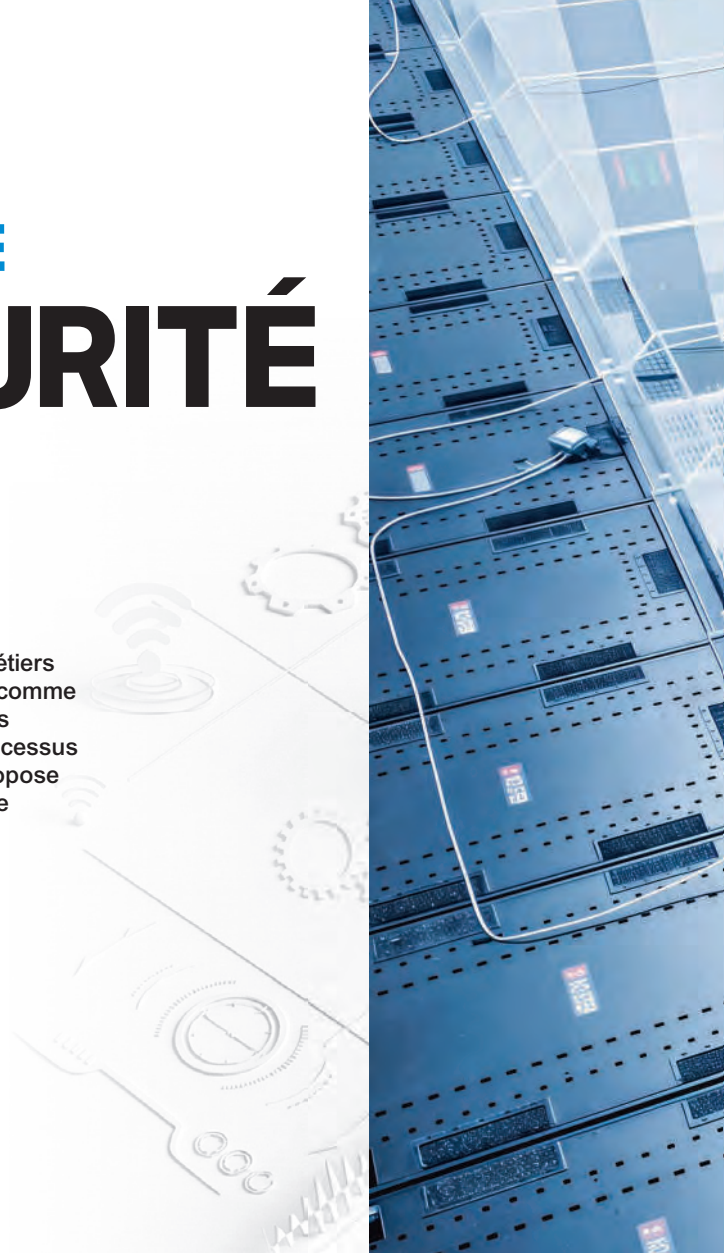
FACILITATEURS D'UNE CYBERSÉCURITÉ ROBUSTE

Bureau Veritas est aujourd'hui un acteur reconnu dans tous les métiers de la cybersécurité, appliquée aux technologies de l'information comme aux technologies opérationnelles ou aux appareils IdO. Dans tous les domaines liés à la sécurité numérique des personnes, des processus et des technologies, notre réseau de plus de 300 spécialistes propose une gamme complète de services et l'assurance d'une expérience client exemplaire.

CONSOLIDER NOTRE OFFRE DE CYBERSÉCURITÉ

En 2025, nous avons renforcé notre offre de cybersécurité en regroupant nos actifs spécialisés au sein d'une entité dédiée. Cette nouvelle organisation, nommée Bureau Veritas Cybersecurity, associe les atouts de nos deux récentes acquisitions dans ce secteur, Security Innovation et Secura Bureau Veritas, et s'appuiera sur nos plateformes numériques en Europe et aux États-Unis pour mieux se déployer dans la région Asie-Pacifique.

Cela nous permettra d'intégrer notre offre de cybersécurité à l'ensemble de nos activités; nos équipes d'experts pourront ainsi proposer à tous nos clients nos services d'évaluation de sécurité, nos tests de pénétration et d'identification des vulnérabilités, nos solutions de sécurisation et nos programmes de sensibilisation des personnes aux enjeux cyber.



ASUS CONFIE SA CERTIFICATION DE CYBERSÉCURITÉ À BUREAU VERITAS

En 2025, Bureau Veritas a accompagné le taiwanais ASUS IoT dans l'obtention d'une certification cruciale pour sa technologie d'« Internet des Objets », marquant un jalon important dans la sécurisation de son réseau industriel au niveau mondial.

Cette certification émise par la Commission Électronique Internationale (CEI) et l'International Society of Automation (ISA) définit les bonnes pratiques de développement sécurisé du cycle de vie des produits, et encadre les risques de cybersécurité que posent les équipements connectés pour les écosystèmes industriels.

Bureau Veritas a mobilisé son expertise technique approfondie et son réseau mondial de spécialistes pour guider ASUS dans ce processus complexe, et veiller à ce que les enjeux de sécurité soient parfaitement maîtrisés tout au long du cycle de vie de ses produits.



Certification

IEC 62443-4-1

obtenue par ASUS IoT.



UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR RENFORCER LA CYBERSÉCURITÉ MARITIME

Bureau Veritas s'est associé à deux autres groupes pour accroître la résilience du transport maritime face à l'intensité croissante des cyberattaques. Conclu en décembre 2025, ce partenariat de développement réunit Bureau Veritas, Hyundai LNG Shipping et Igloo Corporation, une plateforme d'IA pour l'analyse de données et la sécurité opérationnelle. Le projet rassemblera la technologie d'Igloo Corporation en matière de cybersécurité, l'expertise de certification de Bureau Veritas et l'expérience de terrain de Hyundai LNG Shipping afin de développer les nouvelles technologies de cyber-résilience indispensables à la transformation numérique du transport maritime.

IMPACT GÉNÉRÉ

Conformité assurée aux directives

IACS UR E26 et E27

sur la cyber-résilience des navires



Bienvenue :)

Jules, peux-tu énumérer les principales certifications en cybersécurité applicables aujourd'hui ?

Les principales certifications en cybersécurité sont :

ICISSP (généraliste), CISM (risques), CompTIA Security+ (fondamentaux), CEH (éthique), CCISO (leadership), NIST CSF et ISO 27001 (conformité).

LE SUIVI NUMÉRIQUE

POUR UNE EFFICACITÉ MAXIMALE



LE DÉFI

Leader européen de la location d'engins de chantier, Loxam se doit de connaître à chaque instant l'état des outils et équipements qu'il fournit à ses clients. Ce défi de taille doit également être relevé par de nombreuses autres entreprises comparables. En réponse à ce besoin, Bureau Veritas a développé une suite complète d'outils de collecte et de suivi de données, offrant à nos clients une solution globale pour la gestion sereine de leurs actifs.



NOTRE OFFRE

Notre offre est conçue autour d'un processus simple et clair, décomposé en une succession d'étapes.

Dans un premier temps, les anomalies ou défauts détectés au cours de nos inspections sont analysés par notre outil Data Criteria pour prioriser les urgences ; dans la mesure du possible, le défaut est photographié avec l'outil Data View afin d'être visualisé par les équipes du client.

Notre outil Data Analysis prend ensuite le relais pour identifier les catégories d'équipements les plus sujettes aux aléas, les composants les plus fragiles, ou encore l'emplacement exact des défauts fréquemment constatés.

D'autres outils permettent d'accélérer encore les opérations : Data Flash donne instantanément accès à toutes les informations sur un équipement donné grâce à des QR codes pour tablettes et smartphones ; Data Connect permet aux clients de consulter de manière sécurisée tous les rapports pertinents des inspecteurs Bureau Veritas ; enfin, Data Loc géolocalise avec précision les non-conformités relevées dans les locaux de grandes dimensions, qui peuvent atteindre des dizaines de milliers de mètres carrés.



LA SOLUTION

Bureau Veritas a déployé l'ensemble de ces outils et processus pour assurer la parfaite fiabilité des équipements que Loxam fournit à ses clients. La complexité de cette maintenance est illustrée par le fait qu'un chariot élévateur doit subir une inspection complète au minimum tous les six mois. Nous avons proposé à Loxam une solution fondée sur les puces NFC (Near-Field Communication), qui assurent une communication sans fil entre deux appareils en champ proche. Les inspecteurs de Bureau Veritas ont installé 20 000 de ces puces sur des équipements Loxam, donnant à ses équipes un accès immédiat à l'ensemble de nos rapports d'inspection.



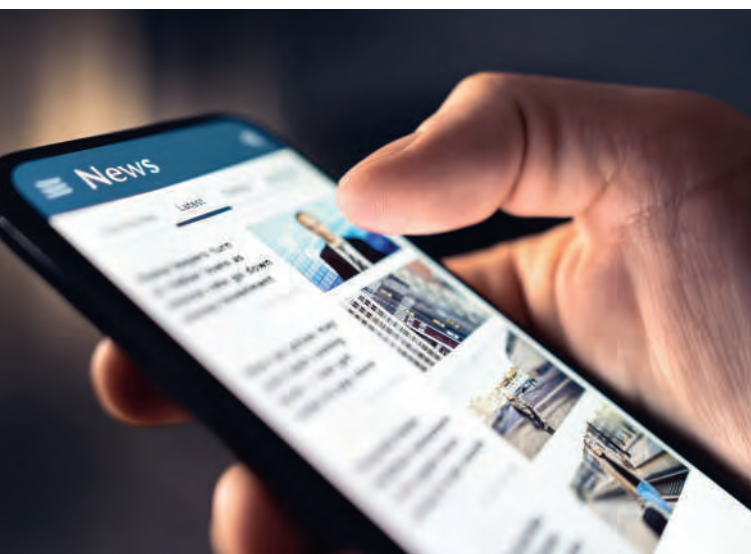
L'IMPACT

Les retombées de cette solution ont été immédiates. La planification des inspections de routine a gagné en rapidité et en efficacité, réduisant la durée d'immobilisation des équipements avant leur remise en location. De surcroît, la conversion des rapports au format numérique a augmenté leur précision, accéléré le suivi de la conformité réglementaire des équipements et facilité leur diffusion au sein de Loxam ou si nécessaire auprès des clients.

BÂTISSEURS

D'UN MONDE DE CONFIANCE

Nos équipes interviennent dans tous les métiers et secteurs d'activité pour fournir aux entreprises les preuves tangibles de fiabilité qui étayent la confiance de leurs clients, de leurs investisseurs, des autorités de régulation et de toutes leurs autres parties prenantes.



EXPANSION DE NOS ANALYSES AUTOMOBILES EN AMÉRIQUE LATINE

La filiale mexicaine de Nissan a fait appel à Bureau Veritas pour l'assister dans son processus local de production de véhicules, confirmant la position du Groupe comme partenaire privilégié de la construction automobile. Dans le cadre de ce partenariat, Bureau Veritas est chargé des essais portant sur des composants des habitacles Nissan : cette étape importante de la ligne de production vise à vérifier que les composants organiques volatiles entrant dans la fabrication des véhicules respectent les exigences rigoureuses de Nissan en matière de qualité de l'air et de sécurité, afin de proposer des habitacles plus sains aux clients.



RENFORCER LA CONFIANCE DANS LE JOURNALISME

Dans un geste important de soutien à la transparence et à la fiabilité du journalisme, Bureau Veritas a délivré à un journal libanais la première certification ISO issue de la Journalism Trust Initiative (JTI). Attribuée à *L'Orient-Le Jour* en septembre 2025, cette certification apportera un appui précieux à ce quotidien indépendant : à l'externe, elle renforce la confiance des lecteurs dans la qualité de ses articles, tandis qu'elle valide en interne l'adhésion aux normes et bonnes pratiques de la profession. L'audit mené par Bureau Veritas a permis de certifier la conformité de *L'Orient-Le Jour* à la norme JTI, créée en 2019 par Reporters Sans Frontières, pour attester la fiabilité des publications de presse, leur respect des pratiques et de l'éthique journalistiques et leur indépendance.



IMPACT GÉNÉRÉ

Plus de

120

médias dans le monde ont été certifiés
conformes à la norme JTI par Bureau Veritas

FAVORISER DES MÉTHODES DE CONSTRUCTION PLUS RÉILIENTES

LE DÉFI Confrontés à l'intensité croissante des risques physiques liés aux infrastructures et aux ouvrages, les entreprises, les institutions et les gouvernements ont besoin d'outils fiables pour atténuer ces risques, protéger leurs actifs. Partout dans le monde, les catastrophes naturelles telles que les inondations, les cyclones, les canicules, les incendies, les tremblements de terre ou les glissements de terrain font planer une menace importante et grandissante sur l'activité économique : elles perturbent les chaînes d'approvisionnement, déplacent les travailleurs et les emplois, font chuter la productivité et augmenter les primes d'assurance ainsi que les coûts financiers. Pour les propriétaires et les exploitants d'actifs, la capacité à évaluer et vérifier la résilience des ouvrages est donc devenue un paramètre essentiel de la planification opérationnelle et des stratégies d'investissement.

L'APPORT DE BUREAU VERITAS Conscient de ces impératifs, Bureau Veritas est devenu le partenaire de vérification du Building Resilience Index (BRI). Ce nouveau rôle consolidera sensiblement notre présence dans les marchés émergents clés d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie orientale et du Pacifique.

L'indice BRI a été élaboré par l'IFC, organisation membre de la Banque mondiale. Sa plateforme en ligne permet aux promoteurs, investisseurs et décideurs politiques d'identifier l'exposition des bâtiments aux risques de catastrophes naturelles et d'évaluer, améliorer et de communiquer sur leurs capacités de résilience, renforçant ainsi la confiance du public et la transparence par une validation indépendante des performances.

L'IMPACT GÉNÉRÉ Grâce au partenariat entre Bureau Veritas et le BRI, tous les acteurs peuvent identifier précocement leur exposition afin d'améliorer la résilience des édifices et d'amoindrir les répercussions négatives pour les populations vulnérables. Ces données facilitent par ailleurs l'accès aux capitaux en réajustant les notations de risque et les primes d'assurance. De plus, les propriétaires, exploitants et usagers des bâtiments évalués dans le cadre du BRI bénéficient d'une vérification fiable des pratiques de construction résistantes au changement climatique, outil précieux d'adaptation climatique dans des régions régulièrement menacées par les phénomènes météorologiques extrêmes.



BÂTISSEURS D'UN MONDE DE CONFIANCE

GARANTIR LA QUALITÉ DEPUIS L'USINE JUSQU'AUX POINTS DE VENTE

Tout au long de l'année, nos inspecteurs contrôlent les points de vente français pour vérifier que les produits du géant de la confiserie Ferrero respectent des critères stricts de qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis les entrepôts d'usine jusqu'au panier du consommateur. Nos équipes sont mandatées pour visiter plusieurs points de vente par jour, veillant à ce que les consommateurs trouvent toujours les pâtes à tartiner Nutella, les biscuits Kinder ou les fameux Ferrero Rocher en parfait état. C'est l'une des nombreuses missions que Bureau Veritas effectue pour des fournisseurs de produits de grande consommation, afin de garantir au consommateur final que les promesses des marques sont systématiquement tenues.



IMPACT GÉNÉRÉ

15

points de vente de produits Ferrero
inspectés quotidiennement
par les équipes de Bureau Veritas



SOUTENIR LE NOUVEAU PÔLE INDUSTRIEL DÉCARBONISÉ DU ROYAUME-UNI

Bureau Veritas a signé un accord-cadre majeur pour un projet de captage et de stockage de carbone innovant, essentiel à la transition énergétique du Royaume-Uni. Aux termes du contrat, le nouveau bureau de projet de Teesside assurera les services de qualité, d'inspection et de surveillance des projets Net Zero Teesside Power (NZN Power) et Northern Endurance Partnership (NEP). NZN Power est la clé de voûte d'un programme visant à faire de Teesside le premier bassin industriel décarboné du Royaume-Uni; en parallèle, le NEP déploie l'infrastructure de transport du CO₂ depuis les projets locaux de captage jusqu'au site de stockage sécurisé en mer du Nord.



IMPACT GÉNÉRÉ

Plus de

250 GW

d'énergies renouvelables et de projets « zéro net »
certifiés par Bureau Veritas dans le monde





REVITALISER LA CONSTRUCTION NAVALE EN GRÈCE

Après plusieurs années de torpeur, la construction navale grecque renoue avec l'activité. Au mois de juin 2025, ONEX Elefsis Shipyards a missionné Bureau Veritas Marine & Offshore pour l'assister dans la construction de 20 nouveaux remorqueurs. Cette annonce a été particulièrement bien accueillie dans les chantiers navals locaux, cantonnés depuis 2018 à des travaux de réparation sans la moindre construction nouvelle. En partenariat avec Bureau Veritas, ONEX Elefsis Shipyards livrera dès 2026 les premiers exemplaires de ces remorqueurs de dernière génération, dotés de motorisations adaptables au GNL comme au GPL et déployables dans un large éventail de missions, depuis la lutte contre les incendies jusqu'au nettoyage de marées noires.

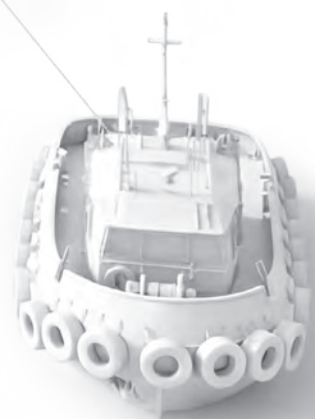


IMPACT GÉNÉRÉ

Construction de

20

nouveaux remorqueurs RAstar 2800



BÂTISSEURS D'UN MONDE DE CONFIANCE



BUREAU VERITAS NIGERIA GAGNE UN RÔLE CLÉ DANS LE COMMERCE DE CÉRÉALES ET L'ALIMENTATION ANIMALE

Bureau Veritas Nigeria a reçu la certification « Approved Superintendent » de la GAFTA (Association du commerce des céréales et aliments pour animaux), qui l'habilite à effectuer des inspections et vérifications sur les matières premières agricoles commercialisées à l'échelle mondiale. Cet agrément obtenu en septembre 2025 marque l'aboutissement d'un processus rigoureux d'évaluation et d'audit. Il atteste la compétence du Groupe dans le domaine des matières premières agricoles. Le nouveau statut de Bureau Veritas Nigeria lui permettra de proposer à ses clients toute une gamme de services, tels que les certifications de qualité ou les analyses en laboratoire, qui forment les maillons essentiels du commerce mondial du soja, du maïs ou du blé.



IMPACT GÉNÉRÉ

Certification

GAFTA

obtenue par Bureau Veritas Nigeria



RENFORCER LA SOUVERAINÉTÉ NAVALE DE L'AUSTRALIE

Le gouvernement australien a sollicité Bureau Veritas pour l'aider à moderniser son système de réglementation maritime, dans le cadre d'un plan ambitieux et visionnaire de maintien de la navigabilité de sa Marine nationale. Bureau Veritas apportera son soutien technique spécialisé et son expertise réglementaire à ce programme, conçu pour garantir que l'ensemble des capacités navales australiennes – navires, systèmes et personnels – soit toujours en condition opérationnelle et aptes à intervenir efficacement en toutes circonstances. Bureau Veritas coopérera avec l'ANSA, autorité australienne de navigabilité marine, pour concevoir un cadre unifié et cohérent regroupant les obligations de pavillon, les règles de classification, les normes techniques ou encore les systèmes de gestion de la sécurité.



IMPACT GÉNÉRÉ

Plus de

30

marines nationales
font confiance à Bureau Veritas pour
la modernisation de leurs capacités



Quelle est votre question ?

Jules, peux-tu nous donner un bref aperçu du cadre réglementaire britannique en matière d'énergie nucléaire ?

La loi sur les installations nucléaires (1954) a fourni un cadre de base. Après les accidents nucléaires, la surveillance a été renforcée avec la création du Health and Safety Executive (HSE). Des lois ultérieures, telles que la loi sur l'énergie (2004) et la loi sur les garanties nucléaires (2008), ont abordé les risques liés à la sûreté, à la sécurité et à la prolifération. Le contrôle des coûts et le respect des délais sont désormais des questions clés au cœur du corpus réglementaire sur l'énergie nucléaire au Royaume-Uni.

APPROFONDIR LES COMPÉTENCES ET EXPERTISES DANS LE SECTEUR NUCLÉAIRE AU ROYAUME-UNI

Partenaire de confiance du secteur nucléaire, Bureau Veritas a renouvelé au Royaume-Uni son adhésion à la National Skills Academy for Nuclear (NSAN), dont la mission consiste à accompagner les individus et organisations du secteur dans la réalisation de leurs ambitions, le développement de leurs compétences et la création de réseaux performants. En participant aux activités de la NSAN, Bureau Veritas contribue à la coopération et à l'innovation dans l'ensemble du secteur nucléaire.



IMPACT GÉNÉRÉ

Renforcement

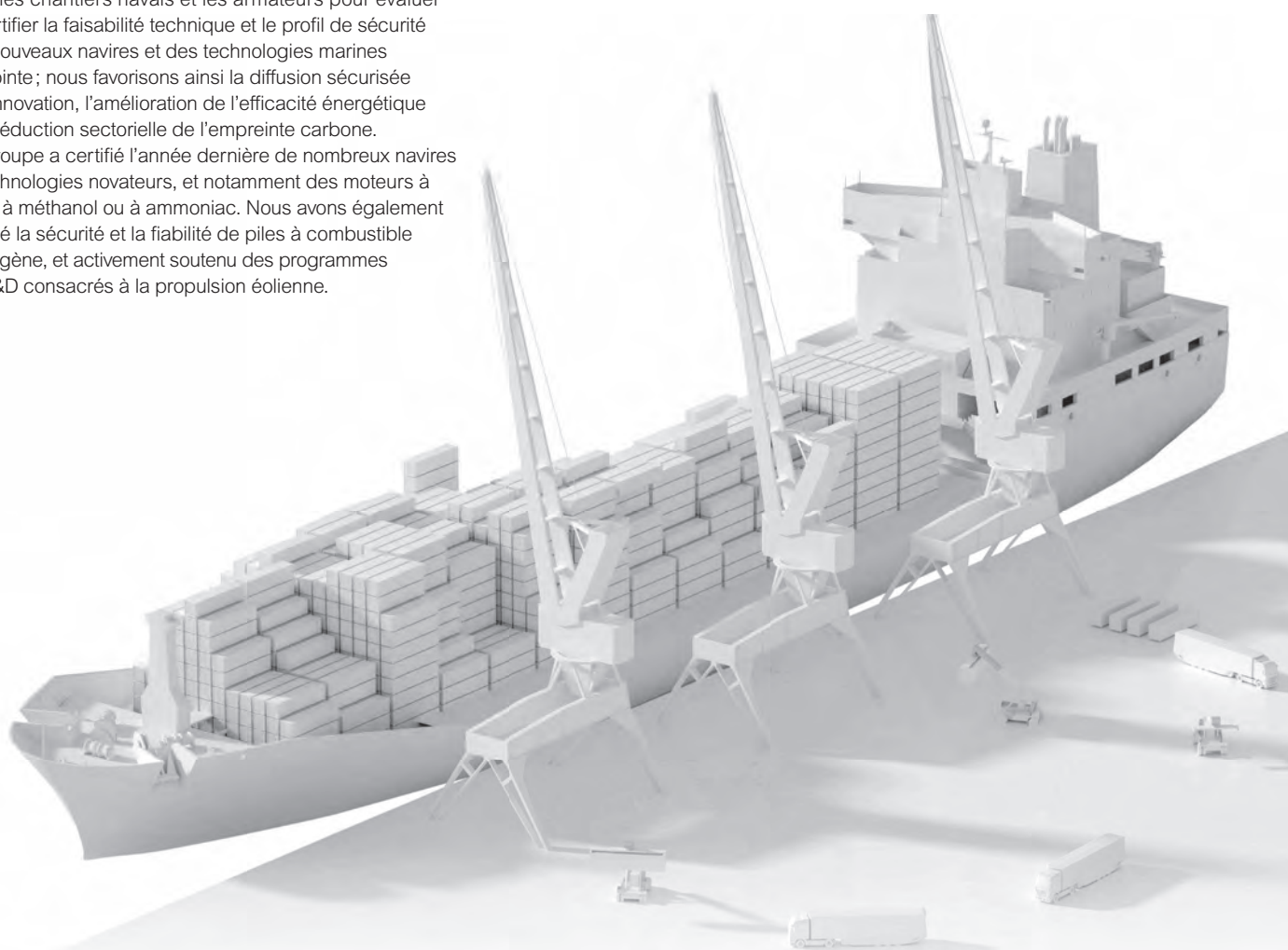
des normes nucléaires britanniques par notre participation active en tant que partenaire reconnu de sécurité et de conformité

MOTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les grands acteurs de l'industrie, du secteur maritime et de l'offshore opèrent aujourd'hui une transition majeure vers des sources d'énergie plus sobres et durables. Cette mutation est un formidable moteur d'activité pour Bureau Veritas, qui propose dans le monde entier toute l'étendue des expertises et solutions nécessaires à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TRANSPORT MARITIME

Bureau Veritas joue un rôle clé pour réduire la dépendance du transport maritime aux carburants conventionnels, en encourageant l'utilisation d'énergies plus durables et plus sobres en carbone. Nos équipes collaborent avec les chantiers navals et les armateurs pour évaluer et certifier la faisabilité technique et le profil de sécurité des nouveaux navires et des technologies marines de pointe ; nous favorisons ainsi la diffusion sécurisée de l'innovation, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction sectorielle de l'empreinte carbone. Le Groupe a certifié l'année dernière de nombreux navires et technologies novateurs, et notamment des moteurs à GNL, à méthanol ou à ammoniac. Nous avons également certifié la sécurité et la fiabilité de piles à combustible hydrogène, et activement soutenu des programmes de R&D consacrés à la propulsion éolienne.





SINGAPOUR

Bureau Veritas a certifié l'évaluation d'avant-projet (Basic Design Assessment) de la nouvelle pile à combustible maritime de Sydrogen. Le modèle MZ250N de la série SydroPOWER propose une alimentation fiable et décarbonée pour un large éventail d'applications maritimes, depuis les navires de commerce jusqu'aux plateformes en mer.



NANTONG, CHINE

Livraison du S1067, la troisième barge de soutage de 7600 m³ construite par Nantong CIMC Sinopacific Offshore & Engineering Co. Ltd (CIMC SOE) pour le compte de Seaspan.



SHANGHAI, CHINE

Délivrance par Bureau Veritas des certificats d'approbation de principe (AiP) pour trois projets pionniers de navires à propulsion propre et bas carbone (GNL et éthane) conçus par Hudong-Zhonghua Shipbuilding (Group) Co., Ltd.



BERGEN, NORVÈGE

Un nouveau partenariat associe Bureau Veritas à StormGeo, leader mondial des solutions de technologie maritime, pour mieux accompagner le transport maritime : l'intégration des solutions StormGeo sur notre plateforme facilitera la conformité des navires au règlement MRV de l'UE, et à ses exigences de reporting des émissions de GES et de consommation de carburant dans les eaux européennes.



LONDRES, ROYAUME-UNI

Bureau Veritas réaffirme son engagement en faveur du transport maritime durable en classifiant pour Union Maritime une série de pétroliers et de chimiquiers « methanol-ready ». Ces navires seront bientôt équipés de systèmes de propulsion éolienne intégrant des voiles à rotor Norsepower (NPRS™).



BORDEAUX, FRANCE + SINGAPOUR

Livraison du « ECOMAR GASCOGNE », premier de quatre chimiquiers IMO II de moyenne portée (MR) à propulsion hybride méthanol nouvellement construits par Guangzhou Shipyard International pour l'armateur Sotatra et son partenaire en coentreprise Hafnia.



PARIS, FRANCE

EODev (Energy Observer Developments) a reçu de Bureau Veritas l'homologation finale (Type Approval Certificate) pour son dispositif REXH2® de pile à combustible hydrogène assurant l'alimentation en énergie propre des systèmes de bord.



SURESNES, FRANCE

Bureau Veritas a délivré une approbation de principe (AiP) à Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour la conception de ses navires de soutien logistique (SOV) à hydrogène liquide.



HIROSHIMA, JAPON

Bureau Veritas s'est vu confier la classification de la toute première barge de soutage de 5000 m³ à propulsion ammoniac; celle-ci sera construite par Sasaki Shipbuilding Co. Ltd. (Sasaki) pour une livraison prévue autour de septembre 2027.

MOTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

VALORISER LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE À OMAN

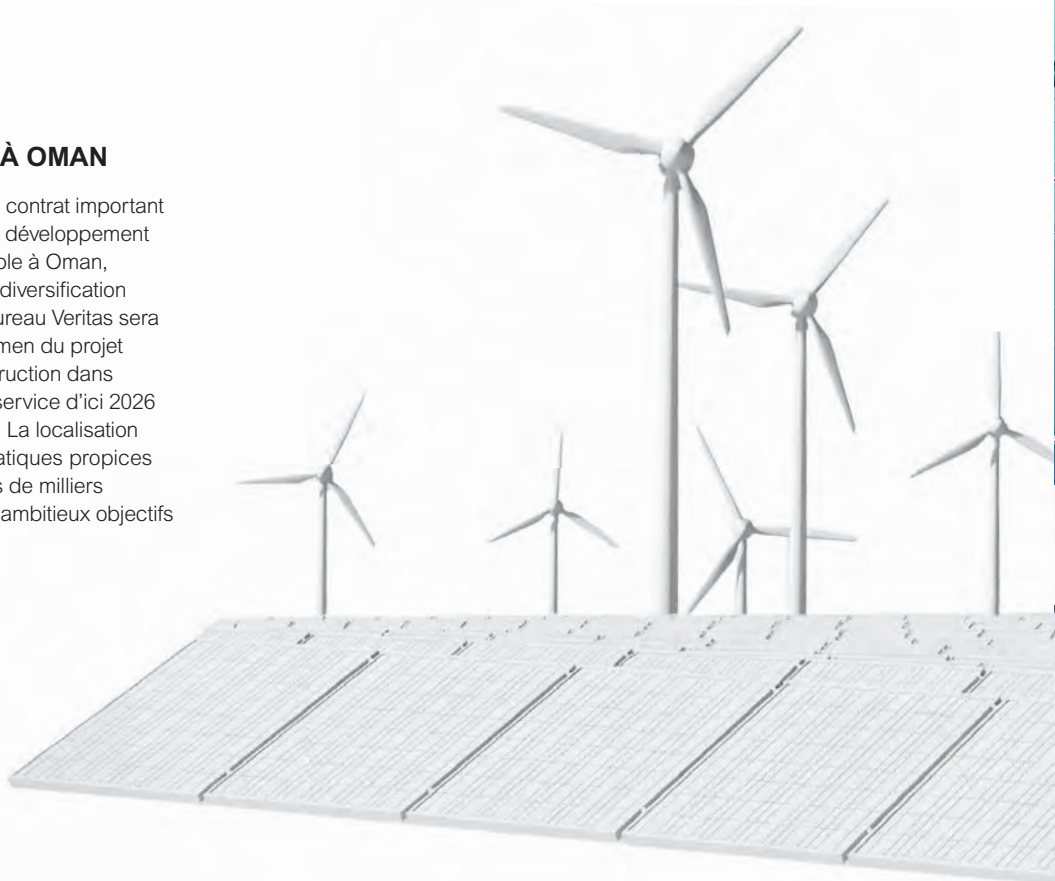
Bureau Veritas a remporté début 2025 un contrat important pour accompagner TotalEnergies dans le développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable à Oman, soulignant la contribution du Groupe à la diversification des sources d'énergie dans le monde. Bureau Veritas sera chargé de la maîtrise d'ouvrage, de l'examen du projet et de l'évaluation des risques avant construction dans le cadre de ce projet qui vise la mise en service d'ici 2026 de trois parcs éoliens ou photovoltaïques. La localisation des sites tirera parti des conditions climatiques propices à Oman pour alimenter plusieurs dizaines de milliers de foyers, rapprochant le sultanat de ses ambitieux objectifs en matière d'énergies renouvelables.



IMPACT GÉNÉRÉ

30 MW

d'énergies renouvelables
injectés dans le réseau omanais



UNE SOLUTION INNOVANTE POUR LE STOCKAGE DE L'HYDROGÈNE

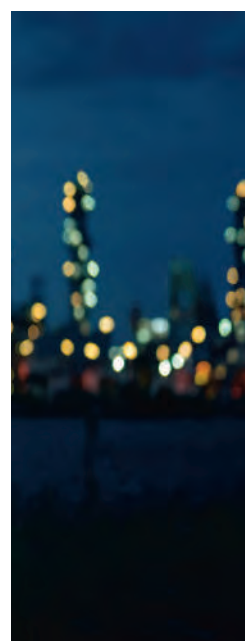
Vallourec, le spécialiste français des tubes et pipelines, s'associe à Bureau Veritas pour développer un dispositif innovant de stockage de l'hydrogène. Baptisée Delphy, cette solution s'appuie sur un système complexe de tubes sans soudure pressurisés, enfouis verticalement à des profondeurs pouvant atteindre 100 m, pour stocker de manière sécurisée des volumes importants d'hydrogène vert. Destinée à des applications industrielles ou à la production d'électricité, cette nouvelle technologie contribuera à installer l'hydrogène vert parmi les énergies sûres et durables de demain.



IMPACT GÉNÉRÉ

Certification

délivrée à Delphy pour une commercialisation
par Vallourec avant la fin 2025





Comment puis-je vous aider ?

Jules, dis-moi quelles sont les accréditations et certifications dont les fabricants indiens de panneaux solaires ont besoin pour pouvoir exporter vers l'Union européenne ?

Les importations de panneaux solaires dans l'UE doivent respecter les normes suivantes : IEC 61215/61730 (performance/sécurité), MDR (conformité), REACH (produits chimiques), CBAM (carbone). Ces normes garantissent la qualité, la sécurité et la responsabilité environnementale des panneaux solaires importés dans l'UE.

NOUVEAUX SERVICES D'ESSAIS POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN INDE

Tandis que le marché mondial des panneaux photovoltaïques ne cesse de croître, les fabricants doivent satisfaire à des normes internationales toujours plus rigoureuses. En 2025, nous avons étendu nos capacités en Inde afin de mieux accompagner les fabricants de panneaux comme les promoteurs de projets dans l'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité de ces produits : grâce à la récente accréditation de notre laboratoire d'essais Hi Physix, nos équipes basées en Inde pourront aider les fabricants locaux à conforter la confiance des consommateurs et à ouvrir de nouveaux débouchés domestiques et internationaux pour leurs solutions photovoltaïques.



IMPACT GÉNÉRÉ

Expansion

de nos essais et certifications de panneaux photovoltaïques sur le marché indien

FACILITER LA TRANSITION VERS UN AVENIR PLUS DURABLE

Nous travaillons en étroite collaboration avec des entreprises de tous les secteurs d'activité, comme avec les institutions et gouvernements du monde entier, pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des pratiques sociales et environnementales plus durables, quelles que soient la complexité des situations ou les difficultés du terrain.



PARTAGER NOTRE SAVOIR-FAIRE ENVIRONNEMENTAL AVEC LES USINES VIETNAMIENNES

Au Vietnam, Bureau Veritas accompagne les producteurs de vêtements et de textiles pour les aider à mettre en œuvre des pratiques de fabrication plus durables, plus sûres et plus responsables. En juillet 2025, les experts du Groupe ont rejoint le programme To The Finish Line, une plateforme de conseil et de formation regroupant des marques d'envergure mondiale, des associations professionnelles et des organismes de développement pour encourager la diffusion des normes internationales de durabilité auprès des fabricants vietnamiens. La contribution de Bureau Veritas est axée sur l'amélioration des performances environnementales des entreprises participantes, notamment concernant la consommation d'énergie, les émissions de GES, la pollution atmosphérique et l'emploi de produits chimiques.



1270

fabricants participant au programme et plus de 4200 salariés formés en 2025

DECATHLON VA PLUS LOIN POUR RÉDUIRE SON EMPREINTE CO₂

Decathlon a considérablement réduit son empreinte carbone ces dernières années. Soucieux de prolonger cet effort, le Groupe français d'articles de sport a fait appel à Bureau Veritas pour déployer un outil rigoureux de décarbonation nommé CRREM : Les équipes du Groupe sollicitent cet outil, initialement développé dans le cadre d'un programme de l'UE à destination du secteur immobilier, pour effectuer une inspection détaillée des 319 magasins de l'enseigne. Cette campagne alimentera des audits précis ainsi qu'un ensemble de recommandations chiffrées et d'analyses d'impact environnemental et financier, qui dessineront la trajectoire de Decathlon vers son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.



+20%

de réduction attendue de la consommation d'énergie, en moyenne et par magasin, grâce à l'application des mesures identifiées par les outils de suivi de Bureau Veritas





UN CADRE NOUVEAU POUR LES AUDITS ESG DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

Bureau Veritas a lancé une offre globale d'audit ESG et d'assurance pour accompagner l'industrie minière face aux demandes croissantes de l'opinion publique et des autorités réglementaires en matière de performances environnementales et de respect des droits humains. Notre nouveau cadre de reporting permet aux sociétés minières de présenter des données certifiées à leurs investisseurs et autres parties prenantes, attestant que leurs sites et usines ainsi que leurs chaînes d'approvisionnement respectent les normes les plus exigeantes d'éthique des affaires, de gestion des impacts environnementaux, d'achats responsables, de droit du travail et de droits humains, d'engagement des communautés locales.



1

cadre propriétaire d'audit ESG des sociétés minières élaboré par Bureau Veritas



Quelle est votre question ?

Jules, quelles sont les normes ESG existantes imposées aux exploitants miniers ?

Le secteur minier est soumis à des standards ESG de plus en plus stricts : SASB (financier), GRI (parties prenantes), TCFD (climat), SDG, SBTi, CSRD (obligatoire) sont autant de normes et de cadres pertinents auxquels ils doivent se conformer. Ces normes exigent toutes des données vérifiables et de la transparence.

PARTENAIRES

DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DES TERRITOIRES

Bureau Veritas collabore avec les autorités nationales, régionales et locales pour partager les bienfaits du développement économique avec les populations des territoires et pour accompagner leur transition vers des modèles économiques et des infrastructures plus durables. Nous aidons tous les échelons des administrations nationales à simplifier leurs interactions avec les usagers, en optimisant l'emploi des ressources publiques et en rationalisant leurs processus de gestion administrative et d'imposition.

SOUTENIR UN AMBITIEUX PROGRAMME DE RÉFORMES EN OUBÉKISTAN

LE DÉFI L'Ouzbékistan mène depuis 2016 un ambitieux programme de réformes intitulé Strategy 2030, qui vise à ouvrir son économie, attirer les investissements étrangers, stimuler le secteur privé et accélérer la transition vers un modèle plus écologique et durable. En conséquence, le pays affiche depuis plusieurs années une croissance remarquable de son PIB portée par une demande intérieure soutenue, et les perspectives économiques publiées par le FMI restent globalement positives. Mais de nombreux défis structurels restent à surmonter et les autorités ouzbèkes poursuivent de nouveaux objectifs, dont l'avancement de son accession à l'OMC, l'augmentation des investissements directs dans ses infrastructures durables et ses projets hydrauliques et énergétiques, ou encore la dynamisation de ses progrès technologiques grâce à la numérisation, l'éducation et l'innovation.

L'APPORT DE BUREAU VERITAS En mars 2025, Bureau Veritas a signé un Protocole d'accord encadrant sa contribution à de nombreuses facettes du programme de réformes ouzbek. Aux termes de ce partenariat, le Groupe

coopérera avec les autorités nationales pour diffuser des technologies innovantes favorisant la transition du pays vers une économie durable; il aidera par ailleurs les entreprises locales à appliquer les normes internationales de durabilité, facilitera les partenariats public-privé stratégiques dans des domaines tels que la construction, la production manufacturière et l'énergie, et appuiera des programmes de montée en compétences pour doter les industries ouzbèkes des expertises et outils nécessaires à la mise en œuvre de solutions durables.

IMPACT GÉNÉRÉ 4 domaines de collaboration ouverts pour opérer la transition de l'Ouzbékistan vers une économie durable :

- Technologies durables et innovation;
- Certification et conformité environnementales;
- Partenariats public-privé pour une croissance durable;
- Montée en capacité et partage des savoirs.



DÉVELOPPER LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES DES PREMIÈRES NATIONS AU CANADA

Le Groupe Mikisew, acteur important du secteur canadien de l'énergie et propriété exclusive de la Première Nation Mikisew, a fait appel à Bureau Veritas pour accompagner le développement et la conformité de plusieurs projets pétroliers et énergétiques. Notre rôle consistera principalement à fournir des services d'essais, de certification et d'évaluation de la conformité environnementale et de sécurité, afin d'aligner ces projets sur les normes locales et internationales en vigueur. Nous apporterons également notre appui aux communautés locales afin de les doter de tous les outils, ressources et expertises nécessaires à la création de nouvelles opportunités d'emploi pour les membres de la Première Nation crie de Mikisew.



Participation

accrue des entreprises détenues par les Premières Nations dans les projets énergétiques développés au Canada

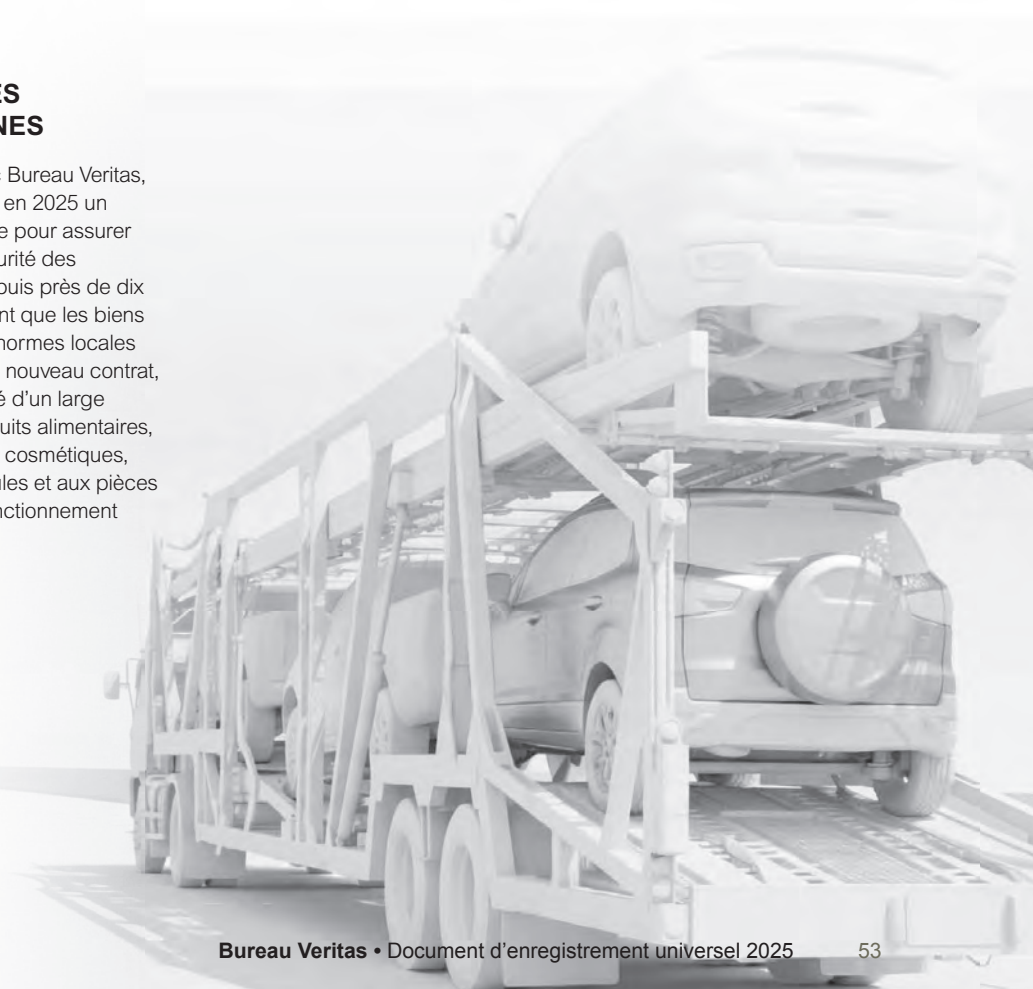
VEILLER À LA CONFORMITÉ DES IMPORTATIONS ZIMBABWÉENNES

Prolongeant sa collaboration éprouvée avec Bureau Veritas, le gouvernement du Zimbabwe a renouvelé en 2025 un contrat établi de longue date avec le Groupe pour assurer la supervision de ses importations et la sécurité des consommateurs. Bureau Veritas travaille depuis près de dix ans auprès des autorités nationales, certifiant que les biens importés dans le pays sont conformes aux normes locales et internationales en vigueur. Aux termes du nouveau contrat, le Groupe continuera d'évaluer la conformité d'un large éventail de biens importés tels que les produits alimentaires, les matériaux de construction ou encore les cosmétiques, portant une attention particulière aux véhicules et aux pièces détachées pour garantir leur bon état de fonctionnement et leur respect des normes de sécurité.



15 ans

de partenariat avec le gouvernement du Zimbabwe pour veiller à la conformité des produits d'importation



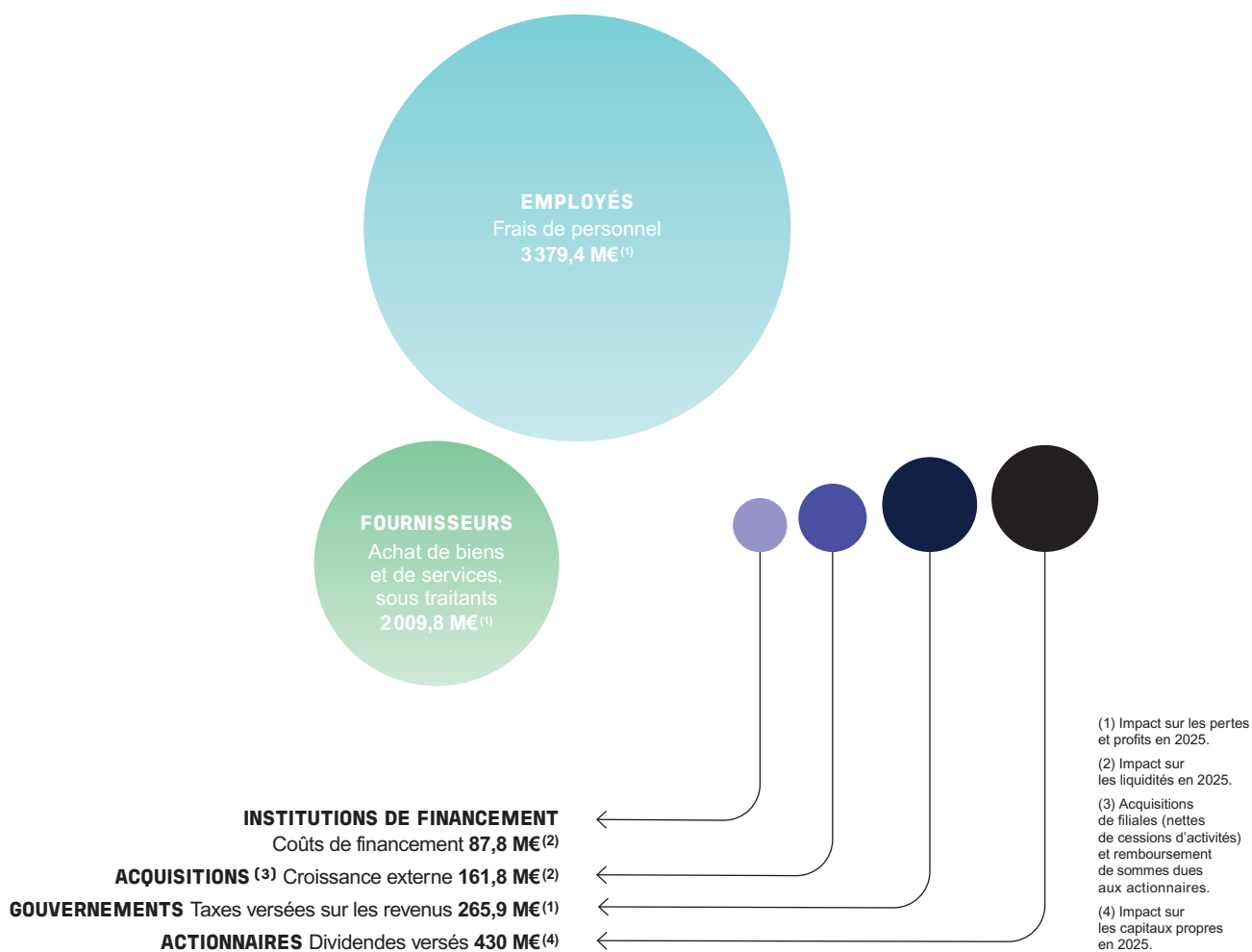
CRÉER DE LA VALEUR

ET CULTIVER LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
SOCIÉTÉ	<ul style="list-style-type: none"> — Amélioration de la qualité — Réduction des risques — Protection de l'Environnement — Droits humains et Éthique — Protection des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> — Comité des parties prenantes RSE — Salons et expositions — Site internet et publications
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> — Éthique — Qualité de service — Excellence opérationnelle — Santé et sécurité au travail — Cybersécurité — Baisse des émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> — Enquêtes de satisfaction — Réunions technico-commerciales — Séminaires clients — Comité externe d'orientation RSE
ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> — Réduction des risques RSE — Performance financière — Engagement RSE — Offres de services durables 	<ul style="list-style-type: none"> — Comité des parties prenantes RSE — Conseil d'administration — Rencontres investisseurs
COLLABORATEURS	<ul style="list-style-type: none"> — Formation et développement — Santé et sécurité au travail — Bien-être au travail — Éthique — Valeurs sociétales 	<ul style="list-style-type: none"> — Code d'éthique et politiques — Entretiens annuels — Réunions de service — Ligne d'alerte — Comité START de jeunes collaborateurs
ORGANISMES D'ACCREDITATION	<ul style="list-style-type: none"> — Excellence opérationnelle — Éthique 	<ul style="list-style-type: none"> — Audits d'accréditation
PARTENAIRES (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, AGENTS COMMERCIAUX, JOINT-VENTURES)	<ul style="list-style-type: none"> — Santé et sécurité au travail — Juste rémunération — Relations pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> — Conditions générales d'achat — Code de conduite partenaires — Évaluations — Ligne d'alerte
GOUVERNEMENTS ET AUTORITÉS PUBLIQUES	<ul style="list-style-type: none"> — Développement économique — Création d'emplois — Respect de l'environnement et de la sécurité — Respect des lois et règlements — Lutte contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> — Relations avec les autorités publiques — Relations avec la Commission européenne — Programme de Conformité du Groupe

DISTRIBUTION DE NOTRE IMPACT EN FAVEUR DE NOS PARTIES PRENANTES

Recette **6 466,4 M€**





BUREAU
VERITAS

严禁烟火

海
HAI

PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE GROUPE	58	1.5 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	74
1.2 HISTORIQUE	62	1.5.1 Marine & Offshore	74
1.3 L'INDUSTRIE DU TIC	62	1.5.2 Agroalimentaire & Matières Premières	78
1.3.1 Un marché estimé à près de 300 milliards d'euros	62	1.5.3 Industrie	82
1.3.2 Des tendances séculaires favorisant l'industrie du TIC	63	1.5.4 Bâtiment & Infrastructures	85
1.3.3 Des fondamentaux solides sur le marché du TIC	63	1.5.5 Certification	89
1.3.4 Un marché fragmenté	64	1.5.6 Biens de consommation	92
1.3.5 De fortes barrières à l'entrée	64	1.6 ACCRÉDITATIONS, AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS	95
1.4 LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DU GROUPE	65	Division Marine & Offshore (M&O)	95
1.4.1 Les atouts du Groupe	65	Matières Premières, Industrie & Infrastructures	95
1.4.2 Une nouvelle vision	66	Division Biens de consommation (CPS)	96
1.4.3 LEAP 2028	67	1.7 RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION, BREVETS ET LICENCES /RFA/	97
		1.8 SYSTÈMES D'INFORMATION	98

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/ Corporate Sustainability Reporting Directive /CSRD/

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

MISSION

Bureau Veritas est un *leader* mondial dans les services de test, inspection et certification, connus sous le nom de « **TIC** ». Le Groupe favorise le renforcement de la confiance entre entreprises, autorités et consommateurs. Sa mission consiste à réduire les risques de ses clients et à améliorer leurs performances. Il les accompagne aussi dans les innovations répondant à des enjeux de qualité, de santé, de sécurité et de développement durable.

Avec 198 ans d'expérience, Bureau Veritas est reconnu pour son expertise, son impartialité, son intégrité et son indépendance.

Les services proposés par Bureau Veritas visent à assurer la conformité des produits, des actifs ou des systèmes de gestion. Ils se basent sur des normes et réglementations en matière de qualité, santé, sécurité, environnement et responsabilité sociale (**QHSE**).

Selon les besoins des clients et les exigences réglementaires, normatives ou contractuelles, Bureau Veritas intervient de différentes manières :

- en tant que « tierce partie », agissant de façon indépendante pour établir des rapports et certificats attestant la conformité de produits, actifs, systèmes, services ou organisations ;
- en tant que « seconde partie », travaillant pour le compte et sous la direction de ses clients afin de mieux contrôler la chaîne d'approvisionnement ;
- en tant que « première partie », pour le compte de clients qui souhaitent une assistance afin d'établir ou d'améliorer la conformité de leurs produits, actifs, systèmes et services.

BUREAU VERITAS



PARTIE 1 RE **FABRICANT
OU VENDEUR**



**VÉRIFIER LA CONFORMITÉ
DES PRODUITS, ACTIFS,
ET SYSTÈMES**

PARTIE 2 DE **ACHETEUR
OU UTILISATEUR**



**VÉRIFIER LA CONFORMITÉ
DES FOURNISSEURS**

PARTIE 3 CE **ORGANISATION
INDÉPENDANTE**



**CERTIFIER
LA CONFORMITÉ**

En accord avec...



Spécifications
ou protocoles
du client



Schémas
privés ou labels



Standards
internationaux
(ISO, IEC, UN...)



Réglementations

Les services délivrés par Bureau Veritas répondent à six axes de création de valeur pour ses clients :



Délivrer un permis d'exploitation

Les entreprises doivent prouver qu'elles se conforment à de multiples normes et réglementations. Bureau Veritas les aide en leur fournissant une expertise approfondie des normes applicables à leurs secteurs. En tant que tierce partie indépendante, Bureau Veritas vérifie que les entreprises respectent ces normes. Cela leur permet de mener et développer leurs activités conformément aux exigences réglementaires, tant locales qu'internationales. Ainsi, elles obtiennent et conservent les autorisations nécessaires à l'opération de leurs activités, délivrées par les autorités publiques.

Faciliter les échanges commerciaux

Le commerce international dépend de tierces parties pour certifier que les biens échangés respectent les critères de qualité et de quantité stipulés dans les contrats commerciaux. Bureau Veritas joue un rôle clé dans le cadre de ces transactions. Le Groupe teste les matériaux, vérifie la conformité des biens aux spécifications contractuelles et valide les quantités. Les échanges de matières premières, par exemple, se basent sur des certificats émis par des entreprises telles que Bureau Veritas.

Accéder aux marchés mondiaux

Les biens d'équipement et les produits grand public doivent répondre aux normes nationales et internationales pour être vendus dans un pays spécifique. Ces normes constituent des barrières techniques au commerce au sens de l'OMC. Les entreprises conçoivent et fabriquent leurs produits et équipements en respectant les normes de plusieurs pays. Elles s'appuient sur Bureau Veritas pour effectuer les tests et optimiser le plan de test. Ceci vise à accélérer la mise sur le marché de leurs produits.

Réduire les risques

Gérer les risques liés à la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale augmente l'efficacité et les performances des organisations. Bureau Veritas aide ses clients à identifier et maîtriser ces risques. Cette assistance s'étend de la conception à la réalisation et jusqu'au décommissionnement de leurs projets.

Maîtriser les coûts

Les méthodes de contrôle, d'inspection et d'audit de seconde ou de tierce partie permettent aux entreprises de comprendre l'état réel de leurs actifs. Elles permettent également de lancer de nouveaux projets et produits en toute confiance. Les entreprises sont ainsi assurées de maîtriser les coûts, les délais et la qualité. Pendant l'exploitation, les inspections contribuent à optimiser la maintenance et à prolonger la durée de vie des équipements industriels.

Protéger les marques

L'essor de l'utilisation des réseaux sociaux a transformé la gestion des marques mondiales. Ces dernières peuvent rapidement être affectées par une défaillance de l'un des acteurs de leur chaîne d'approvisionnement ou de distribution. Bureau Veritas aide les entreprises à mieux gérer ces risques. Elles bénéficient ainsi des analyses d'un acteur mondial reconnu et impartial.

SERVICES

Bureau Veritas offre trois types de services principaux :

- **Essais et analyses** : ces services évaluent les caractéristiques d'un produit ou matériau en laboratoire ou sur site.
 - Ils permettent d'obtenir l'assurance que les produits ou matériaux répondent à des exigences de sécurité et de qualité.
 - Ils valident la conformité aux cahiers des charges, aux normes et aux réglementations.
- **Inspection** : l'inspection est la vérification sur site qu'un produit, un actif ou un système répond aux critères définis.
 - Elle couvre une large gamme de services conçus pour réduire les risques, contrôler la qualité, vérifier les quantités et répondre aux exigences réglementaires.
 - Les inspections comprennent des contrôles visuels, des vérifications documentaires, des supervisions de fabrication, et des contrôles de divers types (électronique, électrique, mécanique, logiciel).

- **Certification** : la certification est une attestation de conformité à des exigences spécifiques, délivrée par un organisme accrédité. Elle permet d'obtenir la garantie par un tiers indépendant qu'un produit, service ou système de management est conforme à des normes spécifiques.
 - La certification permet aux entreprises de renforcer leur réputation, d'accéder à de nouveaux marchés ou d'exercer leurs activités.
 - Bureau Veritas offre des services de certification qui s'appliquent aux systèmes de management, aux produits et aux personnels.

Le Groupe intervient sur des :

- **Actifs** : navires, trains, avions, bâtiments, infrastructures, réseaux, centrales électriques, raffineries, pipelines, installations industrielles ;
- **Produits** : produits de consommation (électroniques, textiles, jouets, automobile, alimentaire, objets connectés), équipements industriels (sous pression, machines, équipements électriques), matières premières (pétrole, pétrochimiques, minéraux, métaux) ;
- **Systèmes** : systèmes de management QHSE (ISO 9001, ISO 14001, etc.), systèmes sectoriels QHSE (automobile, aéronautique, agroalimentaire), gestion de la chaîne d'approvisionnement, audits de fournisseurs.

CLIENTS

Bureau Veritas dispose d'un portefeuille très diversifié de plus de 400 000 clients. Le Groupe intervient dans de nombreux secteurs :

- Transport et construction maritime ;
- Chaîne de valeur du pétrole et du gaz, de l'exploration à la distribution ;
- Construction et génie civil ;
- *Power & Utilities* ;
- Biens de consommation et grande distribution ;

- Aéronautique et ferroviaire ;
- Industrie des métaux et minéraux ;
- Agroalimentaire ;
- Gouvernements ;
- Automobile et chimie.

Au 31 décembre 2025, les dix premiers clients représentaient environ 7 % du chiffre d'affaires annualisé du Groupe. Les 25 premiers clients comptent pour 12 % du chiffre d'affaires. Cela illustre la faible concentration du chiffre d'affaires chez Bureau Veritas.

ORGANISATION

Bureau Veritas est présent dans près de 140 pays et dispose d'un réseau mondial étendu.

Historiquement, le Groupe a tiré parti d'une forte présence régionale, favorisant une proximité avec les marchés locaux. Sa structure reposait sur six grands pôles régionaux. Cette approche régionale était complétée par une gestion transversale des opérations et un pilotage global. Dans ce contexte, le Groupe s'appuyait sur ses lignes de services mondiales (*Global Service Lines*). Cette configuration était particulièrement adaptée à une période où le portefeuille de services était plus restreint.

L'élargissement de l'offre, la couverture de nouveaux territoires, l'introduction de technologies innovantes et le développement d'une clientèle avec des besoins locaux ont révélé certaines limites de cette structure organisationnelle. Il est progressivement devenu plus difficile d'assurer une gestion optimale de l'entreprise, tandis que des limites dans les connexions freinaient la création de synergies et le développement des ventes croisées entre zones géographiques.

Afin de répondre à ces enjeux, Bureau Veritas a annoncé en 2025 la mise en place d'une nouvelle organisation visant à soutenir son engagement en matière de croissance et d'innovation.

Vers un nouveau chapitre pour libérer le potentiel du Groupe grâce au changement

La transformation de l'organisation résulte d'une réflexion approfondie sur les ambitions et les capacités de Bureau Veritas, ainsi que sur l'évolution des besoins de ses clients et de ses équipes à travers le monde.

Face à de nouveaux enjeux, Bureau Veritas a reconnu la nécessité de repenser son organisation et d'adopter une structure plus claire, capable d'accélérer et d'évoluer à grande échelle selon une logique *Scale, Structure, Speed*.

La nouvelle organisation, effective depuis le 1^{er} janvier 2026, relie désormais davantage l'empreinte régionale à des lignes de produits dotées d'une expertise avérée, favorisant ainsi la collaboration, l'agilité et la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins de chaque marché.

Cette transformation structurelle vise à renforcer la capacité du Groupe à générer de la valeur pour ses clients, partenaires et collaborateurs, en tirant parti de ses atouts régionaux tout en développant des synergies globales. Bureau Veritas ouvre ainsi un nouveau chapitre, marqué par la clarté, l'agilité, la performance et la capacité à tirer parti d'une expertise étendue pour répondre efficacement aux opportunités du marché.

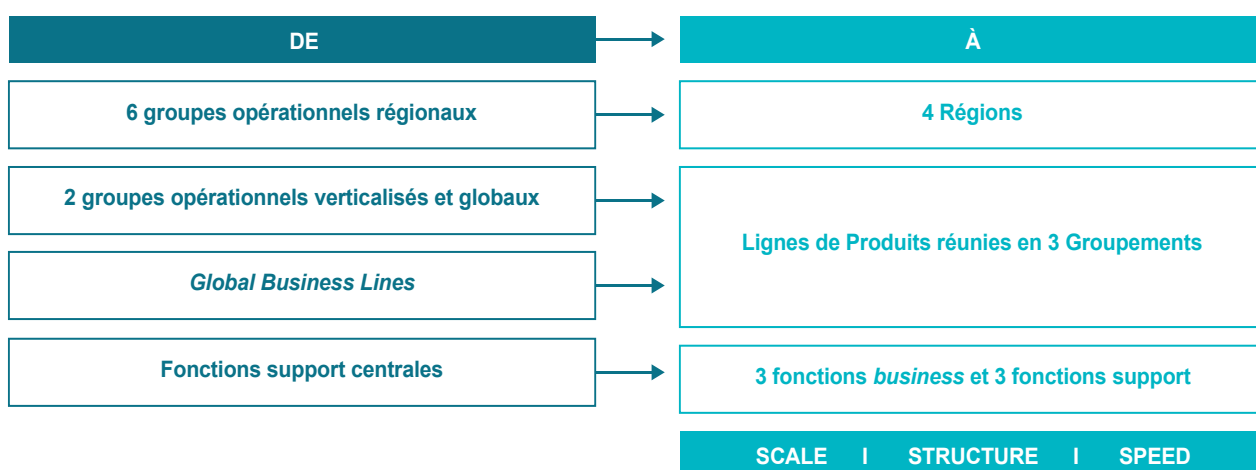
Bâtir une matrice organisationnelle intégrée et connectée

La nouvelle structure s'articule autour de trois piliers principaux : les régions, les lignes de produits et les fonctions.

- Bureau Veritas passe de six groupes opérationnels à quatre régions clairement définies : Amériques, Europe, Asie et Moyen-Orient, Caspienne & Afrique. Chaque région est positionnée de manière à rapprocher le Groupe de ses clients et des marchés locaux, garantissant ainsi que les solutions sont fournies avec une compréhension approfondie du contexte géographique et culturel.
- En outre, Bureau Veritas met en place des lignes de produits, chacune dédiée à un domaine d'expertise ou de service spécifique. Elles sont gérées de manière à s'adapter aux besoins du marché tout en partageant les connaissances et les meilleures pratiques au sein de l'organisation. Ces lignes de produits sont regroupées sous la responsabilité de trois membres du Comité exécutif qui dirigeront Industrie & Matières Premières, Urbanisation & Conformité, et Biens de consommation.

- Les fonctions veillent à l'optimisation des coûts et apportent leur soutien aux dirigeants et aux employés, garantissant ainsi le bon déroulement et l'efficacité des opérations.
- Les fonctions *business* en lien avec le développement de l'entreprise, le suivi de la performance, le digital et l'innovation, sont au service des régions et lignes de produits pour suivre et faciliter leurs tâches opérationnelles.
- Les fonctions support, telles que les finances, les ressources humaines et les services juridiques, continuent de jouer un rôle central en permettant à l'organisation de fonctionner efficacement.

Ce modèle matriciel favorise un environnement intégré et collaboratif où la clarté des rôles et des responsabilités aide chacun à travailler à la réalisation d'objectifs communs.



Pour plus de précisions sur le Comité exécutif, se reporter à la section 3.4 – Direction du Groupe, du présent Document d'enregistrement universel.

Des avantages tangibles

La nouvelle organisation présente plusieurs avantages :

- En associant la connaissance des marchés régionaux à l'expertise des lignes de produits, Bureau Veritas est en mesure d'optimiser les ventes croisées, offrant à ses clients des solutions plus complètes et personnalisées ;
- La clarté de l'organisation par régions et lignes de produits simplifie les structures, favorisant une plus grande connectivité à tous niveaux. Cela vise à permettre une prise de décision à la fois agile et transparente et un suivi optimisé du déroulement des initiatives ;
- L'harmonisation des processus et l'unification du langage organisationnel favorisent le partage d'expertise, d'idées innovantes et de meilleures pratiques au sein du Groupe ;
- De plus, cette structure permet à Bureau Veritas de tirer le meilleur parti de sa présence mondiale, de son envergure multisectorielle et de l'expertise des équipes, créant plus de valeur pour les parties prenantes et augmentant le potentiel de croissance.

L'approche matricielle encourage la collaboration entre les disciplines, renforçant ainsi un fort sentiment d'objectif commun.

L'information est reportée de manière sectorielle en six activités

Depuis 2017, Bureau Veritas a adapté le mode de communication de ses résultats à son organisation centrée sur les marchés. Le Groupe communique désormais sur six secteurs d'activité, au lieu de huit historiquement. Ces secteurs sont : Marine & *Offshore*, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Certification et Biens de consommation.

Pour plus de détails sur ces activités, reportez-vous à la section 1.5 – Présentation des activités, du présent Document d'enregistrement universel.

1.2 HISTORIQUE

Pour plus de précisions sur l'historique du Groupe, se reporter aux pages 4 et 5 du rapport intégré, inclus dans le présent Document d'enregistrement universel.

1.3 L'INDUSTRIE DU TIC

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant des marchés sur lesquels il intervient. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans la présente section sont des estimations du Groupe, fournies à titre indicatif, qui ne constituent pas des données officielles. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente.

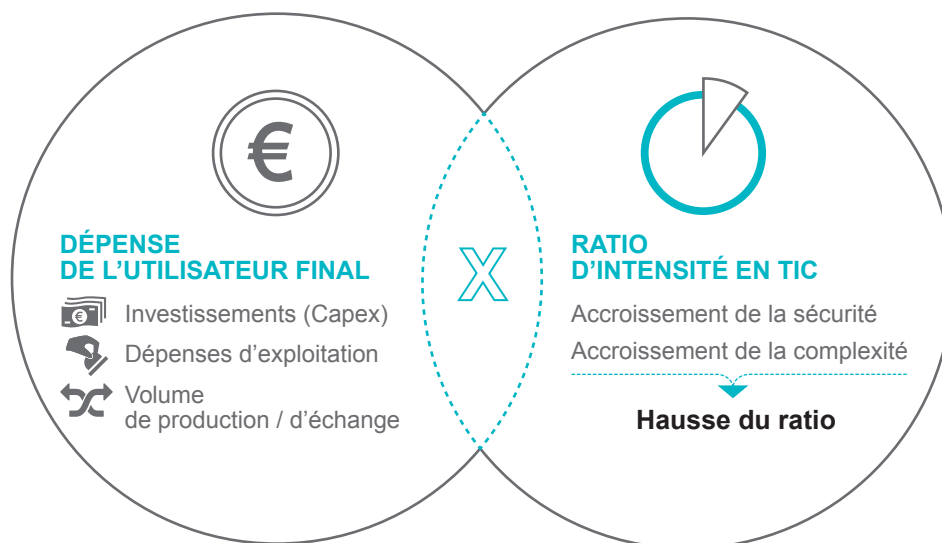
1.3.1 UN MARCHÉ ESTIMÉ À PRÈS DE 300 MILLIARDS D'EUROS

Les services associés aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la performance, du développement durable et de la responsabilité sont regroupés sous l'appellation « TIC » (Test, Inspection, Certification). Ils englobent plusieurs types d'activités : des mesures sur site aux vérifications de données, en passant par les inspections sur la chaîne d'approvisionnement. Ces activités peuvent être réalisées à toute étape de la chaîne d'approvisionnement, dans tous les secteurs de l'économie, par des acteurs de la sphère publique ou privée.

La taille du marché du TIC est fonction de la valeur des produits et des actifs et du risque associé. L'intensité du TIC d'un produit ou d'un actif correspond à la part de la valeur de ce produit ou de cet actif consacré aux activités de contrôle afférentes.

Elle s'inscrit généralement dans une fourchette comprise entre 0,1 % et 0,8 %. La valeur du marché du TIC est déterminée en multipliant l'intensité du TIC par le montant des dépenses allouées aux biens et produits et réalisées par les fabricants, les opérateurs, les acheteurs et les vendeurs.

Les fluctuations du marché sont liées à des facteurs économiques tels que l'inflation, l'activité économique mondiale ou encore les échanges internationaux. En utilisant cette approche, Bureau Veritas a estimé la taille du marché du TIC mondial à près de 300 milliards d'euros. Cette estimation prend en compte les facteurs externes tels que le volume d'investissement par marché et la valeur de la production de biens et services.



1.3.2 DES TENDANCES SÉCULAIRES FAVORISANT L'INDUSTRIE DU TIC

Compte tenu de la diversité de l'industrie du TIC et des secteurs qu'elle recouvre, chaque segment de marché final possède ses propres moteurs et cycles de croissance. Par exemple, la digitalisation croissante de l'économie mondiale induit une forte augmentation de la construction de *data centers*, bâtiments complexes avec une intensité TIC supérieure à la moyenne.

Cependant, de manière globale, l'activité du marché du TIC est tirée par des tendances séculaires et des transformations technologiques, économiques et sociétales.

Pour plus de précisions sur les tendances séculaires, se reporter aux pages 16 à 17 du rapport intégré, inclus dans le présent Document d'enregistrement universel.

1.3.3 DES FONDAMENTAUX SOLIDES SUR LE MARCHÉ DU TIC

Ces tendances séculaires sont de puissants moteurs d'activité et façonnent les fondamentaux de l'industrie du TIC en engendrant, dans tous les segments :

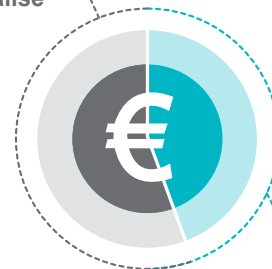
- un durcissement des exigences de la société en matière de traçabilité et de transparence. Cet aspect a un effet sur la réputation des entreprises et sur la protection de l'image de marque ;
- une nécessité de relever les normes et standards mondiaux élaborés par des groupes d'experts internationaux. Cela favorise l'expansion géographique des prestataires de services tiers.

Estimé à 300 milliards d'euros, le marché du TIC mondial peut être décomposé en deux segments :

- la part du marché « internalisée » : les services assurés en interne par les entreprises (dans le cadre du contrôle qualité, par exemple) ou directement par les autorités publiques (douanes, autorités de sécurité, etc.) ;
- la part du marché « externalisée » : celle accessible aux prestataires de services spécialisés, dont Bureau Veritas. Cette part représente 45 % du marché du TIC mondial, soit environ 150 milliards d'euros.

Marché du TIC
PRÈS DE 300 MILLIARDS D'EUROS

Gouvernement/
Internalisé



Accessible/
Externalisé
~45 % du
marché du TIC

Au niveau national, le marché du TIC externalisé/accessible dépend de l'organisation administrative du pays, de sa structure (fédéralisme ou centralisation), de son profil économique et de la présence d'industries particulières. Ces facteurs peuvent influencer significativement la taille du marché, en plus des évolutions macroéconomiques. Selon les orientations gouvernementales et les évolutions au sein des secteurs d'activité, les entreprises peuvent changer rapidement de décision stratégique entre internalisation et externalisation.

À l'heure actuelle, Bureau Veritas constate une tendance croissante pour l'externalisation et donc une augmentation de la part du marché accessible, sous l'impulsion :

- d'un recentrage des clients sur leur activité cœur de métier ;
- de l'augmentation des délégations de service public, se traduisant par la privatisation des vérifications réglementaires ;
- d'un accroissement de la complexité et des besoins en investissements, lié à la rareté des ressources financières et à leur arbitrage par les entreprises et les gouvernements.

1.3.4 UN MARCHÉ FRAGMENTÉ

D'un point de vue géographique, le marché du TIC se répartit en trois pôles principaux : l'Europe, l'Amérique et l'Asie. En raison de la complexité et de la spécificité des réglementations locales et nationales, il est principalement occupé par plusieurs centaines d'acteurs locaux ou régionaux spécialisés, et quelques acteurs de dimension internationale. D'après les estimations du Groupe, les dix premiers acteurs du secteur représentent près de 25 % du marché externalisé de 150 milliards d'euros.

La globalisation progressive de certains marchés du TIC favorise la consolidation du secteur. Les grands acteurs font en sorte d'accompagner les grands groupes et de densifier leur présence sur les marchés locaux.

Compte tenu de son maillage international, de sa position de *leader* dans ses différents secteurs d'activité et de son expérience en matière d'acquisitions, Bureau Veritas est bien positionné pour jouer un rôle central dans la consolidation du marché du TIC. Une description plus détaillée de la stratégie d'acquisition du Groupe figure dans la section 1.4.3.1 – Un portefeuille recentré, du présent Document d'enregistrement universel.

Activités	Fragmentation	Environnement concurrentiel
Marine & Offshore	Moyenne	Douze membres de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) classent plus de 90 % de la flotte mondiale.
Agroalimentaire & Matières Premières		
Agroalimentaire	Forte	Quelques grands acteurs mondiaux. De nombreux acteurs locaux.
Matières Premières	Moyenne	Quelques grands acteurs mondiaux. Quelques groupes régionaux et des acteurs locaux spécialisés.
Services aux gouvernements	Faible	Quatre acteurs principaux pour les Services aux gouvernements.
Industrie	Forte	Quelques grands acteurs européens ou mondiaux. De nombreux acteurs locaux très spécialisés.
Bâtiment & Infrastructures	Forte	Quelques grands acteurs régionaux. De nombreux acteurs locaux.
Certification	Forte	Quelques acteurs globaux et des organismes de certification parapublics nationaux. De nombreux acteurs locaux.
Biens de consommation	Moyenne	Marché relativement concentré pour les jouets, le textile et les autres biens durables. Marché fragmenté pour les produits électriques et électroniques.

1.3.5 DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

L'accès au marché mondial du TIC est rendu difficile par l'existence d'importantes barrières à l'entrée :

- il faut impérativement jouir d'une solide réputation d'intégrité et d'indépendance afin d'être à même d'établir des partenariats de long terme avec les entreprises dans le cadre de la gestion de leurs risques ;
- les agréments et accréditations sont une obligation dans de nombreux pays pour pouvoir y exercer son activité. Leur obtention est un processus long. La constitution d'un éventail complet d'autorisations et d'accréditations demande donc du temps ;
- il est essentiel d'avoir une solide présence géographique, tant au niveau local qu'international :

- un réseau local dense permet d'optimiser le déploiement de l'offre de services et de réaliser des économies d'échelle,
- la dimension internationale permet d'accompagner les clients dans l'ensemble de leurs implantations ;
- une large gamme diversifiée de services est attendue, en particulier pour servir les grands comptes, intervenir sur certains grands contrats et se différencier des concurrents locaux ;
- la technicité et l'expertise des équipes permettent de se différencier en apportant des solutions à forte valeur ajoutée ;
- une marque bien établie et reconnue constitue un gage de confiance pour les clients.

Toutes ces exigences combinées rendent difficile l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux.



1.4 LA STRATÉGIE ET LES OBJECTIFS DU GROUPE

1.4.1 LES ATOUTS DU GROUPE

Le Groupe bénéficie d'un réseau international performant

Bureau Veritas jouit d'un vaste réseau mondial comprenant plus de 1 500 bureaux et laboratoires situés dans près de 140 pays à travers le monde.

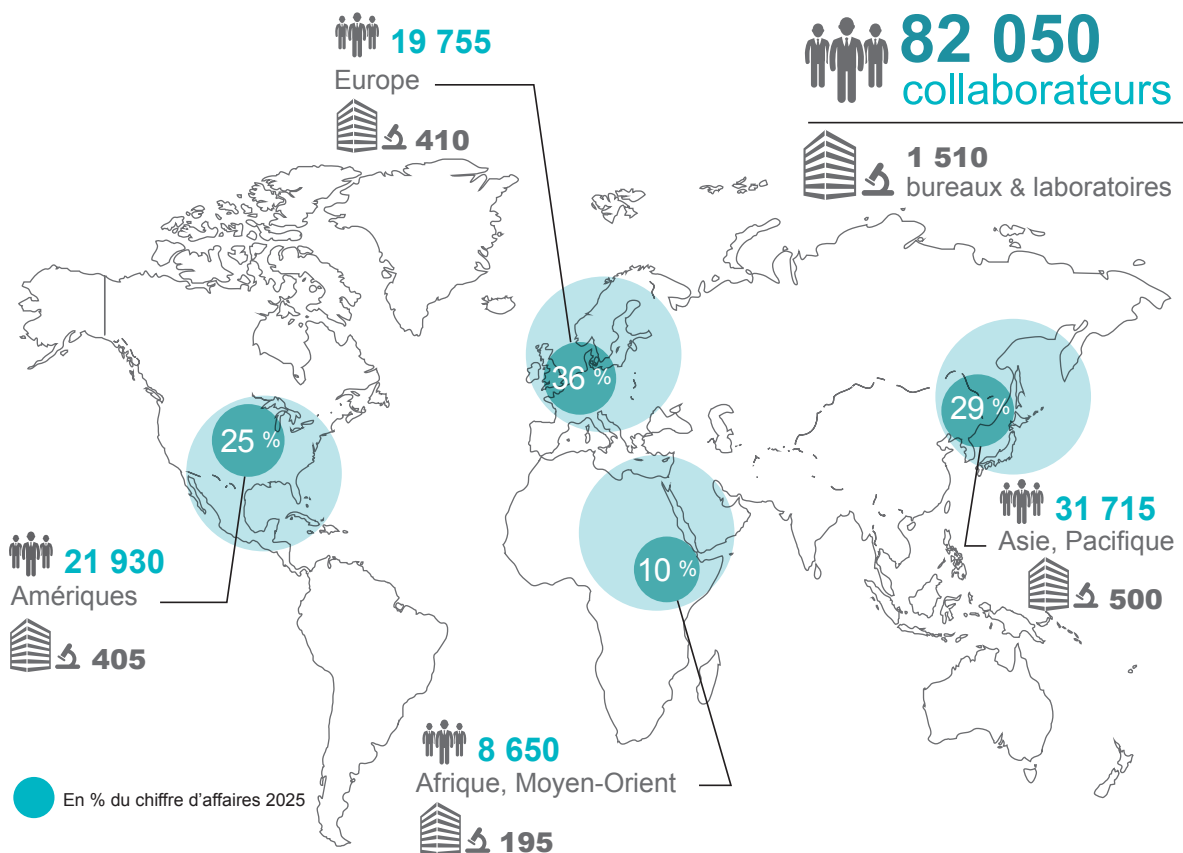
Le Groupe est fortement implanté dans les pays aux économies matures qui disposent d'un cadre réglementaire solide et dans lesquels il est reconnu pour son expertise technique et ses modèles de production modernes.

Le Groupe est également bien établi dans certaines économies en rapide développement où il s'assure une croissance durable. Au fil du temps, il s'est bâti une forte présence locale dans ces régions et poursuit son expansion en y ouvrant de nouveaux bureaux et laboratoires.

L'envergure du réseau du Groupe est un atout essentiel qui lui permet d'apporter valeur et différenciation à différents niveaux :

- sur le plan commercial, cela lui permet de proposer des services aux grands comptes et de gagner ainsi d'importants contrats internationaux qui représentent une part de plus en plus conséquente des activités ;
- sur le plan opérationnel, le Groupe tire parti de sa taille pour améliorer sa rentabilité. Il réalise des économies d'échelle grâce au partage des bureaux, des fonctions support et des ressources informatiques, à la répartition des coûts liés au développement de nouveaux services, et à la standardisation des procédures d'inspection sur une base plus large.

L'organisation en pôles régionaux permet à Bureau Veritas de diffuser efficacement les connaissances, le support technique et la force de vente et de bénéficier d'effets d'échelle.



Une forte image d'expertise technique et d'intégrité

Bureau Veritas a bâti avec succès une entreprise d'envergure mondiale grâce à sa réputation historique en matière d'expertise technique, de qualité et d'intégrité. Cette réputation constitue l'un de ses principaux actifs et un réel avantage compétitif.

Une expertise technique reconnue par les autorités et de multiples organismes d'accréditation

Au fil des années, Bureau Veritas a acquis une expertise dans de multiples domaines techniques, ainsi qu'une connaissance approfondie des environnements réglementaires. Le Groupe est aujourd'hui accrédité en tant que seconde ou tierce partie pour le compte d'un grand nombre d'autorités délégataires et d'organismes d'accréditation nationaux et internationaux. Il veille en permanence à entretenir, renouveler et étendre son portefeuille d'accréditations et d'agrément. Les autorités et organismes en question le soumettent régulièrement à des contrôles et des audits afin de s'assurer que ses procédures, les qualifications de ses collaborateurs et ses systèmes de gestion sont conformes aux exigences des normes, règles et réglementations concernées.

Les valeurs de qualité et d'intégrité ancrées dans la culture et les procédures du Groupe

Intégrité, éthique, impartialité et indépendance font partie des valeurs fondamentales de Bureau Veritas. Non seulement façonnent-elles la réputation de la marque, mais elles renforcent aussi sa valeur aux yeux des clients.

Elles constituent en outre le point d'ancrage du travail effectué par la profession du TIC en 2003, sous la direction du *TIC Council* (une association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), qui a conduit à l'élaboration du premier Code d'éthique du Groupe, publié en octobre 2003 et régulièrement mis à jour depuis.

1.4.2 UNE NOUVELLE VISION

La vision de Bureau Veritas est d'être le partenaire privilégié des clients dans leur quête d'excellence et de durabilité.

Le Groupe se veut une référence pour ses clients sur ses marchés verticaux, en offrant une grande qualité de service et des solutions qui le distinguent de ses concurrents. Pour cela, il lui faut nouer avec ses clients une relation durable et les aider dans leurs défis actuels et futurs.

Un modèle de croissance rentable soutenu par une forte génération de trésorerie

La structure financière de Bureau Veritas repose sur des bases solides qui présentent quatre caractéristiques essentielles :

1. Deux grands moteurs de croissance :
 - la croissance organique, de l'ordre de 8,2 % depuis 2022 ⁽¹⁾,
 - des acquisitions stratégiques.
2. Un modèle de croissance rentable, avec une marge opérationnelle ajustée à 16,3 % en 2025. Cela témoigne de la capacité du Groupe à gérer efficacement ses activités et à rester rentable.
3. Une génération de flux de trésorerie disponible régulière, avec une moyenne de plus de 715 millions d'euros ces cinq dernières années. Cette performance est le fruit d'importants efforts de suivi et d'optimisation de la trésorerie et de la liquidité, notamment au niveau du besoin en fonds de roulement.
4. Une politique disciplinée d'allocation de capital :
 - la dette nette est maintenue à un niveau largement inférieur aux ratios bancaires,
 - le Groupe doit disposer des liquidités nécessaires pour financer des acquisitions potentielles et continuer à verser des dividendes à ses actionnaires.

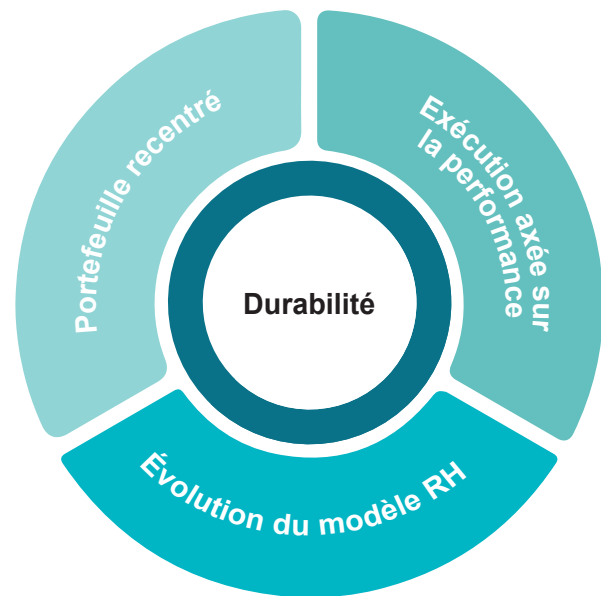
Les ambitions financières de Bureau Veritas sont détaillées à la section 1.4.3.5 – Ambitions financières pour 2028, du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Moyenne pondérée de la croissance organique du Groupe sur la période 2022 à fin 2025

1.4.3 LEAP | 2028

La vision fédératrice de Bureau Veritas se traduit par une stratégie ambitieuse consistant à se concentrer sur des axes prioritaires à haut potentiel en termes d'impact, de croissance et de rentabilité. Cela s'inscrit dans l'optique de contribuer à l'excellence et à la durabilité des clients du Groupe.

La stratégie LEAP | 28 s'articule autour de trois piliers, que sont le Portefeuille, la Performance et le Capital humain. S'y ajoute une approche holistique du développement durable, à l'échelle du Groupe, mais aussi de ses parties prenantes. Bureau Veritas a pour objectif d'accompagner ses clients dans leur transition tout en menant à bien la sienne, de manière exemplaire.



1.4.3.1 UN PORTEFEUILLE RECENTRÉ

Premier pilier de cette stratégie, le pilier Portefeuille consiste à remodeler les activités de Bureau Veritas en mettant l'accent sur la croissance et la différenciation du Groupe. Grâce à une gestion active de son portefeuille, le Groupe vise à concentrer ses activités afin d'atteindre des positions de *leader* sur ses marchés. Cela se fera par croissance organique, par accélération des acquisitions et par optimisation du portefeuille.

Pour ce faire, il adoptera une triple approche :

- **renforcer ses positions de *leader*** dans ses bastions existants, à travers une combinaison de croissance organique rapide et d'expansion inorganique, afin de compléter l'offre dans chaque activité ;
- accélérer la croissance sur des marchés choisis afin de **créer de nouveaux bastions** pérennes, en investissant le plus tôt possible dans des secteurs stratégiques à forte croissance (la durabilité, la transition énergétique et le numérique par exemple), où le Groupe a tous les atouts pour devenir *leader* ;
- **optimiser la valeur et l'impact** du reste du portefeuille.

Renforcer les positions de *leader* du Groupe

Bureau Veritas occupe une position de *leader* dans certaines de ses activités, qui s'apprécie au regard de sa part de marché, de son expertise, de la reconnaissance de la marque et du potentiel de croissance. L'objectif est de renforcer cette position dans ces bastions déjà existants.

Le Groupe mise sur les investissements pour distancer ses concurrents et compléter l'offre.

La priorité sera accordée aux investissements organiques et aux fusions-acquisitions, afin d'accélérer le développement de nouvelles solutions, d'étendre ses capacités et son maillage géographique sur de nouveaux marchés.

Les activités dans le secteur du bâtiment et des infrastructures, dans la certification et dans les équipements industriels font partie de ces bastions existants.

Créer de nouveaux bastions

En parallèle, Bureau Veritas entend accélérer sa croissance sur des marchés tirés par des tendances de marché favorables. L'objectif est d'établir des plateformes à fort potentiel de croissance organique, qui seront les bastions de demain.

Il est ici question de segments d'activité en rapide évolution dans lesquels le Groupe pourra exploiter ses atouts pour devenir *leader* du marché. L'objectif est d'axer les investissements organiques et inorganiques sur ces activités.

Les nouveaux bastions visés se trouvent dans les secteurs des énergies renouvelables, des services liés à la durabilité et la cybersécurité entre autres.

Optimiser la valeur et l'impact

Les activités qui s'inscrivent dans ce volet sont essentielles, car elles contribuent à la résilience du Groupe et génèrent des bénéfices qui pourront être réinvestis dans des domaines stratégiques prioritaires.

Il s'agit :

- d'activités performantes exercées sur des marchés matures où le Groupe occupe déjà une solide position qu'il entend maintenir ; et
- d'activités aujourd'hui peu performantes dont la marge et les bénéfices peuvent être améliorés pour contribuer au financement d'investissements stratégiques.

Le Groupe pilotera ce *mix* afin d'assurer un alignement avec ses objectifs. Les activités qui ne répondent pas aux critères stricts de performance financière feront l'objet de programmes d'amélioration et d'optimisation du portefeuille.

Les activités dans le secteur maritime, les biens de consommation, l'industrie du pétrole et du gaz ou les ressources naturelles sont concernées par ce volet essentiel de la stratégie.

Déployer une politique de croissance externe accélérée

Les acquisitions jouent un rôle clé dans la stratégie de Bureau Veritas. Acteur d'un marché très fragmenté, le Groupe possède de solides atouts pour participer activement à la consolidation de son secteur d'activité. Il totalise 61 acquisitions au cours des dix dernières années, pour un chiffre d'affaires acquis supérieur à 800 millions d'euros.

Résolument aligné sur les orientations stratégiques de son pilier Portefeuille, le Groupe a accéléré le rythme de ses acquisitions depuis le lancement de LEAP | 28. Les neuf opérations finalisées en 2025 ont été réalisées de manière très disciplinée, en accord avec ses critères stratégiques, financiers et de création de valeur.

Tout en poursuivant sa stratégie d'acquisitions *bolt-on*, le Groupe restera ouvert et attentif aux opportunités de taille moyenne (chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions à 500 millions d'euros) et ciblera des secteurs clés tels que le bâtiment et les infrastructures, la cybersécurité, le développement durable, la certification, les biens de consommation ou encore les énergies renouvelables.

Dans la mesure où la croissance de Bureau Veritas passe notamment par des acquisitions, le Groupe intègre des entreprises aux pratiques et politiques très variées. Cette intégration se fait grâce à la mise en œuvre de procédures internes spécifiques.

Accélérer la croissance du portefeuille de durabilité

Approche stratégique en matière de services durables

La vision de Bureau Veritas est **d'être le partenaire de référence pour ses clients dans leur quête de durabilité et d'excellence**, en les accompagnant dans leur transformation vers une performance durable, adaptée aux changements environnementaux, technologiques et sociétaux.

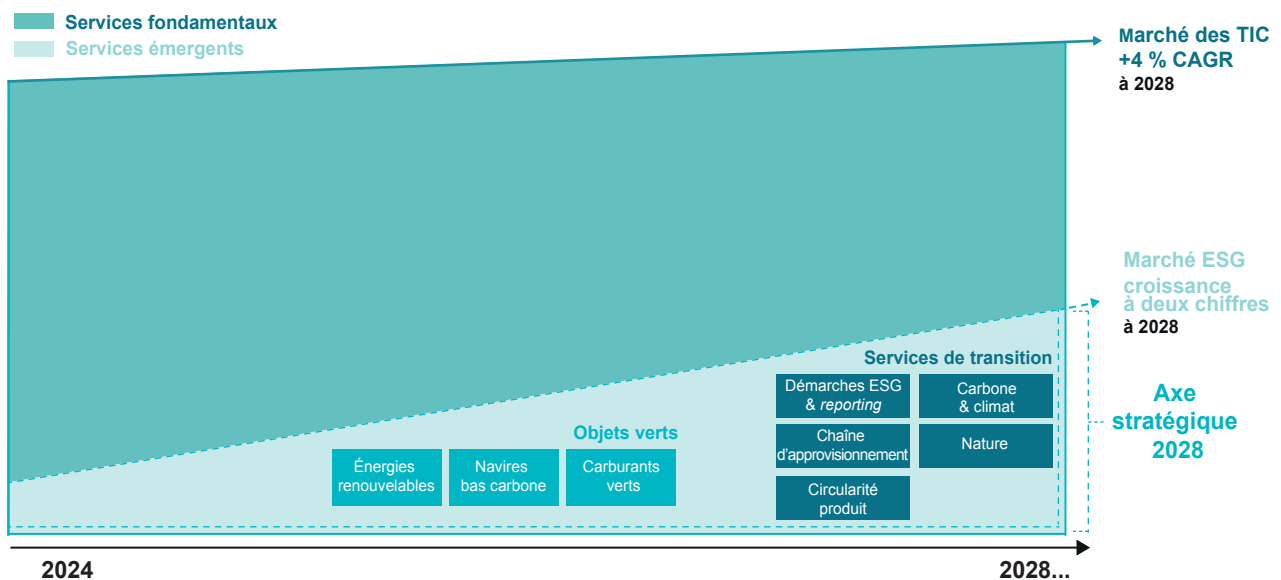
Grâce à son expertise technique, son rôle de tiers indépendant et sa maîtrise des enjeux ESG, Bureau Veritas s'engage, via sa stratégie LEAP | 28, à soutenir ses clients dans leur transformation durable.

Face à un environnement caractérisé par l'intensification des exigences en matière de durabilité, l'évolution des attentes des consommateurs et l'urgence de la transition énergétique, les entreprises doivent relever deux défis critiques :

- **assurer la visibilité et démontrer la performance** : les entreprises doivent surmonter le manque de visibilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, l'absence de normes unifiées et d'indicateurs de performance clés, tout en démontrant leur conformité et leur capacité à se différencier ;
- **mobiliser l'innovation technologique avec des ressources adaptées** : par exemple, le développement des énergies renouvelables nécessite une expertise spécialisée dans des domaines complexes comme la gestion énergétique, la réduction des émissions de carbone et la conformité réglementaire. Toutefois, les ressources internes pour aborder ces enjeux restent souvent limitées.

Pour relever ces défis, Bureau Veritas a lancé en 2024 sa stratégie LEAP | 2028, une approche structurée autour de priorités de durabilité devenues critiques pour les entreprises.

LES SERVICES EN FORTE CROISSANCE PRIORISÉS (1)



(1) Tailles illustratives des éléments graphiques

Un positionnement centré sur l'opérationnalisation

Bureau Veritas se positionne comme un partenaire stratégique de la transformation durable, en combinant services de conformité, de gestion des risques et de transformation. Le Groupe accompagne ainsi les entreprises au-delà du diagnostic ESG, vers l'opérationnalisation de modèles économiques plus durables et résilients. L'accent est mis sur la mise en œuvre de solutions adaptées, le suivi des progrès et l'atteinte des objectifs, grâce à une approche opérationnelle de la transition vers un avenir durable.

Bureau Veritas se distingue par sa capacité à traduire les ambitions ESG en actions concrètes et mesurables, grâce à une expertise éprouvée et reconnue, une présence mondiale, un rôle de tiers indépendant.

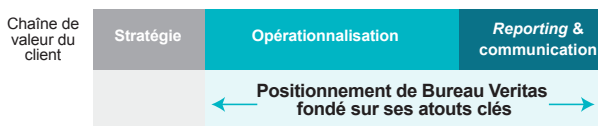
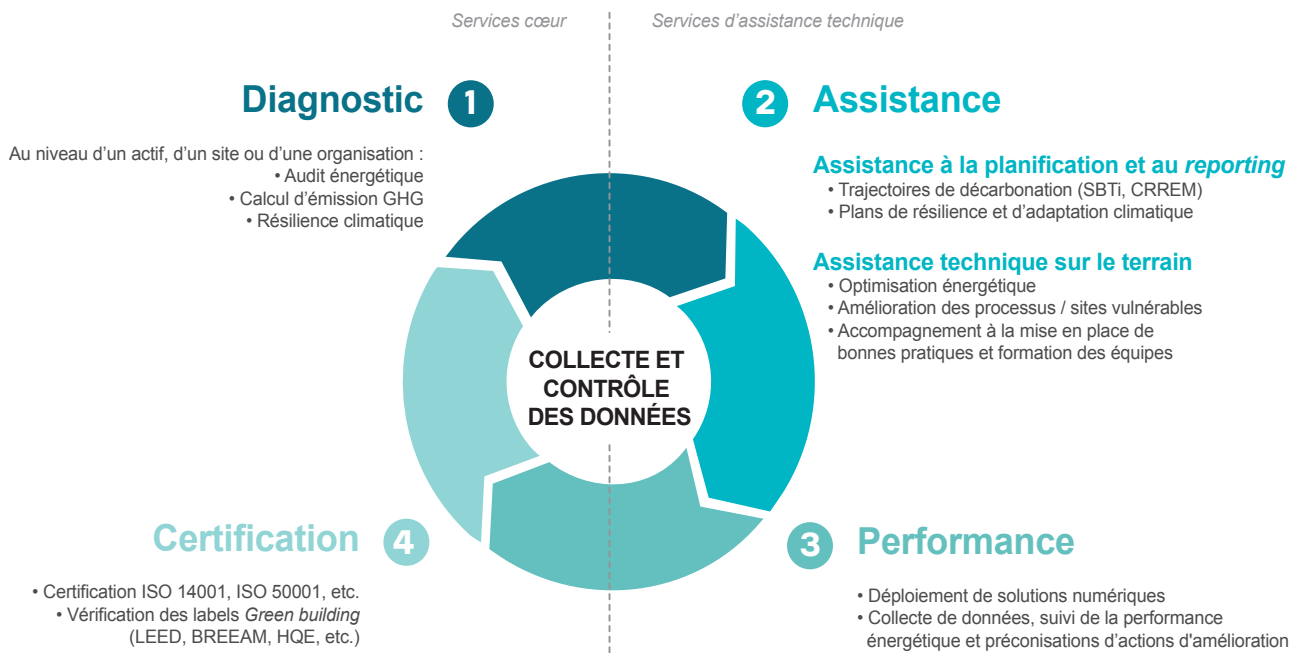


Illustration avec un actif immobilier :



Les services de transition de Bureau Veritas couvrent les principaux domaines stratégiques liés aux enjeux de durabilité :

1. **Démarches ESG et reporting** : accompagnement dans le financement de la transition, la structuration et la transparence des démarches et *reportings* ESG au niveau des organisations.
2. **Carbone et climat** : accompagnement dans la mesure, la réduction des émissions GES et dans l'adaptation aux risques climatiques.
3. **Circularité produit** : accompagnement dans l'analyse du cycle de vie et la promotion de l'économie circulaire.
4. **Chaîne d'approvisionnement** : accompagnement dans l'amélioration de la performance ESG *via* un contrôle, une visibilité et une traçabilité renforcés.

Les perspectives de marché mises en évidence dans une étude de Verdantix en 2025 confirment l'importance stratégique du secteur, avec une normalisation de la croissance annuelle à deux chiffres. Cette tendance est tirée par une transition de la conformité vers la performance opérationnelle et la gestion des risques. L'étude révèle une dynamique régionalisée : Europe et Amérique du Nord conservent leur *leadership* tandis que l'Asie-Pacifique émerge comme moteur de croissance, renforçant la pertinence du positionnement de Bureau Veritas.

L'offre est adaptée aux enjeux de la transition durable

Deux grandes catégories structurent l'offre du Groupe :

- **Services de transition** : ces services s'articulent autour de deux piliers complémentaires :
 - **Les services cœur** : garantir la conformité et la crédibilité des démarches ESG *via* des diagnostics, audits, certifications et vérifications selon des réglementations établies et des standards reconnus,
 - **Les services d'assistance technique** : soutenir l'opérationnalisation des stratégies ESG grâce à l'assistance à la planification, la mise en œuvre technique, la gestion de la performance ESG et le déploiement de solutions digitales innovantes.

5. **Nature (Eau et Biodiversité)** : accompagnement dans l'évaluation des impacts environnementaux et protection des écosystèmes.
 - **Objets verts** : services pour les actifs de production ou utilisant l'énergie verte, essentiels à la transition énergétique mondiale. Bureau Veritas se concentre sur trois priorités stratégiques pour soutenir les actifs liés à l'énergie verte :
 - énergies renouvelables ;
 - carburants verts ;
 - navires bas carbone.

1

PRÉSENTATION DU GROUPE

La stratégie et les objectifs du Groupe

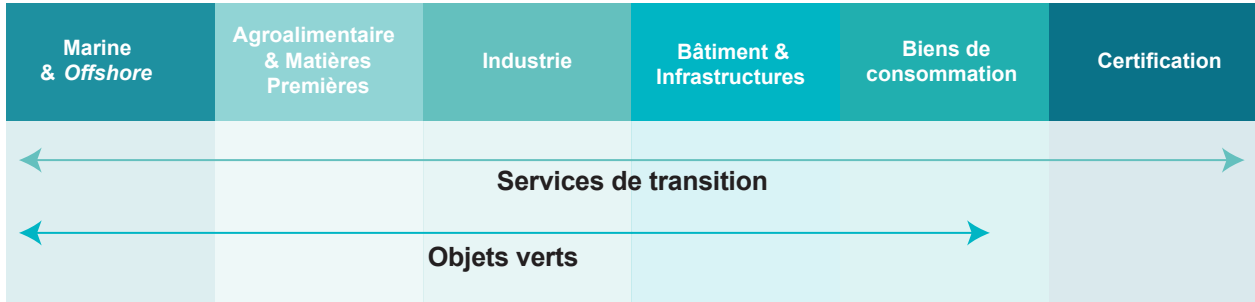
L'innovation et la technologie sont au cœur de la stratégie de Bureau Veritas

Le Groupe développe des solutions digitales robustes pour garantir un suivi précis et transparent des performances ESG, et adopte une approche combinée pour répondre aux attentes croissantes en matière de durabilité :

- outils internes : développement d'outils dédiés (EIME, Clarity) pour la gestion des données ESG ;

- acquisitions stratégiques : renforcement des capacités *via* des acquisitions ciblées (Aligned Incentives ; ArcVera, Sólida) ;
- partenariats technologiques : collaboration avec des *leaders* du secteur (OPTEL, Kayros...).

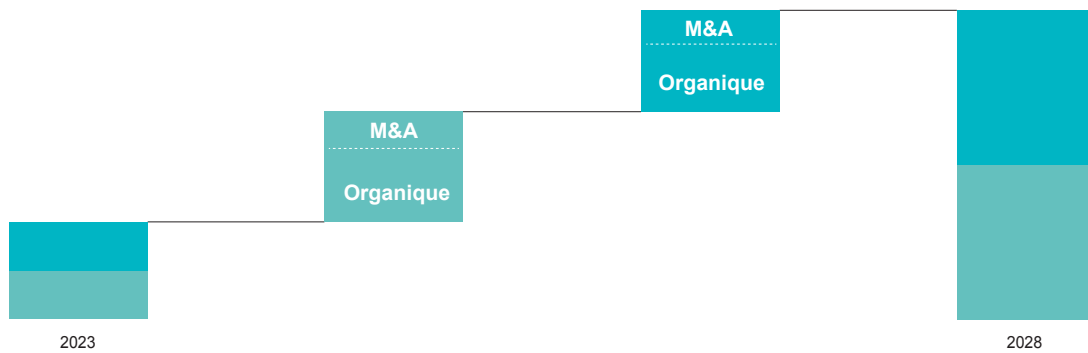
Les services de durabilité de Bureau Veritas ont un impact sur l'ensemble des divisions du Groupe, à l'exception de la certification pour les objets verts.



Par son approche opérationnelle, Bureau Veritas transforme les engagements ESG en résultats mesurables, consolidant son rôle de *leader* dans la transition durable.

Une ambition de croissance élevée

Les services de transition et les objets verts représentent 9 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025, contre 6 % en 2024 et 5 % en 2023. Ils devraient atteindre 15 % de son chiffre d'affaires d'ici à 2028.



1.4.3.2 UNE EXÉCUTION AXÉE SUR LA PERFORMANCE

Outre une stratégie de portefeuille clairement définie, la stratégie du Groupe repose sur des programmes de performance spécifiques qui ont pour objectif d'augmenter la valeur ajoutée tout en réduisant les coûts induits. L'objectif est de maximiser la valeur créée pour les clients (expérience client, qualité de service, réactivité, innovation) et les investisseurs du Groupe, ainsi que libérer de la capacité pour permettre une croissance plus rapide.

Ce pilier stratégique intègre notamment les deux programmes suivants : **1) Levier opérationnel et effet d'échelle ; et 2) Innovation.**

Le Groupe vise à accélérer sa croissance grâce à de nouvelles capacités découlant d'une meilleure productivité et à une réduction des coûts de service grâce à des gains d'efficacité. L'objectif est d'obtenir jusqu'à 100 points de base de levier opérationnel et jusqu'à 80 points de base d'effet d'échelle à horizon 2028, la moitié des économies réalisées pouvant être réinvesties dans les programmes digitaux de l'entreprise et d'autres innovations favorisant la croissance.

Levier opérationnel et effet d'échelle

Le Groupe améliorera ses processus afin de mieux servir ses clients et de réduire les coûts opérationnels. Trois domaines clés ont été identifiés pour obtenir un effet de levier :

- l'amélioration de la gestion et de la mesure de la performance, en tirant parti des meilleures pratiques existantes et nouvelles au sein du réseau de Bureau Veritas. Cette gestion détaillée, rigoureuse et continue de la performance opérationnelle est une priorité pour les *managers* à tous les niveaux. Cela vise à renforcer la culture d'amélioration continue de la performance dans les méthodes de gestion opérationnelle. Cette approche doit permettre un suivi cohérent des indicateurs clés de performance (*KPI*) et la mise en place de mesures incitatives pour assurer leur mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation ;
- la modernisation des processus opérationnels, en simplifiant et digitalisant les opérations, pour gagner en agilité et en efficacité. Cela permettra une réduction structurelle des coûts opérationnels ;
- le programme d'effet d'échelle, visant à améliorer la productivité des ressources non facturables (fonctions supports) et à créer des effets d'échelle.

Innovation

Comment la technologie et les tendances façonnent le progrès

L'industrie du TIC est aujourd'hui exposée à plusieurs mégatendances, dont la numérisation et la connectivité, vecteurs d'une accélération dans le changement. Ces évolutions sont source d'opportunités pour les organisations capables d'adapter rapidement les technologies qui auront démontré leur efficacité.

Les entreprises doivent faire preuve d'innovation et d'agilité pour s'adapter rapidement aux nouveaux paradigmes et maintenir leur position de *leader* dans un monde en constante mutation. L'innovation et la technologie sont des leviers essentiels pour augmenter la valeur ajoutée des services du Groupe tout en réduisant les coûts opérationnels. Les priorités stratégiques sont mises en place selon une approche en trois temps :

- l'investissement dans des systèmes d'information évolutifs. Les systèmes du Groupe ont été migrés vers le *cloud*, afin de renforcer les fonctions telles que les ressources humaines, la finance et les ventes. Cela permettra de gagner en agilité et en efficacité ;

- la simplification des processus opérationnels de captation des données *via* des systèmes de production de pointe permet aux collaborateurs sur le terrain et dans les laboratoires d'exploiter les données et de fournir de meilleurs services aux clients ;
- l'innovation grâce aux nouvelles technologies, comme le *machine learning* et l'intelligence artificielle, aide à répondre aux nouveaux besoins des clients ainsi qu'à optimiser certaines fonctions support.

Adopter une approche structurée pour intégrer l'intelligence artificielle

L'intégration de l'IA chez Bureau Veritas suit une approche multiniveaux. En suivant chaque étape de ce programme, Bureau Veritas exploite pleinement le potentiel de l'IA au profit de ses collaborateurs et de ses clients et favorise une transformation profonde au sein de l'entreprise.

- Le niveau 0, ou niveau fondateur, repose sur l'intégration de modèles d'intelligence artificielle de type LLM visant à renforcer la productivité individuelle. Le lancement de Jules, un *chatbot* interne, a permis à Bureau Veritas de mettre en place une infrastructure LLM unifiée, assortie d'un dispositif de gouvernance adapté aux usages. À ce jour, plus de 10 000 collaborateurs utilisent Jules chaque semaine, pour développer de nouvelles compétences techniques, approfondir leurs connaissances et améliorer leur productivité.
- Dans le prolongement de cette dynamique déployée à l'échelle du Groupe, Bureau Veritas se lance dans le niveau 1 d'augmentation. Celui-ci consiste à déployer des outils d'IA destinés à fluidifier la prestation de services, à sécuriser l'efficacité des processus et à renforcer la productivité des équipes.
- Enfin, le niveau 2 correspond à un niveau de transformation, dans lequel l'orchestration des processus permet la mise en œuvre de systèmes de prestation automatisés et autonomes. Ces dispositifs visent à libérer le temps des experts du Groupe au bénéfice d'activités centrées sur les besoins des clients et à plus forte valeur ajoutée. Ils permettent d'accélérer le déploiement des services, la croissance et l'amélioration des marges incrémentales.

L'intégration de l'intelligence artificielle pour créer de la valeur

À terme, cette approche permettra de créer de la valeur dans deux domaines.

- **Dans la manière dont le Groupe opère** : l'IA générera des gains de productivité et d'efficacité opérationnelle. À titre d'exemple, le recours à des plateformes intégrant des outils d'intelligence artificielle permettra aux auditeurs et aux inspecteurs d'éliminer des tâches chronophages à faible valeur ajoutée, afin de se concentrer davantage sur l'accompagnement des clients, le développement commercial et la création de valeur.
- **Dans les activités de Bureau Veritas** :
 - Le développement rapide de l'intelligence artificielle, ainsi que les besoins croissants en capacités de calcul et de stockage de données qui en résultent, entraînent une forte demande en infrastructures de centres de données et en besoins énergétiques. Bureau Veritas dispose déjà d'une présence significative dans ces domaines et bénéficie de cette dynamique de croissance.

- Par ailleurs, l'essor de l'IA et l'augmentation rapide des capacités s'accompagnent d'une intensification des risques cyber. Bureau Veritas intervient dans la gestion des risques d'entreprise et dans la certification afin d'aider ses clients à faire face à ces nouveaux risques cyber.
- Bureau Veritas est également bien positionné pour accompagner ses clients en matière d'assurance de l'intelligence artificielle. La certification des contenus générés par l'IA, la validation des paramètres des modèles, la protection des données et d'autres services de vérification et de certification seront nécessaires pour rassurer les clients sur le fait que les solutions d'IA intégrées sont pleinement conformes à leurs valeurs, à leurs règles et à leurs attentes.
- Enfin, Bureau Veritas dispose d'une opportunité pour valoriser l'expertise approfondie de ses équipes, sa connaissance des processus dans de nombreux secteurs d'activité ainsi que ses données. L'adoption des technologies d'intelligence artificielle permettra le développement de nouveaux services. Dans le secteur maritime, la solution *Augmented Surveyor 3D* (AGS 3D), lancée en 2025, utilise des drones associés à des algorithmes d'intelligence artificielle propriétaires afin d'accompagner les clients dans les opérations de maintenance et de réparation des navires. Cette initiative permet aux clients d'optimiser la gestion de leurs actifs et la planification des arrêts techniques en cale sèche, en offrant des informations plus précises et une réduction des coûts.

À l'avenir, Bureau Veritas prévoit d'intégrer pleinement des solutions d'intelligence artificielle transformationnelles *end-to-end*, avec pour objectif de renforcer le levier opérationnel et de créer de nouvelles sources de revenus.

Faciliter l'adoption de l'IA et saisir les opportunités

Afin de favoriser une adoption efficace de l'IA, Bureau Veritas met l'accent sur trois éléments clés pour chaque initiative :

- sélectionner la technologie la plus appropriée et établir des partenariats solides avec des fournisseurs ;
- mettre à jour et repenser les processus métier en tirant parti des technologies agentives afin d'en maximiser les avantages ;
- accompagner les employés grâce à des programmes de conduite du changement robustes. Grâce à des cours en ligne, des stages intensifs et autres formations, les collaborateurs acquièrent l'expertise et la confiance nécessaires pour utiliser efficacement l'IA dans le cadre de leurs fonctions.

Grâce à cette approche, Bureau Veritas relève les défis d'un monde en constante évolution, améliorant non seulement la qualité de ses services et de ses activités, mais aussi la productivité et les capacités de ses équipes. Dans cette optique, le Groupe est prêt à tirer parti des opportunités futures et à atteindre ses ambitions pour 2028.

1.4.3.3 ÉVOLUTION DU MODÈLE RH

En tant que société de services, les compétences et les connaissances des collaborateurs de Bureau Veritas sont essentielles à sa différenciation sur le marché et à son succès commercial. Le Groupe fera évoluer son modèle RH pour être à même de faire face aux évolutions d'un marché de l'emploi très concurrentiel.

Les tendances à prendre en compte sont les suivantes :

- une nouvelle dynamique générationnelle conjuguée au rôle accru de la technologie ;
- une main-d'œuvre en recul sur les marchés développés et une hausse de la demande de compétences ;
- un besoin accru de transformation de l'économie et de compétences techniques.

Dans ce monde en rapide évolution, le Groupe tirera son avantage compétitif de la manière dont il va développer les compétences dont il a besoin, à savoir :

- **celles liées à la transformation de l'économie.** Pour assurer sa croissance dans ce contexte, le Groupe devra être en mesure d'acquérir et de développer plus rapidement et plus efficacement les compétences dont il a besoin, notamment en matière de transition énergétique, de développement durable et de cybersécurité. En effet, toutes ne sont pas disponibles à l'échelle du marché. Bureau Veritas devra donc à la fois miser sur le recrutement externe et intensifier le développement de ces compétences en interne ;
- **celles engendrées par des nouveaux modes de travail liés aux nouvelles technologies.** Le Groupe devra accompagner ses collaborateurs dans cette transition et développera de nouveaux processus qui feront appel à de nouvelles aptitudes et compétences, et qui permettront une amélioration de la productivité et de la qualité du service client.

1.4.3.4 L'ENGAGEMENT DE BUREAU VERITAS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

Fidèle à sa mission de « Bâtir un monde de confiance en assurant un progrès responsable », Bureau Veritas se doit d'être exemplaire dans sa propre démarche de durabilité.

La stratégie RSE du Groupe vise une transformation positive de ses activités et de ses actions, axée sur trois dimensions :

- « bâtir un meilleur environnement de travail » ;
- « contribuer à une meilleure protection de l'environnement » ;
- « promouvoir les meilleures pratiques d'affaires ».

Cet objectif est atteint grâce à l'engagement de ses 82 000 collaborateurs ⁽¹⁾. Bureau Veritas se consacrera pleinement à son engagement RSE. Le Groupe poursuivra ses efforts dans les domaines prioritaires suivants : le climat, la santé et la sécurité, le capital humain, la diversité et l'éthique.

Le Groupe s'est engagé à mesurer sa performance à travers cinq indicateurs clés en 2028.

(1) À fin décembre 2025.

	ODD DES NATIONS UNIES	2025	AMBITION 2028
L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de CO ₂ – (scopes 1 et 2, 1 000 tonnes) ⁽¹⁾	N° 13	126	107
LE CAPITAL SOCIAL ET HUMAIN			
Taux total d'accidents (TAR) ⁽²⁾	N° 3	0,23	0,23
Taux de féminisation des postes de direction ⁽³⁾	N° 5	29,1 %	36,0 %
Nombre d'heures de formation par employé (par an)	N° 8	44,7	40,0
LA GOUVERNANCE			
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	N° 16	99,4 %	99,0 %

Les objectifs à moyen terme de Bureau Veritas en matière de réduction des émissions de CO₂ ont été validés par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Cette validation témoigne de l'engagement du Groupe à suivre une trajectoire compatible avec les objectifs de l'accord de Paris.

1.4.3.5 AMBITIONS FINANCIÈRES POUR 2028

Bureau Veritas est une entreprise résiliente, capable d'accélérer en termes de croissance et de rentabilité. Les objectifs financiers à moyen terme reflètent cette ambition :

Ambition 2024-2028

Croissance TCAM ⁽⁴⁾	Une croissance totale élevée à un chiffre du chiffre d'affaires ⁽⁵⁾
avec :	une croissance organique modérée à élevée à un chiffre
et :	une accélération des fusions et acquisitions et une optimisation du portefeuille
Marge	Amélioration constante de la marge opérationnelle ajustée ⁽⁵⁾
Croissance du BPA TCAM ^{(4) (5)} + rendement des dividendes	Retours annuels à deux chiffres
Trésorerie	Fort taux de conversion du cash ⁽⁶⁾ : supérieur à 90 %

Au cours de la période 2024-2028, l'utilisation du flux de trésorerie généré par les activités du Groupe sera équilibrée entre les dépenses d'investissement (*Capex*), les fusions et acquisitions (M&A) et le retour aux actionnaires (dividende) :

Hypothèses

Capex	Environ 2,5 %-3,0 % du chiffre d'affaires du Groupe
M&A	Accélération des fusions et acquisitions
Dividende	Distribution de 65 % du résultat net ajusté
Ratio d'endettement	Entre 1,0x et 2,0x d'ici 2028

(1) Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 sont calculées sur une période de 12 mois allant de janvier à décembre 2025. Les émissions pour le quatrième trimestre 2025 sont estimées sur la base du quatrième trimestre 2024, en tenant compte de tout événement majeur susceptible d'avoir un impact sur les émissions au cours de cette période.

(2) TAR : taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées).

(3) Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande III (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction).

(4) Taux de Croissance Annuel Moyen.

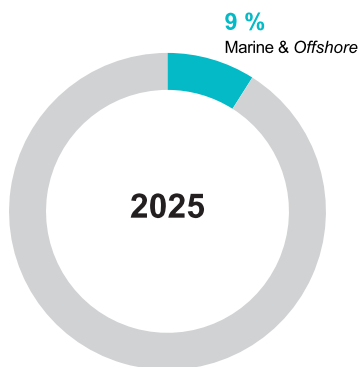
(5) À taux constant.

(6) (Flux net de trésorerie généré par l'activité – remboursement des dettes de location + impôt sur les sociétés) / résultat opérationnel ajusté.

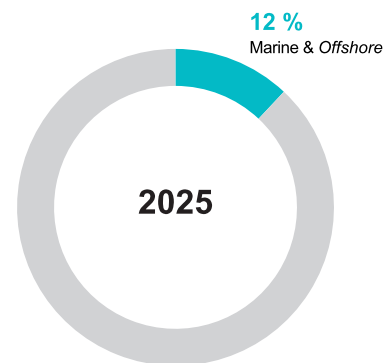
1.5 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.5.1 MARINE & OFFSHORE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Accompagner et certifier le secteur maritime et offshore

Dans le secteur maritime, la mission principale de Bureau Veritas consiste à vérifier la conformité des navires et des unités *offshore* selon des règles de classification. Ces dernières portent essentiellement sur la solidité et la fiabilité des équipements. La mission de vérification s'associe souvent à une mission de certification réglementaire indispensable à l'exploitation des navires. Ces certificats sont exigés par les assureurs maritimes et contrôlée par les autorités portuaires lors de l'arrivée d'un navire.

Le Groupe est membre de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS). Cette association regroupe les principales sociétés de classification mondiales classant environ 90 % de la flotte maritime internationale. Le reste de la flotte mondiale est classé par de plus petites sociétés ou n'est pas classé du tout.

Par ailleurs, il est crucial de garantir aux opérateurs d'unités *offshore* que ces dernières respectent des standards de sécurité, de qualité et de conformité réglementaire. Les services de l'activité *Marine & Offshore* de Bureau Veritas aident à l'application de ces réglementations. Ils contribuent aussi à une réduction des risques, à l'allongement de la durée de vie des actifs et à la préservation de l'environnement maritime.

Le Groupe intervient tout au long du cycle de vie des navires

Le Groupe intervient dès la construction des navires, avec l'approbation des plans, la supervision des inspections sur les chantiers navals, ainsi que le contrôle des matériaux et des équipements. Par la suite, des inspections périodiques sont réalisées tout au long de la vie du navire pour assurer une surveillance continue.

Bureau Veritas propose également une gamme complète de services techniques, dont la gestion de l'intégrité des actifs. Il assure la veille réglementaire, la détermination des normes applicables et la gestion des relations avec les autorités. Le Groupe informe ses clients sur les processus de conformité et assure la revue de conception et d'exécution des projets.

Au fil du temps, Bureau Veritas a élargi son offre vers l'expertise après accident, l'évaluation des risques pour l'industrie *offshore*, les enquêtes sur les accidents en mer, le conseil en opérations de sauvetage et de renflouement d'épaves. En 2018, la création de Bureau Veritas Solutions *Marine & Offshore* (BV Solutions M&O) a renforcé cette diversification.

En 2025, 47 % du chiffre d'affaires de l'activité *Marine & Offshore* du Groupe provenait de la certification des navires en construction, le reste étant lié à la surveillance des navires en service et aux services complémentaires.

Bureau Veritas s'adapte aux besoins d'une flotte diversifiée

Bureau Veritas occupe la première position mondiale en nombre de navires classés, et la sixième position en tonnage, confirmant le renforcement continu de sa part de marché et de son influence dans le secteur.

Le Groupe est reconnu pour son expertise sur tous les segments du transport maritime : vraquiers, navires-citernes, porte-conteneurs, transporteurs de gaz, navires à passagers, navires militaires et remorqueurs.

Son savoir-faire s'étend aussi aux équipements *offshore* conçus pour l'exploration et l'exploitation des champs gaziers et pétroliers côtiers ou en eau profonde : plateformes fixes ou flottantes, navires de support, navires de forage ou équipements sous-marins.

Bureau Veritas est aussi l'acteur de premier plan pour les navires à haute technicité. Cela inclut les navires propulsés ou transportant du gaz naturel liquéfié (GNL).

Le Groupe accompagne l'industrie maritime dans ses innovations, du transport dans l'Arctique aux chaînes d'approvisionnement en GNL. Il propose des solutions et notations adaptées à la sécurité à bord et aux évolutions technologiques, notamment pour les carburants alternatifs et l'autonomie embarquée.

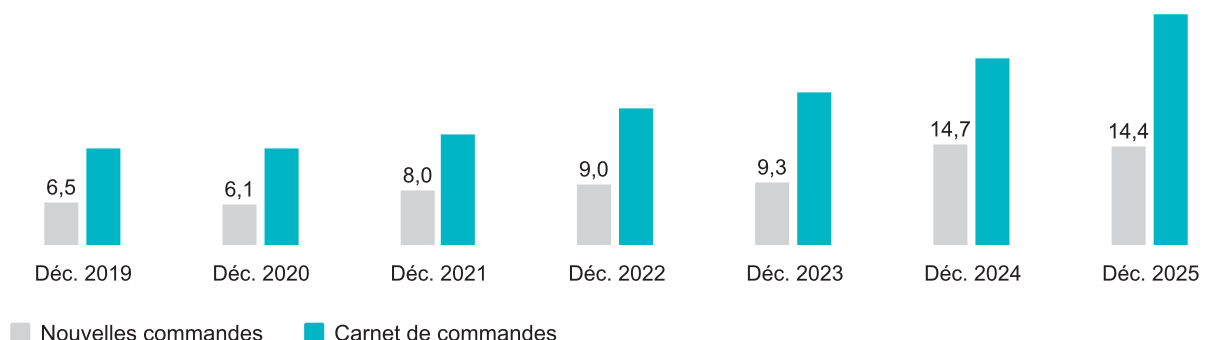
Un réseau mondial au service de la réactivité

Pour répondre aux besoins de ses clients du secteur maritime, Bureau Veritas s'appuie sur un réseau mondial de plus de 3 000 experts répartis dans 90 pays. Le Groupe dispose de 19 bureaux locaux d'approbation de plans proches des clients, et d'un réseau de 180 stations de contrôle avec des experts qualifiés dans les principaux ports du monde.

Cette organisation permet d'effectuer les inspections à la demande, sans retarder les activités des navires et des armateurs, garantissant ainsi un service de proximité, de qualité et réactif.

Évolution du carnet de commandes

En millions de TJB (tonneaux de jauge brute)



(1) Sources : Clarkson

Bureau Veritas évolue dans un secteur dynamique

La flotte mondiale maintient sa croissance

Le commerce maritime est en croissance depuis le début des années 2000, hormis l'année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19.

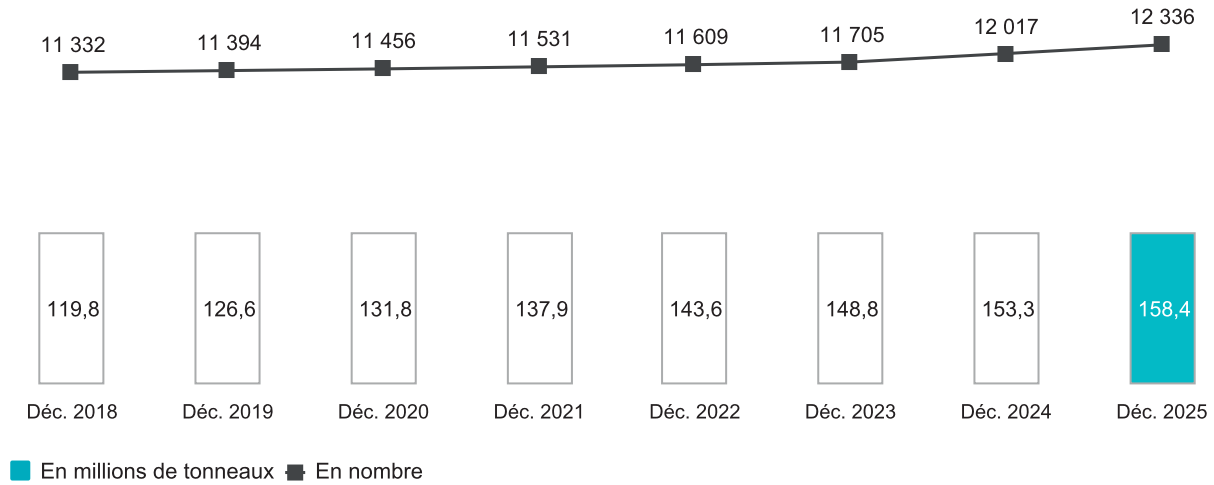
À la fin 2025, le carnet de commandes mondial représentait environ quatre années de commandes ⁽¹⁾. La demande concerne notamment les porte-conteneurs, les vraquiers et les pétroliers.

Une clientèle diversifiée et fidèle

Le Groupe compte plusieurs milliers de clients. Les principaux sont :

- les armateurs ;
- les chantiers de construction navale dans le monde entier ;
- les fabricants d'équipements et de composants ;
- les compagnies pétrolières et leurs contractants spécialisés dans l'ingénierie, la fourniture, l'installation et la mise en service d'unités de production *offshore* ;
- les assureurs, clubs P&I (*Protection & Indemnity* – Assurance de protection et d'indemnisation) et avocats.

Évolution de la flotte en service du Groupe



Une offre Bureau Veritas adaptée à un marché en mutation

Le contexte réglementaire est en évolution

L'évolution rapide du contexte réglementaire international dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement crée des opportunités et un dynamisme pour les sociétés de classification. Voici quelques exemples :

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) :** avec le renforcement des normes environnementales adoptées sous l'égide de l'OMI (Organisation maritime internationale) et de l'Union européenne, les navires neufs et existants doivent améliorer leur performance énergétique. Bureau Veritas peut jouer un rôle crucial en certifiant la conformité aux nouvelles normes EEXI et CII.
- **Fit for 55 Package de l'Union européenne :** ces mesures s'alignent sur l'objectif de réduction des émissions de GES de l'Union européenne d'au moins 55 % d'ici 2030 dans le cadre du pacte vert européen. Bureau Veritas offre des services d'audit, d'inspection et de certification pour aider les entreprises maritimes à se conformer aux normes entrées en vigueur en 2024 et 2025.
- **Convention BWM (Ballast Water Management)** adoptée dans le cadre de l'OMI : cette réglementation en vigueur depuis 2017 accroît le rôle des sociétés de classification dans la certification des systèmes de gestion des eaux de ballast. Depuis septembre 2024, les navires doivent être équipés d'un système de traitement des eaux de ballast.
- **Recyclage des navires :** la convention internationale de Hong Kong, entrée en vigueur en juin 2025, et la réglementation européenne offrent des opportunités dans les services d'inspection et de certification relatifs à l'inventaire des matières dangereuses (IHM) à bord des navires en vue de leur recyclage.
- **Réglementation concernant les navires de navigation intérieure transportant des matières dangereuses :** Bureau Veritas fait partie des sociétés de classification reconnues par l'Union européenne.
- **Cyber résilience :** la réglementation unifiée dans le cadre de l'IACS (Association internationale des sociétés de classification) adresse les règles de classification en matière de cyber résilience des navires, des systèmes et des équipements à bord. Une révision de la réglementation est entrée en vigueur en juillet 2024.

- **MRV (Monitoring, Reporting and Verification) et DCS (Data Collection System) :** l'UE et l'OMI ont mis en place des réglementations sur la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone et la collecte des données sur la consommation de fioul des navires. Ces règles visent à conduire des efforts de décarbonation plus poussés dans le secteur maritime. BV M&O propose des services de vérification des plans de suivi et des données fournies par les armateurs.
- **Code polaire et prohibition du fioul lourd :** le Code polaire, ou « recueil de règles obligatoires pour les navires exploités dans les eaux polaires », élaboré par l'OMI, est entré en vigueur en janvier 2017. L'OMI a décidé par ailleurs de la prohibition de l'utilisation du fioul lourd de propulsion en zone Arctique depuis le 1^{er} janvier 2024.
- **Code international de sécurité pour les navires transportant du personnel industriel (code IP) :** il vise à assurer la sécurité des personnes transportées pour travailler sur des installations *offshore*, y compris des parcs éoliens, et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024. L'objectif est de fournir des normes de sécurité minimales pour les navires transportant du personnel industriel, ainsi que pour le personnel lui-même, et d'aborder les risques spécifiques des opérations maritimes dans les secteurs de l'*offshore* et de l'énergie, comme les opérations de transfert de personnel.
- **Les prescriptions de la convention SOLAS,** entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, relatives aux appareils de levage et aux accessoires amovibles.

En tant que société de classification et de certification, le Groupe est bien positionné pour aider les acteurs du secteur maritime à naviguer dans ce paysage réglementaire complexe et changeant.

Le secteur est en transformation vers un modèle plus durable

Le secteur maritime se transforme sous l'impulsion de la transition énergétique et des réglementations internationales qui visent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette évolution entraîne une demande accrue de navires à faible empreinte carbone, alimentés par des carburants alternatifs (GNL, méthanol, GPL) et des technologies innovantes telles que la propulsion éolienne et le captage du carbone (CCUS). Fin 2025, plus de la moitié des commandes de navires neufs étaient ainsi basées sur des systèmes à double carburant.

Du côté du marché *offshore*, on observe une augmentation significative des investissements d'acteurs du domaine pétrolier dans le secteur de l'éolien, à la fois posé et flottant.

Dans le cadre de sa stratégie LEAP | 28, et en tant que leader de la transition énergétique maritime, Bureau Veritas accompagne ses clients dans la décarbonation de leur flotte. Il offre une expertise reconnue et promeut des solutions et la classification de navires bas carbone en soutenant l'adoption de technologies innovantes. Grâce à des solutions digitales avancées, telles que les jumeaux numériques, il optimise les inspections et la maintenance, tout en réduisant l'empreinte carbone.

Les services de Bureau Veritas comprennent :

- l'élaboration de standards pour les nouveaux carburants et technologies ;
- le développement de solutions pour améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- le suivi des émissions carbone et la certification des performances environnementales ;
- les services de conseil pour la construction durable et la sécurité et la santé de l'équipage ;
- les solutions de cycle de vie de l'éolien *onshore* et *offshore*.

Cette approche renforce le rôle de partenaire clé joué par Bureau Veritas pour accompagner la transition du secteur maritime vers un modèle plus durable.

Accompagner les clients au-delà du cadre réglementaire et de la conformité

La croissance du Groupe et de ses marques s'appuie sur le développement continu de services à forte valeur ajoutée, particulièrement pertinents dans le contexte actuel de transition énergétique. Face aux enjeux de durabilité, les acteurs du secteur maritime recherchent des solutions innovantes pour concevoir et exploiter leurs navires de façon responsable.

C'est dans cette dynamique que Bureau Veritas Solutions Marine & *Offshore* (BV Solutions M&O), entité indépendante du Groupe, propose un accompagnement technique spécialisé. Son expertise en ingénierie et modélisation permet aux clients d'évaluer et de comparer différentes options technologiques, renforçant ainsi la prise de décision éclairée.

L'expansion internationale récente de BV Solutions M&O, notamment en Australie et en Corée, témoigne de la demande croissante pour ce type de services. L'organisation se distingue par ses études de risques et de faisabilité autour de l'intégration de nouveaux carburants comme l'hydrogène, l'ammoniac ou le méthanol, et des systèmes de propulsion vélique, qui occupent une place centrale dans le débat sur la décarbonation maritime. En outre, BV Solutions M&O développe des prestations axées sur la stratégie GES, destinées aussi bien aux armateurs qu'aux institutions financières, pour analyser globalement les flottes et envisager divers scénarios de gestion. Cette approche cohérente et transversale répond aux défis majeurs du secteur, permettant aux parties prenantes de s'engager durablement dans la transition énergétique.

Bureau Veritas partage son expertise avec le secteur

Le Groupe partage régulièrement son expertise technique et sa vision à travers des publications de référence destinées à éclairer et guider les acteurs du secteur :

- Livres blancs sur les carburants alternatifs (*Alternative Fuels Outlook*) et sur la décarbonation maritime (*Decarbonization Trajectories – Sharing Expertise: realistic approaches to shipping's decarbonization*) ;
- Rapport technologique consacré à l'électrification du transport maritime (*Maritime Electrification: Charting the Course*), qui explore les leviers et conditions d'adoption de ces technologies ;

- L'ouvrage *Toward a Sustainable Blue Economy* signé par Matthieu de Tugny, Président de Bureau Veritas Marine & *Offshore*, illustre la vision d'une industrie maritime capable de penser différemment, de concilier grandes ambitions et exécution pragmatique, et de faire de la décarbonation un moteur de transformation durable.

La digitalisation de l'offre répond aux enjeux du secteur maritime

La performance est une préoccupation au cœur de la classification digitale

La révolution numérique s'accélère dans l'industrie maritime. Bureau Veritas Marine & *Offshore* est à la pointe de cette évolution, en intégrant la technologie dans la classification des navires et des unités *offshore*. Ces innovations permettent des gains de temps et de coûts, une meilleure sécurité, ainsi qu'une optimisation de la maintenance et des opérations.

La classification digitale repose sur quatre piliers :

- La classification 3D transforme la revue de conception et le suivi de construction des navires et unités *offshore* grâce à un modèle numérique partagé. Ce système favorise la collaboration entre bureaux d'études, chantiers navals et Bureau Veritas. Il permet des ajustements en temps réel, une efficacité accrue et une coordination optimale entre tous les intervenants du projet.
- Les inspections à distance, combinées à l'utilisation de drones, offrent une flexibilité nouvelle pour effectuer des vérifications sans déplacement d'inspecteurs à bord. Ce procédé améliore la sécurité du personnel, réduit les coûts de transport et facilite les contrôles dans des zones difficiles d'accès. Il permet aussi d'assurer une meilleure préparation et flexibilité des opérations pour les clients.
- Grâce à l'intelligence artificielle et aux dernières générations de drones équipés de LIDAR, Bureau Veritas crée des modèles 3D ultra précis des espaces inspectés. Ces « nuages de points » permettent d'identifier et localiser les défauts, comme la corrosion, dans un outil collaboratif (*Augmented Surveyor 3D*) qui aide les clients à planifier efficacement la maintenance et la réparation de leurs équipements.
- L'application *Connect My Systems* simplifie l'échange automatique de grandes quantités de données, comme celles liées au voyage et à la consommation de fioul, ou à la maintenance des équipements. Ce partage permet aux armateurs d'optimiser la gestion de leur flotte, d'adapter leurs opérations et de se rapprocher de leurs objectifs de réduction d'émissions. À terme, l'accumulation des données permettra d'évoluer vers des schémas optimisés et prédictifs, basés sur des analyses de risques spécifiques, source d'économies de temps et d'argent.

Une navigation intelligente qui contribue à la décarbonation du secteur maritime

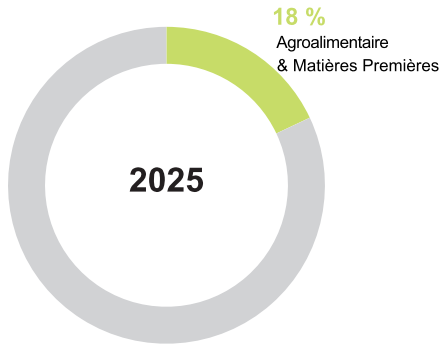
Les sociétés de classification jouent un rôle important en facilitant la transition vers une navigation intelligente. Elles aident les acteurs maritimes à mettre en place de nouveaux outils d'automatisation et de connectivité, de nouvelles fonctions intelligentes et à gérer des processus sur la base de données de qualité. L'introduction de fonctions intelligentes à bord des navires joue un rôle clé pour des opérations plus performantes, plus sûres et pour accompagner la transition vers la décarbonation.

C'est dans cette optique que le Groupe développe et améliore continuellement ses plateformes telles que *VeriSTAR Green* ou *OptiCARBON™* afin de permettre aux clients de s'aligner avec la réglementation et de prendre des décisions éclairées dans la gestion opérationnelle de leur flotte.

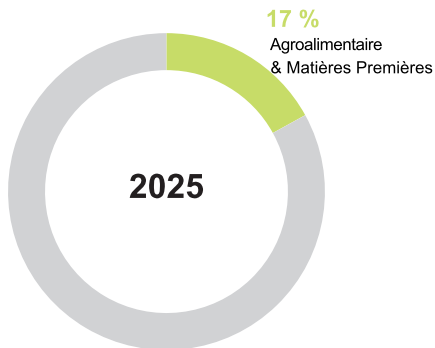
Avec ses notations SMART, Bureau Veritas accompagne ses clients dans ce parcours vers une navigation plus connectée, plus sûre et plus respectueuse de l'environnement.

1.5.2 AGROALIMENTAIRE & MATIÈRES PREMIÈRES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Bureau Veritas joue un rôle crucial dans l'aide à la transformation vers un monde plus durable. Engagé en faveur d'une utilisation responsable des ressources, du bien-être animal et garant de la traçabilité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, le Groupe permet aux consommateurs de prendre des décisions éclairées.

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières veille à une gestion sûre et efficace de l'extraction des ressources, de leur production et de leur distribution.

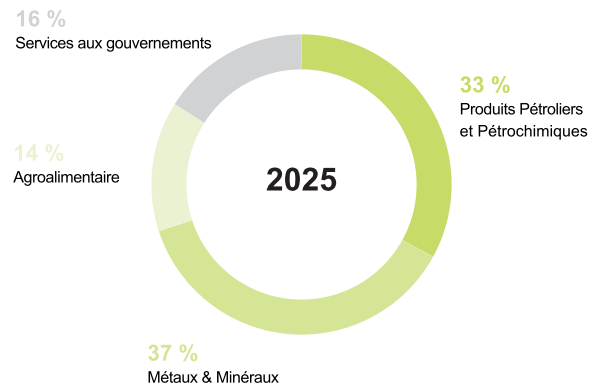
Le Groupe fournit une expertise de bout en bout à travers les services d'inspection, d'essais, d'audit et de certification. L'activité Agroalimentaire & Matières Premières couvre tous les stades du cycle – de l'exploration, à l'extraction, la production, le commerce et le recyclage – sur trois principaux segments de marché :

- les Produits Pétroliers & Pétrochimiques ;
- les Métaux & Minéraux ; et
- l'Agroalimentaire.

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières exploite les synergies de son réseau mondial de laboratoires et d'inspecteurs. Grâce à une offre de services complète et un rayonnement international, Bureau Veritas est capable de s'adapter aux évolutions du marché et d'accompagner les clients à tous les niveaux. L'objectif est de promouvoir la traçabilité, la durabilité et l'éthique de la production et du commerce à travers toute la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe propose par ailleurs des services aux gouvernements pour soutenir le développement du commerce international.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Bureau Veritas possède des atouts majeurs dans le secteur de l'Agroalimentaire et des Matières Premières

Le Groupe bénéficie d'une présence établie auprès des grands groupes et des gouvernements

Bureau Veritas entretient des relations de longue date avec des acteurs phares du secteur agricole et des industries pétrolières, minières et agroalimentaires, y compris des *leaders* du négoce.

Le Groupe est un *leader* mondial des services aux gouvernements, bénéficiant d'une expertise reconnue sur le marché depuis plus de 35 ans.

Le Groupe possède de solides atouts concurrentiels

- Une présence mondiale, notamment dans les zones à fort potentiel.
- De solides positions sur tous les segments des Matières Premières avec un savoir-faire technique multisectoriel reconnu.
- Une expertise technique de pointe avec des équipements de laboratoire dans des régions clés.
- Un réseau dense et stable de laboratoires et d'inspecteurs, permettant d'optimiser les coûts et les délais.
- Une capacité à mettre en place rapidement de nouveaux programmes partout dans le monde en matière de services aux gouvernements.
- Des relations de longue date et une bonne réputation auprès des principaux producteurs de matières premières, négociants et gouvernements.
- Une solide position permettant d'accompagner le secteur dans sa transition vers le développement durable et la traçabilité.

Les acquisitions antérieures ont permis au Groupe de se construire une position de *leader* sur certains secteurs

Avec l'acquisition de plusieurs entreprises au cours du temps, Bureau Veritas figure aujourd'hui parmi les *leaders* des analyses de produits agricoles, pétroliers et de minéraux. Ces acquisitions lui ont permis d'étendre sa présence en Australie, dans les Amériques, en Asie, en Europe et en Afrique.

- Bureau Veritas est l'un des *leaders* mondiaux des services d'inspection et d'analyse dans le segment des Produits Pétroliers et Pétrochimiques.
- Il est aussi l'un des trois principaux intervenants dans le segment des Métaux & Minéraux.

Le marché de l'inspection et de l'analyse des matières premières est à présent concentré.

Une stratégie qui s'appuie sur l'expansion géographique et le développement de l'offre de services

- Dans les Produits Pétroliers et Pétrochimiques, Bureau Veritas élargit son offre de services d'inspection et d'analyse pour les cargaisons maritimes, renforçant ainsi sa part de marché sur ce segment. Par ailleurs, le Groupe a étendu sa présence et son expertise dans les lubrifiants et le GNL.

- Dans le segment des Métaux & Minéraux, Bureau Veritas a pour ambition d'accroître sa part de marché, notamment dans la géochimie, les analyses des processus de traitement des minéraux, les laboratoires sur site, les inspections liées aux échanges et les services d'analyse. Le Groupe prévoit ainsi d'étendre son réseau et de s'appuyer sur son expertise, en adoptant la digitalisation et les nouvelles technologies émergentes, tout en maintenant des liens solides avec ses clients.
- Dans l'Agroalimentaire, le Groupe entend s'assurer une position de premier plan sur les sites de négoce de matières premières agricoles majeurs. Il investit en outre dans des services permettant de suivre et d'améliorer l'impact social et environnemental des matières premières agricoles.
- En matière de Services aux gouvernements, la stratégie est axée sur l'accompagnement de la transition vers les guichets uniques. En effet, les recommandations des organismes internationaux encouragent les gouvernements à mettre en place des plateformes dématérialisées sécurisées pour restructurer et simplifier les services gouvernementaux. La stratégie vise également à développer tout type de délégation de service public afin d'optimiser les ressources de l'État (par exemple, Code'nGO! pour l'examen théorique du permis de conduire en France) et d'améliorer le recouvrement des impôts (par exemple, contrôle des stations-service).

Produits Pétroliers et Pétrochimiques

Bureau Veritas fournit des services d'inspection et de tests en laboratoire pour les produits conventionnels tels que le pétrole brut, l'essence et les produits chimiques. Cela inclut également les carburants renouvelables tels que les biocarburants, les carburants d'aviation durables et le biodiesel. Axés sur les cargaisons liquides en vrac au niveau des chaînes commerciales et d'approvisionnement, ces services sont proposés dans les grands centres mondiaux de raffinage et de négoce.

- Les services d'inspection de cargaisons offrent la garantie que les marchandises sont conformes aux spécifications et aux seuils définis contractuellement ou prévus par la loi, ce qui permet de limiter les contaminations et les pertes.
- Les services de tests en laboratoire permettent à de nombreux acteurs du secteur d'en respecter les normes. Grâce aux solutions *Reshape Your Lab*, Bureau Veritas fournit des services de gestion de pointe. Par ailleurs, le Groupe propose à ses clients des services à forte valeur ajoutée tels que des essais sur pétrole, des inspections quantitatives et qualitatives de cuves, la certification de biocarburants et des contrôles de la qualité des combustibles marins. Plus récemment, il a élargi son offre de solutions d'analyse d'hydrocarbures et a installé des laboratoires chez ses clients (externalisation) afin qu'ils puissent réorienter leurs investissements sur d'autres postes, tels que la décarbonation.
- Le Groupe apporte des solutions à un secteur qui évolue rapidement. Il soutient des initiatives comme l'hydrogène, l'analyse biogénique au carbone 14 et la transformation du plastique en pétrole. Il accompagne ses clients dans leur transition énergétique et vers la neutralité carbone par la fourniture de services relatifs aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire et par des chantiers de recherche et développement.

Bénéficiant d'une solide implantation mondiale, l'activité est gérée depuis des centres situés à Houston, Londres, Rotterdam, Dubaï et Singapour. Le dispositif est complété par un maillage international constitué de plus de 175 bureaux et laboratoires.

Métaux & Minéraux

Le segment Métaux & Minéraux offre une large gamme de services d'inspection et de tests en laboratoire pour les industries de l'exploration, de l'exploitation minière et du commerce des métaux. Cela inclut les métaux précieux, le charbon, le minerai de fer, les métaux de base et les métaux et minéraux liés à la transition énergétique (comme le lithium), ainsi que les produits traités et les métaux recyclés. Ces services se divisent en deux segments de marché :

Services liés à l'exploration et à la production ou « Services Upstream » (environ 65 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Le Groupe offre des services de tests en laboratoire, dont la préparation d'échantillons et les tests géo-analytiques, métallurgiques et minéralogiques. Ces tests fournissent aux compagnies minières des informations essentielles à tous les stades de leur chaîne de valeur et du cycle de vie de leurs produits :

- Durant la phase d'exploration, les perspectives à long terme concernant les cours des métaux stratégiques orientent les activités des clients de Bureau Veritas. Lorsqu'elles sont positives, ces perspectives incitent les clients à investir dans l'exploration et l'exploitation de nouvelles mines. Ces investissements impliquent un grand volume de données de tests en laboratoire ;
- Durant la phase de production, de nombreuses compagnies minières font appel à Bureau Veritas pour la réalisation de leurs analyses régulières. Le Groupe doit souvent fournir des services d'échantillonnage et d'analyse sur site afin de garantir un traitement rapide des échantillons nécessaires à l'analyse de la teneur des ressources. Bureau Veritas exécute également des services importants d'analyses métallurgiques spécialisées, principalement par le biais de laboratoires clés présents en Australie et au Chili.

Services d'inspection et d'analyse liés aux échanges (environ 35 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Les services d'inspection et d'analyse de Bureau Veritas ont pour but de vérifier et de certifier la quantité et la qualité des cargaisons de minéraux, de leur extraction de la mine jusqu'à leur recyclage dans la plupart des cas, en passant par leur intégration dans la composition de produits.

Cette activité est affectée par le flux physique du commerce de matières premières et le risque de transaction perçu. Grâce à ces services, Bureau Veritas peut fournir à ses clients des estimations exactes des amendes et pénalités encourues, leur permettant de définir la valeur commerciale. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, compagnies minières, fonderies, producteurs d'énergie, établissements bancaires, pourvoyeurs de fonds et entreprises de recyclage.

Bureau Veritas exerce cette activité dans les pôles névralgiques mondiaux, abritant les sièges sociaux de grandes entreprises. Ils sont situés au Royaume-Uni, à Singapour, Shanghai, Mumbai, Dubaï, Perth, Santiago, Lima et Houston.

Agroalimentaire

Dans le secteur Agroalimentaire, Bureau Veritas est l'un des premiers fournisseurs de services d'inspection et de tests en laboratoire. Le Groupe est présent tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'agriculture et la pêche jusqu'à la fabrication de produits alimentaires, la distribution et la restauration, avec comme ultime objectif la minimisation du gaspillage et des emballages. Cette démarche d'exploitation-préservation de la planète est un facteur de différenciation pour les clients du Groupe.

Les perspectives du marché des TIC (Tests, Inspections, Certifications) au niveau de l'Agroalimentaire sont favorables, soutenues par l'augmentation de la population, l'urbanisation et une réglementation plus stricte, conjuguées à une attente d'amélioration accrue de la part des consommateurs en matière de qualité, de durabilité et de traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement.

Les services proposés par Bureau Veritas dans l'Agroalimentaire se divisent en trois catégories :

Services agricoles Upstream

Bureau Veritas propose ses services dès l'étape de plantation, puis tout au long de la croissance des cultures agricoles, jusqu'à leur récolte. Présent dans les principales régions agricoles du monde, le Groupe fournit à ses clients des informations cruciales qui contribuent à la mise en place de pratiques agricoles optimales et durables (comme l'arrêt de la déforestation et les circuits de production locaux), ainsi que d'une chaîne d'approvisionnement agricole efficace.

Le monde agricole connaît une nouvelle révolution. En témoignent de nouvelles variétés de semences, des solutions de pointe pour la protection des cultures et l'intégration de technologies numériques propices à une productivité maximale des terres disponibles. Bureau Veritas cartographie les surfaces cultivées à l'aide d'images collectées par drones et satellites, appuyées par des enquêtes de terrain. Ces informations sont ensuite transmises aux agriculteurs, courtiers, établissements bancaires, compagnies d'assurances et fournisseurs. Ces derniers peuvent alors optimiser les performances de leurs produits et la rentabilité de leurs investissements.

Inspection et analyse de matières premières agricoles

Les matières premières agricoles comprennent les céréales, les oléagineux, le coton, les aliments et autres sous-produits. Bureau Veritas supervise tous les aspects, de la culture au marché final.

- Les services d'inspection permettent d'optimiser le contrôle de bout en bout, de la production indigène et des sites de stockage à la supervision du chargement et du déchargement des cales.
- La notation et les analyses de laboratoire permettent de déterminer la qualité et l'état phytosanitaire des produits.
- Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et certifier la quantité et la qualité des matières premières agricoles tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ces services fournissent aux clients (courtiers, organismes acheteurs, établissements bancaires et pourvoyeurs de fonds) des informations cruciales qui leur permettent de définir la valeur commerciale des produits.

Bureau Veritas est actif dans les zones de commerce international et exerce cette activité au niveau mondial depuis des centres névralgiques clés situés à Londres, Paris, Genève, São Paulo, Singapour, Houston et Shanghai. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Rotterdam et Dubaï.

Inspection de denrées alimentaires

En octobre 2024, Bureau Veritas a annoncé avoir conclu un accord en vue de céder son activité d'analyse alimentaire à Mérieux NutriSciences. L'opération a été finalisée en août 2025, impliquant la cession d'un réseau de 34 laboratoires à travers les Amériques, l'Afrique et l'Asie-Pacifique. Ces laboratoires étaient spécialisés dans les services d'analyse microbiologique et chimique.

Cette cession soutient les objectifs de la stratégie LEAP | 28 et reflète une gestion active du portefeuille. Le Groupe entend se concentrer sur les marchés où il vise des positions de *leadership* et des performances optimales.

En matière de services sur les denrées alimentaires, le Groupe se concentre désormais sur :

- les inspections visuelles portant sur la qualité et la quantité de produits finis afin de garantir leur sécurité et leur conformité ;
- les inspections portant sur la sécurité alimentaire ainsi que sur les normes relatives aux marques dans son vaste réseau de distribution et de restauration.

Services aux gouvernements

Une offre complète et diversifiée

Bureau Veritas propose divers Services aux gouvernements :

- La vérification de la conformité et de la quantité des marchandises pour faciliter le commerce international. Bureau Veritas vérifie notamment la conformité des marchandises importées afin d'assurer leur adéquation aux normes, standards et réglementations. Ces services permettent de combattre la concurrence déloyale et les produits contrefaits ou de mauvaise qualité. Cela concerne les produits finis, équipements et matières premières. Ces offres s'adressent à plusieurs acteurs : gouvernements, exportateurs, banques, organisations internationales, etc. ;
- Les services d'assistance aux douanes, couplant des solutions basées sur l'analyse de risque sur la valeur des marchandises, et des services de scanner à rayons X, permettant de lutter contre l'importation illégale et le terrorisme ;
- Le portail clients *Verigates* aide les acteurs du commerce à suivre les inspections à chaque étape, au travers d'une plateforme internet sécurisée. Cet outil est disponible en permanence et permet un suivi en toute confidentialité ;
- Divers services de guichets uniques (*Single Window*), en lien avec la logistique, les douanes et le commerce extérieur. Une plateforme numérique sécurisée permet de faciliter les transactions et les étapes d'acheminement des produits. Ces solutions visent à accompagner les douanes, les ports et tous les acteurs du commerce extérieur ;
- Les services publics dans le cadre de délégations, comme la gestion de l'examen du Code de la route en France et le contrôle des compteurs et de la qualité des stations-service ;
- Le conseil sur des projets financés par les institutions financières internationales.

Un marché en mutation

Depuis les années 1980, l'expansion du commerce mondial a fait croître le besoin en inspections et vérifications. Avec les règles de libre-échange de l'Organisation mondiale du commerce et la baisse des tarifs douaniers, les inspections avant expédition sont moins prioritaires pour les gouvernements. À l'inverse, les vérifications de conformité des produits aux normes gagnent en importance.

L'instauration progressive de la zone de libre-échange continentale africaine (AfCTA) renforce la nécessité d'améliorer le contrôle de la conformité des produits au niveau des États et Bureau Veritas développe des solutions basées sur l'IA afin d'améliorer le ciblage des inspections.

Une offre dédiée pour répondre aux enjeux de durabilité du secteur

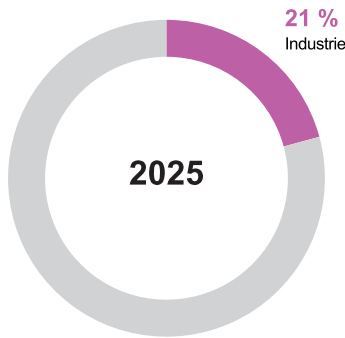
Les entreprises font aujourd'hui face à des défis d'approvisionnement liés aux matières premières renouvelables (huiles végétales, déchets) et à l'émergence des e-carburants et carburants recyclés. Ce besoin grandissant est sous-tendu par la multiplication de réglementations strictes en lien avec la décarbonation de diverses industries. Le marché des carburants verts connaît ainsi une croissance rapide, alimentée par la demande accrue des secteurs maritimes et aériens (GNL, méthanol, hydrogène, SAF). L'essor de ces nouveaux carburants contribue à transformer l'industrie énergétique en réduisant les émissions de GES.

Bureau Veritas se positionne comme un acteur clé de la transition énergétique. Dans le cadre de sa stratégie LEAP | 28, le Groupe se concentre notamment sur les solutions en lien avec les « objets verts », intégrant notamment les carburants verts pour le transport maritime et aérien.

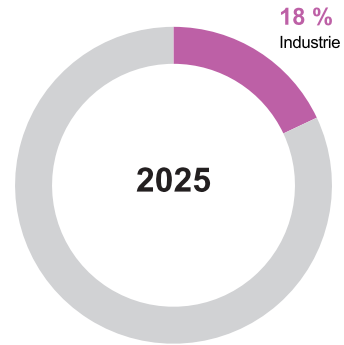
Fort d'une expertise reconnue dans ce domaine, Bureau Veritas certifie la durabilité des matières premières biosourcées et assure la traçabilité des produits finis à l'échelle mondiale. Pour anticiper les évolutions du marché, l'entreprise investit régulièrement dans des équipements et dans la recherche et développement. Récemment, le Groupe a notamment développé une expertise autour des carburants biomarins pour aider les armateurs à réduire l'empreinte carbone de leurs navires et à se conformer aux nouvelles exigences de l'Organisation maritime internationale (OMI).

1.5.3 INDUSTRIE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



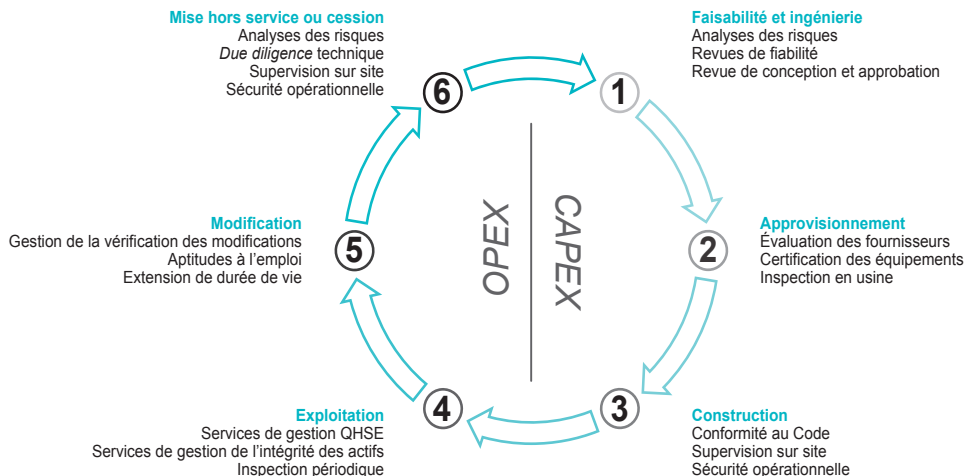
L'ensemble du cycle de vie des actifs est couvert par l'offre de services

Bureau Veritas assiste ses clients industriels en vérifiant les équipements, les actifs et les process tout au long du cycle de vie des installations industrielles, des prémices de la conception jusqu'au démantèlement, en passant par la construction, l'approvisionnement et l'exploitation. L'enjeu principal est de vérifier leur conformité avec les besoins des clients, mais aussi avec les réglementations et normes locales et internationales.

L'activité Industrie de Bureau Veritas se décompose en quatre principaux domaines :

- les services pour les projets industriels durant la phase de développement, d'approvisionnement et de construction (*Capex*), comprenant la revue de conception, les études de risque et de sûreté, les revues de fiabilité, ainsi que les activités sur le terrain et sur site (fournisseurs et fabricants) ;

- l'évaluation, la certification et la vérification indépendantes de tierce partie des équipements, installations et projets. Ces activités sont réalisées au regard de normes ou de schémas réglementaires internationaux, régionaux ou nationaux ;
- les services liés à l'opérationnalisation des actifs et des équipements et à la gestion de l'intégrité des actifs durant la phase d'exploitation (*Opex*). Ces activités ont vocation à améliorer la performance des actifs et à réduire les risques et les coûts. Ces services incluent des inspections réglementaires et volontaires, des audits, des solutions de gestion d'actifs, des tests non destructifs et des mesures d'émissions ;
- les services HSE (Hygiène, Santé, Environnement) et développement durable pour l'industrie, tels que le suivi environnemental, les études d'impact ou encore la formation et la délivrance de certifications aux membres du personnel.



Différents secteurs industriels sont couverts

L'activité Industrie de Bureau Veritas est présente dans de nombreux secteurs. Elle couvre l'ensemble du cycle de vie des services *Capex*, depuis l'évaluation de site et le conseil technique jusqu'aux services d'ingénierie à fournir au propriétaire pendant les phases d'approvisionnement et de construction. Le Groupe intervient également durant certaines phases *Opex* de la vie de l'actif. En 2025, il opère dans les domaines suivants :

- **Énergies** :
 - **Power & Utilities** : activités de génération d'énergie renouvelable (projets solaires, hydrogènes, éoliens *onshore* et *offshore*, et stockage par batterie), nucléaire, gaz urbain, systèmes d'approvisionnement en eau et gestion des déchets,
 - **Pétrole & Gaz** : activités d'exploration et de production (*onshore* et *offshore*), pipelines et terminaux (dont GNL), et raffinage et chimie ;
- **Chimie et Industries de transformation** : pour la fabrication de ciment et de papier par exemple ;
- **Secteur manufacturier** : équipements, machines et modules qui sont des assemblages de composants ;
- **Matières Premières** ;
- **Transport** : rail, dépôts, installations portuaires et aéronautiques, logistique (conteneurs, conteneurs-citernes et emballages).

Une clientèle diversifiée

Bureau Veritas est au service d'une large palette d'acteurs industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- propriétaires et exploitants d'actifs ;
- sociétés d'ingénierie (*EPC contractors*) ;
- entreprises de construction ;
- fabricants d'équipements.

La clientèle de Bureau Veritas inclut des sociétés multinationales présentes dans le monde entier, des *leaders* régionaux de divers secteurs et un nombre important de petites structures locales au sein de chaque pays. Cette clientèle diversifiée reflète le rayonnement du Groupe et témoigne de sa capacité à répondre aux besoins d'une multitude de secteurs.

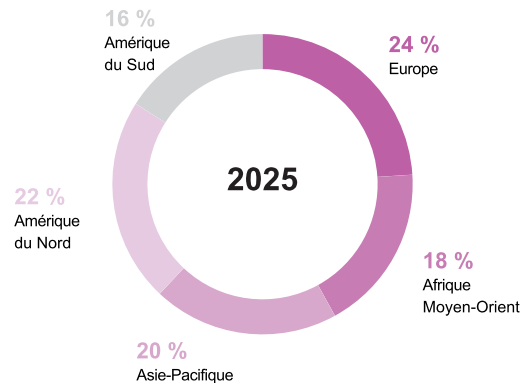
Une forte présence dans les zones du monde à fort potentiel

Bureau Veritas jouit d'une présence mondiale dans ses activités Industrie. Le Groupe est présent dans tous les principaux pays industriels :

- Europe : France, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Pologne ;
- Amérique : États-Unis, Amérique latine ;
- Asie-Pacifique : Chine, Australie, Japon, Corée ;
- Moyen-Orient : Arabie saoudite, Émirats arabes unis.

Il est également présent dans les zones à fort potentiel : Inde, Afrique, Asie du Sud-Est et dans les pays du pourtour de la mer Caspienne.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Marché des TIC : une croissance tirée par plusieurs facteurs déterminants

Le marché des services TIC (Tests, Inspections, Certifications) destinés aux activités industrielles est particulièrement fragmenté en raison de la diversité des marchés finaux. Il se caractérise par un nombre important d'acteurs locaux et un nombre limité d'acteurs internationaux (en particulier dans l'énergie). En 2025, le Groupe se positionne parmi les *leaders* mondiaux de l'inspection et de la certification industrielle. Il bénéficie notamment d'une position de premier plan sur les marchés de l'hydrogène et des énergies alternatives (biocarburants, e-carburants, etc.).

Bureau Veritas estime que les facteurs déterminant la croissance du marché sont les suivants :

- **les efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.** L'accélération de la transition énergétique et les objectifs zéro émission nette que se sont fixés de nombreux pays ont ouvert des opportunités significatives. C'est le cas dans les domaines suivants, par exemple :
 - production d'énergies renouvelables (notamment solaires et éoliennes),
 - l'hydrogène à faible teneur en carbone (secteur des transports et secteurs difficiles à décarboner),
 - réseaux électriques, mobilité électrique et solutions CCUS (captage, utilisation et stockage du CO₂).

Les secteurs de l'Industrie et du Pétrole & Gaz ayant entamé leur transition vers une stratégie bas carbone, le carnet de commandes des projets *Capex* liés au gaz et au GNL s'étoffe. L'enjeu de réduction des émissions de méthane des secteurs *upstream* et *downstream* offre également de plus en plus d'opportunités ;

- **l'intensification des projets industriels et le développement de nouvelles régions et d'industries.** Les investissements en infrastructures et installations industrielles devraient rester soutenus, en particulier dans les économies à fort potentiel. Par ailleurs, le développement de nouvelles industries telles que les trains à grande vitesse et les transports urbains offrent des perspectives de croissance ;

- **les opportunités concernant les actifs existants** (services *Opex*). Dans un environnement de taux financiers peu favorable, les industriels souhaitent accroître la durée de vie et le niveau d'utilisation de leurs actifs existants, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Certains font le choix d'externaliser les activités de contrôle et d'inspection et de s'équiper davantage de capteurs et de solutions d'Internet des objets ;
- **le renforcement et la multiplicité des réglementations et des standards**. Tant au niveau international que régional, les réglementations et standards associés à la globalisation de la chaîne d'approvisionnement rendent l'écosystème opérationnel plus complexe pour les industriels et les fabricants, rendant la certification des produits industriels indispensable à la mise sur le marché des équipements ;
- **l'importance grandissante accordée aux risques liés à la cybersécurité et à la protection de l'environnement**, ainsi que les risques sociaux et ceux liés au développement durable. Ces aspects, associés à un devoir de transparence accru, ont un impact significatif sur la marque et la réputation d'une société, renforçant l'intérêt des services TIC ;
- **les nouveaux outils digitaux et les nouvelles solutions technologiques**. Grâce aux nouvelles technologies (capteurs, drones, systèmes robotiques, plateformes basées sur le *cloud*, collecte de données automatique et intelligence artificielle), les régimes d'inspection et d'entretien prennent une dimension davantage prédictive. À terme, la gestion des risques industriels et l'évaluation de l'intégrité devraient s'en trouver améliorées.

Une stratégie axée sur la diversification sectorielle pour un équilibre entre services *Capex* et *Opex* et le renforcement de la récurrence des activités

Bureau Veritas entend exploiter sa position de *leader* sur le marché mondial des services d'inspection et de gestion d'actifs (*Opex*) pour diversifier son exposition sectorielle. Les principaux axes d'action sont les suivants :

- **la diversification sur des marchés clés**. Le Groupe a identifié des marchés avec un potentiel de développement prometteur en matière de décarbonation, tels que l'énergie (énergies renouvelables, hydrogène à faible teneur en carbone, réseaux électriques et réduction des émissions de méthane des actifs utilisant des hydrocarbures), les transports, la chimie, et, plus généralement, les équipements électromécaniques (tous types de machines) intégrant des technologies de pointe ;
- **la poursuite du développement des services *Opex*, axés sur l'amélioration technologique**. Bureau Veritas poursuit son initiative visant à étendre ces services, en particulier pour les secteurs Pétrole & Gaz, *Power & Utilities* et Chimie. L'objectif est de renforcer la récurrence des activités. Une attention particulière est accordée à l'élargissement du portefeuille de services technologiques et numériques ;

- **l'utilisation du modèle *Capex/Opex***. Le Groupe entend continuer d'utiliser et de répliquer son modèle phare *Capex/Opex* dans une multitude d'activités, en s'appuyant notamment sur la gestion des grands comptes pour accroître sa pénétration des clients existants ;
- **l'introduction de nouveaux services de gestion d'actifs numériques**. Cette initiative devrait contribuer à renforcer la récurrence des activités et à pérenniser la relation client.

Développement des services existants et futurs dédiés au développement durable

Face aux exigences croissantes de durabilité et de réduction des émissions de carbone, les entreprises cherchent des solutions efficaces pour les aider dans leur transition énergétique. Ce défi entre en résonance avec la stratégie LEAP I 28 de Bureau Veritas, visant à faire du Groupe un *leader* mondial de l'opérationnalisation de la transition énergétique.

Bureau Veritas s'appuie sur son expertise dans l'énergie conventionnelle et l'applique aux énergies renouvelables, offrant des solutions dans des secteurs clés tels que l'éolien, le solaire, l'hydrogène et la mobilité électrique. À travers une gamme complète de services d'essais, d'inspection et de certification, Bureau Veritas garantit la qualité, la sécurité et la performance des « objets verts » – actifs et solutions soutenant la transition énergétique.

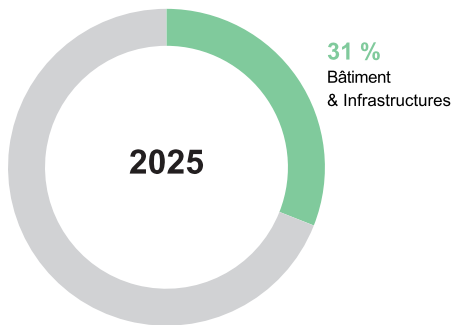
Parmi ces services, on retrouve :

- des solutions autour du cycle de vie complet des projets éoliens, terrestres et en mer ;
- le développement, la gestion et l'optimisation des projets solaires ;
- des solutions pour la stabilité des réseaux électriques et l'intégration des énergies renouvelables ;
- des solutions axées sur l'hydrogène et sa chaîne de valeur ;
- la certification des émissions et des économies d'énergie.

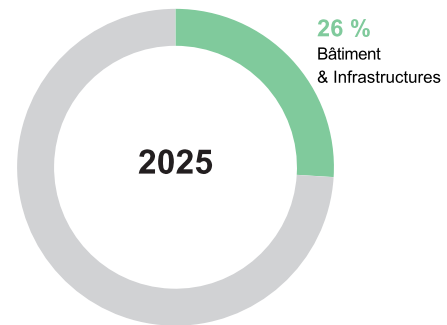
Le Groupe ambitionne d'étendre son positionnement sur ce domaine d'expertise, notamment en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique. À titre d'illustration, l'acquisition d'ArcVera Renewables en 2024 a permis à Bureau Veritas d'élargir son offre de services pour mieux soutenir les projets éoliens et solaires. Elle apporte notamment une expertise complémentaire dans les évaluations techniques de sites et le conseil tout au long du cycle de vie des projets.

1.5.4 BÂTIMENT & INFRASTRUCTURES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



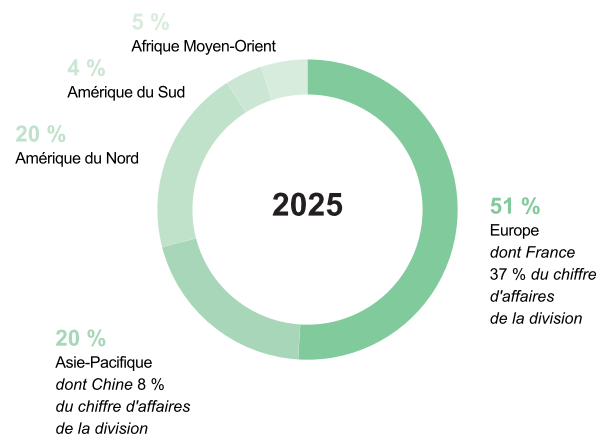
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Les services de Bureau Veritas dans l'activité Bâtiment & Infrastructures couvrent l'intégralité du cycle de vie des actifs. Ces services sont liés à de nouveaux projets de construction, mais aussi à des actifs existants. Le Groupe est spécialisé dans deux domaines principaux :

- « Inspection, surveillance et audit en service », représentant environ 43 % du chiffre d'affaires de la division. Cette activité permet d'exécuter les inspections périodiques réglementaires des différents équipements ou actifs, de fournir des services de test, diagnostic et suivi en lien avec la santé et la sécurité des occupants des bâtiments, d'assurer une *due diligence* technique et de proposer des solutions de gestion d'actifs, le tout afin d'optimiser la gestion des biens. À cette offre s'ajoutent des solutions axées sur la durabilité, principalement dans les domaines de l'éco-construction (*green building*), de la performance énergétique, de la décarbonation, du zéro émission nette et de la résilience climatique, ainsi que des formations techniques ;
- « Construction », représentant environ 57 % du chiffre d'affaires de la division. Cette activité vise à fournir des services de contrôle technique, de conformité au code, d'assistance technique indépendante, de contrôle et d'assurance qualité, de gestion de la construction et d'assistance à la gestion de projet.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



INSPECTION, SURVEILLANCE ET AUDIT EN SERVICE (ACTIFS EXISTANTS)

Une offre de services visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des bâtiments et des infrastructures en opération

Bureau Veritas évalue et accompagne de manière indépendante ses clients, propriétaires et exploitants, dans la gestion de leurs biens, en leur proposant une palette de services visant à améliorer la qualité, la sécurité, la performance et la conformité réglementaire des bâtiments et des infrastructures, tout en utilisant les meilleures pratiques internationales. Le Groupe apporte un avis d'expert dans le cadre de l'analyse d'actifs faisant l'objet d'opérations d'acquisition, de cession et de cession-bail (*due diligence* technique et gestion d'actifs). Les activités d'inspection, de surveillance et d'audit en service sont récurrentes, suivant l'évolution des conditions et des réglementations. Ainsi, une grande majorité des contrats sont pluriannuels ou reconduits d'une année sur l'autre.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur marché. Il prend en compte notamment la réglementation locale et des pratiques d'exploitation et de maintenance. Le Groupe se sert d'outils de *reporting* en ligne pour fournir ses services d'inspection, d'essai et d'analyse critique des données. Il s'appuie sur un réseau international d'experts dans des domaines variés :

- structure et enveloppe ;
- électricité, climatisation, chauffage ;
- sécurité incendie ;
- ascenseurs, engins de levage et équipements sous pression ;
- qualité de l'air intérieur et de l'eau ;
- acoustique ;
- efficacité énergétique et décarbonation.

L'offre de services concerne tout type de bâtiment et d'infrastructure, notamment :

- bureaux, hôtels, hôpitaux, établissements scolaires, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels et complexes multi-usages ;
- les bâtiments d'habitation ;
- les bâtiments publics ;
- les centres de données ;
- les infrastructures sportives ou de loisirs.

Elle couvre également les inspections d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, portuaires, hydrauliques, urbaines et de télécommunications.

Une position de leader mondial

Bureau Veritas intervient principalement dans les pays matures : en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux États-Unis, en Australie et au Japon. Le Groupe s'est aussi fortement développé dans les pays à fort potentiel que sont la Chine, le Brésil, l'Inde, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite. Le Groupe estime détenir de multiples avantages lui permettant d'asseoir sa position de *leader* mondial sur le marché de l'inspection, de la surveillance et de l'audit en service :

- Bureau Veritas propose une vaste palette de prestations d'inspection et d'évaluation obligatoires et volontaires, tant aux clients locaux qu'aux clients internationaux, grâce à sa large couverture géographique ainsi qu'à la polyvalence technique de ses équipes locales ;

- Son rôle durant la phase de construction des actifs place le Groupe dans une position avantageuse pour les services d'inspection ultérieurs ;
- Le Groupe s'appuie sur une suite intégrée d'outils méthodologiques et technologiques, qui permet d'accroître la qualité de service apportée aux clients ;
- Sa place de *leader* permet à Bureau Veritas d'avoir accès à un ensemble de données historiques et statistiques utilisées pour améliorer ses connaissances et son expertise.

Un marché bénéficiant de facteurs de croissance structurels

La croissance du marché mondial des activités d'inspection, de surveillance et d'audit en service est portée par :

- la croissance du parc mondial immobilier ;
- la croissance des marchés à fort potentiel, où l'émergence des classes moyennes s'accompagne d'exigences accrues en termes de qualité de vie et de performance des bâtiments ;
- l'évolution des nouvelles technologies appliquées aux bâtiments et infrastructures et à leur exploitation ; et
- la délégation par les pouvoirs publics d'activités d'inspections obligatoires des bâtiments et infrastructures.

Une stratégie axée sur l'expansion géographique, l'innovation et l'amélioration de la productivité

La poursuite du rééquilibrage géographique

- Le Groupe a constitué un réseau solide dans les principaux pays offrant une croissance soutenue.
- Le développement de sa présence permet d'accompagner la croissance à l'internationale de grands comptes et de proposer des solutions adaptées aux marchés locaux.

L'évolution de l'offre vers l'assistance au management de la performance de l'actif immobilier

- Bureau Veritas participe à des projets qui s'appuient sur les capacités de traitement de données et sur de nouveaux systèmes de collecte de l'information utilisant des capteurs et l'Internet des objets (IoT).
- Le Groupe a adapté ses outils en matière de partage du savoir, de support technique et de *reporting* sur tablette connectée, à l'intention de ses techniciens et clients, en mettant à disposition les données en ligne et en les intégrant aux outils de gestion de maintenance.

L'excellence de la qualité de service et l'amélioration de la rentabilité

- L'optimisation du portefeuille de services et la mise en place du *lean management* se sont traduites par une amélioration de la qualité des services et de la rentabilité dans les pays clés.
- L'objectif est de poursuivre ces efforts et d'appliquer ces meilleures pratiques partout dans le monde.

CONSTRUCTION (SERVICES CAPEX PRINCIPALEMENT)

Des portefeuilles de services adaptés à chaque type de projet de construction

La mission de Bureau Veritas consiste à accompagner de manière indépendante ses clients : administrations tutélaires, promoteurs, investisseurs, architectes, entreprises d'ingénierie et constructeurs. Le Groupe les assiste dans l'atteinte de leurs objectifs de qualité, de sécurité, en matière de délais de livraison et de performance de leurs projets (y compris l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone ainsi que les trajectoires correspondantes). Les objectifs sont divers, de la satisfaction de besoins opérationnels à l'atteinte d'exigences de conformité réglementaire.

Le Groupe construit des offres adaptées aux besoins des clients, en tenant compte du montage du projet, de la réglementation locale et des techniques de conception et de construction. Il associe des techniques de revue de conception et d'essai lors de la fabrication et de la préfabrication avec l'emploi des meilleures méthodes de supervision et de gestion de projet.

Bureau Veritas dispose d'un réseau international d'experts dans de multiples segments de l'activité Bâtiment & Infrastructures, riches d'une grande expérience professionnelle dans des domaines techniques variés :

- géotechnique ;
- fondations, façades ;
- structures béton, asphalte, acier, bois et mixtes ;
- séismes, vibrations, analyse de vulnérabilité ;
- sécurité incendie ;
- étanchéité ;
- climatisation, chauffage, électricité et ascenseurs.

L'offre de services concerne tous les types de bâtiments (biens immobiliers et autres), ainsi que les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, hydrauliques, et de télécommunications.

Une position de leader mondial sur le marché de l'évaluation de conformité des constructions

Le Groupe intervient dans les pays matures, en France, aux États-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni et au Japon, mais s'est aussi fortement développé dans des pays à fort potentiel comme l'Inde, le Brésil, le Mexique, Singapour, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et plusieurs pays d'Afrique.

Bien que très local par définition, le marché de l'évaluation de conformité des constructions obéit à certaines grandes tendances globales telles que :

- **l'urbanisation des pays en forte croissance**, qui se traduit par la création de mégapoles et par des besoins importants en matière d'infrastructures ;
- **l'émergence des classes moyennes dans ces mêmes pays**, qui s'accompagne d'exigences accrues en termes de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- **les exigences croissantes en termes de développement durable** dans les économies matures ;
- **les évolutions réglementaires** ;
- **de nouvelles méthodes de construction**, et notamment la modélisation des données du bâtiment (BIM – *Building Information Modeling*), la préfabrication et l'industrialisation des procédés constructifs.

Une stratégie qui s'appuie sur un rééquilibrage géographique et le développement d'une offre de services innovante

Afin de limiter son exposition à la cyclicité des marchés de la construction, le Groupe rééquilibre son positionnement entre les marchés matures et à fort potentiel. Il a par ailleurs développé des services complémentaires d'assistance à la gestion d'actifs : inspections et suivis des bâtiments et des infrastructures, audits techniques et environnementaux, audits énergétiques et assistance à la certification des immeubles « verts ». Cette stratégie a permis d'amortir la crise de la construction en Europe et en Chine.

Une expansion géographique favorisée par d'importantes acquisitions

Afin de diversifier son exposition géographique, Bureau Veritas a procédé à diverses acquisitions ces dernières années, notamment en Asie-Pacifique et en Europe. Ces acquisitions couvrent différents segments de marché, dont les infrastructures, les bâtiments commerciaux, les bâtiments en opération, etc. Au fil du temps, le Groupe a établi un réseau solide dans les principaux pays offrant une croissance soutenue, en particulier dans les métiers réglementaires, mais aussi pour répondre aux besoins d'assistance à la gestion de projet.

Les principales acquisitions ont été réalisées en Australie et en Europe du Sud, et couvrent de multiples activités :

- **Bâtiment** :
 - services de contrôle technique et conformité au code notamment à travers l'acquisition de *London Building Control*, un organisme agréé de contrôle des bâtiments fournissant des approbations de conformité pour tout type de projet commercial, du secteur public ou résidentiel ;
- **Infrastructures** :
 - services de gestion de la construction et d'assistance à la gestion de projet *via* l'acquisition de *Contec AQS* et *APP* ;
 - services d'assurance, de contrôle de conformité, de vérification et de certification indépendantes pour les projets d'infrastructures sociales et de transport d'envergure ;
- **Modélisation des données du bâtiment (BIM) et jumelage numérique** pour tous les types d'actifs à travers l'acquisition d'*IDP*.

Une offre de services innovante, adaptée aux nouveaux besoins des clients

À l'écoute de ses clients, Bureau Veritas fait évoluer son offre de services afin de prendre en compte leurs nouveaux besoins, en particulier ceux liés aux nouvelles technologies. Le Groupe participe à de nombreux projets conçus grâce à des systèmes de modélisation des données du bâtiment (BIM) en Europe, en Chine, au Moyen-Orient et en Amérique latine et adapte ses services et ses outils internes à ce mode de conception collaborative.

La force de Bureau Veritas en ingénierie digitale réside tant dans la maîtrise de la modélisation de données de bâtiment (BIM) et de jumeaux numériques que dans l'élaboration d'une méthodologie robuste, progressivement perfectionnée à travers l'exécution de projets d'envergure. Cette approche intégrée transforme les données brutes en informations exploitables, garantissant la cohérence, la traçabilité et des gains de performance mesurables sur l'ensemble du cycle de vie des actifs.

En institutionnalisant ces pratiques, Bureau Veritas renforce le déploiement de ses activités Bâtiment & Infrastructures, se positionnant ainsi comme partenaire de confiance dans la conception d'environnements innovants, conformes aux exigences réglementaires et inscrits dans une trajectoire durable.

Des services dédiés au développement durable pour appuyer l'évolution des marchés finaux de Bâtiment & Infrastructures

Les constructeurs et gestionnaires de bâtiments et d'infrastructures font face à des défis de durabilité, de performance énergétique et de résilience climatique, incluant la réduction des émissions de GES, l'adaptation au changement climatique et le respect des normes environnementales.

Bureau Veritas se positionne comme un partenaire clé dans l'opérationnalisation des trajectoires de durabilité pour les bâtiments et infrastructures, en combinant expertise technique, indépendance et solutions innovantes pour accompagner la transformation durable des actifs.

Les services de la division Bâtiment & Infrastructures s'inscrivent dans l'enjeu stratégique **Carbone et Climat** et se structurent autour de deux piliers :

- **Atténuation** – Réduction des émissions et optimisation énergétique :
 - **Efficacité énergétique** : diagnostics, audits et recommandations pour réduire la consommation et optimiser les opérations,
 - **Calcul des émissions GES** : méthodologies *scopes 1, 2 et 3* pour identifier les leviers de réduction,
 - **Certifications vertes des bâtiments** : accompagnement pour des labels et schémas comme LEED, BREEAM, HQE, EDGE et WELL,
 - **Certification vertes des infrastructures** : assistance à l'évaluation de la durabilité des projets de génie civil et d'infrastructure, notamment *via* Blue Dot et FAST Infra,

- **Management environnemental** : évaluation des processus de gestion des déchets et de recyclage, de la gestion de l'eau, de la qualité de l'air intérieur et des impacts environnementaux,
- **Réglementation & support opérationnel** : accompagnement des organisations dans le respect des exigences réglementaires et intégration des enjeux de durabilité dans leurs stratégies *via* des services de certification d'économie d'énergie (CEE), d'évaluations en finance durable, d'assistance technique GRSEB et de revues de conformité ;
- **Adaptation** – Résilience et gestion des risques climatiques :
 - **Évaluations des risques climatiques d'adaptation** : analyse complète de la vulnérabilité des actifs et des stratégies de résilience,
 - **Audit de risques climatiques** : audits détaillés pour identifier les expositions aux risques et les mesures d'atténuation,
 - **Vérification de l'indice de résilience des bâtiments (BRI)** : évaluation indépendante de la résilience des bâtiments selon le référentiel BRI mesurant la capacité à faire face aux risques climatiques et à en limiter les impacts.

Le Groupe ambitionne de renforcer ses positions de *leader* dans les services Bâtiment & Infrastructures dans le cadre de sa stratégie LEAP128. Grâce aux partenariats stratégiques avec des organisations telles que le *US Green Building Council* et l'IFC, Bureau Veritas renforce son positionnement d'acteur incontournable dans l'accompagnement vers des trajectoires durables.

SERVICES D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		SERVICES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
ÉNERGIE	CERTIFICATION VERTE	
1. Audit énergétique 2. Gestion de l'énergie 3. Certificat de performance énergétique 4. Assistance technique en énergies renouvelables	10. Bâtiment : BREEAM, LEED, HQE, EDGE, WELL, Energy star 11. Infrastructures : Blue Dot & Fast Infra	
CARBONE	RÉGLEMENTATION ET ACTIVITÉS	
5. Évaluation de la décarbonation et plan d'action 6. Efficacité de la conception et construction bioclimatique 7. Évaluation des émissions de gaz à effet de serre scope 3 (CBAM) 8. Évaluation du marché volontaire du carbone 9. Évaluation des mécanismes de compensation carbone	12. Certificats d'économie d'énergie 13. Assistance technique en investissement durable 14. Assistance aux normes GRESB 15. Évaluation de la conformité aux codes 16. Recherche et gestion des subventions 17. Évaluation en finance durable	23. Évaluation des risques climatiques et mesures d'adaptations 24. Audit des risques climatiques 25. Vérification de l'indice de résilience des bâtiments (BRI)
	ENVIRONNEMENT	
	18. Gestion des déchets et recyclage 19. Gestion de l'eau 20. Conseil en matière de qualité de l'air 21. Due Diligence environnementale 22. Évaluation des impacts environnementaux	

1.5.5 CERTIFICATION

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Bureau Veritas propose une offre complète de certification et d'audits sur mesure

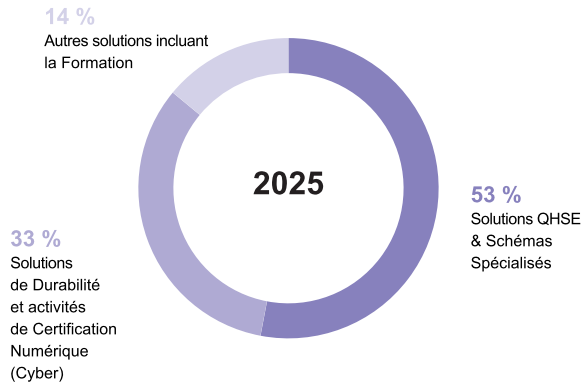
En certifiant que les systèmes de gestion mis en place par les organisations sont conformes à des normes et référentiels précis, Bureau Veritas crée la confiance nécessaire à tout échange économique. La profondeur du portefeuille du Groupe lui permet d'offrir à ses clients une grande variété de certifications possibles. Ces services ont pour référentiel des normes nationales ou internationales, mais aussi des standards privés détenus par des organisations tierces ou par les clients eux-mêmes.

Bureau Veritas intervient dans divers domaines

Le champ d'action de Bureau Veritas est large et s'étend sur une multitude de domaines :

- les pratiques sociales et conditions de travail,
 - la gestion des forêts,
 - la vérification carbone ;
 - Cybersécurité et gestion des risques d'entreprise : à l'ère du numérique, la sécurité des informations est primordiale. Bureau Veritas propose des certifications pour confirmer la bonne sécurité de l'information, la protection des données, la continuité d'activité et bien d'autres suivant des standards reconnus ;
 - Missions sur mesure : certaines entreprises ont des besoins spécifiques ou des normes internes qu'elles souhaitent faire certifier dans leur réseau de distribution ou leurs systèmes de gestion des fournisseurs. Bureau Veritas peut alors proposer des audits personnalisés de seconde partie pour répondre à ces besoins ;
 - Gestion de la chaîne d'approvisionnement : Bureau Veritas aide les grandes entreprises à piloter la conduite de leur feuille de route ESG ainsi qu'à évaluer la performance de leur chaîne d'approvisionnement ;
 - Formations : Bureau Veritas forme le personnel des entreprises dans divers domaines (QHSE, environnement, continuité d'activités...). Ces formations sont accréditées CQI/IRCA (*Chartered Quality Institute – International Register of Certificated Auditors*). Le Groupe propose des formations en ligne, comme des classes virtuelles, des modules *e-learning* ou des programmes hybrides de développement des compétences.
- Certifications des systèmes de management QHSE : Bureau Veritas s'assure que les systèmes sont conformes à des normes de qualité (ISO 9001), de santé et sécurité (ISO 45001) et d'environnement (ISO 14001) ;
 - Certifications sectorielles : il existe des normes spécifiques à divers secteurs industriels pour lesquels Bureau Veritas est accrédité, comme l'automobile (IATF, TISAX pour la gestion de la sécurité des données échangées), l'aéronautique (AS/EN 9100), ou encore l'agroalimentaire (BRCGS, IFS, FSSC 22000...). En France, Bureau Veritas offre également des services de certification de labels dans la filière agroalimentaire comme Label Rouge, Agriculture biologique (AB) et Origine France Garantie ;
 - Certifications et audits sur des thématiques liées au développement durable : Bureau Veritas dispose d'une large palette de services d'audit et de certification autour de la durabilité au sens large, dans des domaines tels que :
 - l'environnement,
 - la gouvernance,

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Un marché résilient

Le marché de la certification connaît une croissance régulière liée à l'expansion de l'économie mondiale et à la volonté accrue de transparence sur la maîtrise de certains enjeux mondiaux (environnement, cyber ou développement durable). Si ces certifications sont généralement volontaires et non réglementaires, plusieurs secteurs les promeuvent, voire les imposent.

La plupart des contrats ont un cycle de trois ans, ce qui renforce le caractère résilient de cette activité. Un audit initial a généralement lieu la première année, suivi d'audits de surveillance majoritairement annuels.

À l'issue de ces trois années, le client renouvelle généralement le processus de certification. Le taux d'attrition client reste marginal (<10 %) et est souvent dû à des cessations d'activité ou des évolutions du contexte de marché limitant le besoin en certification.

Un portefeuille de clients diversifié

Le Groupe détient un portefeuille de clients vaste et diversifié. Bureau Veritas gère actuellement plus de 150 000 certificats actifs, se répartissant en trois catégories de clients :

- les grands groupes internationaux, qui requièrent une certification de leurs systèmes de gestion à l'échelle mondiale ;
- les grandes entreprises nationales qui cherchent à améliorer leur performance et leur image *via* la certification de leurs systèmes de gestion ;
- les petites et moyennes entreprises pour qui cette certification est souvent nécessaire pour exporter, participer à des appels d'offres publics ou travailler avec de grands donneurs d'ordres.

Le portefeuille d'activités de la division Certification est très varié et faiblement exposé aux clients de taille conséquente. Le plus grand client représente ainsi moins de 1 % du chiffre d'affaires total de l'activité.

Le positionnement de Bureau Veritas est unique

Un leader au sein d'un marché qui reste fragmenté

Bureau Veritas est un *leader* majeur dans le secteur de la certification. Aux côtés d'autres acteurs mondiaux, le Groupe évolue dans un contexte de marché encore très fragmenté. Les acteurs locaux ou de petite taille gèrent environ deux tiers des activités mondiales de certification.

Bureau Veritas possède divers avantages concurrentiels

- Un portefeuille très diversifié de produits et services, qui répond aux besoins des grands secteurs d'activité avec des solutions adaptées aux entreprises souhaitant améliorer leurs performances.
- Un réseau mondial d'auditeurs, cohérent et bien distribué. Grâce à cette présence, Bureau Veritas joue un rôle majeur sur les marchés locaux et peut accompagner ses clients dans le cadre d'audits globaux. Dans ce cadre, le Groupe peut assurer le suivi central du programme et conduire les audits localement.
- Plus de 70 organismes d'accréditation nationaux et internationaux reconnaissent les compétences du Groupe.
- Le Groupe offre des solutions qui simplifient la gestion des contrats de certification et des projets les plus complexes (sites multiples, standards multiples, accréditations internationales, etc.).
- Des outils efficaces de *reporting* permettent aux clients d'accéder aux résultats d'audit pour l'ensemble de leurs sites répartis dans le monde. Ils facilitent également le suivi d'indicateurs clés comme le nombre d'audits déjà planifiés, les non-conformités, les certificats délivrés et la facturation.
- La marque Bureau Veritas est mondialement connue. Elle symbolise le savoir-faire du Groupe et son professionnalisme. Cette réputation bénéficie à l'image des clients et favorise le climat de confiance avec leurs propres parties prenantes.
- Le programme ambitieux de transformation digitale des processus métiers permet d'améliorer davantage la qualité de service. Il facilitera aussi l'exécution des tâches d'audit et de *back-office* pour les employés et sous-traitants.

La priorité stratégique est mise sur les grands comptes et le développement de nouveaux produits

Accroître la pénétration des grands comptes

Le marché de la certification est fragmenté, mais tend à se consolider. Dans une logique de simplification et d'homogénéisation de leurs processus, les grandes entreprises restreignent le nombre de partenaires en certification. Cela leur permet ainsi d'optimiser le pilotage des opérations, de renforcer l'intégration des standards, en optimisant le coût des audits. Avec sa présence mondiale, le Groupe Bureau Veritas est idéalement positionné pour répondre à cette évolution. Il ambitionne ainsi d'accélérer le développement de son activité avec les grands groupes internationaux.

Développement de nouveaux produits et services

De nouveaux produits viennent enrichir l'offre actuelle de Bureau Veritas sur différents thèmes importants :

- **Gestion du risque** : le Groupe élargit ses solutions pour les entreprises. Il met l'accent sur la cybersécurité, la continuité des opérations et la prévention de la corruption ;
- **Digital** : de nouvelles offres sont disponibles concernant la sécurité de l'information et la protection des données. Elles sont en lien avec le RGPD européen et la norme ISO 27701:2019 concernant la vie privée et les données personnelles. Le Groupe accompagne ses clients dans l'optimisation de leur sécurité numérique et leur mise en conformité avec les nouvelles réglementations. Les acquisitions de Secura aux Pays-Bas en 2021, puis de Security Innovation en 2024 aux États-Unis et IFCR en 2025 au Danemark, sociétés expertes en cybersécurité, ont permis à Bureau Veritas de renforcer et d'étendre son expertise ;
- **Intelligence artificielle** : un nouveau standard international de certification du système de management de l'intelligence artificielle (ISO 42001) s'installe actuellement sur le marché de la certification et le Groupe est non seulement actif sur la certification au regard de ce standard, mais également sur des standards émergents dans le domaine de l'IA.

De nouveaux services de certification soutiennent le développement des services de transition de Bureau Veritas

Les entreprises sont soumises à des exigences croissantes de transparence et de conformité ESG. Elles cherchent à structurer leurs démarches, à réduire leur impact carbone et à favoriser la circularité des produits.

Bureau Veritas se positionne comme un *leader* de la certification, renforçant la confiance et la crédibilité des démarches ESG tout en garantissant leur conformité aux standards reconnus.

Les services de certification sont alignés avec les enjeux stratégiques de durabilité du Groupe :

1. Démarches ESG et reporting

Bureau Veritas propose des services de vérification et de certifications permettant aux entreprises de structurer leurs démarches ESG et de répondre aux exigences réglementaires croissantes. Ces services incluent :

- Assurance et pré-assurance des *reportings* extra-financiers pour assurer leur conformité avec les normes de *reporting* internationales (par exemple, la CSRD) ;
- Audit et certification des pratiques ESG, garantissant la fiabilité des déclarations et la conformité avec les exigences des parties prenantes.

2. Carbone et Climat

Bureau Veritas soutient les démarches de réduction des émissions de GES et de transition énergétique :

- Vérification des émissions carbone, y compris les scopes 1, 2 et 3, pour aligner les entreprises sur les trajectoires net zéro ;
- Certification des énergies renouvelables, bioénergies et systèmes de gestion de l'énergie.

3. Circularité produit

La circularité des produits est devenue un enjeu réputationnel et commercial fort pour les entreprises. Cela est renforcé par des réglementations comme la *Green Claim Directive* et l'ESPR qui imposent des exigences accrues de transparence et de responsabilité environnementale tout au long du cycle de vie des produits.

Bureau Veritas accompagne les entreprises, notamment dans le secteur agroalimentaire et des produits de consommation, grâce à :

- **Certifications et audits pour les produits alimentaires**, incluant l'agriculture biologique, la gestion des déchets alimentaires, les solutions pour la grande distribution, et des audits personnalisés pour les marques ;
- **Certifications de contenu biologique et durable**, garantissant l'authenticité et la durabilité des matériaux utilisés dans les produits ;
- **Vérifications et analyses du cycle de vie (LCA)**, garantissant une évaluation précise des impacts environnementaux des produits et leur alignement avec les standards internationaux.

4. Chaîne d'approvisionnement

La pression réglementaire et sociétale sur les pratiques responsables des chaînes d'approvisionnement s'accroît. Des cadres réglementaires imposent une diligence raisonnable sur les impacts sociaux et environnementaux. Le CBAM, quant à lui, cible les émissions carbone des produits importés.

Le Groupe propose des audits et certifications ESG pour garantir un approvisionnement responsable :

- Évaluation de la conformité sociale et environnementale des fournisseurs ;
- Traçabilité des impacts ESG tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

5. Nature (eau et biodiversité)

Les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles sont désormais fortement encadrés par des réglementations telles que l'EUDR (Règlement européen sur la déforestation).

Les services de la division Certification de Bureau Veritas permettent de répondre aux réglementations liées à la protection de l'environnement :

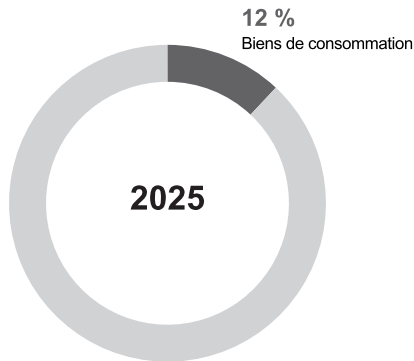
- Vérification de la conformité des pratiques avec l'EUDR (Réglementation européenne sur la déforestation) ;
- Audits liés à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Pour répondre aux évolutions du marché en matière de *reporting* ESG, Bureau Veritas s'appuie sur des outils digitaux innovants. Par exemple, le Groupe a acquis en 2024 **Aligned Incentives**, pionnier en planification de durabilité. Cette acquisition renforce l'offre du Groupe avec des solutions basées sur l'IA, permettant de mesurer, gérer et communiquer les impacts ESG, notamment *via* la mesure des gaz à effet de serre et l'analyse du cycle de vie des produits.

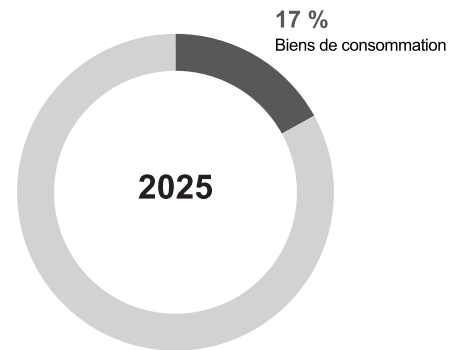
En tant que pilier central des services de durabilité, l'offre de solutions de la division Certification de Bureau Veritas garantit la conformité et la crédibilité des démarches ESG des clients, tout en soutenant les entreprises dans leur transition vers un avenir durable.

1.5.6 BIENS DE CONSOMMATION

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



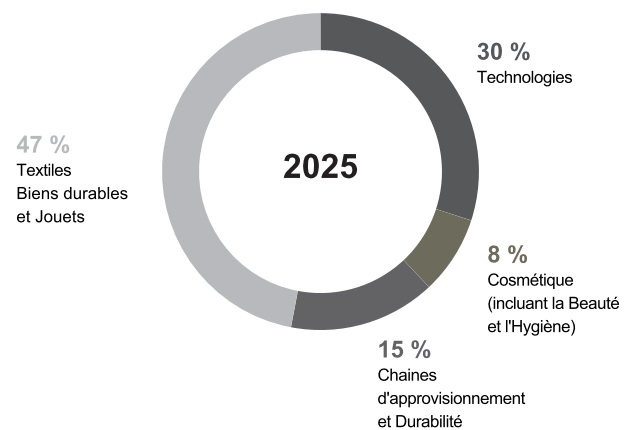
Une offre de services qui couvre l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des biens de consommation

Le Groupe fournit des solutions de gestion de la qualité et des services de vérification de conformité des biens de consommation. Ces services peuvent être réalisés tout au long de la chaîne de production et/ou d'approvisionnement. Les inspections, tests en laboratoire et certifications de produits, ainsi que les audits de sites de production et audits sociaux sont proposés aux distributeurs, revendeurs et fabricants de biens de consommation.

L'objectif est que les produits mis sur le marché soient conformes à un ensemble de standards. Ces derniers répondent à des normes réglementaires de sécurité ou à des normes volontaires ou sectorielles en matière de qualité et de performance. Les principales catégories de produits concernées sont :

- **les textiles et accessoires** : vêtements, maroquinerie, chaussures ;
- **les biens de consommation durables** : ameublement, accessoires de sport et de loisirs, matériel et fournitures de bureau, jouets ;
- **les produits technologiques électriques et électroniques**, tels que :
 - l'électroménager,
 - les appareils sans fil et/ou intelligents : tablettes, smartphones, applications et objets connectés,
 - l'automobile : connectivité, équipements, composants et systèmes embarqués.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT



Le Groupe fournit des services pendant les phases :

- **de design et de développement du produit** : vérification de la performance des produits, conseil sur les réglementations et les standards applicables dans tous les pays du monde, assistance dans la définition d'un programme d'assurance-qualité ;
- **de sourcing des matériaux et des composants** : inspections et tests de contrôle de la qualité des matériaux et composants qui entrent dans la fabrication du produit ;
- **de fabrication** : inspections et tests en vue de vérifier la conformité réglementaire et la performance du produit, ainsi que la conformité de l'emballage. Audits des sites de fabrication concernant les systèmes de qualité et la responsabilité sociale ; et
- **de distribution** : tests et analyses de conformité au cahier des charges, tests de comparaison entre produits équivalents.

En règle générale, le Groupe est accrédité comme « fournisseur approuvé » par un client, distributeur ou marque, parmi deux ou trois sociétés d'inspection et de tests. Dans ce cas, les fabricants et revendeurs ont le choix de recourir à l'une ou l'autre société pour inspecter et tester leurs produits.

Une base de clientèle concentrée, fidèle et qui se diversifie géographiquement

La stratégie de diversification de la base de clientèle de Bureau Veritas a contribué à réduire la dépendance vis-à-vis de grands comptes traditionnels et à augmenter sa portée auprès des clients de petite et moyenne taille dans le marché de masse. Historiquement, une majorité du chiffre d'affaires était générée par une centaine de grands comptes. Les 20 premiers clients représentent aujourd'hui 25 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Le Groupe propose ses services à travers le monde avec une prédominance aux États-Unis et en Europe pour les produits importés d'Asie. Les distributeurs des pays émergents, comme en Amérique latine ou en Inde, enregistrent des croissances rapides. L'activité du Groupe se développe depuis peu auprès des clients et fabricants asiatiques locaux.

Une présence particulièrement solide aux États-Unis

Aux États-Unis, la forte pénétration du marché de la grande distribution par Bureau Veritas est en partie le résultat de l'intégration réussie de deux acquisitions au tournant des années 2000.

Au début des années 2020, le Groupe a continué à diversifier sa présence américaine. Il a fait l'acquisition des sociétés ATL – Advanced Testing Laboratory basée à Cincinnati (Ohio) ainsi que Galbraith Laboratories, Inc. basée à Knoxville (Tennessee). Ces opérations renforcent la position de Bureau Veritas dans la chaîne d'approvisionnement de la santé grand public et de la chimie industrielle.

Un accroissement de la part de marché en Europe

Les activités en Europe ont progressé de manière significative ces dernières années. Les marchés clés pour le Groupe sont principalement la France, l'Allemagne, et l'Italie.

Bureau Veritas poursuit le développement de ses activités et de ses compétences sur le Vieux Continent afin de renforcer sa base de clientèle. Cela permet également au Groupe d'optimiser sa position sur les segments du textile et des autres biens de

consommation durables. À titre d'illustration, le Groupe a fait l'acquisition en 2022 de la société AMS Fashion, basée en Espagne. Cette entreprise est experte dans les services dédiés à la durabilité, la qualité et la conformité pour l'industrie de la mode, incluant la vérification des composants organiques/végans et les tests de durabilité.

Une accélération de la diversification géographique et sectorielle

Depuis quelques années, Bureau Veritas accélère sa stratégie de diversification. Le Groupe a récemment fait l'acquisition de plusieurs sociétés lui permettant d'accroître sa base géographique et son expérience sectorielle :

- Les acquisitions des sociétés ANCE, basée au Mexique, Hi Physix, basée en Inde et de Kostec et Onetech, toutes deux basées en Corée du Sud, ont permis au Groupe d'augmenter sa couverture géographique dans l'activité de test de produits technologiques électriques et électroniques ;
- Les acquisitions des sociétés Impactiva en Asie et LBS en Italie ont permis d'étendre l'offre de services sur la chaîne d'approvisionnement pour l'industrie de la chaussure et de l'habillement, ainsi que dans le segment des accessoires métalliques, les matières premières et les produits finis pour l'industrie du luxe et de la mode ;
- En 2025, les acquisitions de la société Lab System au Brésil et EcoPlus en Corée du Sud permettent, quant à elle, d'étendre l'offre de services de tests sur les biens de consommation durables et les jouets et d'offrir des solutions en matière de durabilité.

Un marché dirigé par l'innovation et les nouvelles réglementations

Le Groupe estime que le marché des biens de consommation devrait bénéficier de l'influence des facteurs suivants dans les prochaines années :

- le développement de nouveaux produits et technologies devant être testés ;
- la diminution de la durée de vie des produits et la rapidité de leur mise sur le marché. L'adoption rapide des technologies sans fil et des objets connectés entraînant leur dissémination dans toutes les catégories de produits en est une illustration ;
- la tendance continue des distributeurs à externaliser le contrôle de qualité et de conformité de leurs produits ;
- le renforcement des standards et des réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ;
- l'apparition de nouvelles exigences associées aux systèmes d'intégration sans fil : connectivité, interopérabilité, sécurité et qualité du service ;
- la croissance des exigences des consommateurs de la classe moyenne des pays émergents en faveur des produits plus sûrs et de meilleure qualité ;
- l'ouverture progressive aux acteurs étrangers de marchés domestiques jusque-là peu explorés (Inde, Chine) ;
- la migration des capacités de production en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka) et en Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, Vietnam) ;
- la relocalisation de capacités de production, *near shoring/near sourcing*, plus proches des marchés de consommation (Mexique, Afrique du Nord, Turquie, Europe de l'Est, etc.) afin de réduire les risques logistiques.

Afin de tirer parti de ces tendances, le Groupe a accéléré le processus de diversification de sa division Biens de consommation, en axant sur :

- le développement sur les marchés domestiques en Chine, mais aussi en Asie du Sud et du Sud-Est, et en Europe ;
- l'intensification des efforts portés au développement de sa plateforme de services à destination des produits technologiques (électrique et électronique, technologies sans fil, Internet des objets, connectivité et sécurité des données) ;
- le développement de la base de clientèle. L'objectif est de réduire la dépendance à la clientèle américaine et de développer la présence auprès des acteurs du commerce en ligne.

L'innovation demeure l'un des facteurs clés de la croissance et offre un avantage concurrentiel. À titre d'exemple, le Groupe considère que son offre de services *OneSourceConnect* (anciennement BV OneSource) est une solution unique et innovante. Cette plateforme numérique est un outil d'analyse aidant les clients à gérer leurs risques, protéger leur marque et bénéficier des meilleures informations pour leur *sourcing*. En effet, *OneSourceConnect* permet de suivre en temps réel l'avancée des tests et inspections réalisés sur les produits et l'audit des installations sur les chaînes d'approvisionnement. Elle permet aussi l'accès immédiat aux rapports et réglementations applicables.

Des positions clés sur certains segments de marché

- Le Groupe est l'un des trois principaux acteurs mondiaux dans les tests de biens de consommation. Il occupe une position de *leader* dans les textiles et vêtements, ainsi que dans les biens de consommation durables, dont les jouets.
- Plus récemment, Bureau Veritas a renforcé ses positions dans le segment des produits électriques et électroniques.
 - L'initiative *SmartWorld* (univers des objets connectés) a été lancée afin d'adresser les opportunités de croissance résultant du nombre d'objets connectés, à la fois pour les tests sur équipements, mais aussi pour de nouveaux services autour de la connectivité et de la sécurité des données. En dix ans, le Groupe a progressivement renforcé sa présence sur ce marché grâce à plusieurs acquisitions.
 - Depuis plusieurs années, le Groupe a aussi réalisé des investissements dans la 5G. Cette initiative a pour objectif d'accompagner le développement de ses activités dans les technologies sans fil et leur dissémination dans toutes les catégories de produits de l'Internet des objets, notamment la connectivité et la mobilité. Le Groupe dispose désormais de plateformes de test en Asie (Chine, Taïwan, Corée du Sud) et de capacités en Californie.
- Sur le marché de l'automobile, Bureau Veritas s'est doté de laboratoires de tests en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. Le Groupe accompagne les équipementiers dans leurs besoins de conformité et de performance des équipements électroniques embarqués et des voitures connectées. Bureau Veritas certifie aussi la connectivité à bord, la sécurité des capteurs, l'expérience utilisateur, la télémessure, les systèmes d'infodivertissement, la cybersécurité et la protection des données personnelles.

Accompagner le développement des produits durables et de chaînes d'approvisionnement plus vertueuses

Face à des attentes sociales, environnementales et réglementaires croissantes, les consommateurs et entreprises exigent une transparence accrue sur l'origine, la durabilité et la conformité des produits, notamment dans des secteurs comme la mode. Bureau Veritas se positionne comme un partenaire clé dans l'opérationnalisation des trajectoires de durabilité, transformant les chaînes d'approvisionnement et améliorant la durabilité des produits de consommation grâce à son expertise en essais, inspections et audits.

Les services de la division Biens de consommation sont au cœur des cinq thématiques stratégiques du portefeuille durabilité de Bureau Veritas. Ils répondent notamment aux enjeux de la chaîne d'approvisionnement, de la circularité des produits et de carbone et climat. Ils incluent :

- L'accompagnement de la gestion des rejets chimiques (tests des eaux usées, audits environnementaux, évaluation des émissions) ;
- L'analyse du cycle de vie et l'éco-conception des produits, ainsi que des tests de réparabilité et de durabilité, en réponse aux réglementations contraignantes. La délivrance de certification *Footprint Progress* distingue par exemple les produits éco-conçus et offre aux consommateurs une preuve de leurs bénéfices environnementaux ;
- Des audits et inspections en droits humains, sociaux et éthiques, face à la sensibilisation croissante autour de ces enjeux et au renforcement des réglementations contre l'esclavage moderne.

Les services de la division Biens de consommation de Bureau Veritas soutiennent la transformation durable des modèles de production et de consommation. Ils contribuent aux ambitions du portefeuille LEAP I 28 en participant à renforcer la dimension durable des chaînes d'approvisionnement et la conformité ESG. Cela contribue à asseoir le rôle de Bureau Veritas comme partenaire clé de l'opérationnalisation des trajectoires de durabilité.

1.6 ACCRÉDITATIONS, AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou *Licences To Operate* – LTO (ci-après les « **Autorisations** ») qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications. Ces Autorisations émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

DIVISION MARINE & OFFSHORE (M&O)

Bureau Veritas est un membre certifié et fondateur de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS), qui réunit les douze plus importantes sociétés internationales de classification. Au niveau européen, Bureau Veritas est un « organisme reconnu » dans le cadre du règlement (CE) 391/2009 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 établissant des règles et normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires. Bureau Veritas est également un organisme autorisé au

titre de la Directive 2014/90/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative aux équipements marins. Enfin, Bureau Veritas est actuellement titulaire de plus de 150 délégations émanant d'administrations maritimes nationales.

Ces accréditations, agréments et autorisations permettent à Bureau Veritas Marine & Offshore de fournir des services de classification et de certification de la plus haute qualité à ses clients dans le secteur maritime. Ils attestent de la compétence et de la fiabilité du Groupe dans ce domaine d'activité stratégique.

MATIÈRES PREMIÈRES, INDUSTRIE & INFRASTRUCTURES

Industrie & Infrastructures

Le Groupe détient plus de 150 accréditations accordées par des organismes internationaux et nationaux, incluant :

- en Europe : le COFRAC (France), ENAC (Espagne) UKAS et CQI (Royaume-Uni), ACCREDIA (Italie), DAkkS (Allemagne), RVA (Pays-Bas), BELAC (Belgique), DANAK (Danemark) ;
- aux Amériques : ANSI/ANAB (États-Unis), INMETRO (Brésil), INN (Chili) ;
- dans la zone Asie-Pacifique : CNAS (Chine), SAC (Singapour), NABCB (Inde), JAS-ANZ et NATA (Australie et Nouvelle-Zélande).

Ces accréditations couvrent les services de certification des systèmes de management, de produits et de services ainsi que les inspections et tests.

Par ailleurs, le Groupe est un « organisme notifié » (*notified body*) dans le cadre de directives européennes. Il détient plus de 300 agréments, certifications, reconnaissances et habilitations délivrés principalement par des organisations gouvernementales. Les principaux agréments internationaux sont ceux relatifs aux équipements sous pression, aux équipements de transport de marchandises dangereuses, aux dispositifs de sécurité incendie, aux installations électriques et aux mesures environnementales. Certains visent également à promouvoir la santé et la sécurité au travail.

L'ensemble de ces accréditations et agréments est régulièrement renouvelé à l'issue de leur période de validité.

Matières Premières

Bureau Veritas est membre d'un certain nombre d'organisations, notamment le *TIC Council* (l'association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), l'AOAC (*Association of Official Analytical Collaboration*), l'ACS (*American Chemical Society*), l'API (*American Petroleum Institute*), l'ASQ (*American Society for Quality*), l'ASSE (*American Society of Safety Engineers*), l'ASTM International (*American Society for Testing and Materials International*), la NCWM (*National*

Conference on Weights and Measures), l'AFPM (*American Fuel & Petrochemical Manufacturers*), l'EI (*Energy Institute*) et l'ISO (Organisation internationale de normalisation). Le Groupe est par ailleurs un membre actif de comités techniques de l'ASTM International, de l'EI et de l'ISO, notamment ceux relatifs au captage de l'hydrogène et du carbone.

Le Groupe est agréé par les douanes américaines et accrédité par l'AASHTO (*American Association of State Highway and Transportation Officials*) pour les inspections et les analyses de bitume en laboratoire. Certains laboratoires Métaux & Minéraux sont agréés par le LME (*London Metal Exchange*), la LBMA (*London Bullion Market Association*) et le LPPM (*London Platinum and Palladium Market*).

Dans l'Agroalimentaire, Bureau Veritas est accrédité par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Associations*), la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*), l'ICA (*International Cotton Association*), la SAL (*Sugar Association of London*) et la FCC (*Federation of Cocoa Commerce*), ainsi que par d'autres organismes internationaux compétents.

De nombreux laboratoires du Groupe ont obtenu la certification ISO 17025 de divers organismes d'accréditation : la NATA (*National Association of Testing Authorities*), le SCC (*Standards Council of Canada*), l'A2LA (*American Association for Laboratory Accreditation*), le SINGLAS (*Singapore Laboratory Accreditation Scheme*), l'UKAS (*United Kingdom Accreditation Service*), l'INN (*Instituto Nacional de Normalización*), le CNAS (*China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment*), etc. La plupart des laboratoires du Groupe situés aux États-Unis sont inscrits auprès de l'EPA (*U.S. Environmental Protection Agency*), l'agence de protection de l'environnement, pour effectuer des tests sur les carburants.

En ce qui concerne les contrats de gouvernement, Bureau Veritas en comptabilise une trentaine au 31 décembre 2025. De nombreux laboratoires du Groupe sont agréés à l'échelle mondiale pour tester la teneur en humidité des cargaisons transportées par bateau (*Transportable Moisture Limit – TML*). Pour ses activités PSI (*Pre-Shipment Inspection*) et VOC (*Verification of Conformity*), Bureau Veritas est accrédité ISO 17020 par le COFRAC (Comité français d'accréditation).

DIVISION BIENS DE CONSOMMATION (CPS)

Le Groupe est titulaire des principales autorisations et accréditations suivantes : *American Association for Laboratory Accreditation (A2LA)*, le Comité français d'accréditation COFRAC, *Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS)*, *Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS)*, *IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE)*, *National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP)*, *Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS)*, *United Kingdom Accreditation Services (UKAS)*, *China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment (CNAS)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle Chemie GmbH (DACH)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS)*, *AKS Hannover*, *Japan Accreditation Board (JAB)*, *National Accreditation Board for Testing and Calibration Laboratories (NABL)*, *Pakistan National Accreditation Council (PNAC)*, *Laboratory Accreditation Correlation and Evaluation (LACE)*, *Komite Akreditasi Nasional (KAN)*, *Thai Industrial Standards Institute (TISI)*, *Vietnam Laboratory Accreditation Scheme (VILAS)*, *CTIA Authorized Testing Laboratory (CATL)*, *PCS Type Certification Review Board (PTCRB)*, *Global Certification Forum (GCF)*, *Bluetooth Qualification Test Facility (BQTF)*, *Bluetooth Qualification Expert (BQE)*, *NFC Forum Authorized Test Laboratory*, *WiFi Alliance Authorized Test Laboratory*, *Federal Communications Commission (FCC)*, *Industry Canada (IC)*, *Car Connectivity Consortium (CCC)*, *OmniAir Authorized Test Laboratory (OATL)*, *LoRa Alliance Authorized Test House (ATH)*, *Sigfox Accredited Test House*, *Thread Authorized Test Lab*, *Wireless Power Consortium for Qi certification (QI)*, *EMVCo Service Provider*, *Visa Recognized Testing Laboratory*, Agence nationale de télécommunications du Brésil (ANATEL) et Institut national de métrologie, qualité et technologies (INMETRO), *Official Mexican Standard (NOM)*, *Bureau Of Indian Standards (BIS)*, *Korean Standards Association (KAS)*.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi centralisé de ces autorisations. Elles donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées. Pour ce qui concerne les Matières Premières, la gestion et le suivi des autorisations se font au niveau de l'entité légale.

L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces autorisations sont subordonnés à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces autorisations. Ces dernières incluent la justification :

- d'une expérience dans le domaine concerné ;
- de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, de moyens techniques et méthodologies ;
- d'un système de management de la qualité, en conformité avec les normes applicables.

Ce dernier point est valable notamment pour celles relatives aux organismes d'inspection ISO/IEC 17020, aux organismes de certification de systèmes de management ISO/CEI 17021 ou de produits et services ISO/IEC 17065 ou de personnel ISO/CEI 17024 ou aux organismes de tests et essais ISO/CEI 17025).

1.7 RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION, BREVETS ET LICENCES

Bureau Veritas s'engage activement dans la recherche et l'innovation pour renforcer sa position sur le marché et explorer de nouvelles opportunités. Voici un aperçu des initiatives majeures du Groupe :

- **Collaborations technologiques** : dans la foulée de son *Move to Cloud*, à l'occasion duquel il a optimisé son portefeuille applicatif, Bureau Veritas exploite désormais les possibilités offertes par AWS pour développer des outils d'intelligence artificielle et améliorer la gestion de sa donnée. Après le déploiement début 2025 de son agent conversationnel maison (Jules), qui s'appuie sur les LLM mis à disposition par les partenaires d'AWS, permettant la mise en place de génération à enrichissement contextuel (RAG, en anglais), l'entreprise a lancé l'interface avec ses applications métiers par le biais d'intégrations API à la demande. En ciblant les cas d'usage les plus pertinents, Bureau Veritas s'assure d'une intégration raisonnée et responsable de l'intelligence artificielle dans ses processus ;
- **Partenariats stratégiques** : des accords sont conclus avec diverses entreprises pour explorer des technologies et des segments spécifiques. En novembre 2025, Bureau Veritas a renforcé son engagement dans la transition énergétique du secteur maritime en signant une déclaration de coopération avec la Coalition des nouvelles énergies afin d'accélérer le développement de technologies nucléaires appliquées aux usages maritimes. Ce partenariat vise à faire progresser des solutions de propulsion innovantes, sûres et bas carbone, contribuant à l'émergence de systèmes énergétiques de nouvelle génération pour le transport maritime. À travers cette collaboration, Bureau Veritas confirme son rôle clé dans la décarbonation du secteur et sa capacité à accompagner le développement d'écosystèmes énergétiques de haute technologie ;
- **Cybersécurité** : la participation aux travaux avec l'*European Cyber Security Organisation* souligne l'importance accordée à cette thématique, en adéquation avec les objectifs de la Commission européenne ;
- **Projets collaboratifs** : la participation à des projets financés par des institutions comme le Fonds unique interministériel et à des appels à projets européens souligne l'engagement du Groupe dans des initiatives à grande échelle. Bureau Veritas a par exemple également rejoint CleanHyPro. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :
 - consortium de 28 partenaires issus des fabricants d'équipement d'origine (OEM) et des organisations de recherche et de technologie,
 - co-financé par l'Union européenne, avec pour mission principale de diriger l'innovation dans les technologies et les matériaux d'électrolyse. Le périmètre de Bureau Veritas inclut le développement d'un label de qualité sur le cœur de l'électrolyse *stack*, offrant une transparence sur la technologie et des gages de qualité, fiabilité et performance du produit. Ce dernier aspect concerne la fiabilité, les effets du vieillissement, l'efficacité et les critères de durabilité ;
- **Hydrogène et énergies renouvelables** : en rejoignant l'*Hydrogen Council* et en participant activement aux comités de normalisation ISO et CEN, le Groupe démontre son intention de soutenir et de façonner l'avenir des énergies propres ;
- **Digitalisation** : Bureau Veritas est conscient de la nécessité d'évoluer vers des offres plus numériques, d'où les efforts pour développer de nouveaux concepts tels que l'inspection et l'audit du futur ;
- **Innovation continue** : face aux évolutions rapides du marché du TIC, le Groupe investit constamment pour s'adapter et répondre aux besoins changeants des clients. Bureau Veritas est résolument tourné vers l'avenir, avec une démarche proactive en matière de recherche et d'innovation pour rester à la pointe de son industrie. Voici quelques exemples concernant cette démarche :
 - développement de l'intelligence artificielle (IA) pour les nouvelles techniques d'inspection (IA reconnaissance de formes et technologies 3D) et pour l'utilisation des règles et données techniques (IA de traitement du langage naturel),
 - refonte des outils de production en une plateforme collaborative digitale ouverte aux clients, en tirant parti des solutions de gestion du cycle de vie des produits (partenariat avec Aras Innovator),
 - développement continu des services de classification pour soutenir la numérisation des expéditions maritimes grâce à des notations intelligentes, développées conjointement avec les clients et fournisseurs de solutions digitales,
 - Bureau Veritas renforce ses compétences en modélisation numérique avec l'intégration des technologies de *Building Information Modeling* (BIM) et de jumeaux numériques, soutenue par l'acquisition du groupe IDP. Ces solutions améliorent la coordination, la gestion des données, la visualisation 3D et le cycle de vie des projets de construction et d'infrastructures. Elles accélèrent aussi la décarbonation et l'optimisation opérationnelle de ces actifs afin de garantir des infrastructures plus sûres, durables et résilientes.

1.8 SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'information du Groupe a quatre missions principales :

- Elle établit l'architecture technologique du Groupe. Elle fixe les standards pour les applications et l'infrastructure sur toutes les activités et zones géographiques ;
- Elle sélectionne et gère les solutions intégrées pour toutes les unités du Groupe. Ces solutions incluent la messagerie, les outils de collaboration et divers systèmes (ERP finance, gestion de la clientèle, ressources humaines, production) ;
- Elle s'assure que toutes les infrastructures et solutions du Groupe sont disponibles et sécurisées ;
- Elle supervise les initiatives du Groupe sur les sujets d'innovation, IA et data ;
- Elle coordonne la relation du Groupe avec ses principaux fournisseurs d'équipements, logiciels, télécommunications et services.

La Direction s'appuie sur six centres régionaux : en Amérique du Nord et latine, en Europe, en France, en Afrique, en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient. Ces centres fournissent divers services aux pays de leurs continents.

De plus, un centre de services global en Inde centralise certains processus de support. En 2025, les dépenses liées aux systèmes d'information représentaient 4 % du chiffre d'affaires du Groupe.



ÉTAT DE DURABILITÉ

2.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)	102	2.4	INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	192
2.1.1	Base pour la préparation de l'état de durabilité (BP)	104	2.4.1	Conduite des affaires (G1)	192
2.1.2	Gouvernance (GOV)	107	2.4.2	Influence politique et <i>lobbying</i> (G1-5)	200
2.1.3	Stratégie en matière de durabilité (SBM)	112	2.4.3	Pratiques de paiement (G1-6)	201
2.1.4	Gestion des impacts, risques et opportunités (IRO)	125	2.4.4	Plan de vigilance	202
2.2	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	129	2.5	QUESTIONS DE DURABILITÉ SPÉCIFIQUES AU SECTEUR	206
2.2.1	Taxonomie	129	2.5.1	Cybersécurité	206
2.2.2	Changement climatique (E1)	142	2.5.2	Protection des données personnelles	211
2.2.3	Pollution (E2)	157	2.6	INDICATEURS ET CORRESPONDANCES	213
2.2.4	Ressources aquatiques et marines (E3)	157	2.6.1	Informations incorporées par référence	213
2.2.5	Biodiversité et écosystèmes (E4)	157	2.6.2	Indicateurs de durabilité	214
2.2.6	Utilisation des ressources et économie circulaire (E5)	158	2.6.3	Tables de correspondance	220
2.3	INFORMATIONS SOCIALES	159	2.6.4	Méthodologie de recueil de l'information	232
2.3.1	Personnel (S1)	159	2.7	RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	234
2.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)	190			
2.3.3	Communautés touchées (S3)	191			
2.3.4	Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	191			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme [/RFA/](#) [/CSRD/](#)

2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)

Depuis 1828, Bureau Veritas agit en tant que créateur de confiance entre les entreprises, les gouvernements et la société, et est un garant indépendant et impartial de la parole de ses clients.

Identité

Bureau Veritas est un *leader* mondial des essais, de l'inspection et de la certification. Créé en 1828, le Groupe emploie environ 82 000 collaborateurs dans plus de 1 500 bureaux et laboratoires dans le monde entier. Bureau Veritas aide ses clients à améliorer leurs performances, en offrant des services et des solutions innovantes pour s'assurer que leurs actifs, produits, infrastructures et processus répondent aux normes et réglementations relatives à la qualité, la santé, la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale.

Vision

Être le partenaire préféré de nos clients pour l'excellence et la durabilité.

Mission

Assurer un progrès responsable

Grâce à nos services d'essais, d'inspection et de certification, nous aidons nos clients à améliorer leurs performances et à minimiser les risques, tout en renforçant leurs marques.

Nous les aidons également à être plus efficaces, plus méthodiques et plus crédibles dans leur cheminement vers une activité durable et un monde plus responsable.

Expertise

Essais

Nos services d'essais et d'analyse permettent d'obtenir l'assurance que les produits ou matières premières possèdent les propriétés requises.

Nous vérifions également leur respect des cahiers des charges, des normes et réglementations applicables en leur faisant subir des tests en laboratoire et *in situ* adaptés aux industries manufacturières et de *process*. Ces tests sont effectués dans un large réseau de laboratoires à travers le monde. Avec leurs équipements dernier cri et une expertise technique sectorielle spécialisée, nos centres sont implantés stratégiquement pour mieux servir les intérêts de nos clients et leur simplifier l'accès depuis les plus grands ports et les principaux centres de production.

Inspection

Nos inspections sont destinées à vérifier sur site que les produits, services, actifs et installations sont conformes aux critères prescrits et qu'ils fonctionnent comme prévu.

Les inspections couvrent un large éventail de services conçus pour contrôler la qualité, vérifier les quantités et répondre aux exigences réglementaires. Nos services d'inspection aident les sociétés à avoir confiance dans la fiabilité et l'intégrité de leurs produits, actifs et systèmes.

Certification

En tant que tiers indépendant et organisme de certification accrédité, nous attestons que les systèmes de management, les services et les personnels sont conformes à des normes spécifiques.

Les équipements et les produits peuvent être certifiés pour satisfaire des normes sectorielles ou industrielles, mais aussi des normes internationales, locales ou volontaires, ou encore pour répondre aux exigences d'un fabricant ou d'un client. La certification permet aux sociétés d'accéder à de nouveaux marchés, de renforcer leurs marques ou, plus simplement, d'obtenir un permis d'exploitation.

L'engagement de Bureau Veritas en matière de durabilité

Bureau Veritas a un agenda robuste dans le domaine de la RSE. Ce qui rend l'engagement du Groupe unique en matière de responsabilité de l'entreprise est la dualité de son engagement : à la fois, par la valeur de ses services et l'étendue de son expertise dans ce domaine et dans sa conviction et sa détermination à montrer le chemin d'un progrès responsable en agissant elle-même comme une entreprise citoyenne consciente des enjeux environnementaux et sociétaux.

Bureau Veritas s'engage pour accompagner ses clients dans leur trajectoire de durabilité ainsi que pour répondre aux attentes des consommateurs, de ses collaborateurs et de toutes ses parties prenantes.

Compte tenu de la nature de ses services, Bureau Veritas intervient de façon directe et indirecte dans le domaine de la RSE :

- de façon directe, en agissant au sein de chacun de ses métiers, de ses entités et filiales, et de ses géographies ;
- de façon indirecte, en offrant de multiples services visant à améliorer les impacts de ses clients en matière de sécurité, d'environnement, de respect des droits de l'Homme et de développement durable.

En agissant ainsi, le Groupe prépare un futur durable tout en servant les intérêts de ses parties prenantes. Cette vision est traduite dans l'engagement social et environnemental du Président du Conseil d'administration et de la Directrice Générale de Bureau Veritas.



Shaping a World of Trust

2

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE UN GROUPE RESPONSABLE

Depuis près de deux siècles, Bureau Veritas sert de tiers indépendant, impartial et intègre, favorisant la confiance entre les entreprises, les gouvernements et la société dans son ensemble. Au fil de notre histoire, nous avons été témoins de profondes transformations technologiques, économiques et sociales. Chaque fois, nous nous sommes adaptés en accompagnant nos clients dans la gestion des risques, le respect des réglementations et la quête de l'excellence - un engagement qui perdure aujourd'hui et se poursuivra à l'avenir.

Nos collaborateurs possèdent une expertise et des connaissances d'une ampleur incomparable, couvrant de nombreux secteurs économiques. Cela nous permet de jouer un rôle de tout premier plan pour développer des services qui soutiennent la transformation de nos clients vers des activités plus durables.

Fidèle à sa mission, Bureau Veritas s'engage à donner l'exemple dans ses propres efforts de durabilité, en plaçant la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur même de la raison d'être du Groupe de « *bâtir un monde de confiance en assurant un progrès responsable* » - soutenant notre vision centrée sur le client d'être « *le partenaire privilégié de nos clients pour l'excellence et la durabilité* ». Cette vision irrigue notre toute stratégie LEAP I 28.

L'approche RSE de Bureau Veritas comprend les domaines interconnectés du lieu de travail, de l'environnement et des pratiques commerciales, dans le but de catalyser une transformation positive de l'ensemble des activités et actions du Groupe.

Premièrement, nos programmes RSE doivent fournir des solutions efficaces qui produisent des changements durables et structurels dans notre mode de fonctionnement. Deuxièmement, pour que notre approche réussisse, nous avons besoin de l'engagement total de tous nos collaborateurs, fournisseurs et autres parties prenantes. Cela passe par des objectifs alignés, une sensibilisation accrue et une formation ciblée pour aider tous les acteurs à comprendre les enjeux et à soutenir activement la transition responsable de notre entreprise.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

En 2025, le Conseil d'administration de Bureau Veritas a continué de superviser le développement et la mise en œuvre de nos programmes RSE par le biais du comité RSE dédié, garantissant ainsi les plus hauts standards de conformité.

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉALISATIONS DU GROUPE EN 2025

Sécurité : Assurer la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est un absolu chez Bureau Veritas. En 2025, nous avons continué à renforcer notre système de gestion de la sécurité en développant nos programmes de formation sur les activités à haut risque et en élargissant notre programme de gestion des sous-traitants. Face au risque routier, identifié comme le principal risque pour le Groupe, nous avons intensifié nos actions de formation, sensibilisation et contrôle pour prévenir les incidents et protéger nos collaborateurs. Disposer d'un système de gestion hautement efficace est crucial pour réussir notre mission la plus importante : faire en sorte que tous nos collaborateurs regagnent leur domicile en toute sécurité.

Action climatique : Bureau Veritas est engagé auprès de l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En 2025, nous poursuivons nos actions de réduction des scopes 1 et 2, soutenues par des investissements stratégiques pleinement financés qui nous permettent de suivre et de respecter nos objectifs climatiques jusqu'en 2030. Cette démarche a été reconnue par le *Carbon Disclosure Project* (CDP), qui nous a décerné la note de A-, soulignant nos efforts exemplaires en matière d'action climatique et notre engagement envers la transition écologique.

Promotion des femmes à des postes de responsabilité : La mixité et l'inclusion sont au cœur de la culture de Bureau Veritas. En 2025, nous avons renforcé nos programmes pour identifier et accélérer le développement des femmes à fort potentiel. Ces initiatives contribuent directement à renforcer la diversité des viviers de talents du Groupe et à améliorer continuellement la représentation des femmes aux postes de plus hautes responsabilités.

Chaîne de valeur responsable : Reconnaisant l'importance stratégique de notre chaîne d'approvisionnement, Bureau Veritas a déployé en 2025 son programme de vigilance renforcé. Cette première campagne consolide nos contrôles préalables et garantit des pratiques responsables auprès de l'ensemble de nos fournisseurs.

Soutenir la trajectoire de durabilité de nos clients : Tirant parti de notre expertise technique, de notre rôle de tiers indépendant et de nos solides connaissances en matière d'ESG, nous soutenons activement nos clients dans leur parcours de durabilité.

Nous remercions nos 82 000 collaborateurs qui s'engagent à servir notre mission et notre vision et qui travaillent chaque jour pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs de développement durable.

Les engagements et politiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de Bureau Veritas sont disponibles dans la section Durabilité du site de Bureau Veritas. Ils sont accessibles avec le lien suivant : <https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/batir-un-monde-meilleur/politiques>

2.1.1 BASE POUR LA PRÉPARATION DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ (BP)

Le présent état de durabilité a été établi dans le contexte de deuxième année d'application de la transposition des dispositions de la directive (UE) dite « CSRD », conformément à l'article L. 233-28-4 du Code de commerce. Les informations en matière de durabilité ont été préparées conformément aux normes ESRS adoptées par la Commission européenne ⁽¹⁾.

Les indicateurs sociaux (hors santé et sécurité) et environnementaux présentés dans ce rapport sont établis en excluant les entités russes du périmètre de calcul. Alors que les effectifs totaux du Groupe pris en compte dans les états financiers incluent la Russie, les indicateurs sociaux et environnementaux en font exclusion.

2.1.1.1 Base générale d'établissement du rapport de durabilité (BP-1)

Le présent état de durabilité est établi sur une base consolidée. Son périmètre couvre toutes les activités de Bureau Veritas et est identique à celui des états financiers. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, à la note 37 du présent Document d'enregistrement universel.

Toutes les informations de durabilité concernant les sociétés acquises en 2025 sont incluses dans la présente déclaration, à l'exception de celles portant sur l'environnement qui seront intégrées avec une année de décalage dans les déclarations de l'exercice 2026. En effet, les acquisitions de l'année 2025 ne sont pas jugées matérielles au regard des indicateurs environnementaux consolidés du Groupe Bureau Veritas.

L'état de durabilité couvre les opérations de Bureau Veritas. Les informations fournies dans le rapport de durabilité de Bureau Veritas sont complétées par certaines informations sur les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'entreprise en raison de ses relations d'affaires directes ou indirectes dans sa chaîne de valeur amont. Cela permet de refléter plus fidèlement les enjeux de durabilité auxquels l'entreprise est confrontée, au-delà de son seul périmètre opérationnel. Cette approche s'inscrit dans une logique d'analyse de la double matérialité, en prenant en compte l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement, ainsi que l'impact des facteurs externes sur sa performance et sa pérennité.

Aucune information n'a été omise dans ce rapport pour des raisons de classification ou de sensibilité visées par l'ESRS 1, 7.7. Conformément à l'article 19 *bis*, paragraphe 3, et à l'article 29 *bis*, paragraphe 3, de la Directive 2013/34/UE, il n'y a pas eu d'omission d'informations particulières portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

Absence de disponibilité de certaines informations requises :

Certains indicateurs clés relatifs au salaire décent (voir section 2.3.1.3 §E) ainsi qu'aux pratiques et délais de paiement (voir section 2.4.3) sont actuellement en phase d'élaboration ou de déploiement au sein du Groupe. Le processus de collecte des indicateurs liés aux incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les réclamations déposées fait l'objet d'un renforcement afin d'assurer leur exhaustivité. Ces indicateurs n'ont donc pas pu être pleinement intégrés dans le présent rapport. Néanmoins, Bureau Veritas s'engage à poursuivre ses efforts et à fournir des informations de durabilité de manière exhaustive dans les prochaines périodes de *reporting*.

Certaines méthodes d'estimation pourront être modifiées ou adaptées ultérieurement en fonction de l'évolution des pratiques de place. Le cas échéant, les changements et améliorations qui seront effectués au cours des prochains exercices seront clairement identifiés et justifiés.

2.1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

La présentation et le contenu du présent rapport sont élaborés à partir des exigences de la Directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et sur celles des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) en vigueur à la date de préparation de ce rapport.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

L'analyse de double matérialité conduite en 2023 et portant d'une part sur les impacts de Bureau Veritas sur les personnes et l'environnement, et d'autre part sur les risques et opportunités financiers liés à chaque thème de la durabilité, a été renforcée sur les exercices 2024 et 2025.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Les émissions de scopes 1 et 2 sont calculées sur un exercice calendaire, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. En l'absence de disponibilité des données réelles, les émissions du quatrième trimestre de l'exercice couvert sont estimées sur la base du quatrième trimestre de l'année précédente, ajustées en fonction d'éventuelles évolutions significatives connues. Les données réelles font l'objet de vérifications standards. Les données estimées sont vérifiées rétrospectivement.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la chaîne de valeur (scope 3) relatives aux achats de biens et services et à certains déplacements professionnels sont estimées en fonction des dépenses d'achats correspondantes, auxquelles sont appliqués des facteurs d'émissions.

Afin d'améliorer la fiabilité de ces informations à l'avenir, Bureau Veritas prévoit de mettre en place en 2026 des actions spécifiques telles que :

- l'amélioration de la collecte de données primaires auprès des fournisseurs clés ;
- l'utilisation de facteurs d'émissions plus précis, notamment grâce à des analyses de cycle de vie.

Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats

Les incertitudes proviennent de la qualité des données calculées pour la chaîne de valeur (telles que les émissions de GES de scope 3) ainsi que des informations prospectives (notamment liées au plan de transition climatique) fondées sur des hypothèses par nature incertaines.

La méthodologie de recueil de l'information est précisée en section 2.6.3 – Méthodologie de recueil de l'information du présent Document d'enregistrement universel.

(1) Règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil, et son rectificatif 2024/90408 du 26 juillet 2024.

Une partie des émissions de scope 3 liées aux achats de biens et services et à certains déplacements professionnels est estimée à l'aide des facteurs d'émission fournis par l'ADEME. Cependant, il est important de noter que ces facteurs comportent un certain niveau d'incertitude, que l'ADEME reconnaît dans ses communications.

En 2025, Bureau Veritas a entrepris une revue approfondie de sa méthodologie de calcul du scope 3. Cette nouvelle approche, plus granulaire, combine l'utilisation de données primaires, l'intégration de facteurs d'émission spécifiques à la zone géographique et au service ou produit concerné, ainsi que la collecte de données directement auprès des fournisseurs. Elle réduit significativement le recours à la comptabilité basée sur les dépenses, en privilégiant une comptabilité basée sur l'activité utilisant des données primaires autant que possible, permettant ainsi de mesurer les leviers de décarbonation entrepris par le Groupe. Pour plus de détails sur cette nouvelle méthodologie de calcul du scope 3, voir la section 2.2.2.4 du présent état de durabilité.

Cette nouvelle méthodologie impacte particulièrement deux catégories majeures du scope 3 :

- Catégorie 1 – Biens et services achetés : ventilation détaillée par type de bien/service (consommables de laboratoire, équipements informatiques, produits chimiques) avec facteurs d'émission spécifiques plutôt que forfaitaires ;
- Catégorie 9 – Actifs loués en amont : suivi granulaire de la flotte de véhicules loués et des équipements informatiques par type et localisation.

La nouvelle méthodologie facilite l'identification et le suivi de leviers concrets :

- Consommables de laboratoire : transition vers des fournisseurs certifiés et optimisation des volumes ;
- Flotte de véhicules : électrification progressive, optimisation des trajets et suivi du kilométrage réel ;
- Équipements informatiques : sélection d'équipements éco-conçus, extension de la durée de vie et amélioration de la traçabilité des cycles de renouvellement.

Sur la base de cette nouvelle approche, Bureau Veritas va adapter, en 2026, ses nouveaux objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030 et les soumettre à la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Cela conduira notamment à redéfinir une nouvelle année de référence au périmètre 2026 du portefeuille d'activités de Bureau Veritas. En attendant cette validation et l'établissement de ces nouveaux objectifs, Bureau Veritas a considéré qu'il était

préférable de maintenir une continuité dans sa communication des émissions de scope 3 pour l'exercice 2025. Cette approche garantit la comparabilité des données historiques et évite toute rupture méthodologique susceptible de compliquer l'analyse des tendances d'émissions.

Les résultats issus de la nouvelle méthodologie et les nouveaux objectifs climatiques du Groupe, une fois validés par le SBTi, feront l'objet d'une communication complète ultérieurement. Cette communication s'accompagnera d'une mise à jour du plan de transition climatique du Groupe, reflétant l'amélioration de la qualité des données et la pertinence accrue des leviers de décarbonation identifiés.

Circonstances particulières en 2025

- Mise en œuvre du plan de vigilance : Bureau Veritas a formalisé sa démarche de vigilance par la publication de sa charte relative au plan de vigilance, établie en conformité avec les dispositions de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D). La première campagne opérationnelle de ce plan a été déployée au cours de l'exercice 2025 (voir section 2.4.4 – Plan de vigilance).
- Renforcement de la trajectoire de décarbonation : le Groupe poursuit le déploiement et l'amélioration de son plan de décarbonation couvrant les scopes 1 et 2, selon une feuille de route détaillée présentée en section 2.2.2.4. Cette approche structurée garantit l'alignement continu avec les engagements validés par la *Science Based Targets initiative* (SBTi) et contribue à la crédibilité de la stratégie climatique du Groupe.
- Modifications du périmètre d'activité : la cession de l'activité d'analyse de produits agro-alimentaires du Groupe a entraîné des ajustements du périmètre de consolidation des données de durabilité pour l'exercice 2025. Ces modifications, bien que significatives au plan opérationnel, n'ont pas remis en cause les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe, qui demeurent inchangés. En effet, l'impact de cette cession sur le périmètre d'émissions a été considéré comme non significatif au regard des trajectoires de réduction fixées.
- Assurance des indicateurs clés : les cinq indicateurs publiés trimestriellement continuent de bénéficier d'un niveau d'assurance raisonnable, conformément aux standards de *reporting* extra-financier (voir section 2.1.3.1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur, du présent Document d'enregistrement universel).

Informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité⁽¹⁾

Lutte contre l'évasion fiscale

Bureau Veritas veille à la conformité de ses activités aux lois et règlements en matière de lutte contre l'évasion fiscale, et plus généralement s'attache à exercer ses activités dans le strict respect de la réglementation fiscale en vigueur, en mettant en œuvre les moyens et diligences appropriés.

Les dix pays les plus contributifs à la charge d'impôt sur les sociétés du Groupe pour l'exercice 2025 sont listés ci-dessous avec indication du taux d'impôt sur les sociétés de chacun de ces pays. Ces dix pays représentent environ 63,3 % de la charge d'impôt sur les sociétés de l'ensemble du Groupe, dont le total s'élève à 265,9 millions d'euros.

Pays	Montant de l'impôt sur les sociétés (en millions d'euros)	Taux d'imposition
Chine	47.3	25,00 %
France	44.5	25,83 %
Australie	12.3	30,00 %
Italie	11.6	24,00 %
États-Unis	10.7	28,00 %
Pays-Bas	10.6	25,80 %
Pérou	9.8	29,50 %
Inde	9.8	25,17 %
Japon	9.1	35,19 %
Hong Kong	7.7	16,50 %
Autres pays	92.5	

Engagement envers la nation et son armée : soutien aux réservistes

Bureau Veritas reconnaît l'importance cruciale du lien entre Bureau Veritas, la nation et son armée, et apporte son soutien aux réservistes. Bureau Veritas encourage activement ses employés à soutenir ces valeurs fondamentales par le biais d'initiatives personnelles et de bénévolat au sein de la communauté militaire.

Engagement envers la démocratie locale

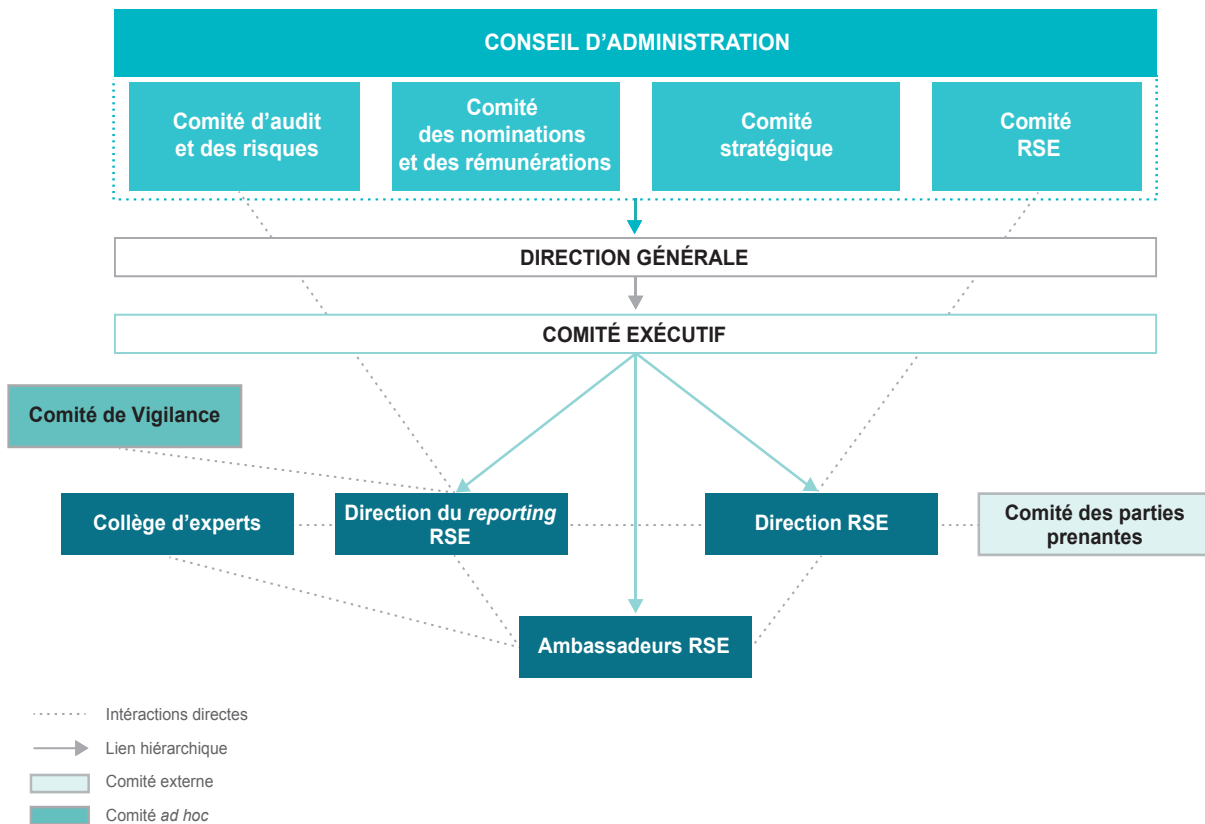
Bureau Veritas reconnaît l'importance de l'engagement citoyen dans la vie démocratique locale et soutient activement ses collaborateurs exerçant des mandats électoraux (maire, adjoint au maire, conseiller municipal).

À ce titre, Bureau Veritas met en place les autorisations d'absence nécessaires permettant à ses salariés élus de participer aux réunions des instances locales, de bénéficier d'un crédit d'heures forfaitaire pour l'exercice de leur mandat, ainsi que d'un congé de formation professionnelle. Ces dispositions, conformes à la législation française, témoignent de l'engagement de Bureau Veritas en tant qu'employeur partenaire de la démocratie locale, favorisant ainsi la participation de ses collaborateurs à la gouvernance territoriale.

(1) Article L. 22-10-35, modifié par Ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 – art. 6.

2.1.2 GOUVERNANCE (GOV)

2.1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)



Le Conseil d'administration

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale et de durabilité.

Le Conseil examine annuellement les résultats obtenus. Il évalue l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs, au vu notamment de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des technologies, des attentes des parties prenantes et de la capacité économique de l'entreprise à les mettre en œuvre.

La stratégie climatique ainsi que les principales actions engagées à cet effet sont présentées à l'Assemblée générale ordinaire au moins tous les trois ans ou en cas de modification significative de la stratégie.

L'ensemble des informations concernant la composition et la diversité des membres du Conseil d'administration est précisé dans le chapitre 3 à la section 3.2.5 – Règles relatives à la composition du Conseil d'administration paragraphe Politique de diversité au sein du Conseil d'administration.

La manière dont le Conseil d'administration s'assure que les compétences et l'expertise disponibles sont appropriées pour superviser les enjeux de durabilité est indiquée dans ce même chapitre.

Rôles des comités du Conseil d'administration

Le Comité d'audit et des risques

Information en matière de durabilité :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité y compris sous la forme numérique (prévue par l'article 29 *quinquies* de la Directive 2013/34/UE).

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité, y compris sous format numérique ;
- Il examine les risques en matière de durabilité et veille à la prise en compte de ces risques dans la gestion des risques Groupe.

Contrôle externe – Assurance des informations en matière de durabilité :

- Il émet une recommandation sur le choix de(s) auditeur(s) du rapport de durabilité qui sera (seront) proposé(s) à la désignation par l'Assemblée générale et s'assure du respect par ce(s) auditeur(s) des conditions d'indépendance et de compétence qui lui (leur) sont applicables ;
- Il supervise la mission de(s) auditeur(s) en charge d'assurer les informations en matière de durabilité.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ces missions. Il rend compte au Conseil d'administration de la mission d'assurance concernant les informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont ces missions ont contribué à l'intégrité de l'information financière et de l'information en matière de durabilité. Il rend compte du rôle qu'il a joué dans ce processus.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations veille à la présence d'objectifs de durabilité dans les rémunérations variables de la Directrice Générale et du management. Il émet des recommandations en ce sens au Conseil d'administration.

Dans la continuité de la politique de rémunération 2025, la politique 2026 intègre des critères liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les éléments de rémunération variable ainsi que dans les plans d'intéressement à long terme (LTIP) de la Directrice Générale, critères également cascades à l'ensemble des salariés concernés.

Rémunération variable annuelle (E1-GOV-3) :

Les critères extra-financiers sont liés à l'exécution de la stratégie du Groupe et comprennent :

- 5 % liés à l'objectif climat 2026 en lien avec le plan de transition climat 2030 de la Société ;
- 5 % liés au taux de féminisation des postes de direction et au taux d'accident en 2026.

Rémunération variable long terme (E1-GOV-3) :

Les critères extra-financiers comprennent :

- 10 % liés au taux de féminisation à des postes de direction et de management qui constitue le vivier de talents de la Société en 2028 ;
- 10 % liés à l'objectif climat en 2028 qui correspond à la diminution des émissions absolues de GES de scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année 2021 tel que défini dans le plan de transition climatique 2030 de la Société.

Le Comité stratégique

Missions du Comité stratégique :

- Il s'assure de la prise en compte de la durabilité (impacts, risques et opportunités) et des priorités RSE dans la stratégie du Groupe ;
- Il suit le développement et la promotion des services ESG pour accompagner les clients dans leurs propres démarches RSE ;
- Il revoit l'ambition des objectifs RSE.

Le Comité RSE

Il a été créé en 2023. Le Conseil d'administration lui a confié le soin de suivre plus spécialement les enjeux de durabilité. La composition de ce Comité, l'ensemble de ses missions et ses compétences sont décrites dans la section 3.3.3 – Comités du Conseil d'administration en 2024, du présent Document d'enregistrement universel.

Le Comité RSE joue un rôle opérationnel comprenant la revue de la cohérence de l'analyse de double matérialité et des orientations stratégiques qui en découlent, le suivi du management de la RSE et de l'efficacité des politiques, la revue des moyens humains et matériels et la revue de la communication autour des sujets de durabilité en cohérence avec le plan stratégique de Bureau Veritas. Le Comité RSE adresse en particulier la question de la stratégie climat et il veille à la présence d'indicateurs de durabilité dans les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Il rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Missions du Comité RSE

Stratégie et *business model* :

- Il revoit les enjeux de durabilité qui ressortent de l'analyse de double matérialité et la prise en compte des attentes des parties prenantes ;
- Il revoit annuellement l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) et leur niveau de matérialité ;
- Il revoit la prise en compte des IRO dans le modèle d'affaires et la stratégie RSE qui en découlent ;
- Il veille à la présence d'indicateurs RSE, en particulier climatiques, dans la rémunération des dirigeants ;
- Il veille à la mise en œuvre d'un processus de vigilance raisonnable dans le cadre des opérations d'acquisitions.

Politiques et plans d'action :

- Il veille à la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des moyens humains et financiers nécessaires pour parvenir aux objectifs fixés ;
- Il revoit la politique de communication d'informations en matière de durabilité, y compris les publications numériques. Il précise les critères de sélection de(s) l'auditeur(s) de durabilité.

Indicateurs et objectifs :

- Il revoit l'ambition des objectifs RSE ;
- Il suit les résultats des indicateurs RSE et l'atteinte des objectifs de durabilité.

Transition climatique :

- Il revoit les moyens alloués au plan de transition climatique ;
- Il suit les actions visant à réduire les émissions de GES et les impacts climatiques des opérations et de la chaîne de valeur ;
- Il vérifie l'alignement des résultats avec les engagements SBTi.

Benchmark :

- Il s'assure que les résultats des évaluations des agences de notation extra-financière sont conformes aux objectifs fixés ;
- Il analyse les études comparatives en matière de RSE avec des entreprises *leaders* et les bonnes pratiques associées.

Les directions des groupes opérationnels publient chaque trimestre leurs indicateurs de durabilité. Dans le cadre des revues des opérations (*business reviews*), ils présentent à la Direction générale les plans d'action et résultats en lien avec les impacts, risques et opportunités importants. Ces informations sont analysées et consolidées par la Direction RSE, qui intègre également les recommandations des parties prenantes. Les informations ainsi consolidées par la Direction RSE sont ensuite présentées au Comité RSE qui en rend compte au Conseil d'administration.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de la surveillance des impacts, risques et opportunités de durabilité. Elle s'appuie sur les organes internes dont le rôle est présenté ci-après (collège d'experts, Direction RSE, Directions opérationnelles et Comité des parties prenantes).

La Direction générale présente au Conseil d'administration les modalités de mise en œuvre de sa stratégie en matière de durabilité, avec un plan d'action et les horizons de temps dans lesquels ces actions seront menées. Elle informe annuellement le Conseil des résultats obtenus.

En matière climatique, la stratégie est assortie d'objectifs précis définis pour différents horizons de temps.

Le collège d'experts

Le Collège d'experts issus des Directions support (Ressources humaines, Juridique et Conformité, Financière, Environnement et Hygiène & Sécurité) identifie et évalue les impacts, risques et opportunités importants.

La Direction RSE

La Direction RSE, directement rattachée au membre du Comité exécutif en charge de la performance, propose avec le soutien du collège d'experts la stratégie en matière de durabilité, les politiques associées et les objectifs à court, moyen et long terme. Ce positionnement garantit l'intégration de la durabilité au cœur de la stratégie de l'entreprise. Cette stratégie est validée par la Direction générale et le Comité exécutif. La Direction RSE et les Directions support impliquées sont responsables de la mise en œuvre des plans d'action associés et de l'atteinte des objectifs fixés.

La Direction du reporting RSE

La Direction du reporting RSE, rattachée au Directeur financier (CFO) du Groupe et membre du Comité exécutif, pilote le suivi des indicateurs de durabilité et supervise la mise en place des processus de reporting et de contrôle interne au sein du Groupe. Elle assure la conformité du reporting avec l'ensemble des normes en vigueur, notamment les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*), et coordonne les interactions avec les agences de notation extra-financière. La Direction du reporting RSE est également responsable de la définition des hypothèses de plans et projections en matière de durabilité, ainsi que de l'élaboration et du suivi du plan de vigilance conformément à la directive CSDDD (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*). Cette structure garantit l'alignement entre la performance financière et la performance de durabilité, ainsi que la fiabilité des informations communiquées aux parties prenantes.

Les Directions opérationnelles

Le management de la durabilité est décentralisé au niveau de chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) qui établit avec ses ambassadeurs RSE ses propres objectifs en cohérence avec les politiques et les objectifs établis pour le Groupe. Les membres du Comité exécutif et l'ensemble des dirigeants de Bureau Veritas sont directement associés aux engagements RSE. Les objectifs environnementaux et sociaux font partie des critères de leur rémunération variable.

Le Comité des parties prenantes

Il a été constitué en 2019. Il rassemble dix personnalités expertes indépendantes : des Directeurs RSE d'entreprises internationales de différents secteurs d'activité, des experts en RSE, en climatologie et en sciences humaines, des représentants de la société civile (associations, ONG...), des investisseurs et analystes en matière de durabilité.

Le rôle de ce Comité est d'exprimer les attentes des parties prenantes vis-à-vis des démarches environnementales et sociales de Bureau Veritas. Le Comité évalue la nature et la criticité des impacts, risques et des opportunités en matière de durabilité auxquels Bureau Veritas est exposé. Il oriente Bureau Veritas dans ses politiques RSE afin d'améliorer son impact sur la société et notamment sur l'environnement et les personnes.

2.1.2.2 Informations des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-2)

Le Comité RSE

Sujets traités en 2025 par le Comité RSE :

- Revue de l'analyse de double matérialité (incluant la revue des impacts, risques et opportunités matériels) ;
- Revue de la performance RSE et du positionnement de la Société et des évaluations des agences de notation extra-financière ;
- Les objectifs RSE 2025 ;
- Revue de la nouvelle méthodologie de calcul des émissions de scope 3 ;
- Examen de l'indicateur de durabilité en lien avec l'adaptation au changement climatique ;
- Revue du calendrier d'intervention de l'auditeur en matière de durabilité concernant l'audit du rapport de durabilité (CSRD) et les cinq indicateurs faisant l'objet d'une assurance raisonnable ;
- Examen de la cartographie des risques sur le devoir de vigilance ;
- Revue du rapport de durabilité publié dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la Société et des conclusions de l'auditeur de durabilité.

Le Comité RSE se réunit trois fois par an. En considération de l'ensemble de ces éléments et de sa revue des IRO, il assure sa mission telle que précisée en section 2.1.2.1 – Le comité RSE.

Le Comité d'audit et des risques

Sujets traités en 2025 par le Comité d'audit et des risques en lien avec la durabilité :

- Revue de la méthodologie et du processus d'évaluation suivis dans le cadre de l'analyse de la double matérialité et revue de la matrice de double matérialité (incluant la revue des impacts, risques et opportunités matériels) ;
- Revue du rapport de durabilité publié dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la Société et des conclusions de l'auditeur de durabilité ;
- Examen de la cartographie des risques du Groupe incluant les risques en matière de durabilité ;
- Examen du processus d'élaboration de contrôle interne des indicateurs RSE ;
- Revue du plan de vigilance du Groupe et des résultats de la campagne menée sur 2025.

Le Comité d'audit et des risques a rendu compte de sa mission au Conseil d'administration tout au long de l'exercice 2025.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Les sujets traités par le Comité des nominations et des rémunérations en 2025 en lien avec la durabilité sont précisés à la section 2.1.2.3. ci-après.

Le Comité des parties prenantes

Sujets traités en 2025 par le Comité des parties prenantes :

- Analyse de double matérialité (méthodologie et résultats) ;
- Revue de la performance RSE sur les indicateurs stratégiques du Groupe ;
- Présentation des enjeux et services de Bureau Veritas en lien avec les droits humains ;
- Revue de la mise à jour méthodologique pour le calcul des émissions de scope 3.
- Présentation des enjeux et services de Bureau Veritas en lien avec la biodiversité ;

Le Comité des parties prenantes se réunit deux fois par an. En considération de l'ensemble de ces éléments et de sa revue des IRO, il assure sa mission telle que précisée en section 2.1.2.1 – Le comité des parties prenantes.

2.1.2.3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Les dispositifs de rémunération variable de la Directrice Générale, des membres du Comité exécutif et des cadres dirigeants du Groupe intègrent des indicateurs de performance en matière de durabilité. L'objectif est d'aligner la rémunération avec la stratégie du Groupe dont l'ESG fait partie intégrante. Cette approche s'applique aux dispositifs de variable court terme comme long terme avec des indicateurs en matière de durabilité, liés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment les émissions de CO₂, la diversité et la sécurité. En ligne avec la politique de rémunération des mandataires sociaux du Groupe, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, approuve ces dispositifs.

Les indicateurs comme les courbes d'acquisition sont revus chaque année et sont alignés avec les engagements du Groupe. Ils font l'objet d'une revue régulière par les comités spécialisés du Conseil d'administration. Les plans variables long terme sont présentés dans les sections 3.8.3.2 – Actions de performance et 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document d'enregistrement universel.

Rémunération variable ESG 2025

Pour renforcer la cohérence avec la stratégie RSE et les engagements du Groupe, notamment le plan de transition climatique, il a été décidé les évolutions suivantes :

- Aligner les indicateurs et les objectifs de décarbonation sur le plan de transition climatique approuvé par la SBTi pour l'ensemble des dispositifs court terme et long terme ;
- Renforcer la part du critère RSE dans la rémunération variable de la Directrice Générale avec un indicateur dédié au climat et des indicateurs sur le taux de féminisation à des postes de direction ;
- Décliner les objectifs RSE Groupe au niveau de chaque activité dans le dispositif de variable court terme des membres du Comité exécutif et des cadres dirigeants en fonction de leurs périmètres de responsabilité.

10 % de la rémunération variable de la Directrice Générale sont en lien avec la stratégie RSE, dont 5 % sont dédiés au climat avec un objectif de réduction de CO₂ en lien avec le plan de transition climatique et 5 % concernent le taux de féminisation à des postes de direction ainsi que le taux d'accident au niveau du Groupe.

Rémunération variable ESG 2026

Les critères RSE ainsi que leur poids dans la rémunération à court terme et long terme de la Directrice Générale sont maintenus en 2026.

2.1.2.4 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

La procédure de diligence raisonnable de Bureau Veritas est réalisée par le collège des experts RSE des fonctions support, elle est enrichie des apports du Comité des parties prenantes et est ensuite présentée au Comité RSE qui en rend compte au Conseil d'administration.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Référence dans le rapport de durabilité	Départements impliqués
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique		Direction RSE Direction de la stratégie
Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable		Comité des parties prenantes externes
Identifier et évaluer les impacts négatifs	2.4.4 / Plan de vigilance	Direction RSE Direction fonctions support
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs		Direction RSE Direction fonctions support
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer		Direction RSE Comité RSE

Vigilance raisonnable pour les acquisitions

Avant toute acquisition, Bureau Veritas réalise une *due diligence* des pratiques en matière de durabilité de l'entreprise. Cette évaluation a pour but de vérifier que l'activité de l'entreprise ne porte pas atteinte aux objectifs sociaux et environnementaux de Bureau Veritas et que ses pratiques sont alignées avec la stratégie RSE du Groupe. Le processus de *due diligence* porte sur huit thèmes :

- système de gestion de la RSE ;
- environnement et climat ;
- social/droits humains ;
- sécurité ;
- gouvernance/éthique ;
- systèmes d'information – protection des données ;
- taxonomie ;
- chaîne d'approvisionnement et achats responsables.

Les évaluations sont réalisées sous la responsabilité des responsables de thèmes (*topic owners*), en utilisant des questionnaires et en réalisant des audits de sites lorsque nécessaire. Les résultats de ces évaluations sont communiqués au département Fusions & Acquisitions (*M&A – Merger & Acquisition*). Ils sont intégrés dans l'évaluation de l'entreprise et pris en compte dans le processus de décision pour la réalisation de l'opération d'acquisition.

Si le projet d'acquisition est approuvé, les responsables de thèmes RSE (*topic owners*) se rapprochent de la société qui sera acquise pour définir les modalités qui permettront de déployer dans l'entité les politiques, les indicateurs et les objectifs RSE de Bureau Veritas. En cas de basses performances RSE, l'entité fait l'objet d'un plan de suivi dédié après intégration.

L'intégration de la société au sein de Bureau Veritas est effectuée par une entité désignée à cet effet et un suivi régulier est mis en place, comprenant notamment l'intégration de la société dans le *reporting* RSE de Bureau Veritas. Le délai maximum pour cette intégration est d'un an.

Sociétés acquises en 2025 :

- GeoAssay, société chilienne spécialisée dans la préparation mécanique et l'analyse d'échantillons minéraux pour le cuivre ;
- Contec AQS (incluant Exenet et PMPI), fournisseur italien de services en santé, sécurité et environnement, ainsi que de conseil en matière de sécurité et de conformité environnementale ;
- Lab System, entreprise brésilienne proposant des services d'essais et de certification pour les produits électriques grand public ;
- EcoPlus, société coréenne spécialisée dans l'évaluation du cycle de vie (ACV) et la recherche en matière de réglementation environnementale ;
- IFCR, fournisseur danois de solutions en gouvernance, risque et conformité (GRC), sécurité offensive et formation en cybersécurité ;
- Hinneburg GmbH, cabinet allemand fournissant des services de conseil technique et de protection contre les rayonnements liés au démantèlement des installations nucléaires ;
- London Building Control, prestataire britannique de services de contrôle du bâtiment pour les projets résidentiels et commerciaux ;
- Sólida, société espagnole spécialisée dans l'ingénierie de maîtrise d'ouvrage, le conseil technique et la gestion de projets pour les énergies renouvelables et les infrastructures électriques ;
- SPIN360, fournisseur de services de conseil technique tels que l'analyse du cycle de vie des produits (ACV), l'analyse du coût du cycle de vie (LCC), les déclarations environnementales de produit (DEP), l'empreinte carbone, l'engagement et le suivi de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la communication en matière de RSE ;
- Novethic, activité de labellisation Greenfin de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

2.1.2.5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

En tant qu'entreprise de services, Bureau Veritas est confrontée à divers risques en matière de durabilité, notamment liés à l'exhaustivité et à l'exactitude des informations collectées et reportées. La complexité de la chaîne de valeur, la diversité des activités et des zones géographiques d'intervention, ainsi que la multiplicité des parties prenantes impliquées rendent complexe l'identification et la consolidation de l'ensemble des impacts, risques et opportunités matériels. De plus, la fiabilité des données de durabilité dépend de la qualité des systèmes d'information et des processus de collecte au sein des différentes entités opérationnelles du Groupe.

L'évaluation est établie sur la base des commentaires de l'audit externe des années précédentes. Ils ont fait l'objet d'une priorisation avec le collège des experts. Afin de pallier ces risques, Bureau Veritas a revu en 2024 et 2025 son processus de contrôle interne en matière de *reporting* de durabilité. Cette démarche s'articule autour d'une revue de la gouvernance, avec une séparation claire entre la performance et le *reporting* de durabilité, et la mise en place de procédures détaillées pour encadrer le *reporting* des 19 indicateurs stratégiques du Groupe.

Un mécanisme de *sign-off* des indicateurs a été instauré, impliquant chaque membre du Comité exécutif représentant un groupe opérationnel, puis chaque porteur d'indicateur de durabilité, membre du Comité exécutif également. Ce processus de validation multiniveaux, conférant un caractère engageant, vise à associer les ambitions du Groupe à des initiatives prises localement et à assurer l'alignement stratégique. Les résultats et plans d'action des groupes opérationnels sont présentés à la Direction générale trimestriellement.

Des ambassadeurs RSE ont été désignés dans chaque groupe opérationnel, formés à ces procédures et servant de relais locaux. Des revues de déviations, un contrôle permanent et des audits périodiques (audit interne et contrôle interne) garantissent la fiabilité et la transparence des données de durabilité. Cette approche globale vise à garantir la fiabilité, l'exhaustivité et la transparence des informations de durabilité publiées par Bureau Veritas.

2.1.3 STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (SBM)

2.1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

La stratégie développement durable de Bureau Veritas repose sur deux grands piliers :

- l'offre de services ESG de Bureau Veritas qui répond aux nouveaux besoins de ses clients dans le cadre de leurs transitions environnementale et sociale ;
- La responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance de l'entreprise, qui traduit la mise en œuvre par Bureau Veritas de politiques durables pour répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Approche stratégique en matière de services durables

La vision de Bureau Veritas est **d'être le partenaire de référence de ses clients dans leur quête de durabilité et d'excellence**, en les accompagnant dans leur transformation vers une performance durable, adaptée aux changements environnementaux, technologiques et sociétaux.

Grâce à son expertise technique, son rôle de tiers indépendant et sa maîtrise des enjeux ESG, Bureau Veritas s'engage, via sa stratégie LEAP I 28, à soutenir ses clients dans leur transformation durable.

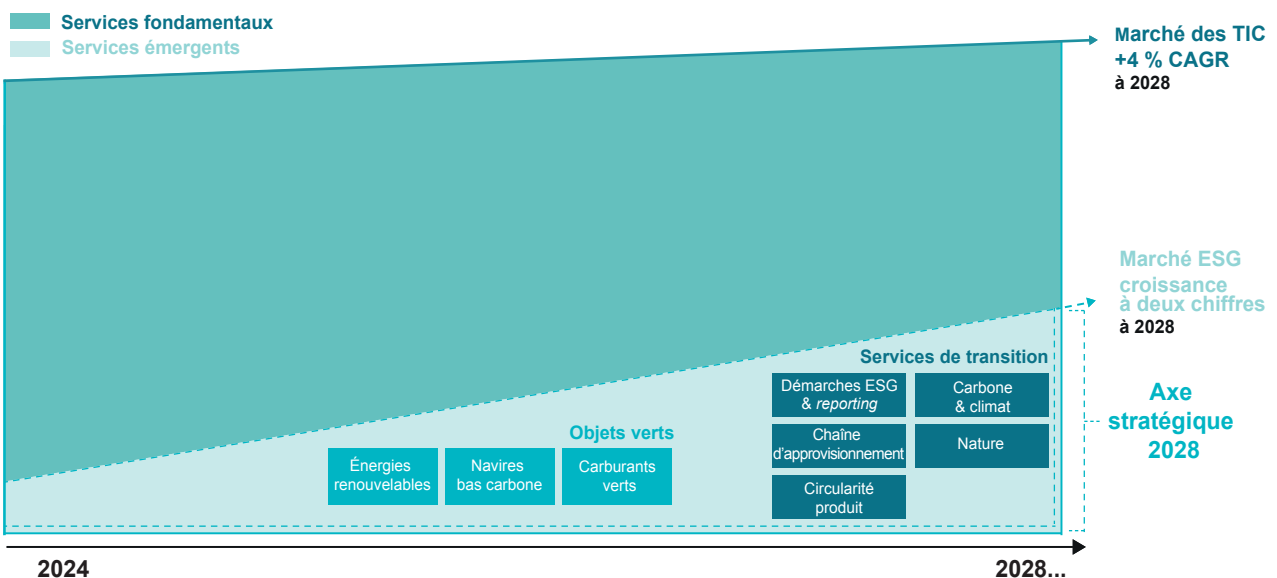
Face à un environnement caractérisé par l'intensification des exigences en matière de durabilité, l'évolution des attentes des consommateurs et l'urgence de la transition énergétique, les entreprises doivent relever deux défis critiques :

- **Assurer la visibilité et démontrer la performance** : les entreprises doivent surmonter le manque de visibilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, l'absence de normes unifiées et d'indicateurs de performance clés, tout en démontrant leur conformité et leur capacité à se différencier ;
- **Mobiliser l'innovation technologique avec des ressources adaptées** : par exemple, le développement des énergies renouvelables nécessite une expertise spécialisée dans des domaines complexes comme la gestion énergétique, la réduction des émissions de carbone et la conformité réglementaire. Toutefois, les ressources internes pour aborder ces enjeux restent souvent limitées.

Pour relever ces défis, Bureau Veritas a lancé en 2024 sa stratégie LEAP I 28, une approche structurée autour de priorités de durabilité devenues critiques pour les entreprises.

LES SERVICES EN FORTE CROISSANCE PRIORISÉS

Tailles des boîtes illustratives



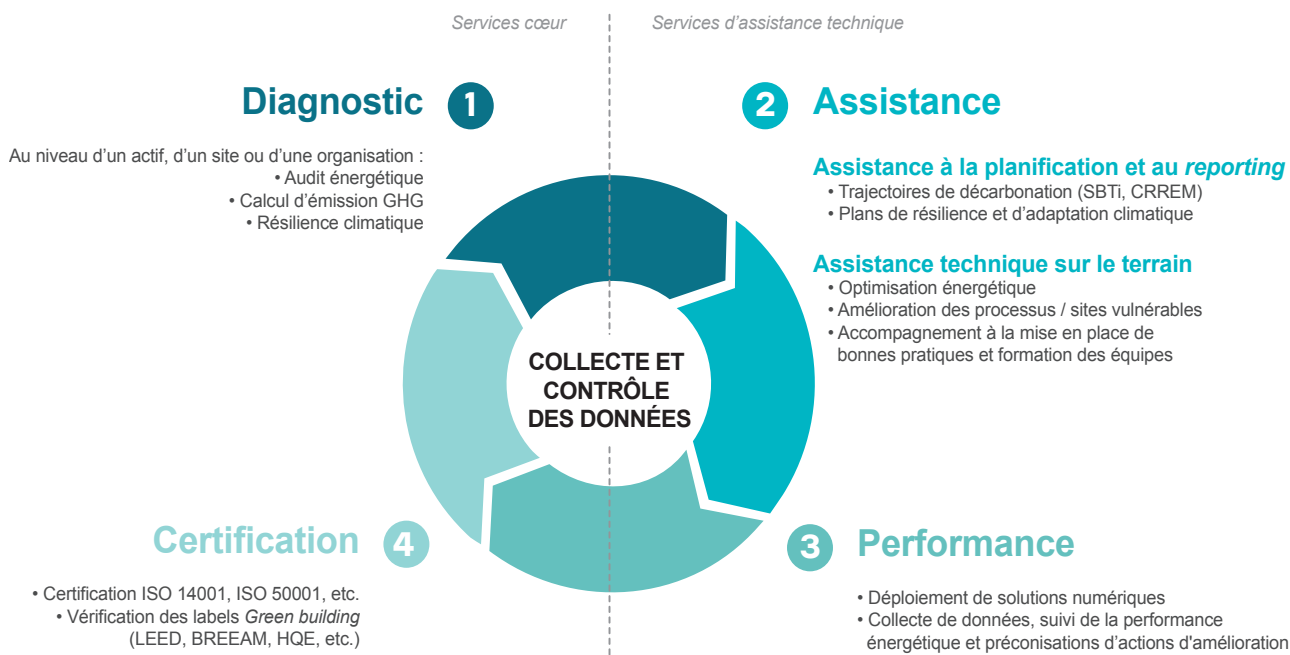
Un positionnement centré sur l'opérationnalisation

Bureau Veritas se positionne comme un partenaire stratégique de la transformation durable, en combinant services de conformité, de gestion des risques et de transformation. Le Groupe accompagne ainsi les entreprises au-delà du diagnostic ESG, vers l'opérationnalisation de modèles économiques plus durables et résilients. L'accent est mis sur la mise en œuvre de solutions adaptées, le suivi des progrès et l'atteinte des objectifs, grâce à une approche opérationnelle de la transition vers un avenir durable.

Bureau Veritas se distingue par sa capacité à traduire les ambitions ESG en actions concrètes et mesurables, grâce à une expertise éprouvée et reconnue, une présence mondiale, un rôle de tiers indépendant.



Illustration avec un actif immobilier :



Les services de transition de Bureau Veritas couvrent les principaux domaines stratégiques liés aux enjeux de durabilité :

1. **Démarches ESG et reporting** : accompagnement dans le financement de la transition, la structuration et la transparence des démarches et *reportings* ESG au niveau des organisations ;
2. **Carbone et climat** : accompagnement dans la mesure, la réduction des émissions GES et l'adaptation aux risques climatiques ;
3. **Circularité produit** : accompagnement dans l'analyse du cycle de vie et de l'économie circulaire ;
4. **Chaîne d'approvisionnement** : accompagnement dans l'amélioration de la performance ESG *via* un contrôle, une visibilité et une traçabilité renforcés ;

Les perspectives de marché mises en évidence dans une étude de Verdantix en 2025 confirment l'importance stratégique du secteur, avec une normalisation de la croissance annuelle à deux chiffres. Cette tendance est tirée par une transition de la conformité vers la performance opérationnelle et la gestion des risques. L'étude révèle une dynamique régionalisée : Europe et Amérique du Nord conservent leur *leadership* tandis que l'Asie-Pacifique émerge comme moteur de croissance, renforçant la pertinence du positionnement de Bureau Veritas.

L'offre est adaptée aux enjeux de la transition durable

Deux grandes catégories structurent l'offre du Groupe :

- **Services de transition** : ces services s'articulent autour de deux piliers complémentaires :
 - **Les services cœur** : garantir la conformité et la crédibilité des démarches ESG *via* des diagnostics, audits, certifications, et vérifications selon des réglementations établies et des standards reconnus,
 - **Les services d'assistance technique** : soutenir l'opérationnalisation des stratégies ESG grâce à l'assistance à la planification, la mise en œuvre technique, la gestion de la performance ESG, et le déploiement de solutions digitales innovantes.

5. **Nature (Eau et Biodiversité)** : accompagnement dans l'évaluation des impacts environnementaux et protection des écosystèmes.
- **Objets verts** : services pour les **actifs de production ou utilisant l'énergie verte**, essentiels à la transition énergétique mondiale. Bureau Veritas se concentre sur **trois priorités** stratégiques pour soutenir les actifs liés à l'énergie verte :
 - énergies renouvelables ;
 - carburants verts ;
 - navires bas carbone.

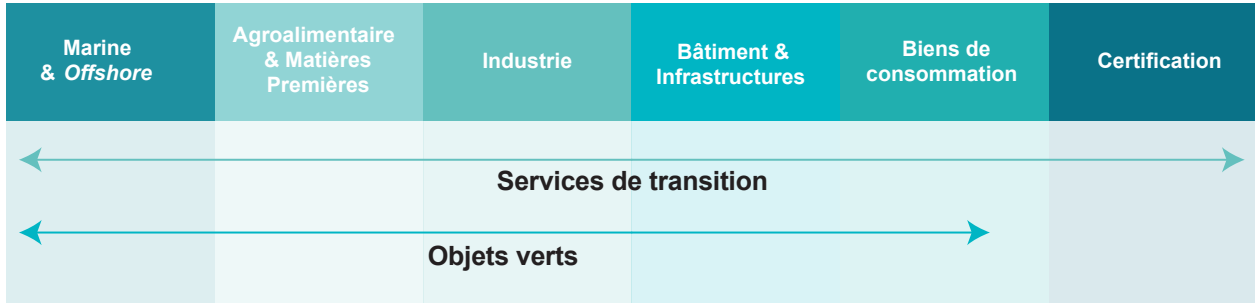
L'innovation et la technologie sont au cœur de la stratégie de Bureau Veritas

Le Groupe développe des solutions digitales robustes pour garantir un suivi précis et transparent des performances ESG, et adopte une approche combinée pour répondre aux attentes croissantes en matière de durabilité :

- outils internes : développement d'outils dédiés (EIME, Clarity) pour la gestion des données ESG ;

- acquisitions stratégiques : renforcement des capacités *via* des acquisitions ciblées (Aligned Incentives ; ArcVera, Sólida) ;
- partenariats technologiques : collaboration avec des *leaders* du secteur (Optel, Kayros...).

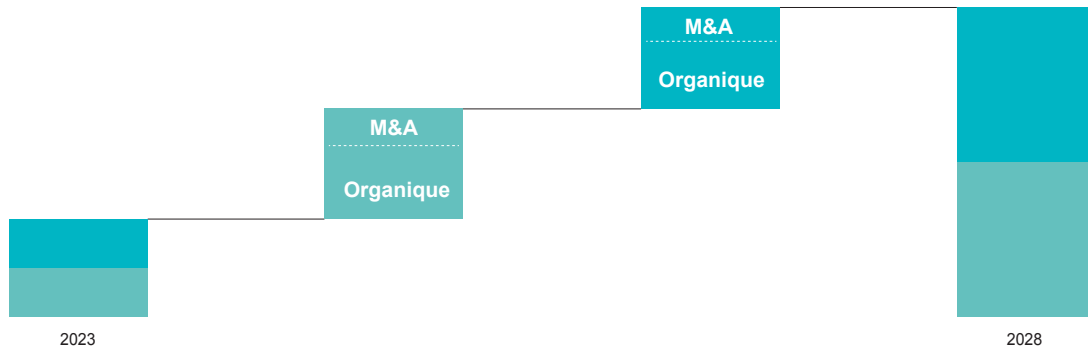
Les services de durabilité de Bureau Veritas ont un impact sur l'ensemble des divisions du Groupe.



Par son approche opérationnelle, Bureau Veritas transforme les engagements ESG en résultats mesurables, consolidant son rôle de *leader* dans la transition durable.

Une ambition de croissance élevée

Les services de transition et les objets verts représentent 9 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025, contre 6 % en 2024, et 5 % en 2023. Ils devraient atteindre 15 % de son chiffre d'affaires d'ici à 2028.



Les services de durabilité de Bureau Veritas, un levier pour la réalisation des objectifs de développement durable

Bureau Veritas joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. À travers son vaste portefeuille de services de durabilité, Bureau Veritas contribue directement ou indirectement à la concrétisation de 13 des 17 ODD.

Le tableau ci-après illustre les liens étroits entre les différents services de durabilité proposés par Bureau Veritas et les objectifs mondiaux de développement durable. Qu'il s'agisse de services liés à l'environnement et au carbone, à la chaîne d'approvisionnement, à la circularité ou encore à la décarbonation du secteur maritime, Bureau Veritas accompagne ses clients dans la mise en œuvre de solutions durables, alignées sur les priorités internationales en matière de développement durable.

Objectifs de développement durable	SERVICES DE TRANSITION				OBJETS VERTS			
	Démarches ESG et reporting	Carbone et climat	Circularité produit	Chaîne d'approvisionnement	Nature (Eau et Biodiversité)	Énergies renouvelables	Carburants verts	Navires bas carbone
								
	✓							
	✓			✓				
	✓			✓				
	✓			✓				
	✓				✓			
		✓	✓	✓		✓	✓	✓
	✓			✓				
	✓	✓	✓			✓	✓	✓
								
	✓							
	✓		✓	✓				
	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
					✓			
					✓			
								
								

Présence dans des secteurs spécifiques

Conformément aux exigences réglementaires, le rapport de durabilité de Bureau Veritas précise qu'aucune part de son chiffre d'affaires ne correspond à des activités liées à la prospection, l'exploitation minière, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution de combustibles fossiles, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, telles que définies à l'article 2, point 62 du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil. Bureau Veritas n'est pas exclue des indices de référence « accord de Paris ».

Bien que Bureau Veritas offre des services à des entreprises opérant dans les secteurs des combustibles fossiles et des produits chimiques, tels que des inspections sur la sécurité des processus industriels, des contrôles pour la protection de l'environnement, de l'assistance technique pour réduire les émissions de carbone et des tests sur la qualité des produits, aucune partie de ces activités ne relève directement des chaînes de valeur des combustibles fossiles visées par la réglementation.

Bureau Veritas n'intervient pas auprès d'entreprises opérant dans les secteurs des armes controversées ou de la culture et de la production de tabac.

La stratégie de Bureau Veritas en matière de durabilité, validée par Conseil d'administration sur proposition du Comité RSE, se concentre sur six priorités autour des trois piliers de durabilité : Environnement, Social et Gouvernance.

La responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance de l'entreprise

À travers sa mission et son engagement, Bureau Veritas contribue à « Bâtir un monde de confiance ». La stratégie de développement durable du Groupe s'inscrit pleinement dans cet objectif et vise ainsi à « Bâtir un monde meilleur ». Elle s'articule autour de trois axes stratégiques :

- « Bâtir de meilleures relations sociales » ;
- « Contribuer à une meilleure protection de l'environnement » ;
- « Promouvoir les meilleures pratiques d'affaires ».

PILIER	PRIORITÉS	FOCUS
ENVIRONNEMENT	Climat	Système de gestion de l'environnement
		Émissions directes et indirectes de CO ₂
		Émissions de CO ₂ dans la chaîne de valeur
		Mix énergétique
	Circularité et biodiversité	Gestion et élimination des déchets
		Élimination des échantillons de laboratoire
SOCIAL	Santé et sécurité	Système de gestion de la sécurité
		Sécurité au volant et sur site
		Bien-être au travail
	Capital humain	Carrières durables
		Renforcement des capacités
		Culture inclusive et non-discriminatoire
	Diversité	Diversité et égalité des chances
		Équilibre hommes / femmes
		Égalité salariale hommes et femmes
GOUVERNANCE	Éthique	Gouvernance efficace
		Qualité et conformité
		Protection des données et sécurité
		Droits de l'Homme et achats responsables

19 INDICATEURS DE PILOTAGE INTERNES SUIVIS TRIMESTRIELLEMENT

PILIER	PRIORITÉS	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	2023	2024	2025	Ambition 2028
ENVIRONNEMENT	Climat	Émissions de CO ₂ scope 1 et 2 (1 000 tonnes)	149	135	126	107
		Émissions de CO ₂ scope 3 (1 000 tonnes)	592	620	572	410
		% d'énergies renouvelables	9,9 %	21,3 %	29,3 %	40,0 %
	Circularité et biodiversité	Nombre de sites certifiés écoénergétiques	N/A	27	37	46
		Score Eco-site	N/A	N/A	33 %	34 %
SOCIAL	Santé et sécurité	Taux total d'accidents	0,25	0,24	0,23	0,23
		Proportion de journées perdues	0,13	0,15	0,17	0,13
		Nombre d'accidents mortels	0	2	0	0
	Capital humain	Nombre d'heures d'apprentissage par employé	36,1	41,3	44,7	40,0
		% de collaborateurs participant à une évaluation de performances	63 %	68 %	77 %	95 %
		Taux d'engagement des collaborateurs	70 %	73 %	77 %	76 %
		Indice de mobilité interne (Comité exécutif à Bande IV)	N/A	17 %	16,1 %	35 %
	Diversité	Équilibre global hommes/femmes	31 %	31 %	30,2 %	35 %
		Équilibre hommes/femmes parmi les cadres dirigeants (Comité exécutif à Bande II)	29 %	27 %	29,1 %	36 %
		Parité hommes/femmes chez les cadres supérieurs et experts (Comité exécutif à Bande IV)	27,3 %	28,5 %	30,7 %	36,0 %
Rapport d'égalité salariale		0,93	0,93	0,94	1,00	
GOUVERNANCE	Éthique	% des collaborateurs formés au Code d'éthique BV	97,4 %	98,8 %	99,4 %	99,0 %
		Nombre de violations du Code de conduite BV	91	130	180	N/A
		% de fournisseurs couverts par le Code de conduite BV	54 %	56,6 %	59,5 %	75 %

5 INDICATEURS PUBLIÉS TRIMESTRIELLEMENT

PRIORITÉS	INDICATEURS CLÉS	2023	2024	2025	AMBITION 2028
Climat	Émissions de CO ₂ – scope 1 et 2 (en milliers de tonnes)	149	135	126	107
Éthique	% d'employés formés au Code d'Éthique de Bureau Veritas	97,4 %	98,8 %	99,4 %	99,0 %
Santé et sécurité	Taux d'accidents total	0,25	0,24	0,23	0,23
Capital humain	Heures de formation par employé	36,1	41,3	44,7	40,0
Diversité	Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande II)	29 %	27 %	29 %	36 %

Les évaluations et notations extra-financières attribuées au Groupe par les principales agences de notation sont disponibles sur le site internet de Bureau Veritas : Ratings & Awards | Bureau Veritas.

Bureau Veritas adhère au Pacte mondial des Nations Unies dont il est signataire et contribue à plusieurs groupes de travail sur les chaînes de valeur responsables. Le Groupe soutient ses dix principes et les a intégrés dans sa stratégie, sa culture et ses opérations quotidiennes :



- La Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- L'Organisation internationale du travail.
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Principes du Pacte mondial :

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. L'abolition effective du travail des enfants.
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le modèle économique de Bureau Veritas et de sa chaîne de valeur est présenté dans le chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel (DEU).

Bureau Veritas est une entreprise de services professionnels

La mission du Groupe consiste à réduire les risques de ses clients, améliorer leurs performances et les aider à innover pour répondre aux enjeux de qualité, santé, sécurité et de développement durable.

Les services proposés par Bureau Veritas ont pour objectif de vérifier la conformité d'un produit, d'un actif ou d'un système de management à un référentiel, principalement des normes et réglementations.

En fonction des besoins de ses clients et du cadre réglementaire, normatif ou contractuel applicable, Bureau Veritas agit tantôt comme :

- « tierce partie », c'est-à-dire en tant qu'organisme indépendant, établissant des rapports et des certificats attestant de la conformité d'un produit, actif, système, service ou organisation ;
- « seconde partie », travaillant pour le compte et sous la direction de ses clients pour un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement ; ou encore ;
- « première partie » pour le compte de clients qui souhaitent une assistance pour établir ou améliorer la conformité des produits, actifs, systèmes et services qu'ils fabriquent ou commercialisent.








Bureau Veritas réalise ses missions avec ses propres employés et lorsque cela est nécessaire avec du personnel sous-traitant, notamment lors de besoin d'expertises particulières qui ne seraient pas disponibles chez Bureau Veritas.

2.1.3.2 Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)

Dialogue avec les parties prenantes

Les principales parties prenantes du Groupe sont les collaborateurs, les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ainsi que les organismes d'accréditation, les gouvernements, les autorités publiques et plus généralement la société civile.

Le tableau ci-après recense de manière synthétique les principales parties prenantes du Groupe, les dialogues entretenus avec chacune d'entre elles ainsi que leurs attentes respectives.

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
LA SOCIÉTÉ 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la qualité → Réduction des risques → Protection de l'environnement → Droits humains et Éthique → Protection des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Comité des parties prenantes RSE → Salons et expositions → Site internet et publications
CLIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> → Éthique → Qualité de service → Excellence opérationnelle → Santé et sécurité au travail → Cybersécurité → Baisse des émissions de GES 	<ul style="list-style-type: none"> → Enquêtes de satisfaction → Réunions technico-commerciales → Séminaires clients → Comité externe d'orientation RSE
ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction des risques RSE → Performance financière → Engagement RSE → Offres de services durables 	<ul style="list-style-type: none"> → Comité des parties prenantes RSE → Conseil d'administration → Rencontres investisseurs
COLLABORATEURS 	<ul style="list-style-type: none"> → Formation et développement → Santé et sécurité au travail → Bien-être au travail → Éthique → Diversité et inclusion → Valeurs sociétales 	<ul style="list-style-type: none"> → Code d'éthique et politiques → Entretiens annuels → Réunions de service → Ligne d'alerte → Comité START de jeunes collaborateurs → Enquête d'engagement (Bvocal) → Comités d'entreprise
ORGANISMES D'ACCREDITATION 	<ul style="list-style-type: none"> → Excellence opérationnelle → Éthique 	<ul style="list-style-type: none"> → Audits d'accréditation
PARTENAIRES (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, AGENTS COMMERCIAUX, JVS) 	<ul style="list-style-type: none"> → Santé et sécurité au travail → Juste rémunération → Relations pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions générales d'achat → Code de conduite partenaires → Évaluations → Ligne d'alerte
GOVERNEMENTS ET AUTORITÉS PUBLIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> → Développement économique → Création d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements → Lutte contre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> → Relations avec les autorités publiques → Relations avec la Commission européenne → Programme de conformité du Groupe

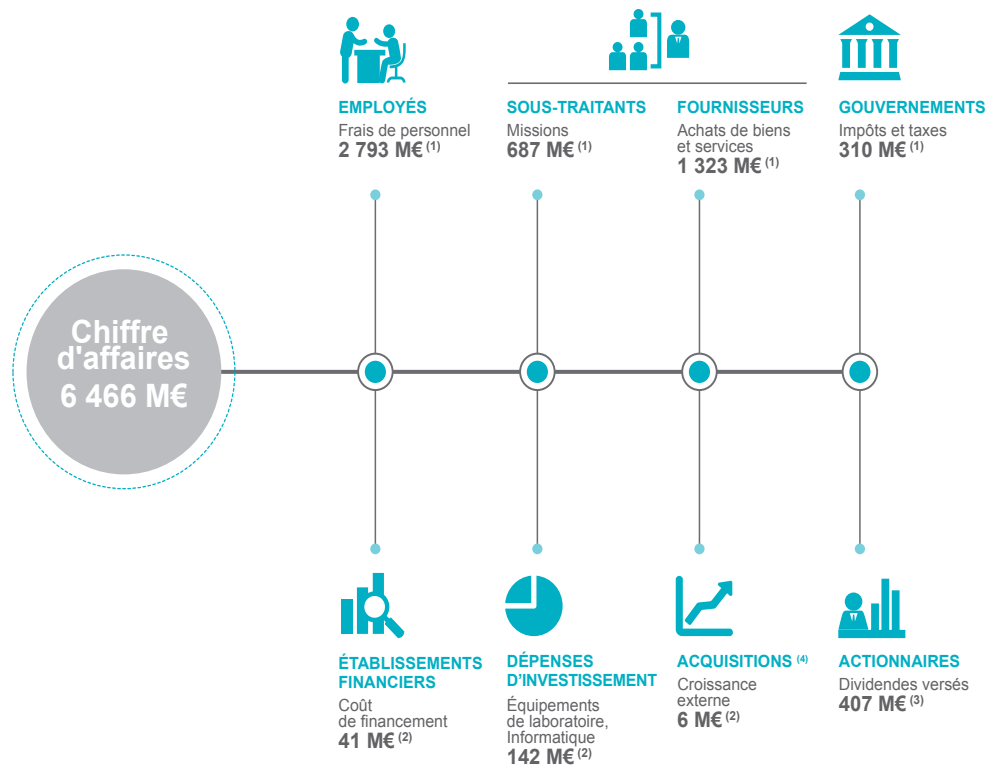
La Présidente du Comité RSE fait un compte-rendu des points de vue des parties prenantes au Conseil d'administration.

IMPACTS SUR LES PARTIES PRENANTES

Afin de compléter l'analyse de l'engagement des parties prenantes, le tableau suivant quantifie l'impact économique direct du Groupe sur ses principales parties prenantes. Cette approche permet de mesurer concrètement la valeur économique créée par Bureau Veritas pour ses différentes parties prenantes.

Impacts sur les parties prenantes (en millions d'euros)	2025
Clients/Chiffres d'affaires	6 466
Salariés/Salaires, primes et autres charges du personnel	(2 793)
Sous-traitants/Missions	(687)
Fournisseurs/Achats de biens et services	(1 323)
Actionnaires/Dividendes	(407)
Gouvernements/Impôts et taxes	(310)
Établissements financiers/Coût de financement	(41)
Dépenses d'investissement/Équipement de laboratoires et SI	(142)
Acquisitions/Croissance externe	(6)
Gouvernements/Charges sociales	(587)

RÉPARTITION DE LA PERFORMANCE



(1) Impact sur les résultats 2025.

(2) Impact sur les flux de trésorerie 2025.

(3) Impact sur les capitaux propres 2025.

(4) Acquisitions de filiales (nettes de cessions d'activités) et remboursement des dettes avec les actionnaires.

2.1.3.3 Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

La liste ci-dessous présente les enjeux (impacts, risques et opportunités) importants tels qu'ils ressortent de l'évaluation effectuée par Bureau Veritas décrite dans la section 2.1.4 – Gestions des impacts, risques et opportunités, du présent Document d'enregistrement universel.

Pour chaque enjeu matériel identifié, le lien avec la stratégie de Bureau Veritas et son modèle économique est explicité dans la rubrique concernée du présent rapport. Cette approche permet de démontrer comment les enjeux de durabilité s'intègrent dans la création de valeur et la trajectoire de développement du Groupe.

En l'absence de mention spécifique dans le rapport, les impacts financiers liés aux enjeux de durabilité identifiés ne sont pas considérés comme significatifs au regard de la performance financière et de la situation du Groupe. Toutefois, les cas où des effets financiers significatifs sont identifiés sont explicitement mentionnés et détaillés dans les sections pertinentes du présent rapport.

DESCRIPTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS POUR BUREAU VERITAS

ESRS	Enjeux pour Bureau Veritas	Sujets de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels	Horizon temporel considéré	Étape de la chaîne de valeur et axe stratégique à l'origine de l'IRO
E1 – Changement climatique	Atténuation du changement climatique		Impact positif réel	Services d'audit, de certification et de conseil en décarbonation proposés par Bureau Veritas permettant à ses clients de réduire leur empreinte carbone	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas et chaîne de valeur aval
			Impact négatif réel	Émissions de gaz à effet de serre générées par les opérations propres de Bureau Veritas (consommation énergétique des laboratoires, flottes de véhicules) et par sa chaîne d'approvisionnement mondiale, contribuant au changement climatique	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas et chaîne de valeur amont
			Risque réel	Coût du plan de transition climatique Risques réputationnels Exposition à la tarification carbone Perte potentielle de clients Perte d'accès aux prêts ESG Perte de confiance des actionnaires	Moyen terme (1-5 ans)	Activités propres de Bureau Veritas
	Adaptation au changement climatique		Impact positif réel	Amélioration de la résilience climatique et de la continuité opérationnelle des clients via les services d'adaptation et de gestion des risques climatiques proposés par Bureau Veritas	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
	Atténuation du changement climatique	Énergie	Impact négatif réel	Consommation d'énergie non renouvelable	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
			Risque réel	Risques réputationnels Perte d'intérêt des investisseurs Pressions croissantes Investissements significatifs nécessaires Augmentation des prix de l'énergie	Moyen terme (1-5 ans)	Activités propres de Bureau Veritas

DESCRIPTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS POUR BUREAU VERITAS

ESRS	Enjeux pour Bureau Veritas	Sujets de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels	Horizon temporel considéré	Étape de la chaîne de valeur et axe stratégique à l'origine de l'IRO	
S1 – Effectifs de Bureau Veritas	Santé, sécurité et bien-être des effectifs du Groupe	Sécurité de l'emploi	Impact positif réel	Filet de sécurité sociale pour les employés	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
		Temps de travail	Impact positif réel	Santé et bien-être des employés Influence sur les normes locales d'emploi	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
			Risque réel	Non-conformité réglementaire Risques de <i>burn-out</i> Baisse de productivité Risques réputationnels	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
			Risque potentiel	Réclamation(s) Augmentation des coûts de main-d'œuvre Désengagement Risque réputationnel	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
		Salaires décents	Risque potentiel	Engagement critique des effectifs	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
		Dialogue social	Impact positif réel	Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits d'information, de consultation et de participation des travailleurs			Activités propres de Bureau Veritas
		Négociation collective, y compris le taux de travailleurs couverts par des accords collectifs	Risque potentiel	<i>Turnover</i> élevé Amendes Perturbations opérationnelles Épuisement professionnel	Court terme (< 1 an)		
						Activités propres de Bureau Veritas	
			Équilibre vie professionnelle-vie personnelle	Impact négatif potentiel	Horaires irréguliers, y compris les heures supplémentaires Déplacements fréquents et éloignement du domicile	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
			Santé et sécurité	Impact négatif réel	Exposition des employés à divers risques liés à la nature des activités de test, d'inspection et de certification.	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
	Impact positif réel	Les services de Bureau Veritas préservant la santé et la sécurité de la main-d'œuvre des clients		Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas		
	Diversité et inclusion	Égalité des genres et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	Impact négatif potentiel	Écart de traitement hommes-femmes Faible diversité dans certains départements	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
			Risque réel	Risques réputationnels et financiers Détérioration du climat social Perte de compétitivité	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
	Attraction, formation et rétention des talents	Formation et développement des compétences	Impact positif réel	Soutien à l'expertise des employés, valeur ajoutée pour les clients	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
Diversité et inclusion	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	Impact négatif réel	Inadéquation des postes Impact sociétal	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas		

DESCRIPTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS POUR BUREAU VERITAS

ESRS	Enjeux pour Bureau Veritas	Sujets de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels	Horizon temporel considéré	Étape de la chaîne de valeur et axe stratégique à l'origine de l'IRO
S1 – Effectifs de Bureau Veritas	Santé, sécurité et bien-être des effectifs du Groupe	Mesures contre la violence et le harcèlement en milieu de travail	Impact négatif potentiel	Impact physique et moral sur les employés Impact réputationnel pour les clients	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
		Diversité et inclusion	Diversité	Impact négatif réel	Écart de traitement entre hommes et femmes Faible diversité dans certains départements techniques	Court terme (< 1 an)
	Risque réel			Risques réputationnels et financiers Détérioration du climat social Baisse de productivité Perte de compétitivité Déréférencement client(s)	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
	Santé, sécurité et bien-être des effectifs du Groupe			Travail des enfants	Risque réel	Risques réputationnels Risques de réclamations Non-conformité légale
		Travail forcé	Risque réel	Risques réputationnels Risques de réclamations Non-conformité légale	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
Protection des données	Protection de la vie privée	Risque réel	Équilibre délicat entre surveillance et respect de la vie privée Vol d'identité Fraude financière Conséquences légales Perte de clients	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas	
G1 – Conduite des affaires	Éthique des affaires	Culture d'entreprise	Impact positif réel	Culture éthique renforçant la confiance Politiques de conduite claires rassurant les actionnaires Relations stables avec fournisseurs et sous-traitants	Long terme (> 5 ans)	Activités propres de Bureau Veritas et chaîne de valeur amont
		Protection des lanceurs d'alertes	Risque réel	Coûts d'investigations, suspension de licences, dommages réputationnels, perte de clients, restrictions d'accès au marché	Court terme (< 1 an)	Toute la chaîne de valeur
		Engagement politique	Impact positif réel	Expertise technique auprès des décideurs, amélioration des réglementations ESG	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas
		Gestion de la relation fournisseurs, y compris les pratiques de paiements	Impact négatif potentiel	Perturbations de la chaîne d'approvisionnement, impact sur la qualité des services, contribution à l'écosystème local	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas et chaîne de valeur amont
		Prévention et détection, y compris la formation en matière de corruption Incidents de corruption	Risque réel	Pénalités légales et financières Dommages réputationnels Perte de clients, restrictions d'accès au marché	Court terme (< 1 an)	Toute la chaîne de valeur

DESCRIPTION DES ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS POUR BUREAU VERITAS

ESRS	Enjeux pour Bureau Veritas	Sujets de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels	Impacts, Risques et Opportunités (IRO) matériels	Horizon temporel considéré	Étape de la chaîne de valeur et axe stratégique à l'origine de l'IRO
Spécifiques au secteur	Cybersécurité		Risque réel	Attaques de type <i>ransomware</i> , <i>phishing</i> , menaces internes, pertes financières Risques réputationnels Pénalités Perte de clients Interruption d'exploitation	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas et chaîne de valeur amont
			Opportunité potentielle	Services de conseil et d'assurance Confiance et satisfaction client(s) renforcées Perception de haute qualité Avantage concurrentiel	Moyen terme (1-5 ans)	Activités propres de Bureau Veritas
	Protection des données personnelles		Risque réel	Perte de confiance envers les services de certification Désavantage concurrentiel Réclamations et dommages Dommages réputationnels	Court terme (< 1 an)	Activités propres de Bureau Veritas

Résilience de la stratégie et du modèle économique de la Société eu égard à la capacité de celle-ci à atténuer les impacts et risques significatifs et à saisir des opportunités importantes

Impacts : Bureau Veritas a adapté son modèle économique pour réduire ses impacts négatifs sur l'environnement, sur sa propre main-d'œuvre et sur sa chaîne de valeur. Les processus et plans d'action correspondants sont contrôlés dans le cadre du suivi de l'exécution du plan de transition climatique et de l'enquête sur l'engagement des salariés. Les actions visant à atténuer les impacts négatifs des activités du Groupe sur l'environnement démontrent la responsabilité de Bureau Veritas, contribuant ainsi à préserver sa réputation et à maintenir la confiance des clients. Bureau Veritas prend en charge les problèmes de personnel de sorte à assurer la sécurité, le bien-être et la satisfaction de ses collaborateurs. En privilégiant le développement, la diversité et l'inclusion de ses collaborateurs, le Groupe fait en sorte de retenir les talents et de renforcer la stabilité et la résilience de son personnel. Sa stratégie de résilience de la chaîne logistique protège contre les pénuries de ressources et assure la continuité des activités du Groupe.

Risques : la stratégie et le modèle économique de Bureau Veritas prennent en compte les risques bruts de durabilité liés à ses activités. Ces risques sont intégrés dans le plan de gestion des risques du Groupe. Ils font l'objet d'évaluations pour s'assurer que les mesures d'atténuation de Bureau Veritas sont constamment adaptées et qu'elles restent efficaces. Le respect des réglementations environnementales et la conduite éthique des affaires réduisent les risques juridiques et positionnent la Société comme une organisation responsable et conforme.

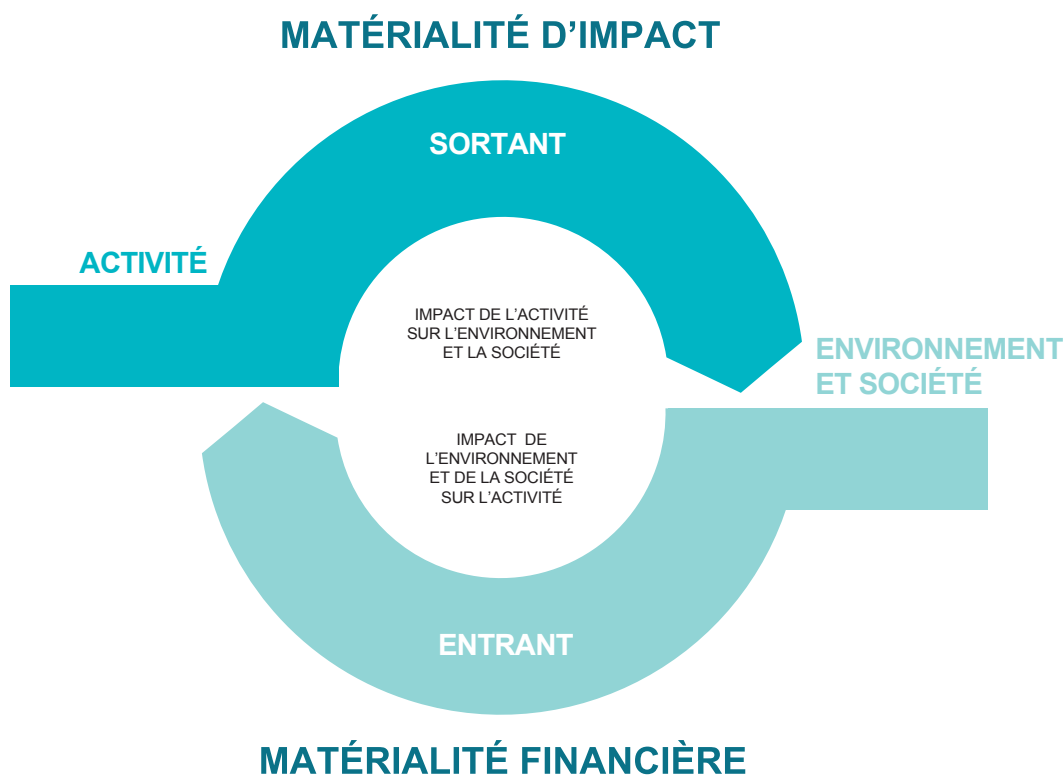
Opportunités : la stratégie et le modèle économique de Bureau Veritas ont été conçus pour saisir les opportunités d'affaires découlant de l'évolution des besoins du marché et de la transition vers des activités plus durables. Cela est reflété par le développement et la révision régulière de l'ensemble des services et solutions proposés par le Groupe pour suivre l'évolution des besoins du marché par secteur d'activité, métier et région géographique. La diversification des activités et des services de Bureau Veritas rend son modèle d'affaires résilient, réduisant ainsi sa dépendance à l'égard de ressources non assurées ou de régions vulnérables. La Société s'adapte aux conditions environnementales changeantes.

2.1.4 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO)

2.1.4.1 Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités importants (IRO-1)

L'analyse de double matérialité est effectuée au moyen d'un processus défini par la Direction RSE. Lors de la réalisation de son évaluation de matérialité, Bureau Veritas a pris en compte la liste de thèmes de durabilité couverts par les thématiques des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*), conjointement au processus de détermination des enjeux importants.

L'expertise des directions opérationnelles et des directions support a permis une analyse des thèmes de durabilité sous le prisme de l'impact des activités de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur la société et l'environnement (matérialité d'impact), mais également sous le prisme de l'impact de la société et de l'environnement sur les risques bruts et les opportunités du Groupe (matérialité financière). Cette analyse a permis de tenir compte des liens entre les impacts et dépendances de Bureau Veritas, d'une part, et les risques et opportunités qui peuvent en découler, d'autre part.



Chaque thème de durabilité a été évalué en matière d'impacts, de risques et d'opportunités pour ensuite déterminer leurs niveaux de matérialité. Pour l'évaluation de la matérialité financière, Bureau Veritas s'est notamment appuyé sur des données financières telles que le pourcentage de l'EBITDA impacté par les risques et opportunités identifiés.

Horizons de temps

Les évaluations de matérialité intègrent une perspective temporelle structurée de manière cohérente avec nos pratiques financières :

- court terme : 1 an ;
- moyen terme : 2-5 ans ;
- long terme : 5 ans et plus.

Cette approche permet d'évaluer les impacts, risques et opportunités sur différents horizons temporels et d'assurer la pertinence de l'analyse au regard des enjeux de durabilité à court, moyen et long terme.

Matérialité d'impact

La matérialité d'impact a permis d'évaluer les impacts positifs et négatifs liés au développement durable qui sont associés aux opérations et à la chaîne de valeur du Groupe, y compris à travers ses produits et services, ainsi que ses relations d'affaires.

- L'impact négatif est évalué au regard de deux dimensions : la gravité (ampleur, étendue, caractère irrémédiable) et la probabilité d'occurrence.

- L'impact positif ne tient pas compte du caractère irrémédiable.

Les seuils suivants sont utilisés pour évaluer la matérialité d'impact :

- ampleur : de 0 (aucune) à 5 (très forte) ;
- étendue : de 0 (aucune) à 5 (globale) ;
- probabilité : de 0 (improbable) à 1 (extrêmement probable ou réel) ;
- caractère irrémédiable : de 0 (aucun effet) à 5 (effet irrémédiable).

Le seuil de matérialité d'impact est fixé à 12 sur une échelle de 0 à 15.

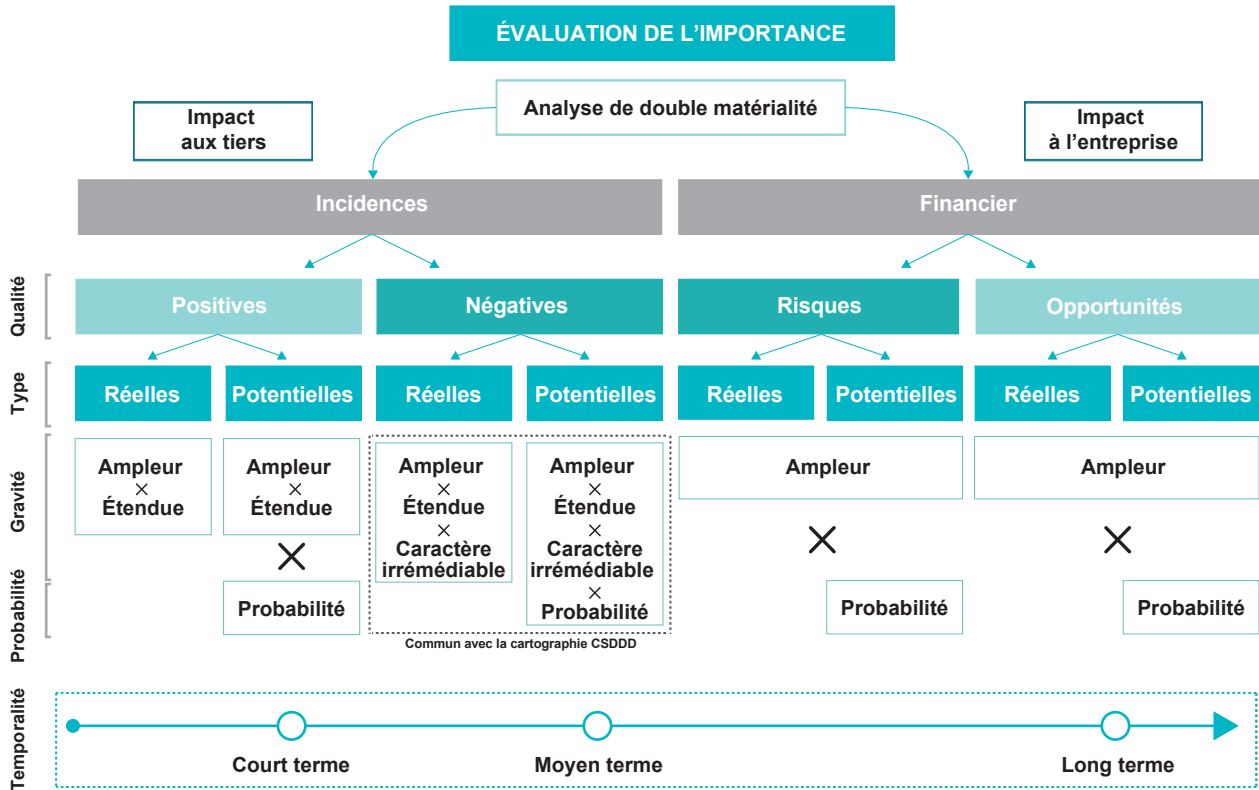
Matérialité financière

La matérialité financière cible les enjeux de durabilité qui génèrent ou peuvent générer des risques ou des opportunités ayant ou pouvant avoir une influence importante sur le développement, la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'accès au financement ou le coût du capital à court, moyen ou long terme. Ces risques et opportunités sont associés à la durabilité de l'entreprise, y compris ceux découlant de la dépendance aux ressources naturelles, humaines et sociales. La matérialité des risques et opportunités est évaluée sur la base d'une conjonction de la probabilité de réalisation et de l'ampleur potentielle des effets financiers, en utilisant notamment des données sur le pourcentage de l'EBITDA impacté.

Les seuils suivants sont utilisés pour évaluer la matérialité financière :

- ampleur : de 0 (aucune) à 5 (critique > 27 % EBITDA) ;
- probabilité : de 0 (improbable) à 1 (extrêmement probable ou réel).

Le seuil de matérialité financière est fixé à 6 sur une échelle de 0 à 15.



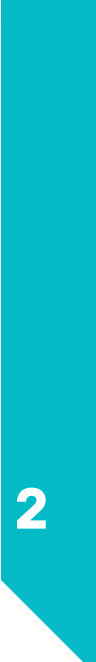
Processus d'évaluation des parties prenantes

L'évaluation de la double matérialité a été réalisée par les équipes Bureau Veritas qui ont une bonne perception des intérêts et points de vue des parties prenantes. Cette évaluation a été revue par les parties prenantes, les Comités d'audit et RSE, ainsi que le Conseil d'administration.

Deux principaux groupes de parties prenantes ont été définis :

- parties prenantes concernées : individus ou groupes dont les intérêts sont affectés ou pourraient être affectés – positivement ou négativement – par les activités de l'entreprise et ses répercussions directes et par la relation commerciale indirecte tout au long de sa chaîne de valeur ; et

- utilisateurs de rapports de durabilité : principaux utilisateurs de données issues des rapports financiers (investisseurs, prêteurs et autres créanciers existants et potentiels, y compris les actifs) gestionnaires, établissements de crédit, entreprises d'assurance, ainsi que d'autres utilisateurs, y compris les partenaires commerciaux de l'entreprise, les syndicats et les partenaires sociaux, la société civile et les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les analystes et les universitaires.



Certaines parties prenantes peuvent appartenir aux deux groupes.

Norme	Périmètre concerné	Parties prenantes impliquées
ESRS E1	Activité propre et chaîne de valeur	Clients, assureurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires
ESRS E2	Activité propre et chaîne de valeur	Clients, partenaires, employés, communautés affectées
ESRS E3	Chaîne de valeur	Partenaires
ESRS E4	Chaîne de valeur	Partenaires
ESRS E5	Activité propre et chaîne de valeur	Collaborateurs, partenaires
ESRS S1	Activité propre	Collaborateurs
ESRS S2	Chaîne de valeur	Partenaires
ESRS S3	Activité propre et chaîne de valeur	Communautés affectées
ESRS S4	Chaîne de valeur	Clients
ESRS G1	Activité propre et chaîne de valeur	Collaborateurs, partenaires, clients, communautés affectées, actionnaires

Réévaluation de la matérialité en 2025

Le Groupe a procédé à une réévaluation en 2025 de la matérialité des thèmes de durabilité, conformément aux principes de la CSRD et des normes ESRS. Cette réévaluation a conduit à des ajustements du périmètre des enjeux matériels, ayant fait l'objet de discussions au sein des instances de gouvernance. Ces discussions ont confirmé une volonté stratégique de recentrer le reporting de durabilité sur les enjeux substantiels relatifs aux piliers Environnement, Social et Gouvernance.

Exclusion de la pollution

La thématique de la pollution a été exclue des enjeux matériels du Groupe. Les justifications de cette exclusion sont présentées dans la section 2.2.3 du présent rapport.

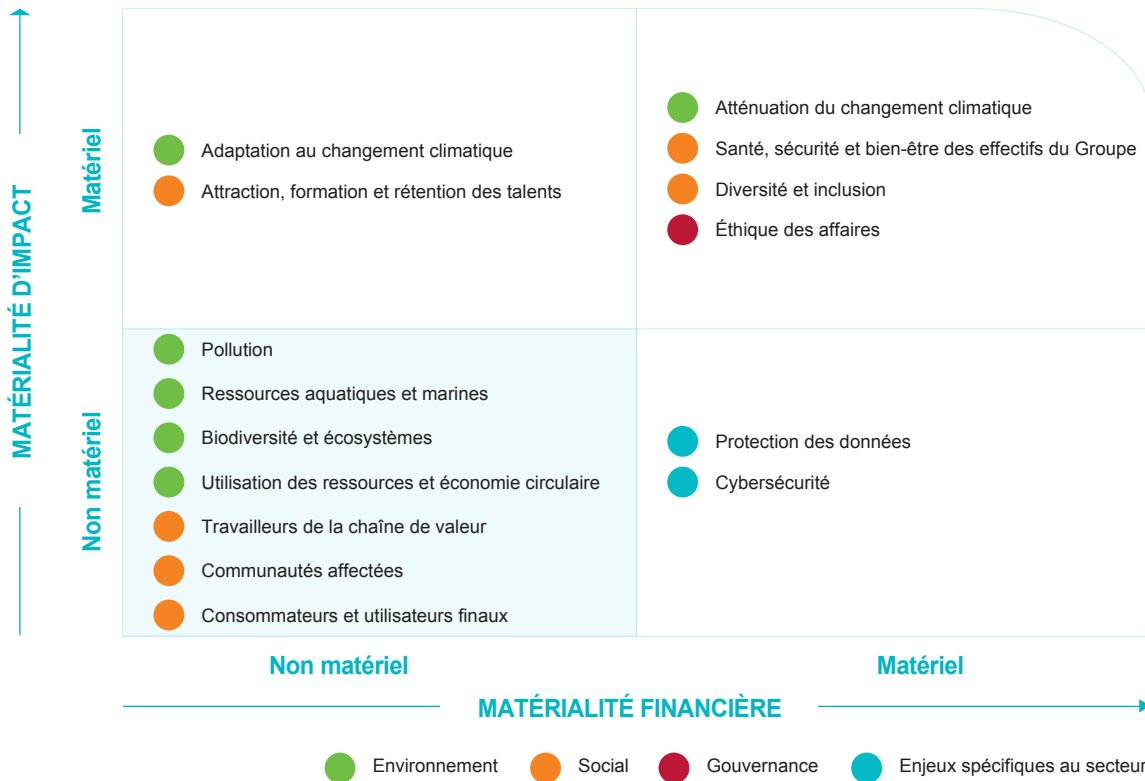
Reconsidération d'enjeux sectoriels spécifiques

Certains enjeux sectoriels spécifiques, présentés les années précédentes comme matériels, ont été retirés du présent rapport de durabilité. Ces thématiques feront l'objet d'une communication dédiée dans un document *ad hoc*.

Suite à un processus itératif d'évaluation de la matérialité, Bureau Veritas a décidé de recentrer ses enjeux de durabilité autour des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens des standards internationaux. Cette évolution a conduit au retrait de deux enjeux historiquement publiés : la relation clients et la gestion des certificats contrefaits. Bien que pertinents pour la stratégie commerciale et opérationnelle du Groupe, ces enjeux ne présentent pas de lien substantiel et direct avec les impacts ESG matériels.

Cette analyse a été présentée au Comité d'audit, au Comité RSE, ainsi qu'au Conseil d'administration.

Le résultat de l'évaluation est présenté dans la matrice de double matérialité ci-après :



Thématiques de durabilité jugées non matérielles au regard de l'analyse conduite par Bureau Veritas :

- Pollution ;
- Ressources hydriques et marines ;
- Biodiversité et écosystèmes ;
- Utilisation des ressources et économie circulaire ;
- Travailleurs de la chaîne de valeur ;
- Communautés affectées ;
- Consommateurs et utilisateurs finaux.

Les éléments d'information que le Groupe Bureau Veritas a choisi de divulguer, en réponse aux exigences réglementaires en la matière sont précisés en section 2.6.3.8 – Table de correspondance avec les exigences de publication au titre ESRS couverts par le présent rapport de durabilité. Ces éléments comprennent les informations jugées les plus pertinentes et matérielles au regard de l'analyse de double matérialité réalisée par le Groupe.

En complément, certains éléments de disclosure relatifs à ces thématiques figurent également sur le site internet du Groupe, notamment dans le rapport de durabilité *ad hoc* « *Sustainability in Action* », permettant d'assurer une transparence renforcée vis-à-vis des parties prenantes sur les thématiques jugées non matérielles.

2.1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise (IRO-2)

Le présent rapport de durabilité répond aux exigences de la CSRD et aborde de manière détaillée les engagements en matière environnementale, sociale, et de gouvernance (ESG) de Bureau Veritas, conformément aux normes européennes de *reporting* en matière de durabilité (ESRS).

Omissions : ce rapport n'a fait l'objet d'aucune omission d'information particulière relative à la propriété intellectuelle du Groupe.

Sélection des informations matérielles en matière de durabilité : Bureau Veritas a adopté une approche systématique pour sélectionner les informations à publier, basée sur l'identification des enjeux matériels importants (IRO).

- Publication exhaustive des informations associées : pour chaque IRO identifié comme matériel, l'ensemble des informations requises par la norme ESRS applicable est publié dans ce rapport, assurant une transparence complète, à l'exception des informations volontaires non liées aux IRO matériels et tenant compte des dispositions transitoires.
- Justification des non-matérialités : lorsqu'une thématique n'a pas été jugée comme revêtant un caractère essentiel, cette absence de matérialité est dûment précisée dans la section correspondante du document, accompagnée d'une justification.

Exigences de publication (DR) : la liste complète des *Disclosure Requirements* applicables aux ESRS et couvertes par ce rapport, ainsi que leur correspondance avec les sections thématiques, est présentée dans la section 2.6 – Indicateurs et correspondances du présent document. Cette section assure la traçabilité entre les exigences normatives des ESRS et les informations divulguées par Bureau Veritas.

2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2.1 TAXONOMIE

Le présent *reporting* sur la taxonomie verte européenne est réalisé selon les exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 qui établit un cadre visant à favoriser les investissements durables et du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021, modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 et par le règlement délégué 202/73 du 4 juillet 2025, précisant le contenu et la présentation des informations à publier.

2.2.1.1 Contexte

Le règlement sur la taxonomie vise à flécher les financements vers des activités qui contribuent de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Des actes délégués établissent les critères d'examen technique permettant de déterminer les conditions pour qu'une activité économique puisse prétendre contribuer de manière substantielle à l'un des objectifs du règlement et de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

Les activités éligibles à la taxonomie sont considérées comme alignées dans la mesure où :

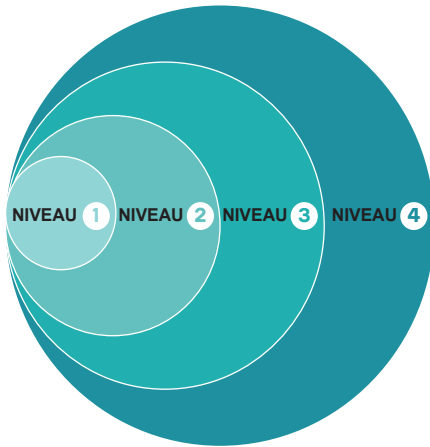
- elles contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- elles ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- elles sont exercées dans le respect des garanties minimales ; et
- elles sont conformes aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

2.2.1.2 Méthodologie de reporting

L'association professionnelle des organismes de vérification de conformité (*TIC Council*), dont Bureau Veritas est membre, a publié un guide sur le *reporting* de la taxonomie pour le secteur du TIC (*Testing, Inspection, Certification*). Ce guide précise notamment les services éligibles à la taxonomie.

Les services TIC sont regroupés en quatre catégories selon leur niveau d'éligibilité à la taxonomie :

- les services éligibles à la taxonomie :
 - Niveau 1 : services TIC explicitement mentionnés dans les actes délégués de la taxonomie,
- les services non éligibles à la taxonomie :
 - Niveau 2 : services TIC implicitement inclus dans des activités contributives à la taxonomie,
 - Niveau 3 : autres services TIC contribuant substantiellement à un ou plusieurs objectifs environnementaux,
 - Niveau 4 : services TIC ne contribuant pas aux objectifs environnementaux.



NIVEAU 1 : Services TIC figurant dans les actes délégués complétant la taxonomie

- Audits en lien avec la performance énergétique des bâtiments (9.3)
- Contrôle des bâtiments des infrastructures de transport ferroviaire (6.14)

ACTIVITÉS
ÉLIGIBLES

NIVEAU 2 : Services TIC associés aux activités contributives des actes délégués complétant la taxonomie, avec leur code NACE :

- Niveau 2a : code NACE 71.2* : « Activités de contrôle et analyses techniques »
- Niveau 2b : code NACE M71* : « Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques »

ACTIVITÉS
CONTRIBUTIVES
ET NON ÉLIGIBLES

NIVEAU 3 : Services TIC non renseignés dans la taxonomie, ni associés à des activités contributives, mais qui contribuent de manière substantielle à l'objectif environnemental (inspections réglementaires nécessaires à l'exploitation des équipements ou inspections facultatives contribuant à l'objectif environnemental)

ACTIVITÉS
NON ÉLIGIBLES

NIVEAU 4 : Services TIC non éligibles à la taxonomie

Ref. Annexe I	DESCRIPTION	2025 (M€ REV)	2025 (% REV)	2024 (M€ REV)	2024 (% REV)	2023 (M€ REV)	2023 (% REV)
	ÉLIGIBLE & ALIGNÉ	312,0	4,7 %	213,3	3,3 %	164,1	2,8 %
CCM	Infrastructure ferroviaire	76,6	1,1 %	31,6	0,5 %	24,6	0,4 %
CCM 9.3	Performance énergétique des bâtiments	63,9	1,0 %	41,8	0,6 %	23,6	0,4 %
CCM	Mobilité - EVCS	2,1	0,0 %	2,3	0,0 %	2,3	0,0 %
CCM 7.3	Certificat d'énergie (CEE)	61,0	0,9 %	59,9	0,9 %	62,2	1,1 %
CCM 7.6	Technologies énergétiques renouvelables	108,4	1,6 %	77,8	1,2 %	51,3	0,9 %
	ÉLIGIBLE & NON ALIGNÉ	128,0	1,9 %	138,4	2,1 %	155,2	2,7 %
CCM 7.3	Inspection de chauffage, ventilation, climatisation et gaz domestique	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	3,6	0,1 %
PPC 2.4	Réhabilitation de zones contaminées	121,9	1,8 %	129,7	2,0 %	120,9	2,1 %
CE 3.2	Rénovation de bâtiments existants	6,1	0,1 %	8,7	0,1 %	30,7	0,5 %
	TOTAL ÉLIGIBLE	440,0	6,6 %	351,7	5,5 %	319,3	5,5 %
	CONTRIBUTIF	120,1	1,8 %	103,1	1,6 %	148,8	2,5 %
CCM 1.1	Certification bois	23,3	0,3 %	21,5	0,3 %	18,1	0,3 %
CCM 5.1	Eau et déchets - (Capex + Opex)	3,2	0,0 %	14,7	0,2 %	21,2	0,4 %
CCM 4.27	Nucléaire (Capex + Opex)	46,9	0,7 %	25,2	0,4 %	39,2	0,7 %
CCM 4.18	Gaz à effet de serre (GES)	46,7	0,7 %	41,7	0,6 %	70,3	1,2 %
	ÉLIGIBLE ET CONTRIBUTIF	560,2	8,4 %	454,8	7,1 %	468,1	8,0 %

 Éligible et aligné
 Éligible mais non aligné
 Contributif
 Éligible et contributif

SERVICES ÉLIGIBLES ET/OU CONTRIBUTIFS

Réf. Activité économique	Activité économique	Services TIC éligibles et/ou contributifs
CCA 6.13	Infrastructure pour la mobilité personnelle, logistique cycliste	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle technique des infrastructures de mobilité personnelle (routes, ponts et tunnels) ; • Inspection de sécurité des installations de recharge électrique pour les vélos ; • Inspections des chargeurs électriques.
CCA 6.14	Infrastructures de transport ferroviaire	<p>Services fournis aux infrastructures ferroviaires électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles techniques et inspections de sécurité ; • Gestion de projets et gestion d'actifs ; • Essais des composants et structures ferroviaires.
CCA 6.15	Infrastructures de transport routier et de transports publics	<p>Services liés aux transports routiers et publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles techniques et inspections de sécurité ; • Gestion de projets et gestion d'actifs ; • Essais des matériaux, composants et structures.
CCA 6.16	Infrastructure pour le transport par voie d'eau	<p>Services liés au transport par voie d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle technique réglementaire et inspections de sécurité ; • Gestion de projet et gestion des actifs ; • Essais des matériaux, des composants et des structures.
CCA 9.1	Activités d'ingénierie et services de conseil technique dédiés à l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique pour l'adaptation au changement climatique ; • Services d'aménagement urbain.
CCA 9.3	Conseil pour la gestion des risques physiques liés au climat et l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations de l'impact du changement climatique ; • Conseil pour l'adaptation au changement climatique ; • Conseil pour la gestion des risques physiques.
CCM 6.13	Infrastructure pour la mobilité personnelle, logistique cycliste	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle technique des infrastructures de mobilité personnelle (routes, ponts et tunnels) ; • Inspection de sécurité des installations de recharge électrique pour les vélos ; • Inspections des chargeurs électriques.
CCM 6.14	Infrastructures de transport ferroviaire	<p>Services fournis aux infrastructures ferroviaires électriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles techniques et inspections de sécurité ; • Gestion de projets et gestion d'actifs ; • Essais des composants et structures ferroviaires.
CCM 6.15	Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections des stations de recharge pour véhicules électriques (SRVE). Contrôles des transports urbains électriques et zones de gestion de la pression. Inspections des stations de réapprovisionnement en hydrogène.
CCM 6.16	Infrastructure permettant un transport maritime à faible émission de carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle technique des infrastructures permettant un transport maritime à faible émission de carbone ; • Inspections réglementaires de sécurité des infrastructures permettant un transport maritime à faible émission de carbone.
CCM 7.3	Installation, entretien et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections périodiques des installations/équipements de chauffage, de ventilation et de climatisation ; • Contrôles techniques des travaux d'optimisation de l'efficacité énergétique ; • Certification d'expert en fluides frigorigènes.
CCM 7.4	Installation, entretien et réparation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les espaces de stationnement attenants aux bâtiments)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les critères de SC (<i>Substantial Contribution Criteria</i>).
CCM 7.5	Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle des performances énergétiques des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les critères de SC (<i>Substantial Contribution Criteria</i>).

Réf. Activité économique	Activité économique	Services TIC éligibles et/ou contributifs
CCM 7.6	Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Contrôles et inspections des projets menés dans les domaines de l'éolien, de l'eau chaude et du solaire photovoltaïque.
CCM 9.3	Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la performance énergétique des bâtiments.
CE 3.2	Rénovation de bâtiments existants	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic structurel – Contrôles amiante. Catégorisation des déchets – Plans de sécurité.
CE 3.4	Entretien des routes et autoroutes	<ul style="list-style-type: none"> Inspections d'infrastructures ; Études d'entretien.
CE 3.5	Utilisation du béton dans le génie civil	<ul style="list-style-type: none"> Tests de béton.
PPC 2.4	Assainissement des sites et zones contaminés	<ul style="list-style-type: none"> Tests environnementaux.
WTR 1.1	Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant la réduction et la prévention des fuites dans les réseaux d'alimentation en eau	<ul style="list-style-type: none"> Configuration et installation de technologies de contrôle des fuites.
WTR 4.1	Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles pilotées par les données pour la réduction des fuites	<ul style="list-style-type: none"> Configuration et installation de technologies de contrôle des fuites.

CCA : Adaptation au changement climatique.

CCM : Atténuation du changement climatique.

CE : Économie circulaire.

PPC : Prévention et réduction de la pollution.

WTR : Eau et ressources marines.

2.2.1.3 Reporting 2025 de Bureau Veritas

La préparation du *reporting* taxonomie est assurée par un comité qui rassemble les fonctions Finance, Opérations, Systèmes et RSE. Ce comité revoit et valide la méthode de *reporting* utilisée et vérifie les données collectées.

Le *reporting* de Bureau Veritas est présenté selon les recommandations du guide sur le *reporting* de la taxonomie de l'association professionnelle des organismes de vérification de conformité (*TIC Council*) révisé en 2026.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette déclaration :

- le présent état porte sur la part du chiffre d'affaires, des *Capex* et des *Opex* associés à des activités éligibles/non éligibles et alignées/non alignées ;
- les activités qui seraient éligibles au titre de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique sont reportées uniquement au titre de l'atténuation du changement climatique pour éviter tout risque de double comptage ;
- éligibilité : seules les activités de niveau 1 sont reportées comme éligibles ;
- alignement :
 - SC (*Substantial Contribution Criteria*) :
 - les critères des contributions substantielles des activités auxquelles le service TIC est associé s'appliquent aux activités TIC,
 - la collecte des informations demandées dans les contributions substantielles est d'une grande difficulté compte tenu du nombre important de clients concernés. En conséquence, seules les activités sans critère de contribution substantielle sont considérées comme alignées dans le présent *reporting* ;

- DNSH (*Do No Significant Harm*) :
 - aucune activité reportée ne doit causer de préjudice aux autres objectifs environnementaux (article 17 du règlement Taxonomie),
 - les exigences des DNSH des activités auxquelles le service TIC est associé ne s'appliquent que lorsqu'elles sont pertinentes, comme cela est recommandé dans la FAQ du 19 décembre 2022 de la Commission européenne,
 - les exigences des DNSH définies dans l'annexe A (*Generic Criteria for DNSH to Climate Change Mitigation*) de l'acte délégué pour l'atténuation du changement climatique s'appliquent ;
- Garanties minimales (*safeguards*) :
 - les garanties minimales reposent sur quatre piliers :
 - Droits humains
- Corruption

La politique des droits humains de Bureau Veritas et le rapport sur le devoir de vigilance assurent le respect des droits humains par Bureau Veritas dans ses opérations, ses filiales et sa chaîne de valeur (voir sections 2.3.1.2 – B (Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants) et 2.4.4 – Le plan de vigilance, du présent Document d'enregistrement universel),

Le Code d'éthique de Bureau Veritas qui fait l'objet d'audits internes et externes réguliers assure le respect par Bureau Veritas des attendus en matière de lutte contre la corruption (voir section 2.4.1 – Conduite des affaires, du présent Document d'enregistrement universel),

• Fiscalité

Bureau Veritas veille à la conformité de ses activités aux lois et règlements en matière de lutte contre l'évasion fiscale et s'attache à exercer ses activités dans le strict respect des réglementations fiscales en vigueur (voir section 2.1.2.5 – Lutte contre l'évasion fiscale du présent Document d'enregistrement universel),

• Compétition loyale

Le Code d'éthique de Bureau Veritas qui fait l'objet d'audits internes et externes réguliers couvre le respect des pratiques d'affaires loyales (voir section 2.4.1 – Conduite des affaires et culture d'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel) ;

- Bureau Veritas réalise ses activités dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, y compris des principes et des droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la charte internationale des droits de l'Homme (article 18 du règlement Taxonomie). Voir sections 2.1.3.1 (Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur), 2.4.1 (Conduite des affaires) et 2.3.1.2-B (Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants), du présent Document d'enregistrement universel ;
- Absence en 2025 de cas majeurs de condamnations en lien avec le droit de travail, ne remettant pas en cause le respect des garanties minimales par Bureau Veritas.

Le reporting est présenté selon les exigences de l'annexe 8 de la réglementation sur la taxonomie européenne et du règlement délégué (UE) 2020/852 de la Commission.

Chiffre d'affaires

Méthode de calcul :

- le chiffre d'affaires est extrait de l'outil de gestion du Groupe (FLEX), permettant d'assurer la traçabilité des montants déclarés. L'éligibilité de chaque affaire est étudiée au travers de critères définis pour trois attributs :

1. la nature du service ;
2. le marché du client ; et
3. l'objet sur lequel le service est réalisé.

Le chiffre d'affaires total pris en compte pour le calcul des indicateurs taxonomiques suit les principes comptables de la norme IFRS 15 et correspond au « chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients » .

- Les critères d'éligibilité et d'alignement retenus sont ceux définis dans le guide de la profession (*Taxonomy Guidelines de TIC Council 2026*).

Chiffre d'affaires éligible et aligné par objectif environnemental

La part du chiffre d'affaires retenu de Bureau Veritas éligible à la taxonomie en 2025 est de 6,6 %.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL, ÉLIGIBLE ET ALIGNÉ

	2025		2024	
	Montant (en millions d'euros)	%	Montant (en millions d'euros)	%
Total chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients	6 681,3	100,0 %	6 444,3	100,0 %
Chiffre d'affaires éligible	440,0	6,6 %	351,7	5,5 %
Chiffre d'affaires aligné	312,0	4,7 %	213,3	3,3 %

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL - EXERCICE 2025

	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	4,7 %	4,7 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,1 %
PPC	0,0 %	1,8 %
BIO	0,0 %	0,0 %

Le taux de couverture du reporting taxonomie est de 100 % du chiffre d'affaires en 2024 et 2025.

Capex

En 2025, les dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des annexes I et II du règlement de la taxonomie comprennent :

- les contrats de location (bureaux, laboratoires et véhicules) (IFRS 16) :
 - le montant des baux de bureaux ou de laboratoires signés en 2025,
 - les contrats de *leasing* de véhicules de société signés en 2025.

Les autres *Capex* sont non éligibles à la taxonomie :

- les immobilisations corporelles (terrain, bâtiment ou équipement) (IAS 16) ;
- les immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...) (IAS 38).

Bureau Veritas n'a pas comptabilisé de *Capex* en 2025 pour les autres catégories concernées :

- les immeubles de placement (IAS 40) ;
- les terres agricoles (IAS 41).

DÉTAIL DES CAPEX

Capex	Montant 2025 (en millions d'euros)		Montant 2024 (en millions d'euros)	
		%		%
Baux de bureaux ou de laboratoires	98,1	30 %	108,8	21 %
Contrats de <i>leasing</i> d'équipements et véhicules de société	74,9	23 %	64,4	12 %
Total Capex éligible (numérateur)	173,0	53 %	173,2	33 %
Immobilisations corporelles (terrain, bâtiment ou équipement)	114,0	35 %	152,5	29 %
Immobilisations incorporelles (logiciels, brevets...)	37,4	12 %	198,1	38 %
Total Capex (dénominateur)	324,3	100 %	523,8	100 %

Ces *Capex* sont mis à disposition des activités de Bureau Veritas sans discernement. Ne disposant pas des moyens pour quantifier la part des *Capex* alignés, Bureau Veritas considère que l'ensemble de ces *Capex* est non aligné.

Bureau Veritas n'a pas pu conduire une analyse complète d'alignement de ses *Capex* avec la taxonomie de l'UE pour les raisons suivantes :

1. Critères d'alignement non vérifiables : critères techniques de sélection (DNSH). L'absence de données granulaires au niveau des projets de *Capex* ne permet pas de vérifier le respect des critères *Do No Significant Harm* (ne causer aucun préjudice significatif), notamment en matière d'impacts environnementaux secondaires ;
2. Traçabilité des fournisseurs : les *Capex* étant alloués sans discernement aux différentes activités du Groupe, il n'est pas possible de tracer les chaînes d'approvisionnement associées et de vérifier leur conformité aux critères de durabilité ;
3. Documentation et certification : l'absence de documentation standardisée au niveau des projets limite la capacité à démontrer l'alignement avec les critères techniques spécifiques de chaque activité économique éligible.

Cette approche est conforme à la FAQ n° 13 relative au règlement délégué – article 8 (décembre 2022, publié au Journal officiel en octobre 2023), qui reconnaît que lorsque les informations nécessaires pour évaluer l'alignement ne sont pas disponibles ou vérifiables, les *Capex* doivent être classés comme non alignés.

Opex

Les dépenses d'Opex comprennent les dépenses d'exploitation liées à des actifs ou à des processus, associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental. Ceci comprend les postes suivants :

- la recherche et développement pour 5,0 millions d'euros ;

- les locations de courte durée pour 45,6 millions d'euros ;
- la maintenance et les réparations d'actifs pour 116,5 millions d'euros.

DÉTAIL DES OPEX

Opex	Montant 2025 (en millions d'euros)		Montant 2024 (en millions d'euros)	
		%		%
Recherche et développement	5,0	3 %	4,9	3 %
Locations de courte durée	45,6	27 %	50,5	30 %
Total Opex contributifs (numérateur)	50,6	30 %	55,4	32 %
Maintenance et réparation d'actifs	116,5	70 %	115,2	68 %
Total Opex (dénominateur)	167,1	100 %	170,6	100 %

Ces Opex sont mis à disposition des activités de Bureau Veritas sans discernement.

Ces dépenses d'investissement représentent moins de 5 % des coûts opérationnels (salaires, sous-traitants et achats). Elles ne sont pas significatives pour le modèle économique de Bureau Veritas. Elles ne seront donc pas déclarées conformément à la règle d'exemption prévue à l'article 1.3.1.2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

(en millions d'euros)	Salaires (a)	Sous-traitants (b)	Achats (c)	Coûts d'expl. (a) + (b) + (c)	Opex éligible/ Coûts d'expl. (%)
Coûts d'exploitation 2025 (Coûts d'expl.)	2 793	687	1 323	4 803	1,1 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

Exercice N	2025		Critères de contribution substantielle						
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)
		M€	%	OUI/NON ; N/EL	OUI/NON ; N/EL	OUI/NON ; N/EL	OUI/NON ; N/EL	OUI/NON ; N/EL	OUI/NON ; N/EL
A – ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Infrastructure pour le transport ferroviaire (annexe I – 6.14)									
Contrôle technique et inspection d'infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	76,6	1,1 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments (annexe I – 9.3)	CCM 9.3	63,9	1,0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Audits de performance énergétique de bâtiments									
Infrastructures permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone (annexe I – 6.15)	CCM 6.15	2,1	0,0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection de stations de recharge de véhicules électriques									
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3	61,0	0,9 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Émission de certificats d'économie d'énergie									
Installation, entretien et réparation des technologies d'énergie renouvelable (annexe I – 7.6)	CCM 7.6	108,4	1,6 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection d'installations de production d'énergie renouvelable									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		312,0	4,7 %	4,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont habitantes		312,0	4,7 %	4,7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont transitoires		0	0 %						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (g)									
				EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3			EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Inspection des équipements de chauffage, ventilation et climatisation									
Assainissement des sites et zones contaminés (annexe 3 – 2.4)	PPC 2.4	121,9	1,8 %	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL
Tests environnementaux									
Rénovation des bâtiments existants (annexe 2 – 3.2)	CE 3.2	6,1	0,1 %	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL
Rénovation du bâtiment									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.1)		128,0	1,9 %	0,0 %	0 %	0 %	1,8 %	0,1 %	0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		440,0	6,6 %	4,7 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,1 %	0,0 %
B – ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		6 241,3	93,4 %						
TOTAL (A + B)		6 681,3	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») (h)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante N-1 (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,5 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,6 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,2 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,3 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3,3 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		T
							0 %		
							2,0 %		
							0,1 %		
							2,1 %		
							5,5 %		

CAPEX

Exercice N

2025

Critères de contribution substantielle

Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3) M€	Part des Capex, année N (4) %	Atténuation du changement climatique (5) OUI/NON	Adaptation au changement climatique (6) OUI/NON	Eau (7) OUI/NON	Pollution (8) OUI/NON	Économie circulaire (9) OUI/NON	Biodiversité (10) OUI/NON
A – ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Infrastructures pour le transport ferroviaire (annexe I – 6.14)									
Contrôle technique et inspection d'infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments (annexe I – 9.3)	CCM 9.3	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Audits de performance énergétique de bâtiments									
Infrastructure permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone (annexe I – 6.15)	CCM 6.15	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection de stations de recharge de véhicules électriques									
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Émission de certificats d'économie d'énergie									
Installation, entretien et réparation des technologies d'énergie renouvelable (annexe I – 7.6)	CCM 7.6	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection d'installations de production d'énergie renouvelable									
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont habitantes		0	0 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont transitoires		0	0 %						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (g)									
				EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3	0	0,0 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Inspection des équipements de chauffage, ventilation et climatisation									
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 6.5	98,1	30,2 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Transport par route – Acquisition et propriété de véhicules	CCM 7.7	74,9	23,1 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL
Capex des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.1) ⁽¹⁾		173,0	53,3 %	53,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		173,0	53,3 %	53,3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B – ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Capex des activités non éligibles à la taxonomie		151.4	46,7 %						
Total (A + B)		324.3	100 %						

(1) Une erreur d'allocation des Capex éligibles à la taxonomie de l'UE a été identifiée pour les années antérieures. Cette erreur a été corrigée en 2025 avec le reclassement des baux commerciaux et leasings de véhicules électriques aux activités appropriées (7.7, 6.5 - CCM).

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») (h)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Capex alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante N-1 (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		T
							0 %		
							20,8 %		
							12,3 %		
							33,1 %		
							33,1 %		

OPEX

Exercice N

2025

Critères de contribution substantielle

Activités économiques (1)	Code (2)	Opex (3)	Part des Opex, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)
A – ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)									
Infrastructures pour le transport ferroviaire (annexe I – 6.14)	CCM 6.14	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Contrôle technique et inspection d'infrastructures de transport ferroviaire									
Services professionnels liés à la performance énergétique des bâtiments (annexe I – 9.3)	CCM 9.3	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Audits de performance énergétique de bâtiments									
Infrastructure permettant un transport routier et un transport public à faible émission de carbone (annexe I – 6.15)	CCM 6.15	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection de stations de recharge de véhicules électriques									
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Émission de certificats d'économie d'énergie									
Installation, entretien et réparation des technologies d'énergie renouvelable (annexe I – 7.6)	CCM 7.6	0	0 %	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Inspection d'installations de production d'énergie renouvelable									
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont habitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
dont transitoires		0	0 %						
A.2. Activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées à la taxonomie) (g)									
				EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)	EL ; N/EL (f)
Installation, entretien et réparation des équipements d'efficacité énergétique (annexe I – 7.3)	CCM 7.3	0	0 %	EL	N/EL	N/EL			
Inspection des équipements de chauffage, ventilation et climatisation									
Assainissement des sites et zones contaminés (annexe 3 – 2.4)	PPC 2.4	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL			
Tests environnementaux									
Rénovation des bâtiments existants (annexe 2 – 3.2)	CE 3.2	0	0 %	N/EL	N/EL	N/EL			
Rénovation du bâtiment									
Opex des activités éligibles à la taxonomie, mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
B – ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Opex des activités non éligibles à la taxonomie		167,1	100 %						
TOTAL (A + B)		167,1	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») (h)

Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Opex alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2) année N-1 (18)	Catégorie activité habitante N-1 (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		T
							0 %		
							0 %		
							0 %		
							0 %		
							0 %		
							100 %		
							100 %		

2.2.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)

2.2.2.1 Gouvernance (E1. GOV-3)

Le plan de transition climatique ⁽¹⁾ de Bureau Veritas couvre les impacts du Groupe sur le climat, ainsi que les risques et les opportunités que le changement climatique représente pour le Groupe. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe, de ses filiales et de ses implantations géographiques.

Un groupe de travail sur le climat appelé *Climate and Sustainability Task Force* a été créé pour élaborer le plan climat et suivre sa mise en application. Ce groupe de travail comprend les directions RSE (performance et *reporting*) et les Directeurs de l'environnement, de la stratégie, de la gestion des risques et du développement durable. Il se réunit quand nécessaire et au moins une fois par an pour faire un point d'avancement des plans d'action.

Ce groupe de travail rend compte à la Directrice Générale de Bureau Veritas, avec qui il fait un point d'avancement trimestriel dans le cadre des activités du Comité RSE. Il tient informé le Comité exécutif de ses travaux et l'implique dans la définition et la mise en œuvre des plans d'action. Au moins une fois par an, il présente ses travaux au Conseil d'administration et au Comité RSE.

Le Comité RSE porte une attention particulière au suivi du plan de transition climatique. Il revoit les moyens alloués, les actions mises en œuvre et vérifie l'alignement des résultats avec les engagements SBTi. Il s'assure de la présence d'indicateurs climat dans la rémunération des dirigeants, dont les détails sont précisés en sections 3.7.2.3 et 3.7.3.2 du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.2.2 Stratégie

Plan de transition climatique (E1-1)

En tant que société de services, Bureau Veritas s'efforce d'atténuer l'impact de ses activités sur l'environnement depuis de nombreuses années. Le Groupe s'est engagé pour le climat en s'associant, en 2019, à l'engagement en faveur du climat lancé par le MEDEF, le *French Business Climate Pledge*, démontrant ainsi son engagement dans ce domaine. Bureau Veritas a ainsi défini un plan de transition climatique qui est présenté dans la rubrique RSE du site internet du Groupe. Ce plan est conçu conformément aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

L'ambition de Bureau Veritas concernant les scopes 1 et 2 à horizon 2030 est sur une trajectoire compatible avec un objectif de réduction à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris. Bureau Veritas s'est engagé à réduire de 42 % les émissions des scopes 1 et 2, et de 25 % les émissions du scope 3 par rapport à une référence 2021. Ces objectifs à court terme fixés pour 2030 ont été approuvés par la SBTi (*Science Based Targets Initiative*). Bureau Veritas analyse les actions et investissements nécessaires pour fixer un objectif de neutralité carbone à long terme au-delà de 2030.

La décarbonation repose sur cinq leviers principaux :

- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, laboratoires et bureaux ;
- faire transiter le parc automobile vers un modèle plus durable ;
- augmenter l'utilisation des énergies renouvelables ;
- réduire les émissions liées aux déplacements professionnels ;
- réduire les émissions carbone de la chaîne de valeur et chez les fournisseurs.

Les investissements soutenant ces actions sont financés au niveau de chacun des groupes opérationnels. En 2024, le Groupe a défini les investissements requis pour atteindre la trajectoire SBTi à l'horizon 2030. Le plan a été approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration, et est désormais mis en œuvre. Le détail des *Capex/Opex* liés à chaque levier d'action est présenté en section 2.2.2.4.

Au-delà de 2030, Bureau Veritas anticipe que des émissions résiduelles subsisteront dans les scopes 1 et 2 malgré la mise en œuvre complète de son plan de décarbonation. Ces émissions résiduelles seront progressivement réduites selon deux axes complémentaires :

1. l'augmentation continue de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du Groupe (scope 2) ; et
2. le recours à des certificats d'attributs d'énergie (EAC) pour couvrir les émissions incompressibles.

Bureau Veritas étudie actuellement la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un objectif de neutralité carbone à long terme au-delà de 2030, en cohérence avec les recommandations du *SBTi Corporate Net-Zero Standard* et en s'appuyant sur son expertise en matière de vérification et de certification des stratégies de décarbonation.

Bureau Veritas a évalué la matérialité des émissions verrouillées liées à ses contrats de *leasing* de véhicules et de matériel informatique. Compte tenu de la courte durée de vie résiduelle de ces actifs (3-5 ans), de la flexibilité contractuelle permettant l'intégration rapide de technologies plus efficaces, de leur contribution limitée aux émissions totales du Groupe, et de la capacité du Groupe à influencer les critères ESG de ses fournisseurs, ces émissions verrouillées n'ont pas d'impact significatif sur le plan de transition climatique du Groupe. Par conséquent, elles ne constituent pas une contrainte majeure pour la décarbonation des opérations.

(1) https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyyfnx196/files/media/document/BV_Climate_Transition_Plan_June_2024.pdf

2.2.2.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS RÉELS ET POTENTIELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1.SBM-3)

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)
Adaptation au changement climatique	-	<p><u>Positif/réel</u></p> <p>Bureau Veritas accompagne ses clients dans l'amélioration de leur résilience climatique et la continuité de leurs opérations. Le Groupe propose une offre complète d'adaptation au changement climatique incluant l'évaluation des risques climatiques, la conception de stratégies de résilience et la mise en œuvre de solutions de protection des actifs. Ces services permettent aux organisations d'identifier leurs vulnérabilités face aux aléas climatiques, de calibrer leurs investissements d'adaptation et de maintenir l'assurabilité de leurs activités.</p>		
Atténuation du changement climatique	-	<p><u>Positif/réel</u></p> <p>Fort de son expertise mondiale et de son influence dans son secteur, Bureau Veritas est dans une position privilégiée pour encourager des actions concrètes en faveur du climat et une transformation durable auprès de son large réseau de clients. Cela permettra d'accélérer la transition vers un avenir sobre en carbone.</p> <p><u>Négatif/réel</u></p> <p>Cependant, Bureau Veritas génère des émissions de gaz à effet de serre significatives à travers ses opérations propres (consommation énergétique de ses laboratoires et flottes de véhicules) et sa chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces émissions contribuent directement au changement climatique</p>	<p><u>Réel</u></p> <p>Alors que Bureau Veritas s'attaque au changement climatique, il fait face à des risques liés au coût de sa transition, à sa réputation, à la tarification du carbone, à la perte de clients et d'accès au financement vert, ainsi qu'à une perte de confiance de ses actionnaires et investisseurs. Une gestion efficace de ces risques climatiques est cruciale pour que le Groupe puisse préserver sa position de <i>leader</i>, assurer la continuité de ses activités et tenir son engagement en faveur du développement durable.</p>	
Énergie	-	<p><u>Négatif/réel</u></p> <p>L'utilisation d'énergie par Bureau Veritas, notamment provenant de sources non renouvelables, contribue au changement climatique et a un impact sur ses parties prenantes.</p>	<p><u>Réel</u></p> <p>En raison de sa forte consommation d'énergie, Bureau Veritas fait face à des risques comme des dommages à sa réputation, une perte d'intérêt des investisseurs, une pression accrue de ses parties prenantes, et le coût lié au respect de ses objectifs de réduction des émissions. La hausse des prix de l'énergie pourrait également impacter ses activités de laboratoire. Une gestion efficace de ces risques liés à l'énergie est essentielle pour préserver l'avantage concurrentiel du Groupe, assurer la continuité de ses activités et honorer son engagement en faveur du développement durable.</p>	

Bureau Veritas reconnaît le rôle essentiel que jouent les entreprises pour relever le défi mondial du changement climatique. Dans le cadre de son engagement continu en faveur du développement durable, le Groupe a mené une analyse axée sur les piliers de la lutte contre le réchauffement climatique, l'atténuation, l'adaptation et les aspects énergétiques. Cet examen approfondi a permis d'évaluer les risques climatiques à court, moyen et long terme associés aux actifs et aux activités du Groupe. En s'attaquant de manière proactive aux risques climatiques et en saisissant les opportunités pour insuffler un changement positif, Bureau Veritas peut ainsi contribuer à un avenir durable et résilient, tant pour son entreprise que pour la société.

Description des processus d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants (E1.IRO-1)

L'impact, les risques et les opportunités ont été évalués lors d'ateliers dédiés impliquant le Directeur de l'environnement, le Directeur du développement durable et les lignes métiers mondiales. La méthodologie est décrite à la section 2.1.4.1 – Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités importants du présent Document d'enregistrement universel.

L'analyse de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale a reposé sur une évaluation approfondie de leur importance stratégique et de leur impact potentiel sur l'entreprise et ses parties prenantes.

Gestion des risques physiques

En 2025, Bureau Veritas a renouvelé son analyse sur l'ensemble de ses sites (soit 1 511 sites au total) en évaluant leur exposition à différents risques naturels selon les scénarios du GIEC RCP4.5 et RCP8.5 aux horizons 2030 et 2050. Cette analyse a pris en compte les principales menaces climatiques telles que glissements de terrain, inondations, grêle, cyclones, orages, tornades et foudre.

Cette évaluation globale a permis d'identifier :

- 340 sites présentant un risque extrême pour au moins une catastrophe naturelle selon le scénario RCP 4.5 à horizon 2030 ;
- 20 sites exposés à au moins deux menaces majeures selon ce même scénario.

Les expositions principales identifiées sont l'inondation fluviale et les précipitations extrêmes. Ces sites à risque élevé sont principalement situés dans des régions comme la Chine, l'Inde, les États-Unis, le Brésil, Taïwan et le Chili.

Sensibilisation et formation des collaborateurs

Parallèlement à cette évaluation, Bureau Veritas a lancé en 2025 un programme international de formation destiné à préparer ses équipes aux défis climatiques. Ce programme, organisé sous forme de webinaires entre fin 2025 et début 2026, vise à développer les compétences nécessaires pour intégrer l'adaptation climatique dans les opérations quotidiennes du Groupe.

Le cycle de formation s'articule autour de quatre sessions principales :

- Webinaire 1 – Principes clés de l'adaptation au changement climatique et principaux défis pour le Groupe ;
- Webinaire 2 – Conduire une analyse de risque climatique de ses bâtiments avec sensibilisation au diagnostic de vulnérabilité climatique ;
- Webinaire 3 – Développer son plan d'adaptation (illustré par des cas concrets) ;
- Webinaire 4 – Suivre et mettre en œuvre son plan d'adaptation.

Les collaborateurs désignés comme « Ambassadeurs » des bâtiments jouent un rôle clé dans cette démarche, servant de relais pour diffuser les bonnes pratiques au sein de leurs équipes.

Stratégie d'adaptation du Groupe

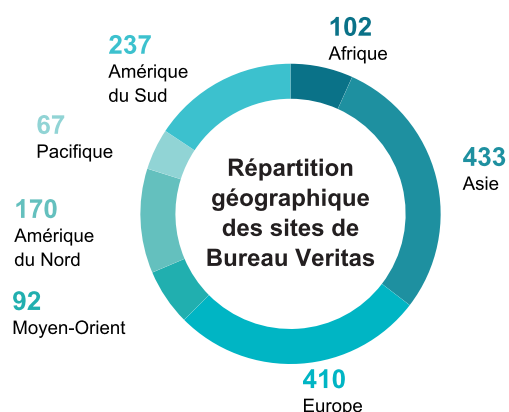
Dans ce contexte de parc immobilier majoritairement loué, la stratégie d'adaptation du Groupe s'articule autour de deux axes principaux :

- L'anticipation des fins de bail afin de permettre le déménagement ou le changement de site, sauf si les bailleurs entreprennent des travaux d'adaptation de leurs locaux ;
- La mise en place progressive de plans de prévention et de continuité d'activité, y compris pour la protection des systèmes d'information du Groupe.

Ce processus d'évaluation des risques sera reconduit à intervalles réguliers, dès lors qu'il sera considéré que le périmètre couvert n'est plus suffisant, notamment pour intégrer les évolutions à l'horizon 2030 et 2050 en utilisant les scénarios du GIEC.

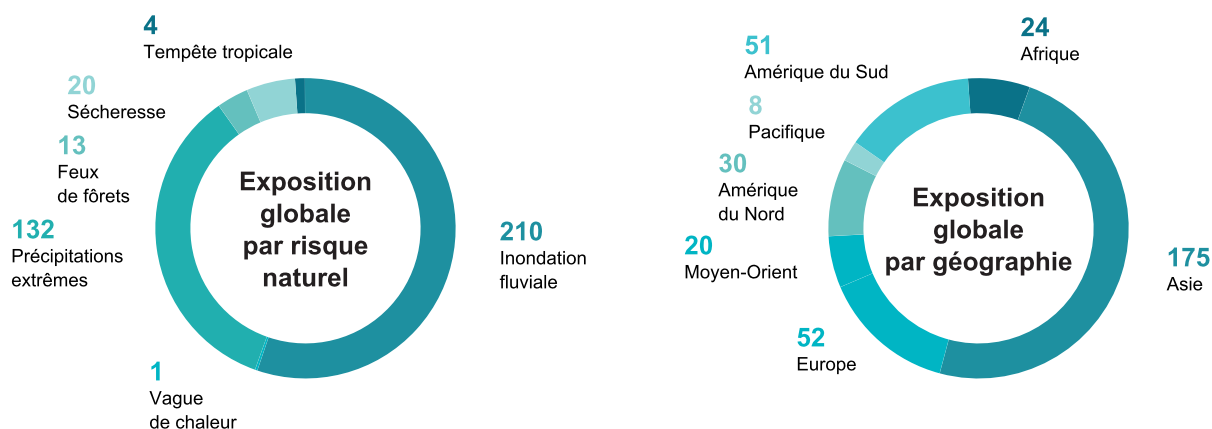
Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'engagement de Bureau Veritas en faveur du développement durable et de la résilience de son organisation. L'analyse couvre l'ensemble du parc immobilier du Groupe (1 511 sites) et les risques physiques climatiques majeurs. Elle intègre progressivement les plans de continuité d'activité incluant la protection des systèmes d'information. À ce stade, l'analyse se concentre sur les risques physiques aigus liés aux aléas climatiques naturels affectant directement les sites d'exploitation. Les risques de transition (réglementaires, technologiques, de marché) ainsi que les vulnérabilités potentielles dans la chaîne de valeur amont et aval feront l'objet d'évaluations complémentaires dans les prochains exercices, en ligne avec l'évolution des scénarios du GIEC à l'horizon 2030 et 2050.

SITES EXPOSÉS SELON LES SCÉNARIOS RCP4.5 ET RCP8.5 DU GIEC ET EN UTILISANT DES HORIZONS DE TEMPS 2030 ET 2050



Risques naturels	RCP4.5 2030	RCP4.5 2050	RCP8.5 2030	RCP8.5 2050
Tempête tropicale	4	10	10	10
Inondation fluviale	210	206	210	210
Vague de chaleur	1	1	1	8
Précipitations extrêmes	132	154	129	167
Feux de forêts	13	14	13	14
Sécheresse	20	49	23	81
Vagues de froid	0	0	0	0
Nombre de sites exposés à un risque élevé	340	362	328	392
Nombre de sites exposés à deux risques élevés	20	36	29	49
NOMBRE DE SITES EXPOSÉS À UN OU DEUX RISQUE(S) ÉLEVÉ(S)	360	398	357	441

SITES EXPOSÉS SELON LE SCÉNARIO DU RCP4.5 À HORIZON 2030 DU GIEC



Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

La déclaration environnementale ⁽¹⁾ de Bureau Veritas décrit son niveau d'ambition. Elle établit les engagements du Groupe pour protéger notre planète et limiter le changement climatique. Elle est signée par la Directrice Générale et est périodiquement revue et mise à jour pour rester en conformité avec les normes et les meilleures pratiques en vigueur. Bureau Veritas exploite un système de management environnemental certifié conforme à la norme ISO 14001.

Le Groupe a lancé en 2014 un programme de comptabilisation du carbone associé à une politique de déclaration trimestrielle de différents éléments qui lui permettent de mesurer ses émissions : électricité consommée, carburant utilisé par son parc de machines ou sa flotte de véhicules, déchets, eau ou fluides frigorigènes. Tous ces éléments sont déclarés *via* un outil développé par Bureau Veritas (GreenHub), qui permet de quantifier et de caractériser les émissions des scopes 1 et 2, et certains postes comptables des émissions du scope 3.



Bureau Veritas met en œuvre une politique d'éco-efficacité. Ce document décrit les attentes de la Société en matière de gestion de l'efficacité des bâtiments et tous les paramètres à prendre en compte pour limiter la consommation d'énergie, tels que la température ambiante, l'éclairage, l'utilisation de l'eau ou la gestion des équipements de chauffage, ventilation et climatisation. De plus, la présente politique énonce les exigences relatives aux voyages d'affaires, notamment les voyages aériens, les trajets en train et les transports en commun.

(1) https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyprfx196/files/media/document/Environment_statement_2023_FR.pdf

Le Groupe déploie une politique relative aux véhicules motorisés qui comprend plusieurs améliorations pour réduire son empreinte carbone :

- tous les véhicules de société des cadres supérieurs doivent émettre moins de 60 g de CO₂ par kilomètre ;
- tous les nouveaux véhicules de tourisme doivent émettre moins de 130 g de CO₂ par kilomètre ;
- le catalogue des véhicules autorisés proposés aux employés de toutes les entités dans le monde doit comprendre des véhicules à faibles émissions de CO₂ (hybrides et *plug-in* hybrides) ou « zéro émission directe ».

En 2024, le Groupe a renforcé son dispositif de contrôle interne, en vue de sécuriser et de fiabiliser le *reporting* environnemental. Cette démarche s'est traduite par la création d'un manuel de procédures dédié, déployé à travers l'ensemble des entités du Groupe ainsi que par la mise en place de revues analytiques régulières et d'un système d'approbation par paliers hiérarchiques qui ont permis d'assurer une remontée d'informations depuis les groupes opérationnels jusqu'au siège social.

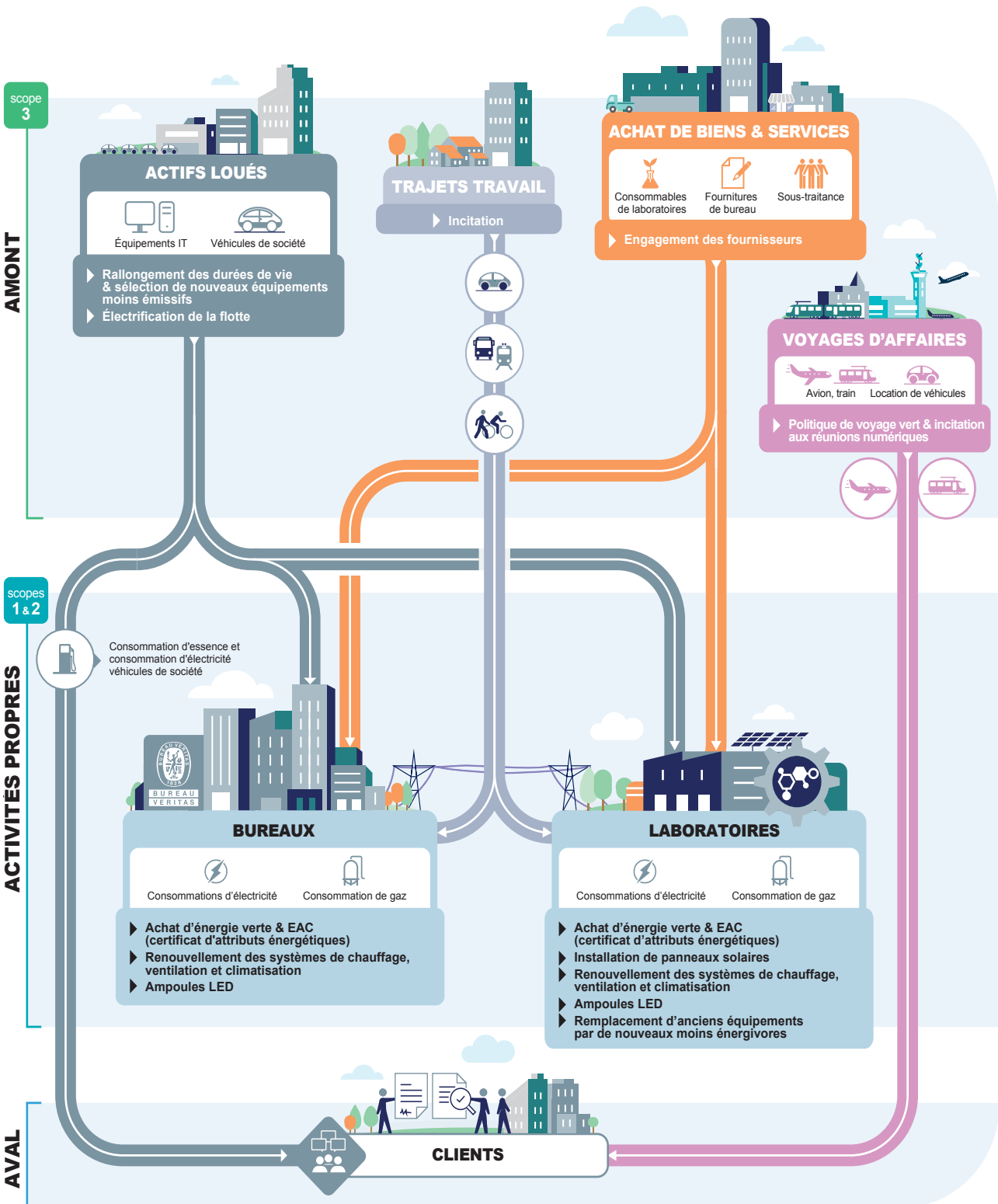
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

Bureau Veritas a un profil CO₂ binaire concernant les scopes 1 et 2. Près de la moitié des émissions du Groupe proviennent de la combustion de carburants liée au parc automobile et aux installations de chauffage, tandis que l'autre moitié résulte de la consommation d'électricité. Cette répartition équilibrée met en exergue la nécessité d'agir sur plusieurs leviers pour atteindre les objectifs de décarbonation, conformément aux exigences réglementaires et aux engagements volontaires du Groupe en faveur de la transition écologique.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE SCOPE 1 ET 2 - EXERCICE 2025

Scope(s)	Catégorie(s)	1000 x tonnes de CO ₂ e
Scope 1	Carburant	16,8
	Réfrigérants	3,5
	Flotte automobile	50,6
	Total	70,8
Scope 2 (fondé sur le marché)	Électricité	55,4
Scope 2 (fondé sur la localisation)	Électricité	83,0
TOTAL SCOPES 1 ET 2 (FONDÉS SUR LE MARCHÉ)		126,2

CARTOGRAPHIE DES ÉMISSIONS DE GES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR DE BUREAU VERITAS



Action #P1 – Efficacité énergétique des laboratoires et bureaux

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie – Consommation énergétique et émissions de scope 2

La consommation d'électricité joue un rôle essentiel dans l'empreinte des émissions de Bureau Veritas, en particulier dans les laboratoires où le Groupe doit faire fonctionner des machines et des instruments. La réduction de ces émissions sera fondamentale pour que le Groupe puisse atteindre ses engagements SBTi.

Plusieurs actions sont progressivement mises en œuvre sur les sites :

- Réaliser des audits de performance énergétique des grands laboratoires ;
- Moderniser les équipements à forte consommation d'énergie et adapter les processus de production afin de réduire la consommation des plus grands laboratoires ;
- Réguler les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de tous les laboratoires ;
- Passer à des bâtiments économes en énergie lors du renouvellement des baux, en donnant la priorité aux bâtiments qui ont obtenu la certification LEED ou une certification équivalente ;
- Réguler la température des bureaux à 19 °C en hiver et à 26 °C en été ;
- Isoler les équipements qui génèrent de la chaleur (par exemple les fours et les étuves) afin de minimiser la consommation d'énergie.

Action #P2 – Conversion du parc de véhicules

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique – Émissions de scope 1 liées à la flotte automobile

La réduction des émissions générées par le parc automobile est critique pour atteindre les objectifs SBTi. Bureau Veritas agit pour garantir une flotte efficace et socialement responsable en prenant les mesures suivantes :

- D'ici 2030, convertir ~ 50 % de la flotte en France (représentant près de 40 % du parc automobile du Groupe) aux véhicules électriques ;
- En outre, dans les pays favorables où la technologie est disponible et où Bureau Veritas dispose de flottes importantes (Royaume-Uni, Italie, Espagne, États-Unis et Canada), le Groupe passera à des véhicules hybrides ou électriques ;
- Certaines grandes flottes de véhicules notamment en Amérique du Nord mettent en œuvre des initiatives visant à réduire le nombre de véhicules. Ces initiatives ciblent plus particulièrement les collaborateurs occupant des fonctions sédentaires, qui n'ont pas besoin d'un véhicule de société pour leurs activités.

Progression 2025 : en 2025, Bureau Veritas a poursuivi son engagement en augmentant progressivement la proportion de véhicules électriques lors des renouvellements de contrats de *leasing*, renforçant ainsi la trajectoire vers ses objectifs de décarbonation.

Action #P3 – Énergies renouvelables

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique et à l'énergie – Transition vers les énergies renouvelables et réduction des émissions de scope 2

Solutions de production et d'approvisionnement :

- Installation de panneaux solaires sur les toits de ses bâtiments et parkings ;
- Mise en place de contrats d'achat d'électricité directs et intégrés ;
- Renégociation des contrats d'énergie et accès aux tarifs verts.

Solutions de certification et de traçabilité :

- Achat de certificats d'attributs d'énergie (EAC) et de certificats de production d'électricité verte.

Bureau Veritas privilégie l'acquisition de certificats d'attributs d'énergie (EAC) plutôt que les crédits carbone traditionnels pour financer ses initiatives de décarbonation. Cette orientation repose sur trois principes clés :

- **Transparence renforcée** : documentation robuste et validation directe de la provenance de l'énergie renouvelable ;
- **Traçabilité renforcée** : suivi précis des sources d'énergie et de leur impact ;
- **Impact mesurable** : vérification concrète et quantifiable de la réduction des émissions.

Cette approche aligne les investissements de Bureau Veritas avec les normes les plus exigeantes en matière de durabilité et de responsabilité environnementale.

L'ensemble de ces outils permettra à Bureau Veritas d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions pour les scopes 1 et 2.

Résultats 2025 : en 2025, grâce aux initiatives locales déployées et à l'achat stratégique d'EAC, les émissions de Bureau Veritas demeurent en ligne avec ses objectifs SBTi pour les scopes 1 et 2. Le détail des investissements en EAC et leur contribution à la trajectoire de décarbonation est présenté en section E1-1 de ce chapitre.

Action #P4 – Déplacements professionnels

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique – Émissions des scopes 1 et 3 liées aux déplacements

Les émissions de scope 1 sont principalement liées à la flotte de véhicules. Dans le but de réduire ces émissions, il est essentiel de reconsidérer les façons de voyager. Étant donné que la plupart des véhicules du Groupe sont situés en Europe et en Amérique latine, Bureau Veritas relève ce défi de deux manières différentes. Tout d'abord, en Europe, où l'électrification de la flotte est beaucoup plus avancée, en termes de technologie, de disponibilité des stations de recharge, etc. : Bureau Veritas s'engage à convertir 50 % de sa flotte de véhicules à moteur à combustion interne (MCI) en France en véhicules électriques d'ici 2030. Ensuite, en Amérique latine : les perspectives de trouver des solutions d'émissions zéro étant encore très éloignées, l'utilisation de véhicules fonctionnant à l'éthanol et présentant un facteur d'émission plus faible a été favorisée au Brésil (éthanol : 0,009 kg de CO₂/litre ; essence : 2,09 kg de CO₂/litre). Dans la région, la flotte locale se caractérise par une forte prédominance de véhicules professionnels (camions et camionnettes) qui prendront encore plus de temps à convertir et pour lesquels des solutions claires ne sont pas encore disponibles.

De plus, avec l'introduction des technologies à distance, le Groupe a mis en place des politiques pour réduire les voyages en avion et, dans la mesure du possible, exécuter les activités à distance. Bureau Veritas a déployé ces exigences dans sa politique d'éco-efficacité opérationnelle ⁽¹⁾ et les applique à l'aide de son programme d'audit interne.

Résultats 2025 : ces initiatives ont porté leurs fruits en 2025, avec une réduction de 22 % des émissions relatives aux véhicules de société (scopes 1 et 2) comparé à l'exercice 2024, démontrant l'efficacité des politiques de télétravail et des investissements dans la transition énergétique de la flotte.

Action #P5 – Fournisseurs

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique – Émissions de scope 3 liées aux achats et à la chaîne d'approvisionnement

Le scope 3, qui représente la plus grande part des émissions de Bureau Veritas, provient principalement des achats de produits et services.

Les émissions liées au transport logistique amont et aval ne sont pas significatives.

Sur les années à venir, l'accent sera mis sur les actions suivantes :

1. lancer un programme d'engagement des fournisseurs particulièrement émetteurs de CO₂ qui impliquera de mesurer les émissions des grandes entreprises émettrices et de fixer des objectifs de réduction des émissions. À cet égard, Bureau Veritas attend des émetteurs importants qu'ils fixent des objectifs scientifiques pour réduire efficacement leur impact sur le changement climatique ;
2. obtenir plus d'informations détaillées des émissions des autres fournisseurs, en améliorant la précision des méthodes de calcul en fonction de la catégorie d'approvisionnement dépensée.

Initiatives 2025 : en 2025, Bureau Veritas a mis en place une démarche de sollicitation auprès de ses fournisseurs les plus contributeurs à ses émissions de scope 3, notamment dans les catégories stratégiques (consommables de laboratoires, équipements informatiques et véhicules). Cette collecte de données primaires vise à améliorer la précision du bilan carbone du Groupe et à activer les leviers de décarbonation identifiés en collaboration avec ses partenaires clés.

Action #P6 – Adapter les locaux de Bureau Veritas aux risques physiques

IRO associé : impact relatif à l'adaptation au changement climatique – Résilience opérationnelle face aux risques climatiques et naturels

À l'avenir, les catastrophes naturelles deviendront de plus en plus fréquentes et impactantes. L'entreprise a identifié le risque d'aléas naturels pour l'ensemble de ses sites.

L'approche générale pour faire face à ce risque consiste à renégocier les assurances et à effectuer des études systématiques de l'exposition aux risques naturels pour les sites existants et des études lors de la *due diligence* pour les nouveaux bureaux et laboratoires.

Bureau Veritas surveille son empreinte et son exposition aux risques naturels pour chaque site. En outre, des visites d'ingénierie en coordination avec son assureur dommages aux biens et pertes d'exploitation sont effectuées chaque année sur son site le plus exposé et/ou le plus critique afin de vérifier le respect des normes adéquates et des pratiques de gestion des risques (voir section 2.2.2.3 – Gestion des impacts, risques et opportunités, du présent Document d'enregistrement universel).

Progrès 2025 : en 2025, Bureau Veritas a approfondi son diagnostic de résilience en procédant à une analyse exhaustive des niveaux d'exposition de l'ensemble de ses sites aux risques physiques liés au changement climatique. Parallèlement, des travaux de quantification des risques associés à ces expositions ont été engagés sur les sites les plus significatifs du Groupe, renforçant ainsi la base de données pour l'optimisation des stratégies d'adaptation et des couvertures d'assurance. Ces travaux seront poursuivis sur l'exercice 2026.

Action #P7 – Développer les services liés aux enjeux ESG

IRO associé : impact relatif à l'atténuation du changement climatique – Services en faveur de la transition écologique

Bureau Veritas fournit des services de conseil et de support au marché dans le domaine ESG. Ses clients sont demandeurs d'expertise, de solutions et de connaissances pour passer à un modèle d'entreprise et d'affaires sans carbone. S'adapter à ce nouveau paradigme et préparer la société aux mutations futures implique de transformer l'organisation en termes de compétences, de R&D de nouveaux produits et de solutions de comptabilité carbone. Le risque de ne pas pouvoir répondre aux besoins de ses clients est important. En outre, le ralentissement des autres secteurs non écologiques du pétrole et du gaz pourrait également avoir un impact sur les revenus et forcer l'adaptation à une nouvelle réalité.

Dans le contexte de la transition écologique et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Bureau Veritas dispose d'une opportunité unique d'accroître ses ventes et ses revenus. Bureau Veritas dispose d'une gamme de services et de solutions conçue pour aider les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement durable dans des domaines tels que la production et l'utilisation des ressources naturelles, les chaînes d'approvisionnement et la consommation, la construction et les infrastructures, les nouvelles mobilités, l'éthique et une gouvernance appropriée. Les investissements dans le solaire, l'éolien ou l'hydraulique liés à la transition énergétique, notamment dans le cadre de plans de relance tels que le *Green Deal* européen, offriront des opportunités de croissance à Bureau Veritas à même d'apporter une expertise dans tous ces domaines (voir section 2.1.3.1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur, du présent Document d'enregistrement universel).

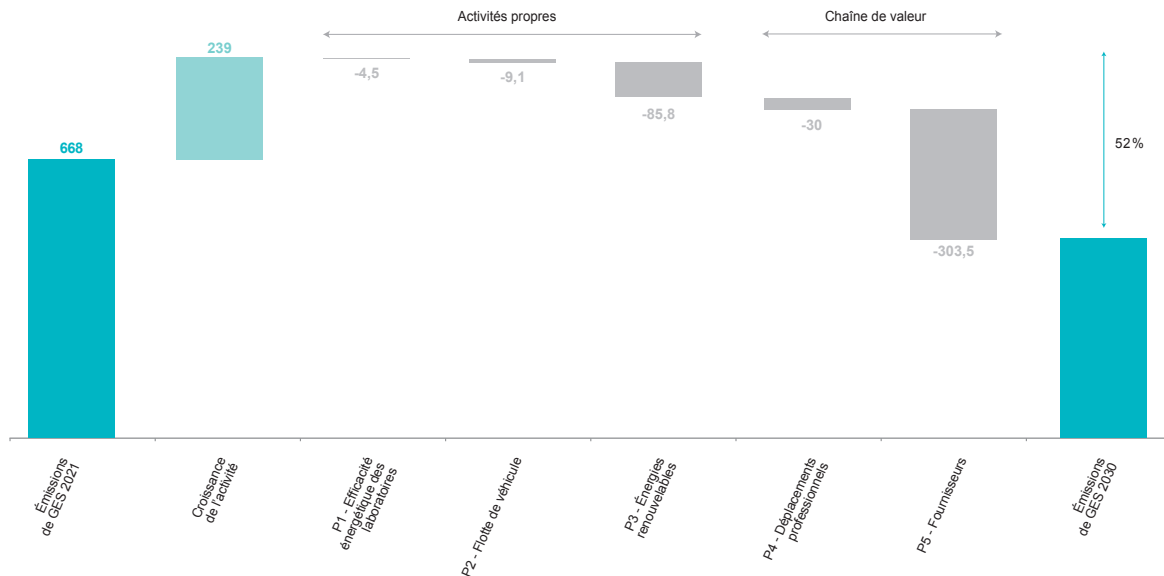
(1) <https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyprfx196/files/media/document/BVGroup-QHSE-200-PO-Eco-Efficiency.pdf>

2.2.2.4 Métriques et cibles

OBJECTIFS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - SCOPES 1, 2 (FONDÉS SUR LE MARCHÉ) ET 3 - (E1-4)

Après que les objectifs de réduction d'émissions à court terme de Bureau Veritas ont été approuvés par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi), le Groupe s'est engagé dans une évaluation approfondie des leviers d'action et de leur impact potentiel sur ses émissions de gaz à effet de serre. Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les investissements et dépenses nécessaires pour garantir que le Groupe reste sur la trajectoire définie pour atteindre ses objectifs climatiques.

Leviers d'action et trajectoire climatique (1000 x tonnes de CO₂e)



Concernant les émissions des scopes 1 et 2, pour lesquelles le Groupe dispose de niveaux de contrôle plus élevés, l'entreprise a défini l'investissement financier nécessaire pour atteindre une réduction de 42 % de ces émissions d'ici à 2030. Le Groupe prévoit d'investir 7,3 millions d'euros cumulés au cours de cette période, en mettant l'accent sur la conversion de la flotte (du moteur à combustion interne au moteur électrique) en France, où il possède l'une de ses plus grandes flottes. En outre, il investira dans des mesures d'efficacité, d'énergie solaire, des tarifs verts et l'utilisation de certificats d'attributs d'énergie (EAC).

Dans un souci de simplification et de transparence, la quantification des ressources allouées au plan de transition climatique a été abordée selon deux approches complémentaires :

- Plan de transition climatique (approche comparative)

Le plan d'investissement présenté ci-dessus adopte une approche comparative qui met en évidence les surcoûts/surdépenses générés par les initiatives de transition climatique par rapport à la situation actuelle. Cette méthodologie permet d'identifier précisément l'effort financier supplémentaire consenti par le Groupe pour atteindre ses objectifs climatiques.

Dans le plan de transition, les contrats de location (*leasings*) ne sont pas considérés en investissements (*Capex*). Cependant, les loyers annuels correspondants ont été pris en compte dans les charges d'exploitation, permettant une appréhension complète des moyens financiers mobilisés.

Ce plan, présenté en Comité RSE et validé par le Comité exécutif du Groupe est prospectif et est détaillé dans le plan de transition climatique ⁽¹⁾ de Bureau Veritas.

- Allocation des ressources de l'exercice 2025 (approche exhaustive)

Le tableau d'allocation des ressources pour l'exercice recense, en parallèle, l'ensemble des dépenses *Opex* et *Capex* effectivement engagées au cours de l'exercice 2025. Il est important de noter que toutes ces dépenses n'impliquent pas systématiquement un surcoût pour le Groupe.

Certaines initiatives étant réalisées à coût équivalent à la situation de référence, elles ne génèrent donc pas de surcoûts additionnels malgré leur contribution aux objectifs climatiques. Ces initiatives à coût équivalent ne figurent pas dans le plan de transition climatique, qui se concentre exclusivement sur les actions générant un surcoût ou un investissement supplémentaire pour le Groupe.

(1) https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyfpxn196/files/media/document/BV_Climate_Transition_Plan_June_2024.pdf

PLAN DE TRANSITION CLIMATIQUE (APPROCHE COMPARATIVE) - SCOPES 1 & 2 (2026 - 2030)

EN MILLIONS D'EUROS

Leviers de décarbonation (en millions d'euros)	2026	2027	2028	2029	2030	Total cumulé 2026-2030	%
Stations de recharge de véhicules électriques	0,3	0,3	0,5	0,5	0,7	2,2	37 %
Panneaux solaires	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05	0,2	4 %
Systèmes de climatisation et de chauffage + éclairage LED + nouveaux équipements	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	2,1	35 %
Certificats d'attributs d'énergie (EAC)	0,1	0,1	0,2	0,4	0,7	1,5	24 %
TOTAL	0,8	0,9	1,1	1,4	1,9	6,1	100 %

ALLOCATION DES RESSOURCES DE L'EXERCICE 2025 (APPROCHE EXHAUSTIVE) - VENTILATION OPEX/CAPEX (E1-1)

Pour l'exercice 2025, Bureau Veritas poursuit le déploiement de son plan d'action climatique en allouant des ressources financières conformes à sa trajectoire de réduction validée par l'initiative SBTi. L'enveloppe budgétaire destinée aux leviers d'atténuation des émissions des scopes 1 et 2 s'élève à 26,4 millions d'euros, distinguant les dépenses d'exploitation (Opex) des investissements en immobilisations (Capex) :

Allocation de ressources pour l'exercice 2025 (en millions d'euros)	CAPEX 2025	OPEX 2025	TOTAL
Panneaux solaires	0,2	0,1	0,3
Véhicules électriques ⁽¹⁾	24,7	-	24,7
Stations de recharge de véhicules électriques	0,3	0,2	0,4
Systèmes de climatisation et de chauffage + éclairage LED + nouveaux équipements	0,9	0,0	1,0
Certificats d'attributs énergétiques (EAC)	-	0,0	0,0
TOTAL	26,1	0,3	26,4

(1) cf. Note 3.1 – Base de préparation des états financiers (prise en compte des risques relatifs au changement climatique)

Réallocation stratégique en 2025

Pour l'exercice 2025, Bureau Veritas a opéré une allocation volontaire de son enveloppe budgétaire privilégiant les initiatives structurelles et durables (Capex) au détriment des solutions transitoires :

- Augmentation des investissements Capex : renforcement des initiatives de conversion de flotte électrique, d'installations solaires et d'efficacité énergétique, générant des réductions d'émissions pérennes et durables ;
- Réduction des dépenses en certificats d'attributs d'énergie (EAC) : diminution du recours aux solutions de compensation externe, reflétant une préférence pour l'action directe et la réduction intrinsèque des émissions.

Cette ventilation reflète la nature des actions engagées et leur traitement comptable conformément aux normes applicables.

Investissements structurels (Capex) :

- Conversion de la flotte automobile : déploiement de véhicules électriques et d'infrastructures de recharge. Les contrats de véhicules électriques sont comptabilisés en Capex conformément à la norme IFRS 16 ;
- Installations d'énergie solaire : développement de capacités de production d'énergie renouvelable ;
- Efficacité énergétique : modernisation des systèmes de climatisation et chauffage, éclairage LED et équipements performants.

Charges récurrentes (Opex) :

- Contrats de location et services : maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et des installations solaires ;
- Certificats d'attributs énergétiques : acquisition de certificats d'énergie renouvelable pour compléter la production interne ;
- Mesures d'optimisation opérationnelle : gestion continue des systèmes de climatisation, chauffage et éclairage.

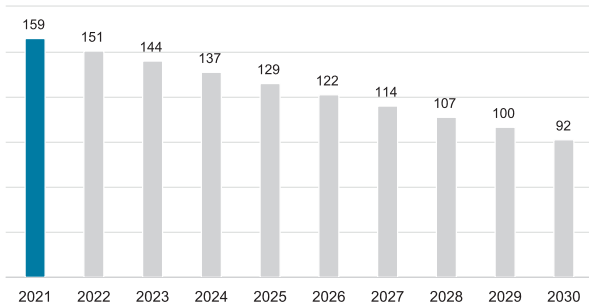
La répartition Capex/Opex pour l'exercice 2025 reflète l'orientation stratégique de Bureau Veritas vers des investissements structurels de long terme, garantissant un équilibre durable entre :

- Les investissements en immobilisations générant des économies d'échelle et une réduction pérenne des émissions de scope 1 et 2 ;
- Les charges récurrentes nécessaires à l'optimisation continue et à la transition énergétique du Groupe.

Cette allocation budgétaire demeure cohérente avec les engagements pris auprès de la SBTi et des parties prenantes, soutenant la trajectoire de réduction des émissions du Groupe à horizon 2030 et au-delà.

OBJECTIFS SBTi

Objectifs à moyen terme scopes 1 et 2 (1000 x tonnes de CO₂)



Les objectifs de réduction des émissions à court terme des scopes 1 et 2 de Bureau Veritas ont été approuvés par l'initiative *Science Based Targets* (SBTi). Cela implique une réduction de 42 % d'ici 2030 pour les scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2021. L'année 2021 a été retenue comme année de référence pour les raisons suivantes :

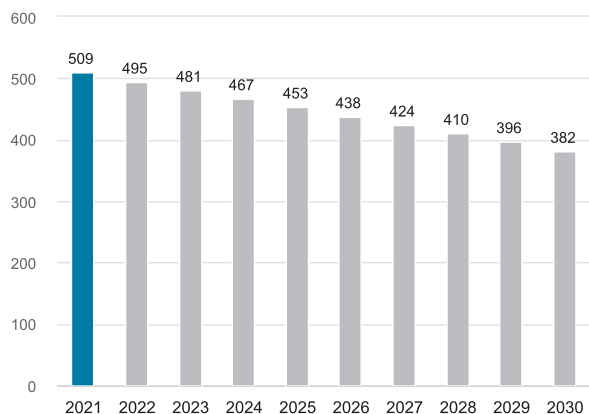
- Normalisation post-Covid-19 : elle représente la première année permettant de normaliser les opérations après les perturbations exceptionnelles de 2020 et d'éliminer les influences externes non récurrentes ;
- Couverture de *reporting* suffisante : elle constitue la première année au cours de laquelle le taux de déploiement de l'outil de *reporting* des émissions de CO₂e a atteint un niveau suffisamment représentatif de l'ensemble du périmètre opérationnel du Groupe.

L'année de référence a été calculée en utilisant 100 % du périmètre des opérations. Bureau Veritas s'engage également à se conformer à la politique de recalcul de l'initiative *Science Based Targets* (SBTi) en cas de fusions-acquisitions ou de mises à jour de la méthodologie.

	2021	2022	2023	2024	2025	
Emissions de GES de scopes 1 et 2 fondées sur le marché (1000 x tonnes de CO ₂ e)	Émissions annuelles	159	152	149	135	126
	Objectifs SBTi	159	151	144	137	129

Bureau Veritas a atteint ses objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2 pour la deuxième année consécutive en 2025, confirmant la trajectoire engagée en 2024. Ces résultats sont le fruit des améliorations réalisées en matière d'efficacité énergétique, de la conversion progressive des véhicules de la flotte et de l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

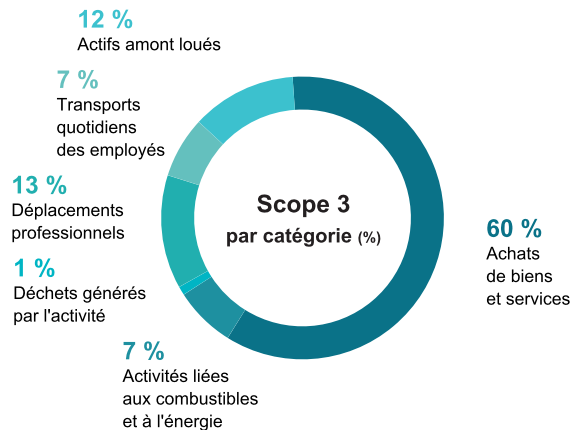
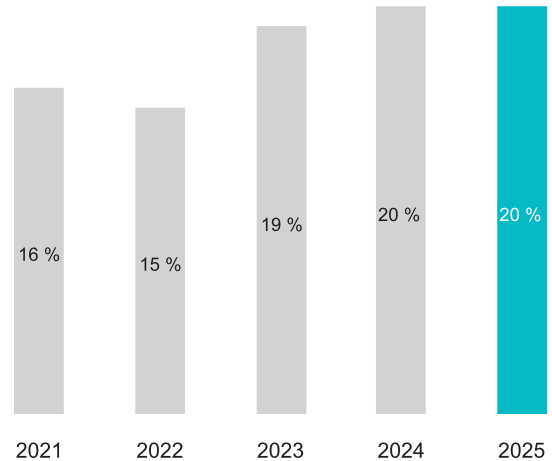
Objectifs de scope 3 (1000 x tonnes de CO₂)



	2021	2022	2023	2024	2025	
Emissions de GES de scope 3 (1000 x tonnes de CO ₂ e)	Émissions annuelles	509	578	592	620	572
	Objectifs SBTi	509	495	481	467	453

Détails du scope 3 (1000 x tonnes de CO₂)

Part des données primaires dans le scope 3



La plupart des émissions du scope 3 de Bureau Veritas proviennent des biens et services achetés. Le Groupe s'appuie sur des fournisseurs pour l'approvisionnement d'équipements, d'instruments, de machines, de produits chimiques, d'ustensiles de laboratoire et d'outillage pour traiter les échantillons des clients et délivrer un résultat ou un certificat. La prochaine étape concernant les émissions du scope 3 du Groupe est d'affiner les mécanismes de comptabilisation et d'avoir une visibilité claire sur les principaux émetteurs, puis de s'engager avec les fournisseurs critiques à réduire leur empreinte. Ainsi, Bureau Veritas tentera d'influencer sa chaîne de valeur et de commencer à faire de réelles réductions sur ce sujet. À ce stade, le Groupe a conscience que ce sont ses fournisseurs de produits chimiques qui sont les plus gros émetteurs et va s'engager auprès d'eux en particulier pour réduire ses émissions du scope 3.

L'objectif de réduction des émissions à court terme de toutes les catégories du scope 3 de Bureau Veritas a été approuvé par la SBTi selon une approche en valeur absolue. Il implique une réduction de 25 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021. Le Groupe travaille actuellement à l'amélioration de ses pratiques de comptabilisation des émissions de scope 3 afin de prendre les décisions les plus efficaces pour réduire ses émissions de scope 3 et atteindre l'objectif approuvé. La nouvelle méthodologie de comptabilisation sera communiquée en 2026.

Historiquement, Bureau Veritas a calculé ses émissions de scope 3 en utilisant une approche basée sur les dépenses, où les facteurs d'émission sont appliqués aux différentes catégories de dépenses. Cette méthode a permis d'obtenir une vue d'ensemble et a aidé le Groupe à identifier les domaines d'amélioration, mais elle n'a pas le niveau de granularité nécessaire à la prise de décision stratégique. En 2025, le Groupe a entamé une révision de sa méthode de calcul du scope 3 pour mieux prendre en compte les émissions dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'entreprise se concentre sur les domaines à fort impact du scope 3, en passant d'une méthode de comptabilité basée sur les dépenses à une méthode de comptabilité basée sur les activités, utilisant autant que possible des données primaires. Le Groupe a pu développer des méthodes basées sur les activités pour la plupart des catégories du scope 3. Les biens et services achetés représentent la plus grande partie de ses émissions, en particulier les émissions liées à l'approvisionnement en produits chimiques. En outre, le Groupe prévoit d'utiliser les facteurs d'émission spécifiques des fournisseurs chaque fois que cela est possible, soit en utilisant des données accessibles au public, soit en s'engageant directement avec les fournisseurs.

En effectuant sur les exercices 2021 à 2024 l'évaluation des émissions de scope 3 selon cette nouvelle approche, Bureau Veritas a pu constater une meilleure adéquation avec le plan d'action mis en œuvre pour les achats de biens et services :

- (i) le niveau d'émissions calculé de manière plus fine avec la nouvelle méthode globalement plus bas que les niveaux historiques calculés majoritairement sur la base de ratios monétaires ;
- (ii) le calcul dans la nouvelle méthodologie est moins dépendant de ratios monétaires standards et donc moins indexé sur la croissance de Bureau Veritas.

Ces efforts pour améliorer la comptabilisation du scope 3 et adopter une méthodologie plus robuste permettront à Bureau Veritas de prendre des décisions plus éclairées et de mener des actions ciblées pour atteindre son objectif à 2030 de réduction d'émissions.

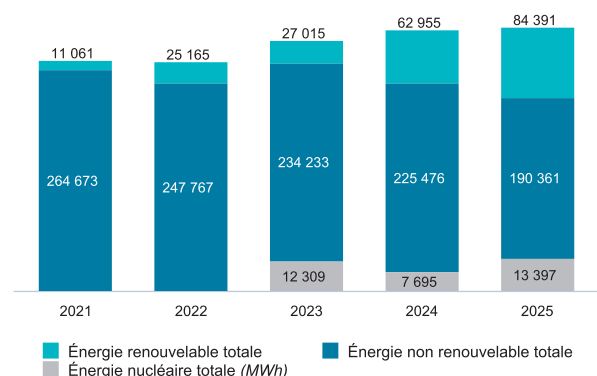
Bureau Veritas a analysé les différentes catégories d'émissions de gaz à effet de serre définies par le *Greenhouse Gas (GHG) Protocol*. Certaines d'entre elles ont été jugées non applicables aux activités du Groupe, pour les raisons suivantes :

- Émissions indirectes amont :
 - Biens d'équipement : inclus dans les actifs loués en amont,
 - Transport et distribution en amont : inclus dans les achats de biens et services ;
- Émissions indirectes aval :
 - Transport et distribution en aval : les produits de Bureau Veritas sont principalement des certificats, rapports et déclarations sous format électronique. Le transport de ces produits immatériels ne génère pas d'émissions significatives. L'impact environnemental lié au transport et à la distribution en aval des produits du Groupe est donc limité,

- Transformation des produits vendus : les activités de Bureau Veritas ne nécessitent pas de transformation physique de ses produits. La nature des prestations fournies par le Groupe n'implique pas d'étape de transformation dans sa chaîne de valeur. L'impact environnemental lié à la transformation des produits vendus est donc négligeable pour Bureau Veritas,
- Utilisation des produits vendus : les produits de Bureau Veritas se composent principalement de certificats, rapports et déclarations. L'utilisation de ces documents par les clients ne génère pas d'émissions significatives. L'impact environnemental lié à l'utilisation des produits vendus par Bureau Veritas est donc limité. Le Groupe a évalué que la nature immatérielle de ses prestations n'induit pas d'émissions importantes lors de leur utilisation par les clients,
- Traitement en fin de vie des produits vendus : la fin de vie de ces produits immatériels ne génère pas d'émissions significatives. L'impact environnemental lié au traitement en fin de vie des produits vendus est donc négligeable pour le Groupe. Bureau Veritas a constaté que la dématérialisation de ses prestations permet de réduire considérablement les déchets et les émissions en fin de cycle de vie,
- Actifs loués en aval : Bureau Veritas ne loue pas d'actifs à ses clients ou à d'autres parties,
- Franchises : Bureau Veritas n'a pas de modèle d'entreprise basé sur la franchise. Le Groupe ne s'appuie pas sur un réseau de franchisés pour vendre ou distribuer ses produits et services. L'impact environnemental lié aux franchises est donc nul pour Bureau Veritas,
- Investissements : Bureau Veritas n'est pas une institution financière et son modèle d'entreprise n'est pas centré sur des activités d'investissement. Par conséquent, la catégorie « Investissements » du scope 3 n'est pas considérée significative au regard de ses opérations principales. Toutefois, le Groupe détient des participations dans certaines entités non consolidées qui pourraient générer des émissions indirectes liées à des activités d'investissement.

CONSOMMATION ET MIX ÉNERGÉTIQUE (E1-5)

Consommation d'énergie renouvelable, non renouvelable et nucléaire (en MWh)



	% non renouvelable	% renouvelable	Nucléaire (1)
2021	96 %	4 %	Non disponible
2022	91 %	9 %	Non disponible
2023	86 %	10 %	4 %
2024	76 %	21 %	3 %
2025	66 %	29 %	5 %

Les données primaires (consommation électrique totale par pays) exprimées en MWh sont multipliées par le pourcentage d'énergie nucléaire dans le mix électrique de chaque pays.

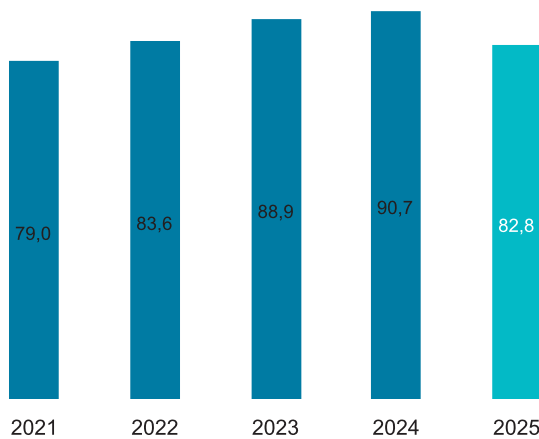
À compter de 2025, la méthodologie a été affinée :

- Pour les pays européens : les pourcentages d'énergie nucléaire sont extraits des données de l'AIB (*Association of Issuing Bodies* (2)) ;
- Pour le reste du monde : les données proviennent de *Our World in Data* (3).

Par ailleurs, à partir de 2025, la part d'énergie renouvelable pays d'Europe (pour lesquels les mix résiduels sont disponibles dans les bases de données) est également considérée dans le calcul du mix énergétique, contrairement aux années précédentes où seule l'énergie nucléaire était prise en compte (source : AIB).

ÉMISSIONS LIÉES AUX CARBURANTS

(1000 x tonnes de CO₂)



Accompagner ses clients et maintenir une proximité de terrain est au cœur du modèle opérationnel de Bureau Veritas. Cette proximité implique une consommation de carburant importante. Conscient de cet enjeu, le Groupe a lancé une transformation ambitieuse de sa flotte automobile. Depuis 2021, les émissions de GES liées au carburant ont augmenté de manière continue, culminant à 90,7 ktCO₂e en 2024. En 2025, cette trajectoire haussière s'infléchit pour la première fois (- 8,8 % par rapport à 2024), démontrant l'impact des mesures de transition énergétique déployées par le Groupe.

Les émissions de CO₂ biogénique provenant de la combustion ou de la dégradation de la biomasse dans le scope 1 de Bureau Veritas sont non significatives au regard de son profil d'émissions globales et ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée.

Le Groupe ne peut pas déclarer à ce stade les émissions de CO₂ biogénique survenant dans la chaîne de valeur.

En outre, il n'est pas possible pour l'instant de déclarer les données suivantes :

- Énergie renouvelable produite sans combustibles ;
- Chaleur, vapeur et froid produits par des sources d'énergie renouvelable ;
- Combustible produit avec du charbon ou des produits du charbon ;
- Combustible provenant du pétrole brut ;
- Combustible provenant du gaz naturel ;
- Combustibles provenant d'autres sources fossiles.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (4) (en MWh par million d'euros de chiffre d'affaires)

	2025	2024
Chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients (M€)	6 681,3	6 444,3
Consommation totale d'énergie (en MWh)	288 149	296 126
Consommation totale d'énergie (en MWh) par million d'euros de chiffre d'affaires	43,1	46,0

(1) Les pourcentages d'énergie nucléaire présentés dans l'État de durabilité 2024 pour les années 2023 et 2024 (respectivement 30% et 40%) contenaient une erreur de décimale. Ces données sont corrigées dans le présent État de durabilité.

(2) <https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix>

(3) <https://ourworldindata.org/electricity-mix>

(4) L'intensité énergétique est désormais calculée sur la base du « Total chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients » (vs « Total chiffre d'affaires » en 2024), conformément à la directive applicable.

TOTAL DES ÉMISSIONS EN PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en tonnes de CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaires)

	2025	2024
Chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients (M€)	6 681,3	6 444,3
Émissions totales de GES (tonnes de CO ₂ e)	698 639	754 957
Total des émissions fondées sur le marché par M€ de chiffre d'affaires	105	117
Émissions totales de GES (tonnes de CO ₂ e)	726 342	778 235
Total des émissions fondées sur la localisation par M€ de chiffre d'affaires	109	121

Bureau Veritas continue de se développer sur des segments d'activité qui génèrent moins d'émissions. Par ailleurs, l'accent mis sur l'efficacité et l'accès aux énergies renouvelables porte ses fruits.

BILAN CARBONE (E1-6)

	Données rétrospectives					2025	Objectif de l'exercice	Objectifs de l'année cible	
	Année de référence	2021	2022	2023	2024		2025	2030	Cible en % / Année de référence
Émissions de GES de scopes 1 & 2									
Émissions totales de GES de scopes 1 & 2 fondées sur le marché – 1000 x tonnes de CO₂e		159	152	149	135	126	129	92	- 42 %
Émissions brutes de GES de scope 1 – 1000 x tonnes de CO ₂ e		72	72	74	73	71			
Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	2021	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation – 1000 x tonnes de CO ₂ e		89	87	84	85	83			
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché – 1000 x tonnes de CO ₂ e		87	80	75	62	55			
Émissions de GES de scope 3									
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) – 1000 x tonnes de CO₂e		509	578	592	620	572	453	382	- 25 %
Achats de biens et services		305	362	351	362	342			
Activités liées aux combustibles et à l'énergie		42	42	50	50	42			
Déchets générés par l'activité		8	6	6	5	4			
Déplacements professionnels		57	70	83	98	77			
Transports quotidiens des employés		38	40	41	42	41			
Actifs amonts loués	2021	58	58	61	63	66			
Acheminement en aval									
Transformation des produits vendus									
Utilisation des produits vendus									
Traitement en fin de vie des produits vendus									Considérés non significatifs
Actifs loués en aval									
Franchises									
Investissements									
Émissions totales de GES									
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) – 1000 x tonnes de CO ₂ e	2021	670	737	750	778	726			
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) - 1000 x tonnes de CO₂e		668	730	741	755	698	582	474	- 29 %

Le rapport sur les émissions de Bureau Veritas englobe 100 % de ses entités sans aucune exclusion. 100 % des données des co-entreprises sont également consolidées, Bureau Veritas étant l'actionnaire majoritaire de la plupart de ces partenariats.

Scope 2 – Méthodologie des facteurs d'émission

Pour le scope 2, Bureau Veritas applique une approche duale en rapportant les émissions selon deux méthodologies :

- Approche fondée sur le marché : utilise les facteurs d'émission spécifiques aux contrats d'approvisionnement énergétique (énergies renouvelables certifiées, mix énergétiques contractuels, mix résiduel) ;
- Approche fondée sur la localisation : utilise les facteurs d'émission du mix énergétique national/régional du lieu de consommation, approche appliquée lorsque les facteurs d'émission fondés sur le marché ne sont pas disponibles pour certaines entités ou zones géographiques.

Cette double approche permet une transparence complète et une comparabilité avec les standards internationaux (*GHG Protocol Scope 2 Guidance*).

Instruments de marché carbone

Bureau Veritas n'intervient sur aucun marché des émissions GES, car cela ne concerne pas son activité de services.

Contrats d'approvisionnement énergétique

Le Groupe dispose de *Power Purchase Agreements* (PPA) ou contrats énergétiques équivalents à long terme, dont le volume reste non significatif au regard de sa consommation énergétique globale. Ces arrangements isolés ne constituent pas à ce jour un levier stratégique de décarbonation à l'échelle du Groupe.

PROJETS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET D'ÉLIMINATION DES GES FINANCÉS PAR DES CRÉDITS CARBONE (E1-7)

Bureau Veritas n'a pas de projets de réduction ou d'élimination des gaz à effet de serre financés par des crédits carbone. Le Groupe privilégie les certificats d'attributs d'énergie (EAC) et les certificats de production d'électricité verte, offrant une traçabilité et un impact climatique mesurable supérieurs.

MÉCANISME D'INCITATION CARBONE INTERNE (E1-8)

Bureau Veritas a mis en place un mécanisme d'incitation carbone interne, visant à internaliser le coût environnemental des émissions de gaz à effet de serre. Ce système fonctionne selon un principe de responsabilité régionale appliqué à l'ensemble du périmètre mondial du Groupe.

Les régions opérationnelles qui ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs de réduction d'émissions se voient imputer des frais de carbone fictifs. Ces frais ne donnent lieu à aucune transaction réelle, mais sont intégrés aux comptes de gestion interne (*management accounts*) des régions concernées, impactant ainsi leurs résultats comptables.

Cette approche incitative encourage les entités régionales à :

- mobiliser pleinement les initiatives de décarbonation proposées en interne ;
- adapter ces initiatives à leurs contextes géographiques et sectoriels spécifiques ;
- créer une dynamique d'*accountability* et d'engagement climatique.

En rendant visible le coût de la non-conformité climatique, ce mécanisme accélère la transition vers des opérations bas carbone et aligne les intérêts financiers des régions avec les objectifs climatiques du Groupe.

Ce mécanisme concerne les émissions de scope 2 et s'appuie sur l'acquisition de certificats d'attributs d'énergie (EAC) pour compenser les écarts aux objectifs.

En 2025, la tarification interne du carbone a généré des résultats estimés à :

- environ 17 kt CO₂e de réduction ;
- environ 25 mille euros de montant global.

Étant donné le caractère récent de ce mécanisme, les incitations demeurent limitées en 2025. Bureau Veritas prévoit d'intensifier progressivement ces montants au fil des années afin qu'ils deviennent de nature à inciter significativement les régions et à renforcer leur engagement envers les objectifs climatiques du Groupe.

À ce stade, le Groupe n'a pas encore mis en place de tarification interne du carbone formelle et généralisée.

2.2.3 POLLUTION (E2)

En 2025, Bureau Veritas a procédé à une réévaluation approfondie de sa matérialité, conduisant à l'exclusion de la pollution des thématiques matérielles. Cette décision s'appuie sur une analyse rigoureuse alignée avec les standards ESRS et les principes de double matérialité de la CSRD.

Profil d'exposition limité du Groupe

Le portefeuille d'activités de Bureau Veritas se caractérise par une exposition structurellement limitée aux risques de pollution. Les activités de *Testing, Inspection & Certification* (TIC) sont principalement des services immatériels (audit, certification, inspection) générés au bureau ou sur les sites clients, créant des risques négligeables de pollution comparés à d'autres secteurs. Les activités de laboratoire, bien que maintenues, représentent une part minoritaire du portefeuille et n'apparaissent pas parmi les priorités de croissance du plan stratégique LEAP | 28.

Recentrage stratégique du portefeuille

La cession des activités de *Food Testing*, intervenue récemment, réduit l'exposition du Groupe aux risques de pollution historiquement associés aux laboratoires (consommation d'eau, déchets chimiques, émissions). Cette cession reflète une stratégie volontaire de recentrage vers les activités à forte valeur ajoutée et à faible impact environnemental, en ligne avec le plan stratégique LEAP | 28 du Groupe.

Conformité réglementaire et gouvernance

Les activités de laboratoires restantes opèrent en environnement maîtrisé avec des volumes réduits de rejets et une utilisation minimale de produits chimiques. Les déchets proviennent principalement d'échantillons prélevés chez les clients, traités et retournés selon des protocoles maîtrisés. La flotte de véhicules se conforme aux exigences gouvernementales avec une trajectoire de conversion progressive vers l'électrique. Les risques résiduels identifiés (déversements accidentels, contamination liée aux rayonnements ionisants) demeurent circonscrits à des scénarios d'exception et sont couverts par les dispositifs de gouvernance QHSE existants.

2.2.4 RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (E3)

Les enjeux en matière d'impacts, de risques et d'opportunités liés aux ressources aquatiques et marines ne sont pas considérés comme matériels par Bureau Veritas.

L'analyse de double matérialité a démontré que les aspects liés aux ressources aquatiques et marines n'ont pas d'impact significatif direct sur la chaîne de valeur du Groupe, dont les principales activités ne dépendent pas directement de ressources marines ou d'une consommation intensive d'eau.

Bureau Veritas reconnaît l'importance de la préservation des ressources aquatiques et marines et s'engage à adopter des pratiques responsables et à contribuer de manière positive à leur gestion durable.

2.2.5 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES (E4)

L'analyse de la double matérialité a montré que Bureau Veritas avait une faible incidence sur la thématique de la biodiversité, et que cette dernière n'avait pas de matérialité financière pour Bureau Veritas, qu'il s'agisse de risques ou d'opportunités. Bureau Veritas n'est pas dépendant de services écosystémiques pouvant avoir une incidence opérationnelle sur l'entreprise, et n'a pas d'impact matériel contribuant à l'érosion de la biodiversité pouvant représenter des risques réputationnels, juridiques, financiers ou de marché. Hormis par sa contribution au changement climatique et dans une moindre mesure à la pollution, Bureau Veritas et sa chaîne de valeur ne contribuent que faiblement aux impacts sur la biodiversité : le Groupe ne possède pas de construction contribuant à l'artificialisation des sols, n'utilise pas de ressources naturelles dans ses processus, et ne prélève pas de ressources en eau dans les zones en stress hydrique. Enfin, Bureau Veritas n'a identifié que de faibles opportunités financières provenant de services en liaison avec la préservation de la biodiversité.

Cependant, la préservation et la restauration de la biodiversité sont des enjeux de première importance auxquels Bureau Veritas souhaite apporter sa contribution. De concert avec la mobilisation du gouvernement français et des entreprises dans le cadre de la démarche *Act4Nature*, Bureau Veritas a confirmé son engagement à agir pour la préservation de la biodiversité en signant la promesse portée par *Act4Nature international*. Le Groupe a réaffirmé et renforcé ses engagements en faveur de la biodiversité pour la période 2025-2028, structurés autour de quatre piliers :

1. Accompagnement des clients :
 - proposer des services et solutions pour préserver la biodiversité et aider ses clients à protéger l'environnement.
2. Mobilisation de la chaîne de valeur amont :
 - engager tous les fournisseurs à préserver la biodiversité et à réduire leur impact environnemental *via* le Code de conduite du Groupe.



3. Mobilisation des collaborateurs :
- intégrer un appel à la préservation de la nature dans la déclaration environnementale de la Directrice Générale ;
 - lancer une campagne de communication interne sur les enjeux locaux de biodiversité ;
 - mobiliser les collaborateurs dans le cadre des événements internes organisés lors de la Journée mondiale de l'environnement.
4. Amélioration des opérations du Groupe :
- maintenir la certification ISO 14001 ;
 - réduire les émissions de CO₂ ;
 - concevoir et mettre en œuvre un référentiel des actions de biodiversité et de circularité.
- En 2025, le Groupe a poursuivi ses efforts pour soutenir la biodiversité et les communautés locales, en mettant en œuvre de nombreux projets tels que :
- le reboisement et la reforestation ;
 - les initiatives de nettoyage des plages ou du front de mer ;
 - le recyclage et la collecte des déchets ;
 - la sensibilisation au plastique ;
 - le recyclage électronique ; et
 - la préservation des déserts.

2.2.6 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (E5)

Les enjeux en termes d'impacts, de risques et d'opportunités liés à l'économie circulaire ne sont pas considérés comme matériels par Bureau Veritas.

Bureau Veritas n'ayant aucune activité de fabrication, de production ou de distribution, son impact sur les ressources naturelles et l'économie circulaire est limité.

Le Groupe reconnaît l'importance de l'économie circulaire et explore son développement.

Par ailleurs, Bureau Veritas propose une offre de services pour accompagner ses clients dans leurs projets de circularité.

2.3 INFORMATIONS SOCIALES

2.3.1 PERSONNEL (S1)

2.3.1.1 Stratégie

Intérêts et opinions des parties prenantes (S1. SBM-2)

Les intérêts, points de vue et droits des parties prenantes du Groupe guident la stratégie et le modèle économique de Bureau Veritas à travers un certain nombre de priorités. Ces priorités contribuent à assurer au Groupe un personnel capable d'atteindre les objectifs de croissance grâce à la création de solutions innovantes, à la fourniture de conseils et de connaissances d'experts et au respect strict des normes éthiques lors de la fourniture des services aux clients du Groupe. Ces priorités se reflètent également dans la stratégie des ressources humaines du Groupe et alimentent les trois politiques clés de cette stratégie : attirer, engager et développer.

Horizons temporels d'exécution

Les actions découlant de la stratégie des ressources humaines s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique LEAP | 28 de Bureau Veritas, qui fixe 2028 comme échéance principale. Bureau Veritas cartographie précisément les horizons temporels de chaque action en identifiant :

- les jalons intermédiaires permettant de structurer la mise en œuvre ;
- une traçabilité claire des progrès tout au long de la période.

Composantes de la stratégie des ressources humaines

Les trois composantes de la stratégie des ressources humaines du Groupe assurent l'exécution de la stratégie par le biais de politiques, processus, systèmes et initiatives qui reflètent les intérêts, les opinions et les droits des collaborateurs du Groupe. Cela comprend :

- une offre d'emplois sûrs et durables ;
- une main-d'œuvre diversifiée et une culture inclusive ;
- la formation continue et le développement de carrière ;
- un fort engagement des collaborateurs ;
- un environnement de travail sûr ;
- le respect des droits humains, y compris les droits sociaux.

Chacune de ces composantes bénéficie d'une feuille de route temporelle spécifique, avec des objectifs et jalons définis à court terme (1 an), moyen terme (2-5 ans) et long terme (horizon 2028 et au-delà), afin d'assurer une responsabilité claire et une traçabilité mesurable des progrès.

Impacts, risques et opportunités significatifs et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique (S1. SBM-3)

IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS SIGNIFICATIFS RÉELS ET POTENTIELS LIÉS AUX EFFECTIFS DU GROUPE

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITE(S)
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	<u>Positif/réel</u> Un emploi insuffisamment sécurisé a un impact négatif sur le revenu durable et stable des employés, entraînant ainsi du stress et une baisse du niveau de vie. Un emploi sécurisé en revanche donne aux employés une meilleure qualité de vie, une santé mentale plus saine et une bonne santé physique.		
		<u>Positif/réel</u> Les exigences des activités de l'entreprise nécessitant de longues heures de travail peuvent avoir un impact négatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	<u>Réel</u> Baisse de la productivité et de la capacité à attirer, retenir et engager les talents.	
Conditions de travail	Salaires décents		<u>Potentiel</u> Des salaires inadéquats pourraient entraîner des dommages à la réputation, des réclamations juridiques, des coûts de main-d'œuvre plus élevés, un <i>turnover</i> et un désengagement des employés.	

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITE(S)
Conditions de travail	Dialogue social/ existence de comités d'entreprise/droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	<u>Positif/réel</u> Un dialogue social et une négociation collective insuffisants ont un impact sur l'engagement des employés et de la communauté locale et, dans certains cas, sur la qualité de vie.	<u>Réel</u> Ne pas favoriser un environnement qui soutient les droits des travailleurs et le dialogue social chez Bureau Veritas pose des risques de baisse de productivité, de <i>turnover</i> élevé, de problèmes de conformité, de perturbations opérationnelles, de dommages à la réputation et de défis de recrutement.	
	Liberté d'association/ négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives			
Conditions de travail	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	<u>Négatif/potentiel</u> Les exigences des activités de Bureau Veritas, comme les horaires irréguliers et les missions sur les sites des clients, peuvent perturber l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses employés, avec un impact sur leurs familles et leurs communautés locales.		
Conditions de travail	Santé et sécurité	<u>Positif/réel</u> Les activités de tests et d'inspections de Bureau Veritas exposent ses employés à des risques de santé et de sécurité.		
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale	<u>Négatif/potentiel</u> Les pratiques actuelles de salaires du Groupe peuvent entretenir les inégalités de traitement entre les genres, ce qui peut affecter la cohésion sociale et les moyens de subsistance des femmes en raison des écarts de salaire.	<u>Réel</u> Ne pas s'attaquer aux disparités de rémunération peut engendrer des risques de réputation, financiers et opérationnels, comme un risque de non-conformité, des problèmes de climat social et une baisse de productivité.	
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	<u>Positif/réel</u> Assurer des opportunités de formation équitables est nécessaire pour garantir l'égalité des chances de développement personnel, professionnel et de carrière.		
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap	<u>Négatif/potentiel</u> L'inadéquation des postes ou de l'environnement de travail de Bureau Veritas pour les personnes en situation de handicap, ainsi que leur sous-représentation dans ses effectifs, peuvent avoir des impacts sociétaux négatifs.		
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	<u>Négatif/potentiel</u> Des mesures internes insuffisantes prises par Bureau Veritas pour lutter contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail pourraient avoir un impact physique et psychologique néfaste sur ses employés. Cela pourrait à son tour entraîner des conséquences sur la réputation pour les clients, les partenaires et les talents actuels/futurs de l'entreprise.		

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITE(S)
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Diversité	<p><u>Négatif/réel</u></p> <p>Un accent insuffisant mis sur la diversité et l'inclusion compromettrait la confiance et la satisfaction des employés, des communautés et des actionnaires, car le Groupe ne refléterait pas la diversité de ses parties prenantes ou ne tirerait pas parti des avantages d'une main-d'œuvre diversifiée et d'une culture inclusive. Cela a également un impact sur la capacité des groupes les plus sous-représentés à obtenir un emploi durable. Une égalité de traitement ainsi qu'une égalité des chances permet une plus grande diversité des effectifs, tout en permettant aux minorités d'avoir des parcours professionnels enrichis.</p>	<p><u>Réel</u></p> <p>Négliger la diversité et l'inclusion peut entraîner des risques de réputation, de performance et financiers, comme des problèmes potentiels de non-conformité, une innovation insuffisante, une capacité réduite à attirer et à retenir les talents et le désinvestissement des clients.</p>	
			<p><u>Réel</u></p> <p>Ne pas prévenir le travail des enfants et le travail forcé comporte des risques de réputation, juridiques et de conformité qui pourraient gravement nuire aux normes éthiques et la confiance du public envers Bureau Veritas.</p>	
Autres droits liés au travail	Travail des enfants et travail forcé		<p><u>Réel</u></p> <p>La protection de la vie privée représente un enjeu matériel pour Bureau Veritas au regard des risques importants d'exposition du Groupe. Les défaillances en matière de conformité RGPD, les failles de sécurité des données et les pratiques inadéquates de gestion de l'information constituent des vecteurs de risque majeurs : violations de données affectant collaborateurs et clients, amendes réglementaires substantielles, contentieux légaux, détérioration de la réputation et perte de contrats. Renforcer la protection de la vie privée est essentiel pour réduire ces expositions au risque et permettre au Groupe d'opérer efficacement dans un environnement numérique sécurisé et conforme.</p>	
Autres droits liés au travail	Protection de la vie privée			

La fréquence des incidents de travail significatifs négatifs, relatifs notamment à la sécurité de l'emploi, dépend de divers facteurs, tels que la conjoncture économique, et est de ce fait impossible à déclarer.

Ces impacts, risques et opportunités sont liés au modèle d'affaires du Groupe et notamment aux dimensions suivantes :

- la nécessité pour le Groupe de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des clients du Groupe ;
- l'avantage concurrentiel en termes de productivité que le Groupe tire d'une main-d'œuvre engagée ;
- l'innovation et la créativité du personnel, ainsi que la diversité de celui-ci grâce auxquelles le Groupe développe des solutions pour ses clients et pour ses propres opérations ;
- une marque forte, en tant qu'entreprise et employeur, et des pratiques d'inclusion, de concertation et de sécurité, que le Groupe utilise pour attirer et fidéliser ses collaborateurs et ses clients, et pour réaliser ses projets de croissance.

Périmètre des collaborateurs concernés

Les collaborateurs du Groupe concernés par ces impacts, ces risques et ces opportunités sont principalement ses salariés et non-salariés.

Salariés : les salariés sont majoritairement en contrat de travail à durée indéterminée. En raison de la spécificité de certaines activités, Bureau Veritas utilise également des contrats de travail à durée déterminée et à heures non garanties.

Les collaborateurs non-salariés (ESRS S1 – Effectifs propres) : les collaborateurs non salariés du Groupe représentent une part non significative par rapport aux salariés. Ces collaborateurs comprennent principalement des travailleurs indépendants (*freelances*) et des collaborateurs intervenant directement pour Bureau Veritas sous sa responsabilité directe.

Caractéristiques principales :

- Travaillent sous la responsabilité de la Direction de Bureau Veritas ;
- Appliquent les politiques et processus de Bureau Veritas ;
- Disposent d'une autonomie technique et organisationnelle ;
- Interviennent directement dans les opérations du Groupe.

À ce jour, le Groupe ne centralise pas les dossiers de ces non-salariés. Pour cette raison, les informations fournies à la section 2.3.1 – Personnel du présent Document d'enregistrement universel ne concernent que les salariés, sauf indication contraire.

2.3.1.2 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

I – Politiques et actions (S1-1)

Le Groupe a conçu et mis en place une stratégie de ressources humaines dont le fil rouge est « Sécurité et bien-être ». Elle a pour but de gérer les impacts, risques et opportunités significatifs réels et potentiels liés aux effectifs du Groupe. Elle s'articule autour de trois politiques clés : « Compétences stratégiques », « Expérience des employés » et « Évolution de carrière ». Sa conception s'appuie en partie sur des témoignages d'employés au travers d'initiatives telles que l'enquête annuelle d'engagement.

L'impact de cette stratégie est mesuré par les retours des employés *via* les enquêtes d'engagement, les retours des employés lors des réunions avec les *managers* et les discussions avec les représentants des employés. Cette stratégie est communiquée aux employés par les *managers* du Groupe et par des communications centralisées. La Directrice des Ressources humaines est responsable de la mise en œuvre des politiques au niveau du Groupe, pour une réalisation des actions clés avant fin 2028.

Les principaux plans d'action des politiques sont déclinés comme ci-dessous :

3 politiques clés			Fil rouge
Compétences stratégiques	Expérience des employés	Évolution de carrière	Sécurité et bien-être
<ul style="list-style-type: none"> Attraction stratégique des talents Rémunération compétitive et juste, avec équité salariale 	<ul style="list-style-type: none"> Retour des employés Culture inclusive Mixité des effectifs : <ul style="list-style-type: none"> un équilibre femmes/hommes une représentation ethnique variée des personnes en situation de handicap des personnes s'identifiant comme LGBT+ des employés intergénérationnels des vétérans militaires des employés des Premières Nations des personnes ayant des responsabilités familiales Environnement de travail sans harcèlement Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation, de développement professionnel et de développement du <i>leadership</i> Apprentissages techniques, de compétences professionnelles et qualifications reconnues par des tiers Intégration Développement de carrière et mobilité interne 	<ul style="list-style-type: none"> Formation, communication et engagements avec des employés Sécurité et bien-être

Bureau Veritas identifie les actions nécessaires et appropriées en réponse aux impacts négatifs réels ou potentiels sur ses effectifs, en se basant sur des indicateurs de suivi des risques de ces impacts et en consultant ses employés et/ou leurs représentants. Ce suivi et cette consultation permettent notamment d'évaluer si les pratiques de l'entreprise n'ont pas d'impacts négatifs importants sur ses employés.

Thématiques des impacts, risques et opportunités significatifs réels et potentiels liés aux effectifs du Groupe

Sécurité de l'emploi

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants sur les changements prévus et sur les expériences passées des employés ; Plans de remédiation : montée en compétences et reconversion des employés. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de carrière et mobilité interne Apprentissages techniques, compétences professionnelles et qualifications reconnues par des tiers 	40	Nombre d'heures de formation par employé
			95 %	% d'employés participant à une évaluation de performance

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Temps de travail

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants sur les changements prévus et sur les expériences passées des employés ; Plans de remédiation : modifications des heures de travail et des missions prévues pour les clients du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Retours des employés Formation, communication et engagement avec les employés (sécurité et bien-être) 	76	Taux d'engagement des collaborateurs mesuré lors de l'enquête annuelle d'engagement ⁽²⁾
Sécurité et bien-être			0,23	TAR : nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

(2) Bureau Veritas utilise le taux d'engagement comme indicateur transversal mesurant l'efficacité globale de ses politiques RH. L'enquête d'engagement comprend 24 questions listées ci-dessous couvrant plusieurs domaines. Les plans d'actions des thématiques des impacts, risques et opportunités sont mesurés par une ou plusieurs questions de l'enquête. Par exemple, le plan d'action sur la formation, communication et engagement avec les employés (sécurité et bien-être) est mesuré par plusieurs questions de l'enquête dont le climat de sécurité, l'éthique, le rôle modèle, la communication de la direction, le retour, l'inclusion, la collaboration, la connexion et l'action après l'enquête. Cet indicateur capture l'impact cumulé des politiques déployées au niveau du Groupe et localement, et est complété par des indicateurs spécifiques (taux de départ volontaire, recrutement, etc.) pour une évaluation granulaire de chaque politique.

Contenu de l'enquête d'engagement

Domaine d'engagement	Perspective du collaborateur
Authenticité	J'ai le sentiment de pouvoir être moi-même au travail.
Autonomisation	Je me sens habilité(e) à prendre des décisions concernant mon travail.
But	Le travail que j'effectue pour Bureau Veritas m'apporte quelque chose.
Carrière	Chez Bureau Veritas, je dispose d'opportunités de carrière intéressantes.
Clarté du rôle	Je comprends clairement ce que l'on attend de moi dans mon poste.
Climat de sécurité	La sécurité est l'une des principales priorités ici.
Collaboration – Équipe	Les équipes œuvrant au sein de Bureau Veritas collaborent efficacement à l'obtention de résultats.
Communication des managers	Les <i>managers</i> font un bon travail dans leur communication avec les collaborateurs.
Développement	Chez Bureau Veritas, je dispose d'opportunités intéressantes pour apprendre et développer mon potentiel.
Éthique	Les membres du personnel de Bureau Veritas se comportent de manière éthique.
Inclusion – Équipe	Le climat qui règne dans notre équipe tient compte des différences de points de vue.
Intention de rester	Je prévois de continuer à travailler pour Bureau Veritas dans l'année qui vient.
Mobilité	Le management apporte tout son soutien aux salariés qui recherchent des postes au sein d'autres équipes ou services.
Modèle	Chez Bureau Veritas, les cadres supérieurs donnent l'exemple.
Obstacles à l'exécution	Chez Bureau Veritas, nous savons éliminer les obstacles qui freinent notre travail.
Orientation client	Bureau Veritas offre une expérience client de grande qualité appréciée de ses clients.
Perspectives	Je suis enthousiaste quant à l'avenir de Bureau Veritas.
Prise de mesures	Je suis convaincu que cette enquête débouchera sur des mesures significatives.
Quoi d'autre ?	Avez-vous d'autres idées à suggérer ?
Rapport	Je me sens proche de mes collègues.
Recommander	Je recommanderais Bureau Veritas comme un endroit où il fait bon travailler.
Reconnaissance	Je suis satisfait(e) de la reconnaissance ou des félicitations que je reçois pour mon travail.
Retour	Mon <i>manager</i> me fournit des <i>feedbacks</i> qui m'aident à améliorer mes performances.
Valeurs	Les employés de Bureau Veritas incarnent les valeurs de l'entreprise.

Salaires décents

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Compétences stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants ; Plans de remédiation : revues des salaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération compétitive et juste, avec équité salariale 	76	Taux d'engagement des collaborateurs ⁽²⁾

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

(2) Bureau Veritas utilise le taux d'engagement comme indicateur transversal mesurant l'efficacité globale de ses politiques RH. Le questionnaire d'engagement comprend 25 questions couvrant cinq domaines clés : (i) technique et ingénierie ; (ii) qualité et sécurité ; (iii) environnement ; (iv) transformation digitale ; et (v) ressources humaines. Cet indicateur synthétique capture l'impact cumulé des politiques déployées au niveau du Groupe et localement, et est complété par des indicateurs spécifiques (taux de départ volontaire, recrutement, etc.) pour une évaluation granulaire de chaque politique.

Dialogue social/existence de comités d'entreprise/droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation, et liberté d'association/négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants ; Plans de remédiation : introduction de nouveaux processus de concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> Retours des employés Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants 	76	Taux d'engagement des collaborateurs

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants, discussions avec des groupes de représentants des employés spécialisés dans la sécurité ; Plans de remédiation : modification des heures de travail et des manières de travailler. 	<ul style="list-style-type: none"> Retours des employés Cadre de bien-être 	76	Taux d'engagement des collaborateurs ⁽²⁾

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

(2) Bureau Veritas utilise le taux d'engagement comme indicateur transversal mesurant l'efficacité globale de ses politiques RH. Le questionnaire d'engagement comprend 25 questions couvrant cinq domaines clés : (i) technique et ingénierie ; (ii) qualité et sécurité ; (iii) environnement ; (iv) transformation digitale ; et (v) ressources humaines. Cet indicateur synthétique capture l'impact cumulé des politiques déployées au niveau du Groupe et localement, et est complété par des indicateurs spécifiques (taux de départ volontaire, recrutement, etc.) pour une évaluation granulaire de chaque politique.

Santé et sécurité

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants, discussions avec des groupes de représentants des employés spécialisés dans la sécurité ; Plans de remédiation : modification des heures de travail, des manières de travailler, des règles de travail et des processus à suivre pour travailler. 	<ul style="list-style-type: none"> Retours des employés Formation, communication et engagement avec les employés (sécurité et bien-être) : Règles de sécurité essentielles et principes fondamentaux de sécurité Manuel des exigences HSSE pour les sous-traitants et les travailleurs non exclusifs 	76	Taux d'engagement des collaborateurs ⁽²⁾
Sécurité et bien-être			N/A	TAR : nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées ⁽³⁾

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

(2) Bureau Veritas utilise le taux d'engagement comme indicateur transversal mesurant l'efficacité globale de ses politiques RH. Le questionnaire d'engagement comprend 25 questions couvrant cinq domaines clés : (i) technique et ingénierie ; (ii) qualité et sécurité ; (iii) environnement ; (iv) transformation digitale ; et (v) ressources humaines. Cet indicateur synthétique capture l'impact cumulé des politiques déployées au niveau du Groupe et localement, et est complété par des indicateurs spécifiques (taux de départ volontaire, recrutement, etc.) pour une évaluation granulaire de chaque politique.

(3) Bureau Veritas utilise le TAR (nombre total d'accidents de travail avec ou sans arrêt rapporté aux heures travaillées) pour mesurer l'efficacité de ses actions en santé et sécurité. Cet indicateur permet de suivre l'évolution des accidents indépendamment des variations d'activité, offrant une mesure fiable de l'efficacité des actions de prévention.

Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants, discussions avec des groupes d'employés sous-représentés (exemple : des femmes à des grades spécifiques) sur des sujets spécifiques ; Plans de remédiation : formation des <i>managers</i> et des employés, développements professionnels ciblés pour des groupes sous-représentés, révisions des salaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Mixité des effectifs dont équilibre femmes/hommes Rémunération compétitive et juste, et équité salariale 	36 %	Taux de femmes <i>managers</i> (band EC-II)
			36 %	Taux de femmes <i>managers</i> (band EC-IV)
Compétences stratégiques			35 %	Taux de femmes dans l'ensemble des effectifs
			1,0	Ratio des salaires femmes/hommes

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Formation et développement des compétences

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, revues annuelles de la performance et du développement des employés avec leurs <i>managers</i>, consultation avec des employés et/ou leurs représentants ; Plans de remédiation : nouveaux plans de formation, identification de nouveaux parcours et opportunités de développement de carrière. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation, de développement professionnel et de développement du <i>leadership</i> Apprentissages techniques, des compétences professionnelles et qualifications reconnues par des tiers Développement de carrière et mobilité interne Intégration 	35 %	Index de mobilité interne (Comité exécutif à bande IV)

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Compétences stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, discussions avec des employés en situation de handicap et leurs représentants ; 	<ul style="list-style-type: none"> Attraction stratégique des talents (dont les personnes en situation de handicap) 	N/A	Pourcentage d'employés enregistrés en situation de handicap (pour la France)
Évolution de carrière	<ul style="list-style-type: none"> Plans de remédiation : formation de <i>managers</i> et des employés, modifications des lieux et des espaces de travail, collaboration avec des associations externes. 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation, de développement professionnel et de développement du <i>leadership</i> 		

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, discussions avec des employés sous-représentés et leurs représentants ; Plans de remédiation : formation de <i>managers</i> et des employés, communication des processus de signalement. 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement de travail sans harcèlement 	N/A	Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement, signalés au cours de la période considérée

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Diversité

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : enquête annuelle sur l'engagement, discussions avec des employés sous-représentés et leurs représentants ; Plans de remédiation : formation de <i>managers</i> et des employés, campagnes de recrutement inclusives, programmes de développement ciblés. 	<ul style="list-style-type: none"> Mixité des effectifs 	36 %	Pourcentage de femmes <i>managers</i> (band EC-II)
			36 %	Pourcentage de femmes <i>managers</i> (band EC-IV)
			35 %	Pourcentage de femmes dans l'ensemble des effectifs

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Travail des enfants et travail forcé

Politique	Processus de dialogue et les plans de remédiation mis en œuvre	Plans d'action ⁽¹⁾	Cibles pour 2028	Indicateurs
Expérience des employés	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue : concertation avec des employés et leurs représentants ; Plans de remédiation : formation de <i>managers</i> et des employés, communication des codes et des règles. 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des droits humains, dont le travail des enfants et le travail forcé 	0	Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits humains liés au personnel de Bureau Veritas
			0	Nombre (y compris zéro) d'incidents graves liés aux droits humains affectant des employés au cours de la période considérée, y compris une indication du nombre de cas de violation des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

(1) Les plans d'action, classés par politique, sont décrits à la suite des tableaux de chaque thématique.

Note relative à la protection des données personnelles des employés

La protection des données personnelles des collaborateurs de Bureau Veritas suit les mêmes principes et standards que ceux appliqués à la protection des données externes. Par conséquent, cette thématique est traitée de manière globale dans la section dédiée aux questions de durabilité spécifiques au secteur (section 2.5.2 – Protection des données), qui couvre l'ensemble des enjeux relatifs à la gestion et la sécurité des données au sens large, indépendamment de leur nature (données personnelles internes ou externes).

A. Compétences stratégiques

a. Attraction stratégique des talents

Afin de soutenir la continuité de l'emploi de ses collaborateurs, le Groupe s'attache à attirer en permanence des personnes qualifiées et compétentes, capables de répondre aux exigences opérationnelles et aux enjeux de croissance du Groupe. Cette démarche vise à assurer la pérennité des activités et à favoriser le développement des talents au sein de l'organisation. La planification stratégique des effectifs du Groupe utilise notamment l'analyse de données provenant des processus d'évaluation et de développement des talents ainsi que des plans de succession de Bureau Veritas, en vue d'identifier les capacités et les profils indispensables au Groupe pour atteindre les objectifs de croissance définis dans sa stratégie. Parmi ces compétences et profils figurent :

- les experts et responsables commerciaux pour stimuler la croissance organique ;
- les experts et *managers* en développement durable pour mettre au point et commercialiser de nouveaux services ;
- les compétences digitales pour accompagner la transformation des offres de services du Groupe ;
- les spécialistes en cybersécurité pour offrir des services améliorés d'évaluation et de conseil en matière de cybersécurité ;
- les experts en transformation pour alimenter les programmes de transformation ;
- les talents diversifiés, notamment pour parvenir à une mixité plus équilibrée parmi les *managers* en termes de genre, d'âge, de nationalité et de situation de handicap.

S'appuyant sur les résultats de ces analyses, les équipes de recrutement ont revu leurs stratégies de recrutement, à savoir :

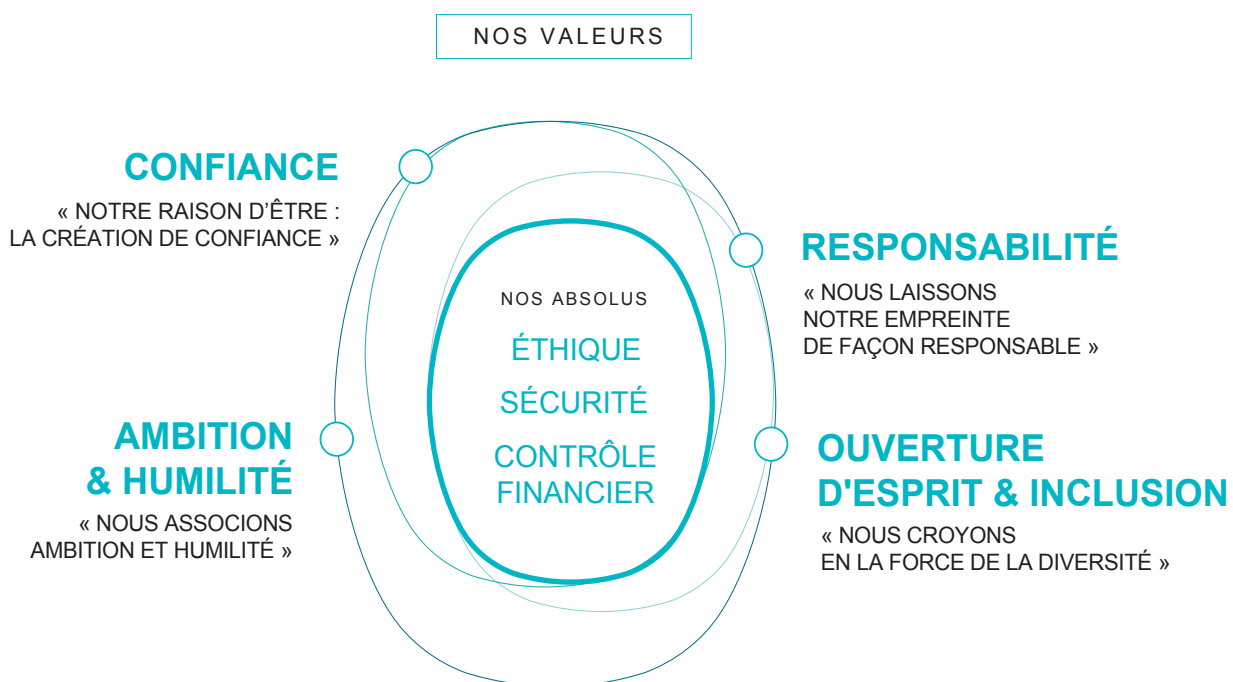
- recourir à des plateformes de recrutement soigneusement sélectionnées ;
- renforcer des partenariats avec des prestataires de recrutement externes ;
- former les équipes et *managers* chargés du recrutement, notamment au recrutement inclusif ;
- renforcer la stratégie de marque employeur du Groupe – une marque employeur distinctive, baptisée *Leave your Mark*, qui met l'accent sur les opportunités offertes à ses collaborateurs d'apporter à Bureau Veritas des contributions concrètes et

précieuses qui impactent la croissance durable des communautés dans lesquelles le Groupe opère ;

- numériser les processus d'attraction des talents, y compris en tirant parti de l'intelligence artificielle ;
- déployer et/ou étendre les programmes destinés aux débuts de carrières, y compris le recrutement de diplômés, les stages et l'apprentissage.

La marque employeur ainsi que les processus d'attraction, d'évaluation et de sélection des talents du Groupe visent également à recruter des personnes qui incarneront et afficheront quotidiennement les « Valeurs » et les « Absolus » du Groupe (présentés ci-dessous) ainsi que les « habitudes » du « *Leadership Framework* ».

Les valeurs du Groupe



Le Leadership Framework du Groupe



b. Rémunération compétitive et juste, avec équité salariale

Des enquêtes de salaires sont régulièrement réalisées par le Groupe pour veiller à conserver un positionnement compétitif permettant à la fois d'attirer les bons candidats, de fidéliser les talents, et de rémunérer les employés conformément à leur poste.

Bureau Veritas dispose également d'accords d'intéressement et de plans d'épargne, comme en France où tous les salariés participent aux mécanismes légaux obligatoires de participation aux résultats de l'entreprise. En outre, ceux ayant une ancienneté de plus de trois mois ont, au titre de l'intéressement, un droit proportionnel à leur présence au sein du Groupe.

Le Groupe s'engage à atteindre d'ici 2028 l'équité salariale femmes/hommes en évaluant au minimum une fois par an les écarts de rémunération pour un travail égal de ses collaborateurs, en tenant compte de facteurs légitimes tels que la localisation des collaborateurs et leurs rôles et responsabilités. Cette analyse vise à identifier les écarts significatifs qui sont définis à plus de 5 % et qui ne s'expliquent pas par des facteurs légitimes. Une fois identifiés, le Groupe s'engage à mettre en place des actions correctives assorties d'échéanciers pour corriger ces écarts.

B. Expérience des employés

Retours des employés

Le Groupe mène une enquête annuelle afin d'obtenir des commentaires de la part de ses collaborateurs, puis prend les mesures nécessaires sur la base des résultats obtenus. Ces enquêtes comprennent :

- une enquête annuelle sur l'engagement des employés ;
- un dispositif d'enquêtes d'intégration pour les nouveaux arrivants. Une première enquête 30 jours après la prise de poste, suivie d'une deuxième évaluation 90 jours après ce même point de départ. Ces mesures permettent d'identifier les axes d'amélioration et de garantir une intégration de qualité au sein de l'organisation ;
- des enquêtes de départ envoyées aux employés sur le point de quitter Bureau Veritas ;
- des enquêtes thématiques spécifiques portant par exemple sur l'efficacité des communications relatives à la conduite du changement et à la nouvelle stratégie.

Culture inclusive

L'engagement du Groupe à se constituer, par l'équité, un personnel durablement diversifié et inclusif se traduit par la mise en œuvre de plans d'action et initiatives, parmi lesquels :

- l'une des quatre valeurs de Bureau Veritas « Ouverture d'esprit et Inclusion » (voir ci-après) repose sur la conviction que chaque talent individuel ne peut atteindre son plein potentiel que s'il ou elle est capable de s'exprimer librement et ouvertement, et que ses collaborateurs l'encouragent à s'exprimer par leurs comportements. La façon dont les collaborateurs traduisent concrètement l'ensemble des valeurs de Bureau Veritas dans leurs actes est évaluée chaque année lors de leur évaluation de performance ;
- le Groupe attend des *managers* qu'ils incarnent et diffusent cette culture inclusive en traduisant les principes du *Leadership Framework* dans leurs pratiques managériales. L'axe *Build engaged Teams* engage les *managers* à établir un climat de sécurité psychologique au sein de leurs équipes. Cet environnement de confiance permet aux collaborateurs de contribuer pleinement, d'exprimer des points de vue divergents et de collaborer sans crainte de représailles, favorisant ainsi l'engagement, l'innovation et l'évolution collective ;
- des formations ⁽¹⁾ pour les *managers* co-animées par des dirigeants expérimentés, abordant les fondamentaux suivants du *leadership* inclusif :
 - les comportements inclusifs pour éliminer les biais inconscients,
 - le mentorat et le parrainage des employés identifiés sur des bases objectives,
 - l'attraction, l'évaluation et la sélection des talents par des moyens objectifs ;
- des séances de sensibilisation à la santé des femmes adressées à l'ensemble des collaborateurs au Royaume-Uni ;
- Bureau Veritas est signataire de la Charte de la diversité en France.

Mixité des effectifs

Pour Bureau Veritas, l'atteinte d'une plus grande diversité au sein de son personnel constitue une priorité stratégique. À cette fin, le Groupe a mis en place et entend poursuivre la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre ses objectifs en la matière. Les éléments suivants, ainsi que les stratégies qui leur sont associées, contribuent à créer un personnel diversifié :

Équilibre femmes/hommes

- des programmes de développement accéléré en matière de *leadership* pour les femmes à haut potentiel, parmi lesquels :
 - *Elevate HER* – un programme mondial de développement de *leadership* pour les collaboratrices à fort potentiel issues de toutes les parties du monde et de toutes les activités du Groupe. L'objectif est d'offrir aux participantes des opportunités de développement accéléré par le biais de *coaching* individuel, de mentorat et d'activités d'apprentissage en groupe afin d'augmenter leur préparation aux postes de direction au sein de différentes entités ou divisions du Groupe,
 - *Women@BV* – France. Ce programme est conçu et mis en œuvre pour accélérer le développement des collaboratrices à haut potentiel. Il comporte un mentorat assuré par les membres du *leadership* senior du Groupe, un accompagnement par des intervenants extérieurs sur des thématiques prioritaires, ainsi que des outils permettant à chacune de définir son propre style de *leadership*. Il vise également à multiplier les passerelles d'accès dans l'industrie du Groupe pour les femmes externes, notamment grâce à un partenariat avec l'organisation Elles bougent qui offre par exemple la possibilité à des adolescentes de se rendre dans les locaux de Bureau Veritas afin d'y découvrir les débouchés possibles ;
- les collaboratrices enceintes sont protégées contre les risques professionnels, conformément aux règles cardinales de sécurité du Groupe, et contre le licenciement, conformément aux lois et réglementations locales ;
- le congé parental rémunéré plus long que celui prévu par les législations locales (à noter que les conditions d'éligibilité à ces congés varient selon les pays, par exemple, aux États-Unis il faut être employé par l'entreprise depuis au moins douze mois, avoir travaillé au moins 1 250 heures au cours des douze mois consécutifs précédant immédiatement la date du début du congé, et être un employé régulier à temps plein) :
 - au Royaume-Uni, le congé parental (maternité et paternité) offert est : pour les mères, les six premières semaines sont payées à 100 % (contre 90 % selon la loi) et les semaines 7 à 16 sont également payées à 100 % (contre 152 livres sterling par semaine selon la loi) ; les pères bénéficient quant à eux de deux semaines payées à 100 % (contre 152 livres sterling par semaine selon la loi),
 - en Australie, tout collaborateur ayant douze mois d'ancienneté peut bénéficier d'un congé parental rémunéré s'il ou elle a la charge du nouveau-né ou de l'enfant récemment adopté comme « aidant primaire » quel que soit le format de la famille (monoparentale, duo parentale, etc.). Sa durée est de six semaines avec rémunération à taux plein, plus deux semaines de salaire si le collaborateur revient travailler au moins un mois dans l'entreprise. Un collaborateur peut par ailleurs prendre cinq jours sur sa réserve de congés pour raisons personnelles s'il n'est pas l'aidant primaire de l'enfant,

(1) Les managers des pays suivants ont participé à ces formations en 2025 : Arabie saoudite, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, France, Inde, Pérou, Royaume-Uni, Singapour.

- aux États-Unis, le congé parental (maternité) payé par Bureau Veritas peut aller jusqu'à quatorze semaines rémunérées,
- en Inde, les avantages liés au congé parental ont été étendus aux pères, qui bénéficient désormais de cinq jours de congés payés,
- en Espagne, les employés bénéficient de plusieurs mesures de soutien familial destinées à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle. En cas de naissance ou adoption d'un enfant, une allocation en espèces est versée lors de l'arrivée du nouvel enfant dans la famille. Les familles reçoivent également une aide financière pour les enfants scolarisés dans la tranche d'âge spécifique (6-16 ans), des allocations supplémentaires pour les enfants en situation de handicap, ainsi que des contributions spéciales en espèces pour les familles nombreuses (généralement à partir de trois enfants ou plus). Sur le plan des congés rémunérés, les mères bénéficient de douze semaines minimum de congé de maternité, auxquelles s'ajoutent cinq jours supplémentaires rémunérés au-delà de ce minimum légal, avec la possibilité de transférer une partie de ce congé au père. Enfin, une aide spécifique existe pour les victimes de violences sexistes, sous la forme d'un congé rémunéré pouvant aller jusqu'à dix jours, destiné à régler les démarches administratives, judiciaires ou médicales liées à ces violences ;
- les bureaux du Groupe, en France et en Espagne, proposent des salles dédiées à l'allaitement pour les femmes ;
- en Espagne, le Groupe a obtenu la certification GEEIS (*Gender Equality European and International Standard*), après examen de plusieurs critères, dont la présence de plans d'action et de pratiques spécifiques en matière de ressources humaines ;
- Bureau Veritas est signataire des Principes pour l'autonomisation des femmes des Nations Unies, afin de renforcer son engagement et de soutenir ses stratégies pour faire progresser l'égalité femmes/hommes et l'autonomisation des femmes au travail et, plus largement, au sein de la société ;
- Hinda Gharbi, Directrice Générale du Groupe, est mentor dans le programme de mentorat des Ateliers Entreprise et Mixité ainsi qu'au sein de l'organisation Equaleaders dont l'objectif est de promouvoir une meilleure mixité dans la *leadership* des entreprises ;
- Matthieu Gondallier de Tugny, Vice-Président exécutif en charge de la division Marine & Offshore de Bureau Veritas, est un membre fondateur du Comité d'étude sur la diversité (*Diversity Study Council*) du Forum maritime mondial (*Global Maritime Forum*), dont la mission consiste à élaborer une charte mondiale pour la diversité et l'inclusion propre à l'industrie maritime, devant favoriser l'accès et l'évolution des femmes dans ce secteur ;
- Nathalie Brunel, Vice-Présidente sales, marketing et communication – Bureau Veritas France, est membre du Conseil d'administration de l'association Elles bougent qui a pour objectif d'attirer plus de femmes vers des métiers d'ingénierie.

Une représentation de nationalités et d'ethnicités variées

- Bureau Veritas est également très engagé en faveur d'un renforcement constant de diversités de nationalités et d'ethnicités dans ses effectifs et veille à ce que sa culture d'entreprise permette à chacun de s'épanouir, quelle que soit

son appartenance de nationalité ou ethnique. Le Groupe est présent dans 140 pays et emploie des collaborateurs de 164 nationalités différentes. Les valeurs de Bureau Veritas et son *Leadership Framework* s'assurent de la mise en œuvre de cet engagement en faveur du renforcement de la diversité de nationalités et d'ethnicités, notamment au sommet de l'échelle hiérarchique. Le Comité exécutif du Groupe se compose ainsi de membres de plusieurs nationalités (allemande, américaine/argentine, australienne/tunisienne, brésilienne, chinoise, espagnole, française, pakistanaise et thaïlandaise), et 36 % de ses membres ne sont pas européens.

- Le Groupe continue d'accroître la capacité des *managers* à se constituer des équipes plus diverses ainsi qu'à contribuer à renforcer la culture d'entreprise où chacune et chacun a les mêmes chances de réussir et de progresser dans sa carrière. Les initiatives prises à cet effet sont les suivantes :
 - programmes de formation sur le *leadership* inclusif dont la sensibilisation aux biais inconscients, le recrutement inclusif et le mentorat/le parrainage des employés basé sur des critères objectifs,
 - événements locaux, comme des célébrations culturelles, pour célébrer et reconnaître les différences,
 - suivi des données relatives aux nationalités représentées au sein de l'effectif total et au sein du management, en vue d'amoinrir les disparités entre ces deux groupes.

Personnes en situation de handicap

Le Groupe s'attache constamment à créer un cadre de travail qui permette à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi. Plusieurs initiatives ciblées ont été entreprises en 2025 :

- en France, parmi les initiatives pour accroître l'accès à l'emploi figurent :
 - des campagnes de communication interne en collaboration avec des consultants experts pour accroître la sensibilité de l'ensemble des collaborateurs,
 - la participation à des événements permettant de compléter la sensibilisation : Activ'Challenge, SEEPH et DuoDay,
 - une stratégie pour le recrutement de personnes en situation de handicap, qui comprend notamment la mise en lien du site de recrutement du Groupe avec celui de l'Association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et l'accès à leur base de candidatures,
 - la mise en place d'une ligne d'accompagnement téléphonique pour permettre aux employés du Groupe d'obtenir des conseils ou un soutien pour faire reconnaître leur handicap,
 - une préparation opérationnelle à l'emploi qui permet, en lien avec l'AFPA, de former des personnes en situation de handicap et actuellement sans emploi pour être embauchées par Bureau Veritas ;
- en Afrique du Sud, Bureau Veritas s'est associé à une société de formation pour financer la formation de travailleurs en situation de handicap et ainsi accroître leur employabilité ;
- en Espagne, le Groupe est titulaire de la certification *Bequal Plus* qui évalue les politiques des entreprises en matière de recrutement et de ressources humaines, l'accessibilité aux bureaux ainsi que les taux de fidélisation et de reclassement des collaborateurs en situation de handicap.

Personnes qui s'identifient comme LGBT+

Le Groupe vise à attirer et recruter des talents qui s'identifient comme LGBT+, en instaurant un cadre de travail où ils ont le sentiment de pouvoir s'épanouir pleinement dans leurs fonctions et progresser dans leur carrière. Voici quelques exemples d'autres actions menées à cet égard :

- des événements locaux dans quelques pays tels que le Royaume-Uni et le Canada pour célébrer le Mois des fiertés. Ils permettent de mettre en avant la culture inclusive de Bureau Veritas pour tous ses collaborateurs, notamment ceux qui s'identifient comme LGBT+, et d'encourager un plus grand nombre de personnes à devenir alliées des personnes qui s'identifient comme LGBT+, tout en les sensibilisant aux meilleurs moyens de favoriser un lieu de travail plus inclusif ;
- des groupes de réseaux de collaborateurs LGBT+ et leurs alliés, tels que le *LGBT+ Diversity Group* au Royaume-Uni, sont encouragés et des guides sont disponibles pour leur création et leur opération ;
- la possibilité pour les collaborateurs de déclarer appartenir au genre non binaire ;
- la politique d'inclusion de Bureau Veritas applique une tolérance zéro envers toute discrimination fondée sur les marqueurs d'identité suivants : identité de genre, expression de genre, orientation sexuelle ;
- au Royaume-Uni, le Groupe a recensé les collaborateurs qui ont choisi de s'identifier volontairement comme LGBT+. Ces données servent à recevoir des retours de ces employés pour mieux déterminer de quelles façons renforcer l'inclusion dans la culture du Groupe.

Employés intergénérationnels

Compte tenu de la pyramide des âges des collaborateurs de Bureau Veritas, il est essentiel de développer les talents, quelle que soit leur génération. De nombreuses initiatives y contribuent, parmi lesquelles :

- le Groupe accorde une importance particulière au ciblage de candidats externes de tous âges. Sa marque employeur *Leave your Mark* illustre sa proposition de valeur en matière d'emploi pour différentes générations. Elle établit un lien entre l'expertise de ses collaborateurs et les bénéfices tangibles apportés à la société. Le Groupe suit attentivement l'engagement de ses collaborateurs, le taux de départ volontaire ainsi que les heures consacrées à la formation et au développement, en les ventilant par tranche d'âge et par niveau hiérarchique. L'objectif est d'identifier d'éventuels écarts entre les différents groupes afin de mettre en place des stratégies adaptées pour les réduire ;
- en France, les équipes de recrutement ont déployé des initiatives afin de permettre le recrutement de personnes en réinsertion professionnelle et auprès des jeunes populations (par exemple des stagiaires, des alternants et des premiers emplois) avec la réalisation de campagnes de visibilité sur les réseaux sociaux (dont Meta, TikTok et Pinterest) ;
- au Japon, afin de retenir ses collaborateurs les plus âgés, Bureau Veritas a mis en place un programme permettant à ceux ayant atteint l'âge légal de départ en retraite (63 ans) de conserver leur emploi à temps partiel.

Vétérans militaires

Bureau Veritas valorise le recrutement de vétérans en raison des compétences techniques, professionnelles et de *leadership* dont ils disposent. Le Groupe estime en outre qu'il est de son devoir d'offrir davantage de possibilités d'emploi aux personnes qui ont servi dans les forces armées.

- Aux États-Unis, Bureau Veritas a signé un partenariat avec *RecruitMilitary.com*, un leader dans la mise en relation des employeurs avec le programme communautaire militaire qui aide

les anciens combattants à accéder à l'emploi. En outre, en tant que fournisseur approuvé par SkillBridge du département de la Défense, Bureau Veritas démontre son engagement à soutenir le personnel militaire dans ses transitions de carrière. De plus, les équipes de recrutement de la région aux États-Unis ont une stratégie ciblée visant à créer et maintenir des relations avec les officiers de transition dans l'armée afin de renforcer la marque de Bureau Veritas en tant qu'employeur privilégié pour les anciens combattants.

- Bureau Veritas a conclu un accord avec *RecruitMilitary.com*, une agence de recrutement dédiée au programme *Soldier for Life* de l'armée américaine, qui aide les vétérans à retrouver un emploi. D'autre part, les équipes de recrutement du Groupe aux États-Unis appliquent une stratégie ciblée visant à établir et à entretenir des relations avec les *Transition Officers* de l'armée afin d'asseoir la marque Bureau Veritas comme employeur de choix pour les vétérans.
- Au Royaume-Uni, Bureau Veritas reste en 2025 détenteur du prix d'Or décerné par le ministère de la Défense dans le cadre d'un dispositif honorifique en direction des employeurs, en reconnaissance de la qualité de son programme d'insertion en faveur des vétérans des forces armées britanniques, qui permet à ces derniers d'accéder à une deuxième carrière. Cela fait désormais huit ans que le Groupe détient ce prix, qui témoigne notamment des nombreuses possibilités offertes aux vétérans s'agissant d'aménager leur travail sous la forme de rôle de mentors ou de consultants ou encore par la mise en place de schémas de travail à temps partiel.

Employés des Premières Nations

- En Australie, Bureau Veritas s'associe à différents groupes de Premières Nations et communautés locales afin d'attirer davantage de candidatures issues des communautés de Premières Nations. Le Groupe a également vu son plan d'action innovant pour la réconciliation approuvé par *Reconciliation Australia*.

Personnes ayant des responsabilités familiales

- Au niveau mondial, la Politique de Bureau Veritas en matière de flexibilité du travail fournit aux employés un cadre leur permettant la possibilité de plus de flexibilité quant aux heures, au lieu et à la façon de travailler lorsque des responsabilités d'ordre privé les appellent, comme c'est le cas des aidants familiaux et des proches aidants. En outre, certains pays prévoient des congés rémunérés spéciaux pour les collaborateurs assumant des responsabilités d'aidant. Par exemple, en Espagne, les employés dont un proche immédiat (enfant, parent, beau-parent, beau-fils ou belle-fille) est hospitalisé ont droit à un congé rémunéré pouvant aller jusqu'à 30 jours ouvrés.

Environnement de travail sans harcèlement

- Le Groupe dispose de codes spécifiques alignés sur les instruments pertinents reconnus au niveau international, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Ces codes destinés aux collaborateurs salariés et non salariés abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé/obligatoire et le travail des enfants. Ils incluent la politique des droits humains, la politique anti-harcèlement la politique d'inclusion, les règles cardinales et principes de sécurité et le Code d'éthique. Les motifs de discrimination suivants sont spécifiquement interdits par la politique d'inclusion du Groupe : l'ethnicité, la couleur de peau, l'âge, les différences visibles, l'héritage ou l'ascendance, le lieu d'origine, le statut socio-économique, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, l'état civil, la situation familiale (dont avoir ou ne pas avoir d'enfants), la condition médicale (dont la grossesse et l'allaitement), la situation handicap, l'opinion politique, la religion (croyance), tout autre statut protégé par la loi.

- Ces codes sont mis en œuvre par le biais de procédures spécifiques pour s'assurer que la discrimination est évitée et atténuée et que les actions appropriées sont mises en place si la discrimination est détectée. Ces codes servent également à promouvoir la diversité et l'inclusion en général. Le Groupe prend très au sérieux toutes les plaintes pour discrimination ou harcèlement portées à sa connaissance et s'engage à enquêter rapidement sur chacune d'elles et à prendre les mesures qui s'imposent en fonction des résultats de son enquête. La politique du Groupe confirme que toute personne déposant une plainte sera protégée contre les représailles. Il veille en outre, au moyen de formations et de communications constantes, à ce que les collaborateurs sachent ce qui constitue un cas de discrimination ou de harcèlement, et comment le signaler (il existe à cet égard une ligne d'alerte gérée par un tiers indépendant).
- Le Groupe a pris des engagements spécifiques liés à l'augmentation de la représentation des femmes. Ces engagements comprennent des objectifs visant à atteindre une plus grande représentation des femmes dans les effectifs, parmi les cadres dirigeants/experts et au niveau du management senior, par des stratégies ciblées de recrutement, de développement et d'engagement.
- Il incombe à tous les collaborateurs de suivre une formation au Code d'éthique du Groupe, qui intègre sa politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et son engagement en faveur de la diversité de ses effectifs et d'une culture inclusive. En outre, des séminaires *Open & Inclusive* ont été dispensés pour les *managers* en 2025 et étaient animés par des dirigeants expérimentés basés dans les mêmes pays ou régions que les *managers*. Les dirigeants expérimentés avaient été formés par un expert d'inclusion et accompagnés par des directeurs locaux des Ressources humaines pour assurer la qualité et la cohérence des séminaires. Ces séminaires ont été conçus au niveau du Groupe et ont visé à renforcer le rôle du *manager* dans l'instauration d'un cadre de travail exempt de toutes formes de discrimination et de harcèlement, et de promouvoir une culture d'inclusion. Aux initiatives Groupe précitées viennent s'ajouter des mesures locales, telles que la formation obligatoire pour les collaborateurs en France sur la prévention des risques psychosociaux.

Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants

Les codes et initiatives du Groupe vis-à-vis de sa propre main-d'œuvre interdisent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants. Le Groupe dispose également d'une politique globale de prévention et de gestion des accidents du travail.

Les codes et initiatives de Bureau Veritas et leur déploiement sont conformes aux instruments internationaux pertinents, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.

Les engagements du Groupe en matière de droits humains applicables à ses propres collaborateurs comprennent :

- la liberté d'association et le droit de négociation collective : Bureau Veritas respecte le droit qu'ont tous ses collaborateurs à constituer ou adhérer à un syndicat et de négocier collectivement, conformément à la réglementation locale. Une politique de non-discrimination est appliquée envers ses collaborateurs adhérents ou militants syndicaux en matière

d'emploi, de promotion, de mutation ou de licenciement. Bureau Veritas encourage une communication ouverte et honnête sur ses lieux de travail où les collaborateurs peuvent parler avec leurs *managers* de leurs idées, préoccupations ou problèmes et travailler ensemble pour résoudre les problèmes liés aux conditions de travail ;

- l'élimination des discriminations et des inégalités de rémunération : Bureau Veritas lutte contre toute forme de discrimination, de harcèlement et tout autre comportement irrespectueux ou inapproprié, y compris les traitements injustes ou les représailles de toute nature sur le lieu de travail ou dans toute circonstance liée au travail. Les décisions en matière de recrutement, de nomination, de formation, de rémunération et d'évolution sont exclusivement fondées sur les qualifications, les performances, les compétences et l'expertise, le tout sans tenir compte de l'ethnicité, la couleur de peau, l'âge, les différences visibles, l'héritage ou l'ascendance, le lieu d'origine, le statut socio-économique, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, l'état civil, la situation familiale (dont avoir ou ne pas avoir d'enfants), la condition médicale (dont la grossesse et l'allaitement), la situation de handicap, l'opinion politique, la religion (croyance), tout autre statut protégé par la loi. Bureau Veritas s'engage également à identifier les inégalités de rémunération basées sur le genre et à prendre des mesures pour les éliminer. Les processus permettant de les identifier et de prendre les mesures nécessaires comprennent des analyses et des rapports réguliers, suivis de l'élaboration et de l'exécution de plans d'action locaux pour combler ces écarts ;
- le soutien à la diversité et à l'inclusion : Bureau Veritas soutient et promeut la diversité et l'inclusion dans tous ses lieux de travail ;
- la mise à disposition d'un lieu de travail sûr et sécurisé : Bureau Veritas s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sain, exempt de violence, de harcèlement, d'intimidation et d'autres conditions dangereuses ou perturbatrices, afin de minimiser le risque d'accidents et de blessures et de réduire l'exposition aux risques de sûreté, de santé et de sécurité pour tous ses collaborateurs. Le programme de santé et de sécurité du Groupe est conforme aux lois et réglementations applicables. Cela comprend la fourniture d'équipements de protection individuelle appropriés aux travailleurs, l'établissement de procédures de sécurité et de programmes de formation sur les risques professionnels et la mise en place de codes et de procédures pour faire face à toute situation d'urgence ;
- la protection de la vie privée : Bureau Veritas s'engage à respecter le droit à la vie privée et à la liberté d'expression et prend toutes les mesures raisonnables pour s'efforcer de protéger les collaborateurs contre l'accès, l'utilisation, la destruction, la modification ou la divulgation non autorisés de leurs informations personnelles et données personnelles. Le Groupe traite les données personnelles des collaborateurs conformément à sa politique de confidentialité mondiale et aux lois et réglementations applicables. Des garanties de sécurité pour les données des collaborateurs sont fournies en fonction des besoins et sont maintenues dans le respect de la vie privée et de la dignité des collaborateurs.

Le Groupe dispose de processus et de mécanismes de contrôle du respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises. Ces processus et mécanismes comprennent :

- une politique de partenariat : Bureau Veritas s'engage à faire en sorte que ses partenaires, tels que les agents, intermédiaires, co-entreprises et membres de consortiums, appliquent son Code de conduite des partenaires d'affaires et sa politique des droits humains. Bureau Veritas peut décider de cesser ses activités avec des clients, gouvernements ou collectivités locales qui ne respecteraient pas les droits humains ;
- un processus de signalement : Bureau Veritas met en place des processus qui encouragent chaque collaborateur à s'exprimer lorsqu'il est témoin d'actes ou de pratiques au sein de l'entreprise s'il estime qu'ils vont à l'encontre du Code d'éthique. Une ligne d'alerte externe a été mise en place pour permettre aux salariés de rapporter tout signalement, par e-mail ou par téléphone, tout en conservant l'anonymat s'ils le souhaitent :
 - Signalement par des salariés : si un salarié souhaite poser des questions sur la politique des droits humains ou signaler une violation présumée de cette politique, il peut suivre les procédures prévues par le Code d'éthique de l'entreprise. Bureau Veritas s'engage à enquêter sur les problèmes soulevés, le cas échéant à les résoudre, et à préserver, dans la mesure du possible et conformément à la loi en vigueur, la confidentialité tout au long de cette procédure. Aucune sanction ou autre forme de représailles ne sera appliquée à un salarié pour avoir signalé une violation de cette politique,
 - Signalement par des personnes externes : tous les signalements effectués par des personnes externes, telles que les clients, les collectivités, les fournisseurs ou les sous-traitants, font l'objet d'une enquête et sont traités conformément aux procédures existantes prévues par le Code d'éthique de Bureau Veritas, y compris la ligne d'alerte externe, en préservant, dans la mesure du possible et conformément à la loi en vigueur la confidentialité tout au long de cette procédure ;
- lutte contre le travail forcé et le travail des enfants : Bureau Veritas interdit le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail forcé en prison, le travail sous contrat, le travail servile, le travail militaire, l'esclavagisme ou toute forme de traite des êtres humains, dans toutes ses opérations. Bureau Veritas opère en totale conformité avec toutes les lois applicables relatives aux heures de travail, aux salaires, y compris les textes relatifs au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux. Les travailleurs sont libres d'interrompre toute relation de travail, sous réserve d'un préavis d'une durée raisonnable. Concernant la prévention du travail des enfants, Bureau Veritas interdit l'emploi de personnes âgées de moins de 16 ans dans toutes ses activités et s'engage à lutter contre toute exploitation des enfants. Les travailleurs de moins de 18 ans ne peuvent pas occuper des emplois dangereux susceptibles d'affecter leur santé et leur sécurité. Le Groupe n'a identifié aucune zone géographique ni opération qui ont des risques d'incidents significatifs de travail forcé ou de travail des enfants.

C. Évolution de carrière

Plan de formation, de développement professionnel et développement du leadership

La stratégie de formation du Groupe vise le renforcement des compétences de ses collaborateurs dans l'optique d'une contribution à ses objectifs de croissance et dans la préparation des équipes de demain. Les fondements de cette stratégie incluent :

- l'analyse des besoins de formation ;

- la réponse aux besoins de formation identifiés, par la conception et le développement de solutions basées sur l'expérience pratique, les connexions avec les autres et la formation formelle ;
- le déploiement de solutions incluses dans les plans de formation individuels (voir paragraphe sur *MyDevelopment* ci-après) ;
- l'évaluation de ces solutions à l'aide notamment du modèle de *Kirkpatrick* et du système de gestion de l'apprentissage du Groupe, dans le but d'optimiser leur impact sur l'entreprise.

Exemples de solutions élaborées à partir de l'analyse des besoins de formation :

- Étoffement des compétences sur les carburants alternatifs

La division Marine & Offshore du Groupe a constitué une équipe dédiée à l'avenir de la navigation (*Future Shipping Team* – FST) qui aligne et connecte plus de 100 experts du Groupe sur plus de douze thèmes majeurs de durabilité pour la navigation, parmi lesquels la transition énergétique, la décarbonation et la neutralité carbone. Les membres de l'équipe partagent systématiquement leurs connaissances, travaillent sur des projets stratégiques clés dans le cadre d'une feuille de route mondiale et dispensent une formation interne sur les sujets d'actualité envers un public plus large ;

- Sustainability Academy

Ce programme a pour objectif le développement de talents spécifiques et combine différentes modalités d'apprentissage, dont des évaluations à 360° avec *feedback* et *coaching*, du mentorat et des séminaires. Le centre développe aussi des projets d'innovation collectifs actuellement soutenus par la Direction du Groupe, dont plusieurs ont permis de créer des services nouveaux et de meilleure qualité pour les clients de Bureau Veritas ;

- Centre de développement – Europe et Afrique

La *Sustainability Academy* est le programme mondial de renforcement des capacités de Bureau Veritas, conçu pour combler le manque d'expertise en matière de développement durable et accélérer le développement des professionnels en début de carrière. Elle propose une formation technique structurée dans des domaines clés liés au développement durable, tels que le carbone et le climat, la circularité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la nature et l'ESG, ainsi que des compétences en matière de conseil, de réalisation de projets et de numérique. Grâce à des modules animés par des experts, à l'apprentissage sur le terrain, au mentorat et à l'évaluation, l'Académie permet aux diplômés de progresser rapidement vers l'autonomie et de fournir des services de développement durable de haute qualité à nos clients dans toutes nos zones géographiques ;

- Académie d'Amérique latine – Renforcer les capacités opérationnelles

Cette académie vise à faire évoluer les compétences techniques et celles des professionnels au début de leur carrière pour ceux qui sont dans le métier du développement durable. Des modules animés par des experts ciblent des sujets spécifiques pour répondre aux besoins des services de développement durable de pointe offerts par ces professionnels. De plus, avec des modules sur le mentorat et des séances en présentiel avec des leaders et des formateurs sur les compétences professionnelles et interpersonnelles, cette académie englobe une approche qui accélère le développement de ces professionnels dans un métier de forte croissance ;

• Formation digitale pour tout le personnel

La plateforme d'e-learning du Groupe, *MyLearning*, continue d'être améliorée pour proposer à tous les collaborateurs connectés des formations toujours plus ciblées, accessibles partout et à tout moment. En 2025, tous les employés ont pu entreprendre des formations parmi l'ensemble du programme proposé par le fournisseur externe Coursera. Ce programme inclut de nombreux cours accrédités par des universités, des organismes de formation et d'autres instances externes reconnues ;

• Learning Week

Bureau Veritas organise une semaine de la formation au travail (*Learning at Work Week*), durant laquelle l'ensemble des collaborateurs doivent assister à un webinar sur une nouvelle thématique d'actualité et s'engager à mettre en pratique trois enseignements importants. Animées par des partenaires externes et des experts internes, les formations en question portent sur des sujets définis à partir d'une analyse des besoins de formation prioritaires de l'entreprise, à savoir : l'optimisation de productivité à l'aide de l'intelligence artificielle, les conseils pour accélérer son apprentissage des langues ; l'agilité d'apprentissage ; la planification professionnelle et de carrière ; et la cultivation de ses points forts et sa confiance.

En outre, pour construire un vivier solide et diversifié de talents pour ses postes de direction, le Groupe met en place une stratégie de gestion des talents visant à identifier, évaluer et développer les talents. Cela comprend l'identification des personnes talentueuses qui sont affectées à des cercles de talents. Le cercle auquel les employés peuvent être affectés dépend d'une évaluation de leur potentiel pour des rôles futurs. Ces personnes bénéficient ensuite de programmes de développement ciblés pour s'assurer qu'il y ait un vivier solide de talents en place.

Apprentissages techniques, des compétences professionnelles et qualifications reconnues par des tiers

Bureau Veritas intervenant dans un grand nombre de domaines techniques, les formations techniques que le Groupe propose sont essentielles pour que les collaborateurs travaillent en ayant une connaissance complète des référentiels (normes et réglementations), des méthodes d'inspection (échantillonnages, analyses, contrôles non destructifs, mesures, etc.), des caractéristiques techniques des éléments inspectés (produits, processus, équipements, etc.) et des règles de sécurité, qu'ils soient existants ou en cours d'élaboration. Les départements techniques de chaque division effectuent un suivi des qualifications et compétences, qui font également l'objet d'audits par les organismes d'accréditation correspondants (Cofrac, IACS, UKAS, etc.). Une part significative des heures de formation enregistrées correspond au développement de compétences techniques, ce qui souligne l'engagement de Bureau Veritas en faveur de l'excellence technique.

Bureau Veritas collabore également avec des écoles, établissements d'enseignement supérieur et organismes de formation pour permettre à ses collaborateurs de développer des compétences professionnelles clés et d'acquérir des qualifications et des certifications reconnues en dehors de l'entreprise. En voici quelques exemples :

- en Australie, le Groupe prend en charge la formation et aménage du temps libre pour les collaborateurs dans le cadre de stages leur permettant d'obtenir des certificats et des diplômes en techniques de laboratoire délivrés par LTT (*Labtech Training Victoria*) ;

- en Chine, où un certain nombre de nouveaux chefs de projet ont suivi un programme en collaboration avec l'université de Tianjin pour obtenir une certification en gestion de projet et en compétences de *leadership* ;
- en Inde, les collaborateurs ont suivi des parcours de formation certifiants couvrant l'ensemble des technologies critiques suivantes : PySpark, *frameworks* de données avancés, Python, certification AWS (infrastructure *cloud* et ingénierie des données), Power Apps & Power Platform, management de projet, ITIL V4, cybersécurité, Netskope Proxy, intelligence artificielle générative, Angular, JavaScript, Docker, gouvernance des identités et des accès, ainsi que Power BI ;
- au Royaume-Uni, où Bureau Veritas collabore avec l'université Robert Gordon pour offrir des bourses d'études et la possibilité pour les bénéficiaires d'acquérir de l'expérience professionnelle dans le domaine du génie mécanique et électrique ;
- en France, où les employés ont la possibilité d'obtenir des certificats en méthodes Agile et Scrum, en gestion des contrats, ainsi que dans des domaines liés à l'intelligence artificielle (IA), tels que le *machine learning*, le traitement du langage clair, la vision par ordinateur et l'automatisation des processus robotiques – des compétences précieuses dans tous les secteurs et essentielles pour la compétitivité à long terme de Bureau Veritas.

Intégration

Les nouveaux embauchés bénéficient d'une expérience structurée visant à maximiser leur productivité et à faire naître chez eux un sentiment d'appartenance à Bureau Veritas. Les principales caractéristiques de ce parcours d'intégration sont :

- les « Moments qui comptent », qui sont des passages obligés pour les nouveaux collaborateurs ;
- la digitalisation des processus ;
- des lignes directrices et de la formation pour les *managers* et les équipes RH afin d'optimiser la communication avec les nouveaux arrivants ;
- l'identification, la formation et l'affectation de *BV Buddies* ;
- un programme de formation pour les nouveaux embauchés au cours de leur première année, afin de les aider à s'approprier leur rôle, ainsi qu'un programme de familiarisation avec le Groupe, *Welcome to Bureau Veritas*, qui présente sa structure, sa culture et sa marque employeur et notamment :
 - les règles cardinales de sécurité,
 - le programme de conformité de Bureau Veritas, qui couvre son Code d'éthique, la sécurité en déplacement, la protection des données, la charte SI/IT Groupe, et la sécurité routière,
 - des modules sur les absolus et les valeurs de Bureau Veritas, axés sur les comportements attendus de la part de tout collaborateur,
 - des modules sur la marque employeur *Leave your Mark* et le rôle que tous les collaborateurs et *managers* jouent dans son développement et son amélioration, et
 - des modules sur les politiques de ressources humaines du Groupe.

Développement de carrière et mobilité interne

Bureau Veritas s'engage à instaurer une culture et des mécanismes d'accompagnement à la performance et au développement de ses collaborateurs. Ces mécanismes incluent *MyPerformance@BV* et *MyDevelopment* (décrits ci-après), au travers desquels les collaborateurs et leurs *managers* sont amenés chaque trimestre à suivre des procédures spécifiques, parmi lesquelles une évaluation annuelle des valeurs du Groupe. *MyPerformance@BV* repose sur les mesures suivantes :

- gestion par objectifs : définir des objectifs alignés avec la stratégie du Groupe et le développement de carrière des collaborateurs ;
- redéfinir ces objectifs en fonction des besoins et des conditions de marché ;
- évaluations multidimensionnelles des performances : évaluer la performance en utilisant les appréciations de plusieurs collaborateurs ;

- fournir et recevoir du *feedback* efficace et constructif.

Les éléments clés de *MyDevelopment* comprennent :

- conversations agiles : conversations régulières sur le développement de carrière pour répondre à l'évolution des besoins et objectifs professionnels et personnels (au moins une fois par an) ;
- un suivi numérique des objectifs de développement approuvés et évalués ;
- des solutions proposées pour aider à l'atteinte des objectifs de développement, telles que des projets spéciaux, des affectations étendues, du mentorat et des formations ;
- l'utilisation d'un cadre de rôles et de développement pour accompagner les collaborateurs dans la planification de leur carrière.

CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE DE BUREAU VERITAS

	Étapes clés	Ressources	Exemples
Identification	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les futurs postes, responsabilités, projets, etc. qui présentent un intérêt pour l'avancement de carrière des collaborateurs. • Valider les besoins futurs de Bureau Veritas par rapport à ces postes, responsabilités, projets, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les carrières vers des postes de <i>manager</i> ou d'expert à travers la communication interne des opportunités d'emploi, les <i>Talent Reviews</i>, des conseils de la part des mentors et <i>managers</i>, et des viviers de talents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens d'évolution de carrière dans le cadre de <i>MyDevelopment</i>. • Entretiens de mentorat pour les collaborateurs appartenant à des groupes spéciaux (par exemple, <i>Women@BV</i> en France).
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les compétences nécessaires aux postes, responsabilités, projets, etc. qui présentent un intérêt pour les collaborateurs par rapport à leurs connaissances actuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Feedback</i> issu de plusieurs sources (dont évaluation à 360°). • Évaluation des compétences et qualifications techniques par des experts. • Les habitudes du <i>Leadership Framework</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revues annuelles des talents. • Retours de performance dans le cadre de <i>MyPerformance</i>.
Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans pour combler les lacunes identifiées dans les compétences des collaborateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations techniques et spécialisées, supervision par des experts des collaborateurs passant des qualifications. • Programmes de développement du <i>leadership</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certification et qualification des experts. • Programme de développement <i>Sustainability Academy</i>

Le Groupe est convaincu que la mobilité interne est essentielle au développement de ses collaborateurs. Les témoignages des employés de Bureau Veritas obtenus *via* des enquêtes confirment qu'ils mettent une telle approche en valeur. Ils sont ainsi encouragés à postuler pour de nouveaux postes, à exprimer leur désir de prendre part à de nouveaux projets et à assumer de nouvelles responsabilités. Chez Bureau Veritas, la mobilité interne est soutenue par une approche et une politique de mobilité fonctionnelle et géographique qui se traduisent notamment par :

- des questions structurées lors d'échanges entre collaborateurs et *managers* dans le cadre de *MyDevelopment*, et des champs de saisie en ligne dédiés aux préférences géographiques et fonctionnelles dans *SuccessFactors* ;
- la formation des *managers* à l'animation de réunions de planification et de développement de carrière motivantes ;
- le partage des profils des collaborateurs dans le cadre des *Talent Reviews* et la planification de succession ;
- le recrutement : la quasi-totalité des offres de poste sont proposées en priorité en interne *via* le portail interne des offres d'emploi du Groupe ;

- préavis : les préavis pour les mobilités internes sont identiques ou inférieurs à ceux relatifs à des démissions ;
- éligibilité : tous les collaborateurs, qu'ils soient en CDI ou CDD, peuvent postuler à des offres d'emploi internes. Les seules conditions sont six mois d'ancienneté pour les CDI et aucune durée minimale pour les CDD ;
- notification : les employés ne sont pas tenus d'informer leur responsable ou leur équipe RH locale lorsqu'ils postulent à des postes, bien que cela soit encouragé ;
- campagnes promotionnelles : tout au long de l'année, des initiatives se déroulent pour encourager les collaborateurs à rendre plus visibles leurs préférences de carrières en utilisant les mécanismes tels que les conversations avec leur *manager* et la saisie d'informations dans le système d'information des ressources humaines ;
- la communication interne : les nominations à des postes senior et les promotions font l'objet d'une annonce sur l'intranet du Groupe et *via* des messages de la Directrice Générale du Groupe.

D. Sécurité et bien-être

La gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail est d'une importance primordiale pour Bureau Veritas, sachant qu'une part importante de ses activités se déroulent sur le site de ses clients ou de leurs fournisseurs.

En outre, ses propres locaux présentent une multitude de risques, et il opère dans un très grand nombre de régions dont les degrés de maturité et de contrôle des exigences réglementaires diffèrent. Veiller à ce que chacun des collaborateurs rentre chez lui sain et sauf est une priorité absolue. C'est une condition *sine qua non* de l'activité. C'est pourquoi la sécurité chez Bureau Veritas est un principe absolu qui ne change pas avec le temps, les priorités, la pression ou le climat économique. La sécurité des travailleurs est au cœur de toutes les priorités de Bureau Veritas.

Le Groupe a revu en octobre 2023 son engagement santé, sécurité et bien-être, établissant les attentes les plus élevées sur ces sujets. L'engagement a été signé par la nouvelle Directrice Générale et diffusé à toutes les entités. Il est traduit dans différentes langues.

Bureau Veritas possède un système de management intégré et certifié (ISO 9001, 14001 et 45001) régulièrement audité par un organisme indépendant. Au siège du Groupe, avec le soutien de son réseau opérationnel, le manuel QSSE (Qualité, Santé, Sécurité et Environnement) est mis à jour et des normes internationales sont régulièrement émises sur la base des investigations menées par la Direction, des rapports d'incidents, des résultats d'audit et de l'évaluation générale du programme.

Le Groupe s'est fixé pour ambition d'améliorer son empreinte ISO 45001 et en a fait un indicateur clé de la performance. La variation de cet indicateur en 2025 reflète notamment des changements de périmètre. Concrètement, Bureau Veritas envisage que plus de collaborateurs soient déployés sur des entités dotées de systèmes de management certifiés, afin de s'assurer de la durabilité du processus d'amélioration continue et, à terme, d'offrir de meilleures conditions de travail et de réduire le nombre d'accidents du travail.

Accidents de véhicule

Le risque le plus important est lié aux accidents de véhicule. Les collaborateurs de Bureau Veritas utilisent des véhicules de fonction ou des deux-roues dans le cadre de leurs missions. Pour garantir que ces missions sont accomplies en toute sécurité, le Groupe a lancé une politique mondiale couvrant :

- les programmes visant à réduire l'utilisation des deux-roues et la limitation de la puissance des moteurs ;
- la gestion des trajets et le contrôle de la fatigue ;
- la gestion de la vitesse excessive ;
- la formation renforcée pour les gros rouleurs.

Formation, communication et engagement avec les employés

Il est crucial de veiller à ce que le personnel de Bureau Veritas reste attaché aux absolus du Groupe et prenne les bonnes décisions au bon moment. En 2025, le Groupe a déployé une campagne de communication focalisée sur deux axes :

- la sécurité routière pour les employés de terrain ;
- la sécurité en laboratoire pour les travailleurs de laboratoire.

Chacune des communications du Groupe rappelle les règles cardinales et les principes fondamentaux de sécurité.

RÈGLES CARDINALES LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ



Au cours de l'exercice, le Groupe a lancé plusieurs alertes de sécurité consécutives pour partager les mesures correctives et préventives identifiées lors des analyses d'accidents.

Causeries – Pour assurer la dynamique de la sensibilisation et des communications autour de la sécurité entre la Direction et les équipes de terrain, les collaborateurs de Bureau Veritas dans le monde sont tenus de participer à un minimum de six causeries. Selon les segments d'activité, les exigences réglementaires locales et l'organisation locale, ces discussions qui portent sur des sujets de santé, de sûreté et de sécurité tels que la prévention des chutes, l'utilisation des deux-roues et les espaces confinés, par exemple, peuvent durer entre 15 et 30 minutes.

Formation HSSE

En 2025, Bureau Veritas a mis en place plusieurs modules de formation. En particulier, un nouveau module de conduite orienté vers tous les employés. De plus, étant donné que ce risque est si important pour le Groupe, cette formation a été rendue obligatoire pour tous les nouveaux embauchés.

Programme d'audit QSSE

La mise en œuvre de programmes d'audit effectifs est essentielle pour garantir que, sur le terrain et dans les laboratoires, la réalité est conforme aux attentes du Groupe. Dans un monde post-pandémie, la Société a relancé les audits physiques afin de garantir un système de gestion solide après plusieurs années d'audits à distance. En 2025, Bureau Veritas a effectué 248 audits internes QSSE (réalisés par ses auditeurs internes QSSE) et 38 audits de certification QSSE externes (réalisés par l'organisme de certification), couvrant les normes ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001.

Protection des machines

Après un grave incident au Mozambique, le Groupe a lancé une campagne mondiale pour éliminer toutes les machines dangereuses sur ses sites. Il a ainsi développé une formation à la sécurisation des machines en plusieurs langues, une liste de contrôle en la matière et une plateforme pour collecter et gérer l'ensemble des données de protection des machines. En 2025, l'ensemble des entités s'est mobilisé pour la remise aux normes de toutes les machines non conformes, avec une date limite fixée au 31 décembre 2025 pour achever complètement cette initiative.

Digitalisation

Pour perfectionner son système de management, le Groupe a dû collecter des données plus détaillées, ce qui a permis aux dirigeants d'être mieux informés des risques et de prendre des mesures éclairées au niveau des entités et des pays. En 2024, Bureau Veritas a finalisé le déploiement de sa plateforme numérique baptisée Nexus, intégrant et centralisant la totalité des modules d'information. Conçue de A à Z par l'équipe informatique, en collaboration avec des experts QSSE (Qualité, Santé, Sécurité et Environnement) et le réseau dans son ensemble, cette nouvelle solution permet à l'organisation de suivre continuellement les programmes suivants :

- audits externes (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001), gestion des actions correctives, planification, analyse des tendances ;
- audits internes, gestion des actions correctives, analyse des tendances ;
- module de gestion QHSE des acquisitions garantissant l'intégration QHSE complète des nouvelles entreprises acquises ;
- module d'enquête accidents avec déclaration des presqu'accidents, les situations dangereuses et les blessures, permettant d'avoir une bonne visibilité sur les tendances et la mise en œuvre des actions correctives ;
- visites sécurité (*safety walks*), inspections et audits à l'échelle locale – cet outil permet à la Direction locale de définir des plans et des listes de vérification (*checklists*) au niveau local, et intègre un module amélioré de planification et de suivi d'exécution ;
- *2 minutes for my safety* :
 - au bureau, sur le terrain et en laboratoire,
 - conduite automobile,
 - conduite en deux-roues,
 - déplacements à l'étranger (pays à haut risque),
 - embarquement en toute sécurité,
 - accès aux espaces confinés,
 - transport des équipements de rayonnements ionisants.

Disponible en 17 langues, cette plateforme a vocation à regrouper un ensemble de tableaux de bord garantissant une exécution en toute transparence des différents programmes de sécurité critiques.

En complément, Bureau Veritas a développé une solution mobile appelée Maia, permettant à ses utilisateurs de signaler les accidents, les presqu'accidents, les conditions dangereuses, mais également de suivre le module *2 minutes for my safety* et de réaliser des visites de sécurité. Avec cette solution logicielle et son application mobile, les utilisateurs ont toutes les informations nécessaires à portée de main pour gérer efficacement le programme de sécurité.

**86 273 visites sécurité réalisées par des managers
dans Nexus en 2025**

**705 000 évaluations 2 minutes for my safety effectuées
par des employés**

Gestion des conditions de risque élevé

Au cours de l'année 2024 et au début de 2025, Bureau Veritas a identifié des domaines d'amélioration qui ont entraîné des incidents graves. Pour renforcer la maîtrise de ces risques, le Groupe a lancé un programme appelé Les 10 programmes essentiels pour la vie. Ce sont des domaines d'action qui, s'ils ne sont pas correctement mis en œuvre localement, peuvent conduire à des événements tragiques pour les collaborateurs. Bureau Veritas a donc commencé par recycler ses responsables HSE sur les dix attentes essentielles pour la vie, puis leur a demandé de procéder à une autoévaluation. L'autoévaluation développée en 2025 sera fondamentale pour les plans d'action 2026 avec les différentes entités, en mettant l'accent sur ce qui compte vraiment – la protection des collaborateurs.

Gestion des collaborateurs non salariés (travailleurs externes)

Pour Bureau Veritas, la gestion de ses collaborateurs non salariés est primordiale pour garantir le succès de ses missions. En ce qui concerne les attentes en matière de sécurité, cette catégorie d'employés est traitée avec le même niveau d'attention que les salariés. Ils participent aux causeries, aux campagnes de communication et aux événements de formation. Pour suivre leurs performances, le Groupe effectue des visites sécurité (*safety walks*) chez ses sous-traitants, pour contrôler le respect des procédures opérationnelles standards, des méthodes de travail et du port des équipements de protection individuelle. En 2025, Bureau Veritas n'a signalé aucun décès avec des travailleurs externes. Le Groupe a également renforcé le contrôle des travailleurs externes qui effectuent des activités à haut risque dans les installations du Groupe avec le déploiement d'un permis de démarrage et d'un processus de vérification en cinq points. Les gestionnaires chargés de la sous-traitance ont également reçu une formation officielle.

Bien-être

Afin de favoriser le bien-être de ses collaborateurs, Bureau Veritas a élaboré un engagement santé, sécurité, sûreté et bien-être définissant les ambitions et les engagements du Groupe, et a mis en place un « cadre de bien-être » avec quatre piliers : bien-être physique, bien-être émotionnel, bien-être financier, et sens et engagement sociétal.

Axes	Exemples
<p>Bien-être physique</p> <p>Prendre soin de soi, de son sommeil, de son alimentation et faire de l'exercice sont autant de facteurs qui contribuent à la performance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> des fonctionnalités technologiques améliorées pour permettre un travail à distance plus efficace ; la reconfiguration des espaces de travail pour optimiser le bien-être des collaborateurs ; des possibilités de flexibilité et de <i>job sharing</i>, notamment la réduction du temps de travail à la demande des collaborateurs ; le remboursement de matériel destiné à équiper son bureau à domicile ; et la possibilité d'acheter des vélos à tarif réduit, et des places de stationnement gratuites pour les deux-roues.
<p>Bien-être émotionnel</p> <p>Notre état émotionnel et mental a un impact direct sur ce que nous ressentons, ainsi que sur la façon dont nous nous adaptons à des environnements en mutation et dont nous exerçons nos tâches.</p>	<ul style="list-style-type: none"> des conseils et des lignes directrices à l'intention des <i>managers</i> sur la façon de diriger des équipes en période de crise, comme celle de la Covid-19 : renforcement de la résilience, management à distance, importance de faire des points réguliers avec les équipes et de communiquer au sujet de leur santé et de leur bien-être ; des actions de sensibilisation et de formation autour de la santé au travail (par exemple des séances de sensibilisation à la ménopause au Royaume-Uni) ; la communication systématique d'informations sur la pandémie, des conseils de professionnels de santé et un accompagnement des collaborateurs adaptés aux situations locales ; des campagnes de sensibilisation à la santé physique et mentale (comme <i>R U OK?</i> en Australie) et des programmes tels que des cours de méditation et d'amélioration du sommeil ou encore le subventionnement d'évaluations de santé et d'abonnements à des salles de sport ; des solutions sur mesure pour réduire l'absentéisme ; le déploiement de solutions locales dans le cadre de la politique du Groupe en matière de flexibilité du travail ; la fourniture gratuite de produits d'hygiène féminine en Australie ; des programmes de soutien destinés aux collaborateurs ; et des années sabbatiques ou des périodes flexibles de congé.
<p>Bien-être financier</p> <p>Les préoccupations financières peuvent être génératrices de stress et nous gêner la vie ; comprendre notre situation financière et les options qui s'offrent à nous permet de réduire ce stress.</p>	<ul style="list-style-type: none"> des couvertures en matière de santé et d'assurance-vie pour les collaborateurs, tout en tenant compte des conditions locales ; l'extension des avantages et des services apportés aux collaborateurs (par exemple, des lignes téléphoniques pour obtenir un conseil d'expert) ; et l'intégration de programmes de bien-être et de sensibilisation (y compris conseils financiers) aux polices d'assurance.
<p>Sens et engagement sociétal</p> <p>Trouver un sens à notre travail et avoir la possibilité de se sentir utile procure une satisfaction qui contribue à notre bien-être, tout comme de travailler pour une entreprise qui joue un rôle positif dans la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> le don d'heures de travail des collaborateurs pour un engagement bénévole local ; le don de services Bureau Veritas à des associations caritatives locales ; et les campagnes pour inciter les collaborateurs à accompagner des communautés locales telles que pour le don de sang.

II – Processus de dialogue avec le personnel et les représentants des travailleurs au sujet des impacts (S1-2)

Bureau Veritas s'engage à instaurer des processus pour dialoguer avec les représentants des travailleurs et les membres de son personnel sur les impacts réels et potentiels les concernant et dont la Directrice des Ressources humaines, conduisant les services des ressources humaines du Groupe, est responsable. Ces procédures visent à prendre en compte des avis du personnel du Groupe dans les processus de prise de décision qui influencent ces impacts, dont :

- enquêtes : enquête d'engagement menée une fois par an, enquêtes d'intégration des nouveaux embauchés et de départ des employés quittant l'entreprise ;
- discussions avec des groupes d'employés lors de réunions de type *Town Hall* qui ont lieu au minimum une fois par an ;
- consultations et discussions avec les représentants des employés, dont la fréquence dépend des règlements et des cultures locales ;
- des entretiens individuels ou en groupe avec les *managers* des employés.

Les points de vue des travailleurs sur la fixation des cibles de l'entreprise sont également pris en compte au minimum une fois par an lors des revues individuelles de performance et de développement, durant lesquelles les employés et leurs *managers* discutent :

- de la fixation des objectifs personnels qui contribuent à influencer les objectifs de Groupe ;
- des performances passées par rapport aux objectifs ;
- de l'identification des enseignements tirés des expériences passées pour améliorer les performances futures.

Afin de mieux connaître les perspectives de ses collaborateurs, pour ceux qui pourraient être particulièrement vulnérables aux impacts et/ou marginalisés, le Groupe examine leurs retours et élabore des plans d'action le cas échéant. Bureau Veritas organise également, le cas échéant, des séances supplémentaires de partage avec les employés concernés afin d'identifier des idées à partir des commentaires initiaux déjà donnés.

L'efficacité de l'engagement avec le personnel du Groupe est évaluée à l'aide d'indicateurs tels que l'amélioration de l'engagement enregistré des employés à la suite d'actions prises sur la base des commentaires reçus lors de l'enquête d'engagement.

Le Groupe joue un rôle essentiel et actif dans la communication et la négociation avec les collaborateurs et leurs instances représentatives pour améliorer constamment le cadre de travail, notamment en élaborant des accords collectifs signés dans un grand nombre de pays (voir ci-après). Les responsables des ressources humaines des pays et/ou régions où le Groupe est présent assurent cette communication et cette négociation. Les résultats et commentaires des employés issus des enquêtes (menées au minimum une fois par an) permettent au Groupe de mesurer l'efficacité de son dialogue avec son personnel.

Bureau Veritas respecte la liberté d'association et le droit de négociation collective, ainsi que le droit qu'ont tous ses collaborateurs à constituer ou adhérer à un syndicat conformément à la réglementation locale.

Le Groupe s'attache à respecter et à promouvoir la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que ses conventions fondamentales. Ces dernières couvrent plusieurs enjeux, notamment la liberté syndicale et la protection du droit syndical (convention n° 87) et le droit d'organisation et de négociation collective (convention n° 98).

Le Groupe applique une politique de non-discrimination envers ses collaborateurs adhérents ou militants d'organisations syndicales en matière d'emploi, de promotion, de mutation et de licenciement. Ceci s'applique aussi à leurs représentants, via le respect de la convention de l'OIT concernant les représentants des travailleurs.

Bureau Veritas a également mis en place les procédures suivantes qui reflètent sa communication active avec son personnel et leurs représentants :

- Bureau Veritas vise à tenir ses collaborateurs et/ou leurs représentants informés de toute réorganisation dans les plus brefs délais ;
- dans certains pays, le Groupe conclut des accords avec les représentants du personnel, visant le développement continu des compétences. En France notamment, un dispositif de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) a été mis en place pour aligner les emplois, les effectifs et les compétences aux évolutions stratégiques du Groupe et aux transformations de l'environnement économique, social et juridique ;
- les structures représentatives du personnel existent dans la plupart des pays où le Groupe compte un nombre important de collaborateurs dont : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, le Chili, la Grande Chine, la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, le Nigeria, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Sénégal, Singapour, la Suède, la Thaïlande et l'Ukraine ;
- des accords collectifs couvrant les principaux sujets liés aux Ressources humaines (organisation du temps de travail, politique de rémunération, conditions de travail, etc.) ont été

conclus avec les instances représentatives du personnel dans un grand nombre des principaux pays où Bureau Veritas opère, tels que : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, France, Inde, Italie, Nigeria, Pays-Bas, Pérou, Roumanie, Singapour, Suède, Ukraine et Vietnam ;

- le Groupe a mis en place un Comité d'entreprise européen (CEE) pour représenter ses employés. Bureau Veritas et le CEE ont défini les règles de fonctionnement internes. Le Comité d'entreprise européen du Groupe comporte 28 représentants de pays européens. Le Comité d'entreprise européen est informé de la situation économique et financière, de l'évolution probable des activités et des cessions de l'entreprise. Il est aussi consulté sur la situation et l'évolution de l'emploi, les investissements, les changements substantiels d'organisation, les éventuelles fusions ou cessations d'activité ou encore les licenciements collectifs.

III – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations (S1-3)

Le Groupe a instauré des procédures formelles (de réclamation et de signalement notamment) permettant à ses collaborateurs de lui faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins, mais aussi d'obtenir des réponses de sa part pour remédier à d'éventuels impacts négatifs ou irrégularités. Parmi ces canaux figurent :

- une ligne d'alerte et un site internet de lancement d'alerte gérés en externe, avec des revues continues des communications et de son utilisation ;
- des points de contact « responsable de l'éthique » en interne ;
- des responsables des ressources humaines attribués à chaque collaborateur ;
- l'accès aux membres de la haute direction (tant les responsables opérationnels que les responsables des ressources humaines) grâce à une politique de la « porte ouverte » ;
- des canaux locaux de chaque pays/division tenant compte des habitudes locales, cultures, etc. ;
- des instances représentatives telles que le Comité social et économique en France, le Comité d'entreprise européen (CEE) et les comités en charge de la santé et de la sécurité.

Les problèmes individuels des collaborateurs sont suivis et gérés par les responsables des ressources humaines et les responsables de l'éthique en interne, afin de trouver des solutions satisfaisantes. Ces responsables évaluent également l'efficacité des différents canaux mis en place pour que les collaborateurs puissent faire part de leurs préoccupations. Cette évaluation se fait en analysant les commentaires des collaborateurs, notamment lors de l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs, concernant leur connaissance de ces canaux et leur confiance en eux. Les responsables prennent aussi en compte les commentaires directs que les collaborateurs leur font en dehors de ces enquêtes.

Les codes de Bureau Veritas, comme le Code d'éthique et la politique anti-harcèlement, protègent explicitement les employés contre toutes représailles lorsqu'ils utilisent ces différents canaux pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins.

IV – Prendre des mesures concernant les impacts matériels sur les effectifs, les approches de gestion des risques significatifs et la recherche d'opportunités majeures liées à la main-d'œuvre, et l'efficacité de ces mesures (S1-4)

Le Groupe identifie les actions à mener face à un impact négatif particulier, réel ou potentiel, sur ses effectifs par ses *managers* et ses équipes de ressources humaines, en évaluant :

- les options disponibles en termes d'actions ;
- la façon dont ces actions atténuent les risques significatifs pour les effectifs du Groupe ;
- la façon dont ces actions soutiennent la recherche d'opportunités matérielles en relation avec l'employé. Par exemple, le Groupe a investi dans un fournisseur mondial de contenu de formation, y compris de certification, pour aider à s'assurer que les compétences de ses employés répondent aux besoins futurs du marché. Il s'agit notamment d'atténuer les impacts négatifs sur les travailleurs de la transition vers une économie plus verte et neutre pour le climat, qui pourraient être des expériences où la demande des industries à forte intensité de carbone pour les services du Groupe diminue au fil du temps.

L'efficacité des actions et des initiatives visant à produire des résultats pour les effectifs du Groupe est évaluée principalement par le biais de l'enquête sur l'engagement des collaborateurs du Groupe, par des formations suivies par les collaborateurs du Groupe et par les évolutions de carrière.

La maximisation de la sécurité de l'emploi par le Groupe est un élément central de son engagement en tant qu'employeur responsable. Le Groupe a mis en place un certain nombre des processus et des ressources dédiées pour offrir et maximiser la sécurité de l'emploi aux collaborateurs, notamment :

- limiter l'offre de CDD aux fonctions dédiées aux tâches suivantes :
 - intervention sur un projet particulier et peu susceptible d'être reconduit,
 - intervention sur un projet s'étendant sur quelques mois seulement,
 - couverture des pics d'activité et/ou fourniture d'une expertise pointue difficile à trouver sur le marché du travail classique ;
- atténuer l'impact des CDD en :
 - définissant les rémunérations et avantages sociaux en comparant les rémunération et avantages octroyés aux employés en CDD par rapport à leurs homologues en CDI,
 - priorisant le recrutement en contrat à durée indéterminée, conformément à son approche de gestion des carrières. En effet, aucune période minimale d'ancienneté n'est exigée quand les collaborateurs veulent postuler pour des rôles en interne quand ils ont un contrat à durée déterminée, tandis que les salariés en contrat à durée indéterminée doivent justifier d'une ancienneté d'au moins six mois ;

- envisager de licencier des employés qu'après un examen approfondi des alternatives s'inscrivant dans un dispositif à trois niveaux :
 - maximisation des possibilités de redéploiement :
 - mise en place, au plus tôt, d'une concertation avec les employés et/ou leurs représentants en cas de changement opérationnel,
 - évaluation continue des compétences et perspectives de développement des employés dans le cadre d'une approche favorisant la formation continue,
 - recherche de postes en interne, identification et mise en lien avec les profils correspondants,
 - suivi individuel, et notamment aide à la démarche de candidature ;
 - promotion des pratiques de travail flexibles :
 - en incitant à la prise de congés payés ou sans solde, ou en ayant recours à des dispositifs de chômage partiel dans certains pays,
 - en réduisant le nombre d'heures travaillées, y compris les heures supplémentaires ;
 - proposer des plans de départs volontaires :
 - étudier les options de retraite anticipée,
 - services de reclassement professionnel, dont accompagnement de carrière, évaluations et cursus de développement des compétences, aide à la recherche d'emploi, services de conseil et d'accompagnement psychologique.

Il convient de noter qu'en raison des différences de conditions d'emploi applicables dans les pays où Bureau Veritas exerce ses activités, les ressources disponibles pour prendre des mesures concernant les impacts matériels sur ses effectifs varient en fonction du pays où les collaborateurs concernés sont basés.

Le Groupe identifie les actions à mener face à un impact négatif particulier, réel ou potentiel, sur ses effectifs par ses *managers* et ses équipes de ressources humaines, en évaluant :

- les options disponibles en termes d'actions ;
- la façon dont ces actions atténuent les risques significatifs pour les effectifs du Groupe ;
- la façon dont ces actions soutiennent la recherche d'opportunités matérielles en relation avec l'employé. Par exemple, le Groupe a investi dans un fournisseur mondial de contenu de formation, y compris de certification, pour aider à s'assurer que les compétences de ses employés répondent aux besoins futurs du marché. Il s'agit notamment d'atténuer les impacts négatifs sur les travailleurs de la transition vers une économie plus verte et neutre pour le climat, qui pourraient être des expériences où la demande des industries à forte intensité de carbone pour les services du Groupe diminue au fil du temps.

L'efficacité des actions et des initiatives visant à produire des résultats pour les effectifs du Groupe est évaluée principalement par le biais de l'enquête sur l'engagement des collaborateurs du Groupe, par des formations suivies par les collaborateurs du Groupe et par les évolutions de carrière.

2.3.1.3 Indicateurs et objectifs (S1-5)

A. Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)

Les données relatives aux ressources humaines sont saisies par les bureaux locaux du Bureau Veritas dans un système d'information commun sur les ressources humaines. L'analyse des données est effectuée par la Direction des Ressources humaines du Groupe à l'aide de ressources dédiées.

Lorsque des objectifs ont été fixés, ils le sont pour couvrir la période allant de l'année du présent Document d'enregistrement universel de référence à 2028, sauf indication contraire. L'efficacité des politiques et des mesures visant à atteindre les objectifs fait l'objet d'un suivi au moins trimestriel en fonction de l'impact, des risques et des opportunités significatifs liés à la durabilité. Pour ce faire, Bureau Veritas rend compte régulièrement de l'état des indicateurs qui mesurent les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Genre	Nombre d'employés – hors Russie	Nombre d'employés – Total
Hommes	56 621	57 087
Femmes	24 536	24 942
Non binaires	7	7
Non communiqué	13	13
EFFECTIFS TOTAUX	81 177	82 049

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Genre	Nombre d'employés – Total
Hommes	58 245
Femmes	25 981
Non binaires	9
Non communiqué	10
EFFECTIFS TOTAUX	84 245

DISTRIBUTION PAR TYPE DE CONTRAT

Bureau Veritas distingue deux catégories de contrats de travail (1), conformément à la norme ESRS S1-6 :

Définitions

- Contrats permanents (CDI – contrats à durée indéterminée) : contrats de travail sans limite de durée, offrant une stabilité d'emploi à long terme. Ces contrats constituent la majorité des effectifs de Bureau Veritas.

- Contrats temporaires (CDD – contrats à durée déterminée) : contrats de travail conclus pour une période définie, incluant les contrats à heures non garanties. Ces contrats sont utilisés pour répondre à des besoins spécifiques et temporaires.

EFFECTIFS MONDIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	24 536	56 621	7	13	81 177
Nombre d'employés en CDI	20 377	42 505	6	11	62 899
Nombre d'employés en CDD	4 159	14 116	1	2	18 278
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	410	1 316	1	0	1 727
Nombre d'employés à temps plein	22 979	54 984	6	13	77 982
Nombre d'employés à temps partiel	1 557	1 637	1	0	3 195

(1) Les termes « CDI/CDD » et « permanents/temporaires » sont synonymes dans la présentation des effectifs de Bureau Veritas et alignés avec la norme ESRS S1-6.

EFFECTIFS MONDIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	25 981	58 245	9	10	84 245
Nombre d'employés en CDI	21 265	43 025	6	9	64 305
Nombre d'employés en CDD	4 716	15 220	3	1	19 940
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	542	1 412	3	0	1 957
Nombre d'employés à temps plein	24 171	56 097	6	9	80 283
Nombre d'employés à temps partiel	1 810	2 148	3	1	3 962

EFFECTIFS RÉGIONAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 - EUROPE

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	6 677	12 197	4	6	18 884
Nombre d'employés en CDI	6 282	11 762	4	5	18 053
Nombre d'employés en CDD	395	435	-	1	831
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	18	102	-	-	120
Nombre d'employés à temps plein	5 712	11 691	4	6	17 413
Nombre d'employés à temps partiel	965	506	-	-	1 471

EFFECTIFS RÉGIONAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 - AFRIQUE, MOYEN-ORIENT

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	1 750	6 900	-	1	8 651
Nombre d'employés en CDI	1 601	6 402	-	1	8 004
Nombre d'employés en CDD	149	498	-	-	647
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	26	61	-	-	87
Nombre d'employés à temps plein	1 744	6 895	-	1	8 641
Nombre d'employés à temps partiel	6	4	-	-	10

EFFECTIFS RÉGIONAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 - AMÉRIQUES

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	6 912	15 013	2	3	21 930
Nombre d'employés en CDI	3 889	5 616	2	3	9 510
Nombre d'employés en CDD	3 023	9 397	-	-	12 420
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	95	422	-	-	517
Nombre d'employés à temps plein	6 606	14 397	2	3	21 008
Nombre d'employés à temps partiel	306	616	-	-	922

EFFECTIFS RÉGIONAUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 - ASIE-PACIFIQUE

	Femmes	Hommes	Non binaires	Non communiqué	Total
Nombre d'employés	9 197	22 511	1	3	31 712
Nombre d'employés en CDI	8 605	18 725	-	2	27 332
Nombre d'employés en CDD	592	3 786	1	1	4 380
Nombre d'employés avec un contrat « zéro heure »	271	731	1	-	1 003
Nombre d'employés à temps plein	8 917	22 000	-	3	30 920
Nombre d'employés à temps partiel	280	511	1	-	792

INDICATEURS CONFORMES À LA MÉTHODOLOGIE DE LA CSRD

	Exercice 2025	Exercice 2024
Nombre de recrutements à durée indéterminée	12 487	12 605
Nombre de recrutements à durée déterminée	15 426	16 900
Nombre d'employés ayant quitté le Groupe	31 240	28 635
Taux de départ du personnel ⁽¹⁾	27,8 %	25,3 %
Nombre de départs volontaires	11 353	11 928
Taux de départ volontaire ⁽²⁾	10,1 %	10,6 %
Nombre de licenciements	4 701	3 435
Nombre de départs autres	2 567	1 723

Méthodologies utilisées de calcul :

(1) Taux de départ du personnel :

Numérateur (Total des départs) :

- Départs volontaires (CDI + CDD) sur l'exercice
- Départs involontaires - Licenciements (CDI + CDD) sur l'exercice
- Fins de contrats temporaires (CDD) sur l'exercice
- Autres départs (CDI + CDD) sur l'exercice

Dénominateur (Effectif de référence) :

- Effectif au 1^{er} janvier de l'exercice (CDI + CDD)
- Recrutements sur l'exercice (CDI + CDD)
- Employés acquis sur l'exercice (CDI + CDD)

(2) Taux de départ volontaire :

Numérateur (Départs volontaires) :

- Départs volontaires (CDI + CDD) sur l'exercice

Dénominateur (Effectif de référence) :

- Effectif au 1^{er} janvier de l'exercice (CDI + CDD)
- Recrutements de l'exercice (CDI + CDD)
- Employés acquis sur l'exercice (CDI + CDD)

Contexte du travail temporaire chez Bureau Veritas

Bureau Veritas recourt aux contrats temporaires (CDD) pour répondre à des besoins spécifiques et temporaires, principalement justifiés par :

- une couverture de missions de chantier : certaines activités d'inspection et de certification requièrent des ressources temporaires pour des projets de durée limitée ;
- des spécificités locales : certains marchés régionaux nécessitent une flexibilité accrue pour adapter les effectifs aux variations d'activité ;
- une expertise technique spécifique : recours à des compétences ponctuelles pour des missions techniques définies.

Gestion des fins de contrats temporaires

Les fins de contrats temporaires (CDD) sont incluses dans le taux de départ du personnel, car elles constituent des séparations d'emploi. Ces fins de contrats représentent une part significative du taux global de départ et reflètent la nature temporaire de ces engagements.

Engagement de Bureau Veritas

Bureau Veritas s'engage à maintenir une approche équilibrée du recours au travail temporaire, en veillant à :

- limiter le recours aux CDD aux besoins réels et temporaires ;
- assurer des conditions de travail équivalentes pour les salariés temporaires et permanents ;
- améliorer le suivi et la transparence des données relatives aux contrats temporaires.

INDICATEURS DE SUIVI DE BUREAU VERITAS

	Exercice 2025	Exercice 2024
Nombre d'employés ayant quitté le Groupe – Hors CDD	14 515	13 018
Taux de départ du personnel – Hors CDD	15,5 %	14,7 %
Nombre de départs volontaires – Hors CDD	7 247	7 860
Taux de départ volontaire – Hors CDD	9,4 %	10,3 %

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE DANS LES PRINCIPAUX PAYS REPRÉSENTANT PLUS DE 10 % DES EFFECTIFS DE BUREAU VERITAS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Pays	Hommes	Femmes	Non binaires	Total
Chine	7 885	3 890	0	11 1775
France	6 018	2 951	0	8 969

B. Caractéristiques des travailleurs non salariés (S1-7)

Le Groupe n'est actuellement pas en mesure de communiquer le nombre de collaborateurs non salariés ⁽¹⁾ au 31 décembre 2025. Les dossiers de ces employés sont décentralisés sans qu'aucun processus existant ne permette de communiquer ces informations à l'échelle mondiale. Bureau Veritas travaille à mettre en place des solutions visant à communiquer les informations concernant ces travailleurs à l'avenir.

C. Couverture des négociations collectives et du dialogue social (S1-8)

Périmètre	Type de couverture	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
Monde		33 %	34 %
EEE (Espace économique européen)		87 %	88 %
Europe – hors EEE	Pourcentage d'employés couverts par des accords de négociation collective et de dialogue social	7 %	8 %
Afrique, Moyen-Orient		12 %	12 %
Amériques		31 %	35 %
Asie-Pacifique		13 %	14 %
Monde	Pourcentage d'employés couverts par des représentants du personnel élus de manière formelle	30 %	31 %

Taux de couverture	Relevant de négociations collectives		Dialogue social
	Employés – pays de l'EEE représentant plus de 10 % de l'effectif total	Employés – pays hors EEE sur la base d'une estimation pour les pays comptant plus de 10 % de l'effectif total	Représentation sur le lieu de travail – pays de l'EEE représentant plus de 10 % de l'effectif total
0-19 %		Chine	
20-39 %			
40-59 %			
60-79 %			
80-100 %	France		France

D. Indicateur de diversité (S1-9)

Indicateurs	Résultats 2025	2024	Objectifs 2028
Équilibre hommes/femmes (taux de femmes) à des hauts postes de direction (Comité exécutif à Bande II)	29 %	27 %	36 %
Équilibre hommes/femmes (taux de femmes) à des postes de direction (Comité exécutif à Bande IV)	31 %	29 %	36 %
Équilibre hommes/femmes mondial (taux de femmes)	30 %	31 %	35 %

(1) Personnes sous contrat avec Bureau Veritas pour la fourniture de main-d'œuvre (« travailleurs indépendants ») ou personnes fournies par des entreprises (agences d'intérim) et qui exercent principalement des « Activités liées à l'emploi » (code NACE N78).

Tranche d'âge	Nombre d'employés par tranche d'âge au 31 décembre 2025	% d'employés par tranche d'âge au 31 décembre 2025
Moins de 30 ans	16 967	25 %
de 30 à 50 ans	49 869	60 %
Plus de 50 ans	14 341	15 %

Employés à des postes de <i>top management</i>	au 31 décembre 2025	au 31 décembre 2024
% de femmes à des postes de <i>top management</i> (un et deux niveaux en deçà des organes d'administration et de surveillance : « Bande I et Bande II »)	26,7 %	26,7 %
Nombre d'employés qui occupent ces postes	136	135

E. Salaires décents (S1-10)

En tant qu'élément fondamental de sa stratégie de rémunération, le Groupe reconnaît l'importance de rester aligné sur les exigences légales et a donné la priorité au respect des normes nationales en matière de salaire minimum.

En 2025, Bureau Veritas a engagé une démarche approfondie d'analyse des niveaux de rémunération fixe versée à ses collaborateurs, couvrant environ les deux tiers de ses effectifs dans les 20 principaux pays dans lesquels Bureau Veritas opère. Il en ressort que 100 % des employés de ce périmètre perçoivent un salaire conforme au salaire minimum national fixé par la législation ou la négociation collective.

Dans une optique d'amélioration continue, l'analyse des salaires continuera à faire l'objet d'un examen approfondi en 2026, notamment en vue de couvrir l'intégralité des effectifs de Bureau Veritas et de consolider les pratiques de *reporting* en la matière. L'engagement de Bureau Veritas en faveur d'une rémunération équitable reste indéfectible et le Groupe s'efforce continuellement d'améliorer le bien-être et la sécurité financière de son personnel au niveau mondial.

F. Protection sociale (S1-11)

Conformément à son engagement à respecter les exigences légales dans chaque pays d'implantation et à sa politique de Groupe existante en matière d'assurance-vie, Bureau Veritas veille à ce que ses employés bénéficient d'une protection sociale adéquate. L'élément principal de son cadre de protection sociale

est la mise en place d'un contrat d'assurance-vie collectif, garantissant une couverture minimale de douze mois de salaire en cas de décès d'un employé.

Il est important de noter que l'approche de Bureau Veritas en matière de protection sociale est décentralisée, en s'appuyant sur le respect des exigences légales propres à chaque pays. Par conséquent, la couverture peut varier en fonction des réglementations et pratiques en vigueur dans les juridictions respectives. Bien que sa politique de Groupe en matière d'assurance-vie constitue un élément fondamental, Bureau Veritas reconnaît que dans certains pays et pour certains types de collaborateurs, il est possible que la couverture complète de tous les événements majeurs de la vie ne soit pas assurée.

Plus précisément, dans certains des 140 pays où le Groupe opère, il peut y avoir des variations dans la couverture des événements majeurs de la vie tels que les maladies, le chômage, les accidents du travail et les handicaps acquis, le congé parental et la retraite selon les catégories d'employés.

Dans le cadre de son engagement permanent en faveur du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe revoit et renforce activement ses actions en matière de protection sociale lorsque cela est nécessaire, en s'efforçant de s'aligner sur les normes internationales tout en respectant les réglementations locales. Il concentre ses efforts sur la fourniture d'un soutien complet à son effectif diversifié, en tenant compte des circonstances uniques de chaque pays et type de collaborateur afin de garantir une couverture sociale équitable et solide (maladie, chômage, accident du travail et handicap acquis, congé parental, retraite).

G. Personnes handicapées (S1-12)

	Hommes	Femmes	Total
Pourcentage d'employés enregistrés en situation de handicap au 31 décembre 2025	2,72 %	4,65 %	3,4 %

Veuillez noter que ces informations sont fournies uniquement pour les employés travaillant en France et sont basées sur le fait que ces employés ont informé Bureau Veritas qu'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés par la Commission française des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au 31 décembre 2025.

Chaque pays a ses propres définitions et pratiques de déclaration pour les personnes handicapées, basées sur les coutumes, les lois et réglementations locales, qui peuvent être très différentes les unes des autres. Par conséquent, les données pour l'ensemble de la main-d'œuvre mondiale ne sont pas indiquées.

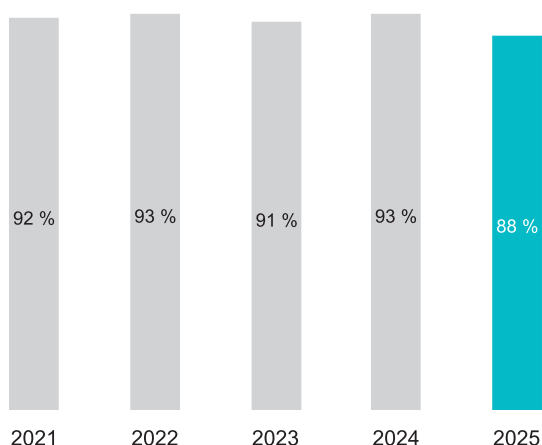
H. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)

Indicateurs	Résultats 2025	2024	Objectifs 2028
Nombre d'heures de formation par employé	44,7	41,3	40
% d'employés participant à une évaluation de performance	77 %	68 %	95 %
Taux d'engagement des collaborateurs	77	73	76

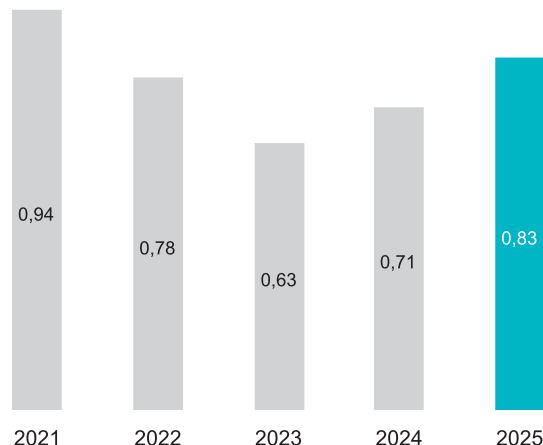
Couverture au 31 décembre 2025	Hommes	Femmes
Pourcentage d'employés ayant suivi des entretiens réguliers de performance et de développement de carrière	73 %	84 %
Nombre moyen d'heures de formation par employé	45,6	42,8

I. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)

TAUX DE COUVERTURE ISO 45001

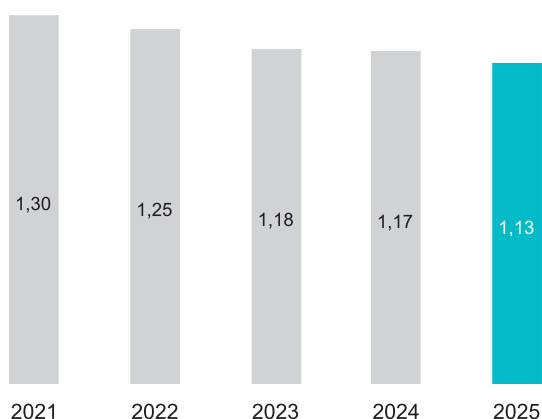


LTR : NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT DE TRAVAIL X 1 000 000/NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

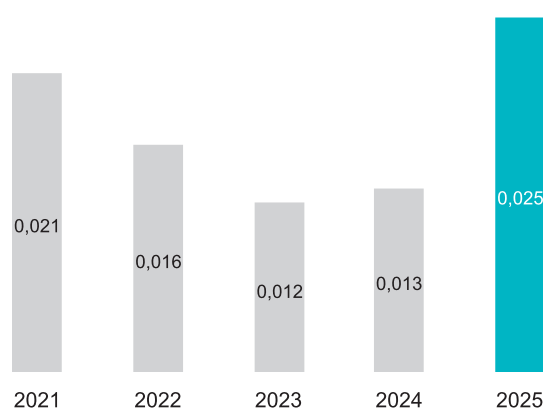


Le pourcentage de l'effectif couvert par un système de management de la sécurité du Groupe correspond au pourcentage de l'effectif couvert par la certification ISO 45001.

TAR : NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL X 1 000 000/NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES



ASR : NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT X 1 000/NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES



Indicateurs de santé et sécurité	2025	2024
Pourcentage d'employés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité basé sur des exigences légales et/ou des normes ou directives reconnues (part de l'effectif du Groupe rattachée à des entités certifiées ISO 45001)	88 %	93 %
Nombre d'accidents mortels	0	2
Nombre d'accidents chez les sous-traitants	9	10
Nombre d'accidents chez les sous-traitants intervenus sur un site de Bureau Veritas	0	1
Accidents mortels chez les sous-traitants	0	0
Nombre d'accidents de travail	181	197
Nombre d'accidents de travail sans arrêt	47	75
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	134	120
TAR – Taux total d'accidents (base de 1 000 000 heures travaillées) - Méthodologie CSRD	1,13	1,17
TAR – Taux total d'accidents (base de 200 000 heures travaillées) – Méthodologie interne de Bureau Veritas	0,23	0,24
LTR – Taux de fréquence des accidents avec arrêt (base de 1 000 000 heures travaillées) – Méthodologie CSRD	0,83	0,71
LTR – Taux de fréquence des accidents avec arrêt (base de 200 000 heures travaillées) – Méthodologie interne de Bureau Veritas	0,17	0,15
ASR – Taux de gravité des accidents	0,025	0,013
Nombre de jours d'arrêt	3 960	2 250
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé liés aux employés	3 960	2 250
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé, imputables aux non-salariés	35	86

Dans le cadre de sa stratégie 2028, Bureau Veritas a défini des indicateurs clés de performance en matière de santé et sécurité au travail, calculés sur une base de 200 000 heures travaillées. Ces indicateurs, le taux d'accident avec arrêt (TAR) et le taux de gravité (LTR), permettent de suivre l'évolution de la performance du Groupe en la matière.

Afin de répondre aux exigences de la directive CSRD, qui requiert la présentation de ces mêmes indicateurs sur une base de 1 000 000 d'heures travaillées, Bureau Veritas présente ces deux méthodologies de manière distincte dans un souci de transparence et de clarté.

J. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)

Type de congé familial	% d'employés ayant droit à ce type de congé	% d'employés ayant pris ce type de congé en 2025 – hommes	% d'employés ayant droit et ayant pris ce type de congé en 2025 – femmes
Congé maternité/adoption : pour les femmes salariées au moment de l'accouchement ou pour les femmes et les hommes en cas d'adoption	100 %	0 %	3,6 %
Congé paternité/congé second parent : pour les pères ou les seconds parents, à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant	100 %	4,2 %	0 %
Congé parental : congé parental pris par les parents pour la naissance ou l'adoption d'un enfant en vue de s'en occuper	100 %	0,6 %	2,3 %
Congé pour proche malade : congé pour s'occuper d'une personne vivant sous le même toit que l'employé ou d'un membre de sa famille proche qui a besoin de soins importants ou d'une aide pour une raison médicale grave	100 %	0 %	0,3 %

Type de congé familial	Nombre d'employés ayant pris ce type de congé en 2025 – hommes	Nombre d'employés ayant droit et ayant pris ce type de congé en 2025 – femmes
Congé maternité/adoption : pour les femmes salariées au moment de l'accouchement ou pour les femmes et les hommes en cas d'adoption	0	881
Congé paternité/congé second parent : pour les pères ou les seconds parents, à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant	1 191	-
Congé parental : congé parental pris par les parents pour la naissance ou l'adoption d'un enfant en vue de s'en occuper	349	565
Congé pour proche malade : congé pour s'occuper d'une personne vivant sous le même toit que l'employé ou d'un membre de sa famille proche qui a besoin de soins importants ou d'une aide pour une raison médicale grave	-	81

K. Indicateurs de rémunération (écarts de rémunération) (S1-16)

Ratio global conformément à l'ESRS S1-16

L'écart de rémunération entre les sexes a été calculé selon la formule prescrite :

- (Rémunération horaire brute moyenne des employés hommes - Rémunération horaire brute moyenne des employées femmes) / Rémunération horaire brute moyenne des employés hommes.

Sur cette base, l'écart global s'élève à 7,2 %, soit un ratio de rémunération femmes/hommes de 0,93.

Cet écart a été calculé en prenant en compte l'ensemble des salariés, tout en appliquant des exclusions strictement nécessaires pour garantir la cohérence et l'exactitude des données :

- Collaborateurs avec des anomalies de données (salaires nuls, statuts non définis, absence d'identification de genre) ;
- Collaborateurs percevant une rémunération annuelle incohérente avec leur niveau de responsabilité : anomalie de *reporting*, ou de saisie dans les systèmes d'information, et/ou d'unité de conversion.

Le périmètre des employés considérés dans le tableau des résultats présenté couvre plus de 98 % des effectifs totaux du Groupe.

Étude d'un écart ajusté tenant compte des pondérations et exclusions identifiées.

Méthode interne pour un suivi approfondi

En complément du ratio global, une approche plus détaillée est appliquée pour affiner l'analyse et faciliter la prise de décision en matière d'équité salariale. Cette méthode repose sur :

- le calcul pondéré : l'écart de rémunération est ajusté en fonction de la distribution des effectifs, afin de mieux refléter la structure salariale réelle ;
- l'exclusion statistique des petits groupes : les groupes comprenant moins de trois hommes ou trois femmes sont exclus du calcul pondéré pour garantir la fiabilité statistique et préserver la confidentialité des données ;
- l'analyse par catégories de collaborateurs ;
- la différenciation entre cadres et non-cadres en CDI.

Périmètre	Ratio horaire brut moyen femmes/hommes			Nombre d'employés considérés	
	2028 Objectif	2025	2024	2025	2024
Cadres et non-cadres (CDI)	1	0,94	0,93	59 397	60 572

Le périmètre des employés considérés dans le tableau des résultats présenté couvre 72 % des effectifs totaux du Groupe (soit 95 % des employés en CDI du Groupe).

L. Ratio annuel de rémunération totale (S1-16)

Périmètre

Le ratio annuel de rémunération totale couvre l'ensemble des employés de Bureau Veritas dans le monde, garantissant ainsi une évaluation complète et représentative de ses pratiques de rémunération à l'échelle internationale. Cette approche permet de refléter au mieux la diversité de ses activités et des structures salariales au sein du Groupe.

Afin d'assurer la fiabilité et la cohérence des données, certaines exclusions strictement nécessaires ont été appliquées :

- Collaborateurs avec des anomalies de données (salaires nuls) ;
- Collaborateurs percevant une rémunération annuelle, incohérente avec leur niveau de responsabilité : anomalie de *reporting*, ou de saisie dans les systèmes d'information, et/ou d'unité de conversion.

Ces exclusions représentent 2 % de l'effectif total. Aucune autre exclusion n'a été appliquée afin de garantir que le ratio est calculé sur la base de l'ensemble des catégories de rémunération requises par l'ESRS S1-16.

Méthodologie

La méthodologie appliquée est conforme aux principes définis par l'ESRS S1-16, incluant toutes les composantes de rémunération mentionnées dans l'AR 101 (b).

Le ratio est calculé en comparant la rémunération totale de la Directrice Générale (numérateur) à la rémunération médiane de l'ensemble des employés (dénominateur), en intégrant toutes les catégories de rémunération, à savoir :

- Rémunération fixe ;
- Rémunération variable à court terme (primes annuelles et bonus) ;
- Rémunération variable à long terme (actions de performance, *stock-options*) ;
- Avantages en nature et autres éléments de rémunération.

Comme pour le ratio global de rémunération, ce ratio a été calculé sur l'ensemble des salariés du Groupe, à l'exception de quelques catégories exclues pour garantir la fiabilité des données. Le périmètre couvre plus de 98 % des effectifs totaux.

Résultats

Le ratio annuel de rémunération totale est égal à 282 en 2025 (contre 293 en 2024).

Les résultats du ratio annuel de rémunération totale sont présentés dans le contexte d'une organisation multinationale présente dans 140 pays. Il est important de noter que la comparaison est faite entre la rémunération de la Directrice Générale d'une multinationale cotée basée en France avec des employés dans le monde entier. Ces informations contextuelles sont essentielles pour interpréter les ratios de rémunération dans divers contextes mondiaux, en reconnaissant les subtilités associées aux normes de rémunération internationales, aux fluctuations de change et aux variations régionales des pratiques de rémunération.

M. Plaintes et incidents graves en matière de droits humains (S1-17)

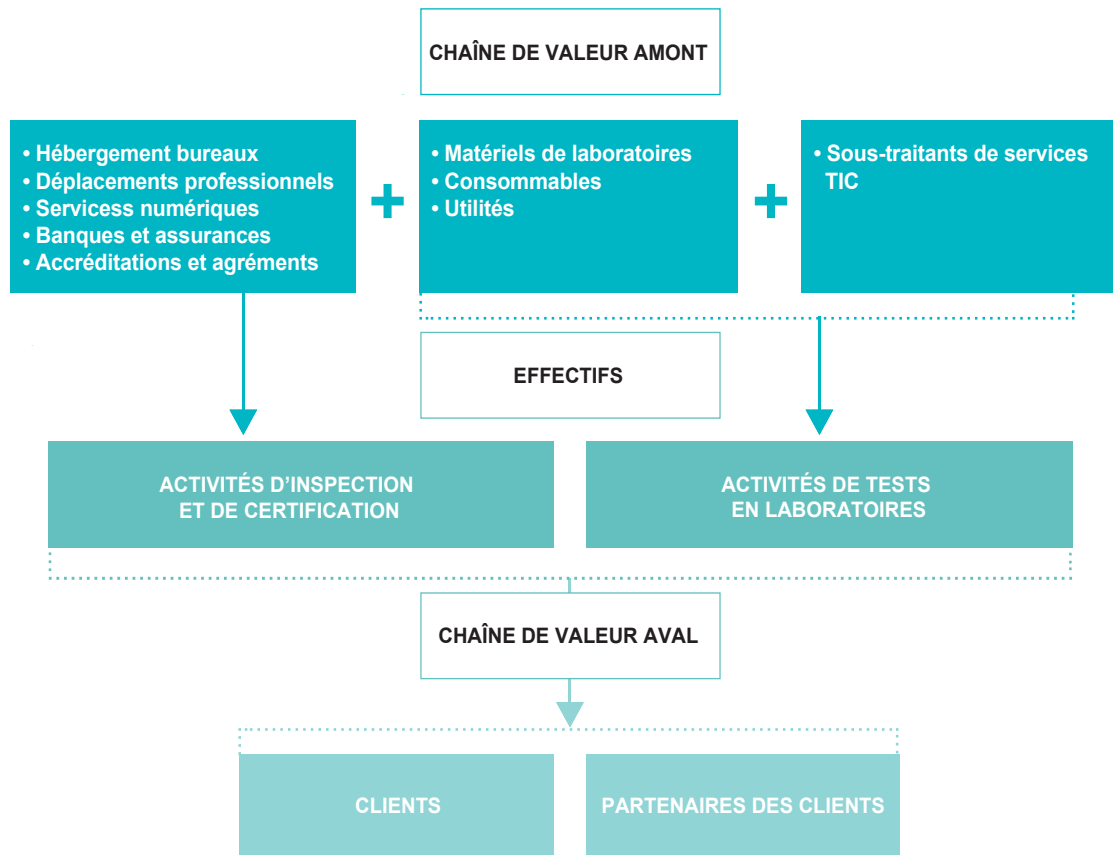
Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement, signalés au cours de la période considérée, compilé sur la base des informations de la ligne d'alerte du Groupe ⁽¹⁾	54
Nombre de plaintes déposées par le biais de canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations, y compris les mécanismes de plaintes, compilé sur la base des informations de la ligne d'alerte du Groupe	202
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour dommages suite à des incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les réclamations déposées – euros	non publié ⁽¹⁾
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'Homme liés au personnel de Bureau Veritas	0
Nombre (y compris zéro) d'incidents graves liés aux droits humains affectant des employés au cours de la période considérée, y compris une indication du nombre de cas de violation des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour de graves problèmes de droits de l'Homme et incidents liés au personnel du Groupe – euros	0

Les informations présentées ci-dessus proviennent du système d'alerte de Bureau Veritas (présenté en section 2.4.1.2) qui sont compilées dans la plateforme de la ligne d'alerte du Groupe. Par ailleurs, le Groupe n'a pas connaissance de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE le concernant.

⁽¹⁾ La ligne d'alerte du Groupe est mise à disposition de l'ensemble de la chaîne d'activité, incluant les collaborateurs du Groupe, ses filiales, prestataires et sous-traitants, afin de faciliter le signalement confidentiel des incidents.

2.3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR (S2)

La chaîne de valeur de Bureau Veritas est principalement composée de prestataires de services et de fournisseurs d'équipements et de consommables de laboratoires. Bureau Veritas ne fait ni concevoir, ni fabriquer de produits pour son usage ou pour leur distribution.



⁽¹⁾ Cet indicateur fait actuellement l'objet d'un renforcement des processus de collecte des données au sein du groupe Bureau Veritas, afin d'en assurer l'exhaustivité. Dans l'attente de la finalisation de ces travaux, Bureau Veritas n'est pas en mesure de le publier de manière fiable.

Précisée en section 2.1.4.1 – Gestion des impacts, risques et opportunités du présent Document d’enregistrement universel, l’analyse de double matérialité sur les travailleurs de la chaîne de valeur a montré que :

- Bureau Veritas influe très peu sur les travailleurs de sa chaîne de valeur pour ce qui est des impacts positifs et négatifs importants, réels ou potentiels ;

- Bureau Veritas n’a que très peu de relation directe, voire indirecte avec les travailleurs de sa chaîne de valeur ;
- les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur sont peu matériels.

Bureau Veritas ne considère pas le thème des travailleurs de la chaîne de valeur comme étant matériel.

2.3.3 COMMUNAUTÉS TOUCHÉES (S3)

L’analyse approfondie des enjeux matériels a conduit Bureau Veritas à exclure le thème « Communautés touchées » de ses enjeux matériels. Les services de Bureau Veritas sont opérés pour majeure partie chez les clients ou au sein des laboratoires d’analyse du Groupe. La caractéristique des services (*Testing, Inspection, Certification*) opérés par le Groupe n’est pas de nature à affecter les personnes ou groupes vivant ou travaillant dans des zones avoisinant ces opérations, qu’il s’agisse de

communautés locales, vivant à distance, ou de population autochtone. Pour son incidence limitée sur le Groupe (et réciproquement), cette thématique n’a pas été retenue comme étant matérielle.

Bureau Veritas s’efforce activement de contribuer au développement socio-économique local dans toutes les régions où il opère. Sa présence mondiale ne détourne pas le Groupe de sa responsabilité envers les communautés locales.

2.3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (S4)

Bureau Veritas est une entreprise de services *Business to Business to Society*. Dans le cadre de son accompagnement des entreprises clientes dans leurs démarches qualité et sécurité, elle fournit aux consommateurs et utilisateurs finaux une garantie quant à la conformité des produits qu’ils consomment ou achètent, et contribue ainsi à leur sécurité, santé ainsi qu’à la protection des enfants. Cette activité n’est développée qu’au sein de la division Biens de Consommation.

Aucun des services de Bureau Veritas n’est de nature à influencer sur l’inclusion sociale et la non-discrimination des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux, ni sur les pratiques de commercialisation responsables.

Sans lien direct avec les consommateurs et utilisateurs finaux, l’impact de l’entreprise sur les consommateurs et utilisateurs finaux est jugé non matériel.

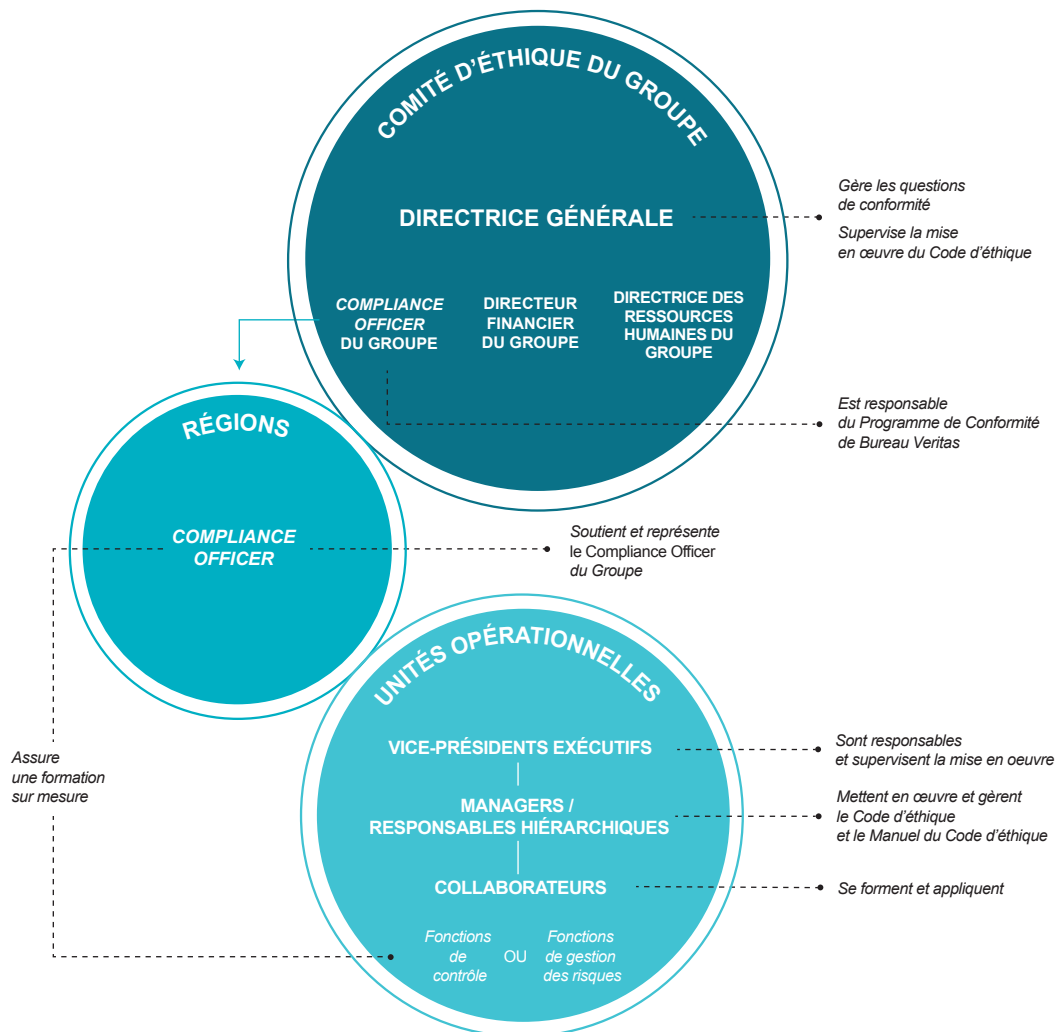
2.4 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

2.4.1 CONDUITE DES AFFAIRES (G1)

2.4.1.1 Gouvernance (G1.GOV-1)

Le Conseil d'administration de Bureau Veritas SA, le Comité exécutif du Groupe ainsi que le Comité d'éthique du Groupe définissent et suivent les règles liées à la conduite des affaires :

- **le Conseil d'administration du Groupe** au travers de son Comité d'audit et des risques, est directement impliqué dans la gouvernance des actions menées par Bureau Veritas en matière de conformité et plus particulièrement de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. À ce titre, le Comité d'audit et des risques veille à ce que les politiques correspondantes soient définies et mises en œuvre. Il approuve et suit l'exécution d'un plan d'action annuel visant à une amélioration continue du programme de conformité du Groupe. Il suit également les données d'indicateurs qui lui sont reportés pour mesurer la performance du programme dans différents domaines (ligne d'alerte, formations, etc.). Le *Compliance Officer* du Groupe lui présente chaque semestre son rapport d'activité. Le Comité d'audit et des risques rend régulièrement compte de ses travaux au Conseil d'administration ;
- **le Comité exécutif du Groupe** est informé régulièrement des actions menées dans le cadre du programme de *compliance* ;
- **le Comité d'éthique du Groupe**, composé de la Directrice Générale, du Directeur financier, de la Directrice des Ressources humaines, et du *Compliance Officer* du Groupe supervise la mise en œuvre du programme de conformité et traite toutes les questions d'éthique qui lui sont soumises par le *Compliance Officer* du Groupe. Ce dernier lui présente tous les ans un rapport complet d'activité sur la mise en œuvre et le suivi du programme de conformité. Il se réunit toutes les fois que les circonstances l'exigent.



Les domaines d'expertise et expériences professionnelles significatives des membres du Conseil d'administration du Groupe sont précisés dans la matrice de compétences figurant en section 3.2.5 / Règles relatives à la composition du Conseil d'administration. Ils sont détaillés dans les biographies des membres du Conseil d'administration présentées en section 3.2.2 / Biographies du Document d'enregistrement universel.

Enfin, chaque représentant légal d'entité juridique (filiale ou succursale) est responsable de l'application du Code d'éthique et du programme de conformité par le personnel placé sous son autorité. À cet effet, il lui incombe de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à l'ensemble des collaborateurs dont il a la responsabilité, de veiller à leur formation, de les informer sur leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets, et de leur faire savoir que toute infraction au Code d'éthique constitue un manquement sérieux à leurs obligations professionnelles pouvant entraîner des sanctions disciplinaires.

2.4.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels

Description des procédures d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants (G1.IRO-1)

Le processus d'identification des impacts, risques et opportunités importants déployé par Bureau Veritas est précisé en section 2.1.4.1 – Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités importants, du présent Document d'enregistrement universel.

À l'issue de cette analyse appliquée aux questions liées à la conduite des affaires, plusieurs enjeux ont été évalués comme présentant des impacts, risques et opportunités importants :

Thème	Sous-thèmes	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)
Culture d'entreprise	-	<p><u>Positif/réel</u></p> <p>La forte culture éthique de Bureau Veritas et ses politiques claires de conduite des affaires favorisent la confiance de ses clients, employés, fournisseurs et actionnaires, contribuant ainsi à un environnement d'affaires responsable. Préserver une culture d'entreprise solide d'intégrité est essentiel pour maintenir la confiance et la collaboration avec ses partenaires et les communautés.</p>		
Protection des lanceurs d'alerte	-		<p><u>Potentiel</u></p> <p>Une protection inadéquate des lanceurs d'alerte peut entraîner des coûts d'enquête, des problèmes juridiques, la suspension de certifications, des dommages à la réputation, la perte de clients, des perturbations opérationnelles et des problèmes de confiance avec les parties prenantes.</p>	
Engagement politique	-	<p><u>Positif/réel</u></p> <p>En partageant son expertise technique, Bureau Veritas contribue à l'élaboration de politiques éclairées, notamment dans les domaines ESG et de l'évaluation de la conformité, pour soutenir les objectifs de durabilité et de conformité des communautés qu'il dessert.</p>		

Thème	Sous-thèmes	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITÉ(S)
Gestion de la relation avec les fournisseurs et pratiques de paiements	-	<p><u>Négatif/potentiel</u></p> <p>Une mauvaise gestion des relations avec les fournisseurs, comme des retards de paiement, pourrait nuire aux services et à la valeur que Bureau Veritas apporte à ses clients, ainsi qu'à l'activité et à la durabilité de ses partenaires fournisseurs. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les problèmes de qualité causés par des relations tendues avec les fournisseurs peuvent compromettre la continuité, la fiabilité et la qualité des solutions livrées par le Groupe, tout en menaçant la stabilité financière et les opérations de son réseau de fournisseurs.</p>		
Corruption et pots-de-vin	<p>Prevention et détection incluant la formation.</p> <p>Incidents.</p>		<p><u>Potentiel</u></p> <p>Ne pas parvenir à prévenir ou à traiter la corruption et les pots-de-vin pourrait exposer Bureau Veritas à des sanctions juridiques et financières, comme des amendes ou des poursuites pénales contre l'entreprise. Cela peut aussi entraîner des dommages à sa réputation, la perte de clients, des restrictions d'accès aux marchés, des perturbations opérationnelles et une perte de confiance de ses parties prenantes.</p>	

Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, protection des lanceurs d'alerte, investigation des incidents, formation (G1-1)

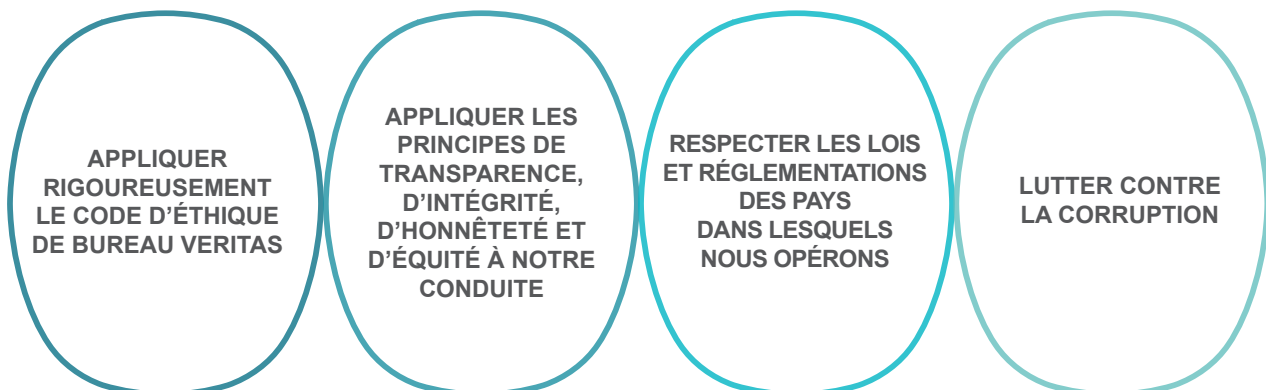
Culture d'entreprise

La culture du Groupe Bureau Veritas est définie par ses absolus, ses valeurs et ses attentes en matière de *leadership*.

Par nature, la mission de Bureau Veritas requiert indépendance, impartialité et intégrité. Pour cette raison, l'éthique est l'un de ces trois absolus. Cet engagement favorise la rétention et l'attractivité des talents et permet une amélioration de l'image de marque ainsi qu'une meilleure gestion de la chaîne de valeur. Par cette exigence, un manquement aux règles définies par le Groupe en matière d'éthique pourrait avoir un impact important sur les relations avec les clients et les employés.

Le Code d'éthique du Groupe

L'éthique se décline en quatre grands principes au sein du Code d'éthique du Groupe. Un de ces principes est dédié à la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption.



Préfacé par le Président du Conseil d'administration, la Directrice Générale et le *Compliance Officer* du Groupe, le Code d'éthique expose les principes et règles sur lesquels le Groupe fonde son développement et sa croissance durable, et construit des relations de confiance avec ses clients, collaborateurs et partenaires commerciaux. Applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le Code d'éthique est conforme aux exigences du *TIC Council*.

Un collaborateur qui ne respecterait pas les principes du Code d'éthique de Bureau Veritas est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de son contrat de travail.

Le Code d'éthique ⁽¹⁾ est disponible sur le site internet de Bureau Veritas. Il est régulièrement actualisé. Sa dernière mise à jour majeure date de 2020. Elle a consisté en un changement de style rédactionnel et la fourniture de nombreux cas pratiques visant à rendre le Code d'éthique plus accessible et facile à lire. En 2023, le Code d'éthique a fait l'objet d'adaptations pour tenir compte des changements organisationnels intervenus sur la période. Celui-ci est disponible en 24 langues.

Le Groupe applique ainsi une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des comportements apparentés. Compte tenu de sa large présence géographique et de son activité dans les métiers du test, de l'inspection et de la certification en seconde ou tierce partie, Bureau Veritas est potentiellement exposé à des risques de corruption passive dans les pays les plus touchés par ce phénomène. Plus globalement, l'ensemble des risques touchant à la corruption et au trafic d'influence sont identifiés dans une cartographie spécifique ayant été réactualisée en 2024.

Système d'alerte

Le Groupe a déployé un système d'alerte qui prévoit plusieurs canaux de signalement (voies hiérarchiques, *Compliance Officers* et une ligne d'alerte). La ligne d'alerte comprend un accès par e-mail, ou directement sur internet et permet des échanges anonymes et sécurisés.

Les différents canaux de signalement sont explicités dans le Code d'éthique. En outre, une notice d'information destinée à porter à la connaissance des salariés l'existence du dispositif d'alerte, les moyens d'y recourir, et les garanties associées au traitement des signalements reçus, notamment concernant la prévention du risque de représailles et la préservation de l'identité du lanceur d'alerte, a été disposée au sein de l'ensemble des implantations du Groupe.

Le système d'alerte est régulièrement rappelé lors des formations dispensées au cours de l'année. Cette communication continue peut contribuer à l'augmentation des cas d'entrave au Code d'éthique remontés au cours de l'exercice 2025, reflétant une meilleure sensibilisation et une plus grande efficacité du dispositif.

Les alertes transmises sont traitées de manière indépendante par les *Compliance Officers* des groupes opérationnels concernés sous la supervision du *Compliance Officer* du Groupe.

Le *Compliance Officer* du Groupe présente annuellement au Comité d'éthique du Groupe, au Comité exécutif du Groupe et au Comité d'audit et des risques une synthèse des alertes reçues par zone géographique et une typologie des signalements pour lesquels il a été possible de documenter objectivement l'importance des faits constituant un non-respect du Code d'éthique et/ou des lois et réglementations objets des infractions.

Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)

Renforcement des achats responsables chez Bureau Veritas : des fondations solides pour une chaîne d'approvisionnement durable

Depuis 2021, Bureau Veritas a consolidé sa démarche en matière d'achats responsables, s'inscrivant pleinement dans la stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et le plan de vigilance du Groupe (énoncé en section 2.4.4 – Plan de vigilance du présent Document d'enregistrement universel). La publication de sa politique d'achats responsables témoigne de son engagement continu à construire une chaîne d'approvisionnement performante, durable et alignée avec les objectifs stratégiques de Bureau Veritas. Cette politique offre un cadre aux acheteurs et à tous les demandeurs d'achats, les guidant dans leurs approvisionnements au service de l'ambition de Bureau Veritas.

Grâce à plusieurs initiatives structurantes, cette politique vise à renforcer la relation avec les fournisseurs en intégrant les enjeux RSE et en encourageant l'innovation durable. Elle inclut notamment l'application du Code de conduite des partenaires d'affaires et le suivi des notations RSE.

Cette politique vise à renforcer la relation avec les fournisseurs en intégrant les enjeux RSE et en encourageant l'innovation durable grâce à plusieurs initiatives structurantes, telles que :

- Adoption du Code de conduite des partenaires commerciaux (BPCC) ;
- Exigences d'achats responsables (agir avec éthique et intégrité dans les affaires, mener un processus de sélection des fournisseurs équitable, respecter les droits de l'Homme, la santé et la sécurité, réduire l'impact environnemental) ;
- Amélioration continue avec un *reporting* responsable (intégration des critères RSE dans le processus d'achat, partage des programmes internes d'amélioration continue par les fournisseurs, promotion des fournisseurs engagés dans les principes RSE) ;
- Gestion spécifique des 70 fournisseurs stratégiques (en plus de la signature obligatoire du BPCC, assurance de la conformité de leurs propres fournisseurs et sous-traitants, réponse au questionnaire d'autoévaluation (SAQ), évaluation par un tiers indépendant) ;
- Système de signalement des infractions avec une ligne d'alerte pour signaler toute infraction ;
- Programme de gestion de la relation fournisseurs (SRM) pour évaluer le niveau de performance, de conformité et d'amélioration continue des fournisseurs notamment en matière d'achats responsables.

(1) <https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyprfx196/files/media/document/BV-CODE-OF-ETHICS-FR.pdf>

Depuis 2021, les enjeux RSE ont été renforcés avec l'introduction de l'indicateur SBTi dans l'évaluation des fournisseurs stratégiques permettant d'aligner leurs performances avec les objectifs de décarbonation de Bureau Veritas.

Depuis 2024, cette démarche s'est enrichie par le lancement de nouvelles actions majeures :

- L'intégration des objectifs de la fonction achats dans le plan stratégique « LEAP | 28 », au sein du pilier dédié à la performance. L'initiative d'exécution stratégique de la transformation des achats s'appuie sur les principes fondamentaux « Perform », « Purchase » et « Source » et concerne l'ensemble de l'organisation en exploitant l'empreinte mondiale du groupe. Cette transformation d'une fonction achat transactionnelle vers une approche stratégique repose sur plusieurs domaines prioritaires tels que :
 1. Les stratégies de gestion des catégories et des fournisseurs,
 2. L'engagement renforcé en faveur des achats responsables avec des actions spécifiques lancées auprès des fournisseurs de consommables de laboratoires et concernant l'électrification de la flotte de véhicules,
 3. Le développement des systèmes et des compétences avec un programme de développement des talents,
 4. La mesure de la performance des fournisseurs avec une plateforme de données et un *cockpit* d'indicateurs.
- La première Journée de l'innovation fournisseurs avec les partenaires stratégiques a permis de renforcer les trajectoires de performance et de RSE tout en clarifiant les objectifs communs ;
- La révision de la politique d'achats, qui est appliquée depuis janvier 2025. Elle inscrit les critères RSE avec une pondération équivalente aux autres critères lors de la sélection des fournisseurs ;
- La création de l'Académie Achat, destinée à former les acheteurs du Groupe et les collaborateurs impliqués dans les processus de commandes ;
- Le développement d'indicateurs achats, portant sur les délais et les pratiques de paiement, avec une mise en œuvre prévue à l'échelle du Groupe à partir de 2026.

Ces initiatives traduisent la volonté de Bureau Veritas de conjuguer performance opérationnelle et responsabilité sociétale, en construisant des partenariats solides et durables avec ses fournisseurs stratégiques, en parfaite cohérence avec les objectifs de son plan stratégique.

Éthique et conformité, prévention et détection de la corruption, procédures et organisation, gouvernance, proportion des fonctions à risque formées (G1-3)

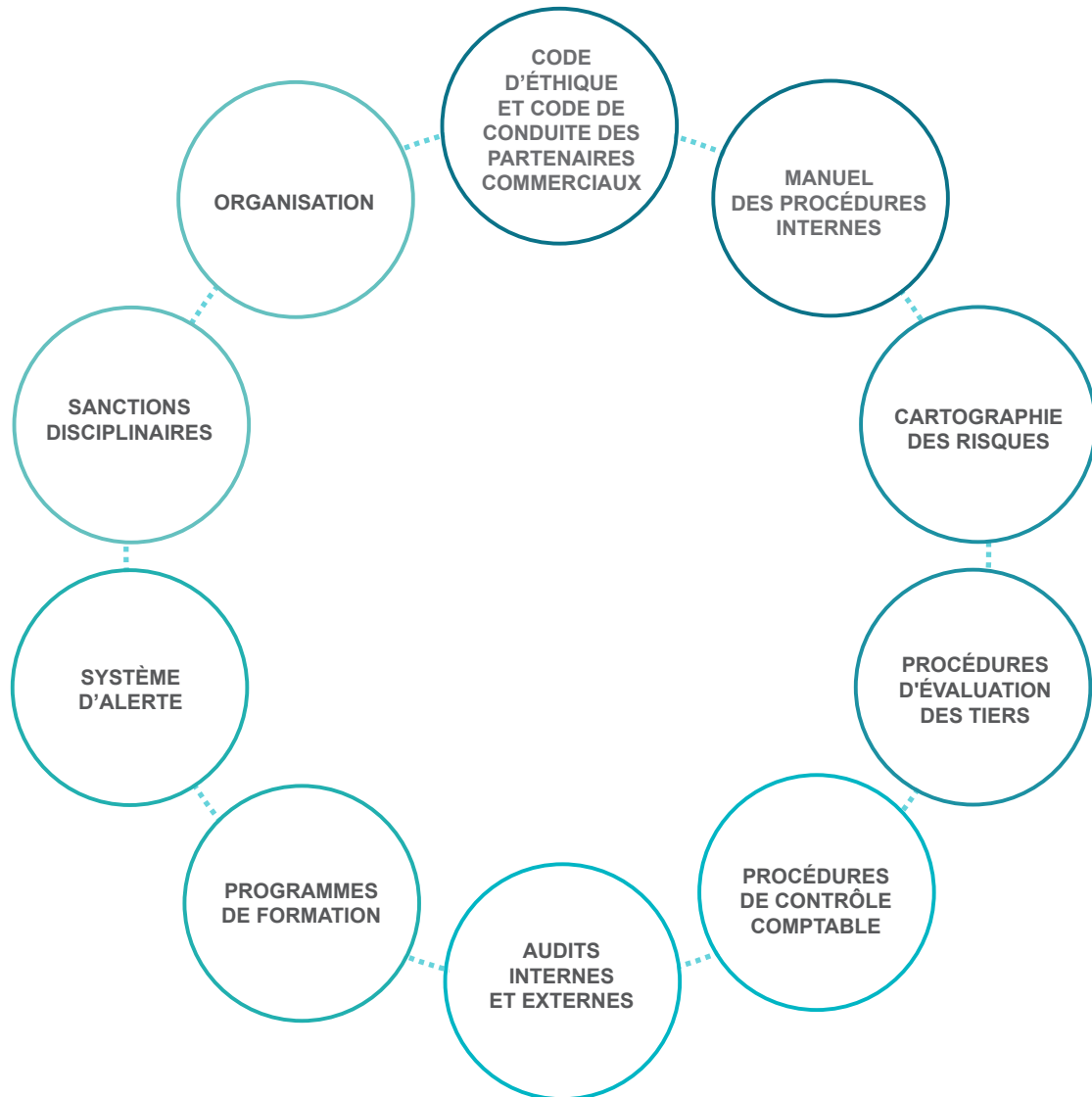
Le *Compliance Officer* du Groupe définit, met en œuvre et supervise le programme de conformité. Il s'appuie sur une équipe située au siège et sur un réseau de *Compliance Officers*, relais de la fonction dans chacun des groupes opérationnels (*Operating Groups*). Il présente régulièrement l'état d'avancement de ses plans d'action au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques.

Bureau Veritas assure la prévention et la détection des risques de non-conformité au moyen d'un programme s'appuyant sur l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques de corruption et la gestion de ces risques.

Le programme de conformité

Le programme de conformité du Groupe est un dispositif impliquant l'engagement de l'instance dirigeante. Il vise à prévenir et détecter les risques de non-conformité ainsi qu'à mener les actions correctrices. Il inclut :

- le Code d'éthique du Groupe ;
- le Code de conduite des partenaires d'affaires ;
- un manuel de procédures internes d'application ;
- un processus de cartographie des risques de corruption ;
- un programme de formation obligatoire déployé mondialement à destination de l'ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d'*e-learning* complété par des actions locales de formation et de sensibilisation) ;
- un dispositif d'alerte éthique (interne et externe) ;
- des procédures d'évaluation interne et/ou externe des partenaires commerciaux ;
- des procédures de contrôle – y compris comptables – avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ;
- la certification annuelle des cadres ainsi que des processus de contrôle et d'évaluation réguliers mis en œuvre *via* une campagne annuelle d'autoévaluation ; et enfin
- des audits internes et externes, dont l'un est spécifique au dispositif de lutte contre la corruption.



La **prévention** des risques de non-conformité est assurée au travers de l'éducation réalisée via le Code d'éthique et du programme de formation afférent.

La formation des salariés au Code éthique intitulée « Programme de conformité de Bureau Veritas » dédie un chapitre entier à la lutte contre la corruption. Ce chapitre dénommé « Lutte active contre la corruption » est l'un des quatre modules devant obligatoirement être suivi par tous les collaborateurs du Groupe Bureau Veritas, et ce dans le mois suivant leur arrivée. Le temps nécessaire au suivi de ce module est d'une heure. Cette formation est renouvelée tous les deux ans. Cette formation, obligatoire pour tous les salariés du Groupe, couvre ainsi les populations les plus à risque, en particulier les salariés du Groupe soumis au risque de corruption passive dans le cadre d'un audit réalisé chez un client ou chez le fournisseur d'un client. Cette formation inclut également des modules relatifs à l'intégrité des services et conflits d'intérêt, au respect des textes applicables (pratiques commerciales, sanctions internationales, protection des informations...) ainsi qu'à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La prévention passe également par des procédures incluant des contrôles préalables réalisés par l'intermédiaire d'une plateforme d'autorisation pour les cadeaux, invitations, activités de mécénats et donations, ainsi qu'un programme d'évaluation des tiers lors de l'entrée en relation.

Les partenaires commerciaux du Groupe, tels que les intermédiaires, les sous-traitants, les associés de *joint-ventures* et les principaux fournisseurs, doivent s'engager contractuellement, lorsqu'ils traitent avec Bureau Veritas, à appliquer le Code de conduite des partenaires d'affaires du Groupe (*Business Partner Code of Conduct* ⁽¹⁾) qui intègre les grands principes et règles du Code d'éthique, à commencer par l'engagement de lutter contre la corruption et le trafic d'influence, mais aussi les conflits d'intérêts.

La **détection** de la possible survenance d'un de ces risques de non-conformité intervient à travers le système d'alerte susmentionné et le suivi organisé autour de différents niveaux de contrôle, comprenant *in fine* les diligences assurées par l'Audit interne dans le cadre d'une mission annuelle spécifique à l'évaluation du dispositif anticorruption.

Enfin, quand il y a lieu, des mesures de remédiation sont mises en place, assorties, le cas échéant, de l'adoption de mesures de sanction disciplinaire.

(1) <https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/batir-un-monde-meilleur/engagements-et-politiques>

Des procédures régulièrement renforcées

Au travers de règles et procédures internes dédiées, le Groupe veille en particulier à la sélection de ses partenaires commerciaux (intermédiaires, associés de *joint-ventures*, sous-traitants, principaux fournisseurs), évalue ses clients et la probité de leurs actions, interdit certaines opérations telles que les paiements de facilitation ou les commissions illicites et en encadre d'autres comme les dons aux associations caritatives, les actions de parrainage ainsi que les cadeaux. Postérieurement à l'entrée en relation, Bureau Veritas suit le déroulement des activités et contrôle les règlements effectués aux partenaires les plus sensibles. Par ailleurs, le financement des partis politiques est proscrit.

Le dispositif est régulièrement renforcé, non seulement en matière de lutte contre la corruption, mais également en matière de prévention du harcèlement, de respect du droit de la concurrence, des sanctions économiques internationales, par l'actualisation des procédures internes ainsi que par l'animation de formations complémentaires et l'envoi d'alertes régulières par le réseau des *Compliance Officers* du Groupe.

Chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) dispose d'un manuel d'application destiné à assister les responsables d'activité sur toutes les questions liées aux affaires juridiques, à la gestion des risques et à l'éthique dans le respect des règles applicables à l'ensemble du Groupe.

Pour l'exercice de ses activités, Bureau Veritas déploie des procédures opérationnelles spécifiques à destination de ses inspecteurs et auditeurs afin de s'assurer de l'intégrité et de l'impartialité des prestations délivrées.

Actions de sensibilisation et formation aux procédures

En complément de la formation au Code éthique « Bureau Veritas *Compliance Program* », des initiatives de formation et de sensibilisation aux différentes politiques de conformité du Groupe sont lancées au sein des *Operating Groups*. En 2025, plus de 60 initiatives ont été menées au travers de cours, webinaires ou encore de *newsletters*.

Des évaluations annuelles au niveau mondial

Chaque année, le Groupe procède à une campagne annuelle d'évaluation de la conformité donnant lieu à l'émission par le représentant légal de chaque entité juridique d'une déclaration de conformité.

Ces déclarations sont ensuite consolidées au niveau de chaque groupe opérationnel (*Operating Group*) et donnent lieu à l'émission d'une déclaration annuelle de conformité signée par chaque membre du Comité exécutif responsable d'un groupe opérationnel. Ces déclarations sont adressées au *Compliance Officer* du Groupe qui, sur la base de celles-ci, émet un rapport annuel présenté au Comité d'éthique puis au Comité d'audit et des risques.

Par ailleurs, le respect des principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est un critère pris en compte dans l'évaluation annuelle des *managers*. En effet, il est demandé à chaque *manager* de confirmer lors de son évaluation annuelle qu'il a respecté les règles éthiques du Groupe. Les questions, réclamations ou commentaires de tiers concernant le Code d'éthique peuvent également être directement envoyés au *Compliance Officer*.

Des audits internes et externes réguliers

Le programme de conformité fait l'objet de vérifications périodiques effectuées par des auditeurs internes qui transmettent leurs conclusions au *Compliance Officer* du Groupe et au Comité d'audit et des risques. Depuis 2019, l'Audit interne réalise chaque année une mission spécifiquement destinée à vérifier la conformité du programme à la loi n° 2016-691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, aux bornes du Groupe et, depuis 2021, aux bornes de filiales.

Le programme de conformité fait chaque année l'objet d'un contrôle externe par un organisme d'audit indépendant donnant lieu à l'émission d'une attestation de conformité établie à l'attention du *Compliance Officer* du Groupe. Cette attestation est transmise par ce dernier au *Compliance Committee* du *TIC Council*, qui est l'association professionnelle des sociétés de test, inspection et certification. Le *Compliance Officer* du Groupe présente chaque année les résultats de cet audit au Comité d'éthique, puis au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques.

Plan d'action

Un travail important se poursuit quant au renforcement et à l'amélioration continue de certains dispositifs du programme de conformité, de contrôle ou d'audit interne prenant en compte les remontées internes, les changements de législations et les évolutions des attentes exprimées par les agences réglementaires en charge.

Des plans d'action sont définis pour tenir compte des résultats :

- de la cartographie des risques de corruption (déploiement de nouvelles procédures, initiatives de sensibilisation à l'intégrité...);
- de la campagne de *compliance* annuelle (régularisations d'anomalies remontées lors de la campagne, actions de sensibilisation...);
- du *screening* fournisseurs (contrôle sur la correcte signature des BPCC, questionnaires fournisseurs).

Ils n'engagent pas à ce jour de moyens financiers significatifs.

Un suivi périodique de la progression de ces plans d'action est assuré par le siège avec les équipes en charge de leur mise en œuvre dans les groupes opérationnels. L'avancement des plans d'action est communiqué trimestriellement au *Group Compliance Officer*.

2.4.1.3 Métriques et cibles

Incidents de corruption (G1-4)

En 2025, le Groupe Bureau Veritas n'a pas été condamné pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

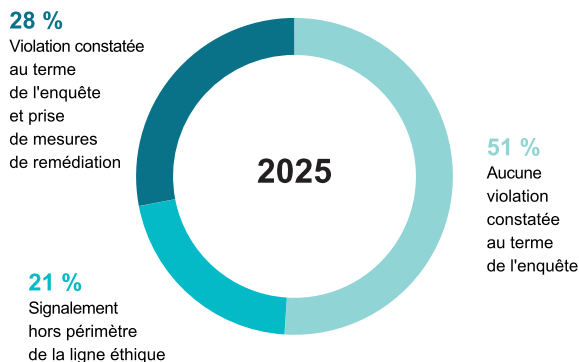
Un *reporting*, dont les données sont issues de la plateforme de la ligne d'alerte, recense l'ensemble des alertes éthiques reçues et les conclusions des investigations menées par les *Compliance Officers* des groupes opérationnels (*Operating Group*). Ces signalements sont catégorisés suivant les thèmes définis dans le Code d'éthique. Ce processus de *reporting* ne fait pas l'objet d'une revue par un organisme tiers indépendant.

En 2024, une conclusion a été apportée à **629 signalements** remontés sur l'année considérée ou les années précédentes ; parmi ceux-ci :

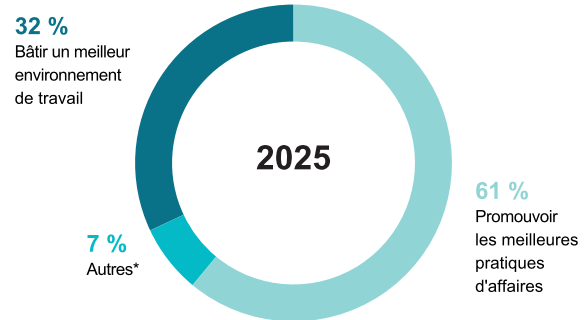
- **130 signalements** ne tombaient pas dans le champ du dispositif de traitement des alertes de conformité du Groupe et ont été transférés aux départements (Ressources humaines et Technique, Qualité et management du Risque) les plus à même d'apporter une réponse adaptée ;
- **499 signalements** ont été considérés comme éligibles au dispositif et ont fait l'objet de vérifications. Les allégations prises en compte dans le dispositif de traitement du Groupe concernent les politiques *Shaping a better workplace*, *Shaping better business practices*, *Shaping a better environment* ainsi que les infractions aux lois et règlements dans les pays dans lesquels nous opérons :
 - pour **319 signalements**, il n'a pas été possible de corroborer les allégations objets des investigations par des éléments de preuves tangibles, objectifs et ayant un lien direct avec les faits signalés et ainsi établir leur matérialité,
 - pour **180 signalements**, il a été possible de documenter objectivement la matérialité des faits constituant un non-respect du Code d'éthique et/ou des lois et réglementations objet des infractions. **Aucun** ne concernait l'atteinte aux **droits humains et libertés fondamentales**.

L'augmentation du cas de non-respects du Code d'éthique est en partie expliquée par l'élargissement du déploiement de la ligne d'alerte, notamment permis par de multiples campagnes d'information.

CONCLUSIONS APPORTÉES AUX SIGNALEMENTS TRAITÉS



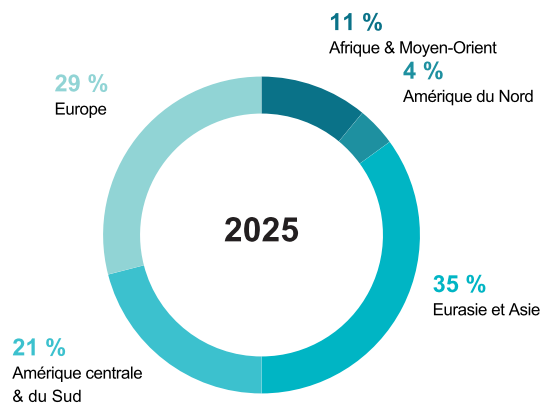
CATÉGORISATION DES INFRACTIONS CONSTATÉES



* Il s'agit des infractions (Autres) aux lois et règlements des pays dans lesquels Bureau Veritas opère.

Pour l'ensemble de ces situations litigieuses le Groupe a (i) fait cesser les agissements ou la situation ; (ii) le cas échéant, actualisé ou mis en place des mesures, procédures ou contrôles pour prévenir leurs réitérations ; et (iii) pris des sanctions disciplinaires (ou contractuelles) proportionnées à la faute des collaborateurs (ou prestataires) concernés.

INFRACTIONS CONSTATÉES PAR RÉGION



Indicateurs	2025	2024	2023
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique ⁽¹⁾	99,4 %	98,8 %	97,4 %
Pourcentage de fonctions à risques couvertes par les programmes de formation	100 %	100 %	100 %
Nombre de cas de non-respect du Code d'éthique ⁽²⁾	180	129	91

(1) Ce calcul inclut les formations en ligne et en présentiel de l'ensemble des employés un mois après leur arrivée dans le Groupe. Ce calcul s'étend à l'ensemble des effectifs du Groupe quel que soit leur niveau d'ancienneté. Ce calcul exclut les alternants, les stagiaires, les travailleurs temporaires, les employés embauchés il y a moins d'un mois. Le module de formation étant obligatoire pour l'ensemble des salariés, il couvre par conséquent 100 % des fonctions les plus à risque.

(2) Nombre de cas de non-respect du Code d'éthique découverts au cours d'enquêtes qui ont connu une conclusion au cours de l'année considérée. Ces enquêtes peuvent, le cas échéant, avoir été ouvertes antérieurement à l'année de référence considérée.

2.4.2 INFLUENCE POLITIQUE ET LOBBYING (G1-5)

Les règles définissant les conduites à tenir pour les affaires publiques, incluant les relations avec les décideurs politiques ou les associations professionnelles, sont définies dans le Code d'éthique du Groupe. Il est disponible en 25 langues et est accessible dans la section RSE du site internet de Bureau Veritas. Bureau Veritas n'effectue aucune contribution ou dépense en faveur de campagnes politiques, ni directement, ni au travers d'intermédiaires. Bureau Veritas n'utilise pas non plus les services de lobbyistes.

Bureau Veritas est membre d'associations professionnelles qui conduisent dans certains cas des actions de *lobbying* auprès d'autorités de normalisation ou de réglementations. Dans ce cadre, la Société contribue de manière objective et constructive aux réflexions et décisions de ces instances, en s'appuyant sur son expertise technique et sa connaissance approfondie des enjeux de son secteur d'activité.

Bureau Veritas ne dispose pas à ce jour de politique formelle ni d'indicateurs de suivi spécifiques concernant ses activités d'influence politique ou de *lobbying*. La Société considère que son rôle d'expert indépendant l'amène à rester neutre et impartiale dans ces domaines, en veillant à ce que sa contribution soit purement factuelle et technique.

SUJETS TRAITÉS EN 2025

En 2025, les sujets les plus traités ont été les suivants :

- Règlement européen sur la taxonomie : poursuite des efforts d'alignement avec les critères de la taxonomie, notamment pour intégrer les nouveaux standards de durabilité ;
- Directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (CSRD) : implication continue dans la mise en œuvre opérationnelle des normes d'assurance CSRD ;
- Directive européenne sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) : le CBAM entre en phase opérationnelle à partir de 2026 pour les secteurs du fer, acier, aluminium, ciment, engrais, électricité et hydrogène. Bureau Veritas poursuit ses interactions pour clarifier les critères d'accréditation et les méthodologies de vérification des émissions ;

Les montants des dépenses correspondantes sont reportés ci-dessous. Ils couvrent toutes les entités du Groupe dans le monde :

(en milliers d'euros)	2025	2024
Lobbying, représentation d'intérêts ou activité similaire	53	57
Campagnes/organisations/candidats politiques locaux, régionaux ou nationaux	-	-
Associations commerciales ou groupes exonérés d'impôts (par exemple, <i>think tanks</i>)	2 424	1 688
Autres (par exemple, les dépenses liées aux mesures de vote ou aux référendums)	-	-
TOTAL	2 477	1 745

(1) <https://group.bureauveritas.com/sites/g/files/zypfnx196/files/media/document/Advocacy-Report.pdf>

Bureau Veritas est membre de plusieurs associations professionnelles et commerciales au niveau du Groupe et dans la plupart des pays où il opère. Les dix principales associations dont Bureau Veritas est membre sont les suivantes :

Associations professionnelles	Cotisations 2025 <i>(en milliers d'euros)</i>	Cotisations 2024 <i>(en milliers d'euros)</i>
• IACS (Association internationale des sociétés de classification – Royaume-Uni)	301	217
• <i>National Association of Testing Authorities</i> (Chine)	86	92
• AFEP (Association française des entreprises privées – France)	84	77
• <i>TIC Council</i> (Fédération internationale des agences d'inspection – Belgique)	81	80
• GSTC (<i>Global Sustainable Tourism Council</i>)	69	-
• FILIANCE (Association professionnelle des sociétés d'inspection – France)	50	50
• CSEBTP/MEDEF	35	32
• Association espagnole des entreprises de contrôle et d'essai (<i>Asociación Española de Empresas de Ensay</i>)	28	22
• Coalition pour l'habillement durable	21	20
• SER (Syndicat des énergies renouvelables)	19	-

Six associations dont Bureau Veritas est membre – IACS, *TIC Council*, AFEP, FILIANCE, GICAN et CMF – ont des interactions avec les décideurs en matière de réglementation. Le pourcentage des cotisations alloué au *lobbying* par ces associations est de 35 % selon une estimation communiquée par l'une de ces associations. Pour ces six associations, cela représente 184 000 euros en 2025.

2.4.3 PRATIQUES DE PAIEMENT (G1-6)

L'approvisionnement responsable du Groupe est fondé sur les principes du plan de vigilance de Bureau Veritas qui couvrent les dimensions sociales, environnementales et d'éthique des affaires. Ces principes s'appliquent à sa chaîne d'approvisionnement et sont intégrés dans le Code de conduite des partenaires d'affaires ainsi que dans les conditions générales d'achat. La mise en œuvre des achats responsables est un levier efficace pour décliner le développement durable et une politique de responsabilité sociétale au sein de l'organisation Bureau Veritas.

Depuis 2019, la politique d'achats Groupe s'accompagne d'une transformation stratégique et digitale de la fonction. L'unique ERP du Groupe intègre la chaîne d'approvisionnement dans son module transactionnel P2P (*Procure to Pay*), qui va de l'acte de demande d'achat au paiement des fournisseurs. La fonction Achats s'est appuyée sur cet aspect transactionnel pour renforcer sa politique de référencement des fournisseurs dans les pays au travers des fiches partenaires, lesquelles permettent un suivi automatisé des risques d'approvisionnement et des délais de paiements. Le Groupe applique un standard de 60 jours de délai de paiement à ses fournisseurs, sauf dérogation liée à des réglementations spécifiques. Ce délai de paiement standard est appliqué de manière homogène à l'ensemble des catégories principales de fournisseurs du Groupe. Il permet d'assurer une gestion responsable et équitable des relations de Bureau Veritas avec ses partenaires commerciaux, tout en respectant les réglementations en vigueur sur les délais de paiement. Des adaptations peuvent être mises en place lorsque des réglementations sectorielles ou locales l'exigent. Les fiches partenaires sont utilisées pour assurer que les paiements sont faits conformément aux conditions de paiement contractuelles.

À ce titre, Bureau Veritas n'a pas connaissance de procédures judiciaires actuellement en cours relatives à des paiements tardifs de fournisseurs.

Bureau Veritas poursuit le développement de deux nouveaux indicateurs relatifs aux délais de paiement fournisseurs, en phase de test en 2025 :

- Le premier indicateur mesure le « Nombre moyen de jours pour payer la facture à partir de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou légal commence à être calculé ». Cet indicateur permettra de suivre et d'optimiser les délais de paiement de Bureau Veritas envers ses fournisseurs, assurant une gestion équitable des relations commerciales ;
- Le second indicateur mesure le « Pourcentage de paiements alignés sur les conditions de paiement standard ». Cet indicateur vise à évaluer la conformité des pratiques de paiement de l'entreprise aux conditions contractuelles en vigueur, garantissant l'équité envers les fournisseurs.

Phase de test et de validation (2025) : ces deux indicateurs font actuellement l'objet d'un processus rigoureux de test et de validation méthodologique en interne. Cette phase préparatoire vise à s'assurer de leur pertinence, de leur fiabilité et de leur capacité à être déployés à l'échelle du Groupe, conformément aux exigences normatives applicables (notamment l'ESRS S2).

Déploiement et fixation des objectifs (2026) : une fois cette étape de validation concluante, Bureau Veritas sera en mesure de déployer ces indicateurs à l'échelle opérationnelle et de définir des objectifs chiffrés et les ambitions associées à ces indicateurs de performance.

Enjeux et impacts

Le plan de vigilance de Bureau Veritas couvre les principaux enjeux liés à son devoir de vigilance, regroupés en trois catégories :

Environnement	Droits humains et aspects sociaux	Gouvernance
Émissions de gaz à effet de serre	Travail des enfants	Corruption
Pollution	Travail forcé	Éthique des affaires
Perte de biodiversité	Discrimination	Protection des données
Gestion des ressources naturelles	Liberté d'association	
Gestion des déchets	Conditions de travail : santé et sécurité	

Le plan s'articule autour de plusieurs phases :

1. Identification et évaluation des risques ;
2. Définition et mise en œuvre de mesures d'atténuation ;
3. Suivi et contrôle de l'efficacité des mesures ;
4. Amélioration continue.

Ces phases sont appliquées de manière itérative, avec une revue annuelle complète du plan et des ajustements *ad hoc* en cas de changements significatifs ou d'incidents.

Politiques

Bureau Veritas s'appuie sur un ensemble de politiques et d'engagements existants qui étayent son plan de vigilance :

- Code d'éthique (COE) ;
- Politique anti-corruption et anti-pots-de-vin ;
- Politique de droits humains ;
- Politique de santé, sécurité et bien-être ;
- Engagement environnemental ;
- Politique d'achats responsables ;
- Code de conduite des partenaires commerciaux (BPCC) ;
- Politique de protection des données ;
- Conditions générales d'achat et modèles de contrats standards.

Le Code de conduite des partenaires d'affaires (BPCC) revêt une importance particulière en tant que fondement de la démarche de vigilance envers les fournisseurs. Ce code couvre les exigences de Bureau Veritas vis-à-vis de ses partenaires d'affaires en matière d'éthique, de droits humains, de sécurité, d'environnement et de protection des données personnelles. Il constitue une extension des engagements du Groupe et de sa politique de droits humains, définissant les principes et les attentes en matière de conduite éthique et responsable pour tous les partenaires commerciaux.

Essence et démarche du plan de vigilance

Une approche progressive et basée sur les données

Bureau Veritas a mis en place une démarche structurée et progressive visant à évaluer systématiquement ses fournisseurs au regard des risques liés aux droits humains. Cette approche repose sur trois principes fondamentaux :

1. Cartographie exhaustive et priorisation intelligente

Le Groupe a d'abord procédé à une cartographie complète de son portefeuille de fournisseurs. Pour chacun d'entre eux, deux critères clés ont été analysés : le secteur d'activité et la zone géographique. En combinant ces données, Bureau Veritas a identifié 95 fournisseurs fortement exposés aux risques liés aux

droits humains. Cette approche basée sur les données permet de concentrer les efforts sur les partenaires présentant le plus grand risque, optimisant ainsi l'allocation des ressources.

2. Évaluation progressive sur trois ans

Plutôt que de chercher une couverture immédiate et superficielle, Bureau Veritas a opté pour une campagne pluriannuelle permettant une évaluation approfondie et constructive. Cette stratégie progressive offre plusieurs avantages :

- Un temps suffisant pour développer et affiner la méthodologie d'évaluation ;
- La possibilité d'accompagner les fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques ;
- Une gestion efficace des ressources internes d'audit et de suivi.

3. Dialogue constructif et amélioration continue

La démarche ne vise pas à exclure systématiquement, mais plutôt à identifier les lacunes et à soutenir l'amélioration. Les fournisseurs identifiés comme non conformes bénéficient d'un plan d'action correctif assorti d'un accompagnement, reflétant la conviction de Bureau Veritas que le changement positif s'opère par le dialogue et le partenariat.

Méthodologie d'évaluation des risques

Approche systématique et multidimensionnelle

Bureau Veritas a développé une méthodologie robuste pour identifier et cartographier les risques liés aux droits humains :

- Recherche documentaire approfondie : rapports sectoriels, publications d'organisations internationales, études académiques ;
- Consultations internes : ateliers, enquêtes auprès des employés et responsables opérationnels ;
- Dialogue avec les parties prenantes externes : clients, fournisseurs, organisations de la société civile ;
- Analyse des incidents passés et des risques émergents.

Évaluation en deux étapes

1. Évaluation des risques bruts

- Analyse des scores ESG par pays et secteur d'activité.
- Évaluation de la complexité sectorielle et de la maturité des pratiques.

2. Évaluation des risques nets

- Prise en compte de l'efficacité des mesures d'atténuation existantes.
- Classement des risques en fonction de leur gravité et probabilité.
- Identification des risques critiques.

Résultats de la campagne 2025 : Indonésie

À la suite de l'analyse des risques en matière de droits humains réalisée par le Groupe, plusieurs pays ont été identifiés comme présentant un niveau d'exposition particulièrement élevé : le Burkina Faso, l'Indonésie, le Kenya et le Panama. Cette évaluation a permis d'établir une priorisation géographique pour le déploiement progressif du plan de vigilance.

La première campagne de vigilance, menée en 2025, a ainsi été concentrée sur l'Indonésie, l'un des pays jugés les plus sensibles au regard des risques identifiés. Cette campagne a porté sur 23 fournisseurs du groupe opérationnel CPS, opérant dans des secteurs variés et critiques pour les activités du Groupe (eau potable, électricité, maintenance, imprimerie, laboratoires et produits chimiques, fournitures de bureau, lutte antiparasitaire, gestion des déchets chimiques).

Les autres pays identifiés comme à risque feront l'objet de campagnes dédiées en 2026 et 2027, conformément au calendrier de déploiement pluriannuel du dispositif de vigilance.

Processus d'évaluation

Étape 1 – Qualification préalable

Sur les 23 fournisseurs initialement identifiés, huit ont été exclus de la campagne d'*assessment*, jugés non pertinents en raison de leur inactivité ou de leur statut (par exemple, statut individuel ou *freelancer*). Cette étape a permis de concentrer les efforts sur les fournisseurs actifs et structurés.

Étape 2 – Distribution des questionnaires

Les questionnaires d'autoévaluation ont été transmis aux quinze fournisseurs restants. Ces questionnaires couvraient trois piliers fondamentaux alignés sur les exigences du BPCC et de la directive CSDDD :

Pilier	Domaines évalués
Gouvernance	Conformité au Code de conduite, structure de gouvernance, formation des employés, vérification de l'éthique, audits de conformité
Droits humains	Travail des enfants, travail forcé, vérification de l'âge, politiques pour jeunes travailleurs, procédures d'atténuation des risques, suivi des incidents
Droits sociaux	Liberté d'association, discrimination, statut légal des syndicats, développement de carrière et inclusion, suivi des incidents

Résultats synthétisés

Catégorie	Nombre de fournisseurs	Statut	Actions requises
Fournisseurs conformes	10	Niveau de maturité satisfaisant	Aucune action corrective immédiate ; suivi régulier
Fournisseurs partiellement conformes	2	Conformité partielle	Plan d'action sur 2026 pour atteindre la pleine conformité
Fournisseurs non conformes	2	Politiques et processus insuffisants	Plan d'action corrective immédiat assorti d'une lettre de confort
Fournisseurs non réactifs	1	Refus de répondre	Résiliation immédiate du contrat
Total évalué	15	—	—

Signification du statut « non conforme »

Il est important de clarifier que le statut de « non conforme » n'implique pas que des violations du Code d'éthique du Groupe ou des atteintes aux droits de l'Homme aient été commises. Ce statut signifie que Bureau Veritas considère que les politiques et processus en place pour prévenir les risques liés aux droits humains sont insuffisants. Cette distinction est cruciale : elle reflète une approche préventive et prospective plutôt que punitive, visant à renforcer les mesures de prévention avant que des problèmes ne surviennent.

Engagement universel

L'ensemble des quinze fournisseurs évalués a signé le Code de conduite des partenaires d'affaires (BPCC) de Bureau Veritas, attestant de leur engagement envers les normes éthiques et de responsabilité du Groupe.

Approche et philosophie de Bureau Veritas

Au-delà de la conformité : un partenariat constructif

La campagne 2025 illustre une philosophie de vigilance fondée sur le partenariat plutôt que sur la sanction. Plutôt que d'exclure immédiatement les fournisseurs identifiés comme non conformes, l'équipe locale a opté pour l'établissement de plans

d'action corrective assortis de lettres de confort, signalant ainsi que Bureau Veritas reconnaît les efforts d'amélioration et accompagne ses partenaires dans ce processus.

Prévention plutôt que remédiation

La démarche de vigilance de Bureau Veritas s'inscrit dans une logique de prévention et de gestion des risques plutôt que de détection de violations. En évaluant la maturité des systèmes et des processus, le Groupe cherche à identifier les lacunes avant qu'elles ne se traduisent par des incidents ou des violations réelles. Cette approche proactive est plus efficace et plus durable que les interventions réactives.

Amélioration continue et apprentissage

La première campagne a permis à Bureau Veritas de :

- valider sa méthodologie d'évaluation basée sur les trois piliers (gouvernance, droits humains, droits sociaux) ;
- identifier les fournisseurs nécessitant un renforcement de leurs pratiques en matière de droits humains ;
- mettre en place un processus structuré de suivi et d'amélioration continue ;
- établir un dialogue constructif avec les fournisseurs pour soutenir leur progression.

Atténuation des risques et mécanismes de suivi

Mesures d'atténuation et accompagnement

Pour les fournisseurs identifiés comme présentant des déficiences, Bureau Veritas a mis en place un processus d'atténuation structuré :

- **Plans d'action corrective** : les fournisseurs non conformes bénéficient de plans d'action corrective assortis d'une lettre de confort formalisant l'engagement de Bureau Veritas à les soutenir dans leur amélioration. Ces plans définissent des objectifs clairs, des délais précis et des mesures spécifiques pour renforcer les politiques et processus en matière de droits humains ;
- **Accompagnement et capacitation** : Bureau Veritas ne se limite pas à identifier les lacunes ; le Groupe accompagne activement ses fournisseurs dans la mise en œuvre des améliorations requises, en mettant à disposition expertise et ressources pour faciliter la transition ;
- **Suivi régulier** : les fournisseurs bénéficiant de plans d'action corrective font l'objet d'un suivi renforcé, avec des vérifications périodiques pour assurer la progression et l'atteinte des objectifs fixés.

Système de *monitoring* et d'alerte

Bureau Veritas a intégré les résultats de cette campagne dans son système global de gestion des fournisseurs, qui comprend :

- **Un suivi continu** : les fournisseurs évalués sont intégrés au système de *monitoring* régulier du Groupe, permettant une surveillance continue de leur conformité aux standards de vigilance ;
- **Un mécanisme d'alerte** : le Groupe dispose d'un système d'alerte robuste permettant à tous les employés et parties prenantes de signaler, de manière confidentielle et sécurisée, tout risque ou violation suspectée au sein de la chaîne d'approvisionnement. Ce système couvre l'ensemble des enjeux de vigilance, y compris les violations des droits humains, et garantit la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles ;
- **Une escalade et investigation** : tout signalement est traité selon un protocole d'investigation rigoureux, avec des délais d'escalade clairement définis en fonction de la gravité des enjeux identifiés ;
- **Une remédiation et correction** : lorsque des non-conformités ou des risques sont identifiés, Bureau Veritas engage un processus de remédiation structuré, incluant la définition d'actions correctives, la vérification de leur mise en œuvre et le suivi de leur efficacité.

Audits sur site pour les cas critiques

Pour les fournisseurs classés comme présentant des risques critiques ou pour lesquels les autoévaluations révèlent des lacunes importantes, Bureau Veritas envisage la réalisation d'audits sur site. Ces audits permettent une vérification approfondie des pratiques réelles et une évaluation plus précise de la conformité aux standards de vigilance.

Déploiement progressif et intégration aux processus

Expansion de la couverture

Fort des apprentissages et de la méthodologie validée lors de la campagne 2025, Bureau Veritas prévoit d'élargir son évaluation à d'autres fournisseurs prioritaires dans les années à venir, poursuivant ainsi sa couverture progressive et systématique des fournisseurs fortement exposés.

Intégration aux processus existants

Les résultats de cette campagne sont intégrés aux processus existants de gestion des risques et d'audit des fournisseurs. Les fournisseurs identifiés comme présentant des déficiences bénéficieront d'un suivi renforcé, avec des audits sur site envisagés si nécessaire pour les cas critiques.

La première campagne de vigilance menée en 2025 démontre l'engagement concret de Bureau Veritas à mettre en œuvre son plan de vigilance révisé. En adoptant une approche progressive, basée sur les données et alignée sur les exigences de la directive CSDDD, le Groupe renforce sa capacité à identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits humains au sein de sa chaîne d'activité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans un processus pluriannuel de couverture systématique de ses fournisseurs exposés, réaffirme la position de Bureau Veritas en tant que leader en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité. Elle illustre également l'engagement du Groupe envers ses parties prenantes – employés, fournisseurs, clients et communautés – à promouvoir des pratiques commerciales éthiques et responsables à l'échelle mondiale.

Par cette approche constructive et progressive, Bureau Veritas démontre que la vigilance n'est pas une simple obligation réglementaire, mais une opportunité de créer de la valeur partagée en renforçant les standards éthiques et sociaux tout au long de sa chaîne d'activité. Cette vision transforme les fournisseurs en partenaires du changement, où l'amélioration continue devient un vecteur de confiance mutuelle et de progrès durable.

2.5 QUESTIONS DE DURABILITÉ SPÉCIFIQUES AU SECTEUR

2.5.1 CYBERSÉCURITÉ

Stratégie et modèle d'affaires

Les systèmes d'information et les solutions digitales sont essentiels pour porter la stratégie LEAP | 28. Face à des menaces renouvelées et une exposition digitale croissante, la protection des données de nos clients est l'un des objectifs majeurs du Groupe. Bureau Veritas a également pour objectif de protéger ses activités et ses savoir-faire, d'assurer sa conformité aux lois et règlements, et enfin, de préserver ses informations stratégiques et financières.

Dès 2016, Bureau Veritas s'est doté d'une organisation dédiée à la cybersécurité et la protection des données. Dans le cadre de la transformation digitale du Groupe, et avec le renforcement de la stratégie *cloud*, le déploiement du plan de sécurité des systèmes d'information a été accéléré.

Bureau Veritas garantit l'amélioration continue de son dispositif combiné NIST CSF et ISO 27001. Le système de management solide mis en place depuis 2019 a permis au Groupe, dès 2022, d'obtenir ses premières certifications ISO 27001. Il offre aussi de plus grandes garanties pour la résilience du Groupe et pour la protection de ses données.

Gouvernance

Sous le patronage du Conseil d'administration et du Comité exécutif, la cybersécurité a été inscrite dans les absolus du Groupe.

Pour illustrer son ambition dans ce domaine, le Groupe a également nommé un « sponsor » cybersécurité au sein du Conseil d'administration : Jérôme Michiels.

L'administrateur « sponsor » a le rôle et les responsabilités suivantes :

- contribuer à faire de la cybersécurité un facteur de différenciation concurrentiel ;
- donner un aperçu du point de vue du Conseil d'administration et de ce que font les autres organisations ;
- motiver l'organisation à se surpasser au-delà de la conformité minimale aux réglementations applicables ;
- approuver la stratégie globale et aider à définir de nouvelles politiques ;
- superviser l'exécution de la feuille de route cyber et fournir des conseils ;
- participer aux réunions et aux examens périodiques de la gouvernance cyber ;
- évaluer les indicateurs de performance cyber et encourager le *benchmarking* ;
- superviser les résultats des audits périodiques et juger de la pertinence des plans de remédiation ;
- s'assurer que des mécanismes de gestion de crise sont en place ;
- accepter d'être référencé sur des sites internet publics et dans des documents pertinents dans le cadre de cette fonction, avec la possibilité d'être contacté par des agences de notation extra-financière.

Gestion des impacts, des risques et des opportunités

Impacts, risques et opportunités matériels, réels et potentiels, liés à la cybersécurité

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITE(S)
Cybersécurité	-		<p><u>Potentiel</u></p> <p>Les incidents de cybersécurité peuvent entraîner des pertes financières, des dommages à la réputation, des litiges, une érosion de la base clientèle et des perturbations opérationnelles pour Bureau Veritas.</p>	<p><u>Potentielle</u></p> <p>En s'attaquant de manière proactive aux risques de cybersécurité, Bureau Veritas peut renforcer la confiance et la satisfaction de ses clients, améliorer sa réputation pour des services de haute qualité et sécurisés, et gagner un avantage concurrentiel sur le marché. Des mesures de cybersécurité solides protègent non seulement les opérations du Groupe, mais lui permettent aussi de mieux aider ses clients à sécuriser leurs données et systèmes critiques. Saisir ces opportunités liées à la cybersécurité aidera à conforter la position de Bureau Veritas en tant que partenaire de confiance et <i>leader</i> dans son secteur.</p>

La reconnaissance du caractère matériel de la cybersécurité pour Bureau Veritas, notamment en matière de risques et d'opportunités, s'impose comme une nécessité incontestable.

Les risques liés à la sécurité numérique sont devenus des éléments prépondérants dans le paysage économique contemporain. La cybersécurité revêt une importance cruciale pour les parties prenantes de l'entreprise, car elle conditionne la continuité des opérations, la protection des données sensibles et la préservation de la réputation du Groupe. L'impact concret de failles de sécurité peut se traduire par des pertes financières substantielles, des litiges juridiques coûteux et des dommages irréparables sur la confiance des clients.

À ce titre, la Cybersécurité est un absolu de Bureau Veritas. Elle est suivie d'engagements tangibles visant à renforcer la robustesse des infrastructures numériques, à anticiper les menaces émergentes et à garantir une gestion proactive des risques cybernétiques.

La cybersécurité représente aussi une opportunité pour Bureau Veritas. Elle est un pilier de sa stratégie de développement. Le Groupe déploie un ensemble de services pour l'ensemble de ses clients soit en renforçant les services historiques comme dans la certification ou dans la gestion des *assets* industriels, soit en étendant son expertise à travers de nouvelles acquisitions en 2025.

Politiques

Politique de sécurité des systèmes d'information (SSI) et politiques opérationnelles

Bureau Veritas dispose d'une politique Groupe basée sur la norme ISO 27001 pour se doter d'un référentiel standard et auditable, et qui est régulièrement mise à jour pour s'adapter aux attentes des clients et des tiers. Des politiques opérationnelles lui sont associées. Elles décrivent les mesures applicables d'ordre organisationnel, technique ou de processus. Les documents les plus pertinents et de nature publique ont été mis en ligne sur le site institutionnel de Bureau Veritas :

<https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/batir-un-monde-meilleur/engagements-et-politiques>

En complément et depuis 2020, une évaluation indépendante de la maturité de chaque division a été mise en place. L'évaluation est basée sur les critères du NIST CSF. Les évaluations sont consolidées et présentées régulièrement au Comité exécutif ainsi qu'au Conseil d'administration.

Le Groupe a mis en place une charte qui définit les droits et les devoirs des utilisateurs, employés et sous-traitants, en matière de cybersécurité et de protection des données. Un programme digital de formation et de simulations de *phishing* a été lancé dès 2018. 100 % des utilisateurs employés et sous-traitants bénéficient de multiples formations, communications et simulations de *phishing*. Les actions font l'objet d'une gouvernance, d'un *reporting*.

Les applications « cœur » de chaque division sont suivies et régulièrement évaluées par les équipes de conformité centrales. Ces applications cœur sont les plus critiques et vitales du fait des processus ou des volumes d'affaires qu'elles couvrent. Les contrôles internes s'appuient sur les politiques de cybersécurité et le dispositif de *Security by Design*.

Actions et ressources allouées

Des processus, des pratiques et des contrôles opérationnels

Plusieurs dispositifs ont été conçus pour embarquer la sécurité des systèmes d'information dans les processus métier et les projets digitaux du Groupe :

- *Security by Design* : c'est la méthodologie applicable aux projets digitaux. Elle couvre toutes les phases du projet depuis la conception jusqu'au support en production ;
- des contrôles de qualité et de sécurité pour les applications et les bases de données sont mis en place : analyse de risques (méthodologie ISO 27005), scans de vulnérabilité, audit de code, revues pré-Go-Live pour les applications critiques et sensibles ;
- des audits externes de type test de pénétration et *redteam* (équipe de simulation d'attaque), avec des partenaires indépendants et en employant les outils et solutions du *hacking* éthique ;
- une organisation en *purple team* dans laquelle les équipes de défense et de simulation d'attaque collaborent afin d'améliorer la sécurité réelle des solutions et infrastructures essentielles ;
- des plans de continuité d'activité pour les services essentiels du SI sont mis en place. Ces plans de continuité doivent permettre un redémarrage des activités en moins de 24 heures, et avec une perte de données inférieure à deux heures ;
- des boîtes à outils sont créées sur la base des politiques de sécurité des systèmes d'information. Elles visent à simplifier la mise en œuvre des règles par différentes fonctions dans le Groupe. Cela consiste, par exemple, à la mise en place d'un plan de gestion des risques des tierces parties (TPRM) pour la fonction Achats et la gestion de la sous-traitance ; un guide des bonnes pratiques pour les développeurs ; des guides de mise en œuvre du chiffrement de bout en bout ; des guides de durcissement des configurations techniques pour les administrateurs informatiques, etc.

Confiance numérique et approche de conformité

Le Groupe a bâti son référentiel de conformité interne sur la norme ISO 27001 et ses annexes. Depuis 2022, plusieurs filiales ont lancé puis obtenu une certification. Le déploiement dans d'autres filiales a continué en 2025 et se poursuivra dans les années à venir.

Sur des aspects de processus et d'organisation, les programmes de maturité et conformité sont renforcés année après année et leur généralisation dans les filiales se poursuit :

- ✓ Le dispositif NIST CSF, audité chaque année par un partenaire expert et de classe mondiale
- ✓ Des initiatives de Confiance Digitale appuyées sur la certification ISO27001 ou le dispositif SOC2 Type 2
- ✓ La formation obligatoire de tous les utilisateurs du groupe, internes et externes, et les simulations de *phishing* associées
- ✓ Le programme de Continuité d'Activité (BCP) ainsi que les simulations de crise dans les Régions/Lignes de produits
- ✓ La gestion des vulnérabilités

Le Groupe a dépassé dès 2021, le niveau de 5% des dépenses informatiques (IT) investies dans la cybersécurité et la protection des données. Cet effort est poursuivi depuis, avec de nouveaux investissements technologiques, mais aussi des ressources dédiées toujours plus nombreuses, en particulier dans les Régions et les *Product Lines*.

Bureau Veritas veille à assurer la sécurité de son système d'informations en conformité avec les obligations contractuelles, les lois et règlements applicables. L'alignement et la cohérence entre les groupes opérationnels (*Operating Groups*) sont assurés par un modèle de gouvernance dirigé par le Groupe CISO et fondé sur le département central de Sécurité des Systèmes d'Information et sur les officiers de sécurité délégués dans chaque division du groupe (Régions et *Product Lines*).

Une attention particulière est accordée aux achats et prestations de service. Une boîte à outils a été élaborée, en collaboration avec la Direction des Achats et la Direction Affaires Juridiques et Audit du Groupe. Elle contient un plan d'assurance sécurité, des clauses applicables et d'autres outils à destination des acheteurs et gestionnaires de contrats de sous-traitance.

Plans d'action mis à jour

Bureau Veritas continue de déployer des moyens de sécurité renforcés :

- un processus et des règles unifiées pour la gestion des droits d'accès de tous les utilisateurs y compris les clients (IAM et IGA) ;
- la poursuite de la sécurisation des infrastructures critiques avec une solution de gestion des comptes à privilèges : notamment pour les infrastructures réseau et *cloud*, la messagerie, les solutions pour le SOC ;
- une solution moderne et sécurisée pour les accès au réseau et à internet, y compris les accès à distance (SASE et ZTNA) ;
- une plateforme commune aux équipes digitales, IT et sécurité pour la gestion des terminaux et la remédiation de leurs vulnérabilités ;
- des politiques et un cadre de gouvernance pour l'intelligence artificielle très largement déployée et adoptée en 2025.

En 2026, l'effort se concentrera sur :

- le déploiement d'un nouveau dispositif pour la continuité d'activité, destiné aux métiers et aux équipes opérationnelles ;
- la poursuite du déploiement d'une plateforme à destination des équipes informatiques, mais aussi juridiques et métiers pour le pilotage et la consolidation des processus de conformité. Le Groupe a mis en place une plateforme de gouvernance, risque et conformité « GRC ». Nouveaux modules pour le *Security by Design* et la remédiation des risques ;
- une méthodologie et des solutions technologiques pour encadrer l'intelligence artificielle et notamment les solutions mises à disposition de nos utilisateurs et de nos métiers.



CYBERSÉCURITÉ

Groupe CISO

Sous la direction du Groupe CISO, le département Sécurité des Systèmes d'information travaille avec la Direction des Systèmes d'information mais aussi avec les Régions et Lignes de produits. Il a la responsabilité de déployer toutes les mesures organisationnelles techniques et les processus permettant d'assurer la protection des biens et des données, la détection des menaces et des attaques ainsi que la réponse aux incidents. Le Groupe CISO reporte au Group *Chief Digital and Information Officer (CDIO)* et travaille étroitement et régulièrement avec le Comité exécutif.

Gouvernance

En complément des équipes centrales, les Officiers de Sécurité sont nommés dans chaque entité Région/Ligne de produits. Ils assurent l'alignement des décisions et pratiques des entités avec les politiques et standards de Bureau Veritas.

Expertise & Partenaires

La gestion des opérations de sécurité (SOC) est renforcée année après année. Le partenaire de centre opérationnel de sécurité externalisé s'appuie sur une solution EDR/XDR très performante.

Les capacités de détection et de réaction sur incident ont été renforcées en 2025, et l'intégration avec nos technologies de protection des réseaux et des identités a été accélérée.

Les 2 nouveaux partenaires apportent aussi une expertise dans la gestion de crise, la veille criminelle ainsi que la remédiation des vulnérabilités.

L'équipe dédiée interne est déployée sur 2 sites en Europe. Elle constitue le niveau supérieur de qualification et de pilotage de la gestion des incidents.

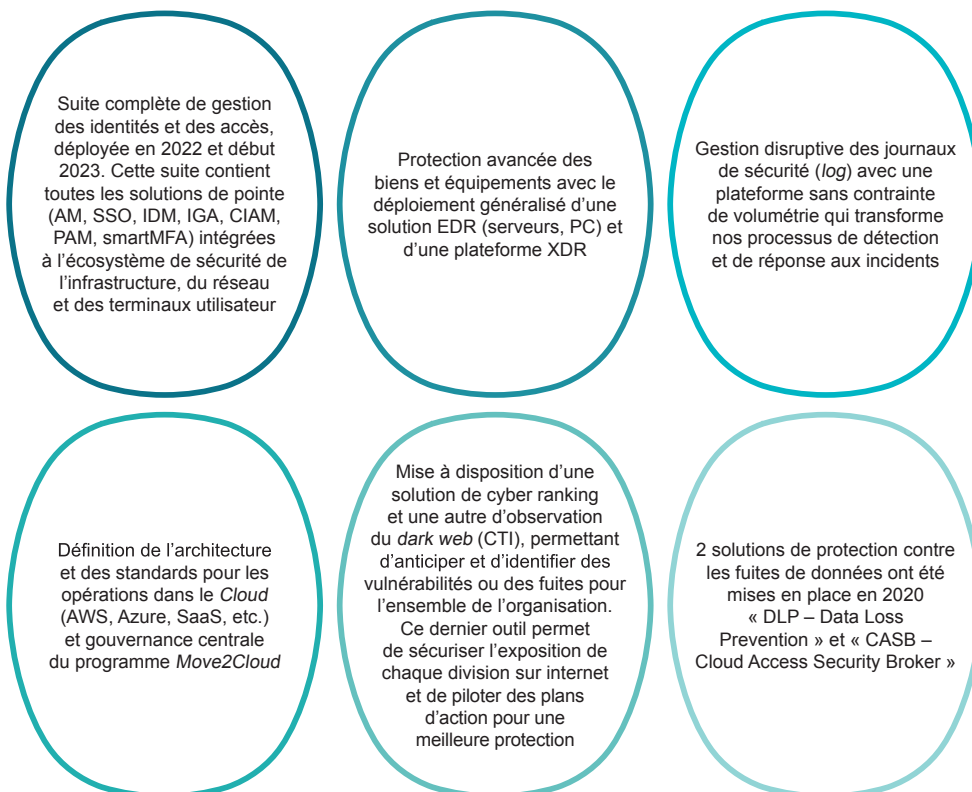


COMITÉ DE CRISE

Dans le cadre des efforts menés pour la continuité de service mais aussi en réponse à la cyber-attaque en 2021, un Comité de Crise IT a été établi. Ce comité est saisi pour superviser et coordonner la réponse aux incidents cyber. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Digital et Information, du Directeur Juridique, du Directeur financier, du Directeur de la communication, du *Group CIO* et du *Group CISO*. En l'absence de crise majeure, ce comité se réunit une fois par an dans le cadre de la préparation à la gestion de crise. Sont également au programme des revues de procédures et des simulations dites « *tabletop* ».

Des technologies spécialisées et renouvelées

Afin de s'adapter à tous les usages *cloud*, au travail hybride et à la mobilité des utilisateurs, Bureau Veritas déploie des technologies modernes et toujours renouvelées. La feuille de route vise une architecture « Zéro Confiance » et met la gouvernance des identités au cœur de ses initiatives cyber, intelligence artificielle et *data*.



Le Groupe continue de renforcer son recours aux audits techniques externes (*redteam*), en s'appuyant sur des acteurs spécialisés et reconnus. Ceux-ci lui permettent d'améliorer constamment son niveau de protection et sa résilience. Les audits portent en particulier sur les infrastructures et solutions critiques pour l'ensemble du Groupe.

La collaboration *purple team* entre l'équipe cybersécurité du Groupe et sa filiale spécialisée BV Cyber se poursuit et se renforce. Elle complète l'éventail des tests et audits techniques et démultiplie les capacités de contrôle et de remédiation de nos applications et infrastructures.

Cette collaboration constitue un véritable laboratoire au profit de la protection du Groupe et en même temps au profit de l'innovation dans les services que Bureau Veritas propose à ses clients.

Le partenariat avec un acteur spécialisé dans la sécurité applicative est poursuivi. Ce partenariat a permis d'augmenter considérablement la capacité de Bureau Veritas à réaliser des *pentests* et audits de code pour tous les types d'applications.

Indicateurs et objectifs

Indicateurs

Cybersécurité	2025	2024	Objectif 2026	Objectif 2028
Nombre moyen d'actions ⁽¹⁾ de formation par utilisateur int./ ext.	15	15	10	10
Nombre d'audits externes de maturité <i>cyber</i> ⁽³⁾	10	9	1 par REG/PL	1 par OG
Nombre de scans de vulnérabilité réalisés externes/internes	466	425	400	500
Nombre de tests de pénétration externes	60	31	50	50
Nombre d'incidents de sécurité reportés ⁽²⁾	0	0	0	0
Nombre d'incidents impliquant des données clients	0	0	0	0
Nombre de clients impactés par un incident de sécurité	0	0	0	0
Nombre d'amendes et pénalités provoquées par un incident de sécurité et infligées par une autorité	0	0	0	0

(1) *Module de formation, simulation de phishing, conformité à la charte, etc.*

(2) *À l'exclusion des incidents liés aux ordinateurs personnels et sans fuite de données (ex. : détection malware).*

(3) *REG = Région ; OG = Groupe Opérationnel*

Pour des références complémentaires, consultez également dans ce document :

- section 2.1.4 – Gestion des impacts, risques et opportunités, du présent Document d'enregistrement universel : pour le plan d'assurance cybersécurité intégré au Code de conduite des partenaires d'affaires (voir aussi la section 2.4.4 – Plan de vigilance, du présent Document d'enregistrement universel) ;
- section 2.3.1 – Personnel, du présent Document d'enregistrement universel : *MyLearning* : pour le cours de cybersécurité obligatoire pour les utilisateurs IS/IT.

2.5.2 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Contexte

Comme toute entreprise, les entités de Bureau Veritas collectent et traitent des données personnelles pour répondre à différentes finalités dans le cadre de leurs activités (par exemple : gestion de leurs personnels, gestion des relations avec les clients, etc.).

De nombreux textes concernant la protection des données personnelles existent et émergent chaque année, sur tous les continents. Compte tenu de sa présence mondiale et des exigences légales et réglementaires, souvent élevées, le Groupe Bureau Veritas a décidé de mettre en place un programme de conformité dédié dès fin 2016.

L'objectif est d'améliorer en continu les pratiques du Groupe en matière de protection des données personnelles, en particulier pour les aligner sur les exigences renforcées du règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et assurer sa conformité aux textes applicables. Ce cadre global peut être adapté aux règles de droit local lorsque cela est nécessaire.

Gouvernance

Le Groupe s'est doté d'une organisation dédiée pour la protection des données personnelles.

Le *Data Protection Officer* (DPO) Groupe, nommé en 2018, reporte fonctionnellement à la Vice-Présidente exécutive en charge des Affaires Juridiques et de l'Audit interne (membre du Comité exécutif). Afin de couvrir l'ensemble des entités, *Operating Groups* et pays dans lesquels Bureau Veritas opère, le DPO du Groupe est soutenu par un réseau de *Data Protection Ambassadors* (DPA). Le DPO Groupe fournit des orientations générales sur la protection des données. Il coordonne et anime le réseau des DPA.

Le réseau des DPO/DPA travaille en étroite collaboration avec le réseau sécurité, mené par le groupe CISO, au siège et dans les différents groupes opérationnels (*Operating Groups*) en vue de protéger et sécuriser les données personnelles.

Gestion des impacts, risques et opportunités

Impacts, risques et opportunités matériels, réels et potentiels, liés à la protection des données personnelles

Thème	Sous-thème	IMPACT(S)	RISQUE(S)	OPPORTUNITE(S)
Protection des données personnelles	-		<p><u>Potentiels</u></p> <p>Les défaillances dans la protection des données personnelles peuvent mener à des vols d'identité, des fraudes, des atteintes à la vie privée, et causer des dommages à sa réputation, sa conformité et ses relations avec les clients.</p>	

Une non-conformité constitue une violation des lois et règlements applicables et peut conduire à une mise en demeure de se conformer, ainsi qu'à des sanctions administratives (amende pouvant atteindre jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent), pénales et/ou civiles. L'image du Groupe et la confiance que lui accordent ses collaborateurs et ses clients sont également en jeu.

Ce risque est piloté au moyen d'un programme mondial de conformité, comprenant notamment la sensibilisation des collaborateurs et l'existence de points de contrôle permettant d'assurer son effectivité.

La protection des données personnelles est un véritable atout pour renforcer la confiance de nos clients et de nos collaborateurs.

Politiques, actions, ressources

Dans le cadre de son programme mondial de protection des données, Bureau Veritas met en œuvre une série d'actions et de procédures :

- diffusion des politiques du Groupe pour la protection des données personnelles applicables aux employés et à tous les utilisateurs en dehors du Groupe. La politique Groupe de protection des données personnelles (*privacy policy* ⁽¹⁾), rappelle les grands principes applicables en matière de protection des données personnelles et informe les personnes concernées sur la manière dont nous collectons et traitons leurs données. Cette politique Groupe a été élaborée en considération de la vie privée, valeur essentielle, et des intérêts des employés et des clients du Groupe, en vue de construire avec eux une relation solide et durable, fondée sur la confiance et les intérêts mutuels ;
- sensibilisation et formation de ses employés, notamment les modules de sensibilisation à la protection des données personnelles, font partie du *pack* de formations obligatoires pour tout nouveau collaborateur. Une campagne de « rafraîchissement » rappelant les principes clés sera lancée en 2026, incluant des modules spécifiques pour les fonctions Sales, Ressources humaines et IT ;
- conception et déploiement d'un cadre identique pour toutes les entités du Groupe, servant de référence pour la conformité de chaque traitement de données à caractère personnel mis en œuvre au sein du Groupe Bureau Veritas. Les principes clés du RGPD sont intégrés dès la conception de tout nouveau projet ou service (protection des données dès la conception (*Privacy by Design*), protection des données par défaut (*Privacy by Default*), minimisation des données, etc.) ;
- diffusion d'une charte informatique Groupe rappelant les droits et obligations des utilisateurs des systèmes d'information du Groupe en matière de protection des données personnelles, notamment lorsqu'ils traitent des données personnelles dans le cadre de leur mission pour Bureau Veritas. Le non-respect des termes de cette charte peut entraîner l'application de mesures disciplinaires ou la rupture de la relation contractuelle ;
- développement d'un site web ouvert au public (disponible à l'adresse : <https://personaldataprotection.bureauveritas.com>), permettant aux individus de contacter le DPO Groupe et les DPA locaux en vue d'exercer leurs droits et d'obtenir une réponse à leurs requêtes ;
- tenue d'un registre des opérations de traitement ;

- diffusion d'une procédure interne pour signaler une violation suspectée ou avérée de données à caractère personnel en vue de la notification (lorsqu'elle est obligatoire) à l'autorité de contrôle compétente et, éventuellement, aux personnes concernées ;
- de manière plus générale, diffusion de procédures internes dans le cadre de l'*Accountabilty* (minimisation des données, durée de conservation, définition de la base légale d'un traitement, etc.) ;
- cartographie des risques du Groupe Bureau Veritas : elle intègre la sécurité et la protection de la confidentialité des données personnelles et fait l'objet de plans d'action suivis régulièrement au niveau du siège et dans les différents *Operating Groups*. Un focus particulier sur les transferts de données a été opéré en 2025 afin de tenir compte des exigences de nouvelles réglementations, notamment en Chine.

Pour garantir l'efficacité des actions et des procédures de conformité, Bureau Veritas a mis en place des points de contrôle à deux niveaux :

- des revues internes sont effectuées pour évaluer la conformité des traitements du Groupe. Les principaux traitements (par exemple, les bases de données RH et clients) font l'objet d'un suivi particulier. Les plans d'action et de mise en conformité sont pilotés entre les entités du Groupe et les équipes centrales du DPO Groupe et du *Group CISO*. Toute modification d'un traitement préexistant implique une revue intégrale de conformité dudit traitement ;
- contrôle des sous-traitants : Bureau Veritas sélectionne les prestataires de services en fonction d'exigences strictes en matière de protection des données (par exemple, certification ISO/SSAE, évaluation de la conformité des sous-traitants aux exigences du RGPD). Les contrats sont renforcés : en plus des dispositions relatives aux obligations du sous-traitant dans le cadre du RGPD, un cadre de référence de mesures de sécurité doit être mis en œuvre par le prestataire de services et est intégré dans les contrats. Ces éléments sont également intégrés dans le Code de conduite des partenaires d'affaires de Bureau Veritas, applicable à tous les partenaires d'affaires (entreprises ou particuliers) des sociétés affiliées du Groupe Bureau Veritas.

Le montant des ressources allouées aux actions de conformité est pour l'heure difficilement quantifiable en raison de l'organisation décentralisée du Groupe Bureau Veritas et des initiatives pouvant être prises localement.

Indicateurs

Depuis 2022, une large campagne de sensibilisation à la protection des données à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe, accessible en continu, est obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs. Cette campagne générale sera renouvelée en 2026, comprenant des modules spécifiques pour les populations les plus exposées au traitement de données personnelles dans le cadre de leurs missions (*Sales*, Ressources humaines et IT).

En 2023, Bureau Veritas s'est doté d'un outil permettant de piloter sa conformité.

Protection de la vie privée	2025	2024	Objectif 2026	Objectif 2028
Nombre de réclamations reçues de clients et de tiers	0	0	0	0
Nombre d'enquêtes par des autorités de protection de la vie privée	0	0	0	0
Nombre de requêtes reçues sur le portail d'exercice des droits	345	185	N/A	N/A

(1) <https://personaldataprotection.bureauveritas.com/index.html?admin=1#/privacypolicy>

2.6 INDICATEURS ET CORRESPONDANCES

2.6.1 INFORMATIONS INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

Le rapport de durabilité de Bureau Veritas est présenté dans les trois sections suivantes du présent Document d'enregistrement universel (DEU) :

- le chapitre 1 qui présente le Groupe Bureau Veritas et son *business model* ;
- le présent chapitre 2 qui décrit les dispositions en matière de durabilités aussi appelé rapport de durabilité ;
- le chapitre 4 qui présente la gestion des risques.

TABLE DE CORRESPONDANCE ESRS - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL (DEU)

Élément d'information	Norme ESRS applicable	Exigence de divulgation ESRS	Référence dans le rapport
Périmètre du rapport de durabilité	ESRS 1 – Exigences générales	ESRS 1-GR 3 : Limites et périodes de reporting	Section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés (note 37)
Méthodologie de recueil de l'information	ESRS 1 – Exigences générales	ESRS 1-GR 8 : Méthodes et hypothèses utilisées	Section 2.6.3 – Méthodologie de recueil de l'information
Modèle économique et chaîne de valeur	ESRS 2 – Stratégie et modèle d'affaires	ESRS 2-SBM 1 : Vue d'ensemble du modèle économique et de la stratégie	Chapitre 1
Processus d'identification des impacts, risques et opportunités	ESRS 2 – Stratégie et modèle d'affaires	ESRS 2-IRO 1 : Description du processus d'identification des impacts, risques et opportunités	Section 2.1.4.1 – Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités
Composition et diversité du Conseil d'administration	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	ESRS G1-GOV 1 : Rôles et responsabilités des organes de gouvernance	Section 3.2.5 – Règles relatives à la composition du Conseil d'administration (paragraphe Politique de diversité au sein du Conseil d'administration)
Composition du Comité RSE	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	G1-GOV 1-2 : Composition des comités	section 3.3.3 – Comités du Conseil d'administration
Expertise des membres des organes d'administration	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	ESRS G1-GOV 2 : Composition des organes de gouvernance	Section 3.2.5 – Règles relatives à la composition du Conseil d'administration; section 3.2.2 – Biographies du Document d'enregistrement universel
Formation des membres du Conseil	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	ESRS G1-GOV 2 : Composition des organes de gouvernance	section 3.2.5 – Règles relatives à la composition du Conseil d'administration (paragraphe Formation des administrateurs).
Indicateurs climat dans la rémunération des dirigeants	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	ESRS G1-GOV 4 : Rémunération et incitations	Section 3.7.2.3 – Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ; Section 3.7.3.2 – Rémunération du Président du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2024
Les plans variables long terme	ESRS G1 – Gouvernance, gestion des risques et contrôle interne	ESRS G1-GOV 4 : (Rémunération et incitations)	sections 3.8.3.2 – Actions de performance et 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document d'enregistrement universel.

2.6.2 INDICATEURS DE DURABILITÉ

Les indicateurs ont un périmètre Groupe, sauf si précisé autrement.

	2025	2024
Indicateurs environnementaux		
Services RSE et taxonomie		
Chiffre d'affaires taxonomie		
Total chiffre d'affaires (<i>millions d'euros</i>)	6 466,4	6 240,9
Total chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients (<i>en millions d'euros</i>)	6 681,3	6 444,3
Chiffre d'affaires contributif à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	111,1	103,1
Part du chiffre d'affaires contributif à la taxonomie (%)	1,7 %	1,6 %
Chiffre d'affaires éligible à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	440,0	351,7
Part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie (%)	6,6 %	5,5 %
Chiffre d'affaires aligné à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	312,0	213,3
Part du chiffre d'affaires aligné à la taxonomie (%)	4,7 %	3,3 %
Capex Taxonomie		
Total Capex (<i>en millions d'euros</i>)	324,3	523,8
Capex éligible à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	173,0	173,2
Part du Capex éligible à la taxonomie (%)	53,3 %	33,1 %
Capex aligné à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Part du Capex aligné à la taxonomie (%)	0 %	0 %
Opex Taxonomie		
Total Opex (<i>en millions d'euros</i>)	167,1	170,6
Opex éligible à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Part de l'Opex éligible à la taxonomie (%)	0 %	0 %
Opex aligné à la taxonomie (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Part de l'Opex aligné à la taxonomie (%)	0 %	0 %
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		
Ressources financières allouées au plan d'action (<i>en millions d'euros</i>)	26,4	0,35
Capex importants pour les activités économiques liées au charbon (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Capex importants pour les activités économiques liées au pétrole (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Capex importants pour les activités économiques liées au gaz (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique		
Réduction totale des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux émissions de l'année de référence) – CO ₂ (t)	(30 557)	(86 875)
Réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendues (par rapport aux émissions de l'année de référence) – CO ₂ (t)	86 000	64 000
Pourcentage de réduction totale des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux émissions de l'année de référence)	(4,6) %	(13,0) %
Valeur d'intensité de la réduction totale des émissions de gaz à effet de serre – CO ₂ (t) par million d'euros de chiffre d'affaires	(4,6)	(13,9)
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 – CO ₂ (t)	889	(1 611)
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 1 (par rapport aux émissions de l'année de référence)	1,2 %	(2,2) %
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 – CO ₂ (t) par million d'euros de chiffre d'affaires	0,1	(0,3)
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 2 basée sur la localisation – CO ₂ (t)	6 210	4 631
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 2 en fonction de la localisation (par rapport aux émissions de l'année de référence)	7,7 %	5,19 %

	2025	2024
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 2 basée sur la localisation – CO ₂ (t) par million d'euros de chiffre d'affaires	1,0	0,7
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 2 basée sur le marché (<i>market-based</i>) – CO ₂ (t)	31 753	25 050
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 2 basée sur le marché (par rapport aux émissions de l'année de référence)	36,4 %	28,7 %
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de portée 2 basée sur le marché (t) par million d'euros de chiffre d'affaires	4,75	4,0
Valeur absolue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 – CO ₂ (t)	(63 199)	(110 314)
Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 (par rapport aux émissions de l'année de référence)	(12,4) %	(21,7) %
Valeur d'intensité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 – CO ₂ (t) par million d'euros de chiffre d'affaires	(9,18)	(17,7)
Consommation et mix énergétique		
Consommation totale d'énergie (<i>en MWh</i>)	288 149	296 126
Consommation d'énergie d'origine fossile (<i>en MWh</i>)	190 361	225 476
Consommation d'énergie d'origine nucléaire (<i>en MWh</i>)	13 397	7 695
Pourcentage d'énergie d'origine nucléaire dans la consommation totale d'énergie	4,6 %	2,6 %
Consommation d'énergie verte (<i>en MWh</i>)	84 391	62 955
Pourcentage de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	29,3 %	21,3 %
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles (<i>MWh</i>)	190 361	225 476
Pourcentage de sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	66,1 %	76,1 %
Production d'énergie non renouvelable (<i>en MWh</i>)	0	0
Production d'énergie renouvelable (<i>en MWh</i>)	1 972	0
Chiffre d'affaires lié à des activités dans les secteurs à fort impact climatique (<i>en millions d'euros</i>)	0	0
Chiffre d'affaires lié à des activités autres que dans les secteurs à fort impact climatique (<i>en millions d'euros</i>)	6 466,4	6 240,9
Consommation totale d'énergie (<i>en MWh</i>) par million d'euros de chiffre d'affaires	43,1	46,0
Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2, 3 ⁽²⁾		
Émissions de CO ₂ – Scope 1 (t)	70 843	73 343
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (t) <i>market-based</i>	55 380	62 083
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (t) <i>location-based</i>	83 083	85 361
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (t) (toutes catégories)	572 416	619 531
Scope 3 Achats de produits et services (t)	341 955	362 311
Scope 3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (t)	42 371	49 715
Scope 3 Déchets générés par l'activité (t)	4 427	4 872
Scope 3 Déplacements professionnels (t)	76 544	97 904
Scope 3 Transport quotidien des employés (t)	41 024	41 743
Scope 3 Actifs loués en amont (t)	66 095	62 986
Émissions de CO ₂ (t) ⁽¹⁾	698 639	754 957
Compensation – CO ₂ (t)	0	1 379
Émissions nettes de CO ₂ par employé (t) ⁽¹⁾	8,6	9,0
Émissions nettes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (t) – <i>market-based</i>	104,6	121,2
Émissions nettes de CO ₂ par million d'euros de chiffre d'affaires (t) – <i>location-based</i>	108,7	124,8
Émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie ⁽³⁾		
Émissions de CO ₂ dues à la consommation d'énergie du Groupe (t)	72 150	81 938

	2025	2024
Part des émissions dues à la consommation d'énergie du Groupe	10,3 %	10,8 %
Émissions totales de CO ₂ dues à la consommation d'énergie par employé (t) ⁽⁴⁾	0,9	1,0
Émissions de CO ₂ liées à la consommation de carburant (t)	82 826	90 655
Émissions biogéniques de CO ₂ provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse, non incluses dans les émissions de GES du scope 1 (t) ⁽¹⁾	0	0
Pourcentage de GES scope 3 calculé à partir de données primaires	20 %	20 %
Projets d'élimination et d'atténuation des GES financés par des crédits carbone		
Montant total de crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur qui sont vérifiés par rapport à des normes de qualité reconnues et annulés – CO ₂ (t)	0	1 379
Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat		
Chiffre d'affaires net des clients exerçant des activités liées au charbon (en millions d'euros)	81	81
Chiffre d'affaires net des clients opérant dans les activités liées au pétrole ou au gaz (en millions d'euros)	678	674
Pourcentage du chiffre d'affaires net des clients exerçant des activités liées au charbon	1 %	1 %
Pourcentage du chiffre d'affaires net des clients exerçant des activités liées au pétrole ou au gaz	10 %	10 %
Indicateurs sociaux		
Caractéristiques des salariés de l'entreprise		
Effectif total	82 049	84 245
Effectif hors Russie	81 177	-
Effectif – Femmes	24 536	25 981
Effectif – Hommes	56 621	58 245
Effectif – Non binaires	20	19
Recrutements à durée indéterminée	12 487	12 605
Taux de recrutement à durée indéterminée – Femmes	29 %	32 %
Taux de recrutement à durée indéterminée – Hommes	71 %	68 %
Recrutements à durée déterminée	15 426	16 900
Acquisitions	1 149	1 998
Cessions	(1 989)	-
Nombre d'employés ayant quitté le Groupe	31 240	28 635
Taux de départ du personnel	27,8 %	25,3 %
Nombre de départs volontaires	11 353	11 928
Taux de départ volontaire	10,1 %	10,6 %
Nombre de licenciements	4 710	3 435
Nombre de départs autres	2 567	1 723
Taux d'absentéisme	1,3 %	1,5 %
Indicateurs de suivi de Bureau Veritas		
Nombre d'employés ayant quitté le Groupe – Hors CDD	14 515	13 018
Taux de départ du personnel – Hors CDD	15,5 %	14,7 %
Nombre de départs volontaires – Hors CDD	7 247	7 860
Taux de départ volontaire – Hors CDD	9,4 %	10,3 %
Taux de mobilité interne – France ⁽⁵⁾	38,4 %	29 %
Contrats de travail		
Contrats à temps plein	96,1 %	95,3 %
Contrats à temps partiel	3,9 %	4,7 %
Contrats à durée indéterminée	77,5 %	76,3 %
Contrats à durée déterminée	22,5 %	23,7 %

(1) Les émissions de CO₂ biogénique provenant de la combustion ou de la dégradation de la biomasse dans le scope 1 de Bureau Veritas sont non significatives au regard de son profil d'émissions global et ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée.

	2025	2024
Incitations à long terme pour les employés en France		
Nombre de bénéficiaires de la participation	9 239	8 638
Montant total de la participation versée (<i>en euros</i>)	20 769 312	22 117 890
Nombre de bénéficiaires de l'intéressement	9 369	662
Montant total de l'intéressement versé (<i>en euros</i>)	3 278 462	1 053 375
Répartition de l'effectif par grand pays		
Chine	11 775	12 178
France	8 969	8 907
Inde	7 708	7 659
Brésil	5 130	5 966
États-Unis	4 880	4 999
Répartition de l'effectif par zone géographique		
Europe	18 884	18 915
Afrique et Moyen-Orient	8 112	8 787
Amériques	21 930	23 618
Asie-Pacifique	32 251	32 925
Répartition de l'effectif par séniorité		
Nombre de <i>managers</i>	1 781	1 805
Mesures de diversité		
Femmes au Conseil d'administration	42 %	42 %
Femmes au Comité exécutif	27 %	27 %
Femmes <i>managers</i> exécutifs (cadres dirigeantes – Band EC–II)	29 %	27 %
<i>Top management</i> au-dessus de EC (I-II)	29 %	27 %
Femmes <i>managers</i> (Band EC-IV)	31 %	29 %
Femmes <i>managers</i> dans les fonctions génératrices de revenus	25 %	23 %
Femmes <i>managers</i> juniors (Band IV)	32 %	29 %
Femmes dans l'ensemble des effectifs	30 %	31 %
Part de femmes dans les embauches à durée indéterminée	30 %	33 %
Répartition de l'effectif par âge		
Moins de 30 ans	25,0 %	22,1 %
30-50 ans	60,0 %	59,1 %
Au-delà de 50 ans	15,0 %	18,7 %
Âge moyen	38	39
Age moyen des <i>managers</i>	49	49
Emploi de personnes avec handicap		
Taux d'emploi de personnes avec handicap en France	4,1 %	3,9 %
Formation et développement des compétences		
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance	77 %	68 %
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance – Femmes	84 %	74 %
Part des collaborateurs ayant eu un entretien de performance – Hommes	73 %	65 %
Nombre d'heures de formation par salarié	44,7	41,3
Nombre d'heures de formation par salarié homme	45,6	43,0
Nombre d'heures de formation par salariée femme	42,8	37,4
Nombre d'heures de formation	3 686 108	3 479 672
Part des collaborateurs ayant reçu au moins une formation	100 %	100 %
Part de formations techniques	50 %	49 %
Part de formations non techniques	46 %	46 %

	2025	2024
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée		
% d'employés ayant droit à un congé maternité/adoption : pour les femmes salariées au moment de l'accouchement ou pour les femmes et les hommes en cas d'adoption	100 %	100 %
% d'employés ayant pris un congé maternité/adoption : pour les femmes salariées au moment de l'accouchement ou pour les femmes et les hommes en cas d'adoption – Femmes	3,6 %	6 %
% d'employés ayant droit à un congé paternité/congé second parent : pour les pères ou les seconds parents, à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant	100 %	100 %
% d'employés ayant pris un congé paternité/congé second parent : pour les pères ou les seconds parents, à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant – Hommes	2,1 %	4,2 %
% d'employés ayant droit à un congé parental : congé parental pris par les parents pour la naissance ou l'adoption d'un enfant en vue de s'en occuper	100 %	100 %
% d'employés ayant pris un congé parental : congé parental pris par les parents pour la naissance ou l'adoption d'un enfant en vue de s'en occuper – Femmes	2,3 %	1,3 %
% d'employés ayant pris un congé parental : congé parental pris par les parents pour la naissance ou l'adoption d'un enfant en vue de s'en occuper – Hommes	0,6 %	0,1 %
% d'employés ayant droit à un congé pour proche malade : congé pour s'occuper d'une personne vivant sous le même toit que l'employé ou d'un membre de sa famille proche qui a besoin de soins importants ou d'une aide pour une raison médicale grave	100 %	100 %
% d'employés ayant pris un congé pour proche malade : congé pour s'occuper d'une personne vivant sous le même toit que l'employé ou d'un membre de sa famille proche qui a besoin de soins importants ou d'une aide pour une raison médicale grave – Femmes	0,3 %	0,1 %
Santé et sécurité		
Pourcentage d'employés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité basé sur des exigences légales et/ou des normes ou directives reconnues. (Part de l'effectif du Groupe rattaché à des entités certifiées ISO 45001)	88 %	93 %
Nombre d'accidents mortels	0	2
Nombre d'accidents chez les sous-traitants	9	10
Nombre d'accidents chez les sous-traitants intervenus sur un site de Bureau Veritas	0	1
Accidents mortels chez les sous-traitants	0	0
Nombre d'accidents de travail	181	197
Nombre d'accidents de travail sans arrêt	47	75
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	134	120
TAR – Taux total d'accidents - Base 200 000 heures de travail	0,23	0,24
TAR – Taux total d'accidents - Base 1 000 000 heures de travail	1,13	1,17
LTR – Taux de fréquence des accidents avec arrêt - Base 1 000 000 heures de travail	0,83	0,71
LTR – Taux de fréquence des accidents avec arrêt - Base 200 000 heures de travail	0,17	0,15
ASR – Taux de gravité des accidents	0,025	0,013
Nombre de jours d'arrêt	3 960	2 250
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé liés aux employés	3 960	2 250
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, à des problèmes de santé liés au travail et à des décès dus à des problèmes de santé, imputables aux non-salariés	35	86
Rémunération – Équilibre hommes/femmes		
Écart de rémunération femmes/hommes dans l'ensemble des effectifs (%)	7,2 %	3,3 %
Ratio des salaires femmes/hommes dans l'ensemble des effectifs	0,93	0,97
Cadres et non-cadres (CDI) – Méthodologie de Bureau Veritas	0,94	0,93
Ratio annuel de rémunération totale		
Ratio annuel de rémunération totale	282	293
Incidents, plaintes et graves conséquences sur les droits de l'Homme		
Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement, signalés au cours de la période considérée, compilé sur la base des informations de la ligne d'alerte du Groupe	54	21

	2025	2024
Nombre de plaintes déposées par le biais de canaux permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations, y compris les mécanismes de plaintes, compilé sur la base des informations de la ligne d'alerte du Groupe	202	144
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0
Engagement des salariés		
Nombre de collaborateurs invités à participer au sondage	69 000	56 000
Taux d'engagement des collaborateurs	77	73
Taux d'engagement des <i>managers</i> exécutifs	79	81
Taux d'engagement des <i>managers</i> seniors	76	77
Taux d'engagement des <i>managers</i> juniors	75	73
Taux de couverture du taux d'engagement	82 %	83 %
Indicateurs de gouvernance		
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		
Pourcentage de fonctions à risque couvertes par des programmes de formation	100 %	100 %
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-corruption	0	0
Éthique		
Nombre de manquements au Code d'éthique	180	129
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	99,4 %	98,8 %
Part des entités en conformité avec la politique des droits humains	100 %	100 %
Nombre de manquements au respect des droits humains	0	0
Activités d'influence politique et de lobbying		
Contributions politiques financières versées	0	0
Montant des dépenses de <i>lobbying</i> interne et externe – en milliers d'euros	0	0
Montant payé pour l'adhésion à des associations de <i>lobbying</i> – en milliers d'euros	184	143
Contributions politiques en nature versées	0	0
Pratiques de paiement		
Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement	0	0
Indicateurs spécifiques au secteur		
Sécurité des données		
Nombre moyen d'actions de formation par utilisateur interne/externe ⁽⁶⁾	15	15
Nombre d'audits externes de maturité cyber	10	9
Nombre de scans de vulnérabilité réalisés externes/internes	466	425
Nombre de tests de pénétration externes	60	31
Nombre d'incidents de sécurité reportés	0	0
Nombre d'incidents impliquant des données clients	0	0
Nombre de clients impactés par un incident de sécurité	0	0
Nombre d'amendes et pénalités provoquées par un incident de sécurité et infligées par une autorité	0	0
Protection de la vie privée		
Nombre de réclamations reçues de clients et de tiers	0	0
Nombre de plaintes par des autorités de protection de la vie privée	0	0
Nombre de requêtes reçues sur le portail d'exercice des droits	345	185

(1) *Scope 1, scope 2 (market-based) et scope 3. Russie exclue.*

(2) *Scope 1, scope 2 et scope 3 de toutes les catégories.*

(3) *Méthode de calcul des émissions de CO₂ market-based.*

(4) *Émissions de CO₂ dues à la consommation d'énergie du Groupe (t) divisé par l'effectif hors Russie.*

(5) *Nombre de salariés ayant changé de poste divisé par le nombre total de positions pourvues sur l'exercice.*

(6) *Module de formation, simulation de phishing, conformité à la charte.*

2.6.3 TABLES DE CORRESPONDANCE

2.6.3.1 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTS PAR LE PRÉSENT RAPPORT DE DURABILITÉ (DR – DISCLOSURE REQUIREMENTS)

Normes européennes de déclaration de durabilité (ESRS)	Exigences de publication (DR – Disclosure Requirements)	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)	
ESRS 2 – Exigences générales	BP-1 – Principes généraux de préparation des déclarations de durabilité	2.1.1.1	104	
	BP-2 – Divulgations relatives à des circonstances spécifiques	2.1.1.2	104	
	GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1.2.1	107	
	GOV-2 – Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance et questions de durabilité qu'ils traitent	2.1.2.2	109	
	GOV-3 – Intégration de la performance en matière de durabilité dans les régimes d'incitation	2.1.2.3	110	
	GOV-4 – Déclaration sur la diligence raisonnable	2.1.2.4	110	
	GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes relatifs à la déclaration de durabilité	2.1.2.5	111	
	SBM-1 – Stratégie, modèle commercial et chaîne de valeur	2.1.3.1	112	
	SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.1.3.2	119	
	SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle commercial	2.1.3.3	121	
	IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.1.4.1	125	
	IRO-2 – Exigences de divulgation des ESRS couverts par la déclaration de durabilité de l'entreprise	2.1.4.2	128	
	ESRS 2 GOV-3 – Intégration de la performance en matière de durabilité dans les régimes d'incitation	Rémunération variable annuelle (E1-GOV-3) :		142
	ESRS E1 – Changement climatique	E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Plan de transition climatique (E1-1)	142
E1-2 – Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique		Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)	145	
E1-3 – Actions et ressources relatives aux politiques de changement climatique		Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)	146	
E1-4 – Objectifs relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique		Objectifs relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique – Scopes 1, 2 (fondés sur le marché) et 3 -(E1-4)	150	
E1-5 – Consommation énergétique et mix énergétique		Consommation et mix énergétique (E1-5)	153	
E1-6 – Émissions brutes de GES scopes 1, 2, 3 et totales et intensité des GES		Bilan carbone (E1-6)	155	
E1-7 – Absorptions de GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone		Projets de réduction des émissions de GES et d'élimination des GES financés par des crédits carbone (E1-7)	156	
E1-8 – Prix interne du carbone		Mécanisme d'incitation carbone interne (E1-8)	156	
E1-9 – Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition matériels et des opportunités potentielles liées au climat		-	156	

Normes européennes de déclaration de durabilité (ESRS)

Exigences de publication (DR – Disclosure Requirements)	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle commercial	Impacts, risques et opportunités significatifs et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique (S1. SBM-3)	159
S1-1 – Politiques relatives à l'effectif propre	I – Politiques et actions (S1-1)	162
S1-2 – Processus d'engagement auprès de l'effectif propre et des représentants des travailleurs concernant les impacts	II – Processus de dialogue avec le personnel et les représentants des travailleurs au sujet des impacts (S1-2)	179
S1-3 – Processus de remédiation aux impacts négatifs et canaux permettant à l'effectif propre de signaler des préoccupations	III – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant au personnel de faire part de ses préoccupations (S1-3)	180
S1-4 – Mesures prises concernant les impacts matériels sur l'effectif propre, approches de gestion des risques matériels et de poursuite des opportunités matérielles relatives à l'effectif propre, et efficacité de ces mesures	IV – Prendre des mesures concernant les impacts matériels sur les effectifs, les approches de gestion des risques significatifs et la recherche d'opportunités majeures liées à la main-d'œuvre, et l'efficacité de ces mesures (S1-4)	181
S1-5 – Objectifs relatifs à la gestion des impacts négatifs matériels, à l'avancement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Indicateurs et objectifs (S1-5)	182
S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	A. Caractéristiques des employés de l'entreprise (S1-6)	182
S1-7 – Caractéristiques des non-salariés de l'effectif propre de l'entreprise	B. Caractéristiques des travailleurs non salariés (S1-7)	185
S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	C. Couverture des négociations collectives et du dialogue social (S1-8)	185
S1-9 – Indicateurs de diversité	D. Indicateur de diversité (S1-9)	185
S1-10 – Salaires adéquats	E. Salaires décents (S1-10)	186
S1-11 – Protection sociale	F. Protection sociale (S1-11)	186
S1-12 – Personnes en situation de handicap	G. Personnes handicapées (S1-12)	186
S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	H. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)	187
S1-14 – Indicateurs de santé et sécurité	I. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)	187
S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	J. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15)	188
S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	K. Indicateurs de rémunération (écarts de rémunération) (S1-16) L. Ratio annuel de rémunération totale (S1-16)	189
S1-17 – Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits humains	M. Plaintes et incidents graves en matière de droits humains (S1-17)	190
GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.4.1.1	192
ESRS 2 IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	Description des procédures d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants (G1.IRO-1)	193
G1-1 – Politiques de conduite commerciale et culture d'entreprise	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, protection des lanceurs d'alerte, investigation des incidents, formation (G1-1)	194
G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)	195
G1-3 – Prévention et détection de la corruption et de la concussion	Éthique et conformité, prévention et détection de la corruption, procédures et organisation, gouvernance, proportion des fonctions à risque formées (G1-3)	196
G1-4 – Incidents de corruption ou de concussion	Incidents de corruption (G1-4)	199
G1-5 – Influence politique et activités de lobbying	2.4.2	200
G1-6 – Pratiques de paiement	2.4.3	201

ESRS S1 – Effectif propre

ESRS G1 – Gouvernance

**Normes
européennes
de déclaration
de durabilité
(ESRS)**

	Exigences de publication (DR – Disclosure Requirements)	Section(s)/ Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
Spécifique au secteur - cybersécurité	MDR-P – Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles	2.5.1 / Politiques	207
	MDR-A – Actions et ressources relatives aux questions de durabilité matérielles	2.5.1 / Actions et ressources allouées	208
	MDR-M – Indicateurs relatifs aux questions de durabilité matérielles	2.5.1 / Indicateurs et objectifs	210
	MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et actions par le biais d'objectifs	2.5.1 / Indicateurs et objectifs	210
Spécifique au secteur - protection des données personnelles	MDR-P – Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité matérielles	2.5.2 / Politiques, actions, ressources	212
	MDR-A – Actions et ressources relatives aux questions de durabilité matérielles	2.5.2 / Politiques, actions, ressources	212
	MDR-M – Indicateurs relatifs aux questions de durabilité matérielles	2.5.2 / Indicateurs	212
	MDR-T – Suivi de l'efficacité des politiques et actions par le biais d'objectifs	2.5.2 / Indicateurs	212

E1-12.6.3.2 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)



Bureau Veritas a communiqué les informations mentionnées dans cet index de contenu GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, conformément aux normes GRI.

Standards GRI et publication	Section(s)/ Sous-section(s)
GRI 2 – Informations générales 2021	
2-1 Détails sur l'organisation	1.1
2-2 Entités incluses dans le <i>reporting</i> de durabilité de l'organisation	2.1.1.1
2-3 Période de <i>reporting</i> , fréquence et point de contact	2.1.1.1
2-4 Retraitements d'informations	2.1.1.2
2-5 Vérification externe	2.7
2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	2.1.3.1
2-7 Salariés	2.3.1
2-8 Travailleurs qui ne sont pas des salariés	2.3.2
2-9 Structure de gouvernance et composition	2.1.2
2-10 Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	Fonctionnement et travaux du Comité des nominations et des rémunérations
2-11 Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.2.1
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.1.2.1
2-13 Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	2.1.2.1
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le <i>reporting</i> de durabilité	2.1.2.1
2-15 Conflits d'intérêts	3.5.3
2-16 Communication des préoccupations critiques	2.1.3.3
2-17 Connaissances collectives de l'organe de gouvernance le plus élevé	Compétences des administrateurs
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conclusions de l'examen mené par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Conseil d'administration
2-19 Politiques de rémunération	2.1.2.3
2-20 Processus de détermination de la rémunération	2.1.2.3
2-21 Ratio de la rémunération totale annuelle	S1-16
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	2.1.3
2-23 Engagements politiques	2.4.2
2-24 Intégration des engagements politiques	2.4.2
2-25 Processus de remédiation aux impacts négatifs	Approche et philosophie de Bureau Veritas
2-26 Mécanismes de conseil et de signalement des préoccupations	Atténuation des risques et mécanismes de suivi
2-27 Conformité aux lois et réglementations	Le programme de conformité
2-28 Adhésion à des associations professionnelles	2.4.2
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	2.1.3.2
2-30 Conventions collectives	
GRI 3 – Sujets matériels 2021	
3-1 Processus de détermination des sujets matériels	2.1.4.1
3-2 Liste des sujets matériels	2.1.3.3
3-3 Gestion des sujets matériels	2.1.4

Standards GRI et publication	Section(s)/ Sous-section(s)
GRI 101 – Biodiversité 2024	
Sujet non matériel	
GRI 102 – Changement climatique 2025	
102-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	E.1-1
102-2 Plan d'adaptation au changement climatique	Gestion des risques physiques
102-3 Transition juste	Plan de transition climatique (E1-1)
102-4 Objectifs et progrès de réduction des émissions de GES	Bilan carbone (E1-6)
102-5 Émissions de GES scope 1	Bilan carbone (E1-6)
102-6 Émissions de GES scope 2	Bilan carbone (E1-6)
102-7 Émissions de GES scope 3	Bilan carbone (E1-6)
102-8 Intensité des émissions de GES	Bilan carbone (E1-6)
102-9 Captures de GES dans la chaîne de valeur	2.2.2.4
102-10 Crédits carbone	2.2.2.4
GRI 103 – Énergie 2025	
103-1 Politiques et engagements en matière d'énergie	E1-2
103-2 Consommation d'énergie et autoproduction au sein de l'organisation	2.2.2.4
103-3 Consommation d'énergie en amont et en aval	2.2.2.4
103-4 Intensité énergétique	2.2.2.4
103-5 Réduction de la consommation d'énergie	2.2.2.4
GRI 202 – Présence sur le marché 2016	
202-1 Ratios du salaire d'entrée standard par genre comparés au salaire minimum local	L. Ratio annuel de rémunération totale (S1-16)
202-2 Proportion de cadres dirigeants recrutés au sein de la communauté locale	-
GRI 203 – Impacts économiques indirects 2016	
203-1 Investissements dans les infrastructures et services soutenus	-
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	-
GRI 204 – Pratiques d'approvisionnement 2016	
204-1 Proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	-
GRI 205 – Lutte contre la corruption 2016	
205-1 Opérations évaluées en termes de risques de corruption	2.4.4
205-2 Communication et formation sur les politiques et procédures anti-corruption	Éthique et conformité, prévention et détection de la corruption, procédures et organisation, gouvernance, proportion des fonctions à risque formées (G1-3)
205-3 Incidents confirmés de corruption et actions menées	Incidents de corruption (G1-4)
GRI 206 – Concurrence 2016	
206-1 Actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, <i>anti-trust</i> et pratiques monopolistiques	-
GRI 207 – Fiscalité 2019	
207-1 Approche en matière de fiscalité	Lutte contre l'évasion fiscale
207-2 Gouvernance, contrôle et gestion des risques fiscaux	
207-3 Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	
207-4 <i>Reporting</i> pays par pays	

Standards GRI et publication	Section(s)/ Sous-section(s)
GRI 301 – Matières 2016	
301-1 Matières utilisées en poids ou en volume	-
301-2 Matières recyclées utilisées	-
301-3 Produits récupérés et matériaux d'emballage récupérés	-
GRI 303 – Eau et effluents 2018	Engagement pour la durabilité
GRI 306 – Effluents et déchets 2016	Engagement pour la durabilité
GRI 306 – Déchets 2020	Engagement pour la durabilité
306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	-
306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	-
306-3 Déchets générés	-
306-4 Déchets détournés de l'élimination	-
306-5 Déchets dirigés vers l'élimination	-
GRI 308 – Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	
308-1 Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux	Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)
308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions menées	Action #P5 – Fournisseurs
GRI 401 – Emploi 2016	
401-1 Embauches et <i>turnover</i>	Indicateurs conformes à la méthodologie de la CSRD
401-2 Avantages offerts aux salariés à temps plein non fournis aux salariés temporaires ou à temps partiel	IV – Prendre des mesures concernant les impacts matériels sur les effectifs, les approches de gestion des risques significatifs et la recherche d'opportunités majeures liées à la main-d'œuvre, et l'efficacité de ces mesures (S1-4)Intégration
401-3 Congé parental	J. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15) Mixité des effectifs
GRI 402 – Relations travail-management 2016	
402-1 Délais de préavis minimaux concernant les changements opérationnels	-
GRI 403 – Santé et sécurité au travail 2018	
403-1 Système de management de la santé et sécurité au travail	D. Sécurité et bien-être
403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	D. Sécurité et bien-être
403-3 Services de santé au travail	D. Sécurité et bien-être
403-4 Participation, consultation et communication des travailleurs	D. Sécurité et bien-être
403-5 Formation des travailleurs à la SST	D. Sécurité et bien-être
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	D. Sécurité et bien-être
403-7 Prévention et atténuation des impacts SST liés aux relations d'affaires	D. Sécurité et bien-être
403-8 Travailleurs couverts par un système de management SST	I. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)
403-9 Accidents du travail	I. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)
403-10 Maladies professionnelles	-
GRI 404 – Formation et éducation 2016	
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	H. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)
404-2 Programmes de développement des compétences et d'aide à la transition	A. Compétences stratégiques
404-3 Pourcentage de salariés bénéficiant d'évaluations régulières de performance et de développement de carrière	H. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)

<i>Standards GRI et publication</i>	<i>Section(s)/ Sous-section(s)</i>
GRI 405 – Diversité et égalité des chances 2016	
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des salariés	Mixité des effectifs D. Indicateur de diversité (S1-9)
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération femmes/hommes	K. Indicateurs de rémunération (écarts de rémunération) (S1-16)
GRI 406 – Non-discrimination 2016	
406-1 Incidents de discrimination et actions correctives menées	M. Plaintes et incidents graves en matière de droits humains (S1-17)
GRI 407 – Liberté d'association et négociation collective 2016	
407-1 Opérations et fournisseurs dans lesquels les droits à la liberté d'association et à la négociation collective peuvent être menacés	2.4.4
GRI 408 – Travail des enfants 2016	
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail des enfants	2.4.4
GRI 409 – Travail forcé ou obligatoire 2016	
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	2.4.4
GRI 410 – Pratiques de sécurité 2016	
410-1 Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures relatives aux droits humains	Respect des droits humains, dont les sujets relatifs au travail forcé et au travail des enfants
GRI 411 – Droits des peuples autochtones 2016	
	Non matériel
GRI 413 – Communautés locales 2016	
	Non matériel
GRI 414 – Évaluation sociale des fournisseurs 2016	
414-1 Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères sociaux	Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2)
414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions menées	2.4.4
GRI 415 – Politique publique 2016	
415-1 Contributions politiques	2.4.2
GRI 416 – Santé et sécurité du client 2016	
416-1 Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des produits et services	2.1.3.1
416-2 Cas de non-conformité relatifs aux impacts sur la santé et la sécurité des produits et services	-
GRI 417 – Marketing et étiquetage 2016	
417-1 Exigences en matière d'information et d'étiquetage des produits et des services	-
GRI 417 – Marketing et étiquetage 2016	
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information et l'étiquetage	Aucun
417-3 Cas de non-conformité concernant les communications marketing	Aucun
GRI 418 – Confidentialité des clients 2016	
418-1 Plaintes fondées concernant des violations de la vie privée des clients et des pertes de données clients	2.5.1 / Indicateurs et objectifs

2.6.3.3 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LA *TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES* (TCFD)



	TCFD Recommendations	Section(s)/ Sous-section(s)
1	Gouvernance	2.1.2
1.1	Supervision par le Conseil	2.1.2.1
1.2	Postes de direction	2.1.2
2	Stratégie	2.1.3
2.1	Risques liés au changement climatique	2.2.2.3
2.1.1	Risques de transition	2.2.2.3
2.1.1.1	Aspects politiques et juridiques	2.2.2.3
2.1.1.2	Technologie	2.2.2.3
2.1.1.3	Marché	2.2.2.3
2.1.1.4	Réputation	2.2.2.3
2.1.2	Risques physiques	Gestion des risques physiques
2.1.2.1	Risques graves	Gestion des risques physiques
2.1.2.2	Risques chroniques	Gestion des risques physiques
2.2	Opportunités liées au changement climatique	2.2.2.3
2.2.1	Efficacité des ressources	2.2.2.3
2.2.2	Sources d'énergie	2.2.2.4
2.2.3	Produits/Services	2.1.3.1
2.2.4	Marchés	2.1.3.1
2.3	Conséquences sur l'organisation	2.1.3.3
2.4	Résilience de l'organisation	2.1.3.3
3	Gestion des risques	2.2.2.3
3.1	Organisation en matière d'évaluation des risques	2.2.2.3
3.2	Organisation et processus de gestion des risques	2.2.2.3
3.3	Intégration dans la procédure globale de gestion des risques	2.1.4
4	Indicateurs et objectifs	2.2.2.4
4.1	Indicateurs utilisés	2.2.2.4
4.2	Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3	Bilan carbone (E1-6)
4.3	Objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre	Bilan carbone (E1-6)

2.6.3.4 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC SUSTAINABILITY ACCOUNTING STANDARD BOARD (SASB)



Code	SASB – Présentation d'informations sur le développement durable	Section(s)/ Sous-section(s)
Sécurité des données		
SV-PS-230 a.1	Description de la stratégie d'identification et de réponse aux risques liés à la sécurité des données	2.5.1 2.5.2
SV-PS-230 a.2	Description des politiques et pratiques en matière de collecte, d'utilisation et de conservation des informations relatives aux clients	2.5.1 2.5.2
SV-PS-230 a.3	Nombre de violations de données	Indicateurs et objectifs
SV-PS-230 a.3	Pourcentage impliquant des informations professionnelles confidentielles ou des données d'identification personnelles des clients	2.5.1
SV-PS-230 a.3	Nombre de clients touchés	Indicateurs et objectifs
Diversité et engagement des effectifs		
SV-PS-330 a.1	Pourcentage de représentation des sexes et des groupes raciaux et ethniques parmi (1) les membres de la Direction générale et (2) l'ensemble des autres collaborateurs	2.1.2.2 2.3.1.3
SV-PS-330 a.2	(1) Taux de départ volontaire et (2) taux de départ involontaire des collaborateurs	2.3.1.3 Indicateurs conformes à la méthodologie de la CSRD
SV-PS-330 a.3	Mesure de l'engagement des collaborateurs en pourcentage	2.3.1.3 H. Indicateurs de formation et de développement des compétences (S1-13)
Intégrité professionnelle		
SV-PS-510 a.1	Description de la démarche adoptée pour garantir l'intégrité professionnelle	2.4.1.2 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires, protection des lanceurs d'alerte, investigation des incidents, formation (G1-1)
SV-PS-510 a.2	Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à l'intégrité professionnelle	2.4.1.3 / Métriques et cibles
SV-PS-000.A	Nombre de collaborateurs par catégorie : (1) temps plein et temps partiel, (2) contrat à durée déterminée, et (3) contrat à durée indéterminée	2.3.1.3 / Distribution par type de contrat
SV-PS-000.B	Heures travaillées par les collaborateurs, pourcentage facturable	-

2.6.3.5 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



ODD	★ ODD prioritaire pour Bureau Veritas Objectifs	Programme sociétal	Services de transition et objets verts
	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.	2.3.3	
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	2.3.3	2.1.3.1
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges.	★ 2.3.1.2 2.3.3 2.4.4	★ 2.1.3.1
	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	2.3.1.2	2.1.3.1
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	★ 2.3.1.2	2.1.3.1
	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.		2.1.3.1
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	2.2.2.2	★ 2.1.3.1
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.	★ 2.3.1.2	2.1.3.1
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.		★ 2.1.3.1
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	2.3.1.2	
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.		★ 2.1.3.1
	Établir des modes de consommation et de production durables.		★ 2.1.3.1
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	★ 2.2.2.3	★ 2.1.3.1
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.		2.1.3.1
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.		2.1.3.1
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	★ 2.1.3	
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.		

2.6.3.6 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES NORMES IFRS



Référence	IFRS S1 Informations relatives à la durabilité	IFRS S2 Informations relatives au changement climatique	Section(s) / Sous-section(s)
La gouvernance	Les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des possibilités et risques liés au thème de la norme (durabilité ou changements climatiques).		2.1.2.5
La stratégie	L'approche suivie par l'entité pour gérer les possibilités et risques liés à la durabilité sur sa stratégie et son processus décisionnel, sur sa performance financière et ses flux de trésorerie, sur sa résilience face aux risques de durabilité.	L'approche suivie par l'entité dans sa stratégie pour tenir compte des : <ul style="list-style-type: none"> • opportunités et risques liés aux changements climatiques ; • impacts actuels et potentiels du changement climatique sur le modèle économique et la chaîne de valeur ; • impacts sur son processus décisionnel ; • impacts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie ; • scénarios climatiques pour évaluer sa résilience climatique. 	2.1.3 2.1.4.1
La gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • comprendre de quelle manière ces processus sont intégrés au processus général de gestion des risques de l'entité et l'influencent ; • apprécier le profil de risque global de l'entité et son processus général de gestion des risques. 	Les processus suivis par l'entité :	2.1.2.5 4.3
		La performance de l'entité, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles qu'elle a établies ou celles qu'elle est tenue d'atteindre en application de dispositions légales ou réglementaires.	2.1.3.1 2.2.2.4 2.3.1.3 2.4.1.3
Les indicateurs et cibles	Indicateurs liés à la durabilité : <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs exigés selon une norme IFRS d'information sur la durabilité applicable ; • Les indicateurs que l'entité utilise pour évaluer et surveiller la possibilité ou le risque lié à la durabilité en question, sa performance par rapport à la possibilité ou au risque en question. 	Indicateurs liés aux changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de gaz à effet de serre (GES) ; • Montant et % des actifs, ou des activités, jugés vulnérables aux risques physiques ; et de transition liés aux changements climatiques ; • Montant et % des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les opportunités liées au changement climatique ; • Montant des dépenses d'investissement, du financement ou des placements déployés liés au changement climatique ; • Prix interne du carbone ; • Prise en compte du changement climatique dans la rémunération des hauts dirigeants et leur % de rémunération sur la période considérée en fonction des considérations liées au changement climatique. 	2.2.2.4 2.6.2

2.6.3.7 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE DEVOIR DE VIGILANCE

Exigences du devoir de vigilance	Référence dans le rapport
Cartographie des risques	2.4.4 - Gouvernance / Enjeux et impacts
Procédures d'évaluation	2.4.4 - Méthodologie d'évaluation des risques
Actions d'atténuation des risques	2.4.4 - Approche et philosophie de Bureau Veritas
Mécanisme d'alerte	2.4.4 - Approche et philosophie de Bureau Veritas
Dispositif de suivi	2.4.4 - Approche et philosophie de Bureau Veritas

2.6.3.8 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI)

Thème de durabilité	Indicateur PAI	Description	Référence dans le rapport
Émissions de gaz à effet de serre	PAI 1	Émissions totales de GES (<i>tonnes</i>)	Bilan carbone (E1-6)
	PAI 2	Empreinte carbone (<i>tonnes</i>)	Bilan carbone (E1-6)
	PAI 3	Intensité des GES des sociétés en portefeuille (<i>tonnes</i>)	TOTAL DES ÉMISSIONS EN PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires)
	PAI 4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.1.3.1 - Présence dans les secteurs spécifiques
	PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation et mix énergétique (E1-5)
	PAI 6	Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact (<i>GWh</i>) : non comparable	Consommation et mix énergétique (E1-5)
Biodiversité	PAI 7	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	-
Eau	PAI 8	Émissions dans l'eau (<i>tonnes</i>)	-
Déchets	PAI 9	Ratio de déchets dangereux et radioactifs (<i>tonnes</i>)	-
Questions sociales et liées aux employés	PAI 10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2.3.1.3 - M. PI aintes et incidents graves en matière de droits humains (S1-17)
	PAI 11	Manque de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2.3.1.3 - M. PI aintes et incidents graves en matière de droits humains (S1-17)
	PAI 12	Écart salarial non ajusté entre les hommes et les femmes	2.3.1.3 - K. Indicateurs de rémunération (écarts de rémunération) (S1-16)
	PAI 13	Diversité des genres au conseil d'administration	3.2.5 § « Politique de diversité au sein du Conseil d'administration ».
	PAI 14	Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) : non renseigné	2.1.3.1 - Présence dans les secteurs spécifiques

2.6.4 MÉTHODOLOGIE DE RECUEIL DE L'INFORMATION

Les indicateurs présentés dans cette section ont été calculés à partir de données collectées auprès des groupes opérationnels (*Operating Groups*). Ces données ont ensuite été consolidées par les Directions concernées (Ressources humaines, Affaires Juridiques et Audit, QSSE, Technique, Qualité et Risques, finance) en suivant des méthodes éprouvées. Les variations de méthodes ou de périmètre sont systématiquement signalées.

Informations environnementales

Bureau Veritas utilise son propre outil de *reporting* pour ses indicateurs environnementaux (GreenHub), interfacé avec la solution Tableau, et reporte sur une fréquence trimestrielle. Cet outil permet un traitement approfondi des données collectées.

Le *reporting* environnemental couvre l'ensemble des entités du Groupe, à l'exception de la Russie qui est exclue du périmètre de *reporting* en raison de contraintes opérationnelles et de connectivité affectant la collecte de données. Chaque entité est responsable de la communication de ses propres indicateurs sous la gouvernance de la Direction Qualité, Santé, Sécurité et Environnement (QSSE).

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs environnementaux sont saisis directement par les entités du Groupe dans un outil en ligne (GreenHub) dédié. Les consommations d'énergie intègrent à la fois les consommations liées aux bâtiments et celles liées aux processus opérationnels.

Chaque entité transmet trimestriellement son rapport environnemental, lequel comprend les informations relatives aux consommations d'énergie, de papier et d'eau, à la génération de déchets, aux déplacements professionnels, ainsi qu'aux substances susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone.

Scopes d'émissions et périmètres spécifiques

Les émissions de scope 1 et 2 sont calculées sur un exercice calendaire, couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, sur un périmètre excluant la Russie. En l'absence de données réelles pour le quatrième trimestre, les émissions de cette période ont été estimées sur la base du quatrième trimestre de l'année précédente.

Pour le scope 3, deux approches sont utilisées :

- Données primaires : couvrent le Groupe hors Russie et sont collectées directement auprès des entités ;
- Approche *spend-based* : basée sur les données financières consolidées du Groupe, incluant le périmètre Russie, en cohérence avec le périmètre financier du Groupe.

Informations sociales

Les informations sociales publiées dans ce document proviennent principalement du système de *reporting* Ressources humaines du Groupe. Ce *reporting* est publié et transmis mensuellement aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux Directions des Ressources humaines des entités opérationnelles. Au sein de la Direction des Ressources humaines du Groupe, une équipe dédiée au *reporting* est en charge du contrôle et de la publication de ces tableaux de bord, en étroite collaboration avec les responsables locaux.

Par ailleurs, une enquête annuelle est réalisée auprès des Directeurs des Ressources humaines des entités opérationnelles afin de recueillir les informations qualitatives pertinentes présentées dans la section 2.3.1 – Personnel du présent Document d'enregistrement universel.

Périmètre de consolidation

Les données relatives aux Ressources humaines sont celles reportées au 31 décembre 2025 sur un périmètre Groupe, à l'exception de la Russie qui est exclue du périmètre de *reporting* en raison de contraintes opérationnelles et de connectivité affectant la collecte de données.

Elles sont mises à jour en continu dans le système d'information ressources humaines (SIRH) du Groupe, à l'exception des indicateurs de formation qui font l'objet d'une mise à jour par les équipes locales et d'un *reporting* trimestriel. Les formations présentielles sont communiquées par les équipes RH locales pour consolidation dans le SIRH, bien que ce *reporting* ne soit pas exhaustif.

À ce jour, le Groupe ne centralise pas les dossiers de ses travailleurs non salariés. Pour cette raison, les informations fournies à la section 2.3.1 – Personnel du présent Document d'enregistrement universel ne concernent que les salariés, sauf indication contraire.

La documentation et la formation à destination des utilisateurs

Une documentation détaillée et régulièrement mise à jour est accessible aux utilisateurs dans les systèmes d'information du Groupe. Chaque nouvel arrivant, qu'il soit utilisateur ou contributeur du *reporting* des Ressources humaines, doit suivre une formation spécifique portant sur la collecte et le téléchargement des données, ainsi que sur la consultation des tableaux de bord en ligne. Cette formation est dispensée par la Direction des Ressources humaines du Groupe.

Hygiène, santé-sécurité, sûreté

Bureau Veritas a défini son propre référentiel d'indicateurs QSSE, en précisant les définitions, le périmètre, les méthodes de consolidation, les responsabilités et les contrôles associés.

Ces éléments sont décrits dans les manuels des fonctions QSSE concernées. Ils font l'objet d'une mise à jour régulière afin de prendre en compte l'introduction de programmes complémentaires et l'évolution du périmètre, notamment l'extension aux entités existantes et l'intégration de nouvelles acquisitions.

Recueil de l'information

Les indicateurs QSSE sont placés sous la responsabilité de la Direction QSSE, qui s'appuie sur les remontées d'information du réseau et des systèmes d'information dédiés.

La saisie des indicateurs QSSE est réalisée par les entités du Groupe dans un outil en ligne spécifique, Nexus.

S'agissant des indicateurs liés à l'accidentologie, leur saisie est effectuée en temps réel *via* la solution mobile Maia ou directement dans Nexus. Les détails de la méthodologie utilisée sont présentés dans la section 2.3.1.3 – Indicateurs et objectifs du présent Document d'enregistrement universel.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs QSSE sont consolidés au niveau mondial ou dans le cadre de programmes spécifiques. Les exclusions indiquées concernent les acquisitions de l'année précédente.

Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs de sécurité et d'environnement s'appuient sur les effectifs moyens trimestriels. S'agissant des heures travaillées utilisées pour le calcul des taux de fréquence et de gravité, elles sont estimées à 160 heures par mois et par collaborateur.

Il est à noter que les indicateurs de sécurité de Bureau Veritas, tels que le taux de fréquence (TAR) et le taux de gravité (LTR), sont définis sur la base d'un dénominateur de 200 000 heures travaillées, conformément à ses pratiques internes. Cependant, les indicateurs CSRD requièrent l'utilisation d'un dénominateur de 1 000 000 en heures travaillées. Par conséquent, Bureau Veritas présente ces indicateurs de sécurité selon les deux définitions afin d'assurer la transparence et la comparabilité des données.

Dans le présent rapport :

- Les données de santé et sécurité couvrent toute l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;
- Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs de santé et sécurité s'appuient sur une moyenne des effectifs pour l'exercice 2025.

Informations relatives à la conduite des affaires

Indicateurs éthiques

Les données relatives aux indicateurs éthiques sont celles de l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Le nombre de cas de non-respect du Code d'éthique, notamment en matière de droits humains, est enregistré dans la ligne d'alerte qui est placée sous la responsabilité du *Compliance Officer*.

La part des collaborateurs formés au Code d'éthique est suivie par la Direction des Ressources humaines, qui utilise pour cela le système d'information des ressources humaines (SIRH) et *MyLearning*, l'outil de formation du Groupe.

S'agissant des indicateurs relatifs au Code de conduite des partenaires d'affaires (BPCC), ils sont calculés à partir des informations saisies dans l'ERP (*Entreprise Resource Planning*) du Groupe, Flex.

Indicateurs spécifiques au secteur

Qualité

Les données qualité sont celles de l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

La part de l'effectif rattaché à des entités certifiées ISO 9001 est calculée par la Direction Qualité du Groupe. Ce calcul s'appuie sur les effectifs fournis par le système d'information des ressources humaines (SIRH) et la liste des entités incluses dans le périmètre de certification, communiquée par l'organisme de certification.

S'agissant de l'indice de satisfaction client et du *Net Promoter Score*, ils sont calculés par les *business units* sur la base des réponses obtenues lors de leurs enquêtes. Ces données sont ensuite consolidées au niveau du Groupe en utilisant des moyennes pondérées en fonction du nombre de questionnaires reçus.

Indicateurs des services RSE

Les données qualité sont celles de l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Sécurité des données et protection de la vie privée

Les données qualité sont celles de l'année 2025 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Les actions de formation sont enregistrées dans la solution *KnowBe4* qui partage ensuite les indicateurs dans *MyLearning*.

Les autres indicateurs relatifs aux nombres d'audits, de scans, de tests ou d'incidents sont calculés, enregistrés et suivis par la Direction informatique.

2.7 RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de la société Bureau Veritas,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Bureau Veritas. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans les parties 2.1 à 2.6 (hors partie 2.4.4 « Plan de vigilance ») du rapport de gestion (ci-après « l'État de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Bureau Veritas est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Bureau Veritas pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Bureau Veritas dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Bureau Veritas, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Bureau Veritas en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Bureau Veritas pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Bureau Veritas lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Bureau Veritas avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont l'entité met à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées dans la partie 2.1.4.1 de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'évolution de la matérialité des impacts, risques et opportunités (« IRO »).

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées au regard des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la partie 2.1.4.1 de l'État de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Bureau Veritas relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Sources d'incertitude associées aux estimations et aux résultats » de la partie 2.1.1.2 de l'État de durabilité, indiquant que les émissions de Scope 3 communiquées ont été calculées selon la méthodologie historique, laquelle sera progressivement remplacée par l'approche plus granulaire développée en 2025, et que le plan de transition climatique du groupe sera mis à jour lors de cette mise en œuvre ;
- les informations figurant dans la partie 2.4.3 de l'Etat de durabilité concernant le développement en cours des indicateurs relatifs aux délais de paiement fournisseurs ;
- les informations figurant dans la note « E. Salaires décents (S1-10) » de la partie 2.3.1.3 de l'État de durabilité concernant la démarche engagée en 2025 en lien avec l'indicateur relatif aux salaires décents.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux normes ESRS des informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1), figurant dans la partie 2.2.2 de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la Direction Qualité, Santé, Sécurité et Environnement (« QSSE »), notamment en charge des sujets environnementaux, pour s'enquérir du processus adopté par l'entité pour produire ces informations et les apprécier, en particulier la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité ;
- définir et mettre en œuvre des procédures analytiques adaptées, sur la base de ces informations et de notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées par l'entité dans la partie 2.2.2.4 de l'État de durabilité au titre de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), nous avons également :

- pris connaissance de la procédure d'évaluation des émissions de GES utilisée par l'entité, en particulier de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations utilisées dans l'élaboration des estimations que nous avons jugées structurantes pour la présentation de ces émissions de GES ;
- réalisé certaines procédures spécifiques, consistant notamment, sur une base de tests, à :
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés ;
- rapprocher, pour les données directement mesurables (telles que la consommation d'énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2), les données sous-jacentes servant à l'évaluation des émissions de GES avec les pièces justificatives.

S'agissant du plan de transition climatique pour l'atténuation du changement climatique décrit dans la partie 2.2.2.2 de l'Etat de durabilité, nos travaux ont également consisté à :

- apprécier si ce plan de transition climatique reflète les objectifs et engagements pris par les organes d'administration et de direction de l'entité, tels que retranscrits dans les procès-verbaux des réunions concernées, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;

- examiner si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions de la norme ESRS E1 et décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que les méthodologies permettant d'apprécier la compatibilité ou l'alignement de cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'une entreprise avec une limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ne sont, à ce jour, ni stabilisées, ni l'objet d'un consensus ;
- Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1).

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent dans la partie 2.3.1 de l'Etat de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- prendre connaissance de l'information en matière de durabilité au titre du personnel de l'entreprise intégrée dans la partie précitée de l'État de durabilité ;
- comparer les informations présentées à celles attendues compte tenu de l'analyse de double matérialité réalisée par l'entité, et en particulier de la matérialité des enjeux et des IRO identifiés par l'entité ;
- conduire des entretiens avec la Direction des ressources humaines et la Direction QSSE afin :
 - (i) d'examiner le processus de collecte, de traitement des informations qualitatives et quantitatives et la méthodologie retenue pour l'élaboration des données présentées dans la partie 2.3.1.3 de l'État de durabilité ;
 - (ii) d'examiner la documentation sous-jacente disponible.

Ces diligences ont notamment porté sur :

- les politiques décrites par l'entité au titre du personnel de l'entreprise, en particulier portant sur la formation et le développement des compétences, ainsi que la santé et la sécurité du personnel de l'entité et la description par la société des plans d'action et des ressources nécessaires sur ces mêmes sujets ;
- une sélection d'informations à examiner et pour chacune d'elles :
 - (i) l'examen des modalités de mise en œuvre par l'entité des concepts clés de la norme ESRS S1 relatifs à cette information ;
 - (ii) la définition et la mise en œuvre de procédures analytiques adaptées à l'information examinée.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Bureau Veritas pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère éligible des activités

Une information sur les activités éligibles figure dans la partie 2.2.1.2 de l'État de durabilité.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance des regroupements de services en quatre catégories et de l'analyse, figurant dans le guide sur le reporting de la taxonomie pour le secteur du TIC (Testing, Inspection, Certification), élaboré par l'association professionnelle des organismes de vérification de conformité (TIC Council), dont Bureau Veritas est membre, tel que mentionné dans la partie de l'État de durabilité précitée ;
- apprécier, par entretien, la conformité de l'analyse de l'entité sur le caractère éligible des activités de Niveau 1 au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil.

Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Le Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez

Laurent Vitse



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	240	3.4	DIRECTION DU GROUPE	294
3.1.1	Principes de gouvernance et Code de gouvernement d'entreprise	240	3.4.1	Direction générale	294
3.1.2	Écarts par rapport au Code AFEP/MEDEF en application du principe <i>Comply or Explain</i>	240	3.4.2	Comité exécutif	295
3.1.3	Structure de gouvernance	241	3.4.3	Diversité au sein des instances de direction	299
3.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	245	3.4.4	Plans de succession	300
3.2.1	Composition du Conseil d'administration	245	3.5	DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	301
3.2.2	Biographies	246	3.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	302
3.2.3	Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités au 31 décembre 2025	259	3.6.1	Tableau récapitulatif des délégations/ autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration (articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce)	302
3.2.4	Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités	261	3.6.2	Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	304
3.2.5	Règles relatives à la composition du Conseil d'administration	262	3.6.3	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	304
3.3	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	275	3.7	RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	305
3.3.1	Cadre des travaux du Conseil d'administration	275	3.7.1	Politiques de rémunération des mandataires sociaux	305
3.3.2	Travaux du Conseil d'administration en 2025	277	3.7.2	Politiques de rémunération des mandataires sociaux 2026 (vote <i>ex ante</i>)	309
3.3.3	Comités du Conseil d'administration en 2025	279	3.7.3	Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux (vote <i>ex post</i>)	319
3.3.4	Travaux de l'Administrateur Référent en 2025	287	3.7.4	Tableaux synoptiques des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2025	332
3.3.5	Taux de présence aux séances du Conseil d'administration et de ses comités en 2025	287	3.8	INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES ADMINISTRATEURS ET DE CERTAINS SALARIÉS	339
3.3.6	Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités	289			
3.3.7	Dialogue actionnarial	291			
3.3.8	Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales	292			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **IRFA**

3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

3.1.1 PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37, dernier alinéa, du Code de commerce, rend compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'année 2025. Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 23 février 2026. Il a ensuite été revu et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 février 2026.

Conformément à l'article L. 22-10-10 précité, Bureau Veritas se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF (le « Code AFEP/MEDEF »).

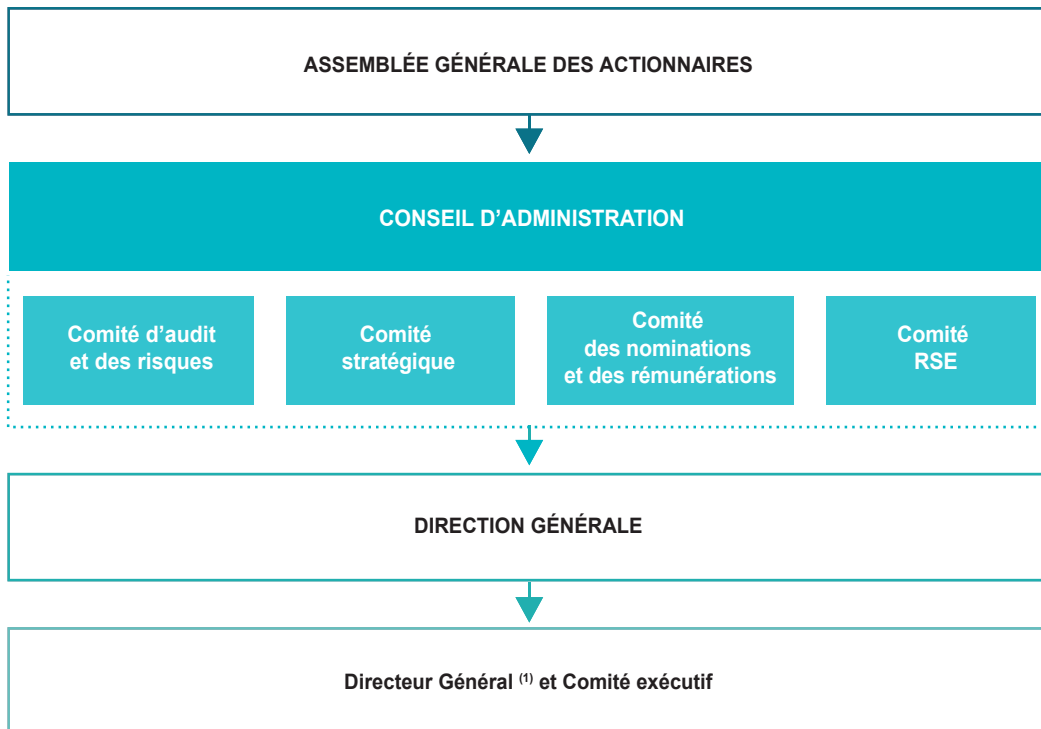
Ce Code dans sa version à jour est disponible sur le site internet de l'AFEP : <https://afep.com/wp-content/uploads/2022/12/Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf> et au siège social de Bureau Veritas.

Les recommandations de l'AMF ont également été suivies pour l'établissement de ce rapport. Chaque année, une attention particulière est portée sur le rapport d'activité du Haut comité du gouvernement d'entreprise ainsi que sur le rapport annuel de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées. Une analyse intégrant la pratique de la Société et, le cas échéant, les propositions d'amélioration sous forme de grilles d'évaluation sont présentées annuellement au Comité des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration.

3.1.2 ÉCARTS PAR RAPPORT AU CODE AFEP/MEDEF EN APPLICATION DU PRINCIPE COMPLY OR EXPLAIN

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, le Conseil d'administration s'attache à revoir annuellement la bonne application par la Société du Code AFEP/MEDEF. Le Conseil d'administration, réuni le 24 février 2026, n'a écarté aucune des dispositions du Code AFEP/MEDEF dans sa version en vigueur à cette date.

3.1.3 STRUCTURE DE GOUVERNANCE



(1) Un Directeur Général délégué peut être nommé à tout moment par le Conseil d'administration.

La Société est administrée par un Conseil d'administration depuis 2009. Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration le « Règlement intérieur » définissent les principes applicables à ce dernier (1).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Outre les décisions visées par la loi, nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, le Conseil d'administration est également appelé à statuer sur certaines décisions prévues par le Règlement intérieur qui définit les rôles respectifs du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, de l'Administrateur Référent, du Directeur Général et du Directeur Général délégué, le cas échéant.

La composition du Conseil d'administration obéit aux principes suivants :

- **Nombre d'administrateurs** : le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus ;
- **Mode de nomination** : les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le Conseil d'administration peut également procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire (cooptation) pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur, sous réserve du respect des conditions légales et de la soumission de cette cooptation à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire ;

- **Limite d'âge** : aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge ;
- **Durée des fonctions** : la durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années et expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Toutefois, conformément aux statuts, l'Assemblée peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée d'une (1), deux (2) ou trois (3) années afin de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'administration et de préserver le bon fonctionnement du Conseil ;
- **Obligation de détention** : chaque administrateur doit être propriétaire de mille deux cents (1 200) actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.

(1) Les statuts de la Société peuvent être consultés sur le site internet de la Société <https://group.bureauveritas.com/fr> dans la section « Investisseurs / Informations financières ». Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration peut être consulté sur le site internet de la Société <https://group.bureauveritas.com/fr> dans la section « Groupe / Gouvernance puis Conseil d'administration ».

Cette composition s'inscrit également dans le cadre de la politique de diversité définie à la sous-section « Politique de diversité au sein du Conseil d'administration » de la section 3.2.5. du présent Document d'enregistrement universel.

Présidence et Vice-Présidence

Conformément aux statuts de la Société et au Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil nomme le Président parmi ses membres, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 70 ans. Lorsque le Président atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel la limite d'âge est atteinte.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale, notamment en convoquant les réunions du Conseil, en fixant l'ordre du jour ainsi qu'en animant les débats. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la Société ainsi qu'à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et bénéficient notamment du niveau d'information adéquat à l'accomplissement de celle-ci.

Le Conseil d'administration nomme également en son sein un Vice-Président, dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de son mandat d'administrateur. Le Vice-Président est soumis à la même limite d'âge que le Président. Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire, de démission, de décès ou de non-renouvellement de son mandat. En cas d'empêchement temporaire, cette suppléance vaut pour la durée limitée de l'empêchement ; dans les autres cas, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Le Vice-Président est soumis à la même limite d'âge que le Président.

Le Président et le Vice-Président sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration. Ils sont également rééligibles.

Administrateur Référent

Depuis le 22 juin 2023, le Conseil d'administration peut nommer, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, un Administrateur Référent parmi les administrateurs indépendants. Le Conseil détermine la durée des fonctions de l'Administrateur Référent. Sa nomination est obligatoire en cas d'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ou si le Président ne peut être qualifié d'indépendant.

L'Administrateur Référent peut également être désigné Président du Comité des nominations et des rémunérations et Vice-Président du Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent dispose d'une neutralité et d'une indépendance accrues. Son rôle est de garantir le bon fonctionnement de la gouvernance au sein du Conseil d'administration.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration :

- il est informé de l'organisation des réunions du Conseil et de ses comités ;
- il peut demander au Président de convoquer une réunion du Conseil ainsi que l'inscription de points à l'ordre du jour (la décision restant du ressort du Président) ;
- il peut également participer aux réunions des comités dont il n'est pas membre avec l'accord du Président dudit comité. Il entretient un dialogue régulier avec les administrateurs indépendants et les réunit au minimum une fois par an pour une réunion hors la présence des dirigeants et des administrateurs non indépendants ;

- il peut également représenter, en accord avec le Président, le Conseil à des réunions avec les actionnaires sur les sujets de gouvernement d'entreprise, et il prend connaissance des demandes de ces derniers, en informe le Conseil et s'assure qu'il y soit répondu ;
- il porte à l'attention du Président les éventuelles situations de conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration ou concernant les dirigeants mandataires sociaux dont il aurait connaissance ;
- il s'assure du respect du Règlement intérieur du Conseil d'administration et des principes du Code AFEP/MEDEF. À ce titre, il peut formuler toute demande ou recommandation ;
- il conduit l'évaluation annuelle de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités et coordonne celle-ci aux côtés du conseil externe lorsque cette évaluation est formalisée tous les trois (3) ans. Il rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent rend compte de son activité une fois par an au Conseil d'administration et aux actionnaires de la Société au moment de l'Assemblée générale.

L'Administrateur Référent est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. En outre, la perte de la qualité d'administrateur indépendant met fin aux fonctions de l'Administrateur Référent.

Depuis le 22 juin 2023, la fonction d'Administrateur Référent était confiée à Pascal Lebard. Le Conseil d'administration a engagé une réflexion dès le début de l'année 2025 autour de la succession de ce dernier en prévision de la perte de sa qualité d'administrateur indépendant à compter du 13 décembre 2025 en application du critère des douze ans de mandat prévu par le Code AFEP/MEDEF.

Lors de sa réunion du 22 octobre 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de nommer à l'unanimité Geoffroy Roux de Bézieux en qualité d'Administrateur Référent, de Président du Comité des nominations et des rémunérations et de Vice-Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir, en remplacement de Pascal Lebard.

Choix du mode d'administration et de direction : dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

Conformément aux dispositions légales et statutaires, la Direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, alors qualifié de Président-Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, administrateur ou non et portant le titre de Directeur Général.

Le choix appartient au Conseil d'administration. Si le changement de mode de direction peut intervenir à tout moment, en tout état de cause, l'option retenue reste valable jusqu'à l'expiration du premier des mandats du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général. À l'expiration de ce délai, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction générale.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le 13 février 2012, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Présidence du Conseil et de Direction générale. Ce choix a été reconduit à chaque changement et renouvellement de Président ou de Directeur Général.

Ce mode de gouvernance est adapté aux besoins actuels du Groupe. Il permet notamment d'assurer une distinction claire entre :

- les fonctions stratégiques et celles de décision et de contrôle qui relèvent de la compétence du Conseil d'administration dont les membres agissent de façon collégiale ; et
- les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la Direction générale. Le Directeur Général est ainsi en mesure d'exercer pleinement sa fonction au côté du Président du Conseil, qui dispose de la disponibilité nécessaire pour conduire efficacement les travaux du Conseil d'administration et de ses comités.

Cette dissociation des fonctions s'inscrit dans un objectif de gouvernance pérenne et équilibrée. Elle permet à Bureau Veritas de poursuivre son développement à long terme dans les meilleures conditions, dotant ainsi l'entreprise de la gouvernance la plus efficace pour accompagner ses ambitions de croissance et soutenir sa stratégie de création de valeur durable.

Le Conseil d'administration fixe la durée du mandat du Directeur Général.

Conformément aux statuts, le Directeur Général doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 67 ans. Lorsque le Directeur Général atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 67 ans.

Le 19 juin 2025, à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de la Société ayant renouvelé le mandat de Laurent Mignon en tant qu'administrateur, le Conseil d'administration de Bureau Veritas, statuant à l'unanimité et suivant les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de maintenir le principe de dissociation des fonctions pour les raisons indiquées ci-dessus et de renouveler les fonctions de Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration.

Équilibre dans la répartition des pouvoirs

Le Conseil d'administration a jugé que l'équilibre dans la répartition des pouvoirs était garanti et que le respect des bonnes pratiques de gouvernance pouvait être assuré grâce :

- à cette structure de gouvernance ;
- à l'indépendance de la majorité des administrateurs (7/12) ;
- aux pouvoirs du Conseil ;
- à l'existence de quatre (4) Comités spécialisés, chacun présidé par un administrateur indépendant et dans lesquels les administrateurs indépendants sont largement représentés ; et
- aux limitations de pouvoirs imposées au Directeur Général décrites ci-après.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et des statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et/ou au Conseil d'administration. En outre, conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines opérations d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles de la Société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Outre les décisions visées par la loi nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, le Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que l'approbation préalable du Conseil d'administration est également requise pour les décisions du Directeur Général suivantes :

- (i) approbation du budget annuel ;
- (ii) toute mise en place par la Société de plans d'options ou d'actions gratuites et toute attribution au Comité exécutif et au Comité de direction du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ;
- (iii) toute mise en œuvre d'une procédure prévue au Livre VI du Code de commerce ou procédure équivalente visant la Société ou toutes filiales françaises ou étrangères contribuant à plus de 5 % du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe ;
- (iv) toute modification substantielle des règles de gouvernement d'entreprise relatives au contrôle interne visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- (v) tout achat d'actions de la Société, à l'exception de ceux effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité préalablement approuvé par le Conseil d'administration ;
- (vi) toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission sur un marché réglementé ou du retrait de la cote de tout instrument financier émis par la Société ou l'une de ses filiales ;
- (vii) toute mise en œuvre d'une délégation de l'Assemblée générale conduisant immédiatement ou à terme à augmenter ou réduire le capital social ou à annuler des titres de la Société ;
- (viii) sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent à l'Assemblée générale, toute nomination, révocation, renouvellement ou non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, y compris dans toutes filiales françaises ou étrangères dont les capitaux propres dans les comptes consolidés dépassent 50 millions d'euros ;
- (ix) toute opération visée aux alinéas ci-dessous, à l'exception de celles réalisées dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, dès lors que son montant unitaire est supérieur ou égal à 20 millions d'euros et pour autant que l'opération n'ait pas été autorisée à l'occasion de l'approbation du budget annuel :
 - acquisition ou cession d'actifs mobiliers ou immobiliers de la Société,
 - acquisition ou cession de participations ou de fonds de commerce,
 - accord de partenariat assorti d'un investissement du montant visé ci-dessus,pour les besoins du présent paragraphe les opérations « intra-groupe » sont celles intervenant entre des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité par la Société.

Sur délégation du Conseil d'administration, les opérations visées ci-dessus dont le montant unitaire est supérieur à 10 millions d'euros, mais inférieur à 20 millions d'euros feront l'objet d'une approbation par le Comité stratégique ;

- (x) tout accord d'endettement, tout financement ou tout engagement hors bilan de la Société dont le montant global annuel ou par opération est supérieur à 50 millions d'euros et autre que :
- les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration en vertu de la loi (comme les cautions, avals et garanties) ou en application du Règlement intérieur du Conseil d'administration, et
 - les financements intra-groupe intervenant entre des sociétés du Groupe détenues directement ou indirectement en totalité par la Société, en ce compris les augmentations de capital, les réductions de capital et les avances en comptes courants, pour autant que l'opération de financement intra-groupe envisagée ne vise pas à apurer le passif de la société concernée ;
- (xi) toute approbation donnée par la Société à des sociétés contrôlées directement ou indirectement de procéder à une opération de la nature de l'une de celles visées aux paragraphes (ix) et (x) ci-dessus ;
- (xii) l'octroi de toute sûreté destinée à garantir les engagements pris par la Société d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- (xiii) la mise en place de mécanismes d'intéressement ou de participation au niveau de la Société ou au niveau du Groupe globalement ;
- (xiv) en cas de litige, conclusion de toute transaction ayant un impact net pour le Groupe (après prise en compte des assurances) supérieur à 10 millions d'euros ;
- (xv) embauche/nomination, licenciement/révocation et rémunération annuelle des membres du Comité exécutif ;
- (xvi) toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel.

Ces limitations de pouvoirs du Directeur Général sont valables dans l'ordre interne, mais sont inopposables aux tiers en application des dispositions de l'article L. 225-56 I alinéa 3 du Code de commerce.

Qualité des relations entre le Conseil d'administration et la Direction générale

La Direction générale communique en toute transparence avec le Conseil d'administration. Elle tient les administrateurs régulièrement informés de l'ensemble des aspects de la marche de la Société et de ses performances. Les administrateurs ont également la possibilité d'interagir directement avec la Direction générale s'ils le souhaitent.

Le Conseil traite en toute liberté des questions qui le concernent, notamment quand il s'agit de déterminer les orientations stratégiques de la Société, de veiller à leur mise en œuvre et d'en contrôler la bonne gestion.

Le Conseil rencontre les membres du Comité exécutif à l'occasion de présentations ou lors des sessions dédiées à la stratégie. Le Conseil peut se réunir à tout moment en fonction de l'actualité. Il peut également décider d'organiser des réunions hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (*executive sessions*).

Organe de réflexion et d'impulsion stratégique, le Conseil d'administration apporte à la Direction générale un soutien précieux. Le Président conduit les travaux du Conseil afin d'obtenir cette adhésion et d'assurer en toute confiance et sérénité le développement de la Société. C'est dans l'intérêt de tous les actionnaires, mais aussi de toutes les parties prenantes que le Président anime les débats et encourage les discussions au sein du Conseil d'administration.

Direction générale déléguée

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut, pour assister le Directeur Général, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs Généraux délégués. Le(s) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) doit(vent) toujours être une personne physique. Il(s) est(sont) choisi(s) parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs du(des) Directeur(s) Général(aux) délégué(s), qui ne peuvent excéder les pouvoirs du Directeur Général ainsi que la durée des fonctions du Directeur Général.

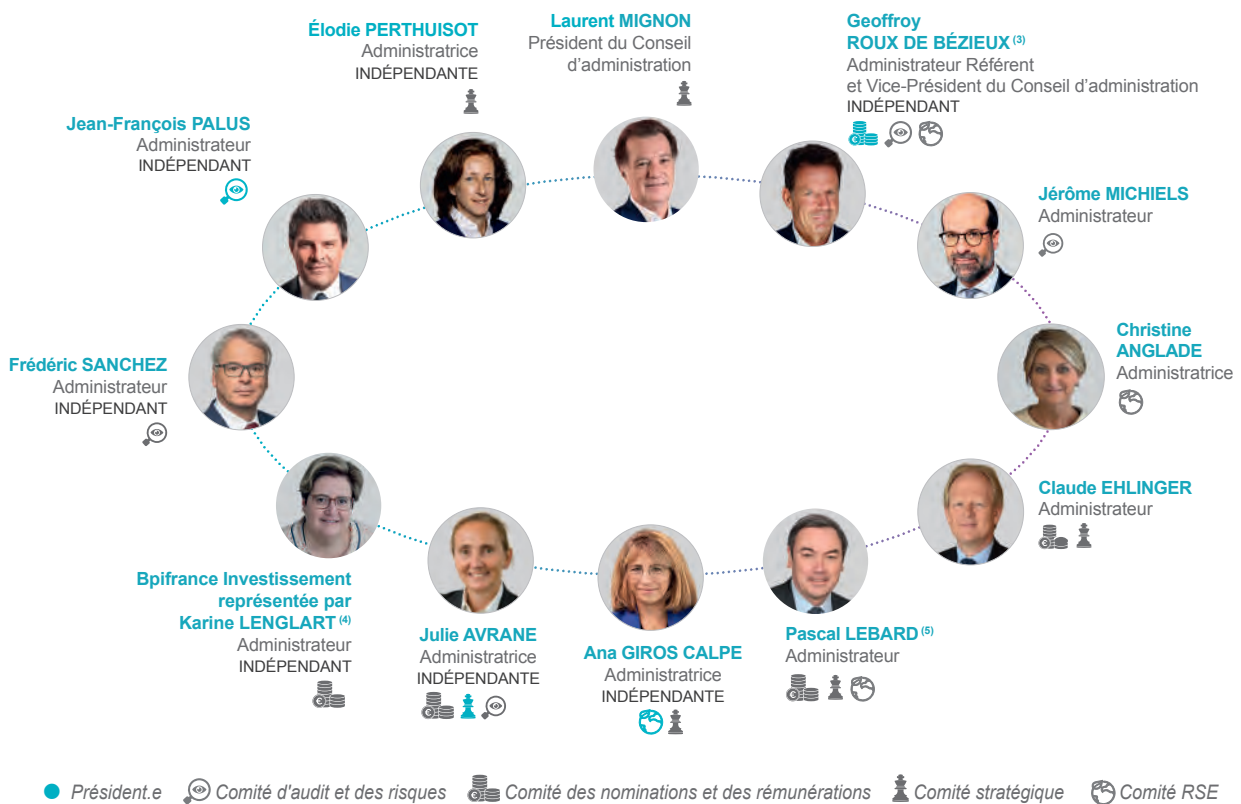
En cas de cessation des fonctions du Directeur Général, le(s) Directeur(s) Général(aux) délégué(s), sauf décision contraire prise par le Conseil, restera(ont) en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025 et à la date du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration est composé de douze (12) administrateurs (mandataires sociaux non exécutifs). Les informations relatives à chacun d'entre eux sont présentées dans les biographies à la section 3.2.2 – Biographies des administrateurs ainsi que dans le tableau figurant à la section 3.2.3 ci-après – Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités au 31 décembre 2025.

Les évolutions au sein du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice 2025 sont présentées à la section 3.2.4 ci-après.



7/12
indépendants
soit une proportion de 58,5 % ⁽¹⁾

5 femmes
au Conseil d'administration
soit une proportion de 42 % ⁽²⁾

1 femme
au Comité d'audit
et des risques

2 femmes
au Comité
des nominations
et des rémunérations

3 femmes
au Comité stratégique

2 femmes
au Comité RSE

Au 31 décembre 2025 :

(1) Pourcentage significativement au-dessus du 1/3 recommandé par le Code AFEP/MEDEF.

(2) Pourcentage au-dessus du seuil de 40 %. Conformément aux dispositions du Code de commerce, Karine Lengart, représentante permanente de Bpifrance Investissement, est comptabilisée dans le nombre de femmes.

(3) Nomination de Geoffroy Roux de Bézieux en qualité d'Administrateur Référent, Vice-Président du Conseil d'administration et Président du Comité des nominations et des rémunérations à compter du 13 décembre 2025.

(4) Karine Lengart, représentante permanente de Bpifrance Investissement, a également été jugée indépendante par le Conseil d'administration.

(5) Pascal Lebard a assumé les fonctions d'Administrateur Référent, Vice-Président du Conseil d'administration et Président du Comité des nominations et des rémunérations jusqu'au 13 décembre 2025, date de la perte de sa qualité d'administrateur indépendant, sur la base du critère des 12 ans de mandat du Code AFEP/MEDEF.

3.2.2 BIOGRAPHIES

3.2.2.1 Biographies des administrateurs

Informations concernant les administrateurs au 31 décembre 2025

Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres
du Conseil d'administration et mandats exercés au cours des cinq dernières années

Laurent Mignon

Président du Conseil d'administration

Participation aux comités :

- Membre du Comité stratégique

62 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Wendel, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{re} nomination : CA 15 décembre 2022

Échéance du mandat : AGOA 2029

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Laurent Mignon est Président du Directoire de Wendel depuis le 2 décembre 2022. Il est Président du Conseil d'administration de Bureau Veritas et siège également au Conseil d'administration de LVMH et de TotalEnergies. Il est censeur d'Oddo BHF. Laurent Mignon a été Président du Directoire du groupe BPCE de juin 2018 à décembre 2022 (et membre du Directoire à partir de 2013). Il a été précédemment Directeur Général de Natixis de 2009 à 2018. Il a également été Président du Conseil d'administration de Natixis et administrateur de CNP Assurances, d'Arkema et censeur de Fimalac.

Après avoir été diplômé d'HEC en 1986 et de l'*Executive Program* de Stanford, Laurent Mignon a travaillé pendant plus de dix ans pour la banque Indosuez, d'abord sur les marchés de capitaux, puis dans la banque de financement et d'investissement. En 1996, il rejoint la banque Schroders à Londres, puis les AGF (Assurances Générales de France) en 1997 en tant que Directeur financier. Il est nommé au Comité exécutif des AGF en 1998, puis Directeur Général adjoint en charge de la banque AGF, d'AGF Asset Management et d'AGF Immobilier en 2002, puis en charge de l'assurance-vie et des services financiers et de l'assurance-crédit en 2003. En 2006, il est nommé Directeur Général et Président du Comité exécutif. De 2007 à 2009, il a été associé-gérant chez Oddo & Cie.

Il a en outre été Président de la Commission Climat et Biodiversité de la Fédération bancaire française (de septembre 2019 à décembre 2022) et est actuellement administrateur de l'Institut de finance durable (depuis octobre 2022). Tout au long de sa carrière, il a conduit avec succès le développement des entreprises qu'il a dirigées, avec une volonté permanente de création de valeur durable.

Principale activité exercée hors de la Société

Président du Directoire de Wendel ⁽¹⁾

Autres mandats en cours

Administrateur de LVMH ⁽¹⁾ (membre du Comité d'audit de la performance)
Administrateur de TotalEnergies ⁽¹⁾
Censeur d'Oddo BHF SCA

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Mandats au sein du groupe BPCE

Président, membre du Directoire de BPCE
Président du Conseil d'administration, Directeur Général de Natixis
Président du Conseil d'administration de Crédit Foncier et de Natixis Assurances
Administrateur de Sopassure, Peter J. Solomon Company LP, Peter J. Solomon GP LLC
Président de CE Holding Participations SAS

Mandats hors groupe BPCE

Administrateur d'Arkema ⁽¹⁾ et d'AROP (Association pour le rayonnement de l'Opéra national de Paris)
Président, Vice-Président, membre du Comité exécutif de Fédération bancaire française (FBF)
Président de l'Association française bancaire (AFB) et de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
Administrateur de CNP Assurances ⁽¹⁾
Censeur de Fimalac
Administrateur de FIDAT SA

Cumul de mandats ⁽²⁾

2 mandats d'administrateur et 1 mandat exécutif ⁽³⁾

⁽¹⁾ Société cotée.

⁽²⁾ Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

⁽³⁾ Bureau Veritas fait partie du périmètre de consolidation de Wendel. À ce titre, le mandat exercé par Laurent Mignon au sein de Bureau Veritas n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum de mandats pouvant être exercés au sein de sociétés cotées françaises ou étrangères au sens des recommandations du Code AFEP/MEDEF.



Geoffroy Roux de Bézieux

Vice-Président du Conseil et Administrateur Référent indépendant ⁽¹⁾

Participation aux comités :

- Président du Comité des nominations et des rémunérations ⁽¹⁾
- Membre du Comité d'audit et des risques ⁽¹⁾
- Membre du Comité RSE

63 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Notus Technologies, 69 rue de la Boétie, 75008 Paris

Date de 1^{re} nomination : CA 25 juillet 2023

Échéance du mandat : AGOA 2026

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Geoffroy Roux de Bézieux a été successivement Président et fondateur de Phone House et d'OMEA Telecom (Virgin Mobile) avant de lancer, en janvier 2015, le groupe Notus Technologies, actif dans l'agroalimentaire et les activités de plein air. De 2013 à 2018, il a été Vice-Président délégué du MEDEF avant d'en devenir le Président en juillet 2018, jusqu'en juillet 2023. En sa qualité de Président du MEDEF, il a doté l'organisation d'une raison d'être « *Agir ensemble pour une croissance responsable* » engageant ainsi les entreprises dans une démarche de développement durable. Il a également eu à suivre et à faire évoluer le Code AFEP/MEDEF qui encadre les meilleures pratiques de gouvernance. De plus, il a contribué à créer le *French Business Climate Pledge*, un engagement de réduction de CO₂ adopté par une centaine d'entreprises françaises (dont Bureau Veritas).

Geoffroy Roux de Bézieux a été Président de l'association Croissance Plus de 2005 à 2008, et Président de l'UNEDIC de 2008 à 2010. Il a également été membre du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Geoffroy Roux de Bézieux est diplômé de l'ESSEC et d'un DESS à Dauphine.

Principale activité exercée hors de la Société

Président de Notus Technologies

Autres mandats en cours

Administrateur d'Evoriel

Président d'honneur du MEDEF

Président du Conseil d'administration de BRIDGE SAS

Administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations de Parrot ⁽²⁾

Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain ⁽²⁾

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président du MEDEF

Président d'Oliviers & Compagnie

Membre du Conseil de surveillance de DIOT-SIACI

Cumul de mandats ⁽³⁾

3 mandats d'administrateur

(1) Depuis le 13 décembre 2025.

(2) Société cotée.

(3) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Christine Anglade

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités :

- Membre du Comité RSE

54 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Wendel, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{er} nomination : CA du 22 avril 2021

Échéance du mandat : AGOA 2028

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Christine Anglade est Directrice du développement durable et de la communication de Wendel depuis octobre 2011. Elle dispose d'une solide expérience dans la mise en œuvre des initiatives de *Sciences Based Targets* (SBTi) et des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD). Outre son expertise en matière climatique, Christine Anglade dispose également d'une maîtrise approfondie des enjeux liés à la conduite des affaires. Elle pilote à ce titre la mise en place des processus et des procédures indispensables au respect des réglementations sur le devoir de vigilance au sein de Wendel.

Elle est également membre du Comité de gestion de Wendel et Conseillère du Directoire.

Elle était précédemment Directrice de la communication de l'Autorité des marchés financiers qu'elle avait rejointe en 2000. Elle a été Chargée de mission à la Direction des médias des services du Premier ministre de 1998 à 2000. Elle a commencé sa carrière au sein de la rédaction de la Correspondance de la Presse.

Elle est diplômée d'une maîtrise en droit international et européen (Paris I) et d'un DEA de droit de la communication (Paris II).

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice du développement durable et de la communication, Conseillère du Directoire de Wendel

Autres mandats en cours

Néant

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Néant

Cumul de mandats ⁽¹⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Julie Avrane

Membre du Conseil d'administration, indépendante

Participation aux comités :

- Présidente du Comité stratégique
- Membre du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations ⁽¹⁾

54 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Clear Direction, 148 rue de la Pompe, 75116 Paris

Date de 1^{er} nomination : AGM 25 juin 2021

Échéance du mandat : AGOA 2029

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Julie Avrane est une ancienne Directrice associée de McKinsey & Company en France, spécialisée dans les hautes technologies, les industries de pointe et les talents/le futur du travail et disposant de compétences approfondies en matière de conduite des affaires. Elle a servi des clients majeurs à travers l'Europe dans les domaines de la haute technologie, de l'aérospatial et de la défense, du transport et de la mobilité. Elle a 25 ans d'expérience dans le conseil en management, avec une expertise dans le numérique, la stratégie d'entreprise, la croissance, l'organisation, la transformation, les fusions, et en matière de culture et de gestion du changement. Les projets vont des transformations et redressements à grande échelle aux stratégies de croissance et à l'industrie 4.0. Avant de rejoindre le bureau parisien de McKinsey, Julie Avrane a travaillé pendant deux ans en tant que *business analyst* au bureau londonien de McKinsey de 1995 à 1997 et en tant que chercheuse chez Bull Honeywell à Boston en 1993 et Cogema (Areva) en 1994.

Julie Avrane est diplômée de l'École nationale supérieure des télécommunications de Paris et du Collège des ingénieurs. Elle est également titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Principale activité exercée hors de la Société

Administratrice de sociétés

Autres mandats en cours

Présidente de Julie Avrane – Clear Direction SASU

Représentante permanente du FSP, administrateur de Valeo ⁽²⁾ (membre du Comité d'audit et des risques, du Comité des rémunérations et du Comité de gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise en charge des sujets RSE)

Administratrice du groupe Monnoyeur (présidente du Comité RSE)

Administratrice du groupe Exail Technologies ⁽²⁾ (membre du Comité d'audit, présidente du Comité RSE et des rémunérations) et de sa filiale principale Exail

Membre du Conseil de surveillance de Crouzet Groupe SAS

Membre du Conseil de surveillance de Unibail-Rodamco-Westfield ⁽²⁾ (membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations (*depuis le 29 avril 2025*), membre du Comité d'audit (*jusqu'au 29 avril 2025*))

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Membre du Conseil de Cubyn (startup)

Cumul de mandats ⁽³⁾

4 mandats d'administrateur

(1) Depuis le 13 décembre 2025.

(2) Société cotée.

(3) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Bpifrance Investissement ⁽¹⁾

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités :

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations

Siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Date de 1^{re} nomination : AGOA 20 juin 2024

Échéance du mandat : AGOA 2028

Nombre d'actions détenues dans la Société : 18 431 820

Biographie

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance Investissement et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner face à leurs défis.

Autres mandats en cours

Administrateur d'Advicienne Pharma ⁽²⁾
 Administrateur d'AFYREN ⁽²⁾
 Administrateur d'Alstom ⁽²⁾
 Administrateur d'Arkema ⁽²⁾
 Censeur au Conseil d'administration d'Arverne Group
 Administrateur de Beneteau ⁽²⁾
 Administrateur d'EssilorLuxottica ⁽²⁾
 Administrateur de Euroapi ⁽²⁾
 Administrateur de Exosens ⁽²⁾
 Administrateur de Fermentalg ⁽²⁾
 Administrateur de Forsee Power ⁽²⁾
 Administrateur de Ipsos ⁽²⁾
 Membre du Conseil de surveillance de Kalray ⁽²⁾
 Administrateur de MaaT Pharma ⁽²⁾
 Administrateur de McPhy Energy ⁽²⁾
 Administrateur de Mersen ⁽²⁾
 Administrateur de METabolic Explorer
 Administrateur de Nacon ⁽²⁾
 Administrateur de Quadient ⁽²⁾
 Administrateur de SEB S.A. ⁽²⁾
 Administrateur de TERACTION ⁽²⁾
 Administrateur de Verallia ⁽²⁾
 Censeur au Conseil d'administration Voyageurs du Monde ⁽²⁾
 Administrateur de VusionGroup ⁽²⁾
 Administrateur de Younited Financial S.A. ⁽²⁾

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur d'ABEO
 Administrateur d'Adocia
 Administrateur d'Albioma
 Administrateur de Balyo
 Administrateur de Bastide Le Confort médical
 Administrateur d'Elis
 Administrateur de Eutelsat Communications
 Censeur au Conseil d'administration de GenSight Biologics
 Censeur au Conseil d'administration de Getaround
 Administrateur de Neoen
 Administrateur de Sensorion
 Membre du Conseil de surveillance de SergeFerrari Group
 Administrateur de SPIE
 Censeur au Conseil d'administration de TERACTION
 Administrateur de Vilmorin & Cie

(1) Bpifrance Investissement est la société qui gère les investissements en fonds propres de Bpifrance. Bpifrance Investissement est représentée par Karine Lenglard (voir section 3.2.2.2).

(2) Société cotée.



Claude Ehlinger

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités :

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

63 ans

Nationalité : luxembourgeoise

Adresse professionnelle principale : 18 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris

Date de 1^{re} nomination : AGM 18 octobre 2016

Échéance du mandat : AGOA 2028

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 230

Biographie

Claude Ehlinger a été nommé administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Il a rejoint Wendel en 2016. Depuis 2019, il est *Senior Advisor*. Il a été membre du Comité d'investissement et CEO d'Oranje-Nassau.

Claude Ehlinger était précédemment Directeur Général adjoint de Louis Dreyfus Company qu'il avait rejoint en juillet 2007 comme Directeur financier Groupe. Il a été Directeur Général par intérim de Louis Dreyfus Company de juin 2014 à octobre 2015.

Claude Ehlinger avait commencé sa carrière en 1985 chez Thomson Group avant de rejoindre Finacor en 1987 en tant que Directeur associé. De 1999 à 2003, il fut Directeur financier chez CCMX, puis Contrôleur financier régional chez Caggemini. Il rejoignit Eutelsat en juin 2004 en tant que Directeur financier Groupe jusqu'en juillet 2007.

Claude Ehlinger est diplômé d'HEC.

Principale activité exercée hors de la Société

Président non-exécutif du Conseil d'administration de LCH SA (Banque centrale de compensation)

Autres mandats en cours

Mandats au sein de filiales du groupe Wendel

Senior Advisor de Wendel

Administrateur de Wendel Luxembourg SA (anciennement Trief Corporation SA)

Membre du Conseil de surveillance de Tarkett Participations SAS

Censeur au sein du Conseil de surveillance de Tarkett SA

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Mandats au sein de filiales du groupe Wendel

Président et administrateur de Stahl Lux 2 SA, Stahl Group SA et Stahl Parent BV

Administrateur d'Expansion 17 SA SICAR et Global Performance 17 SA SICAR

Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein d'Oranje-Nassau Développement SA SICAR

Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein de Winvest International SA SICAR

Président et administrateur d'Oranje-Nassau Groep

Cumul de mandats ⁽¹⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Ana Giros Calpe

Membre du Conseil d'administration, indépendante

Participation aux comités :

- Présidente du Comité RSE
- Membre du Comité stratégique

51 ans

Nationalité : espagnole

Adresse professionnelle principale : EQUANS SAS, 49-51 rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie

Date de 1^{er} nomination : AGM 16 mai 2017

Échéance du mandat : AGOA 2029

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Ana Giros Calpe est Directrice Générale Adjointe du groupe Equans (groupe Bouygues), *leader* mondial de l'énergie et des services, elle est en charge de la stratégie, du développement et de la RSE du Groupe, elle est aussi Présidente Exécutive des régions BELUX (Belgique et Luxembourg) et Iberia-LATAM (péninsule ibérique et l'Amérique latine). Elle est membre du Comité exécutif d'Equans.

Dans le cadre de ses fonctions, Ana Giros Calpe est responsable de la définition et du pilotage de la stratégie et des axes de développement du groupe Equans, elle pilote aussi le plan RSE et climat de l'entreprise. Dans son rôle régional, elle est responsable de la gestion des équipes et du P&L des deux régions de son périmètre.

Elle a débuté sa carrière chez ALSTOM en 1997. En 2009, elle rejoint le Comité exécutif d'Alstom, comme Directrice Générale de la division Services, et en 2013 elle est nommée *Chief Executive Officer* d'Alstom Transport France.

En 2016, Ana Giros Calpe rejoint le Comité exécutif du groupe SUEZ, en tant que *Chief Executive Officer* Amérique latine. En 2019, elle est nommée Directrice Générale Adjointe en charge de l'ensemble des activités internationales de SUEZ.

Ana Giros Calpe est diplômée de l'École polytechnique de Barcelone (ingénierie électrique). Elle est également diplômée de l'INSEAD et de l'IMD.

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice Générale Adjointe en charge de la stratégie, du développement et de la RSE d'Equans, et Présidente Exécutive BELUX-Iberia-LATAM

Autres mandats en cours

Présidente d'Equans Holding Belux
Présidente d'Equans Chili

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Présidente de SUEZ International
Administratrice de Lydec (Maroc), SEN'EAU (Sénégal) et de la Fondation d'Entreprise SUEZ (France), IAM (Chili)

Cumul de mandats ⁽¹⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Pascal Lebard

Membre du Conseil d'administration ⁽¹⁾

Participation aux comités :

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique
- Membre du Comité RSE

63 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Montyon Capital, 20 avenue Kléber, 75116 Paris

Date de 1^{er} nomination : CA 13 décembre 2013

Échéance du mandat : AGOA 2026

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Pascal Lebard a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 13 décembre 2013.

Pascal Lebard a débuté sa carrière comme chargé d'affaires auprès du Crédit Commercial de France (1986-1989), puis Directeur associé au sein de 3i SA (1989-1991). En 1991, il devient Directeur d'Ifint devenu Exor Group (groupe Agnelli). En 2003, il rejoint Worms & Cie (devenu Sequana en 2005) en tant que membre du Conseil de surveillance (2003-2004), membre puis Président du Directoire (2004-2005). En 2005, il devient Directeur Général délégué puis Directeur Général de Sequana en 2007 et est nommé Président-Directeur Général en juin 2013.

Pascal Lebard est diplômé de l'EDHEC. Il était Président d'Equerre Capital Partners de 2021 à 2024. Il est aujourd'hui *Senior Partner* de Montyon Capital.

Principale activité exercée hors de la Société

Senior Partner de Montyon Capital

Autres mandats en cours

Président-Directeur Général de Sequana
Président de DLMD SAS et Pascal Lebard Invest SAS
Président de Montyon Management
Président du Conseil de Mathevon SAS
Président de Caillau SAS
Administrateur de RAPALA ⁽²⁾

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président de Boccafina (SAS), Arjowiggins Security (SAS), Antalis Asia Pacific Ltd (Singapour), Antalis International (SAS)

Administrateur de Lisi (SA) ⁽²⁾

Président d'Equerre Capital Partners

Mandats au sein de filiales du groupe Sequana

Président d'Arjowiggins (SAS), Arjobex (SAS) et Arjobex Holding (SAS)

Président du Conseil d'administration d'Antalis

Administrateur d'AW HKK1 Ltd (Hong Kong)

Administrateur d'Otium Capital

Cumul de mandats ⁽³⁾

2 mandats d'administrateur

(1) *Administrateur Référent, Vice Président du Conseil, Président du Comité des nominations et des rémunérations et membre du Comité d'audit et des risques jusqu'au 13 décembre 2025.*

(2) *Société cotée.*

(3) *Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.*



Jérôme Michiels

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités :

- Membre du Comité d'audit et des risques

Autre :

- Sponsor Cybersécurité ⁽¹⁾

51 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Wendel, 2-4 rue Paul Cézanne, 75008 Paris

Date de 1^{er} nomination : CA du 19 décembre 2019

Échéance du mandat : AGOA 2029

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Jérôme Michiels est Directeur Général Adjoint de Wendel et Directeur de Wendel Growth. Il est également membre du Comité de gestion et membre du Comité d'investissement avec voix délibérative. Arrivé chez Wendel fin 2006, en tant que Directeur d'investissement, Jérôme Michiels avait été promu Directeur en janvier 2010. Il a été nommé Directeur associé à compter du 1^{er} janvier 2012 et a intégré le Comité d'investissement. Il était auparavant chargé d'affaires au sein du fonds d'investissement BC Partners de 2002 à 2006, après avoir été consultant au sein du Boston Consulting Group de 1999 à 2002, assurant des missions de conseil en stratégie en Europe, en particulier dans les domaines de la distribution, du transport, des télécoms et des services financiers. Il a assuré la Direction financière de Wendel de 2015 à 2023.

Jérôme Michiels est diplômé d'HEC. Il pilote Wendel Growth dont l'activité est dédiée au financement des entreprises à forte croissance.

En 2020, il a été nommé en qualité de Sponsor Cybersécurité pour Bureau Veritas.

Principale activité exercée hors de la Société

Directeur Général Adjoint de Wendel et Directeur de Wendel Growth

Autres mandats en cours

Mandats au sein de filiales du groupe Wendel

Membre du Comité de surveillance et du Comité d'audit de Scalian

Président de Cobra SAS

Gérant d'Oranje-Nassau GP SARL

Gérant de Wendel Group Funds SCS

Membre du Comité de surveillance d'Upscale Group SAS

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur d'Oranje-Nassau Parcours SA, de Winvest Conseil SA, d'IHS Holding Limited, de Stahl Parent BV, de Stahl Group SA et de Stahl Lux 2 SA

Président et administrateur de Wendel Lab SA

Président et administrateur de Wendel Luxembourg SA et Irregen SA

Cumul de mandats ⁽²⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Le Sponsor Cybersécurité est une fonction créée en 2020 qui supervise au sein du Conseil la feuille de route du Groupe en matière de cybersécurité avec l'objectif de renforcer la position de Bureau Veritas en la matière. Pour plus de détails, voir la section 2.5.1 – Cybersécurité.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Jean-François Palus

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités :

- Président du Comité d'audit et des risques

64 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Vicolo Santa Maria Valle 5 – 20123 Milano

Date de 1^{re} nomination : AGM 24 juin 2022

Échéance du mandat : AGOA 2026

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Jean-François Palus débute sa carrière en 1985 chez Arthur Andersen en tant qu'auditeur et conseiller financier. Il rejoint le groupe Pinault (qui deviendra PPR puis Kering) en 1991, occupant successivement plusieurs fonctions de direction au sein de différentes filiales du Groupe. En 2001, il rejoint Artémis en tant que Directeur et administrateur.

Après avoir pris la responsabilité des fusions et acquisitions du groupe Kering, Jean-François Palus devient Directeur financier du groupe en 2005, puis en 2008, Directeur Général délégué. À ce titre, il a contribué à l'élaboration de la stratégie du groupe, piloté sa mise en œuvre et veillé à l'optimisation de son efficacité opérationnelle. Jean-François Palus a également dirigé les activités Sport & Lifestyle jusqu'à la distribution en nature sous la forme d'actions Puma SE en mai 2018. Jean-François Palus a été au cœur des opérations et de la stratégie du groupe Kering notamment en matière de développement durable.

Jean-François Palus a été Président-Directeur Général de Gucci de septembre 2023 à décembre 2024. Il a notamment contribué pendant cette période à la mise en œuvre du plan de développement durable de la société.

De nationalité française, Jean-François Palus est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).

Principale activité exercée hors de la Société

Administrateur de sociétés

Autres mandats en cours

Administrateur de Guccio Gucci SpA, Gucci America Inc. et Sonova Management

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président-Directeur Général de Gucci

Directeur Général délégué, administrateur et membre du Comité de développement durable de Kering SA ⁽¹⁾

Président de Boucheron SAS, Boucheron Holding SAS, Kering Beauté SAS et Volcom LLC

Membre du Comité stratégique de Boucheron SAS

Non-Executive Director de Christie's International

Président du Conseil de surveillance de Puma SE ⁽¹⁾

Administrateur de Kering Americas Inc., Kering Asia Pacific Ltd, Kering South East Asia Pte Ltd, Birdswan Solutions Ltd, Paintgate Ltd, Kering Eyewear SpA, Kering Canada Services Inc., Sowind Group SA, Vestiaire Collective SA, Kering Tokyo Investment Ltd, Yugen Kaisha Gucci, Tomas Maier Holding LLC, Altuzarra LLC, Tomas Maier Distribution LLC, Pomellato SpA, Christopher Kane Ltd, Manufacture et fabrique de montres et chronomètres Ulysse Nardin Le Locle SA, Tomas Maier LLC et Stella McCartney Ltd

Membre du Comité exécutif de Boucheron Holding SAS

Directeur Général délégué d'Artémis SAS et Artémis 28

Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault

Cumul de mandats ⁽²⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Société cotée.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Élodie Perthuisot

Membre du Conseil d'administration, indépendante

Participation aux comités :

- Membre du Comité stratégique

49 ans

Nationalité : française

Adresse professionnelle principale : Centros comerciales Carrefour, avenida de la transición española, 28108 Alcobendas - Espagne

Date de 1^{er} nomination : AGM 19 juin 2025

Échéance du mandat : AGOA 2029

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie

Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieure du Corps des Mines, diplômée de Sciences Po Paris et d'un *Executive MBA* de l'ESCP, Élodie Perthuisot a débuté sa carrière dans le secteur public où elle a exercé au sein de plusieurs cabinets ministériels et d'établissements publics culturels. En 2012, elle rejoint le groupe Fnac où elle occupe différents postes de direction (notamment Directrice générale de la filiale France Billet puis Directrice commerciale du groupe Fnac Darty). Elle intègre le groupe Carrefour en 2018 en qualité de Directrice marketing et clients. En février 2020, elle est nommée Directrice exécutive e-commerce et *supply e-commerce* de Carrefour France. Elle intègre en mars 2021 le comité exécutif du groupe Carrefour en qualité de Directrice e-commerce, data et transformation digitale du Groupe et conduit un chantier important de transformation digitale et data de l'entreprise. Depuis 2023, elle occupe le poste de Directrice générale de Carrefour Espagne, une des principales filiales du Groupe. Dans le cadre de ses fonctions, Élodie Perthuisot est responsable de la stratégie globale de l'enseigne dans le pays, incluant notamment la gestion des opérations, le développement, l'expansion, les centrales d'achats, la gestion immobilière et les services financiers.

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice générale de Carrefour Espagne, membre du Comité exécutif du groupe Carrefour

Autres mandats en cours

Administratrice d'ELSAN, Présidente du Comité stratégique et de responsabilité sociale
Présidente de Servicios financieros Carrefour SA
Vice-Présidente de Centros comerciales Carrefour SA

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Présidente du Conseil d'IMT Business School
Administratrice de Carrefour Brésil ⁽¹⁾
Administratrice de Carrefour Banque
Administratrice de Carmila ⁽¹⁾

Cumul de mandats ⁽²⁾

1 mandat d'administrateur

(1) Société cotée.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.



Frédéric Sanchez

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités :

- Membre du Comité d'audit et des risques

65 ans

Nationalité : franco-espagnole

Adresse professionnelle principale : Fives Group, 3 rue Drouot, 75009 Paris

Date de 1^{re} nomination : AGM 14 mai 2019

Échéance du mandat : AGOA 2027

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie	Frédéric Sanchez est diplômé d'HEC (1983), de Science Po Paris (1985) et titulaire d'un DEA d'économie de l'université Paris-Dauphine (1984). Frédéric Sanchez commence sa carrière en 1985 au sein du groupe Renault au Mexique et aux États-Unis, puis rejoint fin 1987 le Cabinet Ernst & Young en tant que Directeur de mission. Il intègre ensuite en 1990 le groupe Fives-Lille (rebaptisé Fives en 2007), au sein duquel il occupera différentes fonctions avant d'en devenir le Directeur administratif et financier en 1994, puis Directeur Général en 1997. En 2002, il devient Président du Directoire, puis à partir de décembre 2018, Président. Sous sa direction, Fives a accéléré son développement en se structurant autour de quatre pôles d'activité et en renforçant sa présence à l'international au travers d'acquisitions majeures et avec l'ouverture de bureaux régionaux en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Fives est également au cœur de la transition énergétique et climatique de ses clients industriels. La démarche RSE du Groupe contribue aux objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies. En outre, le Groupe a également choisi d'adhérer en 2011 au <i>Global Compact</i> des Nations Unies.
Principale activité exercée hors de la Société	Président de Fives SAS
Autres mandats en cours	<p>Mandats hors groupe Fives</p> <p>Président de CCI France International Président de MEDEF International Membre du Conseil de surveillance de Thea Holding SAS Membre du Conseil de surveillance STMicroelectronics NV ⁽¹⁾ (Président du Comité des rémunérations, membre du Comité d'audit, Comité stratégique et Comité des nominations et de la gouvernance) Administrateur d'Orange SA ⁽¹⁾ (Président du Comité stratégie et technologie) Président de AIF Services – Hub Solutions Industrie du Futur Directeur Général de Purple Development SAS Président d'honneur de l'Alliance Industrie du Futur</p> <p>Mandats au sein de filiales de Fives en France</p> <p>Président de Fives SAS, FI 2011 SAS, Fives Real Estate SAS, Fives Real Estate II SAS, Fivesmanco SAS, et de Novafives SAS Représentant de Norva Orsay SAS, Président de Nova Alexandre III SAS Président et membre du Comité de surveillance de Fives Intralogistics SAS, Fives Machining SAS, Fives Syleps SAS et de Fives Nordon SAS, Fives ECL SAS, Fives Solios SAS, AddUp SAS Président (jusqu'au 5 décembre 2025) de Fives FCB SAS, Fives Filling & Sealing SAS Président et membre du Comité d'administration de Nova Orsay SAS Membre du Comité de surveillance de Fives Celes SAS, Fives DMS SAS, Fives Maintenance SAS, Fives Stein SAS et de Fives Xcella SAS Membre du Comité de surveillance de Fives Cryo SAS (jusqu'au 7 juillet 2025) Administrateur de Fives Pillard SA Gérant de FI 2006 SARL Président (jusqu'au 29 janvier 2025) et membre (jusqu'au 20 mai 2025) du Comité de surveillance de Fives Cinetic SAS et de Fives Conveying SAS Gérant de FI 2006 SARL Administrateur de Fives Pillard SA</p> <p>Mandats au sein de filiales de Fives à l'étranger</p> <p>Président (jusqu'au 1^{er} octobre 2025) et membre du Conseil de Fives Conveying Iberica SA Président et membre du Conseil d'administration de Fives do Brasil Comercio de Maquinas industriais e Servicos de engenharia Eireli, Fives Italy S.R.L., Fives Landis Limited, Fives Machining Systems, Inc., Fives Inc., Pietro Carnaghi S.P.A., Fives DyAG Corp. (jusqu'au 25 juillet 2025), Fives Cinetic Corp. (jusqu'au 25 juillet 2025) Administrateur de Fives Filling & Sealing K.K., Fives Intralogistics Corp., Fives Intralogistics K.K., Fives Intralogistics S.P.A., Fives Landis Corp, Fives North American Combustion, Inc. (jusqu'au 5 décembre 2025), Fives UK Holding Limited, Sogelire Inc., 4192567 Canada Inc., Eiffel Re, Fives Line Machines Inc. Représentant et administrateur de Fives Japan K.K. Représentant permanent de Fives Inc., Membre dirigeant de Fives Lund LLC Conseiller de Fives Cinetic Mexico SA DE CV (jusqu'au 25 juillet 2025)</p>
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur de Compagnie des Gaz de Pétrole, Daisho Seiki Corporation, Fives Engineering (Shanghai) Co. Ltd, Fives Stein Metallurgical Technology (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai Fives Automation & Processing Equipment Co. Ltd Membre du Comité de surveillance de Hime Saur Président du Conseil d'administration de F.L. Metal SA et Eiffel Re ; Président du Comité de surveillance de Fives Filling & Sealing SAS ; membre du Comité de surveillance de Fives Cail SAS ; représentant permanent de Fives SAS – administrateur de Fives Pillard SA ; gérant de FI 2011 SARL ; administrateur de Fives Cinetic Corp. et Fives DyAG Corp.
Cumul de mandats ⁽²⁾	3 mandats d'administrateur

(1) Société cotée.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

3.2.2.2 Biographie de la représentante permanente de Bpifrance Investissement

Informations au 31 décembre 2025

**Karine Lenghart**

Représentante permanente de Bpifrance Investissement

52 ans**Nationalité** : française**Adresse professionnelle principale** : 6/8 boulevard Haussmann, 75009 Paris**Date de 1^{re} nomination** : AGOA 20 juin 2024**Échéance du mandat** : AGOA 2028**Biographie**

Karine Lenghart est Directrice d'investissement senior, direction Capital Développement Large Cap de Bpifrance depuis octobre 2022. Elle était auparavant et depuis 2016 Directrice de zones fusions et acquisitions et participations du groupe Casino et membre du Comité exécutif depuis 2020. Elle débute sa carrière en 1996 d'abord au sein de la branche banque d'investissement néerlandaise ABN Amro puis de la Société Générale. Elle rejoint ensuite le groupe Alstom en 2007, où elle devient Vice-Présidente fusions et acquisitions, jusqu'en 2015. Karine Lenghart est diplômée d'une école de commerce et du mastère spécialisé Techniques financières de l'ESSEC.

Principale activité exercée hors de la Société

Directrice d'investissement senior, direction Capital Développement Large Cap, de Bpifrance

Autres mandats en cours

Représentante permanente de Bpifrance Participations, administratrice et membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, du Comité des rémunérations et du Comité stratégique et de développement durable de Nexans ⁽¹⁾

Censeur du Conseil d'administration de GGE TCo 1 (Galileo Global Education)

Représentante permanente de Bpifrance Investissement, membre du Conseil de surveillance d'Hygie31

Représentante permanente de Bpifrance Investissement, membre du Comité stratégique de TSE

Représentante permanente de Bpifrance Investissement, membre du Comité de surveillance de Marengo Investissement

Représentante permanente de Bpifrance Investissement, membre du Comité de surveillance de WAAT

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur de Perspectivev (Bankin')

Représentante permanente de Bpifrance Investissement, membre du Conseil de surveillance de EMSponsor

Cumul de mandats ⁽²⁾









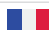



2 mandats de représentante permanente de personnes morales, administrateurs de sociétés cotées.

(1) Société cotée.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

3.2.3 SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le tableau ci-après présente les informations principales relatives aux administrateurs composant le Conseil d'administration **au 31 décembre 2025** :

	Informations personnelles				Expérience Nombre de mandats dans des sociétés cotées (1)	Position au sein du Conseil				Participation à un Comité (3)			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions		Indépendance	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat (2)	Ancienneté au Conseil d'administration au 31/12/2025 (en années pleines au 31/12/2025)	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique	Comité RSE
Laurent Mignon (Président du Conseil)	62	H		1 200	3		15/12/2022	AG 2029	3			M	
Geoffroy Roux de Bézieux (Vice-Président du Conseil, Administrateur Référent) (4)	63	H		1 200	2	✓	25/07/2023	AG 2026	2		M	P	M
Christine Anglade	54	F		1 200	0		22/04/2021	AG 2028	4				M
Julie Avrane	54	F		1 200	3	✓	25/06/2021	AG 2029	4		M	M (5)	P
Claude Ehlinger	63	H		1 230	0		18/10/2016	AG 2028	9			M	M
Ana Giros Calpe	51	F		1 200	0	✓	16/05/2017	AG 2029	8				M P
Pascal Lebard	63	H		1 200	1		13/12/2013	AG 2026	12			M	M M
Bpifrance investissement (Représentée par Karine Lengart)	52	F		18 431 820 (6)	1 (7)	✓	20/06/2024	AG 2028	1			M	
Jérôme Michiels	51	H		1 200	0		19/12/2019	AG 2029	6			M	
Jean-François Palus	64	H		1 200	0	✓	24/06/2022	AG 2026	3			P	
Élodie Perthuisot	49	F		1 200	0	✓	19/06/2025	AG 2029	< 1				M
Frédéric Sanchez	65	H		1 200	2	✓	14/05/2019	AG 2027	6			M	

(1) Hors Bureau Veritas.

(2) AG = Assemblée générale.

(3) M = Membre du Comité/P = Président(e) du Comité.

(4) Geoffroy Roux de Bézieux est Vice-Président du Conseil, Administrateur Référent et Président du Comité des nominations et des rémunérations depuis le 13 décembre 2025 (en remplacement de Pascal Lebard).

(5) Julie Avrane est membre du Comité des nominations et des rémunérations depuis le 13 décembre 2025.

(6) Actions détenues par Bpifrance Investissement.

(7) Nombre de mandats exercés par Karine Lengart. Cette dernière détient 1 mandat de représentante permanente d'une personne morale, administrateur d'une société cotée.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de mandats des administrateurs (et de la représentante permanente de Bpifrance Investissement) de la Société dans des sociétés cotées françaises ou étrangères (incluant Bureau Veritas) au 31 décembre 2025 :

Prénom, Nom	Nombre de mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères		Conformité au Code AFEP/MEDEF
	Direction générale/ exécutif	Administrateur	
Laurent Mignon ⁽¹⁾	1	3	✓
Geoffroy Roux de Bézieux	-	3	✓
Christine Anglade	-	1	✓
Julie Avrane	-	4	✓
Claude Ehlinger	-	1	✓
Ana Giros Calpe	-	1	✓
Pascal Lebard	-	2	✓
Karine Lenglard ⁽²⁾	-	2	✓
Jérôme Michiels	-	1	✓
Jean-François Palus	-	1	✓
Élodie Perthuisot	-	1	✓
Frédéric Sanchez	-	3	✓

(1) Bureau Veritas fait partie du périmètre de consolidation de Wendel. À ce titre, le mandat exercé par Laurent Mignon au sein de Bureau Veritas n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum de mandats pouvant être exercés au sein de sociétés cotées françaises ou étrangères au sens des recommandations du Code AFEP/MEDEF.

(2) Karine Lenglard est représentante permanente de personnes morales, administrateurs de sociétés cotées.

3.2.4 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Au cours de l'exercice 2025, les évolutions dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités ont été les suivantes :

- l'Assemblée générale du 19 juin 2025 a renouvelé les mandats d'administrateur de Laurent Mignon, Julie Avrane, Ana Giros Calpe et Jérôme Michiels et a nommé Élodie Perthuisot en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement de Lucia Sinapi-Thomas ;
- le Conseil qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations de :
 - reconduire Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur,
 - nommer Élodie Perthuisot en qualité de membre du Comité stratégique ;
- le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 22 octobre 2025, a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de nommer à compter du 13 décembre 2025 :
 - Geoffroy Roux de Bézieux en qualité d'Administrateur Référent indépendant, Président du Comité des nominations et des rémunérations, Vice-Président du Conseil d'administration de la Société et membre du Comité d'audit et des risques (en remplacement de Pascal Lebard), et ce pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir ; Geoffroy Roux de Bézieux siège au Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant depuis 2023,
 - Julie Avrane en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations.

Pascal Lebard reste membre du Comité des nominations et des rémunérations, du Comité stratégique et du Comité RSE.

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	Élodie Perthuisot (AG 19/06/2025)	Laurent Mignon (AG 19/06/2025) Julie Avrane (AG 19/06/2025) Ana Giros Calpe (AG 19/06/2025) Jérôme Michiels (AG 19/06/2025)	Lucia Sinapi-Thomas (19/06/2025)
Comité d'audit et des risques	Geoffroy Roux de Bézieux (CA 22/10/2025 ⁽²⁾)	-	Pascal Lebard (CA 22/10/2025 ⁽²⁾)
Comité des nominations et des rémunérations	Geoffroy Roux de Bézieux ⁽¹⁾ (CA 22/10/2025 ⁽²⁾) Julie Avrane (CA 22/10/2025 ⁽²⁾)	-	-
Comité stratégique	Élodie Perthuisot (CA 19/06/2025)	-	-
Comité RSE	-	-	-

(1) Nomination en qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations.

(2) Décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2025, avec effet au 13 décembre 2025.

La composition du Conseil d'administration et de ses comités entre le 31 décembre 2025 et la date de publication du présent Document d'enregistrement universel est restée inchangée.

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	-	-	-
Comité d'audit et des risques	-	-	-
Comité des nominations et des rémunérations	-	-	-
Comité stratégique	-	-	-
Comité RSE	-	-	-

3.2.5 RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Processus de sélection des administrateurs

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses comités afin d'en promouvoir la diversité. Il s'appuie notamment sur les travaux et les propositions du Comité des nominations et des rémunérations. Ce dernier examine régulièrement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, des évolutions souhaitables dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de la stratégie et des enjeux du Groupe.

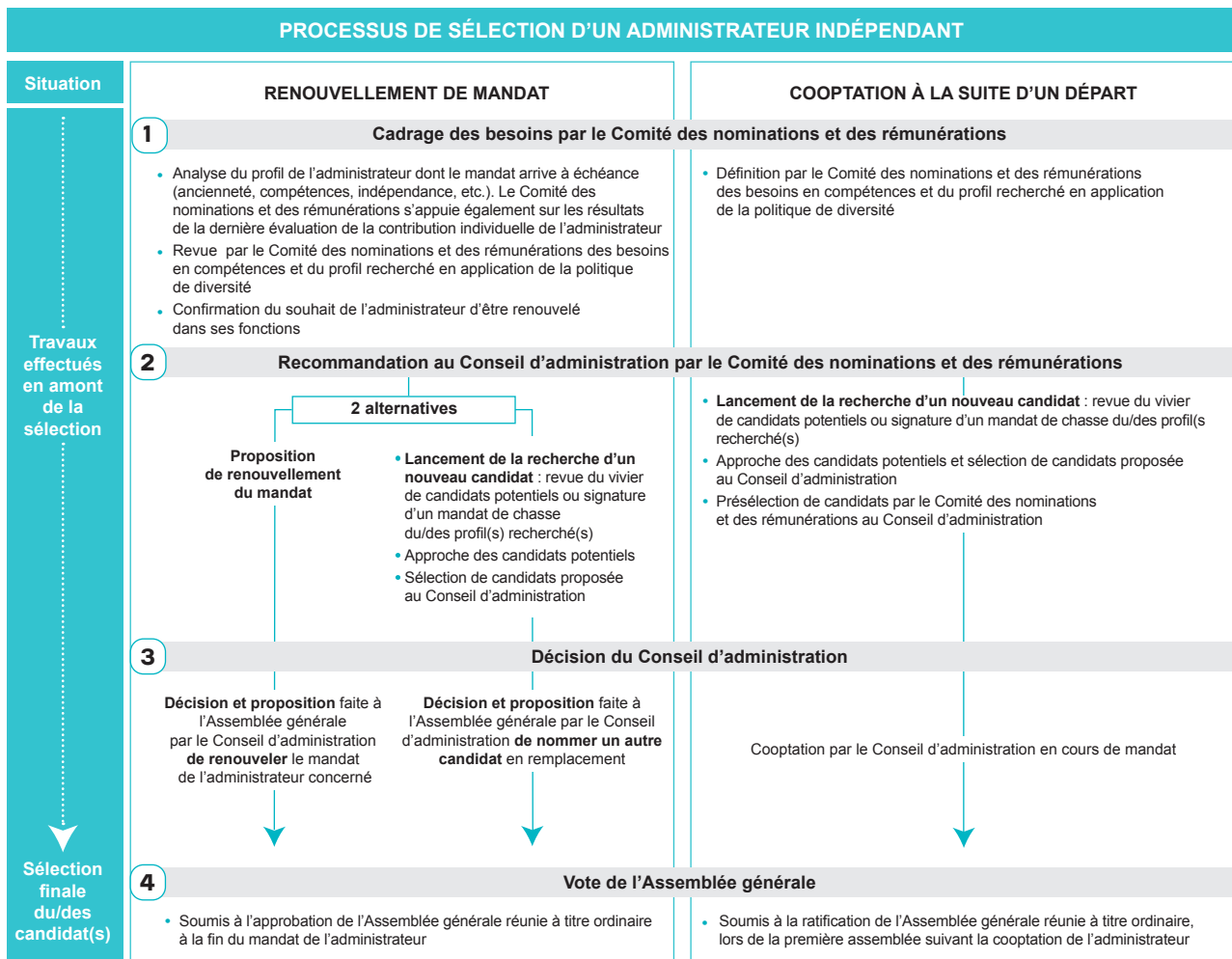
Avant chaque renouvellement de mandat d'administrateur ou à l'occasion d'un départ impliquant une nomination/cooptation d'un nouvel administrateur, le Comité des nominations et des

rémunérations revoit la composition du Conseil. Il en évalue les besoins en termes de compétences (y compris en matière RSE/ de durabilité), d'expérience et d'équilibre en s'appuyant sur les objectifs définis dans sa politique de diversité décrite ci-après.

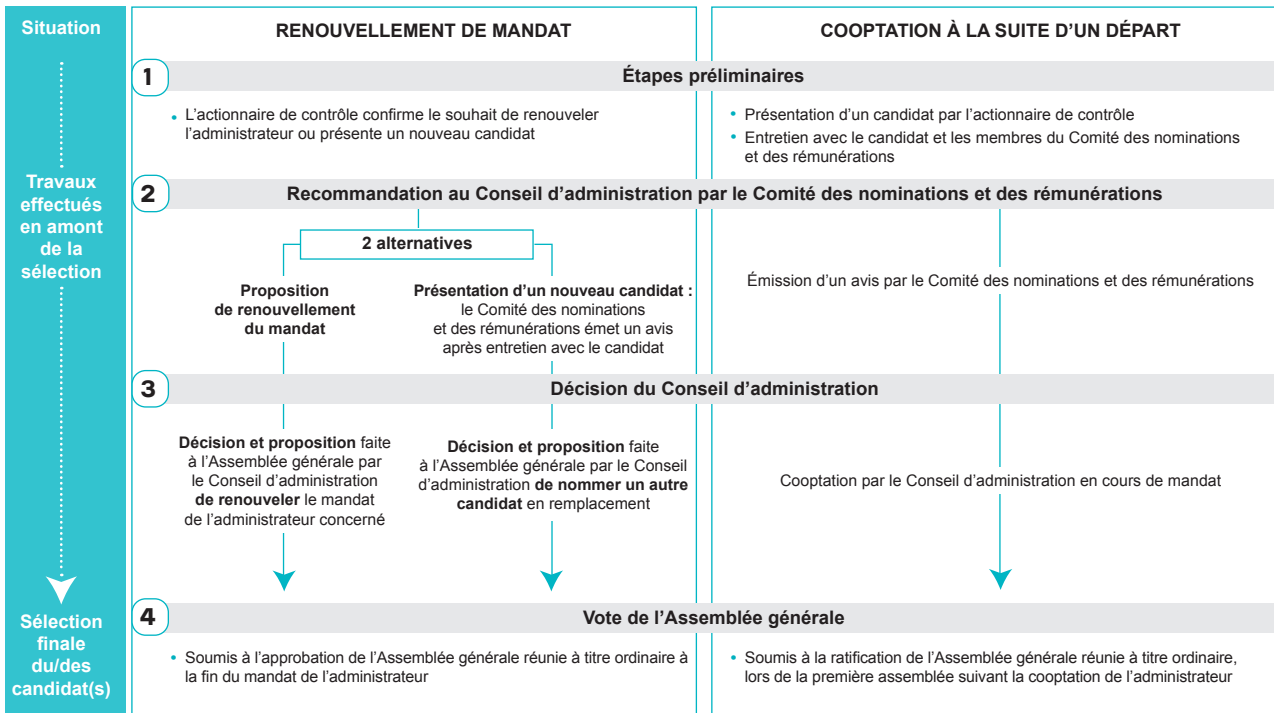
En outre, dans le cadre de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration, les membres du Conseil sont également amenés à se prononcer sur l'adéquation et la complémentarité des profils composant le Conseil d'administration et les éventuelles expertises et compétences qui leur sembleraient nécessaires pour améliorer, le cas échéant, l'efficacité et la collégialité du Conseil.

Processus de sélection

Le processus de sélection des administrateurs suivi par la Société est décrit à travers les différents tableaux ci-après :



PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE

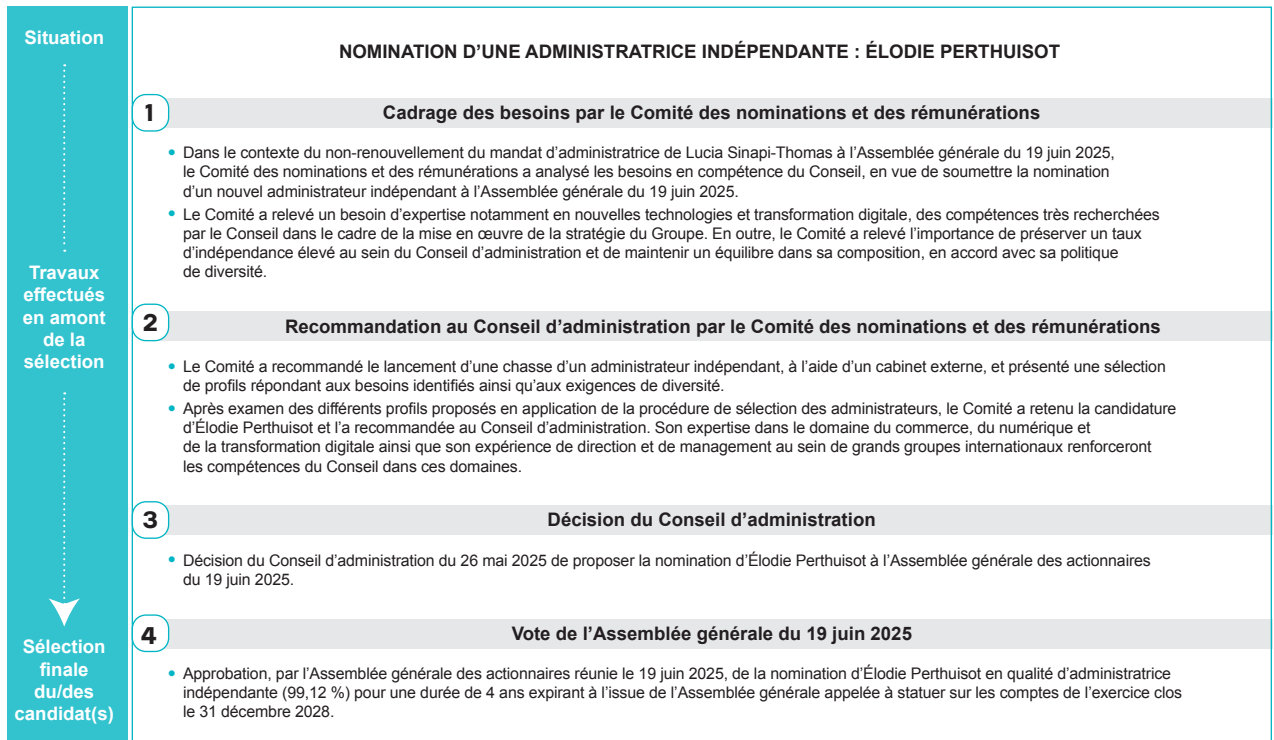


3

Mise en œuvre du processus de sélection au cours de l'exercice 2025

Le processus de sélection des administrateurs a été appliqué en 2025 à plusieurs reprises, décrites ci-après :

PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT : APPLICATION DU PROCESSUS EN 2025 (NOMINATION D'UNE NOUVELLE ADMINISTRATRICE)



**PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT : APPLICATION DU PROCESSUS EN 2025
 (RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE DEUX ADMINISTRATRICES)**

Situation Travaux effectués en amont de la sélection Sélection finale du/des candidat(s)	RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE DEUX ADMINISTRATRICES INDÉPENDANTES : JULIE AVRANE ET ANA GIROS CALPE
	1 Cadrage des besoins par le Comité des nominations et des rémunérations <ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion des renouvellements des mandats de deux administratrices indépendantes, le Comité des nominations et des rémunérations a analysé les besoins en compétences du Conseil en se fondant notamment sur les résultats de la dernière évaluation du Conseil. • Le Comité a identifié la nécessité de renforcer les compétences en digital au sein du Conseil, tout en reconnaissant que sa composition actuelle présentait un équilibre satisfaisant en termes d'expertises, de séniorité et d'indépendance.
	2 Recommandation au Conseil d'administration par le Comité des nominations et des rémunérations <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité a recommandé de renouveler Julie Avrane qui apporte au Conseil son expérience de 25 ans dans le conseil en management, avec une expertise dans le numérique, la stratégie d'entreprise, la croissance, l'organisation, la transformation, les fusions, et en matière de culture et de gestion du changement. Le Comité a également noté sa solide expérience au sein de conseils d'administration et de comités d'audit de grands groupes cotés. • S'agissant d'Ana Giros Calpe, le Comité a retenu qu'elle fait bénéficier le Conseil d'administration de son expertise dans le domaine de la durabilité, notamment sur les questions de développement durable, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et de conduite des affaires ; et a donc recommandé le renouvellement de son mandat.
	3 Décision du Conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Décision du Conseil d'administration du 23 avril 2025 de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 de renouveler les mandats d'administratrices de Julie Avrane et d'Ana Giros Calpe.
	4 Vote de l'Assemblée générale du 19 juin 2025 <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du renouvellement des mandats d'administratrice de Julie Avrane (97,05 %) et d'Ana Giros Calpe (98,17 %) pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT L'ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE :
 APPLICATION DU PROCESSUS EN 2025**

Situation Travaux effectués en amont de la sélection Sélection finale du/des candidat(s)	RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE 2 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT L'ACTIONNAIRE DE CONTRÔLE : LAURENT MIGNON ET JÉRÔME MICHIELS
	1 Étapes préliminaires <ul style="list-style-type: none"> • Wendel a confirmé le souhait de renouveler Laurent Mignon et Jérôme Michiels dans leur fonction d'administrateur.
	2 Recommandation au Conseil d'administration par le Comité des nominations et des rémunérations <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité des nominations et des rémunérations a recommandé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Laurent Mignon et Jérôme Michiels.
	3 Décision du Conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> • Décision du Conseil d'administration du 23 avril 2025 de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 de renouveler les mandats d'administrateurs de Laurent Mignon et Jérôme Michiels.
	4 Vote de l'Assemblée générale du 19 juin 2025 <ul style="list-style-type: none"> • Approbation du renouvellement des mandats d'administrateurs de Laurent Mignon (77,93 %) et de Jérôme Michiels (83,91 %) pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Administrateurs indépendants

Un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, la qualification d'administrateur indépendant est revue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et arrêtée par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés par ledit Code, et présentés dans le tableau ci-dessous.

Critère 1 – Salarié ou mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 – Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 – Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 – Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son Groupe.

Critère 5 – Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 – Durée de mandat supérieure à douze ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans et si cela compromet la liberté de jugement vis-à-vis de la Société, des actionnaires ou de la Direction.

Critère 7 – Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 – Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société.

Lors de sa réunion du 11 décembre 2025, le Conseil d'administration a examiné, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations réuni le 10 décembre 2025, au cas par cas et critère par critère la situation de chaque administrateur.

Il a notamment porté son attention sur la situation de chacun des administrateurs qualifiés d'indépendant à savoir : Julie Avrane, Bpifrance Investissement, Ana Giros Calpe, Pascal Lebard, Jean-François Palus, Élodie Perthuisot, Geoffroy Roux de Bézieux et Frédéric Sanchez. Le Conseil a également revu l'indépendance de Karine Lenglar (représentante permanente de Bpifrance Investissement). Son examen a porté sur l'ensemble des critères, et particulièrement sur celui relatif à la durée du mandat et celui relatif aux liens d'affaires existant entre la Société/le Groupe et les sociétés (et plus largement les groupes) dans lesquels ces derniers exercent des mandats et, le cas échéant, leur fonction principale.

Analyse de l'indépendance de certains administrateurs au regard du critère de la relation d'affaires

Pour apprécier le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la Société ou le Groupe, le Conseil procède à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de chaque administrateur indépendant concerné.

Dans ce cadre, pour déterminer le caractère non significatif et exempt de conflit d'intérêts de la relation d'affaires existant entre le Groupe et les sociétés dans lesquelles des membres détiennent des mandats ou occupent leur fonction principale, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a retenu comme critères :

- les entités juridiques signataires des contrats ;
- la nature de la relation d'affaires (client/fournisseur) et sa régularité dans le temps ;
- l'importance ou « l'intensité » de la relation au regard (i) du chiffre d'affaires 2025 entre les sociétés du Groupe et celles des sociétés au sein desquelles l'administrateur exerce également un mandat social ou sa fonction principale ; et (ii) du constat de l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité entre les parties.

Le Conseil s'appuie sur un tableau récapitulatif des flux d'affaires (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre d'une part le Groupe et, d'autre part, le groupe au sein duquel un administrateur de Bureau Veritas nommé par l'Assemblée générale exerce également un mandat social ou sa fonction principale (voir sur ce point les informations relatives aux mandats et fonctions détenus par les administrateurs et la représentante permanente de Bpifrance Investissement aux sections 3.2.2.1 et 3.2.2.2). Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance.

Pour l'exercice 2025, ce tableau fait apparaître que le chiffre d'affaires réalisé représentait moins de 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, soit un pourcentage non significatif à l'échelle des deux parties. Il a également été conclu l'absence de dépendance économique entre les deux parties.

Le Conseil d'administration a conclu, au regard du rapport du Comité des nominations et des rémunérations, que les relations d'affaires entretenues par Bureau Veritas n'étaient pas susceptibles de remettre en cause la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs concernés de la Société.

Analyse de l'indépendance au regard du critère d'ancienneté au sein du Conseil

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2025 a constaté que Pascal Lebard, dont le mandat d'administrateur avait pris effet le 13 décembre 2013, perdrait la qualité d'administrateur indépendant à compter du 13 décembre 2025, en application du critère des douze ans de mandat issu du Code AFEP/MEDEF ⁽¹⁾.

Analyse de l'indépendance au regard des autres critères d'indépendance

Le Conseil d'administration a également examiné la situation individuelle de chaque administrateur au regard des autres critères d'indépendance rappelés ci-avant.

Conclusions de l'examen mené par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Conseil d'administration

À l'issue de l'examen réalisé au titre de l'exercice 2025, sept des douze administrateurs ont ainsi été qualifiés d'indépendants : Julie Avrane, Bpifrance Investissement, Ana Giros Calpe, Jean-François Palus, Élodie Perthuisot, Geoffroy Roux de Bézieux et Frédéric Sanchez. Karine Lenglard, représentante permanente de Bpifrance Investissement a également été considérée indépendante.

Le tableau ci-après résume la situation de chacun des administrateurs selon les critères d'indépendance.

Administrateur	Laurent Mignon	Pascal Lebard	Christine Anglade	Julie Avrane	Claude Ehlinger	Ana Giros Calpe	Jérôme Michiels	Jean-François Palus	Élodie Perthuisot	Geoffroy Roux de Bézieux	Frédéric Sanchez	Bpifrance Investissement	Karine Lenglard**
CRITÈRE 1 Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	x	✓	x	✓	x*	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 2 Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 3 Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 4 Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 5 Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 6 Durée du mandat supérieure à 12 ans	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 7 Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CRITÈRE 8 Statut de l'actionnaire important	x	✓	x	✓	x*	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Critère d'indépendance satisfait.

x Critère d'indépendance non satisfait.

* Claude Ehlinger est un ancien salarié de Wendel.

** Représentante permanente de Bpifrance Investissement.

(1) Au sens du Code AFEP/MEDEF, la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans de mandat.

Politique de diversité au sein du Conseil d'administration

La diversité des profils est essentielle pour le Conseil. Elle est source de dynamisme, de créativité et de performance et permet également d'assurer la qualité des débats et des décisions du Conseil. Elle repose sur la mise en place d'une politique visant à garantir une représentation équilibrée au sein du Conseil, notamment en matière d'indépendance, de genre, d'âge, d'ancienneté. Il s'agit aussi de promouvoir une diversité de cultures, de compétences, d'expériences et de nationalités.

Sur la base des travaux du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil :

- vérifie que les compétences de ses membres sont suffisamment diversifiées, complémentaires et en adéquation avec le développement et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques long terme et les enjeux de durabilité matériels de la Société ;

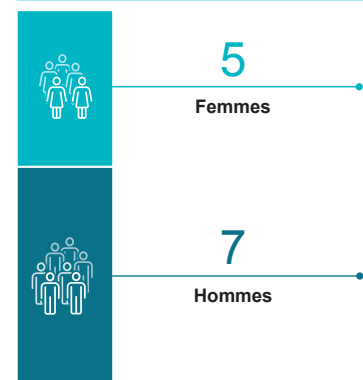
- veille à maintenir une harmonie dans l'ancienneté des mandats des administrateurs, ainsi que l'échelonnement dans le temps des dates d'échéance des mandats des administrateurs ;
- s'assure qu'en présence de l'actionnaire de contrôle, plus du tiers des administrateurs soient indépendants ;
- s'assure du respect des dispositions légales sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- évalue l'adéquation des profils composant le Conseil d'administration et les éventuelles expertises complémentaires qui leur sembleraient nécessaires pour améliorer le fonctionnement du Conseil.

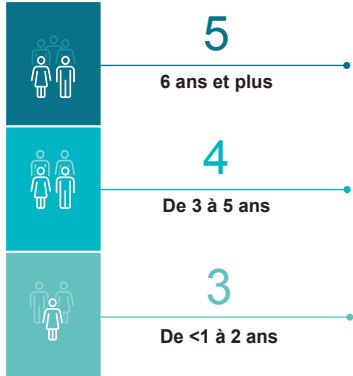

Le Conseil d'administration a identifié les compétences, l'expérience et l'expertise essentielles pour remplir au mieux ses fonctions compte tenu de la nature et de l'étendue des activités à l'international de la Société, de sa stratégie à moyen et long terme et des risques en jeu.

Le tableau ci-après présente les différents critères de la politique de diversité mise en œuvre par la Société, ainsi que les objectifs alloués à chaque critère et les résultats obtenus en 2025.

Critères	Objectifs	Résultats obtenus et constatés en 2025
Taille du Conseil d'administration	<p>En application de l'article 14 des statuts, le Conseil est composé de 3 à 18 membres nommés par l'Assemblée générale.</p> <p>L'objectif est de maintenir la taille du Conseil à 12 membres. Cela permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer une représentation équilibrée d'hommes et de femmes ; • de satisfaire aux recommandations de place en matière de proportion de membres indépendants. <p>Cet objectif pourrait être réexaminé si de nouvelles contraintes conduisaient à devoir revoir la taille du Conseil.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Depuis 2017, le Conseil est composé de 12 membres nommés par l'Assemblée générale. Tous les administrateurs sont des mandataires sociaux non exécutifs.</p>
Représentation équilibrée en matière d'indépendance	<p>En application de l'article 10.3 du Code AFEP/MEDEF, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.</p> <p>L'objectif du Conseil est d'avoir une majorité d'administrateurs indépendants, ce qui va au-delà des exigences du Code AFEP/MEDEF.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Avec 58 % d'administrateurs indépendants au 31 décembre 2025, le taux d'indépendance va au-delà des exigences du Code AFEP/MEDEF.</p>
Représentation équilibrée d'hommes et de femmes	<p>En application des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé d'au moins 40 % d'administrateurs de chaque sexe.</p>	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Avec 5 femmes (42 %) et 7 hommes (58 %), la répartition est stable depuis 2016.</p>

Diversité



Critères	Objectifs	Résultats obtenus et constatés en 2025
Représentation équilibrée en ancienneté	Le Conseil d'administration veille à maintenir une harmonie dans l'ancienneté des mandats afin de combiner dynamisme et expérience au sein du Conseil.	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Ancienneté</p> 
Présence de nationalités étrangères au sein du Conseil d'administration	Le Conseil d'administration vise à maintenir la présence de nationalités étrangères et diversifier le nombre de nationalités. En outre, les administrateurs ont une forte expérience ou exposition internationale acquise au travers de fonctions significatives ou mandats exercés à l'étranger ou dans des entreprises d'envergure internationale.	<p>2 nationalités étrangères représentées</p> 
Représentation équilibrée en âge	En application de l'article 14 des statuts, le nombre de membres ayant dépassé 70 ans ne peut dépasser 1/3. L'objectif est de maintenir la règle statutaire qui est satisfaisante.	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>La moyenne d'âge est de 57 ans. La moyenne d'âge des femmes est de 52 ans. La moyenne d'âge des hommes est de 61 ans. Aucun membre n'a plus de 70 ans. Les administrateurs ont entre 49 ans et 65 ans.</p>
Diversité des compétences	Le Conseil veille à s'assurer que les compétences des membres sont suffisamment diversifiées, complémentaires et en adéquation avec le développement et la mise en œuvre des orientations stratégiques long terme. Les compétences recherchées couvrent les fonctions stratégiques, financières, le digital, les industries, le service, la RSE/la durabilité (en particulier, le changement climatique et la conduite des affaires) et l'expérience internationale.	<p>L'objectif est atteint.</p> <p>Les administrateurs couvrent les 9 compétences définies dans la politique de diversité et 9 administrateurs ont au moins 7 compétences sur les 9 compétences clés.</p> <p>Compétences</p> 

Principales compétences recherchées

Stratégie : expérience en matière de définition de la stratégie, maîtrise des enjeux stratégiques.

Expérience internationale : expérience passée ou présente en tant que Directeur Général, membre du Comité exécutif ou cadre dirigeant au sein d'une entité de taille significative ou des fonctions de conseil de haut niveau ou de gestion, à l'international ou dans un groupe dont l'implantation est mondiale. Expérience acquise au sein de groupes internationaux. La dimension internationale témoigne également d'une maîtrise du management interculturel, une expatriation ou l'exercice d'un mandat social dans un groupe international.

Finance/comptabilité : expérience approfondie de la finance d'entreprise et des processus d'audit, de contrôle et de *reporting* financier, de la gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, de la trésorerie, de la fiscalité, des fusions et acquisitions, des marchés financiers.

Expertise industrie manufacturière : expertise dans une des industries verticales du Groupe (construction, immobilier, transport, pétrole et gaz, marine & *offshore*, nucléaire, défense, automobile, aéronautique, informatique, électronique, produits de consommation...). La liste n'est pas limitative et est aussi large et diversifiée que le sont les clients du Groupe. Idéalement, cette compétence s'acquiert dans des fonctions exercées au sein d'un client ou d'un concurrent du Groupe, elle peut aussi découler d'une longue activité commerciale sur ce marché. Elle devrait s'accompagner d'une connaissance du métier des services.

Digital : expertise ou expérience récente dans le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière technologique et/ou digitale, expérience au sein de sociétés ayant un fort ancrage technologique et/ou digital.

Connaissance du secteur des services : expérience dans le secteur des services, connaissance de l'activité et de l'environnement concurrentiel du Groupe, expérience dans un secteur d'activité tourné vers l'innovation dans les services aux entreprises (BtoBtoS).

Développement durable – Engagement sociétal et Ressources humaines : compréhension des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance ainsi qu'une connaissance du pilotage effectif de la performance extra-financière. Pour Bureau Veritas, l'enjeu de développement durable est double puisqu'il est à la fois intimement lié à son expertise sur les domaines de la santé, sécurité, qualité, protection de l'environnement et des droits humains, mais aussi à son engagement en tant qu'entreprise citoyenne sur les sujets liés à l'environnement, le social et la gouvernance.

Conduite des affaires : expérience en matière de politiques de conduite des affaires, de gestion des relations avec les fournisseurs et de prévention et détection de la corruption.

Changement climatique : expérience ou expertise notamment sur les sujets d'adaptation au changement climatique, d'atténuation du changement climatique, d'énergie.











3







Compétences des administrateurs












Les compétences et expériences des administrateurs sont détaillées dans la matrice présentée ci-dessous. Cette matrice illustre les principales compétences des administrateurs et de la représentante permanente de Bpifrance Investissement parmi les compétences clés, dont celles liées aux enjeux de durabilité suivants identifiés par la Société : changement climatique, personnel de la Société et conduite des affaires.







La matrice des compétences des membres du Conseil d'administration a fait l'objet d'une révision en 2025.

Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, elle a été adoptée par le Conseil d'administration et validée individuellement par chaque administrateur pour les informations relatives à son parcours professionnel. Cette refonte vise à renforcer la justification et la traçabilité des compétences attribuées à chaque administrateur, en s'appuyant sur leurs qualifications et expériences spécifiques. Cette démarche répond également aux attentes exprimées par certains investisseurs et agences de conseil en vote (proxies).

	 Laurent Mignon	 Geoffroy Roux de Bézieux	 Christine Anglade	 Julie Avrane	 Claude Ehlinger	 Ana Giros Calpe
 Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de Président du Directoire et Directeur Général (AGF, Natixis, BPCE, Wendel) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de dirigeant d'entreprise (Carphone Warehouse, Virgin Mobile, Notus Technologies) 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Comité de gestion et conseillère du Directoire de Wendel 	<ul style="list-style-type: none"> 25 ans d'expérience dans le conseil notamment en stratégie d'entreprise (ancienne Directrice associée de McKinsey) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de Directeur Général (Louis Dreyfus Company, Oranjé-Nassau) Senior Advisor (investissements) chez Wendel 	<ul style="list-style-type: none"> Directrice Générale Adjointe d'Equans (Groupe Bouygues) Présidente exécutive BELUX (Belgique et Luxembourg) et ANZ (Australie – Nouvelle-Zélande) d'Equans Anciennement membre de Comités exécutifs de grands groupes (SUEZ, Alstom)
 Expérience internationale	<ul style="list-style-type: none"> Grande expérience d'administrateur dans des groupes cotés à forte dimension internationale (LVMH, TotalEnergies, Natixis, CNP Assurances, Arkema, Lazard) 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur dans des groupes cotés à forte dimension internationale (Saint-Gobain, Parrot, Groupe PSA) Expérience professionnelle à l'international (L'Oréal UK et Pologne) 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice dans des groupes cotés à forte dimension internationale (Valeo, Unibail-Rodamco-Westfield) Expériences professionnelles à l'international (Bull Honeywell aux États-Unis, McKinsey à Londres, équipes McKinsey en Europe, Inde, Asie du Sud-Est, États-Unis, Afrique du Nord) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience dans des postes de haut niveau au sein de groupes internationaux ; et management d'équipes implantées dans le monde entier (Louis Dreyfus Company, Eutelsat) 	<ul style="list-style-type: none"> Anciennement Directrice Générale Amérique latine et Directrice Générale Adjointe en charge des activités internationales de SUEZ Expérience de management direct d'équipes implantées dans le monde entier
 Finance/comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative dans le secteur financier (trading, banque et assurance) Directeur financier (AFG) Membre de Comité d'audit (LVMH) 	<ul style="list-style-type: none"> Président de Notus Technologies, société d'investissement Membre de Comités d'audit (groupe PSA jusqu'en 2019, Saint-Gobain) 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Ancienne Directrice associée de McKinsey Membre de Comités d'audit (Unibail-Rodamco-Westfield, Valeo, Exail Technologies) 	<ul style="list-style-type: none"> Membre de Comité d'audit (Stahl) Expérience de Directeur financier dans des groupes cotés et non cotés (Louis Dreyfus Company, CCMX, Eutelsat) et Contrôleur financier régional (Capgemini) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative dans la gestion directe de P&L, dans le pilotage de filiales et en gestion d'opérations M&A acquise par ses fonctions exécutives.
 Expertise industrie manufacturière	Non	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> Ancienne Directrice du pôle d'activité industries de pointe (électronique de pointe, aérospatiale et défense, automobile et industrie d'assemblage) du cabinet McKinsey Administratrice de sociétés industrielles (Valeo, Exail Technologies) 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur et membre de Conseil de surveillance de sociétés du secteur industriel (Stahl, Tarkett) 	<ul style="list-style-type: none"> Large expérience dans différents secteurs industriels et à des postes de haut niveau (Alstom, Equans, Suez)

 Pascal Lebard	 Karine Lenglard	 Jérôme Michiels	 Jean-François Palus	 Élodie Perthuisot	 Frédéric Sanchez
<ul style="list-style-type: none"> Expérience de Président du Directoire et de Directeur Général (groupe Sequana) Membre du Comité stratégique (LISI Group) jusqu'en 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> ~ 25 ans d'expérience en M&A au sein de banques (ABN AMRO, Société Générale) et de grands groupes (Alstom, Casino) Membre du Comité de direction du Groupe Casino (2020-2022) Directrice d'investissement senior chez Bpifrance depuis 2022, direction Capital Développement Large Cap Membre du Comité stratégique et développement durable de Nexans Membre du Comité des investissements de la direction Innovation de Bpifrance Investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint, membre du Comité d'investissement et de développement de Wendel Expérience de conseil en stratégie (Boston Consulting Group) 	<ul style="list-style-type: none"> Ancien Directeur Général délégué de Kering et ancien PDG de Gucci 	<ul style="list-style-type: none"> Directrice Générale de Carrefour Espagne Membre du Comité exécutif du Groupe Carrefour 	<ul style="list-style-type: none"> Président de Fives Président du Comité stratégique (Orange) Membre du Comité stratégique (STMicroelectronics)
<ul style="list-style-type: none"> 30 ans d'expérience d'administrateur dans des groupes cotés à forte dimension internationale (Bolloré, Club Med, SGS, LISI Group, Taminco Corp, Rapala, Vivarte) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative à l'international chez ABN AMRO (~ 5 ans) ou dans des groupes avec une forte présence à l'international (~ 20 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Ancien administrateur et Président du Conseil d'administration de Stahl (société néerlandaise) Expérience d'investissement et de conseil en stratégie à portée internationale (Boston Consulting Group) 	<ul style="list-style-type: none"> Mandats de direction au sein du groupe Kering implanté dans le monde entier (ancien Directeur Général délégué de Kering et ancien PDG de Gucci) Ancien Président du Conseil de surveillance de Puma SE (groupe international coté) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience dans des postes de haut niveau au sein de groupes internationaux (Fnac, Carrefour) Directrice Générale de Carrefour Espagne, basée à Madrid 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience professionnelle à l'international (Renault au Mexique et aux États-Unis) Président du MEDEF International Président de la Chambre de commerce et d'industrie France International
<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative dans le secteur financier (banque, fonds d'investissement) Anciennes expériences de Président (Taminco Corp, Vivarte) et membre de Comité d'audit (LISI Group) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative dans le secteur financier (M&A, investissement) Membre du Comité d'audit de Galileo Global Education 	<ul style="list-style-type: none"> Ancien Directeur financier de Wendel Membre de Comités d'audit (Stahl, Scalian) 	<ul style="list-style-type: none"> Auditeur et conseiller financier chez Arthur Andersen (6 ans) Ancien Directeur financier de Kering 	<p>Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Comité d'audit (STMicroelectronics) Expérience de Directeur financier (groupe Fives) Ancien Directeur de mission chez Ernst & Young
<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de sociétés du secteur industriel (Bolloré, LISI, Sequana/ ArjoWiggins, Ascometal) 	<ul style="list-style-type: none"> Ancienne VP M&A du groupe Alstom, où elle a travaillé 10 ans Représentante permanente de Bpifrance Participations, membre du Conseil d'administration de Nexans 	<p>Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> Expérience significative dans l'industrie du luxe (groupe Kering) 	<p>Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> Carrière essentiellement réalisée dans l'industrie (Renault, groupe Fives) Président de l'Alliance Industrie du Futur et Président de la filière Solution pour l'Industrie du Futur du Conseil national de l'industrie

	 Laurent Mignon	 Geoffroy Roux de Bézieux	 Christine Anglade	 Julie Avrane	 Claude Ehlinger	 Ana Giros Calpe
 Digital	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de projets de transformation digitale dans le secteur bancaire (BPCE, Natixis) 	<ul style="list-style-type: none"> Président et fondateur de Phone House et d'OMEA (Virgin Mobile), opérateur de réseau mobile Administrateur de Parrot, société cotée à forte dimension technologique Associé-fondateur du fonds de <i>venture capital</i> ISAI 	<ul style="list-style-type: none"> Directrice de la communication chez Wendel (mise en place de campagnes digitales, de stratégies de référencement (SEO/SEA), d'actions de marketing digital) 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise dans le domaine du numérique (projets de transformations numériques, industrie 4.0 et coanimation du pôle de compétences high-tech chez McKinsey) 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience dans des groupes à forte dimension technologique et digitale (Capgemini, CCMX, Eutelsat) 	Non
 Connaissance du secteur des services	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'administration de Bureau Veritas (depuis 2022) Sociétés de services détenues par Wendel : (CPI, Scalian) 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice de Bureau Veritas depuis 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice de Bureau Veritas depuis 2021 	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Bureau Veritas depuis 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Anciennement Directrice de la division service d'Alstom, et pilotage actuel des activités énergie et services d'Equans pour les régions BELUX et ANZ
 Développement durable – Engagement sociétal et Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des problématiques de développement durable, engagement sociétal et ressources humaines dans le cadre de la Direction de grands groupes 	<ul style="list-style-type: none"> Ancien Président du MEDEF (a doté le MEDEF d'une raison d'être engageant les entreprises dans une démarche de développement durable) 	<ul style="list-style-type: none"> Directrice du développement durable de Wendel (depuis 2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Comité de gouvernance, nominations et RSE de Valeo Présidente de Comité RSE (groupe Monnoyeur, Exail Technologies) Ancienne Co-Présidente du Club ESG de l'IFA 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Directrice Générale Adjointe d'Equans en charge de la stratégie, du développement et de la RSE
 Conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de politiques internes de conduite des affaires couvrant les domaines suivants : l'éthique, l'intégrité et la conformité (notamment chez Natixis et BPCE) 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage des procédures liées au respect des réglementations sur le devoir de vigilance au sein de Wendel 	<ul style="list-style-type: none"> Membre de Comités d'audit (Valeo, Unibail-Rodamco-Westfield, Exail Technologies), qui renvoient les actions menées en conformité et de lutte anti-corrupcion et trafic d'influence. 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de Directeur financier puis Directeur Général chez Louis Dreyfus Company, groupe de négoce mondial opérant dans des pays exposés à des risques de corruption élevés 	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la gestion et de la maîtrise des risques éthiques tout au long de la chaîne de valeur (depuis les activités commerciales jusqu'à la sélection et au suivi des fournisseurs) chez Equans
 Change-climatique	<ul style="list-style-type: none"> Président de la Commission climat et biodiversité de la Fédération bancaire française (de 2019 à 2022) et actuellement administrateur de l'Institut de finance durable 	<ul style="list-style-type: none"> Ancien Président du MEDEF Contribution à la création du <i>French Business Climate Pledge</i>, un engagement de réduction de CO₂ par les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des initiatives SBTi et des recommandations de la TCFD chez Wendel 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Comité de gouvernance, nominations et RSE de Valeo Présidente de Comités RSE (groupe Monnoyeur, Exail Technologies) Ancienne Co-Présidente du Club ESG de l'IFA 	Non	<ul style="list-style-type: none"> Responsable des plans d'adaptation et d'atténuation du changement climatique au niveau du groupe Equans

 Pascal Lebard	 Karine Lenglard	 Jérôme Michiels	 Jean-François Palus	 Élodie Perthuisot	 Frédéric Sanchez
Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de Comité de surveillance dans une Entreprise de Services du Numérique (ESN) (Scalian) • Pilotage de Wendel Growth (investissement en direct dans des startups dans le domaine de la tech et souscription auprès de fonds d'investissement technologique/actif à forte composante digitale) • Programme Harvard Executive Education <i>Competing in the Age of AI</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de la plateforme de e-commerce chez Kering et Gucci. • Développement des pratiques de CRM digital chez Kering et Gucci. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancienne Directrice e-commerce, data et transformation digitale du groupe Carrefour ; pilotage d'un chantier important de transformation digitale et data 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats sociaux au sein de sociétés à forte dimension technologique (Orange, STMicroelectronics) • Président de Fives dont les programmes d'innovation accompagnent les grandes mutations technologiques en cours (hydrogène, décarbonation de l'industrie, électro-mobilité, logistique urbaine, digitalisation et cybersécurité)
<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de sociétés dans le secteur des services (SGS jusqu'en 2009 et Bureau Veritas depuis 2013) 	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Bureau Veritas depuis 2019 • Administrateur de Scalian depuis 2023 	Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> • 30 ans d'expérience d'administrateur au sein de grands groupes faisant face à des défis ESG • Membre du Comité RSE de Bureau Veritas depuis février 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience significative dans le secteur de l'énergie (Alstom, Nexans, TSE Energy, WAAT) • Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations de Nexans 	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général Adjoint de Wendel, société dotée d'une forte stratégie ESG dans son activité d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Direction d'entreprises avec suivi des problématiques de développement durable • Ancien membre du Comité de développement durable de Kering 	<ul style="list-style-type: none"> • Administratrice et Présidente du Comité stratégique et de responsabilité sociale d'ELSAN 	<ul style="list-style-type: none"> • Président de Fives et mise en place de la stratégie RSE du Groupe (dont la démarche RSE contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations Unies) et adhésion au <i>Global Compact</i> des Nations Unies.
Non	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement dans la mise en place du programme de conformité et en particulier, du dispositif anticorruption chez Kering • Président du Comité d'audit et des risques de Bureau Veritas 	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience en matière de politiques de conduite des affaires, de gestion des relations avec les fournisseurs et de prévention et détection de la corruption dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général du groupe Fives
Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité ESG de Wendel 	<ul style="list-style-type: none"> • Ancien membre du Comité de développement durable de Kering • Suivi de la stratégie RSE de Kering en tant que Directeur Général délégué 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidente du Comité stratégique et de responsabilité sociale d'ELSAN (en charge notamment de superviser les questions relatives aux IRO en matière de durabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Président du groupe Fives, au cœur de la transition énergétique et climatique de ses clients industriels

Absence de représentation des salariés et des salariés actionnaires

La Société n'a pas désigné d'administrateur représentant les salariés. Étant une filiale d'une société soumise à l'obligation de désigner un administrateur salarié au sens des articles L. 225-27-1 et L. 22-10-7 du Code de commerce, elle n'est pas elle-même soumise à cette obligation. La recommandation du Code AFEP/MEDEF relative à la présence d'un administrateur représentant les salariés au sein du Comité en charge des rémunérations n'est, en conséquence, pas applicable à la Société.

En application des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, les sociétés cotées dont les actions détenues par les salariés représentent plus de 3 % du capital ont l'obligation de nommer au sein de leur Conseil un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires. Au 31 décembre 2025, le pourcentage d'actions de la Société détenues par les salariés est de 0,72 % ⁽¹⁾. Par conséquent, cette obligation n'est pas applicable à la Société.

Formation des administrateurs

Bureau Veritas veille à ce que les administrateurs bénéficient d'une connaissance approfondie des activités, des métiers et des spécificités du Groupe, ainsi que de ses enjeux, notamment stratégiques, et ceux du secteur.

De façon régulière, un membre du Comité exécutif présente au Conseil d'administration ou à l'un de ses comités une activité ou une zone géographique dont il a la responsabilité. En 2025, le Vice-Président exécutif de la région Moyen-Orient Caspienne et Afrique a ainsi présenté les enjeux et les perspectives de cette région.

Par ailleurs, en octobre 2025, une session dédiée à la stratégie du Groupe, sous la forme d'un séminaire « hors les murs », s'est déroulée sur deux journées à Florence (Italie). Cette session stratégique du Conseil d'administration a été organisée autour d'interventions de la Directrice Générale et de plusieurs membres du Comité exécutif sur les thèmes suivants : évolution du marché et structure du portefeuille, urbanisation et assurance, industries et matières premières, biens de consommation, excellence commerciale, excellence opérationnelle et performance, innovation, ressources humaines, et finance. Les présentations ont intégré une dimension transversale consacrée à la prise en compte de l'intelligence artificielle. Un temps consacré aux échanges entre les administrateurs et le management s'est ensuite déroulé à l'issue des présentations, sur la base de questions/réponses. Cette session a permis aux administrateurs de revoir de façon détaillée les grands axes stratégiques du Groupe et d'exprimer leurs attentes concernant la stratégie. La quasi-totalité des administrateurs (11/12) a participé aux deux journées stratégiques du Conseil.

Au cours du séminaire, les administrateurs ont également été conviés à participer à des ateliers thématiques en petits groupes (innovation et intelligence artificielle, biens de consommation, industrie, bâtiments et infrastructures et marine & offshore) ainsi qu'à des visites de sites (laboratoires du Groupe spécialisés dans le contrôle qualité dans l'industrie du luxe).

Des formations sur des sujets spécifiques peuvent également être organisées à la demande des administrateurs en fonction de leurs besoins au moment de leur nomination ainsi que tout au long de leur mandat. Les administrateurs ont également la possibilité d'interagir directement avec la Direction générale s'ils le souhaitent.

Les administrateurs reçoivent les communiqués de presse et des informations destinées aux actionnaires (telles que le Document d'enregistrement universel) et la revue de presse quotidienne.

Un parcours d'intégration et de formation pour les nouveaux membres du Conseil a été mis en place comme suit :

- des rencontres avec les membres du Comité exécutif et autres personnes clés au sein de l'organisation ;
- des visites de sites ;
- la remise d'un kit de bienvenue du nouvel administrateur comprenant le dossier permanent du Conseil d'administration, qui inclut les éléments suivants :
 - la composition et le fonctionnement des organes sociaux de la Société,
 - le répertoire des membres du Conseil d'administration,
 - le planning des réunions du Conseil et de ses comités,
 - les statuts de la Société,
 - les règlements intérieurs du Conseil d'administration et de ses comités,
 - la Charte de déontologie boursière,
 - le calendrier des fenêtres négatives,
 - les instructions AMF relatives aux opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article 19 du règlement européen sur les abus de marché,
 - le guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée,
 - les coordonnées de la banque gestionnaire des titres de la Société inscrits au nominatif et des contacts Bureau Veritas,
 - le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF,
 - le Code d'éthique du Groupe, et
 - le dernier Document d'enregistrement universel.

(1) Incluant les membres du Comité exécutif (hors la Directrice Générale).

3.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.3.1 CADRE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président. Le planning annuel prévisionnel des dates de réunions du Conseil d'administration (hors séances extraordinaires) est arrêté et communiqué à chaque membre avant la fin du premier semestre.

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant les points inscrits à l'ordre du jour et remis à chaque membre plusieurs jours avant la réunion afin de permettre un examen préalable des documents par les administrateurs.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents utiles (y compris toute information critique concernant la Société).

En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par les membres de la Direction générale. Les présentations sont suivies de discussions ou de débats avant le vote.

Un projet de procès-verbal détaillé, résumant les débats et les questions soulevées et mentionnant les décisions prises et les réserves émises, est ensuite transmis aux membres pour examen et commentaires avant d'être approuvé formellement en séance par le Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du Conseil qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Les administrateurs peuvent également bénéficier, s'ils le jugent nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers et son secteur d'activité.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont détaillées dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est notamment destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Règlement intérieur a été initialement adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2009. Depuis lors, il a fait l'objet de mises à jour régulières. Il est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante :

https://cdn3-group.bureauveritas.com/sites/g/files/zyyfnx196/files/media/document/Reglement_interieur_CA_19-06-2025.pdf

Le Règlement intérieur rappelle que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Règlement intérieur est divisé en cinq chapitres. La structure est la suivante :

- le premier chapitre est consacré en particulier à la mission du Conseil d'administration, à la description des modalités de réunion du Conseil (notamment la tenue de réunions par des moyens de télécommunication), à la déontologie, à la Charte des administrateurs et à la rémunération des administrateurs ;
- le deuxième chapitre précise les règles d'indépendance des administrateurs ;
- le troisième chapitre est consacré aux censeurs ⁽¹⁾ ;
- le quatrième chapitre précise les règles applicables aux comités du Conseil ; et
- le dernier chapitre est consacré aux modalités de modification, d'entrée en vigueur et de publication du Règlement intérieur et à l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Règlement intérieur prévoit également des limitations aux pouvoirs de la Directrice Générale qui sont présentées dans la sous-section « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général » de la section 3.1.3 – Structure de gouvernance, du présent Document d'enregistrement universel.

(1) À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, la Société ne compte pas de censeur.

Charte de déontologie boursière

Bureau Veritas veille au respect des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Dans ce contexte, la Société a établi en 2008 une Charte de déontologie boursière et désigné un *Group Compliance Officer*, qui est chargé de veiller au respect des dispositions de la Charte. Cette Charte de déontologie boursière a pour objet de rappeler la réglementation applicable et d'attirer l'attention des personnes concernées :

- d'une part, sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en la matière (obligation d'abstention sur les titres, interdiction de certaines opérations spéculatives et dispositions particulières applicables aux options d'achat et de souscription d'actions et aux actions gratuites) ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales attachées à la méconnaissance de ces lois et règlements ;
- d'autre part, sur la mise en place des mesures préventives (périodes d'abstention, listes d'initiés, liste de confidentialité, devoir de communication et obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leur sont étroitement liées) de nature à permettre à chacun d'investir dans les titres Bureau Veritas tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché.

Chaque administrateur s'est engagé à respecter les dispositions de cette Charte lors de son entrée en fonction.

La Charte de déontologie boursière prévoit des périodes d'abstention (dites « fenêtres négatives ») de 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes sociaux ou consolidés annuels et des comptes semestriels et de 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information trimestrielle, auxquelles s'ajoute le jour de la publication du communiqué.

La Charte de déontologie boursière est mise à jour régulièrement pour tenir compte des évolutions légales ou réglementaires. Sa dernière révision intègre les dispositions du règlement (UE) 2024/2809 du 23 octobre 2024 dit *Listing Act* modifiant le Règlement Abus de Marché (MAR).

Executive sessions

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les administrateurs non exécutifs de la Société se réunissent hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs une fois par an, afin notamment d'évaluer les performances des dirigeants mandataires sociaux.

Ces réunions, organisées chaque année, sont également l'occasion de réfléchir périodiquement à l'avenir du management. Les administrateurs peuvent également rencontrer les principaux dirigeants de la Société en dehors de la présence de la Directrice Générale (préalablement informée).

En 2025, trois *executive sessions* se sont tenues à la suite des séances du Conseil du 23 avril, du 13 juin et du 11 décembre, au cours desquelles les administrateurs ont engagé des discussions notamment sur la rémunération de la Directrice Générale et des membres du Comité exécutif.

3.3.2 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025



Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à douze (12) reprises. Le taux de présence global s'est élevé à 96 %.

Le Conseil d'administration reçoit un rapport détaillé et complet de la part de chacun des Présidents des comités sur les travaux menés par chaque comité. Il débat des avis, propositions et recommandations formulées par chaque comité avant de les approuver.

En outre, en 2025, des présentations opérationnelles ont été faites au Conseil d'administration par des membres du Comité exécutif du Groupe.

Les principales activités du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 sont résumées ci-dessous. Elles ont porté sur :

Marche des affaires de la Direction générale	<ul style="list-style-type: none"> • l'actualité du Groupe et ses activités ;
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • le suivi de l'exécution du plan stratégique LEAP I 28 ; • les projets d'acquisition significatifs du Groupe notamment dans le secteur Bâtiments et Infrastructures (London Building Control), Énergies renouvelables (Sólida), Métaux et Minéraux (GeoAssay) et Nucléaire (Groupe Dornier) ; le portefeuille de cibles en matière de M&A ; les projets de cession significatifs du Groupe tels que la finalisation de la cession de l'activité d'analyse alimentaire à Mérieux Nutrisciences ; • l'examen du projet de rapprochement entre la Société et un spécialiste du secteur du TIC (celui-ci n'ayant pas abouti) ; • le suivi du déploiement du nouveau modèle opérationnel du Groupe notamment le passage des <i>Operating Groups</i> à des Régions et la transformation des <i>Global Business Lines</i> en Lignes de Produits ; • les évolutions de marché et l'environnement concurrentiel ; • le suivi de la performance boursière ; • les activités du Groupe en fonction des zones géographiques ; • l'analyse de la prise en compte de l'intelligence artificielle dans la stratégie du Groupe (notamment au cours des deux journées stratégiques du Conseil d'administration et dans le cadre de la revue des programmes de performance et d'innovation) ;
Finance	<ul style="list-style-type: none"> • l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 et du premier semestre 2025, ainsi que la communication financière et extra-financière ; les documents de gestion prévisionnelle ; • la situation financière, l'endettement, la trésorerie et le financement à long terme du Groupe ; • la stratégie de financement pour les opérations M&A dans le cadre du plan stratégique ; • les prévisions financières du Groupe ; • la communication financière ; • la revue de la politique de dividende ; • les délégations financières à la Direction générale, dont celles en matière de cautions, avals et garanties ; • la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et le suivi des opérations dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société ; • l'approbation du budget du Groupe pour l'exercice 2026 ;
Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	<ul style="list-style-type: none"> • la revue de la mise en œuvre de la stratégie RSE pluriannuelle et des grandes lignes du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique ; • les conclusions de l'auditeur en charge de certifier les informations en matière de durabilité sur le rapport de durabilité pour l'exercice 2024 ; • la revue de la matrice de double matérialité, des impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux enjeux de durabilité jugés matériels et du point de vue des parties prenantes sur l'analyse de double matérialité ; • les objectifs du Groupe en matière de diversité et d'inclusion pour le <i>top management</i> en ce compris la politique de mixité des instances dirigeantes (Comité exécutif) ainsi que la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ● la préparation de l'Assemblée générale annuelle (convocation, ordre du jour, arrêté des projets de résolutions soumis aux actionnaires et des divers rapports y afférents) et le suivi et l'analyse des résultats des votes, notamment des votes contestataires d'actionnaires minoritaires (voir le détail à la section 3.3.7 – Dialogue actionnarial) ; ● l'analyse de la conformité de la Société aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, de l'AMF et du HCGE sur le gouvernement d'entreprise ; ● l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités ; ● la revue de l'indépendance des membres du Conseil d'administration ; ● le rapport sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ; ● l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités conformément à la politique de diversité ; ● l'évolution de la composition du Comité exécutif du Groupe ; ● l'examen des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux (Directrice Générale et Président du Conseil d'administration), du Vice-Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent, et des membres du Comité exécutif (voir le détail à la section 3.4.4 – Plans de succession) ; ● l'autorisation d'une convention réglementée ; ● l'analyse et la prise en compte des commentaires adressés à la Société par l'AMF dans le cadre de sa revue du Document d'enregistrement universel 2024 et des réponses apportées par la Société ; ● la constatation des mesures mises en place au cours de l'exercice dans le cadre des objectifs de mixité à horizon 2026 pour le Comité exécutif et la fixation de nouveaux objectifs ;
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> ● les politiques de rémunération des mandataires sociaux pour l'année 2025 (<i>say-on-pay ex ante</i>) ; ● l'application des politiques de rémunération (<i>say-on-pay ex post</i>), dont l'évaluation de la performance du dirigeant mandataire social exécutif au titre de l'exercice 2024 et l'arrêté du montant de sa rémunération au titre cet exercice ; ● la formule de répartition de la rémunération des administrateurs dans le cadre de l'enveloppe annuelle globale de rémunération des administrateurs autorisée par l'Assemblée générale du 20 juin 2024 ; ● les rémunérations des membres du Comité exécutif ; ● le niveau de réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions (LTIP) 2022 ; ● les conditions et la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions de performance 2025 au bénéfice de la Directrice Générale et de certains salariés du Groupe, ainsi que des sous-plans découlant de celui-ci ;
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ● la présentation au Conseil des actions menées au sein du Groupe pour renforcer la sécurité des systèmes informatiques (cybersécurité) à travers la remontée au Conseil des travaux du Comité d'audit et des risques sur ce sujet.

3.3.3 COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la faculté pour celui-ci de créer en son sein un ou plusieurs comités destinés à :

- nourrir la réflexion de ses membres ;
- faciliter le bon fonctionnement du Conseil ; et
- concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités ont un rôle consultatif. Ils sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumet à leur examen et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes-rendus, de propositions ou de recommandations.

Le Conseil d'administration s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur quatre (4) comités spécialisés, dont les membres sont tous issus du Conseil d'administration :

- le Comité d'audit et des risques ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ;

- le Comité stratégique ; et
- le Comité RSE.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte des compétences et expertises des membres du Conseil, de leur disponibilité, mais également des dispositions légales (en ce qui concerne les membres du Comité d'audit et des risques) et des recommandations du Code AFEP/MEDEF et de l'AMF. Les comités peuvent également inviter le Président et/ou l'Administrateur Référent, si ces derniers n'en sont pas membres, ainsi que les membres de la Direction générale, à assister à leurs réunions.

Les comités peuvent également tenir des réunions conjointes selon l'ordre du jour.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration définit les missions respectives de chacun des comités et leurs modalités de fonctionnement. Chaque comité est également doté d'une charte qui lui est propre.

Comité d'audit et des risques

Récapitulatif au 31 décembre 2025



Composition du Comité d'audit et des risques

Composition du Comité d'audit et des risques au 31 décembre 2025 et à la date de publication du Document d'enregistrement universel :

Jean-François Palus ⁽¹⁾, Président

Julie Avrane ⁽¹⁾

Jérôme Michiels

Geoffroy Roux de Bézieux ⁽¹⁾

Frédéric Sanchez ⁽¹⁾

(1) Indépendant(e).

Le Conseil d'administration du 22 octobre 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de nommer Geoffroy Roux de Bézieux en qualité de membre du Comité d'audit et des risques avec effet au 13 décembre 2025, en remplacement de Pascal Lebard, ne pouvant plus, à compter de cette date, être qualifié d'administrateur indépendant au sens du critère des douze ans de mandat du Code AFEP/MEDEF. Cette nomination permet de conserver un taux d'indépendance élevé au sein du Comité.

Au 31 décembre 2025 et à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité d'audit et des risques est ainsi composé à 80 % d'administrateurs indépendants (dont le Président). La proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF est ainsi respectée.

Le Comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

Sur la base de leurs formations et leurs expériences professionnelles, la Société estime que les membres du Comité d'audit et des risques disposent des compétences financières et comptables nécessaires à l'exercice de leur mandat :

- **Jean-François Palus** : après une expérience de six ans en tant qu'auditeur et conseiller financier chez Arthur et Andersen, il a occupé différents postes de direction au sein du groupe Kering avant de devenir Directeur financier du groupe puis Directeur Général délégué. Jean-François Palus a assuré les fonctions de Président-Directeur Général de Gucci de septembre 2023 à décembre 2024.
- **Frédéric Sanchez** possède de solides compétences financières acquises notamment au sein du cabinet Ernst & Young puis du groupe Fives au sein duquel il a assuré les fonctions de Directeur administratif et financier avant de prendre la direction du groupe.
- **Geoffroy Roux de Bézieux** dispose de compétences solides dans le capital-investissement développées tout particulièrement à travers la *holding* d'investissement qu'il a créée en 2015 (Notus Technologies). Il est par ailleurs membre du Comité d'audit et des risques de Saint-Gobain et a été membre du Comité financier et d'audit de Stellantis (anciennement Groupe PSA).
- **Jérôme Michiels** : diplômé d'HEC, il a assuré la direction financière de Wendel de 2015 à 2023 après avoir travaillé pendant dix ans au sein de l'équipe d'investissement. Il est aujourd'hui Directeur de Wendel Growth dont l'activité est dédiée au financement des entreprises à forte croissance et assure la fonction de Directeur Général Adjoint de Wendel.
- **Julie Avrane** : ancienne Directrice associée de McKinsey & Company, elle apporte son expérience de 25 ans dans le conseil en management, avec une expertise notamment dans le numérique, la stratégie d'entreprise, la croissance, l'organisation, la transformation et les fusions. Elle est membre du Comité d'audit du groupe Exail Technologies ainsi que représentante permanente du FSP, administratrice et membre du Comité d'audit et des risques de Valeo. Elle a été membre du Comité d'audit d'Unibail-Rodamco-Westfield jusqu'en avril 2025.

Les compétences détaillées des membres figurent dans la matrice de compétences (section 3.2.5.) et dans les fiches individuelles des administrateurs (section 3.2.2.).

Missions du Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il fait l'objet d'actualisations régulières. Ainsi, il a été mis à jour pour la dernière fois en février 2024 afin de préciser le rôle du Comité quant à l'information en matière de durabilité.

Il a plus particulièrement les missions suivantes :

• Information financière :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- examiner la pertinence du choix du référentiel comptable, de la permanence des méthodes comptables appliquées, des positions comptables prises et des estimations faites pour traiter les opérations significatives et du périmètre de consolidation ;
- examiner, avant qu'ils ne soient rendus publics, tous documents d'information comptable et financière, dont les communiqués sur l'information trimestrielle et les résultats, le Document d'enregistrement universel ;

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- suivre l'efficacité de la sécurité des systèmes d'information ;
- examiner les risques y compris ceux de nature sociale et environnementale, suivre les indicateurs clés de performance en matière de RSE ;
- suivre les contentieux et les engagements hors bilan significatifs ;

Contrôle externe – Commissariat aux comptes :

- émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014, sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ;
- suivre la réalisation des missions de commissariat aux comptes ; tenir compte des constatations et conclusions de la Haute autorité de l'audit consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 820-14 et suivants du Code de commerce ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des comptes ; prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
- approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 821-30 du Code de commerce ;

• Information en matière de durabilité :

- suivre le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, y compris sous la forme numérique prévue par l'article 29 *quinquies* de la directive 2013/34/UE et le processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 *ter* de cette directive et, le cas échéant, formuler des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus ;
- examiner, avant qu'ils soient rendus publics, tous documents d'information en matière de durabilité émis par la Société ;

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité, y compris sous format numérique, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- examiner les risques en matière de durabilité ;

Contrôle externe – Certification des informations en matière de durabilité :

- émettre, conformément à l'article L. 822-19 du Code de Commerce, une recommandation sur l'organisme tiers indépendant proposé à la désignation par l'Assemblée générale et s'assurer du respect par l'organisme tiers indépendant des conditions d'indépendance applicables audit organisme ;
- suivre la réalisation des missions de certification des informations en matière de durabilité ; tenir compte des constatations et conclusions de la Haute autorité de l'audit consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 820-14 et L. 820-15 du Code de commerce ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des informations en matière de durabilité ; prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

Enfin, le Comité est régulièrement tenu informé de l'évolution du dispositif de prévention de la corruption et des plans d'action mis en place dans le cadre de la loi Sapin 2.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte au Conseil d'administration de la mission de certification des informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont ces missions ont contribué à l'intégrité de l'information financière et de l'information en matière de durabilité. Il rend compte du rôle qu'il a joué dans ce processus.

Le Comité informe le Conseil d'administration sans délai de toute difficulté rencontrée.

Plus généralement, le Comité porte à la connaissance du Conseil tous les points qui paraissent poser problème ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Fonctionnement et travaux du Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins avant chaque publication financière. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement en fonction des demandes des membres du Comité, et si le contexte de la Société le justifie.

Le Comité d'audit et des risques peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale et les Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président du Comité peut organiser, lorsqu'il le souhaite, une réunion hors la présence de la Direction de la Société avec les Commissaires aux comptes et une autre avec le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions. Il peut également, dans l'exercice de ses missions, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration, se faire communiquer par la Direction générale tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission et auditionner tout ou partie des membres de la Direction générale ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner. Enfin, le Comité d'audit et des risques peut se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Conformément au Code AFEP/MEDEF et sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du Comité sont adressées plusieurs jours avant la réunion.

Le Président du Comité d'audit et des risques rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations, notamment sur les comptes annuels et semestriels, et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

Travaux du Comité au cours de l'exercice 2025

En 2025, le Comité d'audit et des risques s'est réuni à sept (7) reprises avec un taux de présence moyen de 89 %.

Le Directeur financier, le Directeur des Affaires Juridiques et de l'Audit interne, le contrôleur financier du Groupe et le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions ont participé aux réunions du Comité. D'autres directeurs en charge notamment de la trésorerie, des relations investisseurs, de la RSE, de la sécurité informatique, de la conformité, des risques, des contentieux et de l'assurance sont intervenus sur des points spécifiques à l'ordre du jour.

Les Commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du Comité d'audit et des risques et ont à cette occasion présenté leurs travaux et les méthodes et options comptables retenues.

En 2025, les principaux travaux du Comité d'audit et des risques ont principalement porté sur :

Comptes et information financière	<ul style="list-style-type: none"> • l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024, des résultats semestriels 2025, du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2025 et des communiqués financiers correspondants ; • la revue des notes annexes aux comptes ainsi que les points techniques de clôture, commentés par la Direction financière du Groupe et analysés par les membres du Comité en présence des Commissaires aux comptes, avec une attention particulière sur le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2024, l'évolution de la politique de dividende, la valorisation et les allocations des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan significatifs ; • la revue du Document d'enregistrement universel 2024 et en particulier le chapitre relatif aux facteurs et gestion des risques ; • la revue des actualités fiscales et l'analyse du Taux Effectif d'Imposition (TEI) 2024 ;
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • le suivi de l'évolution de la dette et des financements en cours ; • l'examen des éventuels besoins en financements additionnels ; • le suivi de la structure financière et de la documentation financière du Groupe ;
Audit et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • la revue sur une base semestrielle des conclusions des travaux de l'audit interne ainsi que la proposition de programme de travail annuel ; • le suivi du déploiement des outils de contrôle interne ; • l'examen des résultats et des plans d'action en application du cadre de référence de l'AMF concernant les principes généraux et le cadre du contrôle interne comptable et financier ;
Gestion des risques/ Compliance	<ul style="list-style-type: none"> • la revue des rapports semestriels sur la gestion des risques, sur les contentieux et sur la conformité notamment à la loi Sapin 2 ; • la revue de la cartographie des risques corruption du Groupe ; • la revue de la mise à jour 2025 de la cartographie des risques du Groupe ; • la revue de la feuille de route et du statut de la cybersécurité au sein du Groupe (avec notamment la mise à jour du <i>Business Continuity Plan</i> et la réalisation de la simulation d'une crise cyber), des progrès réalisés et les modalités du programme d'assurance cybersécurité ; • la présentation par les Commissaires aux comptes de leurs principaux constats sur l'identification des risques et l'évaluation des procédures de contrôle/audit interne ; • la revue des cas traités par le comité d'éthique ;
Audit externe	<ul style="list-style-type: none"> • la revue de l'ensemble des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ; • la revue du périmètre de leur mission et de leurs honoraires, l'évaluation de leurs travaux et de leur indépendance, l'examen des services autres que la certification des comptes réalisés par les Commissaires aux comptes ;
RSE/durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • la revue de la méthodologie et du processus d'évaluation suivis dans le cadre de l'analyse de la double matérialité et la revue de la matrice de double matérialité (incluant la revue des impacts, risques et opportunités matériels) ; • la revue du rapport de durabilité publié dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la Société et des conclusions de l'auditeur de durabilité ; • l'examen de la cartographie des risques du Groupe incluant les risques en matière de durabilité ; • l'examen du processus d'élaboration de contrôle interne des indicateurs RSE ; • la revue du plan de vigilance du Groupe et des résultats de la campagne menée sur 2025 ;
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • la revue du <i>reporting</i> annuel sur les conventions courantes et réglementées conformément à la procédure en vigueur ; • l'examen de garanties à émettre par la Société avant leur soumission au Conseil d'administration pour approbation ; • l'examen des décisions d'augmentation et de réduction du capital de la Société avant leur soumission pour approbation par le Conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations

Récapitulatif au 31 décembre 2025



Composition du Comité des nominations et des rémunérations

Composition du Comité des nominations et des rémunérations au 31 décembre 2025 et à la date de publication du Document d'enregistrement universel :

Geoffroy Roux de Bézieux ⁽¹⁾ , Président
Julie Avrane ⁽¹⁾
Epifrance Investissement (représentée par Karine Lenghart) ⁽¹⁾
Claude Ehlinger
Pascal Lebard

(1) *Indépendant(e)*.

Le Conseil d'administration du 22 octobre 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de nommer avec effet au 13 décembre 2025 :

- Geoffroy Roux de Bézieux en qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations (d'Administrateur Référent et de Vice-Président) en remplacement de Pascal Lebard, ne pouvant plus être qualifié d'administrateur d'indépendant au sens du critère des douze ans de mandat du Code AFEP/MEDEF ;
 - *Geoffroy Roux de Bézieux dispose d'une expertise reconnue dans les domaines de la gouvernance d'entreprise et des rémunérations des mandataires sociaux, en particulier à travers ses précédentes fonctions de Vice-Président puis de Président du MEDEF, au cours desquelles il a assuré le suivi et piloté l'évolution du Code AFEP/MEDEF. Il est également administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations au sein de la société Parrot ;*
- Julie Avrane en qualité de membre du Comité des nominations et des rémunérations ;
 - *Julie Avrane apporte au Comité sa grande expérience en qualité d'administratrice au sein de grands groupes cotés et non cotés. Elle est notamment membre du Comité des rémunérations et du Comité gouvernance, nominations et responsabilité sociale d'entreprise de Valeo (en qualité de représentante permanente de FSP, administrateur) et Présidente du Comité RSE et des rémunérations du groupe Exail Technologies.*

Le choix des membres du Comité repose avant tout sur leur expérience et leurs compétences, tout en respectant les critères d'indépendance et en tenant compte de la composition du Conseil.

Les compétences détaillées des membres du Comité figurent dans la matrice de compétences mise à jour (section 3.2.5.) et dans les fiches individuelles des administrateurs (section 3.2.2.).

Au 31 décembre 2025 et à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité des nominations et des rémunérations est ainsi composé à 60 % d'administrateurs indépendants (dont le Président). Par conséquent, la majorité de membres indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF est respectée.

Le Comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

La Directrice Générale et le Président du Conseil d'administration, sans participer aux délibérations, peuvent être associés aux travaux du Comité, sauf sur les points de l'ordre du jour les concernant.

Missions du Comité des nominations et des rémunérations

La Société dispose d'un Comité unique des nominations et des rémunérations doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration sur :

- la sélection des membres de la Direction générale ;
- la sélection des membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés ;
- la situation de chaque membre du Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance issus du Code AFEP/MEDEF ;
- les éléments de rémunération et avantages des membres de la Direction générale ;
- les modalités de fixation de la rémunération des membres de la Direction générale (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation). Il revoit également les mécanismes de rémunération long terme et l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil d'administration ainsi que sa répartition.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer et d'examiner les plans de succession pour les dirigeants mandataires sociaux (en ce sens la Directrice Générale et le Président du Conseil d'administration) ainsi que pour les postes de direction de la Société, en particulier les membres actuels et potentiels du Comité exécutif. À ce titre, il évalue les compétences et l'expérience requises des candidats potentiels et formule ses recommandations au Conseil d'administration.

Depuis plusieurs années, le Comité des nominations et des rémunérations analyse les évaluations des personnes clés effectuées par la Direction Générale afin de s'assurer de la validité des plans de succession et d'accélérer le développement des successeurs potentiels.

Pour plus de précisions sur les travaux relatifs aux plans de succession, se référer à la section 3.4.4. – Plans de succession.

En outre et de manière générale, le Comité des nominations et des rémunérations veille à l'application des dispositions du Code AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère.

Fonctionnement et travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins trois (3) fois par an ; et en tout état de cause préalablement à l'approbation du Document d'enregistrement universel par le Conseil. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement notamment en fonction des demandes des membres du Comité, et si le contexte de la Société le justifie.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale. Le Comité des nominations et des rémunérations peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Le Président du Comité des nominations et des rémunérations rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

Travaux du Comité au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'année 2025, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à huit (8) ⁽¹⁾ reprises avec un taux de présence de 88 % ⁽²⁾ et a également fait l'objet d'une consultation écrite.

Les travaux du Comité des nominations et des rémunérations au titre de l'exercice 2025 ont principalement porté sur :

Rémunération des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> la politique de rémunération et les objectifs de la Direction générale au titre de l'exercice 2025 ; la revue des critères financiers et extra-financiers (en particulier les indicateurs RSE) permettant de déterminer la part variable de la rémunération au titre de l'exercice 2024 ; les politiques de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025 ; l'enveloppe de rémunération des administrateurs et ses modalités de répartition ; la revue des ratios d'équité ; le rapport sur les rémunérations figurant dans le Document d'enregistrement universel 2024 et présenté à l'Assemblée générale ;
Plans d'intéressement à long terme	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance 2025 ; la constatation de la réalisation des conditions de performance attachées aux plans d'actions de performance et/ou de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions concernés ;
Comité exécutif	<ul style="list-style-type: none"> l'évolution du Comité exécutif, notamment dans le cadre du nouveau modèle opérationnel du Groupe ; les propositions de rémunération des membres du Comité exécutif et le positionnement de celles-ci au regard du marché ;
Gestion des ressources humaines du Groupe et plans de succession	<ul style="list-style-type: none"> l'examen des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux (Directrice Générale et Président du Conseil d'administration), du Vice-Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent, et des membres du Comité exécutif ; la revue de la politique de diversité du Conseil d'administration, de la politique de diversité et d'inclusion du Groupe et au sein du Comité exécutif, en ce compris la revue des progrès accomplis en 2025 dans le cadre des objectifs de mixité au sein du Comité exécutif et la fixation de nouveaux objectifs à horizon 2028 ; le vivier de potentiels talents et de <i>leaders</i> du Groupe ; la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; la revue du nouveau modèle opérationnel du Groupe ;
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> la préparation de l'Assemblée générale annuelle 2025 : revue des projets de résolutions relevant de son périmètre (rémunérations des mandataires sociaux, nomination et renouvellement d'administrateurs), examen du rapport <i>ex post</i> sur la rémunération, des politiques de rémunération, de l'analyse des interactions avec les principaux investisseurs et agences en conseils de vote (<i>proxies</i>) dans le cadre des <i>roadshows</i> gouvernance ; l'analyse des votes post-Assemblée générale, notamment les votes contestataires d'actionnaires minoritaires ; l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités : la recommandation au Conseil sur (i) la nomination d'une nouvelle administratrice et le renouvellement de quatre administrateurs en vue de l'Assemblée générale annuelle 2025 ; et (ii) la nomination, à compter du 13 décembre 2025, d'une part du nouvel Administrateur Référent, Président du Comité des nominations et des rémunérations et Vice-Président du Conseil, et d'autre part, d'un nouveau membre (administratrice indépendante) au sein du Comité des nominations et des rémunérations ; l'examen de la conformité de la composition du Conseil d'administration aux règles de diversité prévues dans le Règlement intérieur et des besoins en compétence, y compris s'agissant des sujets en matière RSE/de durabilité ; la restitution de l'activité de l'Administrateur Référent au cours de l'exercice 2024 ; la revue de la matrice des compétences des administrateurs mise à jour en vue d'un renforcement de la justification et de la traçabilité des compétences attribuées à chaque administrateur au regard des qualifications et des expériences de chacun ; la revue du chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise du Document d'enregistrement universel 2024 ; l'évaluation de la conformité et les axes d'amélioration en matière de gouvernance au regard des recommandations AFEP/MEDEF, du rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HGCE) et du rapport AMF ; la revue, dans le cadre de l'examen de l'indépendance, de la situation personnelle de chaque membre du Conseil d'administration, au regard des critères d'indépendance définis dans le Règlement intérieur du Conseil et dans le Code AFEP/MEDEF. Le Comité a notamment procédé à l'examen des relations d'affaires existantes entre le Groupe et les groupes concernés au regard de chaque administrateur ; l'examen des commentaires adressés par l'AMF sur les sujets de gouvernance dans le cadre de la revue du Document d'enregistrement universel 2024 et des réponses apportées par la Société avant présentation au Conseil ;
Executive sessions	<ul style="list-style-type: none"> six sessions exécutives du Comité se sont tenues en 2025.

(1) Les membres du Comité ont également été consultés une fois par le biais d'une procédure de consultation écrite.

(2) Le taux de présence ne prend pas en compte la réunion du Comité qui a fait l'objet d'une consultation écrite.

Comité stratégique

Récapitulatif au 31 décembre 2025



Composition du Comité stratégique

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2025 et à la date de publication du Document d'enregistrement universel :

Julie Avrane ⁽¹⁾, Présidente

Claude Ehlinger

Ana Giros Calpe ⁽¹⁾

Pascal Lebard

Laurent Mignon

Élodie Perthuisot ⁽¹⁾

(1) *Indépendant(e)*.

Au 31 décembre 2025 et à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité stratégique est ainsi composé à 50 % d'administrateurs indépendants (dont la Présidente).

Missions du Comité stratégique

Le Comité stratégique est doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement, et qui a été mis à jour pour la dernière fois en février 2024. Le Comité a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration et soumet au Conseil ses avis, propositions ou recommandations.

Dans ce cadre, les missions du Comité sont les suivantes :

- suivre l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe ;
- examiner le budget du Groupe et ses révisions ;
- revoir les projets d'acquisition et de cession soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application de l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de Bureau Veritas ;
- revoir et approuver, pour le compte du Conseil d'administration, toute opération visée aux alinéas ci-dessous, à l'exception de celles réalisées dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, dès lors que son montant unitaire dépasse 10 millions d'euros et est inférieur à 20 millions d'euros, et pour autant que l'opération n'ait pas été autorisée à l'occasion de l'approbation du budget annuel :
 - acquisition ou cession d'actifs mobiliers ou immobiliers de la Société,
 - acquisition ou cession de participations ou de fonds de commerce,
 - accord de partenariat assorti d'un investissement du montant visé ci-dessus.

Pour les besoins du présent paragraphe les opérations « intra-groupe » sont celles intervenant entre des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité par la Société ;

- s'assurer de la prise en compte des incidences, risques et opportunités (IRO) et des priorités RSE dans le *business model* et la stratégie Groupe ;
- revoir l'ambition des objectifs RSE.

Le Comité doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration. Il examine également toute question que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Fonctionnement et travaux du Comité stratégique

Le Comité stratégique se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins trois (3) fois par an. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement en fonction notamment des demandes des membres du Comité, et si le contexte de la société le justifie.

Le Comité stratégique peut organiser, s'il le souhaite, des réunions avec les membres de la Direction générale après en avoir informé la Directrice Générale ou solliciter des études techniques externes et se faire assister en réunion par tout tiers de son choix à charge d'en informer le Conseil d'administration.

La Présidente du Comité stratégique rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations, et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

Travaux du Comité au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'année 2025, le Comité stratégique s'est réuni à six (6) reprises ⁽¹⁾ avec un taux de présence de 100 %.

Les travaux du Comité stratégique en 2025 ont principalement porté sur :

Activités et budget	<ul style="list-style-type: none"> la revue du budget 2026 ;
Stratégie du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique LEAP I 28 ; l'organisation des journées stratégiques du Conseil d'administration ; la stratégie digitale/IA et innovation du Groupe ; la revue du programme de performance ; la stratégie d'intégration du Groupe post-acquisition ; l'analyse du marché des services cybersécurité du secteur du TIC (Test, Inspection et Certification) ;
Acquisitions/cessions	<ul style="list-style-type: none"> les opportunités d'acquisition et la revue du portefeuille de cibles (en ce compris dans le secteur des énergies renouvelables et <i>sustainability advisory</i>) ; la revue de la performance des acquisitions passées ; les options de financement pour les opérations d'acquisition ; les projets de cession ; les dynamiques du M&A dans le marché du TIC (Test, Inspection et Certification).

Comité RSE

Récapitulatif au 31 décembre 2025



Composition du Comité RSE

Composition du Comité au 31 décembre 2025 et à la date de publication du Document d'enregistrement universel

- Ana Giros Calpe ⁽¹⁾, Présidente
- Christine Anglade
- Pascal Lebard
- Geoffroy Roux de Bézieux ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Indépendant(e).

Au 31 décembre 2025 et à la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité RSE est ainsi composé à 50 % d'administrateurs indépendants (dont la Présidente).

Sur la base de leurs formations et leurs expériences professionnelles définies dans les biographies détaillées en section 3.2.2 – Biographies des administrateurs du présent Document d'enregistrement universel et dans la matrice des compétences figurant à la section 3.2.5, la Société estime que les membres du Comité RSE sont en adéquation avec les missions du Comité définies ci-dessous. Ana Giros Calpe, Présidente du Comité, dispose d'une expertise en matière de RSE qui découle notamment de ses fonctions de Directrice Générale Adjointe d'Equans, en charge de la stratégie, du développement et de la RSE, et de ses précédentes expériences.

Les compétences détaillées en matière de RSE/ durabilité des membres du Comité RSE, et plus généralement des administrateurs, figurent dans la matrice de compétences mise à jour (section 3.2.5.) et dans les fiches individuelles des administrateurs (section 3.2.2.).

Le choix des membres du Comité repose avant tout sur leur expérience et leurs compétences, tout en respectant les critères d'indépendance et en tenant compte de la composition du Conseil.

Missions du Comité RSE

Le Comité RSE est régi par un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Le Comité a un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil d'administration dans le cadre des missions décrites ci-après et soumet au Conseil ses avis, propositions ou recommandations.

⁽¹⁾ dont une réunion conjointe avec le Conseil d'administration.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, les missions du Comité sont les suivantes :

En matière de stratégie :

- revoir les enjeux RSE qui ressortent de l'analyse de double matérialité et la prise en compte des attentes des parties prenantes ;
- revoir l'évaluation des incidences, risques et opportunités (IRO) et leur niveau de matérialité ;
- revoir l'incidence des IRO sur le *business model* et la stratégie RSE qui en découlent ;
- veiller à la présence d'indicateurs RSE, en particulier climatiques, dans la rémunération des dirigeants ;
- veiller à la réalisation d'audits RSE dans les acquisitions et plus globalement dans différents process de l'entreprise ;

En matière de politiques et plans d'action :

- veiller à la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des moyens humains et financiers nécessaires pour parvenir aux objectifs fixés ;
- revoir la politique de communication d'informations en matière de durabilité, y compris les publications numériques ;
- préciser les critères de sélection de l'organisme tiers indépendant (OTI) qui réalise la mission d'assurance du rapport de durabilité ;

En matière d'indicateurs et objectifs :

- revoir l'ambition des objectifs RSE ;
- suivre les résultats des indicateurs RSE, l'avancement des actions dans le domaine et l'atteinte des objectifs de management ;

En matière de transition climatique :

- Revoir les moyens alloués au plan de transition climatique ;
- Suivre les actions visant à réduire les émissions de GES et les impacts climatiques des opérations et de la chaîne de valeur ;
- Vérifier l'alignement des résultats avec les engagements SBTi ;

Travaux du Comité au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'année 2025, le Comité RSE s'est réuni trois (3) fois, avec un taux de présence de 92 %.

Les travaux du Comité RSE en 2025 ont principalement porté sur :

- la revue de l'analyse de double matérialité (incluant la revue des impacts, risques et opportunités matériels) ;
- la revue de la performance RSE, du positionnement de la Société et des évaluations des agences de notation extra-financière ;
- les objectifs RSE 2025 ;
- la revue de la nouvelle méthodologie de calcul des émissions de scope 3 ;
- l'examen de l'indicateur de durabilité en lien avec l'adaptation au changement climatique ;
- la revue du calendrier d'intervention de l'auditeur en matière de durabilité concernant l'audit du rapport de durabilité (CSRD) et les cinq indicateurs faisant l'objet d'une assurance raisonnable ;
- l'examen de la cartographie des risques sur le devoir de vigilance ;
- la revue du rapport de durabilité publié dans le Document d'enregistrement universel 2024 de la Société et des conclusions de l'auditeur de durabilité ;

Ressources humaines • le suivi des initiatives RH sur l'équilibre hommes/femmes ;

Hygiène, santé et sécurité • le suivi des indicateurs clés en matière de sécurité.

En matière de benchmark :

- s'assurer que les résultats des évaluations des agences de notation extra-financière sont conformes aux objectifs fixés ;
- analyser les études comparatives en matière de RSE avec des entreprises *leaders* et les bonnes pratiques associées.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Plus généralement, le Comité porte à la connaissance du Conseil tous les points qui paraissent poser problème, générer des opportunités ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Fonctionnement et travaux du Comité RSE

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins trois (3) fois par an ; et en tout état de cause préalablement à l'approbation par le Conseil d'administration du Document d'enregistrement universel. Le programme de travail établi en début d'année est mis à jour régulièrement en fonction notamment des demandes des membres du Comité, et si le contexte de la Société le justifie.

Le Comité RSE peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale. Le Comité RSE peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

La Présidente du Comité RSE rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

3.3.4 TRAVAUX DE L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT EN 2025

Au cours de l'exercice 2025, Pascal Lebard, dans ses fonctions d'Administrateur Référent, a notamment :

- échangé régulièrement avec le Président du Conseil d'administration sur la gouvernance et l'organisation du Conseil et du Groupe ainsi que sur la composition des comités du Conseil d'administration, notamment dans le cadre de la transition avec le nouvel Administrateur Référent ;
- entretenu des échanges réguliers avec la Directrice Générale afin de se tenir informé de l'actualité et de la marche des affaires du Groupe ;
- coordonné les travaux des différents comités sur les sujets transverses ;
- rencontré, dans le cadre des *roadshows* organisés en vue de l'Assemblée générale du 19 juin 2025, les principaux investisseurs (représentant 25 % de l'actionnariat flottant de la Société) (pour plus de détails, se référer à la section 3.3.7 – Dialogue actionnarial du présent Document d'enregistrement universel) ;
- organisé et présidé deux réunions réservées aux administrateurs indépendants ;
- examiné les commentaires adressés par l'AMF sur les sujets de gouvernance et s'est entretenu sur ces sujets avec la Direction de la Société en amont de leur présentation au Comité des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration ;

- suivi l'assiduité et l'implication de chaque membre du Conseil au regard des critères et des exigences prévues par le Règlement intérieur du Conseil ;
- s'est assuré qu'il n'y avait aucune situation de conflit d'intérêts au sein du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2025, Pascal Lebard, en tant qu'Administrateur Référent, a participé à la totalité des réunions du Conseil (douze réunions), du Comité des nominations et des rémunérations (huit réunions) du Comité stratégique (six réunions) et à la majorité des réunions du Comité d'audit et des risques et du Comité RSE.

Depuis le 13 décembre 2025, la fonction d'Administrateur Référent est assumée par Geoffroy Roux de Bézieux, administrateur indépendant. À ce titre, ce dernier a organisé et conduit l'évaluation annuelle 2025 du Conseil d'administration et de ses comités au cours de laquelle il a mené des entretiens individuels avec chacun des administrateurs (le détail de l'évaluation annuelle figure à la section 3.3.6 ci-après).

3.3.5 TAUX DE PRÉSENCE AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2025

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de *quorum* et de majorité prévues par la loi. Les administrateurs doivent consacrer chaque année le temps nécessaire à leurs fonctions et se rendre disponibles, sauf circonstances exceptionnelles, pour chaque séance du Conseil ou réunion du Comité dont ils sont membres. Le calendrier des séances et réunions de l'année est partagé en début d'année N-1 avant validation définitive par le Conseil.

Suivi de l'assiduité des membres du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent assure un suivi régulier de l'assiduité et de l'implication de chaque membre du Conseil à travers des critères quantitatifs (taux de présence aux réunions du Conseil et des comités dont il est membre, le cas échéant) et qualitatifs (préparation des dossiers en amont des réunions, matérialisée notamment par des contributions constructives aux débats, l'expertise apportée dans certains domaines de compétence). La question de l'assiduité est également systématiquement abordée à l'occasion de l'évaluation annuelle du Conseil et de ses comités.

Le respect des règles de cumul de mandats définies dans le Code AFEP/MEDEF est par ailleurs tout particulièrement surveillé afin de garantir que les administrateurs puissent se consacrer pleinement à leur rôle.

Lorsque l'assiduité d'un administrateur est jugée insuffisante, l'Administrateur Référent s'entretient individuellement avec l'administrateur concerné afin de comprendre les raisons de ses absences. Au cours de cet échange, l'Administrateur Référent rappelle les exigences d'engagement et de participation attendues de chaque administrateur. Ensemble, ils définissent des mesures adaptées. L'Administrateur Référent tient le Président du Conseil d'administration informé de ces échanges.

En application de la procédure détaillée ci-dessus, l'Administrateur Référent s'est entretenu individuellement avec l'un des administrateurs dont le taux de participation aux instances en 2025 a diminué.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2024, des échanges approfondis ont eu lieu entre l'Administrateur Référent et Jean-François Palus concernant la disponibilité limitée de ce dernier en raison de sa nomination en juillet 2023, pour une période transitoire, en qualité de Président-Directeur Général de Gucci (entité du groupe Kering au sein duquel M. Palus avait effectué la majorité de sa carrière). Jean-François Palus est depuis le mois de décembre 2024 entièrement libéré de ses fonctions au sein du groupe Kering. Il consacre tout le temps nécessaire à son mandat d'administrateur de Bureau Veritas et de Président du Comité d'audit et des risques. À ce titre, il a assisté depuis le début de l'exercice 2025 à la majorité des réunions du Conseil d'administration (onze sur douze) et à l'intégralité des réunions du Comité d'audit et des risques dont il est Président.

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration a relevé le bon niveau général de participation des administrateurs à l'ensemble des réunions.

ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX RÉUNIONS DES COMITÉS EN 2025

	Conseil d'administration		Comité d'audit et des risques		Comité des nominations et des rémunérations		Comité stratégique		Comité RSE		
Nombre de réunions	12		7		8		6		3		
<i>Administrateurs</i>											
Laurent Mignon	12/12	100 %					6/6	100 %			
Pascal Lebard	12/12	100 %	6/7	86 %	8/8	100 %	6/6	100 %	2/3	67 %	
Bpifrance Investissement (représentée par Karine Lenglard)	12/12	100 %			8/8	100 %					
Christine Anglade	12/12	100 %							3/3	100 %	
Julie Avrane	12/12	100 %	7/7	100 %			6/6	100 %			
Claude Ehlinger	12/12	100 %			8/8	100 %	6/6	100 %			
Ana Giros Calpe	12/12	100 %					6/6	100 %	3/3	100 %	
Jérôme Michiels	12/12	100 %	7/7	100 %							
Jean-François Palus	11/12	92 %	7/7	100 %							
Élodie Perthuisot ⁽¹⁾	6/6	100 %					3/3	100 %			
Geoffroy Roux de Bézieux	12/12	100 %			7/8	88 %			3/3	100 %	
Frédéric Sanchez ⁽²⁾	7/12	58 %	4/7	57 %							
Lucia Sinapi-Thomas ⁽³⁾	6/6	100 %			2/6	33 %	3/3	100 %			
TOTAL		96 %		89 %		88 %		100 %		92 %	

(1) Administratrice depuis le 19 juin 2025.

(2) Le taux de présence de Frédéric Sanchez s'explique par des circonstances personnelles, notamment de fortes contraintes d'agenda liées à ses responsabilités professionnelles qui ont affecté sa disponibilité durant l'exercice 2025. Cette situation a été accentuée par un nombre exceptionnellement élevé de réunions du Conseil au cours de l'exercice 2025, incluant plusieurs réunions extraordinaires non prévues au calendrier initial des instances (12 réunions du conseil au lieu de 8). Des échanges ont eu lieu sur le sujet entre Frédéric Sanchez et l'Administrateur Référent. Ce dernier a veillé à ce que Frédéric Sanchez demeure pleinement informé des sujets traités lors des réunions auxquelles il n'a pu assister.

(3) Administratrice jusqu'au 19 juin 2025.

3.3.6 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Procédure d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et en application de l'article 5.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société procède depuis 2009 à une évaluation annuelle de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Elle a notamment pour objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil pour le rendre plus efficace, de vérifier que les questions importantes sont préparées et débattues en Conseil, de formuler des suggestions d'amélioration et d'apprécier la contribution effective de chaque administrateur (en ce compris le Président du Conseil) aux travaux du Conseil. Les administrateurs appartenant à un Comité du Conseil émettent également un avis sur le fonctionnement de celui-ci.

Lors de cette évaluation, les administrateurs sont appelés à s'interroger sur les principaux sujets de gouvernance. Chaque administrateur peut à cette occasion s'exprimer sur tout éventuel dysfonctionnement. Ainsi, les administrateurs qui le souhaitent peuvent exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles des administrateurs dans le cadre du questionnaire écrit et de leur entretien mené en toute confidentialité avec l'Administrateur Référent ou le cabinet externe indépendant lorsque l'évaluation est menée par ce dernier. Il est procédé à toute restitution utile par l'Administrateur Référent, s'il y a lieu, auprès des membres. Chaque administrateur a également la possibilité de demander à l'Administrateur Référent un retour sur sa contribution individuelle.

Par ailleurs, la contribution de chaque administrateur et la cohérence des profils avec les besoins de l'entreprise sont appréciées par le Comité des nominations et des rémunérations, puis par le Conseil notamment à l'occasion des nominations et/ou renouvellements des mandats d'administrateurs et de membres de comités.

Les résultats de l'évaluation sont examinés chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations, puis présentés au Conseil d'administration en session exécutive. À cette occasion, le Conseil procède à un bilan de son fonctionnement, de sa composition et de son organisation, en identifiant les points forts et les axes d'amélioration pour garantir son efficacité et sa performance.

Cette évaluation est confiée à l'Administrateur Référent, hormis tous les trois (3) ans où celle-ci est réalisée par un cabinet externe, en coordination avec l'Administrateur Référent. La dernière évaluation menée par un cabinet indépendant date de décembre 2023.

Évaluation conduite en 2025

Au cours de l'exercice 2025, l'évaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités a été menée par l'Administrateur Référent qui est également Président du Comité des nominations et des rémunérations, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil.

Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire complet adressé aux administrateurs (un formulaire pour le Conseil et un formulaire pour chacun des comités) suivi d'entretiens individuels conduits par l'Administrateur Référent avec chaque administrateur. Les douze administrateurs ont participé aux travaux d'évaluation.

Cette année, la question des votes contestataires a été intégrée au questionnaire d'évaluation, permettant à chaque administrateur de se prononcer librement et individuellement sur ce sujet. Des échanges complémentaires ont également eu lieu lors des entretiens individuels menés par l'Administrateur Référent, offrant ainsi un espace de réflexion sur les enseignements à tirer de ces votes.

Constat de la mise en œuvre des axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation annuelle 2024

L'évaluation 2025 a également permis de mesurer le degré de satisfaction des administrateurs concernant la mise en œuvre des axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation réalisée en 2024.

La majorité des recommandations formulées ont été mises en œuvre avec succès, notamment :

- le renforcement des compétences dans le secteur du digital au sein du Conseil avec la nomination d'Élodie Perthuisot par l'Assemblée générale 2025 ;
- la poursuite de la dynamique des réunions hors les murs, favorisant les échanges et la cohésion du Conseil, avec la tenue de deux journées stratégiques du Conseil d'administration à Florence (Italie) ;
- l'approfondissement des échanges sur les enjeux stratégiques liés à la transformation digitale et à la cybersécurité.

Un axe d'amélioration reste à approfondir : enrichir le partage d'informations sur la Société entre les séances du Conseil afin notamment d'affiner la compréhension des administrateurs sur les enjeux spécifiques à la Société et s'assurer qu'ils disposent du niveau d'information adéquat. Des dispositifs complémentaires de partage d'informations seront mis en place en 2026 pour assurer une information continue des administrateurs.

Restitution des travaux au titre de l'évaluation annuelle 2025

La restitution des travaux a été faite par l'Administrateur Référent au Comité des nominations et des rémunérations puis au Conseil d'administration le 16 mars 2026 dans le cadre d'une session exécutive, afin de permettre aux administrateurs d'en débattre. Elle a donné lieu à une synthèse et à l'adoption de recommandations d'actions.

L'appréciation globale de l'évaluation a souligné que le Conseil d'administration reste un organe de direction efficace, collégial, aux compétences complémentaires, dont la dynamique et la performance collective font l'objet d'une opinion très positive de la part des administrateurs. L'efficacité du Conseil se traduit notamment par la qualité des débats et les relations entretenues avec un management particulièrement accessible. Les Journées stratégiques du Conseil et le Conseil délocalisé favorisent des échanges de qualité avec les équipes dirigeantes. Si certains axes d'amélioration ont été identifiés pour l'avenir (tels que détaillés ci-dessous), la perception globale du Conseil et de ses comités reste largement positive et témoigne des fondations solides mises en place au cours des dernières années. L'objectif est de poursuivre cette dynamique et de continuer à apporter de la valeur ajoutée à la gouvernance de Bureau Veritas.

Les principaux points soulevés lors de l'évaluation 2025 figurent dans le tableau ci-dessous :

Date de l'évaluation	Principaux points forts relevés	Principaux axes d'amélioration identifiés ou à poursuivre
Décembre 2025 (année 2025)	<ul style="list-style-type: none"> ● Composition : <ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité et diversité des profils, compétences (sectorielles et générales) ainsi qu'en termes de séniorité et d'indépendance ; • Composition adéquate des comités, tous présidés par un administrateur indépendant et composés d'une majorité d'administrateurs indépendants ; • Très bonne cohésion et collégialité entre les membres du Conseil ; • Fort engagement et contribution individuelle des administrateurs. ● Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration constante dans le fonctionnement du Conseil et des comités de manière générale ; • Bonne qualité des débats et de leur conduite par le Président du Conseil d'administration, assurant une prise de décision efficace ; • Collaboration fluide et transparente entre le management et les membres du Conseil ; • Journées stratégiques du Conseil très appréciées, notamment en ce qui concerne la pertinence du format, la richesse des échanges et la qualité du temps passé avec les équipes dirigeantes ; • Bonne adéquation entre le temps consacré aux sujets et leur importance : les points importants sont convenablement préparés et débattus ; • Tenue d'un Conseil délocalisé jugé particulièrement approprié. ● Sujets à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Ordres du jour adaptés aux enjeux de la Société et aux missions du Conseil ; • Prise en compte et suivi des suggestions/demandes des administrateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Composition : <ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'équilibre actuel du Conseil tout en demeurant attentif à toute opportunité pertinente permettant de renforcer sa diversité de compétences et d'expériences. ● Fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la dynamique de réunions hors les murs afin de renforcer davantage la compréhension opérationnelle de l'activité de Bureau Veritas ; • Organiser plus fréquemment des réunions entre administrateurs indépendants ; • Privilégier la participation physique aux réunions afin de conserver une bonne cohésion du Conseil ; • Partager davantage d'informations sur la Société, ses enjeux, et sur les dynamiques de marché entre les séances du Conseil ; • Mettre à disposition de l'ensemble des administrateurs les présentations des comités ; • Améliorer les délais de transmission des documents avant chaque séance (Conseil/Comités). ● Sujets à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à approfondir la revue des sujets sur les enjeux associés aux thèmes du digital, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle.

3.3.7 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Bureau Veritas accorde une grande importance au dialogue avec ses actionnaires, notamment en ce qui concerne les sujets liés à la gouvernance et à la rémunération des dirigeants. Le Groupe organise des rencontres avec les investisseurs et les agences de conseil en vote en amont de l'Assemblée générale et, le cas échéant, tout au long de l'année pour recueillir leurs avis et retours.

Ces rencontres sont notamment l'occasion de présenter aux investisseurs et aux agences de conseil en vote, la gouvernance de la Société (les dernières évolutions, et celles qui seront proposées, le cas échéant, à l'approbation de l'Assemblée générale), la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Le dialogue actionnarial permet également de clarifier certains éléments et informations figurant dans les politiques de rémunération, le rapport sur les rémunérations ou le *say-on-pay*.

Suite à ces échanges et pour répondre aux attentes des actionnaires, le Comité des nominations et des rémunérations a pris plusieurs mesures, notamment :

- l'introduction depuis 2022 des objectifs liés à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans les plans d'intéressement à long terme du Groupe ;
- le renforcement des objectifs liés à la RSE dans la part variable de l'ensemble des dirigeants du Groupe ;
- la revue des politiques de rémunération et du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux pour les rendre plus lisibles et transparents ;
- le renforcement du critère TSR dans la rémunération variable long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Cette démarche reflète l'engagement de Bureau Veritas envers la transparence et la gouvernance responsable et le dialogue ouvert avec ses actionnaires en matière de rémunération des dirigeants.

L'Administrateur Référent est l'interlocuteur privilégié des investisseurs pour les sujets relatifs à la gouvernance et à la rémunération des dirigeants. Les actionnaires peuvent le contacter directement par courrier au siège social (Tour Alto, 4 place des Saisons, 92400 Courbevoie) pour toute question de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, en 2025, comme les années précédentes, il a rencontré, en amont de l'Assemblée générale annuelle, plusieurs investisseurs représentant 25 % de l'actionnariat flottant de la Société, et une agence de conseil en vote *proxy advisor* (ISS) afin d'échanger sur les sujets de gouvernement d'entreprise :

- les discussions ont notamment porté sur la composition du Conseil, en particulier en termes de compétences et d'expertises des administrateurs, la représentation de l'actionnaire de contrôle au sein du Conseil d'administration et la succession du Président du Comité des nominations et des rémunérations et Administrateur Référent ;
- les investisseurs ont également souhaité comprendre les priorités du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 au regard du contexte économique et des enjeux futurs ainsi que l'implication du Conseil sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle en vue d'accompagner la Direction générale de la Société sur cette thématique stratégique ;
- les actionnaires ont exprimé un retour très favorable concernant les évolutions apportées à la gouvernance et à la politique de rémunération au cours des derniers exercices, saluant particulièrement l'élargissement du panel de sociétés comparables et le renforcement du critère TSR (porté de 10 % à 20 %) pour la rémunération variable long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Le détail des actions mises en place par l'équipe Relations Investisseurs en particulier sur les questions financières et extra-financières du Groupe est précisé à la section 7.8.2 – Politique d'information des actionnaires et calendrier financier du présent Document d'enregistrement universel.

Analyse des votes contestataires par le Conseil d'administration

Les résultats du *roadshow* gouvernance 2025 ont fait l'objet d'une présentation approfondie au Conseil d'administration.

Le Conseil a examiné attentivement les motifs ayant conduit certains actionnaires minoritaires à exprimer un vote contestataire sur certaines résolutions, au cours des Assemblées générales 2024 et 2025, relatives en particulier au renouvellement des administrateurs représentant l'actionnaire de contrôle.

À l'issue de cette analyse, le Conseil d'administration a décidé de privilégier le renforcement du dialogue actionnarial, notamment avec les actionnaires minoritaires. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises par la Société pour favoriser l'écoute et la transparence vis-à-vis de ses actionnaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et de ses comités, la question des votes contestataires a été intégrée au questionnaire d'évaluation (voir la section 3.3.6 – Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités, pour plus de détails sur ce sujet).

3.3.8 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Conventions réglementées

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention réglementée, ci-après définie.

Date de l'autorisation	Conseil d'administration du 26 mai 2025.
Objet de la convention	Le Conseil d'administration réuni le 26 mai 2025 a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant à la lettre-accord du 4 avril 2024 à l'effet de modifier la définition du terme « Affilié » utilisée dans la lettre-accord. Ce terme désigne désormais toute personne morale ou entité d'investissement qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, est contrôlée par ou est sous contrôle conjoint de Bpifrance SA au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, étant en outre précisé qu'une société de gestion d'un fonds (en ce compris un FPCI ou tout autre forme de FCP) ou l'associé commandité d'une société en commandite sera réputé contrôler ledit fonds ou ladite société. Le reste de la lettre-accord demeure inchangé.
Contexte de la convention	À la suite de l'annonce par Wendel en avril 2024 de son intention de céder environ 18 millions d'actions de la Société, le fonds Lac1, géré par Bpifrance Investissement, avait annoncé son intention de prendre une participation d'environ 4 % au capital de la Société (« l'Investissement »). Le 3 avril 2024, le Conseil d'administration avait autorisé la signature d'une lettre-accord à conclure entre Lac1, géré par Bpifrance Investissement, et la Société. Aux termes de cet accord, il avait notamment été convenu, dès lors que Lac1 et/ou ses Affiliés auraient réalisé l'Investissement, que la Société, autorisée par son Conseil d'administration, s'engagerait à proposer à l'Assemblée générale la candidature de Bpifrance Investissement, personne morale, en qualité d'administrateur indépendant dans le respect des règles de parité. La lettre-accord a été conclue le 4 avril 2024 et l'Assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 20 juin 2024, a approuvé la nomination de Bpifrance Investissement en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Il est précisé que la lettre-accord du 4 avril 2024 n'était pas soumise au régime des conventions réglementées, la société Bpifrance Investissement n'ayant pas encore été nommée en qualité d'administrateur de la Société au moment de sa conclusion.
Personne intéressée	Bpifrance Investissement, administrateur représenté par Madame Karine Lenglard.
Conditions financières de la convention	Aucune condition financière n'est attachée à la convention.
Intérêt de la convention pour la Société	Le Conseil d'administration réuni le 26 mai 2025, après en avoir délibéré, ayant pris connaissance des dispositions de l'avenant à la lettre-accord et conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, a approuvé et autorisé la conclusion dudit avenant. La définition d'Affilié a été précisée par rapport à la version initiale de la lettre-accord du 4 avril 2024. Conformément à la Loi, Bpifrance Investissement, représentée par Karine Lenglard, n'a pris part ni aux délibérations ni aux votes.
Ratification de la convention	La ratification de cette convention sera soumise à l'Assemblée générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aucune convention réglementée antérieurement conclue n'a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce, les informations relatives aux conventions tombant dans le périmètre de l'article L. 225-38 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/gouvernance/conventions-et-engagements-reglementes>).

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes figure dans la section 7.6.2 du Document d'enregistrement universel.

Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales

La Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales a été adoptée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce.

La Charte s'appuie sur l'étude établie par la Chambre nationale des Commissaires aux comptes de février 2014 sur les conventions réglementées et courantes (« étude CNCC ») et a été, préalablement à son approbation, revue par les Commissaires aux comptes.

La Charte a pour objet de décrire la procédure d'identification et d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales auxquelles Bureau Veritas SA est partie.

Cette procédure formalise les différentes étapes de vérification assurant une détection et un suivi efficaces à la fois des conventions réglementées et conventions courantes, de leur qualification jusqu'à leur signature et, le cas échéant, l'approbation préalable par le Conseil d'administration et l'approbation de l'Assemblée générale pour les conventions réglementées.

Cette procédure a été diffusée dans le Groupe et est disponible sur son site intranet.

Après avoir identifié le périmètre des sociétés et parties concernées, elle définit les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Critères des conventions courantes conclues à des conditions normales

La procédure donne les définitions des critères cumulatifs à apprécier :

- définition du caractère courant d'une convention/opération ;
- définition du caractère normal des conditions de la convention/opération.

Une liste non exhaustive des conventions courantes par nature est communiquée en annexe de la Charte.

Évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le processus d'identification et de qualification est déterminé en deux étapes :

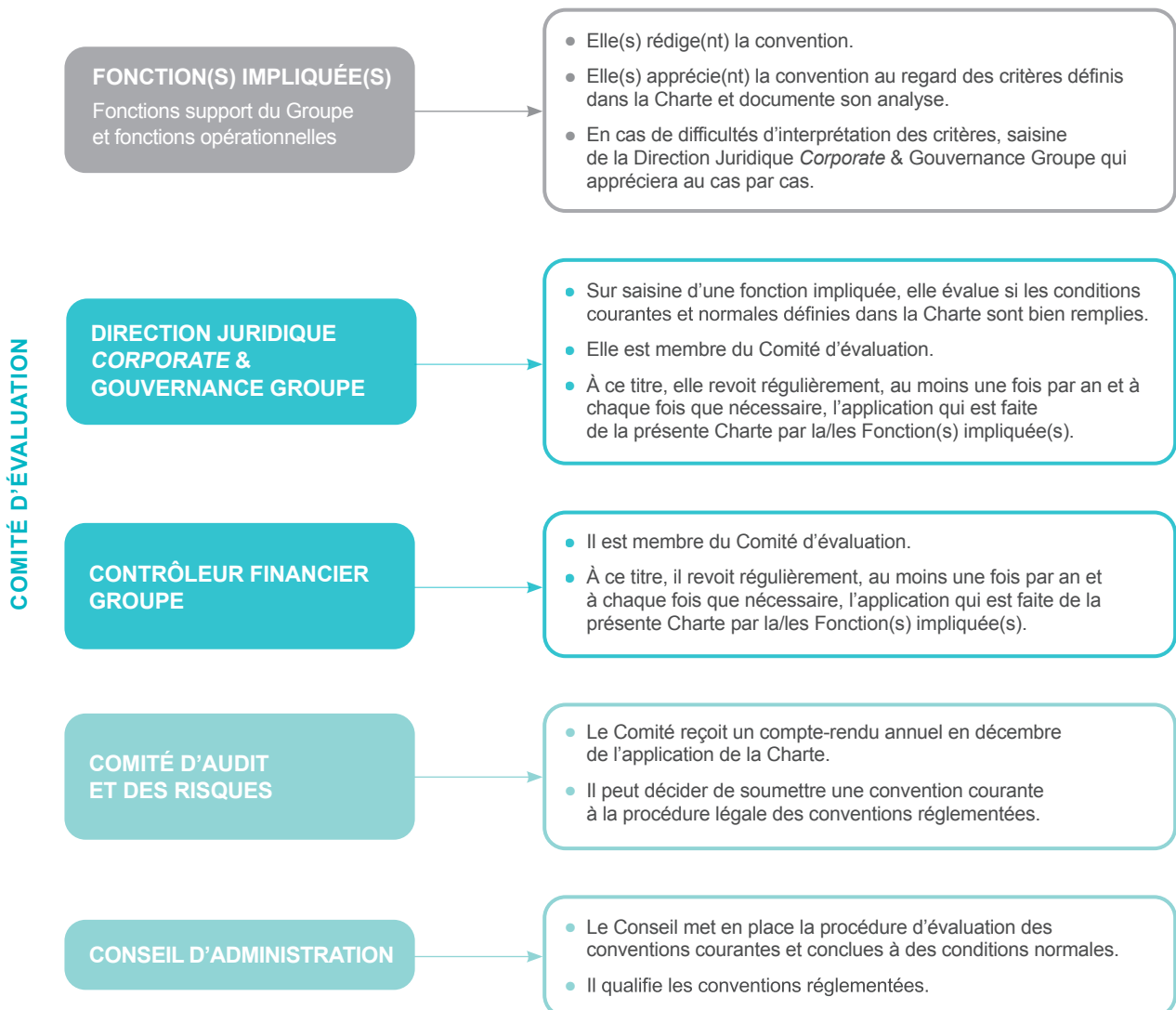
- appréciation *a priori* des critères par les fonctions impliquées dans l'élaboration d'une convention ;
- évaluation *a posteriori* de l'application des critères par le Comité d'évaluation.

Le Comité d'évaluation est composé du Directeur Juridique *Corporate & Gouvernance* et du contrôleur financier de Bureau Veritas SA. Ce Comité revoit régulièrement, au moins une fois par an et à chaque fois qu'il le juge nécessaire, l'application qui est faite de la Charte par les fonctions impliquées dans l'élaboration des conventions.

Si le Comité d'évaluation estime *a posteriori* qu'une convention figurant sur la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales devrait relever du régime des conventions réglementées, il doit en informer le Comité d'audit et des risques afin qu'il statue sur l'application de la procédure des conventions réglementées encadrée par le Code de commerce. Le Conseil d'administration lors de sa revue annuelle des conventions réglementées pourra donc décider, sur recommandation du Comité d'audit et des risques, de régulariser la situation et d'appliquer la procédure de régularisation visée à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En 2025, l'examen et l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales n'a révélé l'existence d'aucune convention à requalifier en convention réglementée.

SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE MISE EN PLACE



3.4 DIRECTION DU GROUPE

3.4.1 DIRECTION GÉNÉRALE



Hinda Gharbi

Directrice Générale

55 ans

Nationalité : australo-tunisienne

Adresse professionnelle principale : Bureau Veritas, Tour Alto, 4 place des Saisons, 92400 Courbevoie

Date de 1^{er} nomination : CA du 22 juin 2023

Échéance du mandat : 1^{er} juillet 2027

Nombre d'actions détenues dans la Société : 48 642

Biographie

Hinda Gharbi a rejoint Bureau Veritas le 1^{er} mai 2022 en tant que *Chief Operating Officer* et est devenue membre du Comité exécutif du Groupe. Le 1^{er} janvier 2023, Hinda Gharbi a pris le poste de Directrice Générale Adjointe de Bureau Veritas. Le Conseil d'administration l'a nommée Directrice Générale le 22 juin 2023 à l'issue de l'Assemblée générale annuelle.

Diplômée en génie électrique de l'École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble, et d'un master en Sciences en traitement des signaux de l'Institut polytechnique de Grenoble, Hinda a intégré le groupe Schlumberger en 1996, un *leader* mondial des technologies dans le secteur de l'énergie. Au cours de ses 26 années dans le groupe, Hinda Gharbi a occupé diverses fonctions de direction générale d'envergure mondiale et régionale dans les opérations, dans des activités cœur pour Schlumberger. Elle a également évolué dans des responsabilités transversales telles que les ressources humaines, le développement de technologies ou encore la santé, la sécurité et l'environnement. Depuis 2017, elle était membre du Comité exécutif de Schlumberger et depuis juillet 2020, elle était Exécutive Vice-Présidente *Services and Equipment*. Dans ces fonctions, elle était en charge des divisions parapétrolières pour le groupe, ainsi que des enjeux digitaux.

Autres mandats en cours

Mandat intra-groupe

Présidente de Bureau Veritas International SAS

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administratrice de Rio Tinto ⁽¹⁾ (membre du Comité d'audit et des risques, du Comité des nominations et du Comité de développement durable)

Cumul de mandats ⁽²⁾

1 mandat de Directrice Générale

(1) Société cotée.

(2) Conformément à la recommandation du Code AFEP/MEDEF, le nombre de mandats ne doit pas dépasser le nombre maximum de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA, soit cinq mandats dans des sociétés cotées françaises ou étrangères.

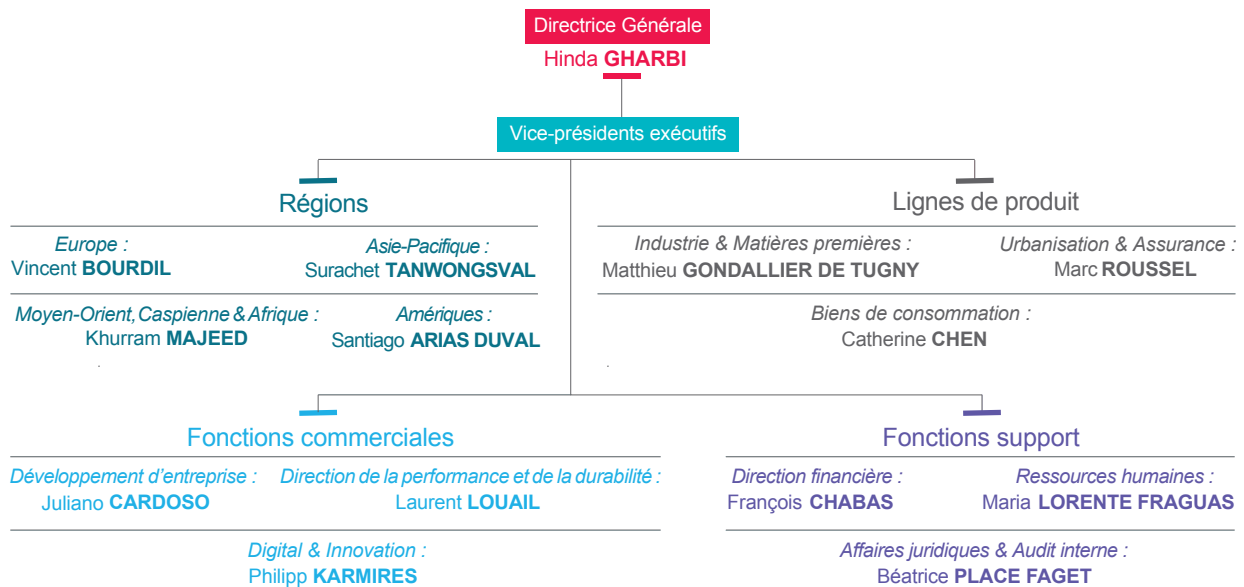
3.4.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage du Groupe. Il examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Le Comité exécutif adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe.

Le Comité exécutif rassemble, autour de la Directrice Générale :

- les responsables des Lignes de produit (Industrie & Matières premières, Urbanisation & Assurance et Biens de consommation) ;
- les responsables des Régions (Europe, Moyen-Orient, mer Caspienne et Afrique, Asie Pacifique et Amériques) ;
- les responsables des fonctions commerciales et support.

Au 31 décembre 2025, le Comité exécutif était composé de quatorze membres :



Par ailleurs, Karine Havas, Senior Vice-Présidente Communications & Affaires Publiques et *Country Chair* France, est membre associée du Comité exécutif.

Membres du Comité exécutif de Bureau Veritas au 31 décembre 2025
Hinda Gharbi – Directrice Générale

Voir la biographie en section 3.4.1 – Direction générale, du présent Document d'enregistrement universel.


**Juliano Cardoso –
Vice-Président exécutif,
Développement de l'entreprise**

Juliano Cardoso a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur qualité chez Duratex Group au Brésil. En 1995, il rejoint l'industrie automobile, en tant que chef de projet et responsable qualité au sein du groupe Textron, avant de rejoindre Bureau Veritas en 1999, d'abord en tant que responsable formation et *consulting* puis en qualité de *Senior Business Engineer*. En 2003, il est nommé *Country Chief Executive* du Chili, avant de devenir Senior Vice-Président pour le Chili et le Pérou trois ans plus tard. En 2011, il est nommé Senior Vice-Président pour la zone Pacifique, puis, en 2014, Vice-Président exécutif pour la division *Commodities*. Après avoir été Vice-Président exécutif de la division CIF depuis 2015, Juliano Cardoso a occupé le poste de Vice-Président exécutif en charge de la zone Asie-Pacifique et Moyen-Orient de 2017 à fin 2023. En 2024, il a été nommé Vice-Président exécutif, développement de l'entreprise, en charge de la stratégie et des fusions et acquisitions.

Juliano Cardoso est titulaire d'une licence en management des entreprises et d'un master en Ingénierie de l'université de Campinas, au Brésil. Il est également diplômé de l'INSEAD *Executive Management* et de l'université d'Oxford – *Saïd Business School (Global Business/PGDip)*.


**François Chabas –
Vice-Président exécutif, Finance**

Avant sa nomination de Vice-Président exécutif Finance, François Chabas était depuis 2014 Directeur financier Europe de Bureau Veritas. François Chabas a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'auditeur financier chez Ernst & Young avant de rejoindre en 2003 Bureau Veritas en tant qu'auditeur interne au sein de l'équipe *Corporate Finance*. De 2005 à 2008, il a occupé plusieurs postes de Directeur financier au sein de la Zone Europe du Nord et Europe centrale. En 2008, il est devenu Directeur opérationnel de la Zone Nordique et Baltique, puis a été promu au poste de Vice-Président de la Certification pour l'Europe du Nord et l'Europe centrale. Début 2013, il a combiné son expérience financière et opérationnelle en qualité de Vice-Président Finance de la Région Europe du Sud. François Chabas est diplômé d'HEC (1997) et est titulaire d'une licence d'histoire à l'université de Paris-Sorbonne (1997).

François Chabas est en charge de la finance, de la fiscalité, des relations investisseurs et des achats.


**Maria Lorente Fraguas –
Vice-Présidente exécutive,
Directrice des Ressources humaines**

Maria Lorente Fraguas a rejoint Bureau Veritas en provenance de Nexans, où elle occupait le poste de *Corporate Vice-Présidente Senior*, responsable des Ressources humaines et de la responsabilité sociale de l'entreprise, et était membre du Comité exécutif. Avant de rejoindre Nexans, Maria a travaillé 21 ans chez SLB, occupant un large éventail de postes, notamment dans les opérations, le développement de nouveaux produits, les programmes de transformation et plus récemment au sein de postes à responsabilité dans les ressources humaines. Elle a travaillé dans huit pays différents en Europe, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Maria œuvre en faveur du développement des talents, de l'inclusion et de la diversité et a intégré cette passion dans la façon dont elle dirige des équipes diversifiées dans le monde entier. Elle est titulaire d'une maîtrise en génie industriel et électrique de l'université polytechnique de Valence en Espagne et de l'École supérieure d'électricité en France.


**Béatrice Place-Faget –
Vice-Présidente exécutive,
Affaires juridiques et Audit interne**

Béatrice Place-Faget a rejoint Bureau Veritas le 3 août 2020 en tant que Vice-Présidente exécutive, en charge des Affaires Juridiques et de l'Audit interne. Béatrice Place-Faget était précédemment *General Counsel* par intérim pour Technicolor. Auparavant, elle a occupé diverses responsabilités chez CGG pendant seize ans, en particulier en tant que Secrétaire générale et Directrice juridique du Groupe.

Béatrice Place-Faget est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'université Paris XII, d'un DEA en droit des affaires anglais et américain de l'université Paris I – Panthéon Sorbonne et d'un *Master of Laws in Common Law Studies (LLM)* de l'université de Georgetown, à Washington D.C.


**Philipp Karmires –
Vice-Président exécutif,
Chief Digital & Information Officer**

Philipp Karmires arrive de la société de gaz industriels et d'ingénierie Linde, où il avait mis en place et dirigé la transformation numérique mondiale, en tant que Vice-Président et *Chief Digital & Information Officer* depuis son entrée en fonction en 2016. Auparavant, Philipp avait travaillé chez Google de 2007 à 2016, se concentrant sur les produits en phase de démarrage dans les services *cloud* pour les entreprises et les consommateurs, Android et le matériel grand public, en mettant l'accent sur la croissance et les partenariats stratégiques. Avant cette expérience, il avait été responsable du développement commercial chez Autonomy Systems, une société de logiciels d'entreprise rachetée par la suite par Hewlett-Packard. Philipp est titulaire d'un diplôme en ingénierie et en gestion, avec une spécialisation en technologie de l'information, de l'université des Sciences appliquées de Munich.

La fonction de Vice-Président exécutif et *Chief Digital & Information Officer* créée en 2024 vise à renforcer la culture et les technologies numériques chez Bureau Veritas. En permettant de mieux répondre aux besoins des clients et de réaliser des gains d'efficacité et de performance, la transformation numérique soutient la trajectoire de croissance future du Groupe.



**Vincent Bourdil –
Vice-Président exécutif, Europe**

Vincent Bourdil rejoint Bureau Veritas en 2015 pour construire et piloter la *Global Service Line Food*.

En 2019, il est promu Vice-Président des activités Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) en Asie du Sud-Est, basé à Singapour.

En 2020, Vincent prend les fonctions de Senior Vice-Président pour les régions Asie du Sud-Est et Pacifique, où il accélère la diversification et la durabilité du portefeuille, délivrant ainsi une croissance supérieure et une meilleure performance.

En 2023, il est nommé Vice-Président exécutif de l'organisation *Global Business Lines* et Performance, visant à permettre à l'entreprise d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie LEAP | 28. Sa mission vise à développer le portefeuille des activités Matières Premières, Industrie, Certification et Infrastructures.

En 2025, Il est nommé Vice-Président exécutif pour la région Europe, où il pilote l'exécution de la stratégie de croissance du Groupe. Il est désormais basé en France.

Il a débuté sa carrière dans des organisations multinationales de divers secteurs : vente au détail, transformation numérique des processus commerciaux, etc. Il a également travaillé et étudié à l'étranger, notamment en Afghanistan, en Guyane française et en Hongrie. Avant d'intégrer Bureau Veritas, il était Directeur Général *Food* pour un leader du secteur des essais en France. Vincent Bourdil est diplômé d'HEC Paris.



**Marc Roussel –
Vice-Président exécutif, Urbanisation
& Assurance**

Marc Roussel a rejoint Bureau Veritas en 2015 en tant que Senior Vice-Président, Matières Premières, Industrie & Infrastructures, Afrique. Il a défini la déclinaison de la stratégie 2015-2020 pour l'Afrique, a procédé à la réorganisation de la zone et a engagé fortement la région sur une trajectoire de durabilité, notamment autour de l'inclusion des communautés locales et du développement de la formation des jeunes. En février 2018, il avait étendu son champ d'action en devenant également Président de la division des Activités de Services aux Gouvernements. En février 2023, Marc a rejoint le Comité exécutif du groupe Bureau Veritas en tant que Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) France.

Marc Roussel est diplômé de l'École Centrale Paris et détient un MBA d'HEC Paris.



**Laurent Louail –
Vice-Président exécutif,
Directeur de la performance**

Dans son rôle actuel, Laurent Louail est responsable de la conception, de la gouvernance et de la mise en œuvre des programmes de performance au sein de Bureau Veritas.

Précédemment, Laurent Louail a occupé le poste de Vice-Président exécutif, *Global Business Lines* & Performance à partir d'avril 2025. Avant cela, il était Vice-Président exécutif, Matières Premières, Industrie & Infrastructures pour l'Europe du Sud et de l'Ouest.

De 2013 à 2025, il a dirigé le réseau géographique France, puis la région Pacifique en tant que Senior Vice-Président, basé à Melbourne, en Australie.

Laurent a rejoint Bureau Veritas en 1995 en tant que responsable régional Industrie en France, avant d'étendre progressivement ses responsabilités à l'international.

Il est diplômé en ingénierie mécanique de l'université de Technologie de Compiègne (UTC).



**Surachet Tanwongsva –
Vice-Président exécutif,
Asie-Pacifique**

Surachet Tanwongsva supervise la croissance de la région Asie-Pacifique. Cette région est l'une des plus importantes de Bureau Veritas et la mission de Surachet consiste à développer les opportunités de croissance sur les différents marchés, encourager l'innovation et favoriser l'intégrité et la performance opérationnelles. En neuf ans, Surachet a occupé divers postes régionaux et mondiaux à responsabilité chez Ecolab, y compris la direction des activités mondiales dans le domaine des sciences de la vie, après avoir passé sept ans en Asie-Pacifique, où il a notamment dirigé la région. Auparavant, Il a également travaillé dans diverses organisations B2B internationales dans différents secteurs du marché, y compris le conseil en gestion. Il a notamment travaillé pour McKinsey & Company, Henkel et Schlumberger. Surachet est titulaire d'une maîtrise en ingénierie de l'université nationale de Singapour.



**Santiago Arias Duval –
Vice-Président exécutif, Amériques**

Santiago Arias Duval a rejoint Bureau Veritas en novembre 2025.

Avant son arrivée chez Bureau Veritas, Santiago a occupé une série de postes de direction aux responsabilités croissantes chez Ingersoll Rand, notamment celui de Directeur Général de la division *Industrial Pumps and Medical North America* et celui de Vice-Président et Directeur Général des divisions *Vacuum & Liquid*. Dernièrement, il occupait le poste de Vice-Président Senior et Directeur Général de la division *Precision Technologies*. À ce titre, il était responsable de la stratégie globale, des opérations et des performances commerciales d'un ensemble diversifié d'entreprises au service de clients issus de multiples secteurs à travers le monde.

Avant de rejoindre Ingersoll Rand, Santiago a occupé des postes de direction chez Danaher Corporation, où il a été responsable de l'unité commerciale Emballage pour X-Rite et consultant au sein du Danaher *Business System Office*, où il a aidé des sociétés au rayonnement mondial à commercialiser de nouveaux produits. Au début de sa carrière, il a travaillé dans la gestion de produits chez Fluke (Danaher) et dans les opérations chez General Motors.

Santiago est titulaire d'un master en administration des affaires du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et d'une licence en génie électrique du Georgia Institute of Technology.



**Khurram Majeed –
Vice-Président exécutif –
Moyen-Orient, mer Caspienne
et Afrique**

Khurram Majeed est un cadre supérieur axé sur les résultats et tourné vers l'avenir, avec plus de 25 ans d'expérience à des postes de haute direction dans les secteurs de l'énergie, du pétrole et du gaz, de l'industrie numérique, des solutions pour le bâtiment et de l'automatisation. Avant de rejoindre Bureau Veritas, la carrière de Khurram s'est déroulée dans diverses organisations internationales comme Johnson Controls, Baker Hughes, General Electric, Emerson Electric et ExxonMobil.

Khurram a démontré ses aptitudes en matière de gouvernance, de *leadership* commercial, de gestion du compte de résultat, de stratégie, d'excellence commerciale et des ventes, de croissance des services, de partenariats locaux et de coentreprises, de transformation culturelle et de développement des talents. Il a eu l'opportunité de vivre dans six pays différents, notamment au Pakistan, aux Émirats arabes unis, au Qatar, en Malaisie, à Singapour et aux États-Unis. Khurram est titulaire d'un diplôme d'ingénieur mécanicien de l'université des Sciences et Technologies de Lahore (Pakistan). Il est actuellement basé à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

**Matthieu de Tugny –
Vice-Président exécutif, Industrie
& Matières Premières**

Avant sa nomination en 2025 au poste de Vice-Président exécutif des lignes de produits Industrie & Matières Premières de Bureau Veritas, Matthieu de Tugny était Vice-Président exécutif de la division Marine & *Offshore* de Bureau Veritas depuis 2019. Avant cette date, il tenait le rôle de Vice-Président Senior et Directeur des opérations de cette division. Il a rejoint Bureau Veritas en 1994 en tant qu'ingénieur chargé de la revue de conception. Matthieu de Tugny a ensuite gravi les échelons et pris successivement diverses responsabilités en Corée du Sud, aux États-Unis, à Singapour et en France. Il a dirigé des équipes locales et régionales techniques, opérationnelles, marketing et ventes, *offshore* et maritimes. Il a notamment occupé le poste de Directeur Général Marine en France, en Amérique du Nord et en Asie du Sud, et dirigé l'activité *offshore*.

Matthieu de Tugny est titulaire d'un double diplôme d'officier de l'École nationale de la marine marchande et d'un master en génie électrique de l'École supérieure d'électricité.

**Catherine Chen –
Vice-Présidente exécutive,
Biens de consommation**

Catherine Chen dispose d'une solide expérience internationale dans les domaines du marketing et des ventes, du management opérationnel et de la gestion financière avec une carrière réussie de plus de 20 ans dans le secteur des biens de consommation. Après sept ans passés chez TÜV SÜD, Catherine Chen a rejoint Bureau Veritas en Chine en 2005, où elle a occupé divers postes à responsabilités dans le marketing et les ventes avant d'être nommée, en 2009, Directrice Générale du LCIE Shanghai, une filiale de Bureau Veritas. En 2012, elle est nommée Vice-Présidente pour la division Biens de consommation (CPS) pour la région Chine du Nord. En 2014, elle est promue Vice-Présidente Senior pour CPS Chine. En 2017, elle prend la responsabilité de la division CPS pour la zone Asie et est *Chief Operating Officer* de la division.

Catherine Chen est diplômée d'un MBA de Rutgers Business School (États-Unis) et d'un BA en commerce international de l'université de Western Sydney (Australie).

3.4.3 DIVERSITÉ AU SEIN DES INSTANCES DE DIRECTION

Engagement et politiques de la direction

Bureau Veritas s'engage à promouvoir la diversité au sein de ses instances dirigeantes. Les valeurs, la politique d'inclusion, le Code d'éthique et la politique de prévention du harcèlement de Bureau Veritas reflètent la conviction et l'engagement du Groupe en matière de promotion de la diversité.

Le soutien à ces politiques fait pleinement partie des responsabilités de chaque membre du Comité exécutif.

La diversité au sein du Comité exécutif

Afin de continuer à favoriser la diversité au sein de ses instances dirigeantes, le Groupe a établi en 2016 l'objectif d'accroître la représentation des femmes et d'élargir la diversité des nationalités des membres au sein du Comité exécutif. Cet objectif a été pleinement atteint, avec une progression constante du pourcentage de femmes au sein du Comité exécutif, passant de 12 % au 31 décembre 2016 à 33 % ⁽¹⁾ au 31 décembre 2025. De plus, le nombre de nationalités représentées au sein du Comité exécutif est passé de six au 31 décembre 2016 à neuf au 31 décembre 2025.

Grâce à des nominations internes et externes dans des rôles opérationnels et fonctionnels au sein du Comité exécutif du Groupe, cette progression est le résultat de :

- l'identification de femmes à fort potentiel pour des postes au sein du Comité exécutif dans le cadre des processus d'évaluation des talents du Groupe ;
- l'exécution de plans de développement accélérés pour ces femmes à fort potentiel, dont le mentorat, le *coaching*, les responsabilités élargies, les promotions et les refontes de rôles ;
- des recherches de talents menées par des cabinets de recrutement qui offrent une meilleure visibilité des talents externes (profils opérationnels aujourd'hui et *leaders* de demain).

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'atteinte au 31 décembre 2025 de l'objectif de mixité de 30 % de femmes au sein du Comité exécutif de la Société et des moyens ci-dessus mis en œuvre pour atteindre cet objectif, a décidé de fixer un **nouvel objectif de mixité des instances dirigeantes de 36 % à horizon 2028**.

Actions visant à accroître la diversité dans le futur

Le Groupe a la conviction que la diversité est clé pour favoriser l'innovation, la prise de décision efficace et la gestion des risques. Il reconnaît que la diversité des profils et des pratiques de travail inclusives sont essentielles pour mettre en œuvre sa stratégie.

Bureau Veritas accorde donc une grande importance à intégrer la diversité dans le développement et la constitution du vivier de talents pour les instances de direction comme pour les cadres dirigeants.

Il s'engage à promouvoir l'égalité entre les sexes au sein de sa population de cadres dirigeants, en dehors du Comité exécutif, en mettant en place des objectifs annuels visant à accroître la proportion de femmes au sein de cette population.

Objectifs en matière de diversité

Entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2025, la proportion de femmes au sein de la population des cadres dirigeants du Groupe est passée de 17 % à 29 %.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique, Bureau Veritas a révisé ses engagements et vise désormais, d'ici le 31 décembre 2028, à ce que 36 % des postes au sein de cette population de *leadership* soient occupés par des femmes.

Pour aligner son engagement envers la réalisation de ces objectifs à partir de 2022, la rémunération variable de tous les *managers* de la population *Leadership* de Bureau Veritas intègre des critères liés à l'atteinte de la représentation féminine au sein des populations *Leadership* et *Executive Leadership*.

Surveillance de l'engagement des dirigeants et des progrès réalisés en matière de diversité

Le Comité des nominations et des rémunérations assure un suivi régulier du développement et de la mise en œuvre de l'engagement du Groupe en matière de diversité. Ce suivi intègre l'évaluation des initiatives déployées par le Groupe pour promouvoir un lieu de travail diversifié et une culture d'inclusion, comme décrit dans le rapport de durabilité, section 2.3.1 – Personnel, du présent Document d'enregistrement universel. Les principales activités visant à favoriser la diversité des genres, comme décrites dans cette section, comprennent :

- des programmes de *leadership* visant à accélérer le développement des femmes à haut potentiel ;
- le contrôle régulier de toute disparité salariale entre les sexes, suivi d'actions pour corriger les écarts identifiés ;
- la mise en place de politiques prévoyant des congés parentaux au-delà des lois applicables ;
- des programmes de développement destinés aux *managers*, tels que la formation « Open and Inclusive », visant à renforcer les compétences des *managers* pour diriger de manière inclusive, y compris dans des domaines tels que le recrutement, le développement des employés, les promotions, et la gestion de situations comme *manager* d'équipes ;
- le suivi régulier du taux d'attrition et de l'engagement des employés en fonction de leur sexe, au niveau de chaque *manager*, ainsi que l'accompagnement des *managers* par un *coaching* et des formations pour corriger les écarts signalés.

(1) Karine Havas, Senior Vice-Président Communications & Affaires Publiques et Country Chair France, est membre associée du Comité exécutif. Karine Havas est rattachée directement à la Directrice Générale et est prise en compte dans ce calcul.

3.4.4 PLANS DE SUCCESSION

Plans de succession des membres du Comité exécutif et des autres postes clés de direction

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission d'examiner et de mettre régulièrement à jour les plans de succession des membres actuels et potentiels du Comité exécutif et de certains autres postes de direction clés au sein du Groupe.

Le Comité effectue une fois par an une revue approfondie du dispositif mis en place relatif à la succession de ces postes.

Il réalise des revues *ad hoc* de l'organisation tout au long de l'année pour s'assurer de la prise en compte de plusieurs scénarios, notamment :

- à court terme : la succession imprévue, en cas de démission, décès soudain ou une incapacité à remplir les fonctions, ainsi que les départs en raison de mauvaises performances ;
- à moyen terme : la succession accélérée, qui peut être liée à des risques potentiels de départ, à l'émergence de nouveaux talents, au départ à la retraite.

Plans de succession des dirigeants mandataires sociaux, du Vice-Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer et d'examiner et de mettre régulièrement à jour les plans de succession pour les dirigeants mandataires sociaux, en ce sens la Directrice Générale et le Président du Conseil d'administration, et ceux du Vice-Président du Conseil et de l'Administrateur Référent.

Le Comité effectue une fois par an une revue du dispositif mis en place relatif à la succession du Président du Conseil d'administration et de la Directrice Générale.

Plan de succession à court terme

Ce plan de succession fait l'objet d'un examen par le Comité des nominations et des rémunérations afin d'assurer une continuité face aux éventuelles interruptions soudaines ou anticipées des mandats de Directeur Général, de Président du Conseil, de Vice-Président du Conseil ou d'Administrateur Référent.

Si une situation particulière se présente, le Comité des nominations et des rémunérations procède à une nouvelle évaluation pour s'assurer de la pertinence des précédentes recommandations définies et soumet ses conclusions à la délibération du Conseil d'administration.

Il est précisé qu'en cas d'empêchement temporaire du Président du Conseil, le Vice-Président est appelé à suppléer le Président, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Plan de succession à moyen terme

Ce plan est supervisé par le Comité des nominations et des rémunérations, avec l'implication renforcée de l'Administrateur Référent, lequel exerce également les fonctions de Président dudit Comité. Cette organisation vise à assurer un équilibre effectif des pouvoirs au sein de la gouvernance de la Société, dans le contexte d'une présidence du Conseil d'administration exercée par un administrateur ne répondant pas aux critères d'indépendance.

L'objectif des plans est d'anticiper la succession des postes de Président du Conseil d'administration, de Directeur Général, de Vice-Président du Conseil et d'Administrateur Référent suite à des départs à la retraite ou à l'échéance de mandats.

Dans ce cadre, l'expertise d'un conseil externe de dimension internationale peut être sollicitée pour enrichir la réflexion du Comité et apporter un regard complémentaire.

La recherche de candidatures au mandat de Directeur Général s'effectue selon une logique d'ouverture qui valorise tant les profils internes que les talents externes.

Le processus intègre également les perspectives du dirigeant sortant lorsque cela s'avère opportun, permettant de bénéficier de son expertise dans l'appréciation des candidatures et de leur adéquation avec les enjeux du Groupe.

Enfin, l'évaluation des profils s'appuie sur une analyse détaillée des compétences et expertises, conduisant à un examen minutieux de l'expérience et des qualifications de chaque candidat pour s'assurer de leur aptitude à relever les exigences inhérentes au poste.

Travaux du Comité des nominations et des rémunérations en 2025

Plans de succession des membres du Comité exécutif et des autres postes de direction

Les plans de succession pour les membres du Comité exécutif et les N-1 du Comité exécutif ont été revus par le Comité des Nominations et des Rémunérations lors de sa séance du 10 décembre 2025.

La Directrice Générale a participé aux discussions du Comité des nominations et des rémunérations et veillé à ce que des plans de succession solides soient en place pour chaque échéance concernant les postes de direction actuels et futurs et conformes aux meilleures pratiques de marché.

Plans de succession des dirigeants mandataires sociaux, du Vice-Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent

Le Comité des nominations et des rémunérations, a poursuivi en 2025 les discussions débutées en 2024 sur le plan de succession du Président du Conseil d'administration. Les discussions se sont également poursuivies sur le plan de succession de la Directrice Générale, lesquelles sont notamment intervenues dans le cadre de la revue des talents internes. Les échanges ont eu lieu en collaboration avec les deux dirigeants sur leur cas respectif.

Lors de sa séance du 11 décembre 2025, le Conseil d'administration a pris connaissance des travaux du Comité des nominations et des rémunérations sur le plan de succession relatif d'une part à la Directrice Générale et, d'autre part, à la présidence du Conseil d'administration, en ligne avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF.

Le plan de succession du Vice-Président du Conseil d'administration et de l'Administrateur Référent a également été suivi et revu par le Comité à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2025, en vue de la perte d'indépendance de Pascal Lebard compte tenu de son ancienneté au Conseil d'administration de la Société. Le 22 octobre 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a ainsi nommé Geoffroy Roux de Bézieux, administrateur indépendant, en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, d'Administrateur Référent et de Président du Comité des nominations et des rémunérations, à compter du 13 décembre 2025.

3.5 DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.5.1 CONTRATS DE SERVICES ENTRE LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX OU LES ADMINISTRATEURS ET BUREAU VERITAS OU L'UNE DE SES FILIALES

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de contrat de services conclu entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et la Société ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

3.5.2 ABSENCE DE CONDAMNATION POUR FRAUDE, D'INCRIMINATION ET/OU SANCTION PUBLIQUE OU DE RESPONSABILITÉ POUR FAILLITE AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, ni les administrateurs ni la Directrice Générale n'ont, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives ; (ii) été associés à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation ; et (iii) été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.5.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONVENTIONS AUXQUELS LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SONT INTÉRESSÉS

Conformément à l'article 1.7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque membre du Conseil s'engage à éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

Dans ce cadre, les administrateurs et la Directrice Générale sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil d'administration les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont intéressés, directement ou par personne interposée, et la Société. Les administrateurs et la Directrice Générale doivent ainsi notamment communiquer au Conseil d'administration toute convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative et la Société ou l'une de ses filiales. Dans ce cas, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toutes décisions sur les matières concernées. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

En outre, dans le souci de prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, les administrateurs et la Directrice Générale sont amenés à remplir annuellement une déclaration sur l'honneur relative aux liens de toute nature, directs ou indirects, qu'ils entretiennent avec la Société. Aucune de ces déclarations n'a fait apparaître à ce jour de situation de conflits d'intérêts réels ou potentiels entre la Directrice Générale ou un administrateur et la Société. Dans les cas où des relations d'affaires viennent à être envisagées entre la Société ou le Groupe d'une part, et directement ou indirectement un administrateur ou la Directrice Générale d'autre part, la procédure des conventions réglementées telle que prescrite par les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est suivie.

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration a autorisé une convention relevant des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Cette convention est décrite en section 3.3.8 – Conventions réglementées et évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales, du présent Document d'enregistrement universel.

Aucune autre convention relevant des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce impliquant un administrateur n'a été identifiée en 2025 et il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les obligations à l'égard de Bureau Veritas, des administrateurs et de la Directrice Générale et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du Conseil d'administration ne sont soumis à aucune restriction contractuelle concernant les actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, hormis les fenêtres négatives et périodes d'abstention prévues dans la Charte de déontologie boursière du Groupe. Cependant, ils ont l'obligation, prévue par l'article 14.1 alinéa 2 des statuts de la Société, de détenir un minimum de 1 200 actions pendant la durée de leur mandat.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, la Directrice Générale a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture du risque sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance attribuées pendant toute la durée de son mandat social. Elle est également soumise aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

3.5.4 LIENS FAMILIAUX

Les mandataires sociaux (administrateurs et dirigeants mandataires sociaux) n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social.

3.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE

3.6.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS/AUTORISATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES L. 225-37-4 ET L. 22-10-10 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-après récapitule les délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital en cours de validité, et l'usage qui en a été fait, **au cours de l'exercice 2025**.

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions ordinaires de la Société.	AGO* 20 juin 2024 (18 ^e résolution)	18 mois, soit jusqu'au 19 décembre 2025	Prix unitaire maximum d'achat : 45 euros. 10 % du capital social de la Société ⁽¹⁾	6 717 495 actions rachetées en 2025
	AGM** 19 juin 2025 (15 ^e résolution)	18 mois, soit jusqu'au 18 décembre 2026	Prix unitaire maximum d'achat : 50 euros. 10 % du capital social de la Société ⁽²⁾	Non utilisée
Plafond global des augmentations de capital et des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance et sous-plafond des augmentations de capital et des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription .	AGM** 19 juin 2025 (16 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum global des augmentations de capital avec et sans DPS fixé à 21 600 000 euros (40 %) ⁽³⁾ Montant nominal des augmentations de capital avec suppression du DPS fixé à 5 400 000 euros (10 %) ⁽⁴⁾ Montant nominal maximum global des titres de créances émis en vertu des 17^e et 19^e à 22^e résolutions fixé à 3 000 000 000 euros ⁽⁵⁾ Montant nominal maximum des titres de créances émis en vertu des 19^e à 22^e résolutions fixé à 1 000 000 000 euros ⁽⁶⁾ 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission (i) d'actions ordinaires de la Société ; et/ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès immédiatement et/ou à terme à d'autres titres de capital existant ou à émettre par la Société et/ou une de ses filiales ; et/ou (iii) de valeurs mobilières qui sont représentatives de titres de créance susceptible de donner accès ou donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales.	AGM** 19 juin 2025 (17 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 16 200 000 euros (30 %) ⁽³⁾ Montant nominal maximum des titres de créance : 3 000 000 000 euros ⁽⁵⁾ 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise.	AGM** 19 juin 2025 (18 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 16 200 000 euros (30 %) 	Non utilisée

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription , dans la limite de 10 % du capital social en rémunération d'apports en nature consentis à la Société.	AGM** 19 juin 2025 (19 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital social ^{(3) (4)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(5) (6)} 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange à l'initiative de la Société.	AGM** 19 juin 2025 (20 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(3) (4)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(5) (6)} 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre par offre au public (autre que celles visées au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une filiale avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM** 19 juin 2025 (21 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(3) (4)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(5) (6)} 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public visée au 1 ^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou d'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM** 19 juin 2025 (22 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 400 000 euros (10 %) ^{(3) (4)} Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(5) (6)} 	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM** 19 juin 2025 (23 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	15 % de l'émission initiale ^{(3) (4)}	Non utilisée
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions, emportant renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription , ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe.	AGM** 19 juin 2025 (24 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Plafond de 1,5 % du capital social de la Société ⁽⁷⁾ Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ⁽⁷⁾ 	Non utilisée
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription .	AGM** 19 juin 2025 (25 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	<ul style="list-style-type: none"> Plafond de 1 % du capital social de la Société ⁽⁷⁾ Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ⁽⁷⁾ 	1 304 676 actions de performance attribuées en 2025 soit 0,28 % du capital social à la date de l'attribution

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM** 19 juin 2025 (26 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	• Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 % du capital social de la Société ^{(3) (4)}	Non utilisée
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions.	AGM** 19 juin 2025 (27 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 18 août 2027	10 % du capital social	665 360 actions annulées en 2025, soit 0,14 % du capital

* Assemblée générale ordinaire.

** Assemblée générale mixte.

- (1) Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation du programme de rachat d'actions s'élèverait à 2 042 421 840 euros, correspondant à un nombre maximum de 45 387 152 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum de 45 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2023 (sans tenir compte des actions déjà détenues à cette date). Il est précisé qu'en cas d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cette fin ne pourraient représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.
- (2) Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation du programme de rachat d'actions s'élèverait à 2 269 357 600 euros, correspondant à un nombre maximum de 45 387 152 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum de 50 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2024 (sans tenir compte des actions déjà détenues à cette date). Il est précisé qu'en cas d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cette fin ne pourraient représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.
- (3) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 17^e, 19^e à 23^e et 26^e résolutions ne pourrait pas excéder 21 600 000 euros.
- (4) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e à 23^e et 26^e résolutions ne pourrait pas excéder 5 400 000 euros.
- (5) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 17^e, 19^e à 22^e résolutions ne pourrait pas excéder 3 000 000 000 d'euros.
- (6) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e à 22^e résolutions ne pourrait pas excéder 1 000 000 000 d'euros.
- (7) Le nombre total maximum d'actions susceptibles d'être consenties en vertu des 24^e et 25^e résolutions ne pourrait pas excéder 1,5 % du capital social de la Société, étant précisé que le sous-plafond applicable aux mandataires sociaux, commun aux 24^e et 25^e résolutions, serait égal à 0,1 % du capital social de la Société.

3.6.2 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités relatives à cette participation sont détaillées à l'article 26 des statuts. Un résumé de ces règles figure dans la section 7.10 – Actes constitutifs et statuts, du présent Document d'enregistrement universel. Les statuts sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://group.bureauveritas.com/fr>).

L'article 28.3 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

3.6.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, figurent aux sections suivantes du présent Document d'enregistrement universel :

- 3.1.3 – Structure de gouvernance (sous-section « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ») ;
- 3.2 – Conseil d'administration ;
- 3.6.1 – Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration ;
- 7.7.3 – Acquisition par la Société de ses propres actions ;
- 7.8.1 – Structure de l'actionariat du Groupe ; et
- 7.10 – Actes constitutifs et statuts (franchissement de seuils statutaires et règles applicables à la modification des statuts et à la tenue des Assemblées générales).

3.7 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application du Code de Commerce ⁽¹⁾, la présente section du rapport a été établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Cette section présente le descriptif complet des éléments de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment les éléments suivants sur lesquels l'Assemblée générale 2026 est invitée à statuer :

1. les éléments de la rémunération totale et des avantages versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux mandataires sociaux ;
2. la politique de rémunération applicable pour l'exercice 2026. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération des mandataires sociaux et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération 2026 concerne :

- les administrateurs de la Société ;
- le Président du Conseil d'administration ; et
- la Directrice Générale et le cas échéant les Directeurs Généraux délégués.

La politique de rémunération 2026 prendra effet au 1^{er} janvier 2026 après son approbation par les actionnaires. La politique de rémunération 2025 approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025, reste applicable jusqu'à cette date.

Les informations présentées dans cette section tiennent également compte des recommandations :

- du Code AFEP/MEDEF et du Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) ;
- de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants de sociétés cotées.

3.7.1 POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.7.1.1 Principes et objectifs relatifs à la rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Elle intègre les principes et critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, auquel le Groupe se réfère.

Elle est régulièrement revue et vise à offrir une rémunération équilibrée, cohérente et en ligne avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF, tout en restant motivante et alignée sur les pratiques de marché.

Le Conseil d'administration s'assure chaque année que la politique de rémunération respecte les principes suivants :

Être en ligne avec la stratégie dans le respect de l'intérêt social afin d'assurer la pérennité et le développement du Groupe à moyen et long terme.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants est directement en lien avec la stratégie du Groupe. Elle soutient son modèle de développement en favorisant une croissance rentable, responsable et durable.

Le Conseil d'administration choisit de corréler directement la performance du dirigeant mandataire social exécutif avec celle de l'entreprise afin de garantir une politique de rémunération lisible et pertinente.

L'objectif est de créer de la valeur à long terme avec une part prépondérante de la rémunération soumise à des conditions de performance exigeantes à court, moyen et long terme.

Être compétitive pour attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents

La structure et le montant de la rémunération des dirigeants sont comparés aux pratiques de sociétés similaires en termes d'enjeux, de caractéristiques et de contexte. Cette comparaison est réalisée avec l'aide de cabinets de conseil indépendants. Compte tenu des caractéristiques de Bureau Veritas, les groupes de référence sont :

- Les sociétés du CAC 40 hors sociétés des secteurs bancaires et financiers ;
- Les sociétés du secteur TIC au niveau international (Eurofins, SGS et Intertek).

Être alignée avec les intérêts des actionnaires et des parties prenantes

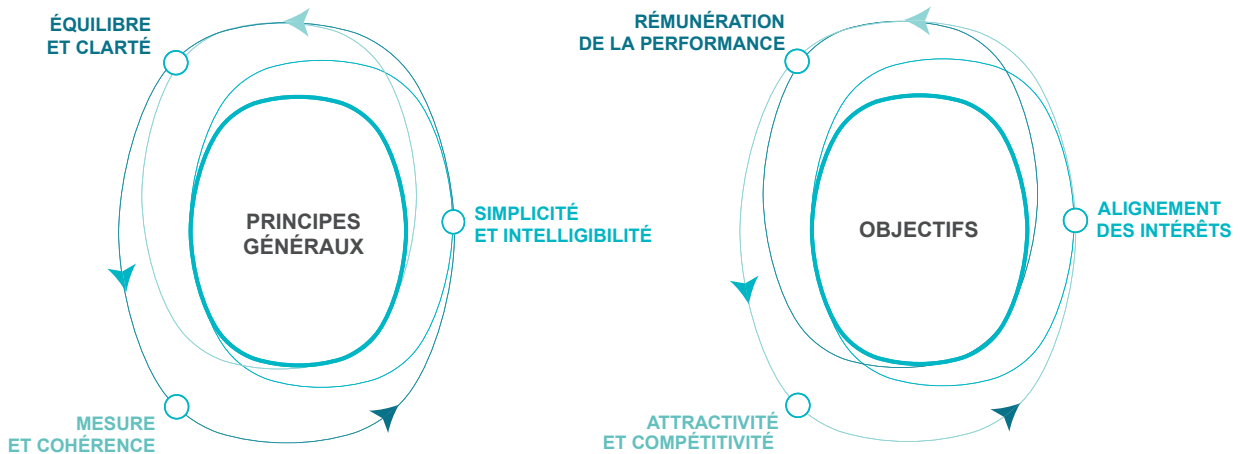
La revue annuelle intègre notamment les commentaires des actionnaires, des parties prenantes et des votes exprimés lors de l'Assemblée générale. Bureau Veritas a continué le dialogue débuté les années précédentes pour permettre de comprendre les points de vue des actionnaires (notamment les agences de notation) et d'échanger avec eux sur la politique de rémunération. Tenant compte de ces commentaires, la Société apporte de manière régulière plus de clarté dans ce document.

Être cohérente et alignée avec la politique de rémunération du Comité exécutif

La rémunération est construite sur les mêmes fondements et les mêmes instruments que ceux appliqués à la rémunération des membres du Comité exécutif de la Société :

- Salaire fixe : en fonction du niveau de responsabilité au regard des pratiques du marché ;
- Rémunération variable intégrant des critères financiers et extra-financiers : motiver et reconnaître la performance, s'aligner avec les intérêts des actionnaires et des parties prenantes ;
- Intéressement long terme : une rémunération avec un lien direct à des mesures de performance long terme internes et externes, attribuées sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou des actions de performance de la Société ;
- Avantages sociaux : en phase avec le marché local, notamment en termes de protection sociale.

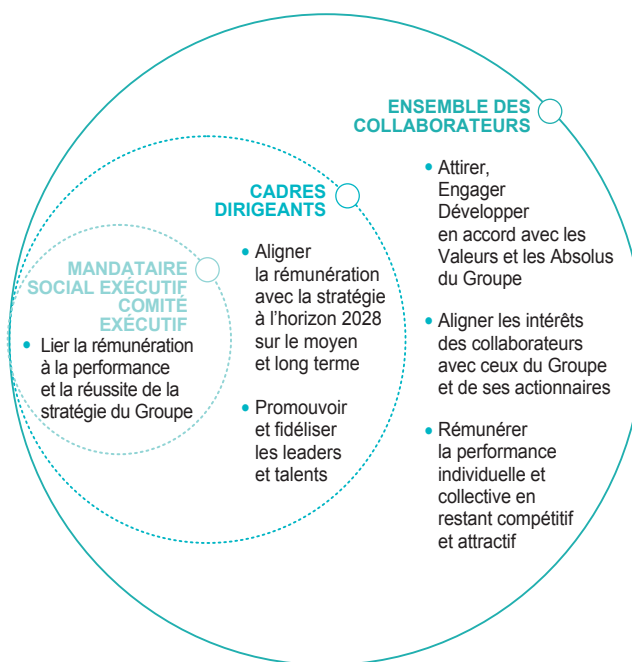
(1) Notamment les articles L. 22-10-28, L. 22-10-9, L. 22-10-34-I et L. 22-10-34-II, les tableaux standardisés en vertu de l'article L. 233-16, les rapports requis par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.



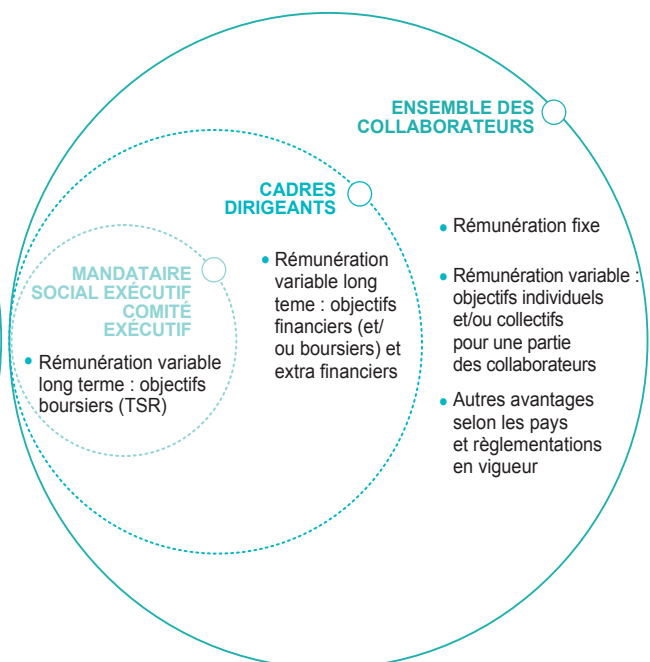
Ces principes et objectifs s'appliquent également à la rémunération de l'ensemble des collaborateurs de Bureau Veritas. La rémunération des employés du Groupe comprend une rémunération fixe, ainsi que des éléments variables à court et à long terme. Les composantes variables tiennent compte des performances individuelles et collectives, tant sur le plan financier que sociétal et environnemental.

Les objectifs et la structure de la rémunération sont illustrés ci-après :

OBJECTIFS DE LA RÉMUNÉRATION

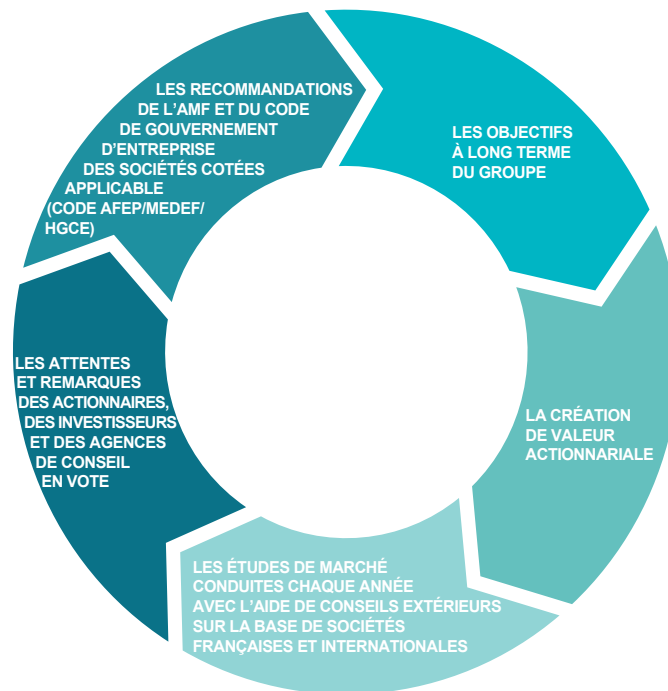


STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION



Processus annuel d'élaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Le Comité des nominations et des rémunérations prend en compte les éléments présentés ci-dessous :



3

Le Comité s'appuie sur les recommandations d'un cabinet de conseil externe indépendant, pour déterminer les pratiques et les niveaux de rémunération pour chaque catégorie de mandataires sociaux.

Le Comité suit un processus rigoureux lors de l'élaboration de la rémunération des dirigeants. Ce processus vise à fournir au Conseil d'administration toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées en conformité avec les principes définissant la politique de rémunération de l'entreprise.

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

- Analyse du positionnement des dirigeants
- Définition des éléments et critères de rémunération en lien avec la stratégie du Groupe

CONSTATATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Recommandation du Comité des nominations et des rémunérations
- Délibération du Conseil d'administration

PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

- Disponibilité du document sur le site internet du Groupe



DIALOGUE ET ANALYSE CONTINUE

- Des efforts constants sont faits afin d'améliorer la communication sur les différents principes de la rémunération afin de faciliter l'information des actionnaires

VOTE DES ACTIONNAIRES

- Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la politique de rémunération

DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- La Direction des Relations Investisseurs, la Direction des Affaires juridiques et Audit, et l'administrateur référent communiquent avec les actionnaires du Groupe et les agences de conseil en vote

Revue annuelle de politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux de Bureau Veritas est soumise à une revue annuelle par le Conseil d'administration. Lors de cette revue, le Conseil d'administration, sur la base des travaux du Comité des nominations et des rémunérations, discute de l'opportunité de réviser la politique de rémunération. Cette revue prend en compte l'évolution du Groupe, les pratiques des marchés de référence, ainsi que les événements particuliers ayant un impact sur le Groupe ou son organisation. L'objectif de cette revue est également de garantir la cohérence de la politique de rémunération avec les objectifs fixés pour chaque catégorie de mandataires sociaux. Sur la base de cette politique approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025, le Conseil d'administration a proposé une évolution de la rémunération de la Directrice Générale au titre de l'exercice 2026, telle que détaillée à la section 3.7.2.3 ci-après et qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 19 mai 2026.

Adaptations et ajustements possibles à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

En cas de survenance de circonstances ayant un impact significatif sur un élément composant la rémunération variable du dirigeant et/ou sur la performance de la Société, et par voie de conséquence, étant susceptibles d'altérer l'appréciation de la performance d'un dirigeant mandataire social exécutif par le Conseil d'administration, ce dernier pourrait être conduit à adapter ou ajuster la présente politique de rémunération, dans les conditions ci-dessous.

Ces dispositions permettent au Conseil d'administration d'assurer le maintien d'une adéquation entre :

- la politique de rémunération applicable ;
- la performance et l'implication effectives du dirigeant concerné ;
- la performance et l'intérêt de la Société ; et enfin
- l'intérêt de ses actionnaires et de ses collaborateurs.

Dans ce contexte et de façon exceptionnelle, le Conseil d'administration disposera de la faculté d'adapter les critères de performance de la rémunération variable annuelle et/ou de la rémunération variable long terme ou d'ajuster, tant à la hausse qu'à la baisse, les paramètres attachés à ces derniers (poids, seuils, cibles, objectifs), afin de tenir compte de la survenance de circonstances exceptionnelles qui auraient été insusceptibles d'être anticipées à la date d'élaboration de la présente politique de rémunération soit d'un constat sur la cohérence des critères de performance et leur alignement avec l'évolution de la stratégie du Groupe.

Les circonstances qui pourraient donner lieu à l'utilisation de cette faculté sont notamment une modification substantielle du périmètre du Groupe ou du périmètre de responsabilité du dirigeant concerné ou tout événement échappant au contrôle de Bureau Veritas, tel qu'un changement de méthode ou de norme comptable, un événement externe majeur tel qu'une pandémie ou un événement géopolitique majeur, ou un changement structurel affectant les marchés, l'économie et/ou l'un des secteurs d'activité du Groupe.

Ces adaptations ou ajustements ne pourront en aucun cas conduire à un dépassement du plafond global de la rémunération du dirigeant mandataire social ni à la modification des plafonds de chaque élément de rémunération (tels que ces plafonds sont définis par la présente politique de rémunération), ni remettre en cause le caractère préétabli des critères de rémunération.

Dans une telle hypothèse, le Conseil d'administration prendrait sa décision sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, statuant sur le sujet hors la présence du dirigeant concerné. Cette décision devra être motivée et justifiée au regard des circonstances y ayant conduit. Elle sera communiquée dans les plus brefs délais aux actionnaires de la Société.

Il est rappelé que le Conseil d'administration n'a procédé à aucune dérogation au cours des précédents exercices 2023, 2024 et 2025. À la date du présent rapport, il n'envisage pas d'y avoir recours en 2026.

Évolution de la gouvernance

La politique de rémunération de Bureau Veritas prévoit des dispositions pour l'application concrète de la rémunération en cas de changement de gouvernance ou de nomination d'un nouveau mandataire social en cours d'exercice. Ces dispositions varient en fonction du poste occupé par le nouveau mandataire social.

1. Administrateurs : si un nouvel administrateur est nommé en cours d'exercice, sa rémunération sera déterminée conformément à la politique de rémunération applicable aux administrateurs. Le Conseil d'administration prendra en compte la date de son entrée en fonction pour déterminer sa rémunération.
2. Dirigeants mandataires sociaux : si un nouveau dirigeant mandataire social non exécutif ou exécutif, tel qu'un Président du Conseil d'administration, un Directeur Général, ou un Directeur Général délégué, est nommé en cours d'exercice, sa rémunération sera fixée conformément à la politique de rémunération spécifique à la catégorie concernée. Le Conseil d'administration effectuera une analyse globale de la situation, tenant compte des compétences, de l'expérience, de la mission confiée, de l'appartenance ou non au Groupe, et autres facteurs pertinents. Cette analyse permettra notamment de déterminer les objectifs liés à la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, les objectifs cibles, les minimums et les plafonds ainsi que la pondération par rapport à la rémunération fixe annuelle. Ces déterminations seront effectuées dans les limites des plafonds établis dans la politique de rémunération en vigueur applicable au Directeur Général et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux délégués.

Conflit d'intérêts

Le Comité des nominations et des rémunérations de Bureau Veritas est composé de cinq membres, dont trois membres sont indépendants (y compris le Président du Comité). Cette composition, conforme aux pratiques de bonne gouvernance, assure l'objectivité des travaux du Comité et évite les conflits d'intérêts dans le processus de décision concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux et son application.

Pour prévenir et gérer tout conflit d'intérêts éventuel, tant le Conseil d'administration que le Comité des nominations et des rémunérations ont mis en place des procédures spécifiques. Ainsi, la Directrice Générale participe aux travaux du Comité des nominations et des rémunérations, mais elle ne prend pas part aux délibérations sur les points de l'ordre du jour qui la concernent directement, notamment les éléments de rémunération, tant au niveau du Comité des nominations et des rémunérations qu'au niveau du Conseil d'administration. De même, le Président du Conseil d'administration ne participe pas aux délibérations concernant sa propre rémunération. Cette séparation des responsabilités permet d'assurer une réflexion indépendante dans la fixation de sa rémunération.

3.7.2 POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 2026 (VOTE *EX ANTE*)

Les politiques de rémunération des mandataires sociaux comprennent :

- la politique de rémunération 2026 des administrateurs présentée en section 3.7.2.1 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2026 du Président du Conseil d'administration présentée en section 3.7.2.2 (vote *ex ante*) ;
- la politique de rémunération 2026 des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (Directeur Général et éventuels Directeurs Généraux délégués) présentée en section 3.7.2.3 (vote *ex ante*).

RÉSULTATS DES VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

9 ^e résolution	
Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	96,63 %
10 ^e résolution	
Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Laurent Mignon, au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration	99,68 %
11 ^e résolution	
Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Madame Hinda Gharbi, au titre de son mandat de Directrice Générale	90,63 %
12 ^e résolution	
Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2025	97,32 %
13 ^e résolution	
Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2025	99,24 %
14 ^e résolution	
Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale pour l'exercice 2025	92,67 %

3.7.2.1 Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration autres que le Président du Conseil d'administration (2026)

La politique de rémunération des administrateurs a été déterminée par le Conseil d'administration du 24 février 2026 sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

La politique de rémunération des administrateurs est soumise au vote de l'Assemblée générale et s'inscrit dans ses principes et sa structure, dans la continuité de la politique décidée par le Conseil d'administration du 24 février 2025 et approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

Les administrateurs autres que le Président du Conseil d'administration de la Société perçoivent une rémunération à raison de leur mandat. Le montant global maximal de l'enveloppe de rémunération à répartir entre les administrateurs autres que le Président est autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social, d'études de marché sur les niveaux de rémunérations versées aux administrateurs dans des sociétés françaises ou étrangères de taille similaire et de l'évolution de l'activité du Conseil et de ses comités. Le Comité des nominations et des rémunérations évalue chaque année si le montant de cette enveloppe est adapté au nombre et à la durée des séances de Conseil et de comités ainsi qu'au nombre d'administrateurs.

Le montant annuel maximal de l'enveloppe de rémunération des administrateurs reste maintenu jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil d'administration ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Le montant annuel maximal de la rémunération pouvant être alloué aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 200 000 euros par l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024.

Les montants de rémunération fixe liés à l'appartenance au Conseil d'administration ou à l'un des comités ou à la présence à une réunion du Conseil d'administration ou à ses comités demeurent inchangés par rapport à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale réunie le 19 juin 2025.

La répartition de la rémunération des administrateurs décidée par le Conseil d'administration comprend :

- une part fixe (forfait annuel) au titre du mandat d'administrateur et, pour les administrateurs membres d'un Comité, une part fixe au titre de leur fonction de membre d'un Comité ;
- une part fixe (forfait annuel), au titre des fonctions d'Administrateur Référent, étant entendu que l'Administrateur Référent perçoit également la rémunération qui lui est due en application de la présente politique de rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur et de membre de Comités ; et
- une part variable qui tient compte de l'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et, pour les administrateurs membres d'un comité, de l'assiduité audit comité.

Par ailleurs, l'administrateur nommé au cours de l'exercice reçoit un forfait annuel calculé au *pro rata temporis*.

La politique de rémunération allouée à chaque administrateur ne prévoit pas de critères de performance individuelle. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, les modalités d'attribution de la rémunération des administrateurs ont été définies par le Conseil d'administration afin que la part variable, liée à l'assiduité des administrateurs et à leur participation à des Comités, soit prépondérante.

L'allocation de la rémunération des administrateurs est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration que ce dernier peut néanmoins revoir à tout moment en application de son pouvoir discrétionnaire.

Règles de répartition au titre de l'exercice 2026

Enveloppe globale :		1 200 000 euros
Règles de répartition :		
	Partie fixe	Partie variable
Rémunération annuelle allouée à l'Administrateur Référent	40 000 euros	N/A
Conseil d'administration	20 000 euros	3 000 euros x par le nombre de séances
Comité d'audit et des risques	40 000 euros pour le Président du Comité	3 000 euros x par le nombre de séances
	7 500 euros par administrateur	
Comité des nominations et des rémunérations	20 000 euros pour le Président du Comité	3 000 euros x par le nombre de séances
	7 500 euros par administrateur	
Comité stratégique	20 000 euros pour le Président du Comité	3 000 euros x par le nombre de séances
	7 500 euros par administrateur	
Comité RSE	20 000 euros pour le Président du Comité	3 000 euros x par le nombre de séances
	7 500 euros par administrateur	

En cas de reliquat sur l'enveloppe de rémunération des administrateurs, celui-ci peut être réparti à la discrétion du Conseil d'administration entre tous les membres, en fonction du pourcentage de l'enveloppe attribué à chacun initialement en application de règles de répartition fixées par le Conseil d'administration.

En cas de dépassement du montant théorique à distribuer par rapport à l'enveloppe autorisée, le montant dû à chaque administrateur sera réduit selon une règle de proportionnalité qui sera définie par le Conseil d'administration, afin de rester dans le cadre de l'enveloppe autorisée.

En cas de création d'un comité en cours d'exercice, la rémunération des membres et de la présidence de ce comité sera calculée sur la base des règles applicables pour les autres comités (hors Comité d'audit et des risques pour lequel les règles de rémunération de la présidence sont spécifiques).

Autres éléments de rémunération

La politique de rémunération des administrateurs ne comprend pas de rémunération en actions (que ce soit des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou toute autre forme). Elle ne prévoit pas de restitution de la rémunération variable.

Vice-Président

Le Vice-Président perçoit une rémunération à raison de son mandat d'administrateur. Il ne perçoit aucune autre forme de rémunération que celle décrite dans la présente section 3.7.2.1.

3.7.2.2 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (2026)

Le Conseil d'administration du 24 février 2026, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a défini les éléments de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration. **La politique de rémunération applicable pour l'année 2026 est identique à celle de 2025**, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025.

Principes de rémunération du Président du Conseil d'administration

Rémunération fixe

Le Président du Conseil peut percevoir une rémunération unique composée d'une rémunération fixe brute annuelle définie par le Conseil d'administration, dans la limite de 500 000 euros. En cas de cessation des fonctions de Président du Conseil d'administration en cours d'exercice, le montant de rémunération décidé par le Conseil d'administration serait versé *pro rata temporis*.

Le Président du Conseil ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des Comités du Conseil d'administration.

Rémunération variable annuelle, long terme ou exceptionnelle

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président.

Autres éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration

La politique de rémunération ne comprend pas :

- de rémunération variable en numéraire ou en actions (que ce soit une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou toute autre forme) ;
- d'avantage en nature ;
- de régime de retraite ;
- d'indemnité de départ ou engagement de non-concurrence ; ou
- de quelconques indemnités ou éléments non définis dans la présente politique de rémunération.

Application à Monsieur Laurent Mignon pour l'exercice 2026

Le Conseil d'administration réuni le 22 juin 2023 ayant nommé Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration, a décidé, après échange de vues avec ce dernier, qu'à compter de sa nomination en qualité de Président du Conseil, aucune rémunération ne lui serait attribuée au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société, lesquels seront donc exercés à titre gratuit.

Au titre de l'exercice 2026, Laurent Mignon ne percevra ainsi aucune rémunération tant en qualité d'administrateur qu'en qualité de Président du Conseil d'administration, tant qu'il exercera les fonctions de Président du Conseil d'administration.

3.7.2.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (2026)

Évolution stratégique apportée par rapport à la politique de rémunération 2025 encadrée et alignée avec les pratiques de marché

En application de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025 et à la suite de l'intégration de Bureau Veritas parmi les entreprises du CAC 40, le Conseil d'administration a procédé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, à une revue approfondie de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs. À la suite de cette revue, le Conseil d'administration a souhaité faire évoluer la politique de rémunération applicable à la Directrice Générale pour l'année 2026 (le détail et les modalités figurent à la section Politique de rémunération de la Directrice Générale applicable à Hinda Gharbi au titre de l'exercice 2026 (*ex ante*)).

Lors de sa séance du 24 février 2026, le Conseil d'administration a déterminé les conditions de rémunération du dirigeant mandataire social exécutif. La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs s'inscrit dans un cadre structuré, lisible et stable, dont les principes fondamentaux n'ont pas connu d'évolution significative depuis près d'une décennie traduisant une volonté du Conseil d'administration de privilégier une approche responsable et compétitive, tout en veillant à son alignement durable avec les pratiques de marché.

Les analyses récentes de positionnement de la rémunération de l'actuelle Directrice Générale ont été menées sur la base de panels de référence avec l'aide de cabinets de conseil indépendants, tenant compte à la fois des sociétés du CAC 40 hors sociétés des secteurs bancaire et financier, ainsi que de trois groupes de l'industrie du secteur TIC (Test, Inspection et Certification) ⁽¹⁾. Ces travaux ont mis en évidence que la rémunération fixe ainsi que la rémunération globale cible de la Directrice Générale se situaient en deçà des médianes observées pour des fonctions équivalentes.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 24 février 2026, a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et de rémunérations, de faire évoluer la rémunération globale de la Directrice Générale, rémunération qui était inchangée depuis sa nomination le 22 juin 2023, en rapprochant les différents éléments de rémunération par rapport aux médianes des panels observés. Cette évolution ne remet pas en cause les principes de modération et d'alignement avec la performance long terme qui structurent la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux exécutifs. La création de valeur sur le long terme reste le composant déterminant de la politique de rémunération.

Le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, de réévaluer la rémunération globale cible de la Directrice Générale à hauteur de 12,1 %, couvrant la rémunération fixe, la rémunération variable cible et la rémunération long terme maximum. Cette réévaluation correspond à une augmentation annuelle d'environ 3,0 % par an jusqu'à la fin du mandat, en cohérence avec l'évolution des rémunérations des collaborateurs au sein du Groupe. En effet, sur l'ensemble du Groupe (pays matures), une hausse du salaire médian de + 4,0 % par an a été constatée (à périmètre constant) sur les trois dernières années.

La structure de la rémunération demeure identique à celle approuvée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

Les principes et éléments constituant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs s'appliqueraient également à tout autre mandataire social exécutif qui pourrait être nommé en cours d'exercice.

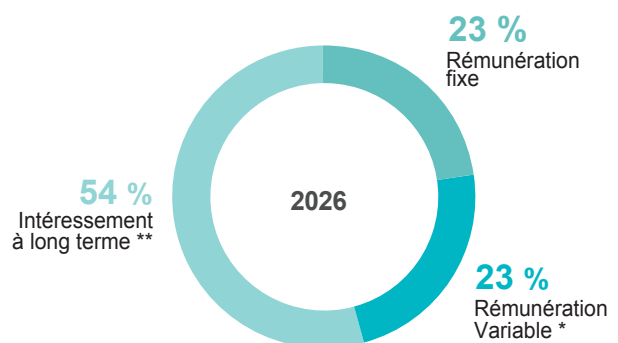
Chaque composante de la rémunération annuelle correspond à un objectif bien défini et clairement motivé.

Le Conseil d'administration prend en compte l'ensemble de la rémunération annuelle fixe, variable annuelle et long terme, pour s'assurer de l'équilibre entre la part fixe et la part variable.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est conçue pour être alignée sur l'évolution de la performance du Groupe, en assurant un équilibre entre la performance à court terme et à long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, dans le but de favoriser le développement durable de l'entreprise. Les différents éléments forment un ensemble équilibré.

- La rémunération fixe et la rémunération variable annuelle cible représentent chacune environ ⁽²⁾ 23 % de la rémunération totale annuelle. En conséquence, la répartition de la rémunération numéraire annuelle est de 50 % en rémunération fixe et 50 % en rémunération variable cible.
- La répartition de la rémunération totale annuelle est la suivante :
 - Environ ⁽²⁾ 54 % en rémunération long terme et environ 46 % en rémunération annuelle numéraire (rémunération fixe de 23 % et rémunération variable cible de 23 %),
 - Environ ⁽²⁾ 54 % en rémunération en options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance et environ 46 % en rémunération numéraire (rémunération fixe de 23 % et rémunération variable cible de 23 %),
 - Environ ⁽²⁾ 77 % de rémunération soumise à conditions de performance et 23 % de rémunération sans condition de performance (rémunération fixe).

ILLUSTRATION GRAPHIQUE DE L'ÉQUILIBRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE CIBLE



* Entre 0 % et 150 % de la rémunération fixe

** LTI calculé sur base IFRS2 au 19/06/2025 dans la limite de 131,25 % de la rémunération fixe et variable

(1) SGS, Intertek et Eurofins Scientific.

(2) La valorisation de la rémunération variable long terme reste susceptible de varier en fonction du contexte macro-économique et des fluctuations de marché prises en compte dans les valorisations IFRS.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle a été établie au début du mandat et a été déterminée en prenant en compte plusieurs facteurs :

- Le niveau et la complexité des missions du dirigeant mandataire social exécutif ;
- L'expérience, les compétences et la carrière du dirigeant à l'extérieur comme au sein du Groupe ;
- Les comparaisons avec les rémunérations pour des fonctions et des responsabilités similaires dans d'autres entreprises.

Compte tenu de la progression des pratiques de marché et en application des principes et considérations susvisés, il est proposé de porter la rémunération fixe annuelle à un montant annuel à 1 200 000 euros, correspondant à une augmentation de 33 % par rapport à la rémunération fixe de 2025.

Cet ajustement sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle représente 100 % de la rémunération fixe et peut varier de 0 % jusqu'à 150 % (niveau maximum) de la rémunération fixe.

La rémunération variable est conçue de façon à l'aligner avec la performance annuelle de la Société et entièrement liée à l'atteinte de critères précis et mesurables, financiers et extra-financiers, qui sont fixés en début d'exercice.

Lors de la détermination de ces critères et objectifs, le Conseil d'administration établit à la fois la pondération de chacun des critères, la courbe d'acquisition ainsi que le maximum.

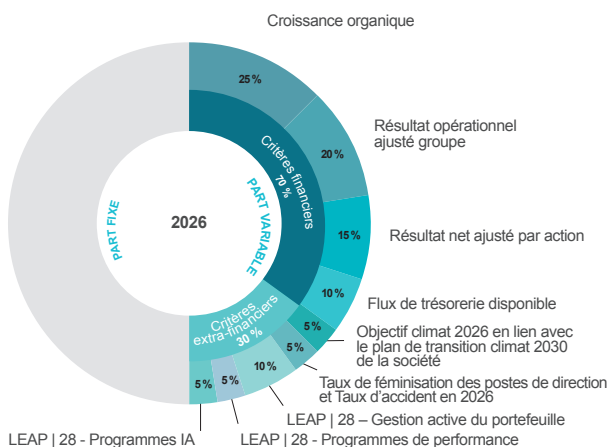
70 % des critères de la rémunération variable annuelle sont des critères financiers directement corrélés avec les indicateurs de performance du Groupe.

30 % des critères de la rémunération variable annuelle sont des critères extra-financiers en lien avec la stratégie RSE ainsi que la stratégie du Groupe.

Depuis 2024, le Conseil d'administration a souhaité renforcer le poids des critères RSE avec un objectif dédié au climat de 5 %.

Chaque critère, défini de manière précise et indépendante, sera évalué séparément par le Comité des nominations et des rémunérations.

Les critères quantifiables, financiers (70 %) et extra-financiers (25 %) représentent 95 % de la rémunération variable annuelle.



Principes et description des courbes des indicateurs de la rémunération variable :

Chaque indicateur financier est structuré comme suit :

- Minimum : seuil à partir de 90 % de l'objectif avec un paiement à partir de 0 %, à l'exception de l'objectif de croissance organique où le seuil minimum est basé sur la *guidance* du Groupe ;
- Budget (cible) : fixé par le Conseil d'administration et correspondant à un paiement de 100 % ;
- Maximum : correspond à environ 110 % de l'objectif avec un paiement dont le plafond est défini pour chaque indicateur financier (de 100 % à un maximum de 200 %) ;
- Entre chaque seuil (minimum, objectif, maximum), la pente de la courbe est linéaire.

Chaque seuil est analysé par le Comité des nominations et des rémunérations et proposé au Conseil d'administration. Celui-ci décide distinctement de chaque seuil en tenant compte des réalisations de l'année précédente, de la stratégie et de l'environnement économique.

Chaque indicateur extra-financier est évalué entre 0 % et 100 % selon le niveau d'atteinte de ces objectifs individuels et ne peut être supérieur à 100 %.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs financiers pour la détermination de la part variable du dirigeant mandataire social exécutif ont été établis de manière précise, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

En cas de dépassement des objectifs de la part financière, la part variable est plafonnée au total à 150 % de la part variable cible (soit 150 % de la rémunération fixe annuelle).

Rémunération variable à long terme

Le dispositif d'intéressement à long terme de Bureau Veritas, applicable aux dirigeants mandataires sociaux ainsi qu'à certains bénéficiaires salariés, est mis en place par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Ce dispositif est élaboré en suivant les recommandations du Code AFEP/MEDEF et s'inscrit dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ce dispositif :

- est aligné directement sur l'intérêt des actionnaires ; et
- promeut la performance durable de Bureau Veritas. Il vise également à attirer, retenir et motiver les talents qui contribuent à la réussite du Groupe, partout dans le monde.

Ce dispositif prend la forme d'un plan incitatif à long terme qui est attribué chaque année à des périodes calendaires spécifiques. Il est composé d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

Ces attributions sont soumises à la réalisation d'objectifs en lien avec le plan stratégique de la Société et la création de valeur sur le long terme.

Attribution annuelle d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance

Le Conseil d'administration décide chaque année d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance, au bénéfice du dirigeant mandataire social exécutif et de certains dirigeants du Groupe. L'objectif de ces attributions est d'associer le dirigeant mandataire social exécutif à la performance financière et boursière de la Société, en alignant ses intérêts sur ceux des actionnaires et des parties prenantes.

Le volume de ces attributions est limité et est soumis à des autorisations spécifiques, avec un plafond global de 1,5 % du capital social de la Société sur une période donnée. Pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société, le nombre total d'options et d'actions de performance attribuées ne peut pas donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 0,1 % du capital social de la Société à la date d'attribution.

En 2026, le Conseil d'administration examinera, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, l'opportunité de mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance, dont la Directrice Générale sera l'une des bénéficiaires.

La rémunération en options de souscription ou d'achat d'actions et en actions de performance attribuées à la Directrice Générale sera plafonnée : le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance qui lui sera attribué ne pourra pas dépasser un montant de 3 150 000 euros, conformément aux règles IFRS, soit 131,25 % (au lieu de 175 % précédemment) de sa rémunération annuelle fixe et variable cible.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé un **plafond global de la rémunération totale directe à 6 150 000 euros (au lieu de 5 400 000 euros, précédemment)** lequel englobe :

1. la rémunération fixe annuelle ;
2. la rémunération variable annuelle plafonnée à 150 % de la rémunération fixe ;
3. la rémunération variable à long terme plafonnée à 131,25 % de la rémunération annuelle fixe et variable cible ;
4. ainsi que tout élément exceptionnel.

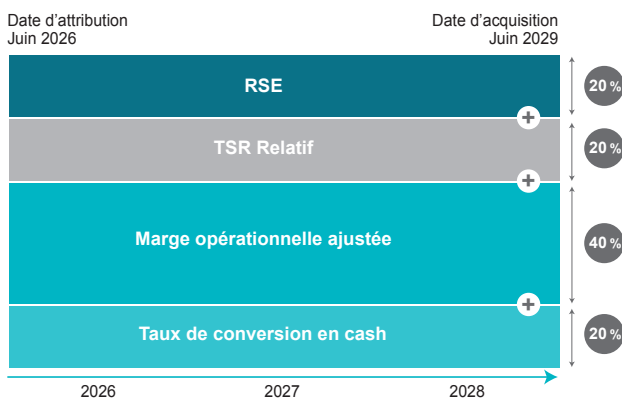
Il est rappelé que ces ajustements seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale.

Conditions de présence et de performance

Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont intégralement soumises à des conditions de présence (à l'exception des cas particuliers notamment le décès, l'invalidité) et à des conditions de performance.

80 % de la rémunération variable long terme sont soumis à des critères financiers et boursiers directement corrélés avec les indicateurs de performance du Groupe sur la durée du plan.

20 % de la rémunération variable long terme sont soumis à des critères extra-financiers en lien avec la stratégie RSE ainsi que la stratégie du Groupe.



Principes et description des courbes des indicateurs de la rémunération variable long terme

Chaque indicateur financier est structuré comme suit :

- Minimum : seuil à environ 90 % de l'objectif avec un paiement à partir de 0 % ;

- Budget (cible) : fixé par le Conseil d'administration et correspondant à un paiement de 100 % ;
- Maximum : correspond à 100 % ;
- Entre chaque seuil (minimum, objectif, maximum), la pente de la courbe est linéaire.

Pour les indicateurs de TSR (*Total Shareholder Return*), l'acquisition est fondée sur le principe de classement. Le TSR sera calculé au 31 décembre 2028 en prenant la moyenne du TSR sur trois ans.

Le classement du TSR du Groupe comparé à celui de cinq sociétés homologues est défini de la façon suivante :

- si le TSR du Groupe en 2028 est classé premier, la totalité des 10 % d'actions de performance pourra être acquise ;
- si le TSR du Groupe en 2028 est classé deuxième, 75 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis ;
- si le TSR du Groupe en 2028 est classé troisième, 50 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis ;
- si le TSR du Groupe en 2028 est classé en quatrième, cinquième ou sixième, aucune des 10 % d'actions de performance ne sera acquise.

Le classement du TSR du Groupe comparé à celui du sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés est défini de la façon suivante :

- si le TSR du Groupe en 2028 est classé dans le premier quartile, la totalité des 10 % d'actions de performance pourra être acquise ;
- si le TSR du Groupe en 2028 est classé entre la médiane et le premier quartile, 50 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis ;
- si le TSR du Groupe en 2028 est classé en deçà de la médiane, aucune des 10 % d'actions de performance ne sera acquise.

Chaque seuil est analysé par le Comité des nominations et des rémunérations et proposé au Conseil d'administration. Celui-ci décide distinctement de chaque seuil en tenant compte des réalisations de l'année précédente, de la stratégie et de l'environnement économique.

En fonction du niveau de réalisation de ces critères, le dirigeant mandataire social exécutif peut exercer ou acquérir un pourcentage variable, allant de 0 % à 100 % des options ou actions qui lui ont été attribuées.

Les principes des plans d'attribution et leurs modalités sont décrits dans la section 3.8.3 du Document d'enregistrement universel.

Période d'acquisition

Depuis 2016, les plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions ont une période d'acquisition de trois ans sans période de conservation.

Obligations générales relatives à la conservation

Le dirigeant mandataire social exécutif de Bureau Veritas est soumis à des obligations de conservation d'actions en vertu des dispositions du Code de commerce, définies par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Au titre de ses obligations, le dirigeant mandataire social exécutif doit conserver au nominatif au moins 5 % des actions résultant de l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi qu'au moins 20 % des actions de performance qu'il a acquises, jusqu'à la fin de son mandat au sein du Groupe.

Obligation complémentaire de détention

Le Conseil d'administration du 24 février 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a formalisé la règle de détention d'actions selon laquelle les dirigeants mandataires sociaux exécutifs doivent détenir en compte nominatif un nombre d'actions déterminé.

Celle-ci est équivalente à deux fois la rémunération annuelle brute fixe pour la Directrice Générale et à une fois la rémunération annuelle brute fixe pour un Directeur Général délégué.

Cette obligation subsistera tant qu'elle ne sera pas dépassée par l'effet des règles issues du Code de commerce.

Le nombre d'actions devant être détenues est apprécié au 1^{er} janvier de chaque année.

Il est notamment précisé que tant que l'objectif de détention n'est pas atteint, la Directrice Générale doit consacrer à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance.

Au 31 décembre 2025, Madame Hinda Gharbi détient en compte nominatif 48 642 actions du Groupe pour une valeur estimée à 1,323 millions d'euros, soit environ 1,47 fois sa rémunération annuelle fixe.

Interdiction de recourir à des instruments de couverture

En complément des dispositions contenues dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le dirigeant mandataire social exécutif devra s'engager formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture pour ses options, les actions résultant de l'exercice de ses options ou les actions de performance, pendant toute la durée de son mandat social. De plus, il sera soumis à des périodes de fenêtres négatives, périodes pendant lesquelles il ne pourra pas effectuer de transactions sur les actions de la Société, ainsi qu'à des périodes d'abstention, pendant lesquelles il devra s'abstenir de toute transaction sur les actions de la Société, afin de garantir l'intégrité et la transparence des marchés financiers. Ces mesures visent à prévenir tout conflit d'intérêts potentiel et à assurer la stabilité et la confiance dans les marchés financiers.

Retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies)

Il est précisé qu'aucune retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies) n'est prévue pour les mandataires sociaux exécutifs.

Autres avantages de toute nature

Les mandataires sociaux exécutifs bénéficient des moyens matériels nécessaires à l'exécution de leur mandat, comme la mise à disposition d'une voiture avec chauffeur pour le dirigeant mandataire social exécutif.

Ils bénéficient également des dispositifs collectifs, tels qu'un régime de prévoyance couvrant l'incapacité, l'invalidité et le décès, ainsi qu'une assurance de frais de santé complémentaire au même titre que les salariés du Groupe.

Clause de *clawback*

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de clause de restitution (également appelée clause de *clawback*) pour la rémunération variable. Cette décision prend en compte le niveau d'exigence des objectifs liés à la part variable de la rémunération. En effet, l'évaluation des objectifs mesurables est réalisée chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations, et revue par le Conseil d'administration. Enfin, le versement de la rémunération variable pour un exercice donné est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, conformément aux

dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce. Dans ce contexte, aucune possibilité pour la Société de demander la restitution de la rémunération n'a été prévue.

Rémunération exceptionnelle

Le système de rémunération variable exposé ci-dessus exclut *a priori* le versement de toute prime exceptionnelle. Le Conseil d'administration n'a ainsi versé aucune prime exceptionnelle au dirigeant mandataire social exécutif depuis le début de son mandat. Un éventuel versement de prime exceptionnelle ne pourrait être prévu par le Conseil que dans l'hypothèse d'une situation exceptionnelle :

- ne rentrant pas dans le cadre des objectifs annuels stratégiques et opérationnels déterminés en début d'année ;
- non prévisible au moment de la détermination des critères de la part variable annuelle ;
- structurante pour la Société en termes de taille, de périmètre ou de stratégie.

Dans tous les cas, toute éventuelle rémunération exceptionnelle ainsi que tout autre élément de la rémunération sont limités au plafond global de 6 150 000 euros.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, cette prime exceptionnelle ne pourrait être versée qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Indemnité de départ et de non-concurrence

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs définie par le Conseil d'administration prévoit sous certaines conditions le versement d'indemnités de départ et/ou d'une indemnité compensatrice de non-concurrence. Afin de préserver les intérêts des actionnaires et la compétitivité du Groupe, le Conseil d'administration, après avis favorable du Comité des rémunérations peut, en effet, prévoir le versement d'une indemnité de départ et/ou d'une indemnité compensatrice de non-concurrence, dans les limites prévues par l'article R. 22-10-14 III du Code de commerce et les recommandations prévues à l'article 25 du Code AFEP/MEDEF en vigueur.

Les modalités des indemnités sont détaillées dans la section suivante.

Départ du dirigeant mandataire social exécutif

En cas de départ du dirigeant mandataire social exécutif, plusieurs éléments de sa rémunération seraient impactés comme suit :

- **Rémunération fixe** : le montant de la rémunération fixe serait versé *pro rata temporis* en fonction de la période effective de son mandat au sein de la Société jusqu'au départ ;
- **Rémunération variable annuelle** : le montant de la rémunération variable annuelle serait déterminé à l'issue de l'exercice social en cours si le départ du dirigeant mandataire social exécutif intervient après la clôture de l'exercice précédent. Le Conseil d'administration prendrait en compte l'atteinte des objectifs fixés, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour décider du montant à verser ;
- **Rémunération variable à long terme en options et actions de performance** : les options et actions de performance non encore acquises seraient perdues en cas de départ. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration pourrait décider, au cas par cas et sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, de maintenir le bénéfice de ces options et actions en dérogeant à la condition de présence, et motivera sa décision. Cependant, les conditions de performance devraient toujours être satisfaites pour l'exercice des options et l'acquisition des actions de performance ;

- **Indemnité de départ :**

Le dirigeant mandataire social exécutif bénéficiera du versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint à l'initiative de la Société, pour quelque cause que ce soit. Par exception, cette indemnité ne serait pas due :

- en cas de faute lourde ou grave, ou en cas de non-renouvellement du mandat du dirigeant mandataire social exécutif à son échéance,
- en cas de départ de la Société à la propre initiative du dirigeant mandataire social exécutif,
- en cas de départ du dirigeant mandataire social exécutif pour faire valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité sera égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (ou en cas de durée de mandat inférieure à douze mois, une indemnité correspondant à douze fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe perçue depuis le début du mandat) à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe.

Le Conseil d'administration conditionnera le versement de cette indemnité à une condition de performance financière de la Société, sur chacun des deux exercices précédant l'année du départ.

Le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence mentionnée ci-dessous ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la dernière rémunération fixe et variable, perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (calculée, en cas de durée de mandat inférieure à douze mois selon les modalités exposées ci-dessus). Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur à ce plafond, l'indemnité de départ serait réduite à due concurrence.

Arrivée d'un nouveau dirigeant mandataire social exécutif en cours d'exercice et indemnité de prise de fonction

En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social exécutif, les principes et critères énoncés dans cette politique s'appliqueront au nouveau dirigeant, sauf adaptation exceptionnelle comme précédemment définie.

Le nouveau dirigeant mandataire social exécutif serait par principe engagé aux conditions conformes à la politique approuvée par les actionnaires lors de la dernière Assemblée générale, jusqu'à l'approbation de la prochaine politique.

Cependant, les circonstances entourant la nomination d'un dirigeant mandataire social ne sont pas toujours prévisibles. Le Conseil, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, veillera à définir une rémunération qui respecte les objectifs et principes précédemment établis. Cette rémunération inclura les éléments fixes et variables, ainsi que les critères pour la rémunération variable annuelle et à long terme, adaptés à la situation spécifique du nouvel intéressé.

Si le nouveau dirigeant mandataire social exécutif est recruté à l'extérieur de la Société, le Conseil d'administration, après consultation du Comité des nominations et des rémunérations, pourrait décider d'octroyer une indemnité de prise de fonctions en espèces ou en actions pour compenser la perte des avantages dont le candidat bénéficiait dans ses fonctions précédentes.

Dans tous les cas, le versement de cette rémunération sera soumis au vote de l'Assemblée générale ou sera assorti d'une clause de remboursement en cas de départ anticipé.

Autres éléments de rémunération

Le dirigeant mandataire social exécutif ne bénéficiera d'aucun autre élément de rémunération au titre de son mandat :

- **contrat de travail** : le dirigeant mandataire social exécutif ne bénéficiera pas de contrat de travail ;

- **rémunération variable en numéraire différée** : le dirigeant mandataire social exécutif ne bénéficiera pas d'un tel dispositif ;

- **rémunération variable pluriannuelle** : le Conseil d'administration a fait le choix de privilégier un mécanisme de rémunération en actions pour renforcer l'alignement des intérêts du dirigeant mandataire social exécutif avec ceux des actionnaires. Toutefois, un tel mécanisme pourrait être envisagé si les évolutions réglementaires ou toute autre circonstance rendaient inefficace, contraignant ou impossible l'utilisation par la Société d'un instrument en actions ;

- **rémunération au titre d'un mandat d'administrateur** : le dirigeant mandataire social exécutif n'est pas administrateur de la Société. Toutefois, si le Conseil d'administration décidait ultérieurement de le nommer administrateur de la Société, il pourrait, dans ce cas, être éligible à percevoir une rémunération au titre d'un mandat d'administrateur.

Politique de rémunération de la Directrice Générale applicable à Madame Hinda Gharbi au titre de l'exercice 2026 (ex ante)

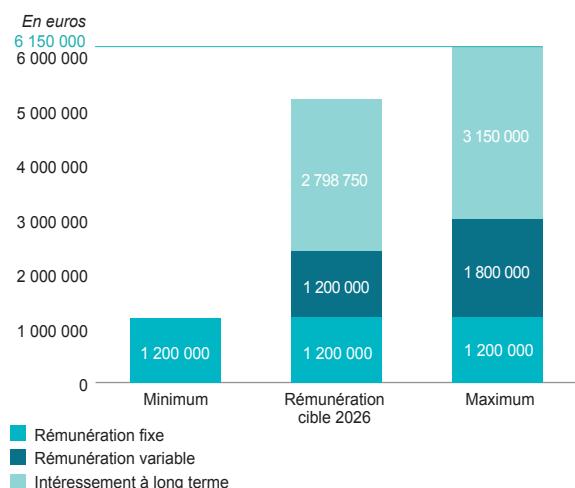
La structure de la rémunération de Madame Hinda Gharbi est conforme aux principes développés aux paragraphes 3.7.2.3 de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2026.

Le Conseil d'administration sera appelé à décider d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance en 2026 en application de la politique de rémunération et de l'autorisation sur laquelle l'Assemblée générale 2026 sera invitée à statuer.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'administration a fixé un nouveau plafond global de la rémunération totale directe à 6 150 000 euros, lequel englobe la rémunération fixe annuelle, la rémunération variable annuelle plafonnée à 150 % du salaire fixe, la rémunération variable à long terme plafonnée à 131,25 % de la rémunération annuelle fixe et variable cible ainsi que tout élément exceptionnel.

ILLUSTRATION GRAPHIQUE DE L'ÉQUILIBRE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE CIBLE DE MADAME HINDA GHARBI

Politique de rémunération 2026 liée à la performance à hauteur de 77 % en cible dans la limite maximale de 6 150 000 euros



Rémunération fixe annuelle

Au titre de l'exercice 2026, la rémunération fixe annuelle de Madame Hinda Gharbi s'élèvera à 1 200 000 euros.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle cible représente 100 % de la rémunération fixe soit 1 200 000 euros et peut varier de 0 % jusqu'à 150 % (niveau maximum) de la rémunération fixe soit un maximum de 1 800 000 euros.

Les critères de la rémunération variable, au titre de l'exercice 2026, de Madame Hinda Gharbi ont été déterminés par le Conseil d'administration du 24 février 2026, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Elle a été déterminée après application des critères fixés par le Comité des nominations et des rémunérations et approuvés ensuite par le Conseil d'administration, conformément aux principes de la politique de rémunération.

Ces critères figurent dans le tableau ci-dessous :

	Critères	Critère quantifiable	Critère qualitatif	Pondération	Minimum	Cible	Maximum
Objectifs financiers (70 %)	Croissance organique du Groupe	√	-	25 %	0 %	25 %	50 %
	Résultat opérationnel ajusté du Groupe	√	-	20 %	0 %	20 %	35 %
	Résultat ajusté par action	√	-	15 %	0 %	15 %	22,5 %
	Flux de trésorerie	√	-	10 %	0 %	10 %	12,5 %
Total objectifs financiers		70 %		70 %	0 %	70 %	120 %
Objectifs extra-financiers (30 %)	RSE : objectif climat 2026 en lien avec le plan de transition climat 2030 ⁽¹⁾ de la Société	√	-	5 %	0 %	5 %	5 %
	RSE : taux de féminisation des postes de direction et taux d'accident en 2026	√	-	5 %	0 %	5 %	5 %
	Plan stratégique LEAP I 28 – Portefeuille	√	-	10 %	0 %	10 %	10 %
	Plan stratégique LEAP I 28 – Programme de performance	√	-	5 %	0 %	5 %	5 %
	Plan stratégique LEAP I 28 – Programme IA	-	√	5 %	0 %	5 %	5 %
Total objectifs extra-financiers		25 %	5 %	30 %	0 %	30 %	30 %
TOTAL/PLAFOND		95 %	5 %	100 %	0 %	100 %	150 %

(1) L'objectif climat correspond à la diminution des émissions absolues de GES de scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année 2021, tel que défini dans le plan de transition climatique 2030 de la Société.

Les critères quantifiables, financiers et extra-financiers représentent 95 % de la rémunération variable annuelle cible de Hinda Gharbi.

Rémunération variable à long terme

Attribution annuelle d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance

Concernant l'attribution 2026, le Conseil sera appelé à décider de la mise en œuvre d'un nouveau plan dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, en vigueur à la date de l'attribution.

Conformément à la politique, l'attribution qui serait décidée en faveur de Hinda Gharbi représenterait environ 54 % de la rémunération globale du dirigeant exécutif, estimée selon les normes IFRS et les conditions de marché.

Par ailleurs, l'attribution est encadrée par deux limites spécifiques :

- un plafond global de 1,5 % du capital social de la Société sur une période donnée. Pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société, le nombre total d'options et d'actions de performance attribuées ne peut pas donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 0,1 % du capital social de la Société à la date d'attribution ;

- un plafond de la valeur de l'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance (conformément aux normes IFRS) de 131,25 % de sa rémunération annuelle fixe et variable cible, soit un montant maximal de 3 150 000 euros.

Les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou les actions de performance qui sont attribuées à Madame Hinda Gharbi sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux membres du Comité exécutif.

Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance seront soumises à :

- des conditions de présence, à l'exception des cas particuliers notamment le décès, l'invalidité ;
- deux conditions de performance financière, une condition liée à l'évolution du *Total Shareholder Return* (TSR) ainsi qu'une condition de performance liée à des critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur trois ans, décrits dans le tableau ci-après.

Les principes et la description des courbes des indicateurs de la rémunération variable sont présentés dans la section 3.7.2.1 du Document d'enregistrement universel.

	Critères	Critère quantifiable	Pondération	Minimum	Cible	Maximum
Objectifs financiers (80 %)	Marge opérationnelle ajustée du Groupe (ROA du Groupe/ Chiffre d'affaires du Groupe)	√	40 %	0 %	40 %	40 %
	Taux de conversion en <i>cash</i>	√	20 %	0 %	20 %	20 %
	<i>Total Shareholder Return</i> (TSR) de Bureau Veritas par rapport à : <ul style="list-style-type: none"> • cinq groupes de l'industrie du TIC (SGS, Intertek, Eurofins, UL et ALS) (10 %) • un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés ⁽¹⁾ (10 %) 	√	20 %	0 %	20 %	20 %
Total objectifs financiers		80 %	80 %	0 %	80 %	80 %
Objectifs extra-financiers (20 %)	RSE : taux de féminisation à des postes de direction et de management qui constitue le vivier de talents de la Société en 2028	√	10 %	0 %	10 %	10 %
	RSE : objectif climat en 2028 qui correspond à la diminution des émissions absolues de GES de scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année 2021 tel que défini dans le plan de transition climatique 2030 de la Société	√	10 %	0 %	10 %	10 %
Total objectifs extra-financiers		20 %	20 %	0 %	20 %	20 %
TOTAL		100 %	100 %	0 %	100 %	100 %

(1) Parmi les 600 sociétés de l'indice Eurostoxx 600, il a été choisi un panel de 20 sociétés de services professionnels dont trois sociétés de l'industrie du TIC.

Pour rappel, et conformément à la politique du dirigeant mandataire social exécutif, Hinda Gharbi doit conserver au nominatif au moins 5 % des actions résultant de l'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi qu'au moins 20 % des actions de performance qu'elle a acquises, jusqu'à la fin de son mandat au sein du Groupe. De même, elle a l'interdiction de recourir à des instruments de couverture.

Les principes des plans d'attribution et leurs modalités sont décrits dans la section 3.8.3 du Document d'enregistrement universel.

Avantages de toute nature

La Directrice Générale bénéficie des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, tels que la mise à disposition d'une voiture avec chauffeur. L'usage est strictement limité à un usage professionnel. Elle bénéficie également des dispositifs collectifs, tels qu'un régime de prévoyance couvrant l'incapacité, l'invalidité et le décès, ainsi qu'une assurance de frais de santé complémentaire au même titre que les salariés du Groupe.

Indemnité de départ

La Directrice Générale ne dispose pas de contrat de travail, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Sa rémunération est exclusivement liée à son mandat social. Les dispositifs d'engagement différé au profit de la Directrice Générale se limitent à une indemnité de départ au titre de son mandat social, qui ne peut être versée qu'en cas de départ contraint de la Société, à l'exception de faute caractérisée. Cette disposition vise à aligner les intérêts de la Directrice Générale avec ceux de la Société et de ses actionnaires, tout en assurant une certaine flexibilité en cas de nécessité de mettre fin à son mandat.

Hinda Gharbi bénéficiera du versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint à l'initiative de la Société, pour quelque cause que ce soit.

Par exception, cette indemnité ne serait pas due :

- en cas de faute lourde ou grave, ou en cas de non-renouvellement du mandat de Directrice Générale à son échéance ;
- en cas de départ de la Société à la propre initiative de Hinda Gharbi ;
- en cas de départ de Hinda Gharbi pour faire valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité sera égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de départ à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe.

Le Conseil d'administration conditionnera le versement de cette indemnité à une condition de performance financière de la Société, sur chacun des deux exercices précédant l'année du départ.

Le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence mentionnée ci-dessous ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la dernière rémunération fixe et variable, perçue au cours des douze mois précédant la date de départ. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur à ce plafond, l'indemnité de départ serait réduite à due concurrence.

Indemnité de non-concurrence

Hinda Gharbi est tenue par un engagement de non-concurrence.

Hinda Gharbi percevra une indemnité correspondant à douze mois de la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de son départ (ou en cas de durée de mandat inférieure à douze mois, une indemnité correspondant à douze fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe perçue depuis le début du mandat) à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe, dans la limite du plafond visé ci-dessus en cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de la clause de non-concurrence. Il est précisé que le paiement de cette indemnité de non-concurrence sera effectué sur une base mensuelle.

Il est précisé que le Conseil d'administration se réserve toutefois la faculté de libérer Hinda Gharbi par écrit de l'interdiction de concurrence. En outre, le versement de l'indemnité de non-concurrence sera exclu en cas de départ en retraite et en tout état de cause elle ne pourra être versée au-delà de l'âge de 65 ans.

Autres éléments de rémunération

La Directrice Générale ne bénéficie d'aucun autre élément de rémunération au titre de son mandat :

- **contrat de travail** : la Directrice Générale ne bénéficie pas de contrat de travail ;
- **régime de retraite supplémentaire** : la Directrice Générale ne bénéficie pas d'un tel dispositif ;
- **rémunération variable en numéraire différée** : la Directrice Générale ne bénéficie pas d'un tel dispositif ;
- **rémunération variable pluriannuelle** : la Directrice Générale ne bénéficie pas d'un tel dispositif ;
- **rémunération au titre d'un mandat d'administrateur** : la Directrice Générale n'est pas administrateur de la Société.

3.7.3 RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (VOTE EX POST)

Le présent rapport sur la rémunération des mandataires sociaux sera soumis à l'Assemblée générale annuelle sous la forme d'une résolution individuelle.

Ce rapport fournit les informations concernant les résolutions *Say-on-Pay* (rémunération *ex post*) qui seront soumises séparément à l'approbation des actionnaires.

Le présent rapport de rémunération comprend deux sections :

- les informations publiées en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (lorsqu'elles ne sont pas déjà incluses dans le vote contraignant sur la rémunération des dirigeants *Say-on-Pay* 2025) ;
- la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2025, résultant de la stricte application des politiques de rémunération (rémunération *ex ante*) approuvées par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

3.7.3.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2025 (rapport sur la rémunération – vote *ex post*)

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR (TABLEAU AFEP/MEDEF-AMF N° 3)

Le tableau ci-après indique les rémunérations attribuées et versées aux membres du Conseil d'administration par la Société et par toute société du Groupe au titre des exercices 2024 et 2025 en application des politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration autres que le Président et du Président du Conseil d'administration décrites dans la section 3.7.2.1 du Document d'enregistrement universel 2024. Pour chacun des administrateurs, elle comprend la part fixe (forfait annuel) appliquée *pro rata temporis* et la part variable qui tient compte de l'assiduité.

Il est précisé que les administrateurs n'ont perçu, au titre de l'exercice 2025, aucune autre rémunération de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe.

En 2025, l'enveloppe de rémunération des administrateurs a été répartie à la discrétion du Conseil d'administration :

À raison du mandat d'administrateur :

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 20 000 euros par administrateur ; et
- Présence : 3 000 euros par séance du Conseil d'administration.

À raison des fonctions de Président d'un comité :

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 20 000 euros (40 000 euros pour le Comité d'audit et des risques) ; et
- Présence : 3 000 euros par séance d'un comité.

À raison des fonctions de membre d'un comité :

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 7 500 euros par membre ; et
- Présence : 3 000 euros par séance d'un comité.

À raison des fonctions d'Administrateur Référent :

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 40 000 euros.

Membres du Conseil d'administration (en euros)	Rémunération au titre du mandat d'administrateur		Pourcentage de la part variable de la rémunération au titre du mandat d'administrateur au titre de l'exercice 2025	Autres rémunérations (rémunération fixe)	
	Attribuée au titre de l'exercice 2024 et versée en juillet 2024 et janvier 2025	Attribuée au titre de l'exercice 2025 et versée en juillet 2025 et janvier 2026		Versées au titre de l'exercice 2024	Versées au titre de l'exercice 2025
Laurent Mignon ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Geoffroy Roux de Bézieux	101 420	104 000	66 %	-	-
Christine Anglade	80 563	72 500	61 %	-	-
Julie Avrane	129 142	122 500	61 %	-	-
Bpifrance Investissement ⁽²⁾	45 478	90 500	69 %	-	-
Claude Ehlinger	118 481	116 000	69 %	-	-
Ana Giros Calpe	119 268	110 500	57 %	-	-
Pascal Lebard	207 159	207 500	50 %	-	-
Jérôme Michiels	88 937	84 500	67 %	-	-
Jean-François Palus	40 340	114 000	47 %	-	-
Elodie Perthuisot ⁽³⁾	N/A	41 413	73 %	-	-
Frédéric Sanchez	92 545	60 500	52 %	-	-
Siân Herbert-Jones ⁽⁴⁾	58 187	N/A	-	-	-
Lucia Sinapi-Thomas ⁽⁵⁾	118 481	49 837	66 %	-	-
TOTAL	1 200 000 ⁽⁶⁾	1 173 750	61 %	-	-

(1) Laurent Mignon ne perçoit pas de rémunération au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société.

(2) Bpifrance Investissement a été nommée en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 20 juin 2024.

(3) Elodie Perthuisot a été nommée en qualité d'administratrice par l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

(4) Le mandat de Siân Herbert-Jones a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 20 juin 2024.

(5) Le mandat de Lucia Sinapi-Thomas a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

(6) Le montant annuel des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 200 000 euros par l'Assemblée générale du 20 juin 2024.

(1) Calculé *pro rata temporis* en cas de prise de fonction ou de départ au cours de l'exercice.

3.7.3.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2025 (rapport sur la rémunération – vote *ex post*)

Rémunération fixe annuelle

Application à Monsieur Laurent Mignon au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration du 22 juin 2023 ayant nommé Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration a décidé, après échange de vues avec ce dernier, qu'à compter de sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration, aucune rémunération ne lui serait attribuée au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société, lesquels sont donc exercés à titre gratuit. Le Conseil d'administration du 24 février 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a confirmé les principes énoncés ci-dessus. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue par Laurent Mignon au titre de l'exercice 2025.

Autres éléments de rémunération

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (quelle que soit la forme, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance ou autres) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas de rémunération en actions, d'avantages en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.7.3.4 – *Say-on-Pay*, du présent Document d'enregistrement universel.

3.7.3.3 Rémunération de la Directrice Générale versée ou attribuée au cours de l'exercice 2025 (rapport sur la rémunération – vote *ex post*)

La rémunération versée ou attribuée au cours de l'exercice 2025 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

À ce titre, le versement de la rémunération variable au titre de l'exercice 2025 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui est appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

La rémunération directe totale ne pourra dépasser le montant de 5 400 000 euros en tenant compte de la rémunération fixe annuelle, d'une rémunération variable annuelle plafonnée à 150 % du salaire de base et ainsi que de la rémunération variable à long terme plafonnée à 175 % de la rémunération annuelle fixe et variable cible. Ce plafond intègre, le cas échéant, toute rémunération exceptionnelle.

Rémunération de la Directrice Générale au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe annuelle

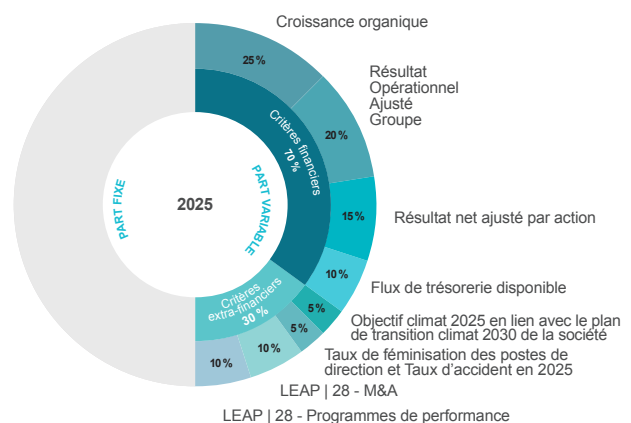
Le montant de la rémunération fixe annuelle de la Directrice Générale dû pour l'exercice 2025 s'élève à 900 000 euros. Ce montant a été déterminé au moment de sa nomination et est resté inchangé dans la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 19 juin 2025.

Rémunération variable annuelle

Le montant de la rémunération variable annuelle cible de la Directrice Générale équivaut à 100 % de sa rémunération fixe, sous réserve que les objectifs financiers et extra-financiers soient atteints à hauteur de 100 %.

Au cours de sa réunion du 24 février 2025, le Conseil d'administration a, sur la proposition du Comité des nominations et des rémunérations, maintenu le plafond de la rémunération variable à 150 % de la rémunération variable cible, ce qui équivaut à 150 % de la rémunération fixe de la Directrice Générale. De plus, les critères financiers ont représenté 70 % des objectifs de la part variable, tandis que les critères extra-financiers ont représenté 30 %.

Lors de sa réunion du 24 février 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a évalué le niveau de réalisation de la rémunération variable de Hinda Gharbi sur une base annuelle.



Il a ainsi établi la rémunération variable de Hinda Gharbi au titre de l'exercice 2025 à 108,6 % de la rémunération cible, soit 977 718 euros, compte tenu des éléments suivants :

Critères	Pondération	Minimum	Cible	Maximum	Niveau d'atteinte	Montant (en euros)	Réalizations		
							Minimum	Cible	Maximum
Objectifs financiers (70 %)							Minimum	Cible	Maximum
Croissance organique du Groupe	25,00 %	0,00 %	25,00 %	50,00 %	21,35 %	192 188			
Résultat opérationnel ajusté du Groupe	20,00 %	0,00 %	20,00 %	35,00 %	34,70 %	312 280			
Résultat ajusté par action	15,00 %	0,00 %	15,00 %	22,50 %	18,00 %	162 000			
Flux de trésorerie	10,00 %	0,00 %	10,00 %	12,50 %	12,50 %	112 500			
Total objectifs financiers	70,00 %	0,00 %	70,00 %	120,00 %	86,55 %	778 968			
Objectifs extra-financiers (30 %)							Minimum	Cible / Maximum	
Objectif climat 2025 en lien avec le plan de transition climat 2030 de la société	5,00 %	0,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	45 000			
Taux de féminisation des postes de direction et taux d'accident en 2025	5,00 %	0,00 %	5,00 %	5,00 %	3,33 %	30 000			
LEAP 28 – Gestion active du portefeuille	10,00 %	0,00 %	10,00 %	10,00 %	5,00 %	45 000			
LEAP 28 – Programmes de performance	10,00 %	0,00 %	10,00 %	10,00 %	8,75 %	78 750			
Total objectifs extra-financiers	30,00 %	0,00 %	30,00 %	30,00 %	22,08 %	198 750			
TOTAL	100,00 %	0,00 %	100,00 %	150,00 %	108,64 %	977 718			

Les niveaux d'atteinte des trois conditions quantifiables de RSE sont :

- le taux de féminisation à des postes de direction en 2025 : 29,1 % par rapport à un objectif de 31 % ;
- le taux d'accident en 2025 : 0,23 par rapport à un objectif de 0,23 ;
- l'émission de CO₂ en 2025 : 126 000 tonnes de CO₂ par rapport à un objectif de 129 000 tonnes.

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les autres critères financiers ainsi que le détail des critères extra-financiers autres que RSE, bien que préétablis de manière précise par le Conseil d'administration, ne sont pas rendus publics.

Rappel des critères financiers

Les critères financiers établis par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 février 2025, conformément à la proposition du Comité des nominations et des rémunérations, comprennent les objectifs suivants pour l'exercice 2025 ainsi que leur pondération :

- la croissance organique : 25 % ;
- le résultat opérationnel ajusté (ROA) : 20 % ;
- le résultat net ajusté par action : 15 % ;
- le flux de trésorerie disponible : 10 %.

Rappel des critères extra-financiers

Les critères extra-financiers sont liés à l'exécution de la stratégie du Groupe et comprennent :

- des critères internes climat en lien avec le plan de transition climat 2030 de la Société : 5 % ;
- des critères internes RSE tels que le taux de féminisation des postes de direction et le taux d'accident en 2025 : 5 % ;
- la gestion du portefeuille de la Société en lien avec la stratégie du Groupe : 10 % ;
- le programme de performance en lien avec la stratégie du Groupe : 10 %.

Principes et description des courbes des indicateurs :

Chaque indicateur financier est structuré comme suit :

- Minimum : seuil à partir de 90 % de l'objectif avec un paiement à partir de 0 %, à l'exception de l'objectif de croissance organique où le seuil minimum est basé sur la *guidance* du Groupe ;
- Budget (cible) : fixé par le Conseil d'administration et correspondant à un paiement de 100 % ;
- Maximum : correspond à environ 110 % de l'objectif avec un paiement dont le plafond est défini pour chaque indicateur financier (de 100 % à un maximum 200 %) ;
- Entre chaque seuil (minimum, objectif, maximum), la pente de la courbe est linéaire.

Chaque seuil est analysé par le Comité des nominations et des rémunérations et proposé au Conseil d'administration. Ce dernier décide distinctement de chaque seuil en tenant compte des réalisations de l'année précédente, de la stratégie et de l'environnement économique.

Chaque indicateur extra-financier est évalué entre 0 % et 100 % selon le niveau d'atteinte de ces objectifs individuels et ne peut être supérieur à 100 %.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs financiers pour la détermination de la part variable de la Directrice Générale ont été établis de manière précise, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

En cas de dépassement des objectifs de la part quantifiable, la rémunération variable est plafonnée au total à 150 % de la rémunération variable cible (soit 150 % de la rémunération fixe annuelle).

Rémunération variable à long terme

La Directrice Générale bénéficie du dispositif d'intéressement à long terme destiné aux collaborateurs et/ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe. Ce dispositif, ainsi que les plans en cours, sont détaillés dans la section 3.8.3 du Document d'enregistrement universel.

En 2025, la Directrice Générale s'est vu attribuer 125 000 actions de performance (d'une valeur de 2 798 750 euros selon les normes IFRS).

L'attribution à la Directrice Générale représente 9,6 % de l'ensemble des attributions d'actions de performance. Cette attribution de 2025 représente 0,03 % du capital social au moment de l'attribution.

Les plans d'incitation à long terme (*Long-Term Incentive Plans* « LTIP ») contribuent à hauteur d'environ 60 % de la rémunération totale annuelle brute de la Directrice Générale, avec une acquisition définitive différée de trois ans après l'attribution, sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance. Les 125 000 actions de performance sont valorisées à la juste valeur de 22,39 euros par action. Le total de cette attribution s'élève à 2 798 750 euros, représentant 60 % de la rémunération totale annuelle brute, composée du salaire annuel brut de 900 000 euros et du bonus versé au titre de 2025, d'un montant de 977 718 euros.

Il est important de souligner que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à plusieurs conditions, notamment une condition de présence, deux conditions de performance financière, une condition de marché (TSR) et une condition liée à des critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Rappel des conditions de performance 2025

Pour rappel, les conditions de performance en 2025 pour les options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour les actions de performance, sont basées sur les éléments suivants :

- deux conditions de performance financière :
 - marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) ;
 - taux de conversion en *cash*.
- une condition liée à l'évolution du *Total Shareholder Return* (TSR) de Bureau Veritas par rapport :
 - au TSR de cinq groupes de l'industrie du TIC (SGS, Intertek, Eurofins, UL et ALS) ;
 - au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés.
- une condition de performance liée à des critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur trois ans, dont :
 - le taux de féminisation à des postes de direction en 2027 ;
 - l'émission de CO₂ par salarié en 2027.

Principes des courbes :

Chaque indicateur financier est structuré comme suit :

- Minimum : seuil à environ 90 % de l'objectif avec un paiement à partir de 0 % ;
- Budget (cible) : fixé par le Conseil d'administration et correspondant à un paiement de 100 % ;
- Maximum : correspond à 100 % ;
- Entre chaque seuil (minimum, objectif, maximum), la pente de la courbe est linéaire.

Pour les indicateurs de TSR (*Total Shareholder Return*), l'acquisition est fondée sur le principe de classement. Le TSR sera calculé au 31 décembre 2027 en prenant la moyenne du TSR sur trois ans.

Le classement du TSR du Groupe comparé à celui de trois sociétés homologues est défini de la façon suivante :

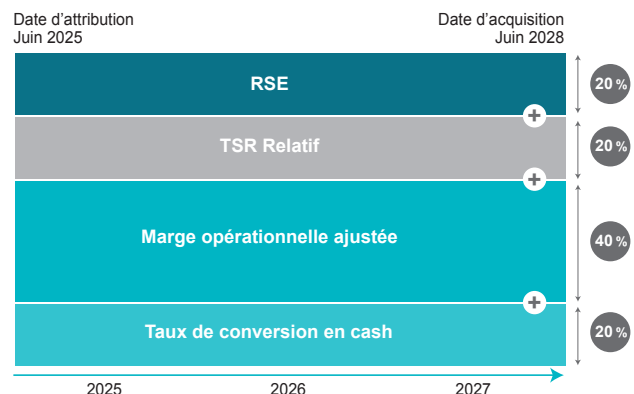
- Si le TSR du Groupe en 2027 est classé premier, la totalité des 10 % d'actions de performance pourra être acquise,
- Si le TSR du Groupe en 2027 est classé deuxième, 75 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis,
- Si le TSR du Groupe en 2027 est classé troisième, 50 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis,
- Si le TSR du Groupe en 2027 est classé quatrième, cinquième ou sixième, aucune des 10 % d'actions de performance ne sera acquise.

Le classement du TSR du Groupe comparé à celui du sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés est défini de la façon suivante :

- si le TSR du Groupe en 2027 est classé dans le premier quartile, la totalité des 10 % d'actions de performance pourra être acquise ;
- si le TSR du Groupe en 2027 est classé entre la médiane et le premier quartile, 50 % des 10 % d'actions de performance pourront être acquis ;
- si le TSR du Groupe en 2027 est classé en deçà de la médiane, aucune des 10 % d'actions de performance ne sera acquise.

Chaque seuil est analysé par le Comité des nominations et des rémunérations et proposé au Conseil d'administration. Ce dernier décide distinctement de chaque seuil en tenant compte des réalisations de l'année précédente, de la stratégie et de l'environnement économique.

En fonction du niveau de réalisation de ces critères, la Directrice Générale peut exercer ou acquérir un pourcentage variable, allant de 0 % à 100 % des actions qui lui ont été attribuées.



Période d'indisponibilité et d'acquisition

La période d'indisponibilité des options de souscription ou d'achat d'actions est de trois ans et la période d'acquisition pour les actions de performance est de trois ans.

Absence de décote

Aucune décote n'est appliquée lors des attributions.

Interdiction de recours à des instruments de couverture

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, la Directrice Générale s'engage formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance pendant toute la durée de son mandat social. Elle est également soumise aux fenêtres négatives et aux périodes d'abstention.

Obligations générales relatives à la conservation

En application des articles L. 225-185, L. 22-10-57, L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce et des recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées le 19 juin 2025, que la Directrice Générale était tenue de conserver au nominatif au moins 5 % des actions issues des levées d'options et au moins 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration de son mandat social au sein du Groupe.

Indemnité de départ

La Directrice Générale a bénéficié en 2025 de l'engagement de versement de l'indemnité de départ en cas de départ contraint à l'initiative de la Société, pour quelque cause que ce soit.

Par exception, cette indemnité ne serait pas due :

- en cas de faute lourde ou grave, ou en cas de non-renouvellement du mandat de Directrice Générale à son échéance ;

- en cas de départ de la Société à la propre initiative d'Hinda Gharbi ;
- en cas de départ d'Hinda Gharbi pour faire valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité sera égale, au maximum, à la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (ou en cas de durée de mandat inférieure à douze mois, une indemnité correspondant à douze fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe perçue depuis le début du mandat) à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe.

Le Conseil d'administration conditionnera le versement de cette indemnité à une condition de performance financière de la Société, sur chacun des deux exercices précédant l'année du départ. Le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence mentionnée ci-dessous ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la dernière rémunération fixe et variable, perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (calculée, en cas de durée de mandat inférieure à douze mois selon les modalités exposées ci-dessus).

Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur à ce plafond, l'indemnité de départ serait réduite à due concurrence.

Avantages de toute nature

La Directrice Générale bénéficie des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, tels que la mise à disposition d'une voiture avec chauffeur. L'usage est strictement limité à un usage professionnel. Elle bénéficie également des dispositifs collectifs, tels qu'un régime de prévoyance couvrant l'incapacité, l'invalidité et le décès, ainsi qu'une assurance de frais de santé complémentaire au même titre que les salariés du Groupe.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du mandataire social exécutif (Directeur Général sur l'ensemble de l'année) et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.7.3.4 – *Say-on-Pay* (vote *ex post*) du présent Document d'enregistrement universel.

3.7.3.4 Say-on-Pay (vote *ex post*)

Tableaux récapitulatifs des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de l'exercice 2025 qui seront soumis au vote *ex post* des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

La rémunération totale annuelle brute est liée à la performance du Groupe à hauteur de 81 % en 2025

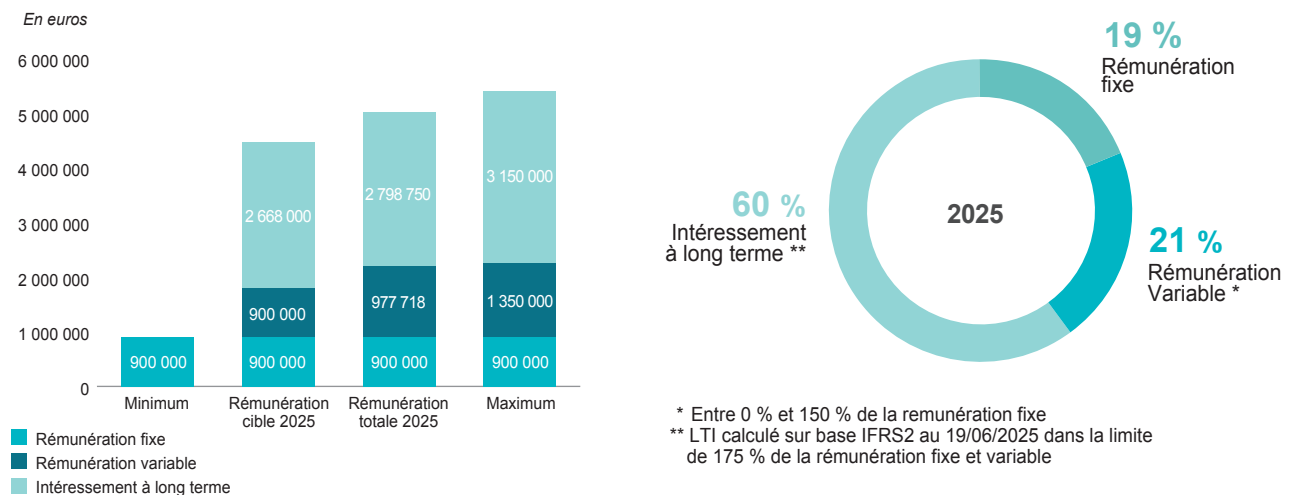


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE HINDA GHARBI, AU TITRE DE SON MANDAT DE DIRECTRICE GÉNÉRALE, VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Pour rappel, la rémunération directe totale ne pourra dépasser le montant de 5 400 000 euros en tenant compte de la rémunération fixe annuelle, d'une rémunération variable annuelle plafonnée à 150 % du salaire de base et ainsi que la rémunération variable à long terme plafonnée à 175 % de la rémunération annuelle fixe et variable cible.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	900 000 euros		Conformément à la politique de rémunération établie par le Conseil d'administration du 24 février 2025 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025, le montant de la rémunération fixe de la Directrice Générale s'élève à 900 000 euros.
Rémunération variable annuelle		977 718 euros	<p>La rémunération variable cible correspond à 100 % de la rémunération fixe annuelle. Elle varie de 0 % à 150 % maximum.</p> <p>Lors de sa réunion du 24 février 2026, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères financiers était de 123,65 % et celui des critères extra-financiers de 73,61 % de la rémunération fixe annuelle due à Hinda Gharbi au titre de l'exercice 2025, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable de la Directrice Générale pour 2025 à 108.64 % de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 977 718 euros. Il est précisé que la réalisation des critères financiers et extra-financiers a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant dans la section 3.7.3, du présent Document d'enregistrement universel.</p> <p>Le versement de la rémunération variable au titre de l'année 2025 à la Directrice Générale est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (vote ex post).</p>
Rémunération variable différée en numéraire	Élément sans objet		Absence de rémunération variable différée en numéraire.
Rémunération variable pluriannuelle	Élément sans objet		Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Élément sans objet		Absence de rémunération exceptionnelle.
Rémunération au titre d'un mandat d'administrateur	Élément sans objet		Hinda Gharbi n'est pas administratrice de la Société.

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération variable long terme : options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme		2 798 750 euros (valeur comptable selon les normes IFRS)	<p>L'attribution 2025 s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération 2025 définie par le Conseil d'administration du 24 février 2025 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025.</p> <p>Il est rappelé que la rémunération en options de souscription ou d'achat d'actions et en actions de performance, calculée selon les normes comptables IFRS, est plafonnée : le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance pouvant être attribué à la Directrice Générale ne pourra dépasser 175 % de sa rémunération annuelle fixe et variable cible, ce qui correspond à un montant maximum de 3 150 000 euros.</p> <p>Lors de sa réunion du 19 juin 2025, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer à la Directrice Générale 125 000 actions de performance (valorisées à 2 798 750 euros selon les normes IFRS) dans le cadre de la politique d'attribution annuelle des cadres dirigeants (en application de la 25^e résolution de l'Assemblée générale du 19 juin 2025).</p> <p>Ces attributions sont conditionnées par la réalisation de quatre conditions de performance dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2027 : (i) du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA) (40 %) ; (ii) du niveau de réalisation du taux de conversion en <i>cash</i> (20 %) ; (iii) du niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au TSR de cinq groupes de l'industrie du TIC d'une part (10 %) et au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part (10 %) ; (iv) et du niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) (20 %).</p> <p>Le détail des critères de performance, les conditions d'acquisition et les obligations de conservation de ces actions figurent dans la section 3.7.3 du présent Document d'enregistrement universel. L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance est respectivement de 0,03 % du capital social de Bureau Veritas.</p> <p>Au cours de l'année 2025, 51 000 actions de performance et 153 000 options de souscription ou d'achat d'actions sont devenues disponibles pour Hinda Gharbi.</p>
Avantages de toute nature	Aucun montant perçu		<p>La Directrice Générale bénéficie des moyens matériels nécessaires à l'exécution de son mandat, tels que la mise à disposition d'une voiture avec chauffeur. L'usage est strictement limité à un usage professionnel. Elle bénéficie également des dispositifs collectifs, tels qu'un régime de prévoyance couvrant l'incapacité, l'invalidité et le décès, ainsi qu'une assurance de frais de santé complémentaire au même titre que les salariés du Groupe.</p>

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Présentation
Indemnité de départ	Aucun versement		<p>Hinda Gharbi bénéficiera du versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint à l'initiative de la Société, pour quelque cause que ce soit. Par exception, cette indemnité ne serait pas due :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en cas de faute lourde ou grave, ou en cas de non-renouvellement du mandat de Directrice Générale à son échéance ; • en cas de départ de la Société à la propre initiative de Hinda Gharbi ; • en cas de départ de Hinda Gharbi pour faire valoir ses droits à la retraite. <p>Cette indemnité sera égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (ou en cas de durée de mandat inférieure à douze mois, une indemnité correspondant à douze fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe perçue depuis le début du mandat) à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe.</p> <p>Le Conseil d'administration conditionnera le versement de cette indemnité à une condition de performance financière de la Société, sur chacun des deux exercices précédant l'année du départ. Le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence mentionnée ci-dessous ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la dernière rémunération fixe et variable, perçue au cours des douze mois précédant la date de départ (calculée, en cas de durée de mandat inférieure à douze mois selon les modalités exposées ci-dessus).</p> <p>Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur à ce plafond, l'indemnité de départ serait réduite à due concurrence.</p>
Indemnité de non-concurrence	Aucun versement		<p>Hinda Gharbi est tenue par un engagement de non-concurrence.</p> <p>Hinda Gharbi percevra une indemnité correspondant à douze mois de la rémunération fixe perçue au cours des douze mois précédant la date de son départ (ou en cas de durée de mandat inférieure à douze mois, une indemnité correspondant à douze fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe perçue depuis le début du mandat) à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue sur la même période en tant que mandataire ou salariée du Groupe, dans la limite du plafond visé ci-dessus en cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de la clause de non-concurrence. Il est précisé que le paiement de cette indemnité de non-concurrence sera effectué sur une base mensuelle.</p> <p>Il est précisé que le Conseil d'administration se réserve toutefois la faculté de libérer Hinda Gharbi par écrit de l'interdiction de concurrence. En outre, le versement de l'indemnité de non-concurrence sera exclu en cas de départ en retraite et en tout état de cause elle ne pourra être versée au-delà de 65 ans.</p>
Régime de retraite supplémentaire	Élément sans objet		Hinda Gharbi ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE LAURENT MIGNON, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

	Montants soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	Élément sans objet	Le Conseil d'administration du 22 juin 2023 ayant nommé Monsieur Laurent Mignon en qualité de Président du Conseil d'administration a décidé, après échange de vues avec ce dernier, qu'à compter de sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration, aucune rémunération ne lui serait attribuée au titre de ses mandats de Président du Conseil d'administration et d'administrateur de la Société, lesquels sont donc exercés à titre gratuit. Le Conseil d'administration du 24 février 2025, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a confirmé les principes énoncés ci-dessus. Ainsi, aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Laurent Mignon au titre de l'exercice 2025.
Rémunération attribuée à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités	Élément sans objet	Le Président ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.
Rémunération variable	N/A	N/A
Rémunération variable différée en numéraire	N/A	N/A
Rémunération variable long terme	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
Avantages de toute nature	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas

Les informations sur le ratio d'équité sont communiquées conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce. Leur objectif est de garantir la transparence en ce qui concerne la rémunération des dirigeants.

Les éléments de rémunération du Directeur Général ou de la Directrice Générale correspondent aux éléments de la rémunération versés ou attribués au cours des cinq exercices les plus récents : la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance attribuées au cours de l'exercice. Toutes ces composantes sont valorisées à leur juste valeur comptable conformément aux normes IFRS. De plus, les avantages de toute nature perçus par le Directeur Général ou par la Directrice Générale sont également inclus.

En ce qui concerne le Président du Conseil d'administration, sont pris en compte les éléments de rémunération versés au titre des cinq exercices les plus récents, à savoir la rémunération fixe, ainsi que la rémunération attribuée annuellement en raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités pour chaque exercice concerné.

Il est à noter que le Code de commerce (article L. 22-10-9) se réfère aux salariés de la Société cotée (Bureau Veritas S.A.) qui élabore le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Cependant, étant donné que les salariés de cette société ne représentent que 0,2 % de l'ensemble des salariés du Groupe en France, il a été décidé de prendre en compte un périmètre incluant tous les salariés en France, sur une base temps plein, présents l'année entière de chaque exercice considéré. Ainsi, cela représente 100 % de la population salariée en France. Les éléments de rémunération des salariés comprennent la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions, les actions de performance attribuées au cours de chaque exercice (également valorisées conformément aux normes IFRS), l'épargne salariale, ainsi que les avantages en nature perçus.

RATIOS D'ÉQUITÉ CALCULÉS SUR LA RÉMUNÉRATION MÉDIANE ET MOYENNE DES SALARIÉS EN FRANCE

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023 ⁽¹⁾	Exercice 2024 ⁽²⁾	Exercice 2025
Directeur Général/Directrice Générale					
Ratio calculé sur la rémunération moyenne des salariés en France	122,32	122,56	99,76	92,13	94,04
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	152 %	100 %	81 %	92 %	102 %
Ratio calculé sur la rémunération médiane des salariés en France	147,06	149,62	120,19	110,68	114,27
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	150 %	102 %	80 %	92 %	103 %
Président du Conseil d'administration					
Ratio calculé sur la rémunération moyenne des salariés en France	13,46	10,06	4,71	0	0,00
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	189 %	75 %	47 %	0 %	0 %
Ratio calculé sur la rémunération médiane des salariés en France	16,19	12,28	5,67	0	0,00
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	187 %	76 %	46 %	0 %	0 %
Rémunérations versées et attribuées (en euros)					
Rémunération du mandataire directeur général (en euros)	5 860 306	6 089 806	5 066 628	4 803 668	5 003 750
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	153 %	104 %	83 %	95 %	105 %
Rémunération du Président du Conseil d'administration (en euros)	645 000	500 000	239 102	0	0
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	190 %	78 %	48 %	0 %	0 %
Rémunération moyenne des salariés en France (en euros)	47 908	49 689	50 788	52 141	53 210
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	101 %	104 %	102 %	103 %	102 %
Rémunération médiane des salariés en France (en euros)	39 849	40 703	42 155	43 401	43 790
<i>Évolution par rapport à l'exercice précédent</i>	102 %	102 %	104 %	103 %	101 %
Nombre de salariés	7 045	7 070	7 339	7 638	7 961

(1) Pour l'exercice 2023, les rémunérations de Madame Hinda Gharbi et Monsieur Didier Michaud-Daniel en leur qualité de mandataires sociaux sont additionnées, conformément aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP. Aussi, les rémunérations de Messieurs Laurent Mignon et Aldo Cardoso, en leur qualité de Président de Conseil d'administration, sont additionnées.

(2) Pour l'exercice 2024, la rémunération variable de Madame Hinda Gharbi versée en 2024 au titre de 2023 est annualisée par rapport au versement réel au titre de son mandat de Directrice Générale sur l'année 2023, conformément aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP.

Éléments de contexte

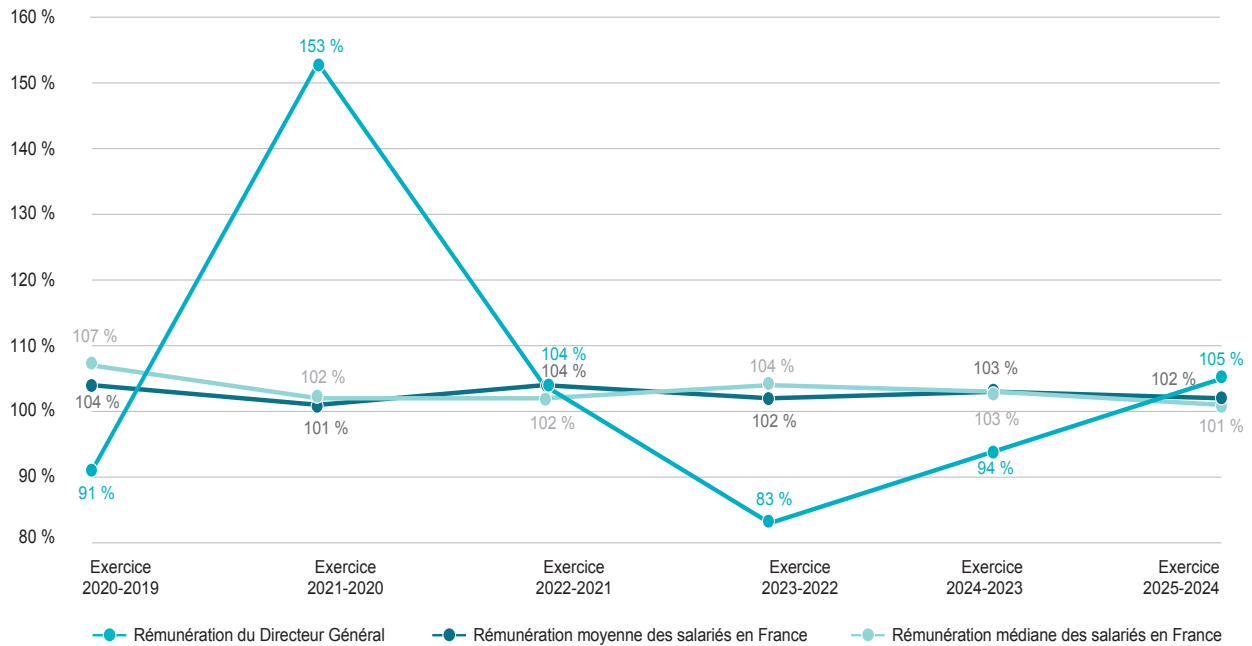
L'évolution à la baisse du ratio de la Directrice Générale résulte de plusieurs effets :

- la stabilité de la rémunération fixe perçue ;
- l'augmentation du montant de bonus versé en 2025 au titre de 2024 par rapport au bonus versé en 2024 au titre de 2023 ;
- l'augmentation de valorisations totale IFRS 2 du plan d'actions de performance (passage d'une attribution de 80 000 actions de performance et 240 000 stock-options à 125 000 actions de performance).

Pour rappel, le ratio d'équité présenté sur l'exercice 2024 tient compte de la rémunération de la Directrice Générale sur une base annualisée du bonus versé en 2024 au titre de 2023.

L'évolution stable du ratio du Président du Conseil d'administration au cours de l'exercice résulte du fait que ce dernier ne reçoit aucune forme de rémunération au titre de son mandat, depuis sa nomination en cette qualité.

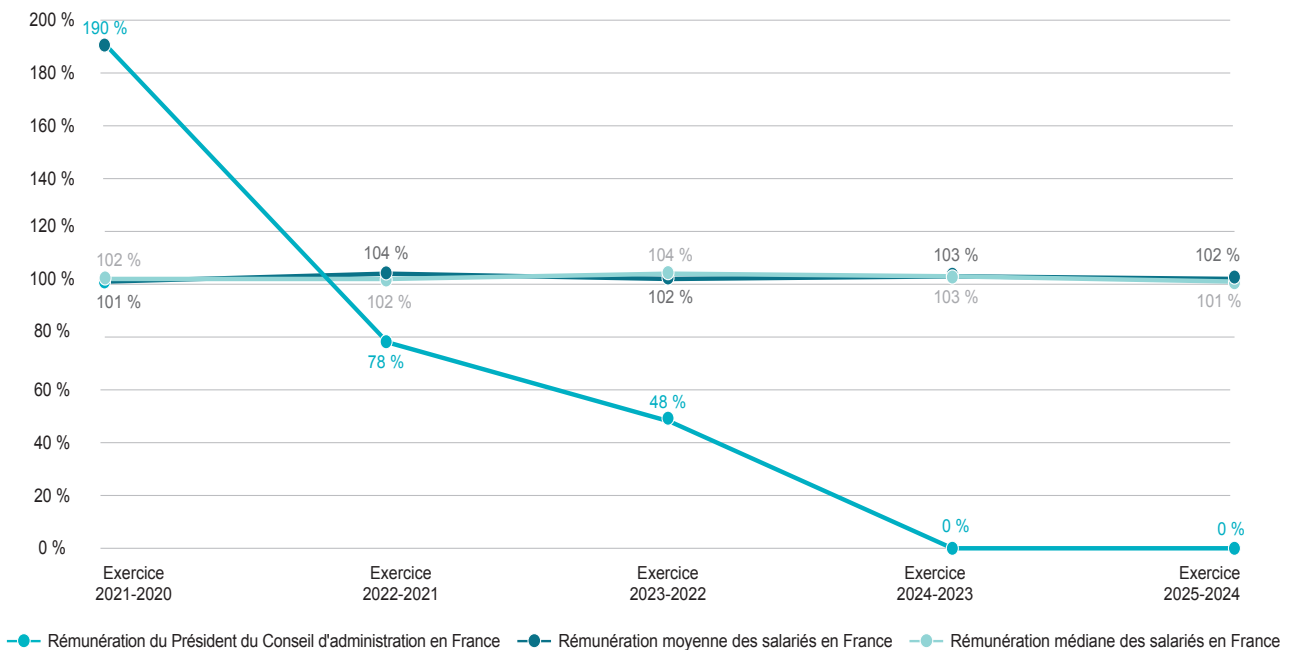
MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DE LA MÉDIANE ET DE LA MOYENNE DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN FRANCE



Éléments de contexte

- La rémunération de la Directrice Générale se composait de la rémunération fixe au titre de 2025, du montant de rémunération variable payée en 2025 au titre de 2024 ainsi que du plan d'actions de performance attribuées en 2025.
- La rémunération variable de la Directrice Générale payée en 2025 au titre de 2024 s'élève à 1 305 000 euros.

MISE EN PERSPECTIVE DE L'ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DE LA MÉDIANE ET DE LA MOYENNE DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS EN FRANCE

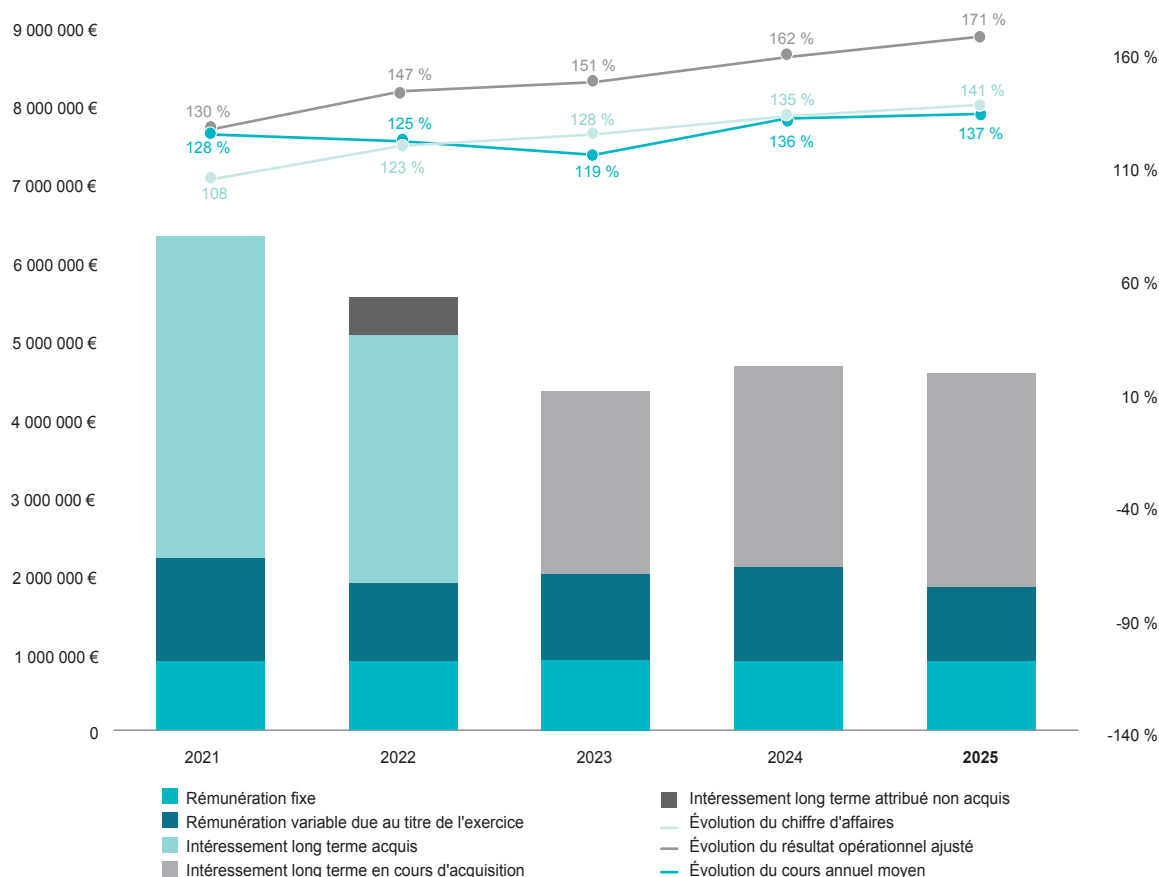


Éléments de contexte

- Le Président du Conseil d'administration nommé le 22 juin 2023 ne perçoit aucune forme de rémunération depuis sa nomination en cette qualité.

Évolution de la rémunération des Directeurs Généraux successifs et de la performance du Groupe de Bureau Veritas

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la rémunération totale annuelle brute du Directeur Général mise en perspective avec la progression du chiffre d'affaires, du revenu opérationnel ajusté et du cours de bourse moyen annuel du Groupe depuis 2020 (base 100).



Rémunération du mandataire social exécutif Directeur Général

(en euros)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération fixe	865 385	900 000	900 000	920 769	900 000	900 000
Rémunération variable due au titre de l'exercice	720 000	1 350 000	1 021 959	1 118 608	1 305 000	977 718
Intéressement long terme acquis	1 900 800	4 228 500	3 253 800			
Intéressement long terme en cours d'acquisition				2 668 000	2 639 200	2 798 750
Intéressement long terme attribué non acquis			574 200			
Performance	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	4 601,0	4 981,0	5 650,6	5 867,8	6 240,9	6 466,4
Évolution du chiffre d'affaires (base 100, 2018)	90 %	98 %	111 %	115 %	122 %	141 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	615	801,8	902,1	930,2	996,2	1052,9
Évolution du résultat opérationnel ajusté (base 100, 2018)	74 %	96 %	108 %	112 %	120 %	171 %
Cours annuel moyen (en euros)	20,45	26,08	25,48	24,38	27,63	28,05
Évolution du cours annuel moyen (base 100, 2018)	95 %	121 %	118 %	113 %	128 %	137 %

Éléments de contexte

La performance du Groupe est mesurée par la progression du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté, ainsi que du cours de bourse moyen annuel du Groupe depuis 2020.

La mise en perspective de l'évolution de la rémunération totale annuelle brute due et attribuée avec la performance du Groupe, démontre un alignement clair au cours des cinq dernières années.

3.7.4 TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Les éléments de la rémunération versés ou attribués par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire social, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont décrits dans la présente section.

Le tableau AMF-AFEP/MEDEF n° 3 figure dans la section 3.7.3.1 – Rémunération des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2025.

Le tableau AMF-AFEP/MEDEF n° 9 figure dans la section 3.8.3.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 1)

(en euros)	Hinda Gharbi, Directrice Générale depuis le 22 juin 2023	
	Exercice 2025	Exercice 2024
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	1 877 718	2 205 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (détaillées au tableau n° 4)	-	796 800
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (détaillées au tableau n° 6)	2 798 750	1 842 400
TOTAL	4 676 468	4 844 200

(1) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions, conformément aux normes IFRS. En 2025, la rémunération en actions de performance de la Directrice Générale pouvait s'élever jusqu'à 60 % de sa rémunération totale annuelle brute.

(en euros)	Laurent Mignon, Président du Conseil d'administration depuis le 22 juin 2023	
	Exercice 2025	Exercice 2024
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice y.c. rémunérations au titre de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités (détaillées au tableau n° 2)	-	-
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2025

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 2)**

(en euros)	Laurent Mignon, Président du Conseil d'administration depuis le 22 juin 2023			
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre du mandat d'administrateur et de membre de comités	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2025

Rémunération et avantages attribués et versés au cours des exercices 2024 et 2025

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 2)

(en euros)	Hinda Gharbi, Directrice Générale depuis le 22 juin 2023			
	Exercice 2025		Exercice 2024	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾	977 718	1 305 000	1 305 000	668 608
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	1 877 718	2 205 000	2 205 000	1 568 608

(1) La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2025 a été fixée le 24 février 2026 par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025 À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 4)

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée courant de l'année 2025.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2025 PAR LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 5)

La Directrice Générale n'a procédé à aucune levée d'options au cours de l'exercice 2025.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2025 À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 6)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Hinda Gharbi	19/06/2025	125 000	2 798 750 euros	19/06/2028	19/06/2028	(1) (2)

(1) Conditions de performance : en fonction de quatre conditions de performance dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2027 : du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté et le chiffre d'affaires du Groupe ; du niveau de réalisation du taux de conversion en cash ; du niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au TSR de cinq groupes de l'industrie du TIC d'une part et au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés de services professionnels d'autre part, ainsi que des critères RSE (taux d'émission de CO₂ et taux de féminisation à des postes de direction évalués en 2027), le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des actions de performance attribuées.

(2) Pour plus de détails sur les conditions du plan du 19 juin 2025, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'intéressement à long terme.

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des actions de performance conformément aux normes IFRS.

L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2025 est de 0,03 % du capital social de Bureau Veritas à la date de l'attribution.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2025 POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 7)

51 000 actions de performance sont devenues disponibles au cours de l'exercice 2025 pour la Directrice Générale.

Nom du dirigeant mandataire social	No et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Hinda Gharbi	14/06/2022	51 000	À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices, ainsi que des critères RSE (taux total d'accident et taux de féminisation à des postes de direction évalués en 2024).

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS
- Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX SUCCESSIFS (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 8)**

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions (7)

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	20/05/2015	17/05/2016	17/05/2016	15/05/2018	14/05/2019	14/05/2019	25/06/2021	26/06/2021	22/06/2023	22/06/2023
Date du Conseil d'administration	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017	22/06/2018	21/06/2019	26/06/2020	25/06/2021	14/06/2022	02/08/2023	20/06/2024
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 344 000	1 312 400	1 229 060	1 100 400	1 081 260	1 167 200	1 214 700	1 041 900	972 508	930 630
<i>Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Didier Michaud-Daniel</i>	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000		
<i>Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Hinda Gharbi</i>								180 000	240 000	240 000
Point de départ d'exercice des options	15/07/2018	21/06/2019	21/06/2020	22/06/2021	21/06/2022	26/06/2023	25/06/2024	14/06/2025	02/08/2026	20/06/2027
Conditions de performance	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)
Date d'expiration	16/07/2025	21/06/2026	21/06/2027	22/06/2028	21/06/2029	26/06/2030	25/06/2031	14/06/2032	02/08/2033	20/06/2034
Prix de souscription ou d'achat	20,51 euros (1)	19,35 euros (1)	20,65 euros (1)	22,02 euros (1)	21,26 euros (1)	19,28 euros (1)	26,06 euros (1)	26,52 euros (1)	24,16 euros (1)	27,73 euros (1)
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 décembre 2025	1 190 579	282 600	391 330	557 500	522 938	700 386	405 400	42 925	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	153 421	998 120	198 179	120 400	133 953	271 214	244 600	221 565	87 978	67 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2025	0	31 680	639 551	422 500	424 369	195 600	564 700	777 410	884 530	863 630

(1) Le prix de souscription ou d'achat correspond à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(2) Pour les plans attribués entre 2015 et 2019 (inclus) : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(3) Pour le plan attribué en 2020 : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

(4) Pour le plan attribué en 2021 : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices.

(5) Pour le plan attribué en 2022 : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices, ainsi que des critères RSE (taux total d'accident et taux de féminisation à des postes de direction évalué en 2024).

(6) Pour les plans attribués en 2023 et en 2024 : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend de la réalisation de quatre conditions de performance dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2025 et 2026 respectivement : (i) du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA) ; (ii) du niveau de réalisation du taux de conversion en cash ; (iii) du niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au TSR de trois groupes de l'industrie du TIC d'une part (5 %) et au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part ; (iv) et du niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

(7) Le nombre d'options ainsi que les prix de souscription ou d'achat ont été actualisés à la suite de l'augmentation du capital et de la division du nominal réalisées en juin 2013.

Pour plus de détails sur les conditions des plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE
- Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX SUCCESSIFS (TABLEAU AMF-AFEP/MEDEF N° 10)
Information sur les actions de performance

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	25/06/2021	25/06/2021	22/06/2023	22/06/2023	22/06/2023	19/06/2025	19/06/2025
Date du Conseil d'administration	21/04/2022 ⁽¹⁾	14/06/2022	02/08/2023	20/06/2024	20/06/2024	19/06/2025	17/11/2025
Nombre total d'actions attribuées	400 000	1 125 410	1 093 840	1 081 625	13 675	1 178 698	125 978
<i>Dont nombre total d'actions attribuées à Didier Michaud-Daniel, Directeur Général</i>		120 000	0	0	0	0	0
<i>Dont nombre total d'actions attribuées à Hinda Gharbi</i>	400 000	60 000	80 000	80 000	0	125 000	0
Date d'acquisition des actions	⁽¹⁾	14/06/2025	02/08/2026	20/06/2027	07/10/2027	19/06/2028	17/11/2028
Conditions de performance	⁽²⁾	⁽³⁾	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	⁽⁴⁾	⁽⁵⁾	⁽⁵⁾
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2025	0	854 111	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2025	0	271 299	93 127	45 045	1 110	23 298	0
Actions de performance restantes au 31 décembre 2025	400 000	0	1 000 713	1 036 580	12 565	1 155 400	125 978

(1) *Plan spécifique du 1^{er} mai 2022* : plan approuvé par le Conseil d'administration du 21 avril 2022 avec une date d'effet au 1^{er} mai 2022. La date d'acquisition est arrêtée au trentième jour de bourse suivant l'annonce des résultats 2026 (estimée au 9 avril 2027).

(2) *Plan spécifique du 1^{er} mai 2022* : le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du Total Shareholder Return (TSR) mesuré en comparant (i) un cours initial de l'action égal à la moyenne du prix de l'action Bureau Veritas à l'ouverture des 20 jours ouvrés précédant la date d'attribution avec (ii) la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société sur Euronext Paris sur les 60 jours de bourse précédant et les 30 jours de bourse suivant l'annonce des résultats 2026. Ainsi, si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 14 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 14 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 62,5 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est inférieur à 7 %, aucune action ne sera acquise.

(3) *Pour le plan attribué en 2022* : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des trois exercices, ainsi qu'à la réalisation de conditions de performance liée à des critères de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) sur trois ans.

(4) *Pour les plans attribués en 2023 et 2024* : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend de la réalisation de quatre conditions de performance dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2025 et 2026 respectivement : (i) du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA) ; (ii) du niveau de réalisation du taux de conversion en cash ; (iii) du niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au TSR de trois groupes de l'industrie du TIC d'une part (5 %) et au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part ; (iv) et du niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

(5) *Pour les plans attribués en 2025* : à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend de la réalisation de quatre conditions de performance dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2027 : (i) du niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA) ; (ii) du niveau de réalisation du taux de conversion en cash ; (iii) du niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au TSR de cinq groupes de l'industrie du TIC d'une part (5 %) et au TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part ; (iv) et du niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS ET ACQUISITIONS DÉFINITIVES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'attribution	Début de la période d'exercice	Fin de la période d'exercice	Options attribuées	Options définitivement perdues à la suite de la non-atteinte de conditions de performance	Options en cours d'acquisition	Options exerçables après constatation définitive des conditions de performance	Options exercées	Prix d'exercice (en euros)
14/06/2022	14/06/2025	14/06/2032	180 000	27 000	-	153 000	-	26,52
02/08/2023	02/08/2026	02/08/2033	240 000	-	240 000	-	-	24,16
20/06/2024	20/06/2027	20/06/2034	240 000	-	240 000	-	-	27,73
TOTAL DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERÇABLES			660 000	27 000	480 000	153 000	-	

Actions de performance

Date d'attribution	Date d'acquisition	Fin de la période de conservation	Actions de performance attribuées	Actions de performance définitivement perdues	Actions de performance en cours d'acquisition	Actions de performance définitivement acquises
01/05/2022 ⁽¹⁾	(2)	N/A	400 000	-	400 000	-
14/06/2022	14/06/2025	N/A	60 000	9 000	-	51 000
02/08/2023	02/08/2026	N/A	80 000	-	80 000	-
20/06/2024	20/06/2027	N/A	80 000	-	80 000	-
19/06/2025	19/06/2028	N/A	125 000	-	125 000	-
TOTAL DES ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES			745 000	9 000	685 000	51 000

(1) Le plan du 1^{er} mai 2022 a été attribué à Madame Hinda Gharbi en sa qualité de Chief Operating Officer.

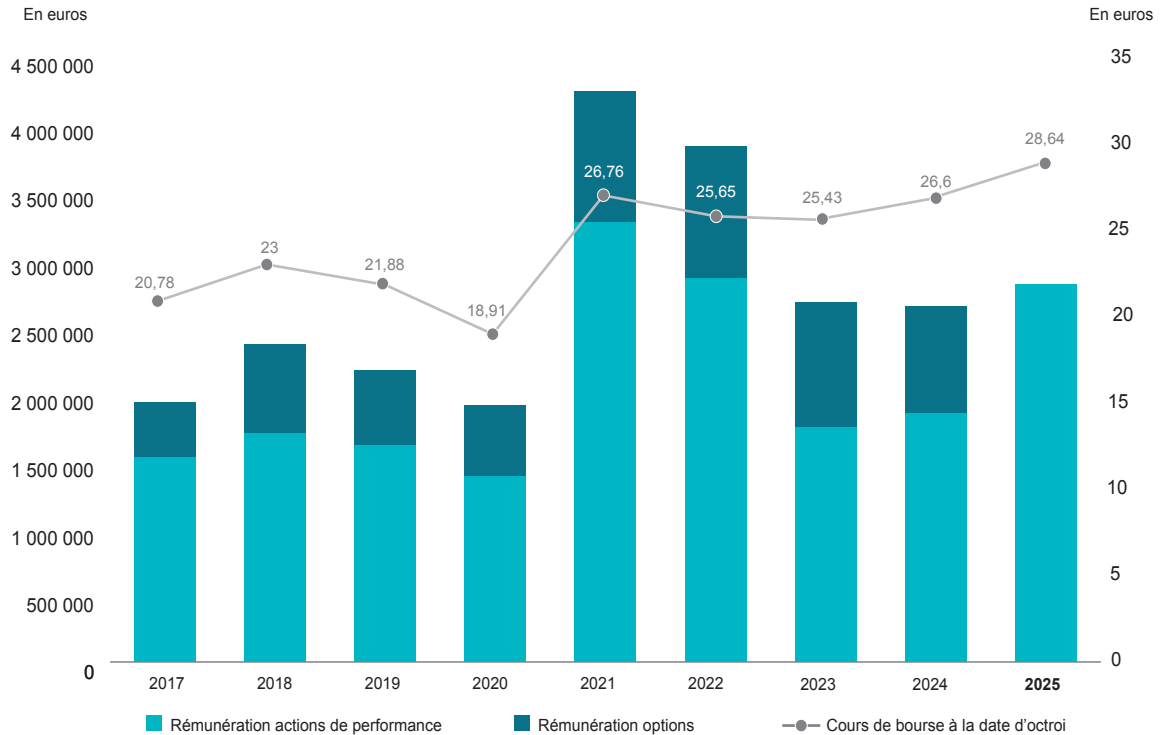
(2) La date d'acquisition est arrêtée au trentième jour de bourse suivant l'annonce des résultats 2026 (estimée au 9 avril 2027).

Pour plus de détails sur les plans, se référer à la section 3.8.3 – Dispositif d'Intéressement à long terme.

Évolution de la rémunération d'intéressement long terme des Directeurs Généraux successifs et de la performance du cours de bourse de Bureau Veritas

Le graphique présente l'évolution de la rémunération variable liée aux plans d'intéressement à long terme attribués au Directeur Général ainsi que l'évolution de la performance du cours de bourse à la date d'attribution de ces plans.

La rémunération est calculée selon les principes de la norme IFRS 2 au moment de l'attribution.


TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRATS, RÉGIMES ET INDEMNITÉS APPLICABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU AFEP/MEDEF/AMF N° 11)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de mandataire social		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hinda Gharbi Directrice Générale Date de début du premier mandat : 22 juin 2023 Fin du mandat : 1 ^{er} juillet 2027		√		√	√		√	
Laurent Mignon Président du Conseil d'administration depuis le 22 juin 2023 Fin du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028		√		√		√		√

3.8 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES ADMINISTRATEURS ET DE CERTAINS SALARIÉS

3.8.1 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, les intérêts des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux dans le capital social de Bureau Veritas se présentent comme suit :

Administrateurs	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Laurent Mignon	1 200	NS
Geoffroy Roux de Bézieux	1 200	NS
Christine Anglade	1 200	NS
Julie Avrane	1 200	NS
Bpifrance Investissement	18 431 820	4,06 %
Claude Ehlinger	1 230	NS
Ana Giros Calpe	1 200	NS
Pascal Lebard	1 200	NS
Jérôme Michiels	1 200	NS
Jean-François Palus	1 200	NS
Elodie Perthuisot	1 200	NS
Frédéric Sanchez	1 200	NS

Dirigeante mandataire sociale	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Hinda Gharbi	48 642	NS

3.8.2 OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Nom et prénom/ Personne morale	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (arrondis en euros)	Description de l'instrument financier
EUFOR SAS	Personne morale liée à Jérôme Michiels, Administrateur	Vente à terme au titre d'un contrat financier ⁽¹⁾	11/03/2025	27,25	827 232 065	30 357 140 actions
Gharbi Hinda	Directrice Générale	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	29,10	1 484 100	51 000 actions
Gharbi Hinda	Directrice Générale	Cession	16/06/2025	29,28	69 042	2 358 actions
Chabas François	Directeur financier	Acquisition ⁽²⁾	16/06/2025	29,10	865 725	29 750 actions
EUFOR SAS	Personne morale liée à Jérôme Michiels, administrateur	Cession ⁽³⁾	18/09/2025	25,40	591 252 005	23 277 638 actions
WENDEL SE	Personne morale liée à Laurent Mignon, administrateur	Achat de <i>call options</i> ⁽⁴⁾	18/09/2025	0,22	5 121 080	23 277 638 options d'achat

(1) Eufor SAS (société contrôlée par Wendel SE) s'est engagée à vendre à terme des actions ordinaires de Bureau Veritas à BNP Paribas SA avec un dénouement physique au 17 mars 2028 (sauf règlement anticipé). Jusqu'au dénouement de la vente à terme, Eufor SAS conserve l'entière propriété des 30 357 140 actions et des droits de vote associés. En parallèle de cette opération, Eufor SAS a conclu des « calls spread » avec Morgan Stanley Europe SE et BNP Paribas SA portant sur un nombre maximum de 30 357 140 actions sous-jacentes et permettant à Eufor SAS de bénéficier jusqu'à 15 % de la hausse du cours de ces actions par rapport au prix de vente à terme de 27,25 euros.

(2) Acquisition d'actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 14 juin 2022, arrivé à échéance le samedi 14 juin 2025.

(3) Cession par Eufor SAS, société détenue à 100 % par Wendel SE, d'un bloc de 23 277 638 actions Bureau Veritas par le biais d'une procédure accélérée de constitution d'un livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels.

(4) Wendel SE a conclu des « call options » à dénouement en espèces portant sur un nombre maximal de 23 277 638 actions Bureau Veritas sous-jacentes.

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 après le 31 décembre 2025 jusqu'au 17 mars 2026 sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (arrondis en euros)	Description de l'instrument financier
-	-	-	-	-	-	-

3.8.3 DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

3.8.3.1 Description du dispositif d'intéressement à long terme

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Bureau Veritas attribue des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe à travers le monde.

Conditions générales applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et/ou aux actions de performance

Les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance respectent de façon continue les règles suivantes :

- les règles d'attribution sont communes aux salariés et au(x) dirigeant(s) mandataire(s) social(aux) ;
- l'ensemble des attributions est soumis à conditions de présence et de performance ;
- la période d'attribution est stable et continue (trois ans) ;
- l'absence de toute décote ;
- le plafonnement des attributions globales et de celle du dirigeant mandataire social exécutif ;
- toute modification de plan par le Conseil d'administration, s'il le juge nécessaire, n'a pas d'effet négatif significatif sur les intérêts des bénéficiaires concernés ou est rendu nécessaire en cas de changement légal, réglementaire ou comptable.

Principes généraux communs

- Autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires : *pour une durée de 26 mois et pour un nombre maximum d'actions et d'options représentant 1,5 % du capital social* de la Société Bureau Veritas SA (tel qu'existant à la date d'attribution par le Conseil d'administration). À l'intérieur du plafond de la présente autorisation, le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux de la Société en vertu de la présente autorisation ne pourra pas donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 0,1 % du capital social de la Société.
- Mise en œuvre par le Conseil d'administration : règles d'attribution, fixation des conditions dont les critères de performance, arrêté des règlements de plan, liste des bénéficiaires et attribution individuelle.
- Examen de l'atteinte des conditions de performance par le Conseil d'administration.

Valorisation et comptabilisation dans les comptes consolidés

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS 2. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables, conformément à la méthode décrite dans la note 23 – Paiements en actions du chapitre 6.6 du présent Document d'enregistrement universel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions, ni le montant qui pourrait être payé aux bénéficiaires lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Bénéficiaires

À l'exception du plan du 1^{er} mai 2022, les plans d'attribution des options et des actions de performance sont attribués au(x) dirigeant(s) mandataire(s) social(aux) et aux talents clés du Groupe.

Conditions de performance

Unicité des conditions de performance

Les mêmes conditions de performance sont appliquées aux plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance.

Conditions de performance

- Entre 2010 et 2022, les mêmes conditions de performance financière (résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée) ont été appliquées aux plans d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'actions de performance.
- En 2020, en raison de la crise sanitaire et économique mondiale, il a été décidé d'utiliser le chiffre d'affaires du Groupe constaté au titre du second semestre de l'exercice 2020 et non le résultat opérationnel ajusté pour l'exercice 2020.
- En 2021, la condition de marge opérationnelle ajustée a été allongée de deux à trois ans.
- En 2022, une condition basée sur les critères RSE est introduite et conservée en 2023.
- À partir de 2023, des nouvelles conditions liées au taux de conversion en *cash* et de TSR sur trois ans ont été ajoutées aux conditions de performance liées à la marge opérationnelle ajustée et les critères de RSE.

Règles du calcul d'atteinte des conditions de performance des plans en cours d'acquisition

Jusqu'en 2022, le niveau de réalisation des conditions de performance définies annuellement était multiplié d'une année à l'autre. Cette règle a évolué à compter de 2023. Les conditions de performance sont désormais définies sur trois ans et seront évaluées à la fin de la période de performance. Les niveaux d'atteinte de chacun des critères seront additionnés au terme de la période afin de déterminer le niveau d'atteinte final.

Attribution de deux plans d'actions de performance en 2025

Suite à la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration qui s'est réuni le 19 juin 2025 a décidé de l'attribution d'actions de performance à 567 bénéficiaires (collaborateurs du Groupe et dirigeant mandataire social exécutif) (538 bénéficiaires en 2024). Cette attribution correspond à un total de 1 178 698 actions de performance, soit environ 0,26 % du capital social de la Société à la date de l'attribution. Cette attribution représente 17,3 % du nombre total d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions que le Conseil d'administration est autorisé à attribuer conformément aux résolutions 24 et 25 adoptées lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

Suite à la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration qui s'est réuni le 22 octobre 2025 a délégué à la Directrice Générale la mise en œuvre d'une décision supplémentaire d'attribution d'actions de performance. Par décision du 17 novembre 2025, la Directrice Générale agissant sur délégation du Conseil d'administration, a ainsi attribué 125 978 actions de performance à 32 collaborateurs du Groupe, soit environ 0,028 % du capital social de la Société à la date de l'attribution. Cette attribution représente 1,8 % du nombre total d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions que le Conseil d'administration est autorisé à attribuer conformément aux résolutions 24 et 25 adoptées lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025.

L'effet dilutif de cette attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2025 est limité, représentant 0,288 % du capital social de Bureau Veritas à la date d'attribution.

Il est important de souligner que ces attributions d'actions de performance sont soumises à une condition de présence, ainsi qu'à plusieurs autres conditions :

- Plan Comex – Pour la Directrice Générale et le Comité exécutif :

Marge opérationnelle ajustée du Groupe (ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe)	40 %
Taux de conversion en <i>cash</i>	20 %
Total <i>Shareholder Return</i> (TSR) de Bureau Veritas par rapport à :	
• 5 groupes de l'industrie du TIC (SGS, Intertek, Eurofins, UL et AS) : 10 %	20 %
• un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés ⁽¹⁾ : 10 %	
Critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :	
• taux de féminisation à des postes de direction en 2027 de 32 %	20 %
• émissions de CO ₂ en 2027 de 118 kilotonnes	

(1) Parmi les 600 sociétés de l'indice Eurostoxx 600, il a été choisi un panel de 20 sociétés de services professionnels dont trois sociétés de l'industrie du TIC (SGS, Intertek et Eurofins).

- Plan *Senior Managers* :

Marge opérationnelle ajustée du Groupe (ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe)	45 %
Taux de conversion en <i>cash</i>	25 %
Total <i>Shareholder Return</i> (TSR) de Bureau Veritas par rapport à :	
• 5 groupes de l'industrie du TIC (SGS, Intertek, Eurofins, UL et AS) : 10 %	10 %
Critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :	
• taux de féminisation à des postes de direction en 2027 de 32 %	20 %
• émissions de CO ₂ en 2027 de 118 kilotonnes	

- Plan *Managers* :

Marge opérationnelle ajustée du Groupe (ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe)	50 %
Taux de conversion en <i>cash</i>	30 %
Critères de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :	
• taux de féminisation à des postes de direction en 2027 de 32 %	20 %
• émissions de CO ₂ en 2027 de 118 kilotonnes	

Rappel des conditions des plans précédents en cours d'acquisition

Plan du 1^{er} mai 2022

Bénéficiaire

Au moment de l'attribution, la bénéficiaire du plan d'actions de performance est la *Chief Operating Officer* qui a été nommée Directrice Générale à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Valorisation et comptabilisation dans les comptes consolidés

La juste valeur comptable des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS 2 à la date d'attribution ou de modification de plan. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la note 23 – Paiements en actions de la section 6.6 du présent Document d'enregistrement universel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions, ni le montant qui pourrait être payé au bénéficiaire de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Condition de performance

Le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du *Total Shareholder Return* (TSR), sous réserve du respect de la condition de présence. La condition de performance est basée sur un TSR mesurant le rendement d'une action dont le cours initial est égal à la moyenne du prix de l'action Bureau Veritas à l'ouverture des 20 jours ouvrés précédant la date d'attribution générant (i) les dividendes pendant la période de performance pris à leur date de détachement ; (ii) et dont la valeur à la fin de la période de performance sera la moyenne des cours d'ouverture de l'action de la Société sur Euronext Paris sur les 60 jours de bourse précédant et les 30 jours de bourse suivant l'annonce des résultats 2026. Ainsi, si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 14 %, la bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 14 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 62,5 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est inférieur à 7 %, la bénéficiaire ne pourra acquérir aucune action.

Plans 2023

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- quatre conditions de performance, pour la Directrice Générale et le comité exécutif, dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2025 :
 - le niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA),
 - le niveau de réalisation du taux de conversion en *cash*,
 - le niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au :
 - TSR de trois groupes de l'industrie du TIC d'une part, et
 - TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part,
 - le niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises :
 - le taux de féminisation à des postes de direction de 32 %,
 - le taux d'émissions de CO₂ par salarié en 2025 de 2.2.
- trois conditions de performance pour le reste des bénéficiaires, dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2025 :
 - le niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA),
 - le niveau de réalisation du taux de conversion en *cash*,
 - le niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises :
 - le taux de féminisation à des postes de direction de 32 %,
 - le taux d'émissions de CO₂ par salarié en 2025 de 2.2.

Chacune des conditions est évaluée en 2025, et les résultats seront additionnés.

Plans 2024

Plan Comex, pour la Directrice Générale et le comité exécutif :

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- quatre conditions de performance, pour la Directrice Générale et le comité exécutif, dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2026 :
 - le niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA),
 - le niveau de réalisation du taux de conversion en *cash*,
 - le niveau de réalisation du TSR du Groupe comparé au :
 - TSR de trois groupes de l'industrie du TIC d'une part, et
 - TSR d'un sous-panel de l'indice Eurostoxx 600 Business Services composé de 20 sociétés d'autre part,
 - le niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises :
 - le taux de féminisation à des postes de direction de 35 %,
 - émissions de CO₂ en 2026 de 125 kilotonnes.

Plan *Managers* :

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- trois conditions de performance pour le reste des bénéficiaires, dont les cibles sont fixées pour trois ans et seront évaluées en 2026 :
 - le niveau de réalisation de la marge opérationnelle ajustée (la « Marge ») obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté (ROA) et le chiffre d'affaires du Groupe (CA),
 - le niveau de réalisation du taux de conversion en *cash*,
 - le niveau de réalisation de deux critères de responsabilité sociétale des entreprises :
 - taux de féminisation à des postes de direction en 2026 de 35 %,
 - émissions de CO₂ en 2026 de 125 kilotonnes.

NIVEAU D'ATTEINTE DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Les conditions de performance sont communes aux plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.

Date des plans	Date d'acquisition	Niveau d'atteinte des conditions de performance
22/06/2018	22/06/2021	100 %
21/06/2019	21/06/2022	99,07 %
26/06/2020	26/06/2023	100 %
25/06/2021	21/06/2024	100 %
14/06/2022	14/06/2025	85 % pour les membres du comité exécutif et les <i>seniors executives</i> 90 % pour le reste des bénéficiaires <i>managers</i>

Détails des conditions de performance des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance du dirigeant mandataire social exécutif et le comité exécutif

	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	2025
Condition de performance année 1	Résultat opérationnel ajusté 2018	Résultat opérationnel ajusté 2019	Chiffre d'affaires 2020	Résultat opérationnel ajusté 2021 & Marge 2021	Résultat opérationnel ajusté 2022 & Marge 2022			
Examen de la condition de performance année 1	100 %	99,07 %	100 %	100 %	100 %			
Condition de performance année 2	Marge 2019	Marge 2020 ⁽¹⁾	Marge 2021	Marge 2022	Marge 2023	Marge 2025 (100%), taux de conversion cash 2025, (100%), TSR 2025 vs panel (75%), TSR vs Indice (100%) ainsi que taux de féminisation à des postes de direction 2025 (25%) et taux de CO ₂ par employé 2025 (45%)	Marge 2026, taux de conversion cash 2026, TSR 2026 ainsi que taux de féminisation à des postes de direction 2026 et taux de CO ₂ 2026	Marge 2027, taux de conversion cash 2027, TSR 2027 ainsi que taux de féminisation à des postes de direction 2027 et taux de CO ₂ 2027
Examen de la condition de performance année 2	100 %	1 ⁽¹⁾	100 %	100 %	88 %			
Condition de performance année 3	Marge 2020 ⁽¹⁾	Marge 2021	Marge 2022	Marge 2023	Marge 2024 & taux total d'accident 2024 & taux de féminisation à des postes de direction 2024	Marge : 100 % Taux total d'accident : 100 % Taux de féminisation à des postes de direction : 50 %		
Examen de la condition de performance année 3	1 ⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %				
Niveau d'atteinte des conditions de performance ou nombre d'actions acquises définitivement	100 % x 100 % = 100 %	99,07 % x 100 % = 99,07 %	100 % x 100 % = 100 %	100 % x 100 % = 100 %	100 % x 100 % = 100 %	88 % x 80 % + 100 % x 10 % + 50 % x 10 % = 85 %	+ 25 % x 100 % + 5 % x 50 % + 5 % x 100 % + 10 % x 25 % + 10 % x 45 % = 84,5 %	

(1) La condition de marge pour l'année 2020 a été levée par décision du Conseil d'administration le 26 février 2020 en réponse à la situation exceptionnelle liée aux répercussions de la crise sanitaire en 2020.

Les plans 2022 ont été acquis en juin 2025 à un niveau de 85 % pour :

- le résultat opérationnel ajusté 2022 était de 902 millions d'euros et se situait au-dessus de la cible ;
- la marge opérationnelle 2022 était de 16,0 % et se situait au-dessus de la cible ;
- la marge opérationnelle 2023 était de 15,9 % et se situait légèrement en dessous de la cible ;

- la marge opérationnelle 2024 était de 16,0 % et se situait au-dessus de la cible ;
- le taux total d'accident 2024 était de 0,24 et se situait au-dessus de la cible ;
- le taux de féminisation 2024 était de 26,7 % et se situait en dessous de la cible.

Condition de présence

La livraison des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance est réservée aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe et/ou au mandataire social sans interruption pendant toute la période d'acquisition.

Période et mécanisme d'acquisition des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Depuis 2016, les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ont une période d'acquisition de trois ans assortie de conditions de performance.

Acquisition définitive

Les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance seront définitivement acquises sous réserve de l'atteinte des conditions de performance et sont réservées aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe et/ou au mandataire social pendant toute la période d'acquisition.

3.8.3.2 Actions de performance

Date de l'Assemblée générale	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles les actions attribuées (retraité) donnent droit	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées et restant à acquérir
25/06/2021	01/05/2022	400 000	400 000	-	-	400 000
25/06/2021	14/06/2022	1 125 410	1 125 410	854 111	271 299	-
22/06/2023	02/08/2023	1 093 840	1 093 840	-	93 127	1 000 713
22/06/2023	20/06/2024	1 081 625	1 081 625	-	45 045	1 036 580
22/06/2023	07/11/2024	13 675	13 675	-	1 110	12 565
19/06/2025	19/06/2025	1 178 698	1 178 698	-	23 298	1 155 400
19/06/2025	17/11/2025	125 978	125 978	-	-	125 978
TOTAUX		5 019 226	5 019 226	854 111	433 879	3 731 236

(1) Les plans attribués en 2024 et 2025 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Le plan attribué en 2023 est soumis à condition de présence à la date d'acquisition définitive le 2 août 2025. Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attribution d'actions de performance sont présentés au tableau 10, section 3.7.5, du présent Document d'enregistrement universel.

(2) La date d'acquisition est arrêtée au trentième jour de bourse suivant l'annonce des résultats 2026 (estimée au 9 avril 2027).

Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par M. Didier Michaud-Daniel	Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par M ^{me} Hinda Gharbi	Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les dix premiers attributaires salariés	Date d'acquisition ⁽¹⁾	Durée de la période d'incessibilité à compter du transfert de propriété des actions	Prix de l'action le jour de l'attribution (euros)	Valorisation d'une action (euros)
-	400 000	-	⁽²⁾	Aucune	27,34	8,36
102 000	51 000	97 325	14/06/2025	Aucune	25,65	23,70
-	80 000	119 524	02/08/2026	Aucune	25,43	21,77 pour le plan Comex 22,90 pour le plan Manager
-	80 000	102 225	20/06/2027	Aucune	26,60	23,03 pour le plan Comex 23,95 pour le plan Manager
-		12 565	07/10/2027	Aucune	29,02	25,05
-	125 000	157 122	19/06/2028	Aucune	28,64	22,39 pour le plan Comex 23,87 pour le plan Senior Manager 25,79 pour le plan Manager
-		55 081	17/11/2028	Aucune	28,14	22,39 pour le plan Comex 23,87 pour le plan Senior Manager 25,79 pour le plan Manager
102 000	736 000	561 141				

Actions de performance attribuées aux dix premiers attributaires salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2025

Actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance attribuées	Valorisation des actions selon la méthode comptable retenue pour les comptes consolidés	Plan
Actions de performance attribuées durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	212 203	22,39 euros	19/06/2025 & 17/11/2025

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 6 et n° 7, section 3.7.4 du présent Document d'enregistrement universel.

3.8.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée générale	Date du plan d'attribution	Nombre d'actions sous options de souscription attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les options (retraité)	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées
20/05/2015	15/07/2015	1 344 000	1 344 000	1 190 579	153 421
17/05/2016	21/06/2016	1 312 400	1 312 400	282 600	998 120
17/05/2016	21/06/2017	1 229 060	1 229 060	391 330	198 179
15/05/2018	22/06/2018	1 100 400	1 100 400	557 500	120 400
14/05/2019	21/06/2019	1 081 260	1 081 260	522 938	133 953
14/05/2019	26/06/2020	1 167 200	1 167 200	700 386	271 214
25/06/2021	25/06/2021	1 214 700	1 214 700	405 400	244 600
25/06/2021	14/06/2022	1 041 900	1 041 900	42 925	221 565
22/06/2023	02/08/2023	972 508	972 508	0	87 978
22/06/2023	20/06/2024	930 630	930 630	0	67 000
TOTAUX		11 394 058	11 394 058	4 093 658	2 496 430

(1) Les plans attribués en 2023 et 2024 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Le plan attribué en 2023 est soumis à condition de présence à la date d'acquisition définitive le 2 août 2026. Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions sont présentés au tableau 8 section 3.7.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Nombre d'options attribuées et en vigueur	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées par M. Didier Michaud-Daniel	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées par M ^{me} Hinda Gharbi	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/ achetées par les dix premiers attributaires salariés	Date de départ de la période d'exercice des options ⁽¹⁾	Date d'expiration des options	Prix de souscription/ d'achat retraité à la date du présent Document d'enregistrement (euros)
0	0	0	0	15/07/2018	15/07/2025	20,51
31 680	0	0	0	21/06/2019	21/06/2026	19,35
639 551	240 000		0	21/06/2020	21/06/2027	20,65
422 500	240 000		0	22/06/2021	22/06/2028	22,02
424 369	237 768		0	21/06/2022	21/06/2029	21,26
195 600	0		0	26/06/2023	26/06/2030	19,28
564 700	240 000		0	25/06/2024	25/06/2031	26,06
777 410	204 000	153 000	0	14/06/2025	14/06/2032	26,52
884 530		240 000	0	02/08/2026	02/08/2033	24,16
863 630		240 000	0	20/06/2027	20/06/2034	27,73
4 803 970	1 161 768	633 000	0			

Levées d'options intervenues au cours de l'exercice 2025

Information globale

	Plan	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice (euros)
Plan d'option de souscription d'actions	15/07/2015	105 518	20,51
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2016	36 000	19,35
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2017	29 600	20,65
Plan d'option de souscription d'actions	22/06/2018	18 500	22,02
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2019	87 624	21,26
Plan d'option de souscription d'actions	26/06/2020	350 000	19,28
Plan d'option de souscription d'actions	25/06/2021	191 000	26,06
Plan d'option de souscription d'actions	14/06/2022	42 925	26,52
TOTAL		861 167	

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE 2025 (TABLEAU AMF N° 9)

Nature des options	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	N/A	N/A
	29 370	20,51	15/07/2015
	15 600	20,65	21/06/2017
Options détenues par l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	18 500	22,02	22/06/2018
	87 624	21,26	21/06/2019
	110 000	19,28	26/06/2020
	191 000	26,06	25/06/2021
	7 225	26,52	14/06/2022

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux no 4 et n° 5, section 3.7.4 du présent Document d'enregistrement universel.

3.8.4 EFFET DILUTIF POTENTIEL DES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2025, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions de Bureau Veritas s'élève à 4 803 970 actions. En considérant le nombre d'actions constituant le capital social de Bureau Veritas au 31 décembre 2025, soit 453 871 520 actions, l'émission de l'intégralité de ces actions représenterait 1,06 % du capital social de Bureau Veritas.

Concernant le capital social au 31 décembre 2025, l'émission de l'intégralité des 3 731 236 actions de performance attribuées entraînerait une dilution potentielle maximale additionnelle du capital social de la Société de 0,82 %. Cela porterait la dilution totale (options de souscription d'actions et actions de performance) à 8 535 206 actions, équivalent à 1,88 % du capital social de la Société.



4

/RFA/ /CSRD/

FACTEURS ET GESTION DES RISQUES

4.1	FACTEURS DE RISQUES /RFA/ /CSRD/	356	4.4	ASSURANCES	376
4.1.1	Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe	358	4.4.1	Politique d'assurance du Groupe	376
4.1.2	Risques humains	365	4.4.2	Programmes d'assurance du Groupe	376
4.1.3	Risques liés aux acquisitions	366	4.4.3	Dispositif d'auto-assurance du Groupe	377
4.2	AUTRES RISQUES	367	4.5	PROCÉDURES, ENQUÊTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES	377
4.3	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	369	4.6	POSITIONS FISCALES INCERTAINES	377
4.3.1	Principes généraux du contrôle interne et de la gestion des risques	369			
4.3.2	Principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques	370			
4.3.3	Dispositifs du contrôle interne	372			
4.3.4	Dispositifs de gestion des risques	373			
4.3.5	Évolutions des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	375			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/ /CSRD/ Corporate Sustainability Reporting Directive /CSRD/

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques, financiers ou extra-financiers, décrits dans la présente section ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel.

Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n° 2017/1129, dit « Prospectus 3 », et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA, les risques présentés ci-dessous sont, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, les principaux risques considérés comme spécifiques au Groupe Bureau Veritas et/ou ses valeurs mobilières et dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact net important sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions de la Société et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des procédures de contrôle associées sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles ainsi que par les fonctions support du Groupe, en France comme à l'étranger. Elles font l'objet d'un *reporting* régulier au Comité exécutif de la Société, au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration ainsi qu'au Conseil d'administration lui-même. Elles contribuent à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques décrite dans la section 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe est également couvert par différents programmes et polices d'assurance tels que décrits en détail dans la section 4.4 – Assurances, pages 376 - 377 du présent Document d'enregistrement universel. L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et le patrimoine du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

Il existe d'autres risques qui ne sont pas propres à Bureau Veritas, mais qui peuvent toucher de nombreuses entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Même si ces risques ne sont pas spécifiques au Groupe, ils pourraient avoir des conséquences négatives sur ses activités, sa santé financière, ses résultats ou ses perspectives.

Il est possible que d'autres risques, dont le Groupe n'a pas encore connaissance ou qui sont mentionnés ailleurs dans le présent Document d'enregistrement universel, mais ne semblent pas importants à ce jour, existent ou apparaissent à l'avenir. Leur survenue pourrait avoir des conséquences négatives pour le Groupe, mais ils ne sont pas considérés comme majeurs pour le moment.

En 2025, la cartographie des risques du Groupe a été mise à jour, et le processus, tel que décrit dans la section 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 du présent Document d'enregistrement universel. Cette mise à jour confirme les huit risques identifiés dans le Document d'enregistrement universel de 2024, qui continuent de représenter les facteurs de risque pour le Groupe.

Les facteurs de risques sont répartis en trois catégories :

- les risques liés aux opérations et à l'activité du Groupe ;
- les risques humains ;
- les risques liés aux acquisitions.

Les risques sont classés par importance au sein de leur catégorie, basée sur leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel sur le Groupe. Cette classification, décidée par la Société, peut changer en fonction de différents facteurs comme des événements externes ou des ajustements internes.

Les méthodes du Groupe pour gérer et contrôler ces risques sont décrites dans la section 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 du présent Document d'enregistrement universel.

Les facteurs de risques sont évalués selon trois dimensions :

- la probabilité d'occurrence ;
- l'impact, (tous deux tenant compte des mesures de prévention ou d'atténuation du risque) ; et
- la marge d'amélioration de la maîtrise du risque, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elle peut être renforcée par une amélioration des mesures existantes ou le déploiement d'actions supplémentaires.

Ce tableau présente le résultat de cette évaluation des risques en termes de criticité nette. Pour chacun de ces facteurs, l'échelle de mesure suivante est utilisée : « faible » / « moyen » / « élevé ».

		Faible	Moyen	Élevé
	Criticité nette	●	●●	●●●
4.1	Facteurs de risques			Criticité nette
4.1.1	Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe			
	<i>Risque cybersécurité [ESG]</i>			●●●
	<i>Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution</i>			●●
	<i>Risque éthique [ESG]</i>			●●
	<i>Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses</i>			●●
	<i>Risque lié à la production de faux certificats</i>			●
	<i>Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations</i>			●
4.1.2	Risques humains			
	<i>Risques liés aux ressources humaines [ESG]</i>			●●●
4.1.3	Risques liés aux acquisitions			
	<i>Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions</i>			●

Il est établi que les événements géopolitiques et économiques n'altèrent pas la classification issue du travail de cartographie des risques de Bureau Veritas. La survenance d'événements de cette nature pourrait toutefois accélérer la fréquence, l'impact, la nature ou la criticité de certains de ces risques.

4.1.1 RISQUES RELATIFS AUX OPÉRATIONS ET À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Risque cybersécurité [ESG]

Description du risque

Les changements géopolitiques et sanitaires des dernières années ont accru les pressions sur les systèmes d'information de toutes les entreprises, menant à l'émergence de nouveaux types de menaces :

- L'adoption des outils numériques et des plateformes en ligne est devenue courante. Les employés ont davantage recours au travail à domicile ou aux espaces partagés. Les cyberattaquants adaptent donc en permanence leurs méthodes ;
- Les clients sont de plus en plus exigeants sur la sécurité des systèmes d'information. Ceci est d'autant plus vrai que certains d'entre eux sont soumis à des réglementations exigeantes, imposant des niveaux de sécurité élevés, compte tenu de la nature de leurs activités considérées comme « essentielles » ou « critiques » (ex. : NIS 2, DORA au sein de l'UE). Leur confiance repose sur des attentes élevées concernant les normes de sécurité et sur la robustesse des pratiques de Bureau Veritas ;
- La dimension internationale de Bureau Veritas implique des flux de données importants et ajoute de la complexité. Tout dysfonctionnement ou arrêt en raison de menaces internes ou externes peut entraîner des conséquences néfastes à l'activité du Groupe. Ces dernières englobent notamment la perte de données, les retards ou les surcoûts, voire l'incapacité d'assurer la continuité de services pour certains systèmes d'information cruciaux.

En outre, dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à collecter et traiter des données personnelles. Au sein de l'Espace économique européen (EEE), ces activités sont soumises au règlement général (UE) n° 2016/679 du Parlement et du Conseil sur la protection des données (ci-après le « Règlement »). Le Règlement impose une grande transparence, notamment à l'égard des personnes concernées et accroît la responsabilisation des entreprises (disparition du contrôle *a priori* des traitements, obligation de documenter toute décision prise au regard d'un traitement selon le principe d'*accountability*, obligation de notifier toute violation de données à l'autorité compétente...). Les risques liés à la protection des données sont décrits en détail dans la section 2.5.2 – Protection des données personnelles, pages 211 - 212 du présent Document d'enregistrement universel.

Pleinement conscient de l'accélération des menaces en matière de cybersécurité, le Groupe a intensifié ses efforts pour assurer la protection des systèmes ou infrastructures critiques. Il investit continuellement pour garantir la sécurité et l'intégrité des opérations et renforcer les mesures de sécurité.

Le risque de cybersécurité est décrit en détail dans le chapitre 2, dans la section 2.5 – Questions de durabilité spécifiques au secteur, dans la sous-section 2.5.1 – Cybersécurité, page 206 - 210 du présent Document d'enregistrement universel.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Dans le cadre du contrôle et des mesures d'atténuation du risque cybersécurité, Bureau Veritas a notamment pris les dispositions suivantes :

- **En matière de protection des biens :**
 - Un système central est en place pour la protection contre les attaques et tentatives d'intrusion,
 - Des technologies de protection et de réaction permettent la protection des ordinateurs et des serveurs,
 - Deux partenaires de Sécurité Opérationnelle (SOC) gèrent les incidents sur le réseau, le *cloud* et les infrastructures de Bureau Veritas,
 - Les technologies obsolètes sont remplacées, en priorité par des solutions *cloud* ;
- **En matière de protection des données :**
 - Des solutions d'authentification modernes ont été déployées,
 - Un partenariat sur la sécurité applicative a été mis en œuvre,
 - Un *DRP (Disaster Recovery Plan)* pour les centres de données a été développé, permettant de changer les infrastructures en cas de désastre,
 - Des mesures juridiques et techniques ont été établies conformément aux lois et règlements applicables,
 - Les contrats avec les prestataires externes ont été renforcés pour plus de sécurité,
 - Une solution de messagerie sécurisée a été déployée à tout le Groupe, luttant en particulier contre le hameçonnage,
 - La confidentialité des données étant essentielle, des mesures ont été prises pour renforcer les procédures de protection ;
- **En matière de protection des personnes :**
 - Une charte de cybersécurité pour les utilisateurs a été établie,
 - Des actions de formation ont été lancées pour tous les utilisateurs employés et sous-traitants.

Ces mesures sont contrôlées (*via* notamment des simulations de tentatives d'intrusion) et auditées chaque année par des sociétés externes indépendantes.

Effets potentiels sur le Groupe

Les effets potentiels de ces risques sur le Groupe seraient d'ordre :

- financier (pertes de contrats clients, pertes d'exploitation, pénalités...);
- réputationnel (divulgaration de données confidentielles et personnelles, perte d'accréditations et d'autorisations à délivrer certains services) ;
- juridique (responsabilité vis-à-vis des personnes morales et/ou physiques sur lesquelles le Groupe détient des informations).

Tout manquement à ces obligations pourrait entraîner des sanctions financières et/ou pénales à l'encontre du Groupe, et nuire à sa réputation.

Évolution du risque en 2025

Des initiatives clés ont été lancées et mises en œuvre au cours de l'année 2025 :

- Une solution dite « SASE » de protection des réseaux et des données du Groupe a été déployée. Le déploiement des mesures de prévention des fuites de données dites « DLP » s'est poursuivi ;
- La configuration de nouvelles solutions *leader* du marché pour la gestion des identités et des accès de tous les utilisateurs du Groupe a été poursuivie ;
- La politique « Zéro Tolérance » pour la conformité des équipements informatiques PC, serveurs, réseau a été poursuivie. Ce programme a permis d'améliorer les résultats de manière importante.

En 2026, les actions prioritaires seront :

- La poursuite du programme de gouvernance des identités avec une priorité pour les accès clients et tiers, et avec un renforcement de l'automatisation des règles de gouvernance. Cet IAM « *Identity And Access Management* » sera intégré avec les technologies de détection et de réponse à incidents, les technologies pour la sécurité des réseaux et des accès au *cloud*. Une architecture « Zéro Confiance » sera aussi mise en place.

Le risque zéro ne peut être garanti malgré les dispositifs mis en œuvre. Le Groupe s'efforce de renforcer continuellement sa capacité de résilience et de réaction face aux nouveaux incidents et attaques qui pourraient survenir.

Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution

Description du risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé qui diffère parfois significativement selon les pays considérés. La plupart des activités de Bureau Veritas consistent à inspecter, tester ou certifier le respect par ses clients de normes et standards de toutes natures (réglementaires ou contractuelles). Les cadres réglementaires et normatifs sont donc au centre de la plupart des activités opérationnelles du Groupe. Ils conditionnent directement la capacité de Bureau Veritas à exercer lesdites activités. Ils dictent aussi les conditions opérationnelles dans lesquelles il les exerce.

- En cas de conjoncture économique défavorable, les clients impactés par un retournement de cycle pourraient privilégier la réduction du volume des inspections, tests ou certifications. Ce phénomène pourrait se traduire notamment par des actions de *lobbying* ou une exigence accrue du relâchement des contrôles réalisés par leur prestataire de services TIC. Dans cette hypothèse, les cadres normatifs privés (non imposés par la réglementation et adoptés sur une base volontaire, dans le cadre par exemple de standards contractuels), seraient les premiers impactés par la diminution des vérifications confiées.
- Une accélération de l'harmonisation internationale ou trans-sectorielle des normes et standards auxquels les clients de Bureau Veritas doivent se conformer pour respecter les lois et règlements applicables constituerait un risque pour le Groupe. Ce phénomène mènerait à la banalisation et à la marchandisation des services commercialisés par le Groupe, résultant en une pression concurrentielle accrue.
- Enfin, le mouvement inverse consisterait en une fragmentation liée au découplage des économies de la Chine, des États-Unis et de l'Europe. Certains pays pourraient ainsi faire le choix de ne pas ouvrir le marché local du TIC aux entreprises privées ou aux entreprises étrangères. Ils pourraient également décider de changer les règles d'exercice de ces activités, ne permettant plus au Groupe de travailler dans ces pays.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe s'efforce de suivre l'ensemble de ces évolutions. Il effectue un travail de veille réglementaire pour essayer d'anticiper, de suivre et d'apporter son point de vue auprès des autorités compétentes lors de la préparation de nouvelles réglementations.

La qualité de membre des associations professionnelles nationales et internationales du TIC et notamment du *TIC Council* (anciennement *l'International Federation of Inspection Agencies*) et de l'IACS (*International Association of Classification Societies*) participe à ce travail de veille réglementaire.

Effets potentiels sur le Groupe

La réglementation applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre peut parfois offrir de nouvelles opportunités de développement. C'est également susceptible d'entraîner des impacts opérationnels pouvant augmenter les charges d'exploitation, limiter le champ des activités (par exemple lors de conflits d'intérêts) ou plus généralement constituer un frein au développement de Bureau Veritas. Les principaux effets potentiels négatifs sont les suivants :

- Le Groupe pourrait faire l'objet de recours contentieux en cas d'évolutions majeures de la réglementation ou de la jurisprudence applicables à ses activités. Ces changements pourraient en effet entraîner la mise en cause fréquente ou systématique de la responsabilité civile professionnelle de ses salariés, de la Société ou de ses filiales. Le cas échéant, le Groupe pourrait être tenu de payer des dommages et intérêts significatifs, y compris si les prestations mises en cause ont été réalisées avant l'évolution du cadre réglementaire ;
- Plus exceptionnellement, une telle évolution contraignante de l'environnement réglementaire pourrait conduire Bureau Veritas à sortir de certains des marchés ;
- Un relâchement des exigences ou une harmonisation des législations, règlements, normes et standards sur lesquels s'appuient les services de test, inspection et certification rendus par Bureau Veritas pourrait affecter défavorablement son chiffre d'affaires ;
- Il en serait de même d'un éventuel relâchement des exigences de ses clients vis-à-vis de leurs chaînes d'approvisionnement (standard, normes et exigences contractuelles vérifiées par le Groupe) ;
- Un découplage des économies chinoises, américaines ou européennes impacterait quant à lui le bénéfice d'exploitation du fait d'un possible accroissement des coûts de mise en conformité. Les implantations géographiques de certains laboratoires nécessiteraient aussi des adaptations coûteuses.

Évolution du risque en 2025

L'analyse réalisée par Bureau Veritas dans le cadre de la cartographie des risques inhérents aux activités de TIC amène à considérer :

- D'une part, l'impact de la détérioration des conditions économiques sur la santé financière de ses clients. Cela engendre une possible pression sur le régulateur quant à l'assouplissement ou le report de la mise en place de nouvelles normes et standards contraignants ;
- D'autre part, l'accélération de l'harmonisation internationale ou trans-sectorielle des règlements, normes et standards s'imposant de manière impérative accroît la pression concurrentielle. En effet, cette tendance favorise la banalisation et la marchandisation des services commercialisés par le Groupe ; et enfin
- L'évolution de la situation géopolitique aboutit à un protectionnisme accru et un découplage des économies chinoises, américaines et européennes. Cela pourrait contribuer à réduire le commerce international entre ces régions et pays.

Risque éthique [ESG]

Description du risque

La marque Bureau Veritas est celle d'un *leader* mondial reconnu, au savoir-faire, à l'indépendance, à l'impartialité et à l'éthique incontestables depuis presque deux siècles. Ces valeurs constituent des vecteurs de confiance. La confiance est au cœur de la relation entre Bureau Veritas et ses clients. Ainsi, l'éthique est de longue date un « absolu » du Groupe. Une attention particulière est portée au respect de valeurs et principes éthiques stricts dans le cadre de ses activités :

- transparence ;
- honnêteté et probité ;
- lutte contre la corruption, respect des lois et règlements en vigueur dans tous les pays ;
- travail équitable ;
- santé et sécurité.

Toutefois, des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés ou partenaires du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes ne peuvent être exclus. Cela englobe par exemple les actes de corruption ou la passivité d'un salarié afin d'obtenir un avantage personnel, favoriser le développement d'activités, éviter ou régler des litiges ou encore accélérer des décisions administratives. Cela peut également concerner des fraudes, situations de conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales.

En matière d'éthique, le risque dominant pour Bureau Veritas est la corruption passive d'un salarié du Groupe dans le cadre d'un audit réalisé chez un client ou chez le fournisseur d'un client. Ce risque est accru quand :

- le client ou l'objet de l'audit se situe dans une juridiction où la corruption est considérée comme endémique, culturellement tolérable, où les tentatives sont fréquentes ;
- la délivrance d'un rapport favorable par un salarié du Groupe conditionne les opérations de l'audit ou leur développement.

Le non-respect des règles d'indépendance ou d'impartialité (résultant ou non d'un fait de corruption passive) est considéré comme un autre scénario de risque important.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

La Direction générale de Bureau Veritas a fortement renforcé son engagement en matière d'éthique. Pour cela, le Groupe a instauré un programme de conformité solide. Ce programme inclut :

- un Code d'éthique ;
- un manuel des règles et procédures internes applicables à tous les employés ;
- une organisation interne, à la fois centrale et régionale ;
- une ligne d'alerte ;
- des formations dédiées pour les collaborateurs ;
- une cartographie des risques de corruption ;
- des dispositifs d'évaluation des tiers ;
- des procédures de contrôle.

Les cas de non-respect des règles d'éthique du Groupe, lorsqu'ils sont avérés, font l'objet de sanctions disciplinaires. Ce dispositif est audité annuellement.

Le programme de conformité du Groupe est décrit en détail dans les sections 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375, et 2.4.1 Conduite des affaires, pages 192 - 200 du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

En cas de manquement aux principes et règles d'intégrité, la responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait être recherchée. Ce risque est accru par le nombre important et varié de partenaires commerciaux avec lequel Bureau Veritas travaille (intermédiaires, partenariats, sous-traitants) et la présence du Groupe dans des pays parfois notoirement exposés à la corruption. La survenance de tels événements pourrait donc donner lieu à des sanctions, notamment financières, et/ou affecter la réputation et l'image du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Par ailleurs, au-delà des sanctions judiciaires, administratives et de l'impact réputationnel, le non-respect de ses principes et règles d'intégrité pourrait résulter en la perte d'accréditations, d'agrément, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations délivrées par des autorités publiques ou des organismes professionnels.

Évolution du risque en 2025

Le risque reste intrinsèquement le même d'une année sur l'autre. Le niveau de maîtrise s'améliore au fur et à mesure de la mise en place de nouvelles procédures et contrôles de plus en plus exigeants.

Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses

Description du risque

Bien qu'une attention primordiale soit portée à la qualité des prestations délivrées par Bureau Veritas, certains services rendus peuvent donner lieu à des litiges, parfois portés sur un plan judiciaire.

Le Groupe étant implanté dans plus de 140 pays, ces procédures surviennent dans des systèmes judiciaires et politiques variés, certains étant plus imprévisibles que d'autres.

Par ailleurs, certains pays présentent une sinistralité plus élevée du fait des réglementations locales qui y sont applicables : il en est ainsi en France où le droit français prévoit une présomption de responsabilité du contrôleur technique dans le secteur de la construction (loi Spinetta du 4 janvier 1978).

La bonne solvabilité du Groupe peut inciter les tiers à mettre en cause sa responsabilité de façon injustifiée.

De même, certains demandeurs n'hésitent pas, pour faire pression sur Bureau Veritas, à tenter des procédures administratives, voire pénales, sans fondement valable, mais susceptibles de nuire à l'image du Groupe.

Il n'est donc pas exclu que de futures réclamations contre Bureau Veritas puissent avoir des répercussions significatives sur l'activité, la santé financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe. Les procédures contentieuses dans lesquelles le Groupe est engagé font l'objet de la section 4.5 – Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, page 377 du présent Document d'enregistrement universel.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place des procédures et des outils permettant la prévention, la gestion et le suivi des litiges. Ces procédures sont présentées dans la section 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 du présent Document d'enregistrement universel.

Les juristes du Groupe travaillent en étroite collaboration avec les avocats du Groupe dans le monde pour maîtriser au mieux les risques. Par ailleurs, le Groupe veille à disposer de polices d'assurance pour des capacités importantes afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité professionnelle.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture de l'exercice comptable. Le total des provisions pour litiges sur contrats figure dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 27 – Provisions pour risques et charges, pages 452 du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Une condamnation pour un montant très important au titre d'un événement qui ne serait pas couvert par la police d'assurance correspondante et qui n'aurait pas fait l'objet de provisions suffisantes pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, un nombre important de condamnations entraînant de nombreuses indemnisations des assureurs au titre des polices d'assurance du Groupe pourrait occasionner une augmentation significative du coût des primes d'assurance pour cause de mauvaise sinistralité.

Évolution du risque en 2025

La sinistralité du Groupe en matière de responsabilité civile reste stable, mais cette tendance ne peut être garantie pour l'avenir du fait du contexte économique, commercial, politique et judiciaire dans lequel évolue le Groupe sur le plan mondial.

Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations

Description du risque

L'activité de Bureau Veritas dépend de multiples accréditations, agréments, habilitations, délégations, reconnaissances officielles et plus généralement autorisations ou licences attribuées à de nombreuses entités du Groupe. Certains sont de portée locale et d'autres de portée plus globale, délivrés par des autorités publiques ou des organismes professionnels. Ces autorisations peuvent être complexes à obtenir, nécessiter une organisation et une mise en place spécifiques, sont de durée limitée impliquant un suivi continu et un renouvellement périodique. Pour certaines activités, l'appartenance à des organisations professionnelles est indispensable afin d'être éligible à certains projets. C'est le cas pour les Services aux gouvernements (présents au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières) ou l'activité Marine & Offshore.

Bureau Veritas porte une grande attention à conserver, renouveler, voire étendre ces autorisations. Le non-renouvellement, la perte ou la suspension d'une autorisation pourrait survenir dans les cas suivants :

- un manquement à des obligations professionnelles ou la survenance d'un conflit d'intérêts (réel ou perçu) pourrait entraîner une perte temporaire ou définitive d'autorisations ;
- une autorité ou un organisme ayant octroyé au Groupe une autorisation pourrait également décider d'y mettre fin unilatéralement. Dans le cas spécifique des Services aux gouvernements, les contrats reposent sur des programmes et accréditations. Ces contrats sont conclus avec des gouvernements ou autorités publiques pour une durée allant de un à dix ans dans le cadre d'appels d'offres. L'objectif final est généralement d'opérer un transfert de savoir-faire aux autorités. Ces contrats ne sont donc souvent pas renouvelés à l'échéance, engendrant l'arrêt de l'activité de Bureau Veritas dans le pays concerné. Il arrive que certains des contrats non renouvelés fassent l'objet d'un accompagnement local sous la forme d'une assistance.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a une organisation dédiée pour gérer ses autorisations.

- Depuis 2017, la mise en place d'outils de surveillance et contrôle, l'optimisation des organisations de certaines divisions ont permis d'en renforcer la gestion. C'est le cas notamment pour les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Certification, Industrie et Marine & Offshore. L'accent est mis notamment sur la qualification du personnel, une gestion centralisée au niveau régional ou central des audits de surveillance internes, et la prévention des conflits d'intérêts. Le Groupe réévalue et améliore continuellement ses systèmes et outils.
- La gestion des autorisations de portée internationale a été centralisée. Elle s'appuie aussi sur le maillage régional, décliné à l'échelle des Régions opérationnelles de Bureau Veritas. Des campagnes internes de sensibilisation aux conflits d'intérêts et aux exigences d'accréditations sont réalisées en interne. L'objectif de cette organisation est de limiter les risques opérationnels de perte d'autorisations.
- Concernant les Services aux gouvernements, Bureau Veritas vise à diversifier géographiquement ses activités. Le Groupe structure ses programmes afin d'être rémunéré par les opérateurs plutôt que par les États. Le Groupe travaille aussi proactivement à anticiper et gérer les crises.

Des informations complémentaires sur ces autorisations et leur gestion figurent dans les sections 1.6 – Accréditations, agréments et autorisations, pages 95 - 96 et 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Le non-renouvellement, la suspension ou la perte des autorisations et contrats précités pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Il en est de même pour la perte de la qualité de membre de certaines organisations professionnelles.

Pour les Services aux gouvernements par exemple, le Groupe est lié par environ 30 contrats qui représentent un chiffre d'affaires d'environ 180 millions d'euros. La plupart concernent des pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient et sont soumis au droit administratif local.

- Certains de ces contrats peuvent être rompus rapidement et de manière discrétionnaire par les autorités locales.
- Opérer dans des pays émergents comporte des risques. Ces pays peuvent connaître des changements fréquents de réglementation, une instabilité politique et économique, des conflits, des troubles sociaux ou des actes terroristes. La réalisation de ces risques pourrait contribuer au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte des autorisations et contrats.
- Le Groupe rencontre parfois des problèmes de règlement des prestations réalisées avec les gouvernements. Le non-paiement, le règlement tardif ou partiel de sommes importantes dues au titre de ces contrats pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Évolution du risque en 2025

Les risques liés au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations continuent de rester à des niveaux faibles compte tenu des efforts de prévention menés par le Groupe.

Risque lié à la production de faux certificats

Description du risque

La mission principale du Groupe est de vérifier la conformité des produits, d'actifs et systèmes selon des normes précises, principalement liées à la qualité, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. En tant qu'organisme indépendant, le Groupe établit des certificats attestant de cette conformité. Ces certifications sont un enjeu majeur pour les entreprises, leur permettant de commercialiser des produits, d'accéder à des marchés ou de renforcer leur image.

Du fait de l'importance de ces certifications, Bureau Veritas est exposé à des risques de falsification et manipulation de ses rapports ou certificats. Il peut s'agir également d'émission de rapports ou de certificats contrefaisant les marques et/ou les droits d'auteur du Groupe. Ces faits peuvent être causés par des membres internes au Groupe ou, plus couramment, par des entités externes, comme des clients ou d'autres tiers. Ces fraudes sont souvent motivées par le désir de répondre à des exigences réglementaires.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe a pris des mesures robustes pour lutter contre la contrefaçon et la falsification de certificats et de rapports, étant donné les risques élevés associés à de tels actes :

- politique de lutte contre la contrefaçon : depuis 2015, une politique ferme a été établie pour s'attaquer rapidement à tout signe de falsification ou de contrefaçon. Les enquêtes sont menées rapidement pour déterminer l'origine et les auteurs de tels actes, protégeant ainsi l'intégrité du Groupe et de ses opérations ;
- mesures légales et réparatrices : le Groupe n'hésite pas à prendre des mesures légales contre les fautes, qu'ils soient internes ou externes à l'organisation. Par exemple, la découverte d'un collaborateur falsifiant des résultats d'analyses a conduit à son licenciement et à la notification des parties concernées, y compris les autorités judiciaires ;
- le programme de conformité : ce programme a été spécifiquement conçu pour détecter et prévenir les comportements internes inappropriés qui pourraient conduire à de telles falsifications. Il est abordé en profondeur dans les sections 4.3 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, pages 369 - 375 et 2.4.1 – Conduite des affaires, pages 192 - 200 du présent Document d'enregistrement universel ;
- technologies de prévention : afin de contrer les risques externes de contrefaçon, le Groupe a adopté des technologies modernes. L'horodatage, la signature numérique et l'utilisation de *QR codes* sont des méthodes utilisées pour garantir l'authenticité des documents émis par le Groupe. Ces techniques offrent également une traçabilité renforcée, permettant aux clients et autres parties prenantes de vérifier rapidement l'authenticité des documents.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ambition de la stratégie du Groupe LEAP | 28, la mise en place d'un programme « Performance Groupe » pour optimiser les processus opérationnels contribue à renforcer les moyens de sécurisation et de contrôle des livrables par une utilisation accrue de solutions métiers globales.

Effets potentiels sur le Groupe

La survenance de tels événements pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires (sur le plan civil et pénal), menacer le maintien ou le renouvellement d'autorisations indispensables à la poursuite de certaines activités par le Groupe. Elle pourrait provoquer le retrait de certains produits du marché et/ou affecter la réputation du Groupe et de l'industrie du TIC en général.

Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation et l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Bureau Veritas.

Évolution du risque en 2025

Le risque de production de faux certificats ou rapports reste stable même si l'évolution des techniques de l'information pourrait rendre cette contrefaçon soit plus aisée soit moins détectable ou identifiable, et cela, compte tenu des actions engagées au niveau du Groupe. Récemment de faux sites internet de vérification de la validité de certificats sont apparus, mais la veille opérée a permis de les identifier et les faire fermer rapidement.

Le Groupe a très largement intensifié le déploiement de techniques de protection contre la falsification et d'amélioration de la traçabilité des rapports et certificats émis pour couvrir l'ensemble de ces activités. Ces techniques permettent notamment aux utilisateurs finaux de vérifier en ligne l'authenticité de ces documents et la véracité des informations contenues.

4.1.2 RISQUES HUMAINS

Risques liés aux ressources humaines [ESG]

Description du risque

La capacité du Groupe à mener ses activités repose en grande partie sur ses effectifs de plus de 82 000 collaborateurs, dont une majorité dispose de compétences techniques spécifiques et d'un niveau d'expertise élevé. Bureau Veritas, avec son empreinte mondiale, a le défi permanent d'attirer, de retenir et de développer ces talents hautement qualifiés dans les pays où il opère. Les enjeux associés à la gestion des ressources humaines se centrent essentiellement sur la gestion des talents, en particulier ceux dont les compétences sont fortement sollicitées sur le marché.

Face à une concurrence intense pour attirer les meilleurs professionnels, Bureau Veritas est confronté à plusieurs risques notables liés aux ressources humaines. Ces risques comprennent :

- la modernisation de la marque employeur, à adapter aux besoins des talents essentiels à la réalisation de la stratégie LEAP | 28 du Groupe ;
- le recrutement de talents possédant des compétences liées à la « nouvelle économie » prend du temps. Cela complique la possibilité de pourvoir rapidement les postes vacants avec des candidats qualifiés ;
- un taux d'attrition du personnel qualifié élevé, ce qui peut entraver la continuité et la qualité des opérations ;
- un manque de diversité au sein de l'effectif, ce qui peut limiter les perspectives et l'innovation au sein de l'organisation ;
- un niveau d'engagement des employés qui peut être insatisfaisant, compromettant la productivité et la satisfaction des employés ;
- des préoccupations relatives au bien-être des employés, qui peuvent impacter leur performance, leur satisfaction au travail et, par conséquent, la réputation du Groupe.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place une stratégie de ressources humaines rigoureuse qui est l'un des trois piliers de la stratégie du Groupe LEAP | 28. Elle se concentre sur une évolution autour de trois éléments essentiels de la gestion des talents : les compétences stratégiques, l'expérience collaborateur et l'évolution de carrière. Cette stratégie est conçue pour cibler les talents les plus compétents, offrant ainsi une expérience de travail qui soutient la croissance durable du Groupe tout en alignant les objectifs personnels et professionnels des employés. Elle promeut une culture d'inclusion qui valorise à la fois la performance et le bien-être des collaborateurs. La reconnaissance équitable, cohérente et transparente des contributions des salariés est également au cœur de cette démarche.

Pour contrer et atténuer les risques liés aux ressources humaines, plusieurs initiatives clés ont été déployées dans le cadre de cette stratégie :

- **marque employeur** : Bureau Veritas met l'accent sur l'enrichissement de sa marque employeur, « *Leave your Mark* ». Cela englobe la promotion des services et solutions innovantes liées à la transformation de l'économie, dans des domaines spécifiques tels que le développement durable et le digital. Cela implique également la promotion des opportunités stimulantes de carrière pour soutenir le progrès responsable chez les clients du Groupe, et une culture d'inclusion, de développement et de flexibilité. Le Groupe se concentre sur la mise en lumière de la diversité de ses employés selon plusieurs caractéristiques dont le genre, la génération et la nationalité. Ces initiatives renforcent la possibilité de retenir les travailleurs indépendants quand le marché du travail présente une pénurie de compétences spécialisées ;
- **recherche des talents** : le Groupe explore continuellement de nouvelles pistes pour identifier des talents, notamment à travers l'adoption de technologies de pointe. Ces pistes incluent l'intelligence artificielle, l'amélioration constante des processus de recrutement et les ajustements dans l'organisation du recrutement ;
- **attrition** : afin de mesurer l'engagement des employés, le Groupe entreprend une enquête annuelle intitulée *BVocal*. Les retours de cette enquête sont analysés à travers plusieurs paramètres dont la géographie, le genre et la génération et guident ensuite l'élaboration de stratégies et d'actions au niveau global, des divisions et des équipes. Certaines stratégies dédiées ciblent les groupes plus à risque ou ceux à haute valeur identifiés par l'enquête ;
- **diversité** : Bureau Veritas a mis en place des indicateurs clés de diversité, dont certains sont directement liés à la rémunération variable du management. Le Groupe insiste sur le développement continu des capacités managériales pour favoriser une culture inclusive, avec notamment des programmes de formation tels que *Les Séminaires Open & Inclusive* qui ciblent les *managers* du Groupe et des programmes de *leadership* spécifiquement dédiés aux femmes ;
- **développement des compétences clés pour le Groupe** : celles liées à la transformation de l'économie (autour de la durabilité, la transition énergétique et le numérique, comme la conformité en matière de cybersécurité) et celles liées aux nouvelles technologies qui permettront une amélioration de la qualité du service client.

Cette approche structurée permet à Bureau Veritas de répondre de manière proactive aux défis associés à la gestion des ressources humaines tout en soutenant sa croissance et ses objectifs à long terme.

Effets potentiels sur le Groupe

Un taux d'attrition élevé des employés et des délais prolongés dans les processus de recrutement sont susceptibles de compromettre la qualité des prestations offertes par le Groupe. Ces facteurs pourraient directement affecter la capacité de l'entreprise à satisfaire les besoins de ses clients et, par conséquent, impacter la réalisation des objectifs de croissance définis. Une telle situation pourrait entraîner une perte de confiance des clients, une diminution de la fidélité à la marque et des difficultés à nouer de nouvelles relations commerciales.

La diversité est un élément crucial pour stimuler l'innovation et la créativité au sein d'une entreprise. Une carence en matière de diversité au sein des équipes et parmi les candidats à l'embauche peut limiter la capacité du Groupe à se renouveler, à innover et à rester compétitif sur le marché. De plus, cela pourrait entraver les efforts de Bureau Veritas pour démontrer concrètement son engagement envers une culture de travail diversifiée et inclusive, ce qui est un aspect essentiel de son image de marque.

Un engagement insuffisant de la part des employés peut avoir de graves répercussions sur la productivité et la croissance de l'entreprise. Des collaborateurs non engagés peuvent ne pas travailler à leur plein potentiel, ce qui peut se traduire par une baisse de la qualité du travail, une diminution de l'efficacité et une moindre innovation. De plus, cela pourrait nuire à la réputation de Bureau Veritas en tant qu'employeur de choix et entraver ses efforts de recrutement futurs.

Enfin, le bien-être des employés est une composante cruciale pour garantir la stabilité et la performance de l'entreprise. Un bien-être insatisfaisant peut entraîner divers problèmes tels que des accidents de travail, une augmentation du taux d'absentéisme, une baisse de la motivation et de l'engagement. De plus, cela pourrait ternir l'image de la Société et rendre plus difficile la tâche de recruter et de retenir des talents.

En somme, il est crucial pour Bureau Veritas de rester vigilant et proactif face à ces enjeux pour garantir sa pérennité, son image et sa croissance sur le marché.

Évolution du risque en 2025

En 2025, Bureau Veritas a enregistré une légère baisse en termes d'effectifs globaux. Le Groupe veille à ajuster son recrutement en fonction de facteurs tels que le niveau d'attrition. Bien que la Société n'ait pas ressenti d'impact majeur lié à une intensification de la concurrence sur le marché du travail, elle demeure consciente des défis spécifiques associés à certaines compétences stratégiques nécessaires à sa croissance.

Pour mieux comprendre et gérer l'engagement de ses employés, le Groupe a nettement renforcé l'étendue de son enquête annuelle sur l'engagement. L'augmentation du nombre de participants à cette enquête, passant de 57 500 en 2023 à 69 000 en 2025, témoigne de l'importance accordée par Bureau Veritas à la prise en compte des retours de ses collaborateurs. Grâce à une analyse approfondie des réponses et une intensification de l'élaboration de plans d'action basés sur les résultats, le risque associé à une diminution de l'engagement des employés est jugé faible.

Cependant, l'environnement extérieur présente des défis qui peuvent avoir un impact direct sur le bien-être des collaborateurs. La menace persistante de crises sanitaires, les conflits au Moyen-Orient, les tensions géopolitiques associées au conflit en Ukraine, les pressions inflationnistes affectant le coût de la vie et les incertitudes liées à la consommation d'énergie sont autant de facteurs exogènes qui peuvent influencer le moral et le bien-être des employés. Bien que Bureau Veritas ait mis en place des mesures d'atténuation adaptées pour soutenir ses collaborateurs face à ces défis, le niveau de bien-être des employés est toujours considéré comme un risque majeur qui mérite une attention continue et des efforts constants pour être maîtrisé.

4.1.3 RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS**Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions****Description du risque**

Une part significative des actifs figurants au bilan de la Société est composée d'actifs incorporels issus de regroupements d'entreprises. Les écarts d'acquisitions figurant au bilan au 31 décembre 2025 sont de 2 273,7 millions d'euros et représentent 32,2 % du total actif (7 063,4 millions d'euros).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Conformément aux normes IFRS en vigueur, le Groupe réalise annuellement des tests pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, et conclure quant à une éventuelle nécessité de déprécier ces actifs.

La méthodologie utilisée est décrite dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 11 – Écarts d'acquisition, pages 425 - 426 du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

La valeur des actifs incorporels est sujette aux résultats opérationnels futurs des sociétés acquises et des taux d'actualisation retenus. Ces éléments sont eux-mêmes dépendants de l'environnement économique et financier actuel et futur.

Des changements dans les hypothèses sous-tendant leur évaluation peuvent conduire le Groupe à déprécier certains de ses actifs incorporels de manière irréversible selon les normes IFRS en vigueur. Une telle dépréciation aurait pour conséquence une dégradation du Résultat net part du Groupe et de ses capitaux propres. Cela resterait toutefois sans incidence sur les flux de trésorerie de la période.

Évolution du risque en 2025

Aucune évolution significative du risque n'a été identifiée en 2025.

4.2 AUTRES RISQUES

RISQUES ÉMERGENTS

L'identification et la caractérisation des risques émergents ont fait l'objet d'une démarche dédiée. Elle a été menée par la Direction des Affaires Juridiques et Audit interne avec le concours d'un panel de parties prenantes internes représentant les fonctions en charge de la maîtrise des risques. Elles comprennent notamment les équipes suivantes :

- Intégrité Technique et Qualité (ITQ) ;
- Ressources humaines ;
- Achats ;
- RSE ;
- *Data Protection Officer* ;
- Hygiène, Sécurité & Environnement ;
- Digital & Technologie/Cybersécurité.

La démarche s'est basée sur des contributions individuelles collectées *via* un format standardisé, ainsi qu'une réflexion collective dans le cadre d'ateliers. Ces travaux ont permis de faire ressortir trois risques susceptibles d'avoir un impact significatif, mais non encore estimé :

Risque	Catégorie	Description	Impact	Actions d'atténuation
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Économique</i> • <i>Environnemental</i> • <i>Sociétal</i> • <i>Technologique</i> • <i>Autre</i> 	<i>Description et spécification des risques émergents dans le contexte de l'activité de l'entreprise</i>	<i>Impact potentiel sur l'activité de l'entreprise</i>	<i>Description des actions d'atténuation au risque émergent</i>
Fragmentation géopolitique des normes	Géopolitique	La montée des tensions géopolitiques, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pourrait entraîner une divergence des normes techniques, des contrôles à l'exportation et des règles relatives aux données. Cela pourrait conduire à des exigences et certifications spécifiques sur des secteurs ou régions spécifiques.	La fragmentation pourrait accroître les défis opérationnels et commerciaux pour Bureau Veritas, impliquant des accréditations parallèles et des laboratoires locaux. Cela pourrait affecter l'accès au marché dans certains secteurs sensibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux organismes de normalisation. • Maintenir des processus conformes à la résidence des données. • Utiliser des guides pratiques pour les changements de sanctions/contrôles à l'exportation. • Développer des partenariats locaux et des accréditations multi-hubs.
Risques pour les talents : réglementation et retraite	Économique	Les vagues de départs à la retraite et les limites à l'immigration peuvent engendrer des pénuries de compétences, nécessitant une planification des effectifs et des investissements technologiques.	Possibilité d'une augmentation des coûts opérationnels, de la nécessité d'une mise à niveau continue des compétences, d'investissements dans la planification de la relève et d'éventuelles difficultés de disponibilité dans certains secteurs d'activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la politique de rétention des collaborateurs expérimentés. • Investir dans la préservation des connaissances. • Renforcer le vivier de talents et le transfert de savoir-faire. • Explorer de nouvelles stratégies de recrutement.

Risque	Catégorie	Description	Impact	Actions d'atténuation
Conséquences d'une mauvaise adaptation aux enjeux de l'intelligence artificielle	Technologique	<p>L'adoption rapide des solutions d'intelligence artificielle dans les entreprises présente de nouveaux enjeux, notamment sur le plan commercial.</p> <p>Le principal risque réside aujourd'hui dans le fait de ne pas adopter l'IA assez rapidement pour libérer des gains de productivité et d'efficacité.</p> <p>Alors que les clients accélèrent la modernisation de leurs actifs industriels et transforment leur méthode de gestion des données, ne pas saisir l'opportunité de transformer les modes de travail et d'enrichir le portefeuille de services de Bureau Veritas pourrait conduire à une perte de compétitivité et à une inadéquation avec les attentes du marché.</p> <p>Ces enjeux commerciaux exigent également des ajustements opérationnels pour garantir la continuité, l'efficacité des activités et la capacité à accompagner l'évolution rapide des clients.</p>	<p>Le défaut d'adaptation à la transformation digitale menée par les clients pourrait entraîner une perte de compétitivité des solutions proposées par le Groupe, en particulier face aux concurrents plus réactifs dans l'intégration des nouvelles technologies.</p> <p>Sans mesures appropriées, cette diminution de compétitivité pourrait entraîner une perte de parts de marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans la modernisation des actifs et des processus pour accompagner la transformation des clients. Prendre une position de <i>leader</i> dans l'adoption de l'IA au sein du secteur, en définissant des standards et des pratiques innovantes pour guider l'intégration responsable et efficace des nouvelles technologies. Déployer des cadres solides de gouvernance de l'IA. Maintenir un registre des outils d'IA validés et approuvés. Mettre en place des programmes de formation, avec des sessions adaptées aux niveaux d'expertise. Renforcer les contrôles techniques pour la gestion et l'accès aux données.

4.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

4.3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Principes généraux et cadre du contrôle interne

Bureau Veritas a adopté les principes généraux du cadre de référence de l'AMF pour l'autoévaluation de son contrôle interne afin d'identifier des axes de progrès en la matière.

En application de ce cadre de référence, deux questionnaires annuels d'autoévaluation du contrôle interne sont déployés par la Direction de l'Audit interne en central :

- le premier questionnaire porte sur les principes de base du contrôle interne ; et
- le second se focalise sur le contrôle interne comptable et financier.

Lors des audits, la Direction de l'Audit interne évalue ce dispositif. Les auditeurs externes examinent également le système.

Comme tout système, le contrôle interne est un dispositif dynamique en amélioration constante sans pour autant pouvoir fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés. Depuis 2022, des contrôles réguliers ont été instaurés dans chaque filiale à l'aide d'un outil central. Cela garantit que tous les contrôles financiers sont bien documentés et exécutés correctement.

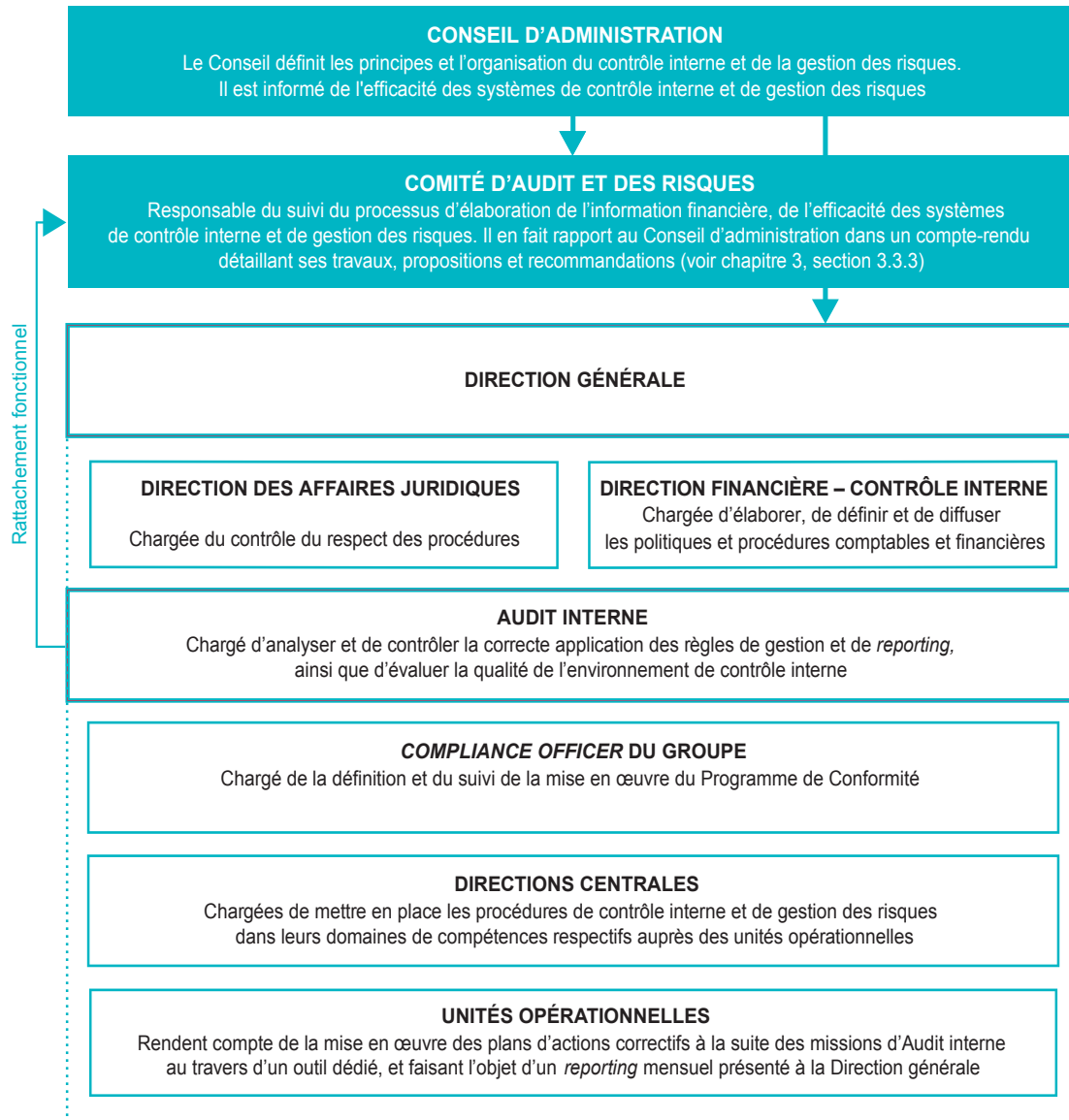
Principes généraux et cadre de la gestion des risques

La politique de gestion des risques du Groupe est centrée sur l'exigence que les entités opérationnelles respectent leurs obligations contractuelles avec compétence et professionnalisme. L'objectif principal est de prévenir toute responsabilité civile professionnelle en cas d'incident relatif à un bien, un système ou une installation qui a été soumis à une prestation par une entité du Groupe.

La stratégie de gestion des risques repose sur une organisation solidement établie au sein des différentes régions opérationnelles du Groupe et des Directions centrales.

Face à la variété des opérations menées localement et la volonté de donner une certaine autonomie de décision aux gestionnaires opérationnels, le Groupe a élaboré une politique exhaustive de prévention des risques. Cette politique est conçue de manière à être adaptée et mise en œuvre au sein des diverses régions.

4.3.2 PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES



Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 821-67 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques de la Société est notamment chargé de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de durabilité ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et le cas échéant de l'Audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière en matière de durabilité ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et de l'auditeur en charge de certifier les informations en matière de durabilité.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques établit un compte-rendu détaillé des travaux, propositions et recommandations du Comité au Conseil d'administration.

Le détail des travaux du Comité d'audit et des risques au cours de l'exercice 2025 est présenté dans la section 3.3.3 – Comités du Conseil d'administration en 2025, aux pages 279 - 281 du présent Document d'enregistrement universel.

Direction générale

La Direction générale du Groupe s'assure de la mise en œuvre des objectifs du contrôle interne. Ces derniers concernent notamment l'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, le processus de contrôle interne, le *reporting* en matière d'information financière et de durabilité fiable et le pilotage des activités du Groupe. Ces objectifs se basent sur les principes et l'organisation définis par le Conseil d'administration.

Le contrôle interne mis en place au sein des sociétés du Groupe repose sur les fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- le système de *reporting* régulier ;
- le suivi d'indicateurs pertinents par les différentes directions du Groupe ; et
- la revue régulière et ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou *ad hoc*.

Ce cadre général est néanmoins ajusté le cas échéant en tenant compte d'un critère de simplicité. Cela permet de veiller à ce que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe et que les dirigeants des sociétés du Groupe puissent exercer leurs responsabilités de manière effective.

Audit interne

La Direction de l'Audit interne et Services aux acquisitions dépend de la Vice-Présidente exécutive, Affaires Juridiques et Audit interne. Elle a également un lien fonctionnel avec le Président du Comité d'audit et des risques, afin de renforcer son indépendance.

La Direction de l'Audit interne a pour mission d'effectuer des audits, principalement financiers, dans les entités du Groupe.

Compliance Officer du Groupe

Le Directeur de la conformité Groupe (*Compliance Officer* du Groupe) est rattaché hiérarchiquement à la Direction générale et s'appuie sur les ressources de la Direction Affaires Juridiques et Audit interne.

Le *Compliance Officer* du Groupe est responsable du programme de conformité de Bureau Veritas. Ce programme est détaillé à la section 4.3.4 – Dispositifs de gestion des risques, programme de conformité (*Compliance Program*), page 374 du présent Document d'enregistrement universel.

Le *Compliance Officer* du Groupe s'appuie également sur un réseau de *Compliance Officers* qui représentent la fonction conformité dans les différents régions opérationnelles de Bureau Veritas. Chaque supérieur hiérarchique d'unité opérationnelle est responsable de la mise en œuvre et de la gestion du Code d'éthique et du manuel du Code d'éthique dans son domaine de responsabilité, sous la supervision de son/sa Vice-Président(e) exécutif.

Directions centrales

La mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relève de la responsabilité des Directions centrales dans leurs domaines de compétences respectifs :

- la Direction Affaires Juridiques et Audit interne exerce une fonction de conseil et de soutien sur les aspects juridiques, assurance, risques et conformité du Groupe. Elle intervient dans la revue des appels d'offres et contrats importants, ainsi que des opérations de fusion-acquisition. Elle instruit ou

supervise, selon les cas, les contentieux ou sinistres du Groupe. En liaison étroite avec les opérationnels et les Directions Intégrité technique et qualité du Groupe, la Direction Affaires Juridiques et Audit interne contribue à l'identification des principaux risques associés aux activités du Groupe (à travers notamment la cartographie des risques, qu'elle pilote) et diffuse les politiques de gestion des risques. Elle est en charge de la mise en place des polices d'assurance du Groupe, dont les programmes responsabilité civile et dommages aux biens. Par ailleurs, elle élabore, met en œuvre et supervise le programme de conformité du Groupe, comprenant le Code d'éthique et ses procédures internes d'application, une cartographie des risques de corruption du Groupe, un dispositif d'alerte éthique externalisé, des formations spécifiques et des audits internes et externes réguliers ;

- la Direction des Ressources humaines établit les politiques d'évaluation et de rémunération pour les *managers* du Groupe. Elle s'assure que l'ensemble des salariés sont rémunérés et évalués selon des critères connus et objectifs ;
- la Direction financière consolide l'ensemble des informations financières du Groupe et gère les rapprochements et les réconciliations nécessaires. Elle s'assure de l'application stricte des standards et des référentiels du Groupe, dont le Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe (MAG). Dans ce cadre, elle déploie un ensemble de procédures, d'outils et de références qui visent à assurer la qualité et la cohérence des informations transmises (*reporting* de gestion, états financiers). En particulier, les contrôles mensuels des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent un suivi et une cohérence centralisés et permanents des informations financières et comptables ;
- la Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement (Q-HS-S-E) déploie le système de gestion nécessaire avec le soutien du réseau Q-HS-S-E, afin de garantir que les programmes adéquats sont en place pour préserver la santé et la sécurité des employés du Groupe, de ses sous-traitants et de ses contractants, ainsi que la protection de l'environnement. Elle anime aussi un système de management pour assister les unités opérationnelles et fonctionnelles dans la constante amélioration des processus à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins des clients ;
- les Directions Intégrité Technique et Qualité (ITQ), présentes dans les régions, définissent et gèrent les risques en contrôlant la qualité technique des services fournis. Elles vérifient aussi l'application des méthodes et des guides techniques du Groupe et supervisent la mise en œuvre des procédures au niveau local ;
- la Direction Digital & Technologie / Cybersécurité définit les politiques applicables aux systèmes d'information. Elle s'appuie sur la responsabilité des directeurs de l'informatique et des *managers* cybersécurité des groupes opérationnels pour mettre en œuvre les politiques et les standards applicables au sein du Groupe. La direction centrale met également en place les mécanismes de contrôle et de suivi applicables aux projets informatiques ainsi qu'à la maintenance des biens informatiques ;
- la Direction RSE exécute la stratégie RSE du Groupe. La Direction du *reporting* RSE centralise les indicateurs qui sont remontés par toutes les directions fonctionnelles. Ils font ensuite l'objet d'une vérification afin de s'assurer de la pertinence et la cohérence des données communiquées avant leur publication. Pour plus de détail sur le fonctionnement des directions en lien avec la durabilité, se référer à la section 2.1.2.1 / Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1), aux pages 107 - 109 du présent Document d'enregistrement universel.

4.3.3 DISPOSITIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Audit interne

Les audits internes vérifient la bonne application des règles de gestion et évaluent le dispositif de contrôle interne. Ils couvrent des périmètres financiers ainsi que des périmètres extra-financiers incluant notamment :

- le programme de conformité, notamment la mise en œuvre de la loi Sapin 2 ;
- les risques liés aux systèmes informatiques ;
- la revue des indicateurs RH ;
- la revue des indicateurs publiés trimestriellement par le Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Les entités auditées sont sélectionnées à l'occasion de l'élaboration du plan d'audit annuel par la Direction de l'Audit interne et Services aux acquisitions en lien avec la Direction générale. Le Comité d'audit et des risques valide ce plan. Les critères de sélection incluent une approche par les risques, la prise en compte des enjeux financiers et les audits antérieurs. L'objectif est d'assurer une couverture d'audit pertinente au sein du Groupe sur plusieurs années.

Les rapports d'audit sont envoyés aux responsables concernés et incluent des plans d'action pour améliorer les contrôles en place. La Direction de l'Audit interne communique mensuellement à la Direction générale un état d'avancement de leur mise en œuvre. Ainsi, en 2025, environ 86 % des recommandations ont été mises en place sur l'année.

Suivi de la bonne intégration des acquisitions

La Direction de l'Audit interne et Services aux acquisitions fournit également un ensemble de procédures appelé *Post Merger Integration Plan* (PMIP), couvrant les domaines suivants : finance, Ressources humaines, communication, affaires juridiques et audit interne (y compris *compliance*), systèmes d'information et informatique, qualité, santé-sécurité, sûreté et environnement.

La Direction de l'Audit interne et Services aux acquisitions intervient, le cas échéant, en support des régions, qui sont responsables des intégrations, et en lien avec l'ensemble des fonctions support du siège, dans une approche d'amélioration continue.

Contrôle de l'information financière et comptable

Pour la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives à la production de l'information financière et comptable, le Groupe s'appuie sur :

- un **référentiel externe** intégrant l'ensemble des lois et réglementations comptables nationales à partir desquelles les comptes statutaires des entités du Groupe sont établis. Le Groupe établit par ailleurs ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ; et
- un **référentiel interne** constitué par le Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe (MAG) regroupant l'ensemble des procédures financières, comptables et fiscales.

La Direction financière a pour mission de :

- fournir des informations fiables et analyses pertinentes dans les délais impartis ;
- jouer un rôle d'expert sur les questions financières et de financement du Groupe ;
- établir les règles d'application des normes et consolider les résultats ;
- gérer la trésorerie et en particulier les risques de couverture et de taux de change ;
- traiter les sujets fiscaux ;
- superviser les risques de crédit ;
- contribuer à certaines initiatives d'amélioration comme le développement des centres de services partagés.

La Direction financière s'appuie sur un réseau de responsables financiers répartis au sein du Groupe. Ces responsables financiers rendent compte hiérarchiquement aux Directeurs opérationnels et fonctionnellement au Directeur financier du Groupe. Les filiales opérant dans les différents pays ont pour mission de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par le Groupe.

Le processus budgétaire est structuré par différentes étapes. Il permet de fixer des objectifs au niveau des régions opérationnelles. Le budget qui en résulte est donc un instrument de contrôle permettant un suivi mensuel précis de l'activité au niveau de chaque pays/activité. Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permet à la Direction générale de réaliser un suivi efficace de la performance financière du Groupe.

Les règles et procédures internes développées par le Groupe visent notamment à la protection de la sauvegarde des actifs, à la prévention et à la détection des fraudes, ainsi qu'à la fiabilité et la fidélité des informations comptables.

4.3.4 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES

Cartographie et maîtrise des risques

Le Groupe a mis en place un processus structuré de gestion des risques, incluant la création et la mise à jour régulière d'une cartographie des risques Groupe. Pilotée par la Direction Affaires Juridiques et Audit interne, cette cartographie rassemble les contributions des régions opérationnelles et des fonctions support, mettant en lumière et quantifiant les risques majeurs.

Pour renforcer ce dispositif, le Comité de pilotage des risques Groupe a été créé en 2024 et rassemble les différentes fonctions des Directions centrales impliquées dans la maîtrise des risques. Pour plus d'informations, se référer à la section 4.3.5, Évolutions des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, page 375 du présent Document d'enregistrement universel.

Le processus complet de cartographie des risques mené en 2020 (actualisé annuellement), a donné lieu à des groupes de travail chargés d'élaborer des plans d'action pour chaque risque majeur identifié par le Comité exécutif. Au sein du Comité de pilotage des risques Groupe, des propriétaires de risque ont été désignés pour chacun des risques majeurs. Des actions transversales, portant notamment sur les standards techniques, le suivi des réglementations et les programmes mondiaux d'assurances, sont également décidées et mises en œuvre au sein du Groupe.

Lors du lancement de nouvelles activités ou lorsque le Groupe participe à des appels d'offres, les Directions opérationnelles établissent avec le concours des Directions intégrité technique et qualité et Affaires Juridiques et Audit interne des analyses de risque ciblées.

Prévention et gestion des litiges

La gestion des contentieux du Groupe repose sur une coordination entre les différents groupes opérationnels et la Direction Affaires Juridiques et Audit interne.

Chaque région ou ligne de produits définit ainsi l'organisation qu'elle met en place pour :

- identifier et tenter de désamorcer les litiges dès leur origine ;
- s'assurer de la déclaration des contentieux aux compagnies d'assurances concernées ; et
- assurer une défense efficace de la gestion des intérêts du Groupe.

La Direction Affaires Juridiques et Audit interne a mis en place des outils et procédures permettant une évaluation semestrielle de l'ensemble des contentieux du Groupe. Les contentieux significatifs font en outre l'objet d'un suivi étroit de la part de la Direction Affaires Juridiques et Audit interne et d'une information semestrielle auprès du Comité d'audit et des risques.

Enfin, quand cela est justifié, une *root cause analysis* est réalisée en collaboration avec les groupes opérationnels pour les contentieux clôturés présentant un caractère exceptionnel. Cette démarche est intégrée dans la politique globale de gestion des risques.

Gestion des risques liés aux autorisations et accréditations

Bureau Veritas possède un grand nombre d'autorisations, accréditations, agréments ou délégations d'exercer. Ils sont obtenus auprès de diverses entités allant des États aux organismes privés et internationaux.

Pour gérer ces autorisations, chaque division du Groupe a mis en place une organisation spécifique, centralisée ou locale. L'objectif principal de ces Directions intégrité technique et qualité est de garantir que les services fournis par le Groupe sont conformes aux procédures internes de Bureau Veritas. Elles s'assurent notamment de la bonne gestion des conflits d'intérêts, de l'application correcte des méthodologies et du respect des cahiers des charges internes, réglementaires ou privés.

En fonction du domaine d'activité, de l'homogénéité des missions et de son niveau de globalisation, le Groupe a adopté différentes approches organisationnelles :

- pour les activités gérées de manière globale et qui fournissent des prestations homogènes, comme Marine & *Offshore* ou Certification, les procédures et règles sont centralisées ;
- pour des activités basées sur des référentiels techniques locaux, les responsables locaux fournissent des méthodologies adaptées à leur région ou pays.

Pour s'assurer du respect des procédures et de la bonne application des règles, les différentes Directions intégrité technique et qualité réalisent régulièrement des audits techniques de surveillance.

Certification ISO

Dans une logique d'amélioration de la satisfaction des besoins des clients, les procédures du Groupe font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité et international.

Pour atteindre cet objectif, la Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement s'appuie sur un réseau structuré de responsables à travers le monde et au niveau central.

Gestion des risques Ressources humaines

- Afin de s'assurer de la cohérence et de l'équité des politiques d'évaluation et de rémunération des *managers*, les éventuelles spécificités liées au contexte local sont prises en compte. Ainsi, le processus de gestion de la performance des *managers* est défini par le Groupe qui en contrôle le déploiement à travers le réseau. Ceci permet d'assurer que les *managers* sont évalués et rémunérés selon des critères objectifs connus.
- Des processus de gestion des carrières sont mis en place par la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Groupe pour permettre l'émergence des « talents » et le développement des collaborateurs. Les données relatives à ces processus Ressources humaines Groupe sont gérées dans un logiciel intégré.
- L'évolution de la masse salariale est encadrée. Elle est analysée tous les ans lors du processus budgétaire afin d'en assurer la maîtrise.
- Les indicateurs clés, tels que le taux d'attrition des effectifs, sont suivis régulièrement par la DRH Groupe. Les plans d'action sont déployés en collaboration avec le réseau de responsables Ressources humaines.

Gestion des risques éthiques

Un des éléments majeurs de la gestion active des risques au sein du Groupe réside dans le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes d'éthique par l'ensemble des salariés.

Code d'éthique

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un Code d'éthique applicable à l'ensemble des salariés du Groupe. Conforme aux exigences du *TIC Council*, il expose les valeurs, principes et règles éthiques sur lesquels Bureau Veritas souhaite fonder son développement et sa croissance. Ces règles sont le socle des relations de confiance avec les clients, collaborateurs et partenaires commerciaux du Groupe. Ce Code a évolué au fil des années et est régulièrement actualisé. Il a été distingué lors des cérémonies des Grands Prix de la Transparence 2021 et 2022 analysant les Chartes éthiques publiées par les émetteurs du SBF 120 et hors SBF 120.

Toute violation alléguée du Code d'éthique doit être portée à la connaissance du *Compliance Officer* de la région concernée ou au service du *Compliance Officer* du Groupe. Une investigation interne ou externe est alors diligentée et, selon les conclusions, des sanctions (qui peuvent aller jusqu'au départ des salariés concernés et des poursuites judiciaires) peuvent être prises.

Chaque année, le suivi de l'application et le respect des principes du Code d'éthique font l'objet d'audits internes et externes. Un rapport est émis par un organisme d'audit indépendant à l'attention du *Compliance Committee* du *TIC Council* et présenté au Comité d'audit et des risques de la Société.

Programme de conformité (Compliance Program)

Bureau Veritas a accompagné le déploiement de son Code d'éthique par la mise en place d'un programme global dédié à l'éthique (ci-après le « Programme de conformité »), dont il fait partie intégrante. Le programme de conformité a notamment pour objectif de (i) lutter contre la corruption ; (ii) veiller à l'intégrité des services réalisés par Bureau Veritas et des informations financières et comptables produites ; (iii) prévenir les situations de conflits d'intérêts ; (iv) respecter les règles applicables en matière de droit de la concurrence et de droit boursier ; (v) appliquer les sanctions économiques internationales et la réglementation en matière de contrôle des exportations ; (vi) assurer la protection des données personnelles ou confidentielles ; et (vii) préserver la santé et la sécurité de ses équipes ainsi que promouvoir les principes du travail équitable. Le Groupe veille au déploiement effectif et au contrôle de ce programme. Ce dernier est régulièrement renforcé pour tenir compte des principales évolutions législatives et réglementaires.

Le programme de conformité comprend :

- le Code d'éthique (disponible en 24 langues) ;
- un manuel de procédures internes d'application ;
- un programme de formation obligatoire déployé mondialement auprès de l'ensemble des collaborateurs. Il prend principalement la forme d'un *e-learning* disponible en 14 langues, complété par des actions locales de formation et de sensibilisation ;

- un dispositif d'alerte éthique (interne et externe) ;
- un processus de cartographie des risques de corruption ;
- des procédures d'évaluation interne et/ou externe des tiers assortis d'une base documentaire et de contrats type ;
- des procédures de contrôle comptables avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.). Cela s'accompagne de dispositifs de contrôle et d'évaluation réguliers, avec notamment une campagne annuelle d'autoévaluation et des audits internes et externes.

Dans les unités opérationnelles, chaque directeur d'unité est responsable de l'application du programme de conformité par le personnel placé sous son autorité. Les directeurs des régions rattachées en assurent la direction et le contrôle. À cet effet, il est de la responsabilité de chaque directeur de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à ses collaborateurs. Ils veillent aussi à leur formation, à les informer de leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets et à leur faire savoir que toute infraction au programme de conformité constitue un manquement grave à leurs obligations professionnelles.

Le déploiement du module d'*e-learning* relatif au programme de conformité est assuré par un réseau dédié de responsables au sein des Ressources humaines. Un système de *reporting* régulier est en place et géré par ces derniers afin de suivre de manière trimestrielle le nombre de collaborateurs formés au programme de conformité. L'objectif est d'atteindre 99 % des effectifs du Groupe formés à travers le monde.

Une description détaillée du programme de conformité figure dans la section 2.4.1 – Conduite des affaires, pages Éthique & Conformité, prévention et détection de la corruption, procédures et organisation, gouvernance, proportion des fonctions à risque formées du présent Document d'enregistrement universel. L'ensemble de ce dispositif est destiné à prévenir toute initiative contraire aux principes éthiques du Groupe. Bien que ce dernier apporte à cet égard une attention vigilante, il ne peut être assuré que ce dispositif soit, ou ait été, respecté en tous lieux et circonstances.

Comité d'éthique

Le Comité d'éthique du Groupe est composé de la Directrice Générale, du Directeur financier, de la Directrice des Ressources humaines et du *Compliance Officer* du Groupe (Directrice de la conformité du Groupe). Ce Comité supervise la mise en œuvre du programme de conformité et traite tous les problèmes de nature éthique du Groupe.

Gestion des risques IT/Cybersécurité

La Direction IT/cybersécurité du Groupe déploie plusieurs dispositifs de gestion des risques informatiques. Les deux grands processus informatiques sont la gestion des projets et la maintenance des systèmes en production.

Concernant la gestion de projets, la gestion des risques se déroule en plusieurs étapes :

- tout projet, dès son lancement, est porté à la connaissance de l'équipe centrale et des directeurs informatiques, qui en font une revue ;
- les méthodologies de projet et de sécurisation et conformité sont appliquées tout au long du processus ;
- les projets impliquant des tiers tels que des fournisseurs de logiciels et partenaires de services font l'objet d'une procédure de gestion spécifique.

Concernant la maintenance des systèmes en production, la gestion des risques s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- les politiques, standards et chartes sont mis en place et applicables, en particulier pour les utilisateurs du système d'information. Des revues et tests internes et externes sont effectués à des fins de contrôle. Enfin, des formations ont été rendues obligatoires ;

- la conformité des biens et des systèmes est suivie grâce à des indicateurs donnant lieu à des revues avec les responsables informatiques ;
- les vulnérabilités et menaces identifiées par les équipes centrales doivent être remédiées par les équipes informatiques des régions. Plusieurs solutions intégrées permettent de piloter et réduire les risques associés.

Une description détaillée des politiques et modalités de contrôle cybersécurité est disponible en section 2.5.1 – Cybersécurité, pages 206 - 210 du présent Document d'enregistrement universel.

Risques en lien avec la durabilité

Les risques liés à la durabilité sont pilotés par les directions fonctionnelles auxquelles ils sont rattachés. Le suivi est effectué par la Direction RSE et est incorporé au suivi des risques effectué par la Direction des risques Groupe. Les principes généraux, l'organisation et le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillés en section 2.1.3.3 / Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3), pages 121 - 124 du présent Document d'enregistrement universel.

4.3.5 ÉVOLUTIONS DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de pilotage des risques Groupe a été créé en 2024, rassemblant les différentes fonctions des Directions centrales impliquées dans la maîtrise des risques. En fonction des thématiques traitées, des experts ou représentants de régions opérationnelles peuvent participer aux échanges. Ce comité est animé par la Direction des risques & assurances Groupe.

Le rôle du Comité de pilotage des risques consiste notamment :

- à la coordination et la tenue à jour du cadre de gestion des risques de l'entreprise ;
- au partage de l'évaluation des risques et des plans de remédiation ; et
- à la consolidation des risques identifiés et évalués dans le cadre des différents dispositifs de gestion des risques.

Sur l'exercice 2025, les travaux du Comité de pilotage des risques Groupe ont permis :

- de mettre à jour l'alignement entre la cartographie des risques du Groupe et l'analyse de double matérialité conduite en matière de durabilité présentée en section 2.1.4.1 –

Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités importants (IRO-1), pages 125 - 127 du présent Document d'enregistrement universel. Cet exercice a été approfondi pour couvrir le fond et la méthodologie d'évaluation des sujets de durabilité, et présenté au Comité d'audit et des risques du Groupe ;

- d'alimenter la cartographie des risques du Groupe avec des études spécifiques et des cartographies dédiées, à la fois sur une région du Groupe (Afrique et Moyen-Orient) et sur une des fonctions clés au sein du Groupe (*People*) ;
- de mettre en place une procédure dédiée aux risques émergents tels que définis dans la section 4.2 – Autres risques, pages 367 - 368 du présent Document d'enregistrement universel, en s'appuyant sur les experts du Comité de pilotage des risques Groupe et sur des scénarios permettant d'identifier la description des risques émergents, leur impact et les mesures d'atténuation mises en place et ou à développer.

4.4 ASSURANCES

Dans un contexte de stabilisation progressive du marché de l'assurance, Bureau Veritas maintient la continuité de ses couvertures d'assurance.

4.4.1 POLITIQUE D'ASSURANCE DU GROUPE

La politique du Groupe est de souscrire des polices d'assurance couvrant l'ensemble des filiales à travers le monde. Elle s'appuie sur la centralisation des programmes d'assurance pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées. Cela permet de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales.

L'optimisation des couvertures et des coûts de transfert s'appuie également sur les résultats de la cartographie des risques. Elle repose aussi sur des garanties et capacités disponibles sur les marchés d'assurance.

À cet effet, le Groupe souscrit différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés *via* des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan tels qu'Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS), MSIG Insurance Europe AG, Chubb, QBE, AIG, MS Amlin, Zurich, RSA, Berkshire, etc. Tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un *rating* minimum par S&P de A-.

La présentation ci-dessous est un résumé des principales polices d'assurance Groupe et ne décrit pas toutes les restrictions, exclusions et limites applicables aux polices souscrites. Ces polices sont négociées pour des périodes allant de un à deux ans.

4.4.2 PROGRAMMES D'ASSURANCE DU GROUPE

Les programmes centralisés sont notamment :

- le programme Responsabilité Civile, qui couvre la responsabilité civile professionnelle. Elle couvre aussi la responsabilité civile exploitation pour toutes les activités du Groupe, à l'exception de certaines activités spécifiques. Ces dernières, telles que l'aéronautique, font l'objet de couvertures par des programmes d'assurance *ad hoc*. Ce programme Responsabilité Civile intervient également en différence de limites et/ou de conditions des polices de Responsabilité Civile souscrites dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance interne du Groupe ;
- le programme Responsabilité Civile Aéronautique, couvrant les prestations de services pour le secteur aéronautique et spatial ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux, qui protège la responsabilité civile des mandataires sociaux de l'ensemble des filiales du Groupe Bureau Veritas ;
- le programme Cybersécurité, couvrant notamment les atteintes aux données et les incidents cyber, y compris ceux causés par des actes malveillants ;

- le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives qui couvre les bureaux et les laboratoires que le Groupe possède en propre, qu'il loue, ou qui lui sont confiés. Ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance interne du Groupe ;
- le programme couvrant les collaborateurs lors de leurs missions professionnelles, avec un programme d'assistance médicale et individuelle accident.

Enfin, des couvertures spécifiques ou locales sont souscrites pour respecter les réglementations en vigueur et pour répondre aux exigences particulières des certaines activités. À titre d'exemple, sont souscrits à cet effet les contrats d'assurance relatifs aux flottes automobiles, aux accidents du travail ou pour l'activité Construction en France. Ces contrats sont conformes aux pratiques réglementaires nationales et aux garanties obligatoires.

En somme, le Groupe Bureau Veritas a adopté une approche proactive et complète pour garantir une couverture adéquate contre les risques potentiels, témoignant ainsi de son engagement à protéger ses activités, ses employés et ses parties prenantes.

4.4.3 DISPOSITIF D'AUTO-ASSURANCE DU GROUPE

Le dispositif d'auto-assurance du Groupe repose principalement sur sa filiale de réassurance. L'implication de cette dernière dans les programmes d'assurance Groupe a notamment permis de renforcer la maîtrise des risques ainsi que la gestion des contentieux. Elle a également permis d'optimiser les couvertures et le coût de transfert des risques ainsi assurés. Elle intervient :

- sur la première ligne du programme Responsabilité Civile pour l'ensemble des activités du Groupe, lorsque les législations et règlements applicables le permettent. Le montant annuel pris en charge par la filiale de réassurance du Groupe dans ce cadre est stable depuis plusieurs années. L'engagement est de 3 millions d'euros par sinistre plafonné à 9 millions d'euros par an, dans le monde entier hors États-Unis. Dans ce pays, le dispositif fonctionne à hauteur de 10 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *Errors & Omissions*. Il est de 2 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *General Liability* ;
- dans le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation du Groupe, la filiale de réassurance du Groupe prend en charge un montant de 2 millions d'euros par sinistre dans la limite de 4 millions d'euros par an.

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ces différents programmes d'assurance, qu'ils soient centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de taille similaire présentes dans le même secteur.

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, quand cela est possible, des polices d'assurance mondiales. Il veille à augmenter les garanties dans les domaines qui l'exigent en réduisant les coûts grâce à l'auto-assurance lorsqu'il le juge opportun. Le Groupe veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable. La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques (notamment à travers la cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

4.5 PROCÉDURES, ENQUÊTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES ET ARBITRALES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires. Ces dernières visent en particulier à mettre en cause la responsabilité civile professionnelle de Bureau Veritas.

Bien qu'une grande attention soit portée à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines procédures peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions pour litiges comptabilisées par le Groupe sont présentées dans la note 27, figurant dans la section 6.6 – Note annexes aux comptes consolidés, pages 452 du présent Document d'enregistrement universel.

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas d'enquête ou de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.6 POSITIONS FISCALES INCERTAINES

Bureau Veritas SA et certaines filiales du Groupe font l'objet de vérifications de comptabilité ou ont reçu des propositions de rectification qui ont engendré des discussions avec les autorités locales compétentes au stade contentieux ou précontentieux.

À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, le Groupe considère que ces risques, contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié de positions fiscales incertaines constatées dans les états financiers consolidés du Groupe.

S'agissant des litiges fiscaux relatifs aux impôts qui ne relèvent pas d'IAS 12, les provisions afférentes sont incluses dans les provisions pour litiges comptabilisées par le Groupe (cf. section 4.5 – Procédures, enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, page 377 du présent Document d'enregistrement universel, ci-dessus).



RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	380	5.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'APPROBATION DES COMPTES	399
5.1.1 Objectifs financiers 2025 atteints, certains dépassant les attentes	380	5.5 TENDANCES POUR L'EXERCICE 2026	399
5.1.2 Rendements à deux chiffres pour les actionnaires	380	5.6 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS	400
5.1.3 Réalisations au cours de la Deuxième année de la nouvelle stratégie LEAP 28	381	5.6.1 Croissance	400
5.1.4 Engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises	383	5.6.2 Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée	401
5.1.5 Ambition « LEAP 28 »	384	5.6.3 Taux effectif d'impôt ajusté	401
5.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS	385	5.6.4 Résultat net ajusté	402
5.2.1 Chiffre d'affaires	385	5.6.5 Flux de trésorerie disponible	402
5.2.2 Résultat opérationnel	385	5.6.6 Endettement financier	402
5.2.3 Résultat opérationnel ajusté	385	5.6.7 EBITDA consolidé	402
5.2.4 Résultat financier	387	5.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE	403
5.2.5 Impôts sur les résultats	387	5.8 CONTRATS IMPORTANTS	403
5.2.6 Résultat net part du Groupe	388		
5.2.7 Résultat net ajusté part du Groupe	388		
5.2.8 Résultat par activité	389		
5.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT	393		
5.3.1 Flux de trésorerie	393		
5.3.2 Financement	396		

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il est établi sur la base des comptes consolidés 2025, figurant au chapitre 6 – États financiers, du présent Document d'enregistrement universel.

Les indicateurs alternatifs de performance présentés dans ce chapitre sont définis et rapprochés avec les indicateurs IFRS dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS, du présent Document d'enregistrement universel.

5.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

5.1.1 OBJECTIFS FINANCIERS 2025 ATTEINTS, CERTAINS DÉPASSANT LES ATTENTES

5.1.1.1 Croissance organique modérée à élevée du chiffre d'affaires sur l'année

Le chiffre d'affaires du Groupe au cours de l'exercice 2025 a augmenté de 6,5 % sur une base organique par rapport à 2024, incluant une hausse de 6,3 % au quatrième trimestre, bénéficiant de tendances de marché robustes dans l'ensemble des activités et des zones géographiques.

5.1.1.2 Marge opérationnelle ajustée en amélioration à taux de change constant

Le Groupe a réalisé une marge opérationnelle ajustée de 16,3 %, soit une hausse de 51 points de base à taux de change constant et de 32 points de base sur une base reportée par rapport à l'exercice 2024.

5.1.1.3 Flux de trésorerie à un niveau élevé, avec un taux de conversion ⁽¹⁾ du cash supérieur à 90 %

Le Groupe a généré de solides flux de trésorerie, avec un taux de conversion du cash de 107 % en 2025.

5.1.2 RENDEMENTS À DEUX CHIFFRES POUR LES ACTIONNAIRES

Dans le cadre de sa stratégie LEAP | 28, le Groupe vise à délivrer aux actionnaires un retour à deux chiffres sur la période.

En 2025, des rendements à deux chiffres ont été réalisés, basés sur une croissance du bénéfice par action (BPA) d'environ 9 %, un rendement du dividende d'environ 3 % et un programme de rachat d'actions de 200 millions d'euros annoncé au second trimestre 2025 (environ 1,5 % du capital social en circulation).

5.1.2.1 Dividende proposé de 0,92 euro par action au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration de Bureau Veritas recommande un dividende de 0,92 euro par action pour 2025, en hausse de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cela correspond à un taux de distribution de 65 % de son bénéfice net ajusté.

La proposition de dividende sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 19 mai 2026 à 15h00 au siège de Bureau Veritas, Tour Alto – 4 Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France. La mise en paiement du dividende en numéraire sera effectuée le 28 mai (les actionnaires sur le registre au 27 mai 2026 auront droit au dividende et l'action sera cotée ex-dividende le 26 mai 2026).

(1) *(Flux net de trésorerie généré par l'activité – remboursement des dettes de location + impôt sur les sociétés) / résultat opérationnel ajusté.*

5.1.2.2 Programme de rachat d'actions

En mai et juin 2025, le Groupe a exécuté son programme de rachat d'actions de 200 millions d'euros par acquisition d'actions sur le marché (environ 1,5 % du capital en circulation, soit 6,7 millions d'actions). Les actions rachetées seront affectées à des fins d'annulation ou autres usages approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle 2024.

Poursuivant son engagement d'amélioration des rendements pour les actionnaires, le Groupe a annoncé le 25 février 2026 un nouveau programme de rachat d'actions de 200 millions d'euros, à réaliser dans les douze prochains mois. Ce programme est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle du 19 mai 2026 pour toute exécution postérieure à cette date.

Conformément aux termes du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale, les actions rachetées seront destinées à tout usage autorisé par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 juin 2025, pour toute exécution du programme avant l'Assemblée générale annuelle du 19 mai 2026.

Pour toute exécution du programme après l'Assemblée générale annuelle du 19 mai 2026, les actions rachetées seront destinées aux fins autorisées par les actionnaires du Groupe à cette date.

5.1.2.3 Financement

Le Groupe a réalisé les opérations suivantes :

- En janvier 2025, le Groupe a remboursé à échéance une émission obligataire de 500 millions d'euros assortie d'un coupon de 1,875 % ;
- En octobre 2025, le Groupe a finalisé une nouvelle émission obligataire de 700 millions d'euros, à échéance octobre 2033 et assortie d'un coupon de 3,375 %.

En avril 2025, Moody's a confirmé la notation de crédit à long terme de Bureau Veritas avec la note A3 assortie d'une perspective « stable ».

5.1.3 RÉALISATIONS AU COURS DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE LEAP | 28

5.1.3.1 Un portefeuille recentré

Dans le cadre des objectifs de la stratégie LEAP | 28, Bureau Veritas a mis en œuvre un programme de gestion active du portefeuille pour renforcer sa position sur le marché.

En 2025, le Groupe a réalisé l'acquisition de neuf sociétés, dont trois finalisées au cours du dernier trimestre. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires annualisé cumulé d'environ 96 millions d'euros. Depuis le début de l'année, le Groupe a finalisé trois acquisitions bolt-on supplémentaires, générant un chiffre d'affaires annualisé cumulé d'environ 5 millions d'euros.

Par ailleurs, Bureau Veritas a finalisé la cession de deux activités, représentant un chiffre d'affaires annualisé cumulé d'environ 172 millions d'euros, conformément à son objectif d'optimiser la valeur de son portefeuille.

En 2025, alors que le Groupe poursuit la transformation de son portefeuille, il a mené les opérations d'acquisitions suivantes afin de :

- **Renforcer les positions de leader du Groupe :**
 - Dans le segment Bâtiment & Infrastructures (*Capex & Opex*), le Groupe a acquis deux sociétés aux premier et quatrième trimestres 2025 :
 - **Contec AQS** (Italie) en mars 2025, un prestataire de services dans les domaines de la construction, des infrastructures et de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) pour les autorités publiques, les opérateurs d'infrastructures et les entreprises industrielles privées.
 - **London Building Control** (Royaume-Uni), finalisée en octobre 2025, un Organisme Agréé de Contrôle de Construction (« *Registered Building Control Approver* », ou *RBCA*) de premier plan spécialisé dans les services de conformité des bâtiments pour les projets de rénovation et de mise à niveau.

- **Créer de nouveaux bastions :**
 - **Énergies renouvelables et bas-carbone :** le Groupe a acquis deux sociétés, **Hinneburg** (Allemagne) en août et **Sólida** (Espagne) en novembre 2025, élargissant ses capacités dans les secteurs en forte croissance du nucléaire et des énergies renouvelables.
 - **Cybersécurité :** en août 2025, le Groupe a acquis **Institute for Cyber Risk (IFCR)**, une société danoise fournissant des services de sécurité numérique aux entreprises privées et aux organisations publiques.
 - **Durabilité & Services de Transition :** le Groupe a acquis **Ecoplus** (Corée du Sud) en août 2025 et **SPIN360** (Italie) en décembre 2025, renforçant son offre de conseil en durabilité pour le secteur des biens de consommation.
- **Optimiser la valeur et l'impact :**
 - **Biens de Consommation :** en août 2025, le Groupe a acquis **Lab System**, le plus grand laboratoire indépendant de jouets et de biens durables au Brésil. Cette acquisition soutient le développement d'une plateforme complète pour les services de Biens de Consommation en Amérique latine, créant des synergies avec les laboratoires existants de Bureau Veritas dans le pays.
 - **Métaux & Minéraux :** le Groupe a renforcé sa position sur le marché du cuivre et au Chili avec l'acquisition de **GeoAssay** en mars 2025, une société fournissant des analyses géochimiques de minéraux pour des clients régionaux. Cette société exploite trois laboratoires de pointe dans le pays, apportant une expertise approfondie en robotique et procédés miniers.

	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUALISÉ	PAYS / RÉGION	DATE DE CLÔTURE	DOMAINE D'EXPERTISE
Renforcer les positions de leader				
Bâtiment & Infrastructures				
Contec AQS	30 M EUR	Italie	Mars 2025	Services dans les domaines de la construction, des infrastructures et de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) pour les autorités publiques, les opérateurs d'infrastructures & les entreprises industrielles privées
London Building Control	14 M EUR	Royaume-Uni	Octobre 2025	Services de contrôle technique pour des projets résidentiels et commerciaux
Créer de nouveaux bastions				
Énergies renouvelables et bas-carbone				
Hinneburg	14 M EUR	Allemagne	Août 2025	Services d'analyse technique et de formation sur la protection contre l'irradiation, liés au démantèlement et à la gestion des déchets des installations nucléaires
Sólida	18 M EUR	Espagne	Novembre 2025	Services d'ingénierie pour maîtres d'ouvrage, de conseil technique, d'assistance à la gestion de projets, pour les projets d'énergies renouvelables et les infrastructures électriques
Durabilité & Services de Transition				
Ecoplus	1 M EUR	Corée du Sud	Août 2025	Certification d'analyse du cycle de vie et recherche en réglementation environnementale
SPIN360	4 M EUR	Italie	Décembre 2025	Services de conseil technique en durabilité : empreinte carbone, engagement et suivi de la chaîne d'approvisionnement, reporting ESG
Cybersécurité				
The Institute for Cyber Risk (IFCR)	3 M EUR	Danemark	Août 2025	Services de sécurité numérique, spécialisés dans la Gouvernance, le Risque et la Conformité (GRC), la sécurité offensive, ainsi que la formation sur la cybersécurité
Optimiser la valeur et l'impact				
Métaux & Minéraux				
GeoAssay	8 M EUR	Chili	Mars 2025	Activités de tests sur les minéraux, fournissant une préparation mécanique et des analyses d'échantillons de cuivre
Biens de Consommation				
Lab System	4 M EUR	Brésil	Août 2025	Activités de tests sur les jouets et biens durables

- **Cessions :**

- Bureau Veritas a annoncé la cession de son activité de tests alimentaires (133 millions d'euros de chiffre d'affaires) à Mérieux NutriSciences en octobre 2024. Au 31 décembre 2024, le Groupe avait finalisé la vente de ses opérations au Canada et aux États-Unis. La cession de ses activités en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine a été finalisée par la suite en 2025.
- En janvier 2026, le Groupe a cédé son activité non stratégique de supervision technique sur des projets de construction en Chine (chiffre d'affaires annualisé d'environ 39 millions d'euros) afin d'améliorer le *mix* de son activité Bâtiment & Infrastructures dans le pays.

5.1.3.2 Changements au sein du Comité exécutif et de l'organisation pour accélérer l'exécution de la stratégie LEAP | 28

Afin d'accélérer la mise en œuvre du plan LEAP | 28, Bureau Veritas a fait évoluer la structure de son Comité exécutif en 2025 pour favoriser un meilleur alignement organisationnel, renforcer ses plateformes géographiques grâce à des structures de Lignes de produit scalables. L'objectif de cette nouvelle organisation est de permettre la croissance des Lignes de produits, de structurer efficacement les plans de développement commercial et la mise en œuvre des programmes de performance. Le Groupe entend ainsi accélérer les ventes croisées, capter une part croissante des opportunités multinationales et améliorer durablement son levier opérationnel.

Les six anciennes régions ont été regroupées en quatre -Amérique ; Europe ; Asie-Pacifique ; et Moyen-Orient, Caspienne & Afrique- et les lignes de produit sont désormais supervisées par trois membres du Comité exécutif encadrant les regroupements de lignes de produit Industrie & Matières premières, Urbanisation & Assurance, et Biens de Consommation. Après une période de transition au cours de l'été, la nouvelle structure du Comité exécutif est entrée en vigueur en septembre 2025, avec les nominations suivantes de vice-présidents exécutifs :

- Régions :
 - Europe : Vincent Bourdil,
 - Moyen-Orient, Caspienne & Afrique : Khurram Majeed,
 - Asie-Pacifique : Surachet Tanwongsva,
 - Amériques : Santiago Arias Duval, nommé en novembre 2025.
- Lignes de produit :
 - Industrie & Matières premières : Matthieu Gondallier De Tugny,
 - Urbanisation & Assurance : Marc Roussel,
 - Biens de Consommation : Catherine Chen.
- Fonctions commerciales :
 - Développement d'entreprise et durabilité : Juliano Cardoso,
 - Direction de la performance : Laurent Louail,
 - Direction du digital et de l'innovation : Philipp Karmires.
- Fonctions support :
 - Direction financière : François Chabas,
 - Direction des ressources humaines : Maria Lorente Fraguas,
 - Direction affaires juridiques et audit interne : Béatrice Place-Faget.

5.1.4 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

5.1.4.1 Indicateurs clés – Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)

	ODD des Nations Unies	Exercice 2025	Exercice 2024	AMBITION 2028
ENVIRONNEMENT / CAPITAL NATUREL				
Émissions de CO ₂ (Scopes 1 et 2, 1 000 tonnes) ⁽¹⁾	N° 13	126	135	107
CAPITAL SOCIAL ET HUMAIN				
Taux total d'accidents (TAR) ⁽²⁾	N° 3	0,23	0,24	0,23
Taux de féminisation des postes de direction (du Comité exécutif à la Bande II) ⁽³⁾	N° 5	29,1 %	26,7 %	36,0 %
Nombre d'heures de formation par collaborateur (par an)	N° 8	44,7	41,3	40,0
GOVERNANCE				
Part des collaborateurs formés au Code d'éthique	N° 16	99,4 %	98,8 %	99,0 %

(1) Les émissions de gaz à effet de serre de Scopes 1 et 2 sont calculées sur une période de 12 mois, de janvier à décembre 2025. Les émissions du quatrième trimestre 2025 sont estimées sur la base du quatrième trimestre 2024, en ajustant pour tout événement majeur susceptible d'avoir un impact sur les émissions pendant cette période.

(2) TAR : taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / nombre d'heures travaillées).

(3) Proportion de femmes du Comité exécutif à la Bande II (grade interne correspondant à un poste de direction) dans le Groupe (nombre de femmes en équivalent temps plein occupant un poste de direction / nombre total d'équivalents temps plein occupant des postes de direction).

5.1.4.2 Le Groupe est hautement reconnu par les agences de notation extra-financière

Organisme de notation	Période	Reconnaissance
EcoVadis	Décembre 2025	Bureau Veritas a reçu une notation Gold avec un score de 80/100 d'EcoVadis.
Sustainalytics	Décembre 2025	Bureau Veritas a obtenu un score de 8.3 avec une notation « Risque Négligeable » de Sustainalytics.
CDP	Novembre 2025	Bureau Veritas a reçu une notation A- du CDP basée sur le reporting climatique du Groupe.
ISS ESG	Octobre 2025	Bureau Veritas a reçu une notation B- avec le statut Prime d'ISS ESG.
S&P Global	Août 2025	Bureau Veritas a obtenu un score de 84/100 de S&P Global dans son Évaluation de Durabilité Corporative (CSA) et se classe parmi les 1 % des entreprises les mieux notées du secteur des Services Professionnels.
MSCI	Juillet 2025	Bureau Veritas a obtenu une notation AA de MSCI.
Time Magazine	Juin 2025	Bureau Veritas reconnu parmi les 100 Entreprises les Plus Durables au Monde par Time magazine et Statista dans leur classement 2025.
Transparency Awards	Juillet 2025	Bureau Veritas se classe 6ème parmi 135 entreprises aux Transparency Awards Labrador, évalué sur 360 critères provenant de quatre sources d'information publiques clés.
Axylia	Mai 2025	Axylia a attribué à Bureau Veritas une notation A et l'a inclus dans son Index « Vérité 40 ».

5.1.5 AMBITION « LEAP | 28 »

Le 20 mars 2024, Bureau Veritas a annoncé sa nouvelle stratégie « LEAP | 28 », avec les ambitions suivantes :

Ambition 2024-2028

Croissance TCAM ⁽¹⁾	Une croissance totale élevée à un chiffre du chiffre d'affaires ⁽²⁾
avec :	une croissance organique modérée à élevée à un chiffre
et :	une accélération des fusions et acquisitions et une optimisation du portefeuille
Marge	Amélioration constante de la marge opérationnelle ajustée ⁽²⁾
Croissance du BPA TCAM ^(1,2) + rendement des dividendes	Retours annuels à deux chiffres
Trésorerie	Fort taux de conversion du cash ⁽³⁾ : supérieur à 90 %

Au cours de la période 2024-2028, l'utilisation du flux de trésorerie généré par les activités du Groupe sera équilibrée entre les dépenses d'investissement (Capex), les fusions et acquisitions (M&A) et le retour aux actionnaires (dividende) :

Hypothèses

Capex	Environ 2,5 - 3,0 % du chiffre d'affaires du Groupe
M&A	Accélération des fusions et acquisitions
Dividende	Distribution de 65 % du résultat net ajusté
Ratio d'endettement	Entre 1,0x et 2,0x d'ici 2028

(1) Taux de Croissance Annuel Moyen.

(2) À taux constant.

(3) (Flux net de trésorerie généré par l'activité – remboursement des dettes de location + impôt sur les sociétés) / résultat opérationnel ajusté.

5.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	6 466,4	6 240,9	+ 3,6 %
Frais de mission refacturés aux clients	214,9	203,4	+ 5,7 %
Chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients	6 681,3	6 444,3	+ 3,7 %
Achats et charges externes	(2 009,8)	(1 943,2)	+ 3,4 %
Frais de personnel	(3 379,4)	(3 264,9)	+ 3,5 %
Autres charges	(299,7)	(302,8)	(1,0) %
Résultat opérationnel	992,4	933,4	+ 6,3 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1,0)	(0,8)	+ 25,0 %
Résultat financier	(116,0)	(69,6)	+ 66,7 %
Résultat avant impôts	875,4	863,0	+ 1,4 %
Charge d'impôt	(265,9)	(273,8)	(2,9) %
Résultat net	609,5	589,2	+ 3,4 %
Résultat net revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	21,5	19,8	+ 8,6 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	588,0	569,4	+ 3,3 %

5.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Sur l'ensemble de l'année 2025, Bureau Veritas a enregistré un chiffre d'affaires total de 6 466,4 millions d'euros, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à 2024. La croissance se compose :

- d'une croissance organique de 6,5 % ;
- d'une variation de périmètre positive de 0,8 % ; et
- d'un impact négatif des variations de taux de change de 3,7 %, principalement du fait de l'appréciation de l'euro par rapport à la plupart des devises.

Les méthodes de calcul retenues pour déterminer les composantes de la croissance du chiffre d'affaires sont présentées dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS, du présent Document d'enregistrement universel.

5.2.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel s'est élevé à 992,4 millions d'euros, en hausse de 6,3 % par rapport aux 933,4 millions d'euros de l'exercice 2024.

Les charges liées aux Achats et charges externes et Frais de personnel ont été globalement en hausse de 3,5 %. Les autres charges ont diminué de (1,0) %.

5.2.3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustement tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2025 et 2024 :

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation
Résultat opérationnel	992,4	933,4	+ 6,3 %
Amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions	57,8	44,3	+ 30,5 %
Dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés	5,7	4,0	n.s
Charges de restructuration	31,7	13,7	n.s
Résultats de cession d'activités et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	(34,7)	0,8	n.s
Total des éléments d'ajustement	60,5	62,8	(3,7) %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	1 052,9	996,2	+ 5,7 %

Les autres éléments d'ajustement ont représenté une charge nette de 60,5 millions d'euros, contre une charge nette de 62,8 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2024, et se décomposent de la façon suivante :

- 57,8 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions (44,3 millions d'euros en 2024) ;
- 5,7 millions d'euros de dépréciation et de mise au rebut d'actifs immobilisés (4,0 millions d'euros en 2024) ;

- 31,7 millions d'euros de charges de restructuration (13,7 millions d'euros en 2024) ;
- 34,7 millions d'euros de charges nettes liés aux cessions et acquisitions (à comparer à un produit net de 0,8 millions d'euros en 2024).

Le résultat opérationnel ajusté du Groupe a augmenté de 5,7 %, atteignant 1 052,9 millions d'euros.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en millions d'euros)	
Résultat opérationnel ajusté en 2024	996,2
Variation organique	111,7
Résultat opérationnel ajusté organique	1 107,9
Effet périmètre	(4,3)
Résultat opérationnel ajusté à taux de change constant	1 103,6
Effet de change	(50,8)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ EN 2025	1 052,9

La marge opérationnelle ajustée s'élève à 16,3 % en 2025 en hausse de 32 points de base, comprenant un effet de change négatif de 19 points de base et un effet périmètre négatif de 23 point de base, reflétant les investissements du S1 2025 dans les sociétés récemment acquises pour permettre l'expansion géographique au-delà des marchés existants et développer de nouveaux services répondant à la demande des clients.

ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

(en pourcentage et points de base)	
Marge opérationnelle ajustée en 2024	16,0 %
Variation organique	+ 74 pb
Marge opérationnelle ajustée organique	16,7 %
Effet périmètre	(23) pb
Marge opérationnelle ajustée à taux de change constant	16,5 %
Effet de change	(19) pb
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE EN 2025	16,3 %

La marge opérationnelle ajustée organique a augmenté de 74 points de base sur un an pour atteindre 16,7 %, grâce à une amélioration du levier opérationnel et aux effets d'échelle résultant des programmes de performance en cours, ainsi qu'à un effet de mix positif.

Par division, Agroalimentaire & Matières Premières (15,1 %, en hausse de 117 points de base reportés), Bâtiments & Infrastructures (13,6 %, en hausse de 81 points de base reportés), Marine & Offshore (23,4 %, en hausse de 1 points de base reportés) et Biens de Consommation (22,4 %, en hausse de 48 points de base reportés) ont réalisé des marges plus élevées, compensant la baisse des marges dans les activités Certification (18,2 %, en baisse de 138 points de base reportés) et Industrie (13,9 %, en baisse de 52 points de base reportés).

5.2.4 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins-values sur titres de placement ainsi que les pertes et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites, ainsi que le produit ou rendement attendus des actifs de régimes de retraite financés et l'effet de réactualisation des provisions à long terme.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2025	2024
Coût de l'endettement financier brut	(87,8)	(96,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21,4	46,0
Coût de l'endettement financier net	(66,4)	(50,7)
Résultat de change	(28,3)	5,9
Coût financier des régimes de retraites	(7,6)	(4,4)
Rendement implicite des actifs de régimes de retraite financés	0,9	0,9
Autres	(14,6)	(21,3)
RÉSULTAT FINANCIER	(116,0)	(69,6)

La charge financière nette s'est élevée à 116,0 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2025, contre 69,6 millions d'euros sur la même période l'année précédente :

- la différence du coût de l'endettement financier net, s'élevant à 66,4 millions d'euros en 2025 contre 50,7 millions d'euros en 2024, s'explique principalement par la baisse des produits générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;

- le résultat de change du Groupe se compose de gains et pertes de change résultant de la variation des devises sur des actifs et passifs des filiales du Groupe, libellés dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle. En 2025, le Groupe a enregistré des effets de change défavorables, soit une perte de 28,3 millions d'euros (contre un gain de 5,9 millions d'euros en 2024), en raison de l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises ;
- les autres éléments (incluant les coûts d'intérêts sur les régimes de retraite et autres charges financières) se sont établis à -21,3 millions d'euros, contre -24,8 millions d'euros en 2024.

5.2.5 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'est élevée à 265,9 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2025. Celle-ci inclut l'impact de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France, la part basée sur l'impôt 2024 ayant été intégralement comptabilisée en 2025. À titre de comparaison, la charge d'impôt consolidée était de 273,8 millions d'euros en 2024.

Cela représente un taux effectif d'impôt (TEI - charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt) de 30,4 % pour la période, contre 31,7 % en 2024. La réduction observée s'explique principalement par la cession des activités de tests alimentaires impactant favorablement le taux d'imposition global.

Le taux effectif d'impôt ajusté a diminué de 50 points de base par rapport à 2024, pour s'établir à 30,0 %. Il correspond au taux effectif d'impôt corrigé de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustements. Cette baisse est principalement due à une réduction de la charge de retenues à la source supportée sur la période.

ÉVOLUTION DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat avant impôt	875,4	863,0
Charge d'impôt	265,9	273,8
Taux Effectif d'impôt (TEI)	30,4 %	31,7 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI) AJUSTÉ	30,0 %	30,5 %

5.2.6 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net part du Groupe pour la période s'est élevé à 588,0 millions d'euros, contre 569,4 millions d'euros en 2024. Le bénéfice par action (BPA) s'est établi à 1,32 euro, contre 1,27 euro en 2024,

5.2.7 RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement nets d'impôt tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat net ajusté part du Groupe en 2025 et 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	588,0	569,4
BPA ⁽¹⁾ <i>(en euro par action)</i>	1,32	1,27
Éléments d'ajustement	60,5	62,8
Effet d'impôt sur les éléments d'ajustement	(15,2)	(8,7)
Intérêts minoritaires	(1,9)	(2,8)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	631,4	620,7
BPA ajusté ⁽¹⁾ <i>(en euro par action)</i>	1,42	1,38

(1) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 445 559 723 en 2025 et 450 009 888 en 2024.

Le résultat net ajusté part du Groupe s'élève à 631,4 millions d'euros en 2025, en progression de 1,7 % par rapport aux 620,7 millions d'euros en 2024.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat net ajusté part du Groupe au 31 décembre 2024	620,6
Variation organique et effet périmètre	50,4
Résultat net ajusté part du Groupe à taux de change constant	671,0
Effet de change	(39,6)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025	631,4

Le bénéfice net ajusté par action est de 1,42 euro en 2025, soit une hausse de 2,8 % par rapport en 2024 (1,38 euro par action) et de 9,2 % à taux de change constant.

5.2.8 RÉSULTAT PAR ACTIVITÉ

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	Croissance					
	2025	2024	Total	Croissance organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	557,9	504,2	+ 10,7 %	+ 14,3 %	-	(3,6) %
Agroalimentaire & Matières Premières	1 163,7	1 264,2	(8,0) %	+ 3,7 %	(8,2) %	(3,5) %
Industrie	1 372,8	1 319,3	+ 4,1 %	+ 8,9 %	+ 1,0 %	(5,8) %
Bâtiment & Infrastructures	1 997,9	1 828,9	+ 9,2 %	+ 5,2 %	+ 6,4 %	(2,4) %
Certification	571,7	527,3	+ 8,4 %	+ 7,9 %	+ 2,9 %	(2,4) %
Biens de consommation	802,4	797,0	+ 0,7 %	+ 3,7 %	+ 1,7 %	(4,7) %
TOTAL GROUPE	6 466,4	6 240,9	+ 3,6 %	+ 6,5 %	+ 0,8 %	(3,7) %

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée					
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation totale (points de base)	Variation organique (points de base)	Effet périmètre (points de base)	Effet de change (points de base)
Marine & Offshore	130,8	118,2	+ 10,7 %	23,4 %	23,4 %	+ 1	+ 67	+ 0	(66)
Agroalimentaire & Matières Premières	175,6	176,0	(0,2) %	15,1 %	13,9 %	+ 117	+ 122	(1)	(4)
Industrie	190,2	189,6	+ 0,3 %	13,9 %	14,4 %	(52)	(21)	(5)	(26)
Bâtiment & Infrastructures	272,7	234,7	+ 16,2 %	13,6 %	12,8 %	+ 81	+ 138	(48)	(9)
Certification	104,3	103,4	+ 0,8 %	18,2 %	19,6 %	(138)	(10)	(109)	(19)
Biens de consommation	179,3	174,3	+ 2,9 %	22,4 %	21,9 %	+ 48	+ 55	+15	(22)
TOTAL GROUPE	1 052,9	996,2	+ 5,7 %	16,3 %	16,0 %	+ 32	+ 74	(23)	(19)

Marine & Offshore

L'activité Marine & Offshore a réalisé de très solides résultats en 2025, enregistrant une croissance organique de 14,3 %, dont 15,6 % au quatrième trimestre. Il s'agit de la troisième année consécutive de croissance à deux chiffres. Cette performance a été portée par :

- Une forte croissance à deux chiffres dans le segment **Nouvelles Constructions** (47 % du chiffre d'affaires de la division), soutenue par le renouvellement de la flotte mondiale en exploitation et l'accélération des livraisons du fait d'un accroissement rapide des capacités dans plusieurs chantiers navals. Sur le plan géographique, la croissance a été forte sur les principaux marchés asiatiques, à savoir la Chine et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2025, le Groupe a sécurisé 14,4 millions de tonneaux bruts de nouvelles commandes, portant le carnet de commandes à 33,5 millions de tonneaux bruts, soit une croissance de 23,2 % par rapport à l'année précédente.
- Une croissance modérée à élevée à un chiffre dans l'activité **Navires en service** (42 % du chiffre d'affaires de la division), portée principalement par l'augmentation des volumes et certains bénéfices tarifaires. Au 31 décembre 2025, Bureau Veritas assure la classification d'une flotte de 12 336 navires, représentant un total de 158,4 millions de tonneaux de jauge brute (TJB), soit une progression de 3,5 % par rapport à l'année précédente.

- Une légère contraction à un chiffre des **Services** (11 % du chiffre d'affaires de la division), résultant principalement de la réduction des services de conseil non stratégiques, ce qui devrait avoir un impact positif sur le segment au cours des prochains trimestres.

La division a continué de bénéficier des avantages liés à la modernisation de la flotte mondiale du secteur maritime et à la croissance continue du nombre de navires spécialisés. Le Groupe développe activement de nouvelles solutions pour accompagner les clients face à ces enjeux. Par exemple, Bureau Veritas a récemment inauguré un centre d'excellence mondial dédié au gaz à Doha, au Qatar, destiné à soutenir les projets de développement du GNL dans un contexte d'accroissement de la flotte GNL du secteur énergétique à l'échelle mondiale. Ce centre capitalise sur les capacités existantes du Qatar, pays clé dans la production de gaz, et s'appuie sur un vaste réseau technique international pour servir les clients dans le monde entier.

En 2025, la marge opérationnelle ajustée s'est maintenue à un niveau globalement stable de 23,4 % sur une base reportée, soutenue par un impact organique positif de 67 points de base attribuable à un effet *mix* produit favorable et compensé par un effet de change négatif de 66 points de base.

Réalisations en matière d'objets verts

Au cours du dernier trimestre 2025, Bureau Veritas Marine & Offshore a fourni des services complets de classification et a accompagné les essais finaux d'un navire de nouvelle génération à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et à propulsion vélique pour une entreprise maritime française, le premier cargo à voile commercial de ce type à entrer en service.

Le Groupe a également classé son premier porte-conteneurs propulsé au méthanol pour un armateur de premier plan. La mise en service de ce navire permettra une réduction substantielle des émissions d'oxydes d'azote et une quasi-élimination des émissions d'oxydes de soufre, permettant une conformité anticipée aux objectifs de réduction des émissions fixés par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour 2030.

Agroalimentaire & Matières Premières

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières a réalisé une croissance organique de 3,7 % en 2025, dont 2,4 % au quatrième trimestre.

Le segment **Produits Pétroliers et Pétrochimiques** (O&P, 33 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique faible à un chiffre en 2025, reflétant un environnement de marché complexe marqué par la faiblesse des volumes en début d'année, des perturbations liées aux incertitudes tarifaires et les cours bas du pétrole durant la majeure partie de l'exercice. Le Moyen-Orient et l'Afrique ont réalisé une croissance solide grâce à l'obtention de nouveaux contrats. Les services hors négoce ont continué de progresser, portés par une demande accrue pour les biocarburants, les carburants marins et les carburants d'aviation durable (SAF), et grâce à des capacités additionnelles dans les laboratoires.

Le segment **Métaux & Minéraux** (M&M, 37 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique élevée à un chiffre en 2025, portée principalement par une activité soutenue dans les secteurs du cuivre et de l'or. Les activités *Upstream* ont continué d'afficher une croissance à deux chiffres, alimentées par des investissements miniers soutenus (*Capex*), une intensification des projets d'exploration et le développement des services de laboratoires externalisés sur site. Toutes les régions dans lesquelles le Groupe opère ont réalisé une croissance robuste. Le cuivre a été le principal moteur de croissance. Au cours de l'année, ce sous-segment a étendu sa présence au Chili pour porter à dix le nombre de laboratoires opérationnels, renforçant ainsi son expertise et ses capacités sur le marché du cuivre. Les activités de négoce ont enregistré une forte croissance par rapport à l'année précédente dans les régions Amériques, Moyen-Orient et Afrique, augmentation soutenue par une hausse des volumes dans un contexte où les prix des métaux se maintiennent.

Les activités **Agricoles** (14 % du chiffre d'affaires de la division) ont enregistré un repli de son chiffre d'affaires organique en 2025. Le sous-segment Agri a pâti d'une sous-performance de ses activités majeures au Brésil. La région Moyen-Orient et Afrique a enregistré une forte croissance, portée par la poursuite de la dynamique autour des chaînes de valeur du cacao et du coton en Afrique de l'Ouest. Enfin, conformément aux objectifs LEAP | 28, le Groupe a finalisé la cession de l'intégralité de son activité de tests alimentaires en 2025. Cette cession devrait avoir un effet relatif sur la marge de la division sur une période de douze mois.

Les **Services aux gouvernements** (16 % du chiffre d'affaires de la division) ont affiché une croissance organique modérée à un chiffre en 2025, soutenue par une forte montée en puissance des contrats au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que par l'élargissement du périmètre de certains contrats en Asie du Sud-Est. Conformément aux programmes de performance de la

stratégie LEAP | 28, ce sous-segment a mené à bien avec succès la digitalisation de l'ensemble de ses processus d'inspection en ayant exclusivement recours à des outils numériques, avec un tiers des opérations réalisées à distance. Cette transformation a permis d'améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité de service.

La marge opérationnelle ajustée de la division Agroalimentaire & Matières Premières a progressé de 117 points de base pour atteindre 15,1 %, contre 13,9 % l'année précédente. Cette amélioration résulte de programmes de performance efficaces, tels que la digitalisation des processus d'inspection dans les Services aux gouvernements, ainsi que de la croissance rapide de segments rentables comme Métaux & Minéraux.

Réalisations en matière d'objets verts

Au dernier trimestre 2025, dans le domaine des carburants verts, le segment Pétrole & Pétrochimie a remporté un contrat de services d'analyses pour l'usine de biodiesel d'un acteur énergétique de premier plan en Belgique, contrat dont l'objectif est de garantir une conformité totale en matière de durabilité et de qualité tout au long du cycle de production.

Industrie

L'activité Industrie a réalisé une croissance organique de 8,9 % en 2025, dont 4,9 % au dernier trimestre de l'exercice. Cette performance est le résultat d'une forte dynamique de marché, grâce à la poursuite d'investissements importants dans le secteur de l'énergie et à l'attention portée par les pays à la sécurité de leur approvisionnement énergétique et à la mise en œuvre de programmes de transition énergétique.

Le segment **Pétrole & Gaz** (32 % du chiffre d'affaires de la division) a réalisé une croissance organique à deux chiffres, portée par de nouveaux projets majeurs, notamment dans le gaz et dans les régions riches en ressources. Géographiquement, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie ont enregistré des investissements soutenus. Les activités *Opex* ont affiché une croissance organique plus modérée, pénalisées par des retards de projets.

Le segment **Power & Utilities** (15 % du chiffre d'affaires de la division) a maintenu une forte croissance à deux chiffres en 2025. Cette performance a été principalement portée par la poursuite des investissements dans les énergies renouvelables et le nucléaire, alors que la demande en électricité continue de croître de manière exponentielle tirée par l'expansion des data centers et les programmes nationaux d'électrification. Les activités *Capex* et *Opex* ont toutes deux enregistré des croissances à deux chiffres, avec une très bonne performance en Amérique du Nord, en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient. Au dernier trimestre 2025, le segment a élargi son offre sur l'ensemble des services *Capex* grâce à l'acquisition de **Sólida**, société espagnole fournissant des services pour les actifs éoliens et solaires.

Les services de **Certification des Produits Industriels** (17 % du chiffre d'affaires de la division) ont enregistré une croissance organique élevée à un chiffre en 2025. Cette performance bénéficie de la position de *leader* du segment dans des secteurs en forte croissance tels que l'évaluation des systèmes ferroviaires, ainsi que de la bonne dynamique des services traditionnels de certification des équipements sous pression.

L'activité d'**Essais Environnementaux** (10 % du chiffre d'affaires de la division) a réalisé une croissance organique faible à un chiffre en 2025. Cette performance est liée au report des campagnes environnementales découlant des retards pris dans les projets d'infrastructures et immobiliers en raison d'un niveau d'incertitude élevé sur le marché nord-américain.

Les **Autres services liés à l'Industrie** (26 % du chiffre d'affaires de la division) ont affiché une croissance organique faible à un chiffre, en raison des activités d'approvisionnement menées en fin d'année sur les projets accusant un retard. Les activités liées au secteur minier ont affiché de solides performances, soutenues par des niveaux d'investissement élevés dans le contexte haussier actuel du cours des métaux.

La marge opérationnelle ajustée de l'activité Industrie pour l'exercice a diminué de 52 points de base pour atteindre 13,9 %. La légère contraction organique de 21 points de base reflète un effet de *mix* saisonnier.

Réalisations matière de services de transition et d'objets verts

L'activité Industrie a poursuivi le développement de nouvelles capacités pour accompagner la transition du secteur énergétique. Au Moyen-Orient, Bureau Veritas a conclu un protocole d'accord avec Masdar, une entreprise d'énergie propre basée à Abu Dhabi, en vue de co-concevoir un cadre de référence pour les normes relatives aux énergies renouvelables et à l'énergie verte, répondant aux exigences spécifiques des États membres du Conseil de coopération du Golfe en matière d'investissements et de durabilité. Par ailleurs, Bureau Veritas a remporté un contrat couvrant la gestion de la construction, l'ingénierie, les inspections de sécurité et le contrôle qualité/assurance qualité (QA/QC) pour le premier projet d'énergie renouvelable d'un client aux États-Unis. Il s'agit d'une centrale solaire de 125 MW équipée d'un système de stockage d'énergie par batteries de 50 MW.

Bâtiment & infrastructures

L'activité Bâtiment & Infrastructures (B&I) a enregistré une croissance organique de son chiffre d'affaires de 5,2 % sur l'exercice 2025, dont 8,0 % au quatrième trimestre.

Au cours de la période, les activités liées à la Construction (*Capex*) ont enregistré une croissance élevée à un chiffre, surperformant le segment Bâtiment en service (*Opex*). Les acquisitions récentes, en ligne avec les objectifs LEAP | 28, font évoluer le *mix* du portefeuille et, pour certaines, contribuent déjà de manière significative à la croissance organique.

Par segment, les projets de **Capex Bâtiment** (38 % du chiffre d'affaires de la division) ont affiché une croissance organique élevée à un chiffre. La plateforme américaine diversifiée a tiré la croissance grâce à une dynamique soutenue et en accélération dans les activités de mise en service de data centers. Cette performance a été alimentée par plusieurs projets d'*hyperscalers* aux États-Unis, en Europe et en Asie, du fait de la croissance des services *cloud* et des besoins en intelligence artificielle. Les services de conformité au Code ont maintenu un niveau d'activité solide, tandis que les services liés aux transactions immobilières ont connu un fort rebond, grâce à la reprise de l'activité immobilière commerciale. Dans le reste du monde, la France a surperformé le marché grâce à une forte activité gouvernementale et la croissance des services liés à la sécurité. En Asie, la forte croissance du Japon a bénéficié de l'extension des services de conformité réglementaire aux logements individuels. Enfin, en Amérique latine, le repositionnement du portefeuille se poursuit, l'activité privilégiant les projets d'infrastructures et de construction dans le secteur privé aux contrats publics traditionnels.

Les services **Opex Bâtiment** (42 % du chiffre d'affaires de la division) ont réalisé une croissance organique faible à un chiffre en 2025. La France a contribué à la croissance grâce à l'augmentation des volumes, à des programmes de tarification favorables et à une demande soutenue pour les services de mesures environnementales et d'audits d'efficacité énergétique. Aux États-Unis, les activités *Opex* se sont concentrées sur l'évaluation de l'état des actifs pour des clients du secteur public

dans quelques États de l'Ouest. Le Groupe anticipe une augmentation structurelle et durable de la demande pour les services liés à la durabilité des bâtiments, dans le sillage des programmes de rénovation et de gestion des risques climatiques.

L'activité **Infrastructures** (20 % du chiffre d'affaires de la division) a affiché une performance globalement solide, en croissance organique faible à modérée à un chiffre. En Europe, la performance a été soutenue par la poursuite de la dépense publique italienne dans les infrastructures, l'acquisition de **Contec** ouvrant de nouvelles opportunités de marché. En Amérique du Nord, la croissance a été portée par plusieurs programmes majeurs, notamment la modernisation du réseau ferroviaire et l'extension des terminaux de bus en Californie. Dans la région Asie-Pacifique, tous les pays ont réalisé une croissance organique à deux chiffres, à l'exception de la Chine, dont la croissance est restée modérée mais stable. En janvier 2026, le Groupe a cédé son activité non stratégique de supervision technique de projets de construction en Chine (environ 39 millions d'euros de chiffre d'affaires annualisé) afin d'améliorer le *mix* d'activités B&I dans le pays. Au Moyen-Orient, la forte dynamique de croissance s'est poursuivie, soutenue par de nombreux projets d'envergure.

2025 a été une année marquante pour l'expansion du portefeuille Bâtiment & Infrastructures, avec plusieurs acquisitions européennes. Les efforts d'intégration se poursuivent, notamment avec le **groupe APP**, acteur australien de premier plan dans le domaine des infrastructures, qui commence d'ores et déjà à générer des résultats grâce à un carnet de commande robuste. Le portefeuille a également été rationalisé à travers la cession d'une autre activité liée à la construction d'infrastructures en Chine.

La marge opérationnelle ajustée a progressé de 81 points de base sur l'exercice pour atteindre 13,6 %, contre 12,8 % l'année précédente. À taux de change constants, la marge a augmenté de 90 points de base, grâce à une amélioration du levier opérationnel, à un *mix* de portefeuille favorable et à la restructuration en Chine.

Réalisations en matière de services de transition

En 2025, Bureau Veritas a remporté un important contrat pluriannuel par l'intermédiaire de la société IDP récemment acquise. Le contrat englobe des services de revue de conception et de contrôle qualité pour une gigafactory de batteries en Espagne. Le Groupe a également réalisé une évaluation complète de décarbonation pour un opérateur européen *leader* du secteur du fitness, sur son réseau de 1 600 sites répartis dans six pays européens.

Certification

L'activité Certification a réalisé une performance organique de 7,9 % en 2025, dont une croissance de 8,4 % au quatrième trimestre. Les services en lien avec la décarbonation, la résilience des chaînes d'approvisionnement et les solutions de cybersécurité ont grandement contribué à cette croissance.

Les **solutions QHSE & Schémas Spécialisés** (53 % du chiffre d'affaires de la division) ont enregistré une croissance organique élevée à un chiffre malgré une base de comparaison plus exigeante après une année de recertification pour plusieurs schémas dans différentes industries. Le segment QHSE a affiché une croissance modérée à un chiffre, portée par une forte dynamique au Moyen-Orient et en Afrique. Dans les Schémas Spécialisés, les certifications en matière de sécurité alimentaire *FSSC (Food Safety Systems Certification)* ont affiché une croissance organique à deux chiffres, reflétant une demande soutenue pour les initiatives volontaires. Le contrat d'externalisation en France a également contribué à la croissance annuelle, son impact étant désormais annualisé.

Les **solutions liées à la Durabilité et les activités de Certification Numérique (Cyber)** (33 % du chiffre d'affaires de la division) ont enregistré une croissance organique à deux chiffres en 2025. Les services liés à la Durabilité ont continué d'afficher une forte performance. Les clients adaptent leurs programmes pour multiplier les audits de chaîne d'approvisionnement ainsi que les évaluations du cycle de vie des produits et de l'empreinte carbone, dont font partie les services environnementaux et les missions de vérification des émissions de carbone et de GES. Les récentes évolutions réglementaires, telles que le CBAM et la Directive Européenne sur les allégations environnementales, commencent à soutenir la croissance, les clients recherchant une assurance indépendante pour garantir leur conformité aux exigences déclaratives dont ils doivent s'acquitter. Les services de cybersécurité ont maintenu une très forte croissance et une demande soutenue, portées par une sensibilisation croissante des clients aux risques cyber et par le renforcement des réglementations (NIS 2, *Cyber Act* de l'UE). Le Groupe a remporté un contrat avec la Commission européenne portant sur le volet cybersécurité des véhicules militaires terrestres autonomes.

Les **autres solutions, incluant la Formation** (14 % du chiffre d'affaires de la division), ont réalisé une croissance organique globalement stable en 2025 face à des bases de comparaison élevées en 2024.

La marge opérationnelle ajustée s'est maintenue à un niveau robuste de 18,2 %, soutenue par une exécution disciplinée et malgré des effets négatifs de périmètre et de change. Les retards dans la réalisation des projets et les investissements dans les sociétés récemment acquises dans les domaines de la durabilité et de la cybersécurité ont contribué à la réduction de 138 points de base des marges sur une base reportée par rapport à l'année précédente.

Réalisations en matière de services de transition

Au quatrième trimestre 2025, Bureau Veritas a remporté plusieurs contrats majeurs, allant des audits énergétiques de bâtiments pour un fabricant aéronautique mondial au développement de la feuille de route en matière de décarbonation pour un grand groupe énergétique du Moyen-Orient.

Biens de consommation

L'activité Biens de Consommation a réalisé une croissance organique de 3,7 % en 2025, dont une hausse de 2,6 % au quatrième trimestre. L'Asie du Sud et du Sud-Est ont été les zones les plus performantes grâce à l'accélération du repositionnement des chaînes d'approvisionnement hors de Chine. L'Amérique latine a commencé à tirer profit de ses investissements récents.

Le segment **Textiles, Biens durables & Jouets** (47 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique faible à modérée à un chiffre en 2025. L'anticipation des commandes des entreprises américaines, poussée par les préoccupations liées aux droits de douane, a entraîné un pic d'activité en début de saison, principalement concentré sur le premier semestre. Au second semestre, l'accélération du repositionnement des chaînes d'approvisionnement des entreprises occidentales a entraîné une augmentation des activités de tests, en particulier dans les sous-segments Textiles et Jouets, démontrant une grande flexibilité dans la réponse à ces évolutions.

Le segment **Cosmétique (incluant la Beauté et l'Hygiène)** (8 % du chiffre d'affaires de la division) a affiché une croissance organique élevée à un chiffre sur la période, tirée par des performances solides des activités chinoises tout au long de l'année et une dynamique soutenue aux États-Unis.

Les services autour de la **Chaîne d'approvisionnement et de la Durabilité** (15 % du chiffre d'affaires de la division) ont réalisé une croissance organique à deux chiffres en 2025, portée par une forte demande pour les services liés à la résilience des chaînes d'approvisionnement et les audits sociaux. Ces services ont accompagné les clients dans leur transition vers de nouvelles sources d'approvisionnement en Asie à la suite de l'instauration des droits de douane américains. Le quatrième trimestre a connu une forte dynamique dans le domaine des tests de gestion durable des produits chimiques. De plus, l'acquisition d'**Impactiva** a contribué à la croissance organique du segment tout au long de l'année.

Le segment des **Technologies** (30 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique stable en 2025. Le segment a bénéficié de la stratégie de diversification poursuivie dans le cadre de LEAP | 28, la croissance organique provenant des acquisitions passées ayant compensé la contraction du marché des produits électroniques. Les appareils électriques et électroménagers ont réalisé une croissance robuste, principalement portée par une demande soutenue du marché domestique chinois. En revanche, le segment de l'électronique a subi les effets du ralentissement de la demande mondiale pour les produits sans fil et les nouveaux équipements de mobilité.

Les programmes de diversification en cours de la division se sont poursuivis en 2025. Ils ont notamment donné lieu à l'acquisition de **SPIN360**, société de conseil italienne spécialisée dans les solutions de durabilité pour les marques de mode haut de gamme et de luxe.

L'augmentation de la marge opérationnelle ajustée de 48 points de base en 2025 pour atteindre 22,4 % provient principalement d'un levier opérationnel robuste. Elle est en outre soutenue par un effet de périmètre positif de 15 points de base. Cette amélioration est partiellement compensée par les effets de change.

Réalisations en matière de services de transition

Au quatrième trimestre 2025, les services de transition ont continué de croître, le Groupe soutenant les programmes de développement durable de ses clients. Bureau Veritas a remporté un contrat pour fournir un soutien complet en matière de décarbonation à une grande marque de vêtements de sport, contribuant ainsi à la réduction des émissions de carbone de l'ensemble des fournisseurs asiatiques de ce client. En outre, le Groupe a mené un vaste programme d'audits sociaux pour une entreprise technologique mondiale, afin de vérifier le respect des normes environnementales, sociales et de sécurité par les fournisseurs de ce client, renforçant ainsi l'engagement de Bureau Veritas en faveur de chaînes de valeur responsables et transparentes.

5.3 FLUX DE TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

5.3.1 FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Résultat avant impôts	875,4	863,0
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	(98,2)	53,2
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	192,0	24,6
Amortissements et dépréciations	299,5	283,7
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	19,1	60,8
Impôts payés	(281,1)	(280,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 006,7	1 004,8
Acquisitions de filiales	(126,2)	(313,9)
Cessions de filiales et d'activités	156,3	105,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(147,0)	(145,9)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	5,2	6,1
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(11,9)	(8,2)
Cessions d'actifs financiers non courants	8,9	8,7
Variation des prêts et avances consentis	(0,8)	-
Dividendes reçus	0,7	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(114,8)	(347,8)
Augmentation de capital	13,4	18,1
Acquisition/Cession d'actions propres	(190,7)	(191,8)
Dividendes versés	(430,0)	(406,9)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	698,9	1 000,4
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(533,0)	(800,1)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(35,6)	(58,3)
Remboursement des dettes et intérêts de location	(157,8)	(149,9)
Intérêts payés	(40,7)	(21,7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(675,5)	(610,2)
Incidence des écarts de change	(54,0)	(12,7)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs destinés à être cédés	(1,0)	(3,6)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	161,4	30,5
Trésorerie nette au début de la période	1 200,6	1 170,1
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 362,0	1 200,6
<i>dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 366,1</i>	<i>1 204,2</i>
<i>dont concours bancaires courants</i>	<i>(4,1)</i>	<i>(3,6)</i>

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le flux net de trésorerie généré par l'activité (*cash-flow* opérationnel) s'est établi à 1 006,7 millions d'euros en 2025, en légère hausse par rapport aux 1 004,8 millions d'euros générés en 2024. Cela est attribuable à une amélioration de la variation du besoin en fonds de roulement de 19,1 millions d'euros, comparé à l'amélioration de 60,8 millions d'euros de l'année précédente.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'élève à 236,8 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 293,0 millions d'euros au 31 décembre 2024. En pourcentage du chiffre d'affaires, le BFR a diminué de 100 points de base pour atteindre un niveau bas de 3,7 %. Cette performance témoigne de l'attention constante portée par l'ensemble de l'organisation aux indicateurs de trésorerie.

ÉVOLUTION DU FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2024	1 004,8
Variation organique	46,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité organique	1 050,9
Effet périmètre	0,2
Flux net de trésorerie généré par l'activité à taux constant	1 051,1
Effet de change	(44,4)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 006,7

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du flux de trésorerie disponible en 2025 et 2024 :

(en millions d'euros)	2025	2024
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 006,7	1 004,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(147,0)	(145,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,2	6,1
Intérêts payés	(40,7)	(21,7)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	824,2	843,3

Le flux de trésorerie disponible, correspondant au flux net de trésorerie généré par l'activité après impôts, intérêts financiers et acquisitions nettes des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, s'élève à 824,2 millions d'euros, en baisse de 2,3 % sur un an, en comparaison au niveau record de

843,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2024. Cela reflète l'impact non récurrent de la cession de l'activité de tests alimentaires, notamment les charges d'impôt sur la plus-value réalisée. Sur une base organique, le flux de trésorerie disponible a augmenté de 3,9 % sur un an.

ÉVOLUTION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

(en millions d'euros)

Flux de trésorerie disponible au 31 décembre 2024	843,3
Variation organique	33,2
Flux de trésorerie disponible organique	876,5
Effet périmètre	(11,7)
Flux de trésorerie disponible à taux constant	864,8
Effet de change	(40,6)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2025	824,2

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'inspection et la certification sont des activités de services peu intensives en capital. Les activités d'analyse et de test en laboratoires requièrent quant à elles des investissements en équipements. Cela concerne les activités Biens de consommation et Agroalimentaire & Matières Premières, dont certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières (Services aux gouvernements) nécessitent des *scanners* et des systèmes d'information.

Le montant total des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, net des cessions (*Capex nets*), est de 141,8 millions d'euros en 2025, en hausse de 1,4 %, à comparer aux 139,8 millions d'euros en 2024. Ce résultat démontre un contrôle discipliné et reflète la cession de l'activité de test alimentaire à forte intensité capitalistique, le ratio des dépenses nettes d'investissement par rapport au chiffre d'affaires du Groupe atteignant 2,2 %, soit un niveau stable par rapport à 2024.

Intérêts payés

Les intérêts payés (nets) sont en hausse à 40,7 millions d'euros, par rapport à 21,7 millions d'euros en 2024. Cette hausse provient pour l'essentiel de la diminution des produits de trésorerie encaissés.

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe peut être présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024
Prix des activités acquises	(129,7)	(317,6)
Trésorerie des sociétés acquises	15,9	21,7
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	14,0	17,4
Décaissements sur acquisitions antérieures	(15,0)	(21,7)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(114,8)	(300,2)
Frais d'acquisition	(11,4)	(13,7)
ACQUISITION DE FILIALES	(126,2)	(313,9)

Acquisitions et cessions de sociétés

En 2025, le Groupe a réalisé 9 acquisitions. Une description succincte de ces acquisitions figure dans la section 5.1 – Faits marquants de l'exercice et dans la Note 12 – Acquisitions et cessions de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

L'impact financier net des acquisitions est de 126,2 millions d'euros. Cela correspond aux versements liés aux transactions et aux versements liés aux mécanismes d'indexation sur les bénéfices futurs (*earn-out*) des acquisitions réalisées lors des exercices précédents.

Les cessions de filiales et d'activités ont généré un flux de trésorerie positif de 156,3 million d'euros.

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Les opérations sur le capital (augmentation de capital et acquisitions-cessions d'actions propres) reflètent principalement le rachat d'actions réalisé au cours de l'exercice dans le cadre de la stratégie LEAP | 28, net des levées d'actions gratuites et de l'impact du contrat de liquidité. Ces opérations représentent un flux négatif d'un montant de 177,3 millions d'euros.

Dividendes

En 2025, le Groupe a versé des dividendes pour un montant de 430,0 millions d'euros, dont 399,2 millions d'euros versés par Bureau Veritas SA à ses actionnaires au titre de l'exercice 2024 (dividende unitaire de 0,90 euro payable en numéraire).

Dette financière

Le montant de la dette financière brute a augmenté de 188,9 millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 pour atteindre 2 619,8 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par une émission obligataire de 700 millions d'euros en octobre 2025, partiellement compensée par le remboursement du programme obligataire de 500 millions d'euros arrivé à maturité en janvier 2025.

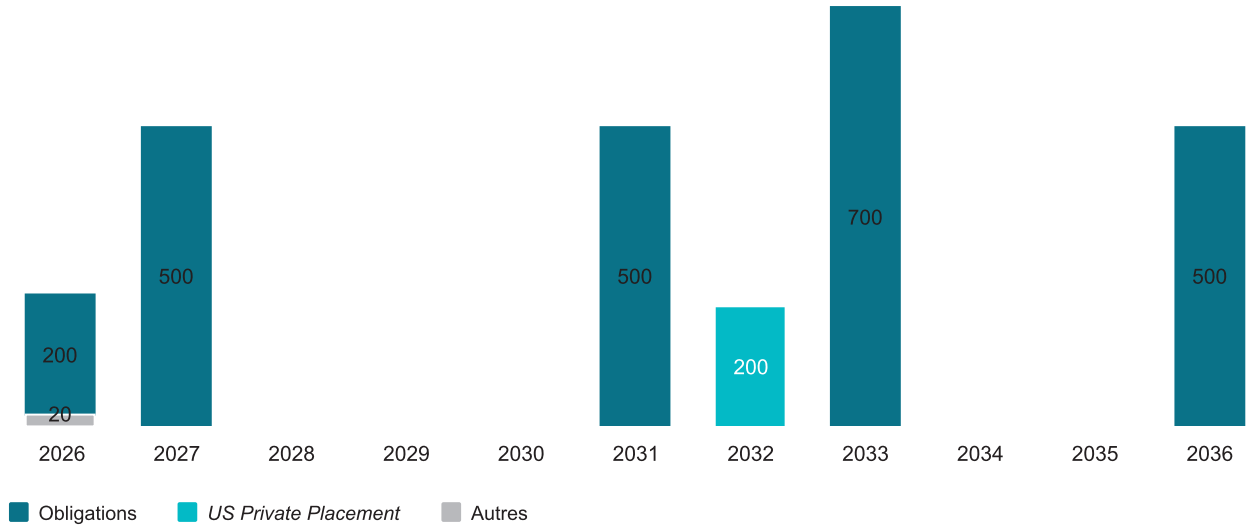
Au 31 décembre 2025, la dette financière nette ajustée s'élevait à 1 253,3 millions d'euros. L'augmentation de 27,0 millions d'euros (incluant l'impact de la dette des sociétés acquises) par rapport au 31 décembre 2024 (1 226,3 millions d'euros) s'explique par :

- Un flux de trésorerie disponible de 824,2 millions d'euros,
- Un paiement de dividendes à hauteur de 430,0 millions d'euros, comprenant des dividendes versés aux minoritaires et des retenues à la source sur les dividendes intra-groupe,
- Des rachats d'actions, nets des opérations sur titres auto-détenus pour un montant de 177,3 millions d'euros, dans le cadre de la stratégie LEAP | 28 du Groupe,
- Des acquisitions nettes représentant un décaissement de 5,5 millions d'euros. Ce montant reflète les dépenses d'acquisition pour un montant de 161,8 millions d'euros (incluant le remboursement de sommes dues aux actionnaires), compensé par des produits de cession pour un montant de 156,3 millions d'euros (provenant principalement de la cession des activités de tests alimentaires),
- Un remboursement des dettes de location, représentant 157,8 millions d'euros,
- D'autres éléments venant augmenter l'endettement du Groupe de 58,1 millions d'euros (y compris les effets de change).

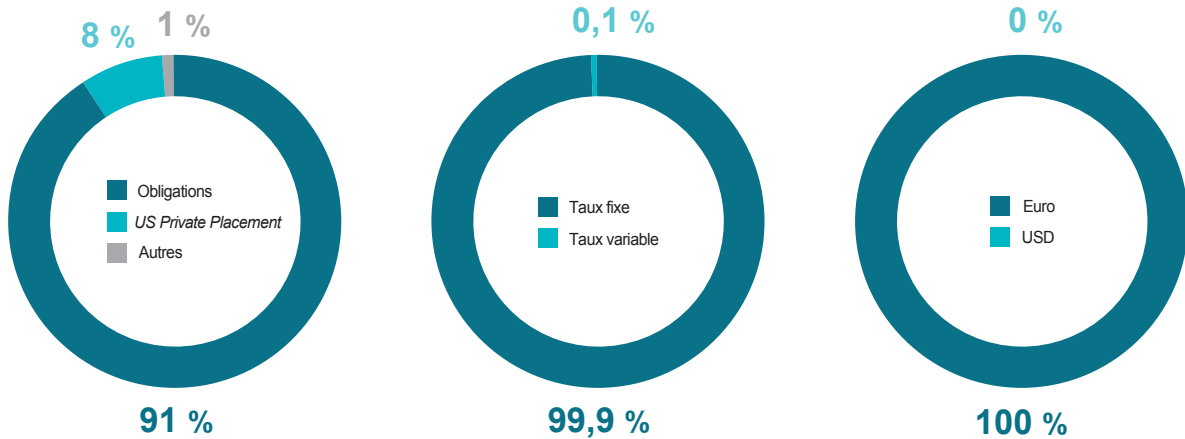
5.3.2 FINANCEMENT

PROFIL DE MATURITÉ DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

En millions d'euros



RÉPARTITION DE LA DETTE



Sources de financement du Groupe

Principales sources de financement

Au 31 décembre 2025, la totalité de la dette brute du Groupe (hors concours bancaires) est composée des programmes de financement suivants :

Financements non bancaires :

- le *US Private Placement 2022* (200,0 millions d'euros) ;
- les émissions obligataires de 2016, 2019, 2024 et 2025 (2,4 milliards d'euros).

Financements bancaires :

- le crédit syndiqué (« Crédit Syndiqué 2024 »), non tiré ;
- les autres dettes (4,4 millions d'euros) ; et
- les concours bancaires (4,1 millions d'euros).

Frais d'emprunts et intérêts courus (11,3 millions d'euros)

L'évolution de la dette financière brute du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dette financière non courante	2 389,9	1 896,5
Dette financière courante hors concours bancaires	225,8	530,8
Concours bancaires	4,1	3,6
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 619,8	2 430,9

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de la dette financière nette du Groupe :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Équivalents de trésorerie	508,2	341,8
Trésorerie	857,9	862,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 366,1	1 204,2
Dette financière brute	2 619,8	2 430,9
DETTE FINANCIÈRE NETTE	1 253,7	1 226,7
Instruments de couverture de devises	(0,4)	(0,4)
DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE	1 253,3	1 226,3

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires) s'élève à 1 253,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à 1 226,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Principales caractéristiques des financements

US Private Placement 2022

Le Groupe a mis en place en septembre 2022 un placement privé aux États-Unis (« *USPP 2022* ») d'un montant total de 200 millions d'euros auprès d'un investisseur. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Septembre 2032	200,0	EUR	<i>In fine</i>	Fixe

Émissions obligataires 2016, 2019, 2024 et 2025

Le Groupe a réalisé deux émissions obligataires non notées en 2016 et 2019 et trois émissions obligataires notées en 2024 et 2025 pour un total de 2,4 milliards d'euros.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Septembre 2026	200	EUR	<i>In fine</i>	2,000 %
Janvier 2027	500	EUR	<i>In fine</i>	1,125 %
Novembre 2031	500	EUR	<i>In fine</i>	3,125 %
Octobre 2033	700	EUR	<i>In fine</i>	3,375 %
Mai 2036	500	EUR	<i>In fine</i>	3.500 %

Negotiable European Commercial Paper (« NEU CP »)

Le Groupe dispose d'un programme de NEU CP auprès de la Banque de France afin d'optimiser sa gestion de trésorerie court terme. Les maturités des NEU CP sont inférieures à un an. Le plafond de ce programme est fixé à 600 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas d'encours de NEU CP.

Negotiable European Medium-Term Notes (« NEU MTN »)

Le Groupe a mis en place un programme de NEU MTN auprès de la Banque de France afin de se doter d'un cadre juridique pour émettre des placements privés d'une durée de 1 à 3 ans. Le plafond de ce programme est fixé à 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas d'encours de NEU MTN.

Crédit syndiqué 2024

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué *revolving* confirmée d'un montant de 600 millions d'euros. Cette ligne a été mise en place en juin 2024 pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'une année chacune exerçables respectivement à l'issue de la première et la deuxième année. La première option d'extension d'un an a été exercée et acceptée en 2025. Ce crédit syndiqué *revolving* intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») à horizon 2028 et 2030.

Au 31 décembre 2025, le Crédit Syndiqué 2024 n'est pas tiré.

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement opérationnels seront totalement couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation.

Au 31 décembre 2025, pour le financement de sa croissance externe, le Groupe dispose des ressources provenant :

- des flux de trésorerie disponibles après impôts, frais financiers et dividendes ;
- de sa trésorerie disponible.

Investissements

Principaux investissements

Au cours des trois derniers exercices, le Groupe n'a pas engagé d'investissements dont les montants pris individuellement se distinguent particulièrement, ce qui est représentatif de son activité de société de services. De manière générale, les dépenses d'investissement de Bureau Veritas concernent principalement :

- la maintenance et l'équipement de ses laboratoires ;
- l'aménagement de bureaux ;
- l'équipement informatique des collaborateurs (tablettes, ordinateurs, téléphones) ;
- l'équipement en appareils de mesure ; et
- les outils digitaux (logiciels, plateformes e-commerce, applications).

Investissements prévus

Le budget des investissements pour 2026 est de l'ordre de 170 millions d'euros, à comparer aux dépenses réalisées en 2025 (141,8 millions d'euros).

5.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'APPROBATION DES COMPTES

Les événements postérieurs à l'approbation des comptes sont décrits dans la Note 37 – Événements postérieurs à la clôture de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel. En outre :

- En janvier 2026, le Groupe a cédé son activité non stratégique de supervision technique sur des projets de construction en Chine (chiffre d'affaires annualisé d'environ 39 millions d'euros) afin d'améliorer le *mix* de son activité Bâtiment & Infrastructures dans le pays.
- Depuis le début de l'année, le Groupe a finalisé trois acquisitions bolt-on supplémentaires générant un chiffre d'affaires annualisé cumulé d'environ 5 millions d'euros :
 - L'acquisition d'ADS COM (France) a été finalisée en janvier 2026. Cette société est spécialisée dans l'examen des dossiers de demande de permis de construire pour les collectivités locales,
 - Les acquisitions de Sustainable Construction Services (SCS) et Verte (deux sociétés britanniques) ont été finalisées en janvier et février 2026. Ces entreprises sont spécialisées dans le conseil en développement durable pour le secteur immobilier (certification des bâtiments « verts », performance énergétique des actifs, *net zero carbon*).

5.5 TENDANCES POUR L'EXERCICE 2026

Bureau Veritas aborde la troisième année de sa stratégie LEAP | 28 avec des fondamentaux de marché solides. S'appuyant sur la bonne performance réalisée en 2025, le Groupe vise pour 2026 des résultats annuels conformes aux ambitions financières définies dans sa stratégie :

- Une croissance organique de son chiffre d'affaires modérée à élevée à un chiffre,
- Une marge opérationnelle ajustée en amélioration à taux de change constant,
- Des flux de trésorerie à un niveau élevé.

5.6 DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS

Le processus de gestion de Bureau Veritas repose sur les indicateurs alternatifs de performance présentés ci-après. Ceux-ci ont été déterminés dans le cadre de la planification budgétaire et du reporting du Groupe, en interne et en externe. Bureau Veritas estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers pour comprendre de façon adéquate la

performance du Groupe, notamment sur le plan opérationnel. En outre, certains de ces indicateurs font référence dans l'industrie du « TIC » (Test, Inspection, Certification) et sont ceux principalement utilisés et suivis par la communauté financière. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS et des mouvements qui en découlent.

5.6.1 CROISSANCE

Croissance totale du chiffre d'affaires

Le pourcentage de croissance totale du chiffre d'affaires est un ratio qui mesure l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe tel qu'il existe à la fin de l'exercice N par rapport à l'exercice N-1. La croissance totale du chiffre d'affaires se décompose en trois éléments :

- la croissance organique ;
- l'impact périmètre ;
- l'effet de change.

Ces différentes composantes sont présentées dans la section 5.2.1 – Chiffre d'affaires du présent Document d'enregistrement universel. Enfin, l'évolution du chiffre d'affaires, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figure dans la section 5.2.8 – Résultats par activité, du présent Document d'enregistrement universel.

Croissance organique

Le Groupe suit en interne et publie une croissance « organique » de son chiffre d'affaires que la Direction considère comme plus représentative de la performance opérationnelle pour chacun de ses secteurs d'activité.

La principale mesure de gestion et de contrôle de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe est une croissance comparable. En effet, celle-ci permet de suivre l'évolution des activités du Groupe hors effets de change qui sont exogènes à Bureau Veritas, et des effets de portefeuille, qui concernent des activités nouvelles ou ne faisant plus partie du portefeuille d'activités. Cette mesure est utilisée pour l'analyse interne de la performance.

Bureau Veritas estime que cette mesure offre à la Direction et aux investisseurs une compréhension plus complète des résultats d'exploitation sous-jacents et des tendances des activités en cours, en excluant l'effet des acquisitions, des désinvestissements, y compris les cessions pures, ainsi que la cessation non désirée des activités (comme par exemple en raison de l'apparition de sanctions internationales), et l'évolution des taux de change pour les activités qui sont assujetties à la volatilité et qui peuvent occulter les tendances sous-jacentes.

Le Groupe estime également que la présentation séparée du chiffre d'affaires organique de ses activités fournit à la Direction et aux investisseurs des informations utiles sur les tendances de ses activités industrielles et permet une comparaison plus directe avec d'autres entreprises du secteur.

La croissance organique du chiffre d'affaires représente le pourcentage de croissance du chiffre d'affaires, présenté au niveau du Groupe et pour chaque activité, à périmètre et taux de change constant sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : effet de variation de périmètre retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

Effet périmètre

Afin d'établir une comparaison à données comparables, l'impact des changements dans le périmètre de consolidation est déterminé :

- Pour les acquisitions de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises durant l'exercice N,
- Pour les acquisitions de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises pendant les mois durant lesquels les activités acquises n'étaient pas consolidées en N-1,
- Pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 pendant les mois où les activités ne faisaient pas partie du Groupe durant l'exercice N,
- Pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 avant la cession.

Effet de change

L'effet de change est calculé en convertissant le chiffre d'affaires de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

5.6.2 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ ET MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

Les deux indicateurs mentionnés ci-après correspondent à des indicateurs clés pour mesurer la performance de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance sous-jacente et intrinsèque du Groupe. En outre, Bureau Veritas estime que ces indicateurs, présentés au niveau du Groupe et pour chaque activité, sont plus représentatifs de la performance opérationnelle de son secteur d'activité. Les évolutions du résultat opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figurent dans la section 5.2.8 – Résultat par activité, du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustement suivants :

- Les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- Les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- Les dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés ;
- Les charges de restructuration ;
- Les résultats de cession d'activités comprenant notamment :
 - les honoraires et charges d'acquisition d'activités, y compris lorsqu'applicables, les coûts externes relatifs à leur intégration au sein du Groupe,
 - les ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités,
 - les résultats de cession d'activités.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels associés est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois), l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Le résultat opérationnel ajusté organique représente le résultat opérationnel ajusté à périmètre et taux de change constant sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

Les effets périmètre et de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires pour chacune des composantes du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté.

La définition du résultat opérationnel ajusté ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 4 – Indicateur financier non défini par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Marge opérationnelle ajustée

La marge opérationnelle ajustée, présentée en pourcentage, correspond au résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires. La marge opérationnelle ajustée peut être exprimée sur une base organique ou à taux de change constant, permettant dans ce dernier cas d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe.

Les frais de mission refacturés aux clients inclus précédemment au sein du poste « Achats et charges externes » sont désormais présentés séparément, sans impact sur le résultat opérationnel et le résultat net de l'année fiscale en cours et de l'année précédente.

5.6.3 TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AJUSTÉ

Le taux effectif d'impôt (TEI) représente la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt ajusté (TEI ajusté) représente la charge d'impôt ajustée de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement divisée par le résultat avant impôt avant prise en compte des éléments d'ajustement (voir ci-avant la définition du résultat opérationnel ajusté).

5.6.4 RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement (voir ci-avant la définition du résultat opérationnel ajusté) et de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement. Le résultat net ajusté part du Groupe exclut la part des intérêts minoritaires sur les éléments d'ajustement et ne concerne que les activités poursuivies.

Le résultat net ajusté part du Groupe peut être exprimé à taux de change constant, permettant ainsi d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe. L'effet de change est calculé sur la base de la conversion des différents éléments du compte de résultat de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

Les éléments d'ajustements figurent dans la section 5.6.2 – Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée, du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat net ajusté part du Groupe par action

Le résultat net ajusté part du Groupe par action, ou bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté), correspond au résultat net ajusté part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, à l'exclusion des actions propres détenues par le Groupe.

5.6.5 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

Le flux de trésorerie disponible correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité (ou cash-flow opérationnel) retraité des éléments suivants :

- acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- intérêts payés.

Il est à noter que le flux net de trésorerie généré par l'activité est présenté après impôts payés.

Le flux de trésorerie disponible organique représente le flux de trésorerie disponible à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

Les effets périmètre et de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires (voir ci-avant dans la section 5.6.1 – Croissance) pour chacune des composantes du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible.

Les évolutions du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible figurent dans la section 5.3.1 – Flux de trésorerie, du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.6 ENDETTEMENT FINANCIER

Endettement brut

L'endettement brut (ou dette financière brute) correspond aux emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits auxquels s'ajoutent les concours bancaires.

Endettement net

L'endettement net (ou dette financière nette) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières et créances assimilées ainsi que des disponibilités.

Endettement net ajusté

L'endettement net ajusté (ou dette financière nette ajustée) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement net tenant compte des instruments de couverture de devises et de taux d'intérêt.

Les définitions de l'endettement financier ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 24 – Dette financière, de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.7 EBITDA CONSOLIDÉ

L'EBITDA consolidé correspond au résultat net avant intérêts, impôts, amortissements et provisions ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise.

5.7 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

Néant.

5.8 CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des emprunts décrits dans la section 5.3.2 – Financement, du présent chapitre du Document d'enregistrement universel.



ÉTATS FINANCIERS

6.1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	406	6.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	474
6.2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	407	6.8	COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA	479
6.3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	408	6.9	NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS	488
6.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	409	6.10	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT BUREAU VERITAS EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025	502
6.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	410	6.11	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	504
6.6	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	411			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/

6.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	7	6 466,4	6 240,9
Frais de mission refacturés aux clients		214,9	203,4
Chiffre d'affaires et frais de mission refacturés aux clients		6 681,3	6 444,3
Achats et charges externes	8	(2 009,8)	(1 943,2)
Frais de personnel	8	(3 379,4)	(3 264,9)
Impôts et taxes		(44,2)	(41,2)
(Dotations)/reprises de provisions	8	(38,1)	(23,0)
Dotations aux amortissements	13/14/15	(299,5)	(283,7)
Autres produits et charges d'exploitation	8	82,1	45,1
Résultat opérationnel	4	992,4	933,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(1,0)	(0,8)
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		991,4	932,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		21,4	46,0
Coût de l'endettement financier brut		(87,8)	(96,7)
Coût de l'endettement financier net		(66,4)	(50,7)
Autres produits et charges financiers	9	(49,6)	(18,9)
Résultat financier		(116,0)	(69,6)
Résultat avant impôts		875,4	863,0
Charge d'impôt	10	(265,9)	(273,8)
Résultat net		609,5	589,2
Résultat net revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		21,5	19,8
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		588,0	569,4
Résultat par action <i>(en euros)</i>			
Résultat net	30	1,32	1,27
Résultat net dilué	30	1,31	1,25

6.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	2025	2024
Résultat net		609,5	589,2
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion ⁽¹⁾		(286,3)	9,9
Couvertures de flux de trésorerie		-	-
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	10	-	-
Total des éléments recyclables en résultat		(286,3)	9,9
Éléments non recyclables en résultat			
Gains/(pertes) actuariels ⁽²⁾	26	(0,2)	1,6
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	10	-	(0,6)
Total des éléments non recyclables en résultat		(0,2)	1,0
Total des autres éléments du résultat global (après impôt)		(286,5)	10,9
RÉSULTAT GLOBAL		323,0	600,1
<i>revenant :</i>			
aux actionnaires de la Société		314,2	582,3
aux participations ne donnant pas le contrôle		8,8	17,8

(1) *Écarts de conversion : ce poste comprend les écarts dus à la conversion en euro des comptes des filiales étrangères, dont (9,8) millions d'euros au titre des participations ne donnant pas le contrôle.*

Les principales devises qui concourent à la variation de la période sont le dollar américain et des devises corrélées pour (151,6) millions d'euros, le dollar singapourien pour (38,0) millions d'euros et le dollar canadien pour (29,9) millions d'euros.

Ce poste inclut également les effets liés à la réévaluation des éléments non monétaires au titre de l'application de la norme IAS 29 pour un montant de 2,8 millions d'euros.

(2) *Gains et pertes actuariels : le Groupe comptabilise en capitaux propres les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel à long terme. Ces écarts actuariels correspondent à l'incidence des ajustements liés à l'expérience et au changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires et des retraites) de l'obligation relative au régime à prestations définies.*

6.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Décembre 2025	Décembre 2024
Écarts d'acquisition	11	2 273,7	2 313,0
Immobilisations incorporelles	13	393,4	464,4
Immobilisations corporelles	14	379,5	401,9
Droits d'utilisation	15	434,4	409,6
Actifs financiers non courants	17	82,5	100,2
Impôts différés actifs	16	136,9	131,9
Total actif non courant		3 700,4	3 821,0
Clients et autres débiteurs	19	1 617,0	1 644,9
Actifs sur contrats	20	261,9	309,7
Impôt sur le résultat – actif		56,3	46,6
Instruments financiers dérivés	18	3,2	5,4
Autres actifs financiers courants	17	9,8	11,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	1 366,1	1 204,2
Total actif courant		3 314,3	3 222,1
Actifs destinés à être cédés	34	48,7	151,8
TOTAL ACTIF		7 063,4	7 194,9
Capital	22	54,5	54,5
Réserves et résultat consolidés		1 656,5	1 917,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		1 711,0	1 971,7
Participations ne donnant pas le contrôle		42,2	64,1
Total capitaux propres		1 753,2	2 035,8
Dettes financières non courantes	24	2 389,9	1 896,5
Dettes de location non courantes	15	347,6	328,0
Autres passifs financiers non courants	25	43,1	66,3
Impôts différés passifs	16	84,5	102,6
Avantages au personnel à long terme	26	144,3	148,8
Provisions pour risques et charges	27	96,8	77,5
Total passif non courant		3 106,2	2 619,7
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	1 394,4	1 392,5
Passifs sur contrats	20	247,7	269,1
Impôt sur le résultat exigible		96,9	104,9
Dettes financières courantes	24	229,9	534,4
Dettes de location courantes	15	118,0	114,3
Instruments financiers dérivés	18	2,8	5,0
Autres passifs financiers courants	25	73,7	85,4
Total passif courant		2 163,4	2 505,6
Passifs destinés à être cédés	34	40,6	33,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 063,4	7 194,9

6.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserve de conversion	Autres réserves	Total capitaux propres	Revenant aux actionnaires de la Société	Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle
Au 31 décembre 2023	54,5	217,8	(399,9)	2 121,4	1 993,8	1 936,1	57,7
Augmentations de capital	0,1	18,8	-	-	18,9	18,9	-
Réductions de capital	(0,1)	(23,9)	-	-	(24,0)	(24,0)	-
Charge IFRS 2 des plans de <i>stock-options</i> et d'actions de performance	-	-	-	25,4	25,4	25,4	-
Dividendes distribués	-	-	-	(389,8)	(389,8)	(371,9)	(17,9)
Transactions sur actions propres	-	-	-	(167,8)	(167,8)	(167,8)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	8,9	8,9	-	8,9
Transactions sur participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	0,5	(0,5)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	(29,7)	(29,7)	(27,8)	(1,9)
Total des opérations avec les actionnaires	-	(5,1)	-	(553,0)	(558,1)	(546,7)	(11,4)
Résultat net	-	-	-	589,2	589,2	569,4	19,8
Autres éléments du résultat global	-	-	9,9	1,0	10,9	12,9	(2,0)
Résultat global	-	-	9,9	590,2	600,1	582,3	17,8
Au 31 décembre 2024	54,5	212,7	(390,0)	2 158,6	2 035,8	1 971,7	64,1
Augmentations de capital	0,1	12,4	-	-	12,5	12,5	-
Réductions de capital	(0,1)	(18,2)	-	-	(18,3)	(18,3)	-
Charge IFRS 2 des plans de <i>stock-options</i> et d'actions de performance	-	-	-	23,2	23,2	23,2	-
Dividendes distribués	-	-	-	(418,1)	(418,1)	(399,2)	(18,9)
Transactions sur actions propres	-	-	-	(172,4)	(172,4)	(172,4)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	2,7	2,7	-	2,7
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	(35,2)	(35,2)	(20,7)	(14,5)
Total des opérations avec les actionnaires	-	(5,8)	-	(599,8)	(605,6)	(574,9)	(30,7)
Résultat net	-	-	-	609,5	609,5	588,0	21,5
Autres éléments du résultat global	-	-	(286,3)	(0,2)	(286,5)	(273,8)	(12,7)
Résultat global	-	-	(286,3)	609,3	323,0	314,2	8,8
AU 31 DÉCEMBRE 2025	54,5	206,9	(676,3)	2 168,1	1 753,2	1 711,0	42,2

(1) Le poste « Autres mouvements » est constitué majoritairement de :

- la variation de juste valeur des puts (options de vente) sur intérêts minoritaires (cf. note 12 « Acquisitions et cessions ») ;
- l'impact de la cession de l'activité de tests alimentaires réalisée en 2025 pour la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle.

6.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2025	2024
Résultat avant impôts		875,4	863,0
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement		(98,2)	53,2
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		192,0	24,6
Amortissements et dépréciations	13/14/15	299,5	283,7
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	19,1	60,8
Impôts payés		(281,1)	(280,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 006,7	1 004,8
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	12	(126,2)	(313,9)
Cessions de filiales et d'activités, nettes de la trésorerie cédée	12	156,3	105,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(147,0)	(145,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		5,2	6,1
Acquisitions d'actifs financiers non courants		(11,9)	(8,2)
Cessions d'actifs financiers non courants		8,9	8,7
Variation des prêts et avances consentis		(0,8)	-
Dividendes reçus		0,7	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(114,8)	(347,8)
Augmentation de capital social	22	13,4	18,1
Acquisition/Cession d'actions propres		(190,7)	(191,8)
Dividendes versés		(430,0)	(406,9)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	24	698,9	1 000,4
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	24	(533,0)	(800,1)
Remboursement des dettes et transactions avec les actionnaires	12	(35,6)	(58,3)
Remboursement des dettes et intérêts de location	15	(157,8)	(149,9)
Intérêts payés		(40,7)	(21,7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(675,5)	(610,2)
Incidence des écarts de change		(54,0)	(12,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés en actifs destinés à être cédés	34	(1,0)	(3,6)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		161,4	30,5
Trésorerie nette au début de la période	21	1 200,6	1 170,1
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	21	1 362,0	1 200,6
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	21	1 366,1	1 204,2
<i>dont concours bancaires courants</i>	24	(4,1)	(3,6)

6.6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	412	NOTE 21	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	442
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	412	NOTE 22	CAPITAL SOUSCRIT	443
NOTE 3	PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	413	NOTE 23	PAIEMENTS EN ACTIONS	443
NOTE 4	INDICATEUR FINANCIER NON DÉFINI PAR LES NORMES IFRS	416	NOTE 24	DETTE FINANCIÈRE	446
NOTE 5	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	416	NOTE 25	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	449
NOTE 6	UTILISATION D'ESTIMATIONS	417	NOTE 26	AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME	450
NOTE 7	INFORMATION SECTORIELLE	419	NOTE 27	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	452
NOTE 8	ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	422	NOTE 28	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	453
NOTE 9	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	423	NOTE 29	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	453
NOTE 10	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	423	NOTE 30	RÉSULTAT PAR ACTION	453
NOTE 11	ÉCARTS D'ACQUISITION	425	NOTE 31	DIVIDENDE PAR ACTION	454
NOTE 12	ACQUISITIONS ET CESSIONS	427	NOTE 32	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS	455
NOTE 13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	431	NOTE 33	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	456
NOTE 14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	433	NOTE 34	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	460
NOTE 15	DROITS D'UTILISATION ET DETTES DE LOCATION	435	NOTE 35	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	461
NOTE 16	IMPÔTS DIFFÉRÉS	437	NOTE 36	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	461
NOTE 17	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	439	NOTE 37	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	461
NOTE 18	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	440	NOTE 38	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	462
NOTE 19	CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	441			
NOTE 20	ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS	442			

NOTE 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bureau Veritas SA (la « **Société** ») et l'ensemble de ses filiales constituent le Groupe Bureau Veritas (ci-dessous appelé « **Bureau Veritas** » ou le « **Groupe** »).

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a développé une expertise reconnue pour aider ses clients à se conformer aux normes ou aux réglementations relatives à la qualité, l'hygiène et la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. L'activité de Bureau Veritas consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier les produits, les actifs et les systèmes de management de ses clients par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires, pour délivrer ensuite des rapports de conformité.

Bureau Veritas SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

Son siège social est situé Tour Alto, 4, Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le

numéro 775 690 621 RCS Nanterre. Son activité principale, codifiée 7120B, concerne les analyses, essais et inspections techniques. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de la Société est 969500TPU5T3HA5D1F11.

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Le site internet de la Société est accessible à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

La Société consolidante ultime de Bureau Veritas est Wendel-Participations SE.

Au 31 décembre 2025, Wendel détient 22,7 % du capital de Bureau Veritas et 35,7 % des droits de vote théoriques ⁽¹⁾.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 24 février 2026 par le Conseil d'administration.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Acquisitions

Dans le cadre des objectifs de la stratégie LEAP | 28, Bureau Veritas a mis en œuvre un programme de gestion active du portefeuille pour renforcer sa position sur le marché. En 2025, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

- renforcer les positions de *leader* du Groupe :
 - dans l'activité Bâtiment & Infrastructures (*Capex & Opex*) : le Groupe a acquis deux acteurs :
 - Contec AQS (Italie) en mars 2025. Cette société fournit des services dans les domaines de la construction, des infrastructures et de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) pour les autorités publiques, les opérateurs d'infrastructures et les entreprises industrielles privées,
 - London Building Control (Royaume-Uni) en octobre 2025. Cette société est un Organisme Agréé de Contrôle de Construction (*Registered Building Control Approver*, ou RBCA) spécialisé dans le contrôle de construction immobilière dans le cadre de rénovations et d'améliorations ;
- créer de nouveaux bastions :
 - dans les énergies renouvelables : le Groupe a acquis deux acteurs, Hinneburg (Allemagne) en août 2025 et Sólida (Espagne) en novembre 2025, élargissant ainsi ses capacités dans les secteurs du nucléaire et des énergies renouvelables,

- dans la cybersécurité : en août 2025, le Groupe a réalisé l'acquisition de l'Institute for Cyber Risk (IFCR). Cette entreprise basée au Danemark fournit des services de sécurité numérique aux entreprises privées et aux organisations publiques,
- dans les services de transition durable : le Groupe a acquis deux acteurs, Ecoplus (Corée du Sud) en août 2025 et SPIN360 (Italie) en décembre 2025, fournissant des services de conseils en développement durable pour le secteur des technologies grand public (Ecoplus) et de la mode et du luxe (SPIN360) ;
- optimiser la valeur et l'impact :
 - dans les Métaux & Minéraux, Bureau Veritas a renforcé son positionnement sur le marché du cuivre avec l'acquisition de GeoAssay (Chili) en mars 2025 qui fournit de la préparation mécanique et de l'analyse d'échantillons de minéraux aux clients de la région,
 - dans les services de Biens de Consommation : en août 2025, le Groupe a réalisé l'acquisition de Lab System, le plus grand laboratoire indépendant pour les jouets et les biens durables au Brésil. Cette acquisition contribue à la construction d'une plateforme complète en Amérique latine pour les services de Biens de Consommation, développant des synergies avec les laboratoires existants de Bureau Veritas dans le pays.

Les principaux impacts de ces acquisitions dans les états financiers consolidés annuels sont présentés en note 12 « Acquisitions et cessions ».

(1) *Détention directe et par assimilation par Wendel SE (actions assimilées dans le cadre des opérations de call spread et de call options réalisées par Wendel en mars 2025 et en septembre 2025).*

Cessions d'activité

Poursuivant la gestion active de son portefeuille afin d'en optimiser la valeur et l'impact, le Groupe a finalisé en 2025 la cession de son activité de tests alimentaires à Mérieux NutriSciences annoncée en octobre 2024 (cf. note 12 « Acquisitions et cessions »).

Financement

Le Groupe a procédé aux opérations suivantes :

- en janvier 2025, remboursement à maturité d'une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, qui était assortie d'un coupon de 1,875 % ; et

- en octobre 2025, nouvelle émission obligataire d'un montant de 700 millions d'euros à échéance octobre 2033, assortie d'un coupon de 3,375 %.

Les principaux impacts de ces opérations sont présentés en note 24 « Dette financière ».

En avril 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé à Bureau Veritas sa notation financière A3 assortie d'une perspective stable, initialement octroyée en 2024.

Rachat d'actions

Le Groupe a exécuté au cours de l'exercice 2025 un programme de rachat d'actions d'un montant total de 200 millions d'euros, faisant ainsi l'acquisition d'environ 1,5 % des actions de la Société.

NOTE 3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Sauf indication contraire, les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS défini par l'IASB et tel qu'adopté par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres (ex : équivalents de trésorerie et instruments dérivés) et selon le principe de continuité d'exploitation.

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, nécessite de retenir certaines estimations comptables. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs sont exposés en note 6 « Utilisation d'estimations ».

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 ou adoptés par le Groupe de manière anticipée

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS21 : effets des variations des cours des monnaies étrangères, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet amendement précise les situations dans lesquelles une monnaie est convertible ainsi que la méthode à appliquer pour déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas. Il n'a pas d'incidence significative au 31 décembre 2025.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés, applicables par anticipation aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2025 et non encore adoptés par le Groupe

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes adoptés par la Commission européenne et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2025 ou postérieurement, et que le Groupe n'applique pas au 31 décembre 2025 sont :

- amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces amendements clarifient notamment la date de décomptabilisation des actifs et passifs financiers ainsi que les modalités d'application du critère « prêt basique » à certains instruments tels que les prêts indexés sur des critères de développement durable ;

- amendements des normes IFRS 9 et IFRS 7 Contrats d'approvisionnement de l'électricité dépendant de facteurs naturels, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces amendements précisent les modalités de recours à l'exemption « usage propre » concernant les contrats d'achat d'électricité avec livraison physique ainsi que les conditions d'application de la comptabilité de couverture concernant les contrats d'achat d'électricité sans livraison physique.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative au 31 décembre 2025.

Travaux en cours de l'IASB et de l'IFRIC

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRIC qui pourraient conduire à une révision du traitement des variations de dettes sur *puts* (options de vente) minoritaires. Selon le projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012 et le projet d'amendement des normes IAS 32, IFRS 7 et IAS 1 publié par l'IASB le 29 novembre 2023, les variations de valeur des dettes liées aux *puts* minoritaires doivent être constatées en résultat.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 : les variations du prix d'exercice des *puts* minoritaires sont constatées en dettes en contrepartie des intérêts minoritaires (dans la limite de leur valeur comptable) et des capitaux propres part du Groupe pour le solde.

Principes optionnels appliqués

Le Groupe procède à des choix d'évaluation et de présentation en l'absence de précisions ou dans le cas d'options offertes par le référentiel IFRS.

En ce qui concerne ses opérations, le Groupe a choisi d'appliquer les traitements suivants :

- maintien des différences de conversion en capitaux propres, dans le cas de remboursement partiels de financements traités comme passifs d'une activité à l'étranger (cf. note 3.3 « Conversion des états financiers des filiales étrangères ») ;
- constatation en charge d'impôt sur les résultats de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des entreprises françaises (cf. note 10 « Impôt sur le résultat ») ;
- évaluation des immobilisations incorporelles (cf. note 13 « Immobilisations incorporelles ») et corporelles (cf. note 14 « Immobilisations corporelles ») au coût historique amorti ;
- exemption offerte par la norme IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers sont constatés en charges opérationnelles (cf. note 15 « Droits d'utilisation et dettes de location ») ;
- à la date de première application de la norme IFRS 16, évaluation du droit d'utilisation des principaux baux immobiliers comme si la norme avait toujours été appliquée (cf. note 15 « Droits d'utilisation et dettes de location ») ;
- comptabilité de couverture des flux de trésorerie selon la norme IFRS 9 (cf. note 18 « Instruments financiers dérivés ») ;
- constatation en réserves de conversion de l'impact de la première application de la norme IAS 29.

En ce qui concerne le compte de résultat, le Groupe a choisi les principes de présentation suivants :

Résultat opérationnel

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant ni des activités financières ni des sociétés mises en équivalence ni de l'impôt et en dehors des activités répondant aux critères d'activités abandonnées selon la norme IFRS 5.

Les charges inscrites dans le résultat opérationnel sont présentées par nature. Cette présentation conduit à regrouper les opérations ayant trait aux activités ordinaires avec celles résultant d'événements non récurrents et significatifs (restructurations, acquisitions et cessions d'activités, pertes de valeur des écarts d'acquisition, etc.) dès lors qu'elles sont de même nature. Les gains et pertes résultant d'événements non récurrents et significatifs sont présentés dans le rapprochement entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel ajusté de la note 4 « Indicateur financier non défini par les normes IFRS ».

Résultat financier

Le poste « Coût de l'endettement financier brut » mentionne la composante taux du résultat réalisé sur les couvertures de change des opérations de financement (cf. note 9 « Autres produits et charges financiers »).

Le poste « Autres produits et charges financiers » présente les éléments suivants :

- gains et pertes de change relatifs aux transactions opérationnelles et financières,
- provisions pour dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti (cf. note 9 « Autres produits et charges financiers » et note 17 « Autres actifs financiers »),

- impacts financiers des régimes à prestations définies tels que la désactualisation des provisions, le rendement des actifs des régimes, les écarts actuariels découlant des taux d'actualisation pour les autres engagements à long terme (cf. note 9 « Autres produits et charges financiers » et note 26 « Avantages au personnel à long terme »),

- les conséquences en compte de résultat de l'application de la norme IAS 29.

Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

Eu égard à son activité de prestataire de services, l'intensité carbone du Groupe, et donc son exposition actuelle aux risques liés au changement climatique, reste limitée.

Ainsi, le Groupe considère, qu'à ce stade, le changement climatique et l'objectif de réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre (CO₂) qu'il s'est fixé à horizon 2030 et qui bénéficie de l'approbation *Science Based Target Initiative* (soit une réduction de 42 % des émissions brutes des scopes 1 et 2 par rapport à l'année 2021 compatible avec l'Accord de Paris fixant le réchauffement climatique à moins de 1,5 degré Celsius au-dessus de la moyenne préindustrielle ainsi qu'une réduction de 25 % des émissions brutes du scope 3 par rapport à 2021) n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés 2025, principalement pour les raisons décrites ci-après :

- les effets du changement climatique sont pris en compte lors de l'établissement des prévisions stratégiques du Groupe sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Ainsi, les projections des flux de trésorerie intègrent les coûts additionnels de 6,1 millions d'euros ⁽¹⁾ prévus dans le plan de transition visant à atteindre l'objectif de réduction des émissions brutes de CO₂ des scopes 1 et 2 à horizon 2030 et axé autour de la production et du recours aux énergies renouvelables ainsi qu'autour de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (cf. note 11 « Écarts d'acquisition ») ;
- la valeur comptable des bâtiments de laboratoires susceptibles d'être exposés à au moins un aléa climatique – tels que les tremblements de terre, le volcanisme, les cyclones, les précipitations extrêmes et les inondations – représente une part peu significative des actifs nets du Groupe. La plupart de ces bâtiments ne sont pas détenus par le Groupe et font l'objet de contrats de location.

Par ailleurs, les conditions auxquelles sont soumis les plans de paiements en actions attribués depuis 2023 au mandataire social et aux salariés clés, intègrent un objectif de réduction des émissions de CO₂ (cf. note 23 « Paiements en actions »).

De la même façon, le coût du crédit syndiqué (non tiré) dont dispose le Groupe pour un montant de 600 millions d'euros tient compte d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à horizon 2028 et 2030 (cf. note 24 « Dette financière »).

À ce stade, le Groupe a considéré que l'objectif d'émission de CO₂ sera atteint à 100 % pour estimer la charge relative aux plans de paiements en actions et au crédit syndiqué (non tiré). Ce jugement est étayé par le fait qu'au 31 décembre 2025, l'objectif intermédiaire de réduction des émissions brutes de CO₂ des scopes 1 et 2 a été atteint grâce aux investissements réalisés pour électrifier la flotte de véhicules, soit 24,6 millions d'euros en 2025 (cf. note 15 « Droits d'utilisation et dettes de location ») et aux coûts encourus pour mener les actions programmées dans le plan de transition.

(1) Par simplification, les coûts relatifs aux contrats de location des panneaux solaires n'ont pas été considérés comme des investissements (Capex) conformément à IFRS 16 mais comme des dépenses d'exploitation (Opex) selon le montant des loyers annuels.

PRINCIPES STANDARDS DANS LEUR APPLICATION

3.2 Méthodes de consolidation

Participations donnant le contrôle

Les activités contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe considère qu'il a le contrôle exclusif sur une activité faisant l'objet d'un investissement lorsque :

- il détient le pouvoir sur cette activité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette activité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'activité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'activité.

Les activités sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, ainsi que les plus ou moins-values sur les opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminées. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôtures annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe.

Les acquisitions et cessions de participations n'entraînant pas la prise ou la perte de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres, comme des transferts entre la part du Groupe et la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat. Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie. Les coûts relatifs à ces transactions suivent le même traitement comptable.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote sans exercer le contrôle exclusif ou conjoint ou bien, dans le cas d'une participation inférieure à 20 %, lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration. Ce sont également des sociétés contrôlées conjointement par le Groupe. De telles participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût à compter de la date de prise d'influence notable ou de prise du contrôle conjoint.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé.

Entreprises communes

Les entreprises communes sont des sociétés contrôlées conjointement par le Groupe en vertu d'un accord contractuel conclu pour exercer conjointement une activité opérationnelle. Les états financiers consolidés comportent la part proportionnelle du Groupe aux actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés, les éléments de même nature étant regroupés ligne par ligne, à partir de la date à laquelle commence le contrôle conjoint jusqu'à la date où il cesse.

3.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Filiales étrangères

La devise de fonctionnement des filiales étrangères est généralement la monnaie locale du pays.

La conversion en euros des états financiers des sociétés en devises étrangères s'établit au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan et au taux de change moyen de l'année pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans la réserve de conversion. Dans le cas d'absence de convertibilité d'une devise donnant lieu à la coexistence de plusieurs taux de change, le taux retenu est celui qui reflète les conditions économiques de la filiale, à savoir généralement le taux appliqué aux remontées de dividendes.

Lorsqu'une entité en devise étrangère est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger ainsi que les financements dont le remboursement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture. Dans le cas de remboursements partiels de financements traités comme des passifs de l'activité à l'étranger, le Groupe a choisi de ne pas transférer en résultat de cession, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres.

Hyperinflation en Argentine

L'application de la norme IAS 29 aux éléments de *reporting* des entités argentines est devenue matérielle pour les états financiers du Groupe à compter de l'exercice 2023. Cette norme précise comment corriger l'effet de l'inflation dans les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste.

Au 31 décembre 2025, l'impact net de la réévaluation des éléments non monétaires (essentiellement liés aux écarts d'acquisition, aux immobilisations, aux droits d'utilisation, au capital et aux réserves) et du compte de résultat constitue une perte sur position monétaire nette de 6,8 millions d'euros inscrite en résultat financier.

3.4 Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont réévalués au taux de clôture à la fin de l'exercice. Les pertes et gains de change résultant du dénouement des transactions en monnaie étrangère ainsi que l'écart de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

NOTE 4 INDICATEUR FINANCIER NON DÉFINI PAR LES NORMES IFRS

Dans le cadre de sa communication externe, le Groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS. En particulier, le résultat opérationnel « ajusté » représente le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des éléments d'ajustement suivants :

- les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- les dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés ;
- les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les charges de restructuration ;
- les résultats de cession de filiales et d'activités et d'autres charges et produits relatifs aux acquisitions comprenant notamment :
 - les honoraires et charges d'acquisition d'activités, y compris lorsqu'applicables, les coûts externes relatifs à leur intégration au sein du Groupe,

- les ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités,
- les résultats de cession d'activités.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois), l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Comme le chiffre d'affaires, il s'agit d'un indicateur majeur suivi de manière interne, considéré par la Direction du Groupe comme représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat opérationnel	992,4	933,4
Amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions	57,8	44,3
Dépréciations et mises au rebut d'actifs immobilisés	5,7	4,0
Charges de restructuration	31,7	13,7
Résultats de cession de filiales et d'activités et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	(34,7)	0,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	1 052,9	996,2

Les dépréciations et les mises au rebut d'actifs immobilisés sont sans effet sur la trésorerie du Groupe.

NOTE 5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est confronté à différentes natures de risques financiers pouvant affecter ses actifs, ses passifs et ses opérations tels que le risque d'exposition à la fluctuation des devises étrangères ou « risque de change », le risque d'exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ou « risque de taux d'intérêt », le risque de crédit et le risque de liquidité.

La politique du Groupe consiste en permanence à identifier, évaluer et si nécessaire couvrir ces risques de manière à limiter son exposition. La mise en œuvre de cette politique se fait notamment par l'utilisation d'instruments dérivés destinés à couvrir exclusivement les risques identifiés et non dans un but spéculatif. Des modes opératoires spécifiques sont prévus pour chaque risque (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité) et pour chaque instrument utilisé (dérivés, investissement de liquidités). Les différentes entités du Groupe ne sont pas autorisées à traiter des opérations de marché avec leurs partenaires financiers autres que des opérations *spot* pour le change.

La Direction des financements et de la trésorerie est en charge de la mise en œuvre des couvertures. Par ailleurs, elle réalise ou fait réaliser des simulations permettant d'évaluer l'impact de différentes configurations sur les comptes du Groupe.

Risque de fluctuations des cours des devises étrangers

Le Groupe opère au niveau international ce qui l'expose à un risque de fluctuation des cours de plusieurs devises. Ce risque porte à la fois sur les transactions réalisées par des entités du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change transactionnel), ainsi que sur les produits, charges, actifs et passifs libellés en devises différentes de l'euro, la devise de présentation des états financiers consolidés (risque de conversion).

Certaines activités du Groupe, en particulier dans les secteurs Agroalimentaire & Matières Premières, Biens de consommation, Marine & *Offshore* et Industrie, opèrent sur des marchés globalisés où les transactions sont libellées en dollar américain ou influencées par le niveau de cette devise. Par conséquent, elles subissent indirectement les effets de fluctuations de la devise américaine.

Des analyses et informations complémentaires sont présentées en note 33 « Information complémentaire sur les instruments financiers » ainsi qu'en note 18 « Instruments financiers dérivés ».

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe peut être exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Pour gérer ce risque, le Groupe examine son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Des informations complémentaires sont présentées en note 33 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

Risque de crédit

Le Groupe estime très limitée son exposition à un risque de crédit pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, en raison de plusieurs facteurs :

- diversification de la clientèle : le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé à travers un portefeuille de plusieurs centaines de milliers de clients dans près de 140 pays, réduisant le risque de dépendance envers un unique client ou un petit groupe de clients ;
- dispersion géographique : la présence mondiale du Groupe offre une protection contre les risques concentrés sur un marché géographique spécifique ou un secteur économique ;
- concentration faible des revenus : au 31 décembre 2025, les dix premiers clients en termes de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice représentent environ 7 % du chiffre d'affaires du Groupe et les vingt-cinq premiers clients de l'ordre de 12 % ce qui illustre la faible concentration du chiffre d'affaires.

Une description détaillée par échéance des créances clients (factures émises) et des dépréciations associées est présentée dans la note 19 « Clients et autres débiteurs ».

Risque de liquidité

Le Groupe peut faire face aux décaissements dans le cadre de son activité. Par ailleurs, le Groupe dispose au 31 décembre 2025, en complément de sa trésorerie disponible, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée pour un montant global de 600 millions d'euros (Crédit Syndiqué 2024). Une description de ces différents programmes de financement est présentée en note 24 « Dette Financière ».

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés. Le risque de contrepartie avec les établissements financiers est mesuré du fait de la politique du Groupe qui favorise la consolidation de sa trésorerie vers la Société lorsque cela est possible. Elle limite la nature et la durée des placements pour ne pas excéder trois mois.

Ainsi, 71 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont portés par la Société et sont placés ou détenus auprès d'un nombre limité de banques qui bénéficient d'une notation financière élevée.

Le reste est réparti sur l'ensemble des filiales du Groupe, ce qui limite la concentration par contrepartie.

NOTE 6 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base des conditions qui subsistent à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principaux jugements et estimations sont analysés ci-après :

Valorisation des provisions pour litiges

Le Groupe reconnaît une provision pour litiges sur contrats selon la méthode comptable décrite en note 27 « Provisions pour risques et charges » et évaluée selon plusieurs estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses utilisées sont fondées sur des données statistiques issues de l'expérience passée. La provision est actualisée sur la base d'une estimation de la durée moyenne de l'obligation, d'un taux d'inflation et d'un taux d'actualisation dont la durée est proche de la durée de l'obligation.

Par ailleurs, les litiges dont le montant des réclamations est significatif et pour lesquels une action en justice est en cours font l'objet d'une estimation individuelle s'appuyant, le cas échéant, sur des experts indépendants. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Valorisation des provisions pour dépréciations des comptes clients

L'évaluation de la dépréciation des créances clients repose sur différents éléments. Ainsi, une appréciation au cas par cas de la situation financière des débiteurs et de leur probabilité de défaillance ou de défaut de paiement est effectuée. Cette appréciation est complétée par la comptabilisation de dépréciations de pertes attendues en se fondant sur une matrice de taux de défauts historiques. Enfin, des ajustements reflétant des risques pays ou des évolutions futures de l'environnement peuvent être comptabilisés.

Valorisation des actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe incluent des relations clients, des marques, des logiciels et des accords de non-concurrence. L'estimation de leur juste valeur est réalisée par des experts indépendants lorsqu'un regroupement d'entreprises est jugé significatif. L'estimation de la juste valeur de ces actifs incorporels s'appuie notamment sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. Ensuite, si des indices de pertes de valeur sont identifiés selon la méthodologie décrite en note 13 « Immobilisations incorporelles », la valeur comptable de l'actif concerné est dépréciée et ramenée à sa valeur recouvrable.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à la comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. L'estimation du prix d'exercice est basée sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. La note 12 « Acquisitions et cessions » présente le détail des mouvements de la dette relative à ces options de vente sur la période.

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée en note 11 « Écarts d'acquisition ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses présentées en note 11 « Écarts d'acquisition ».

Impôt sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management. L'estimation *in fine* de la charge d'impôt est jugée raisonnable dans le cadre habituel des activités.

Le Groupe comptabilise un impôt différé actif résultant des différences temporelles déductibles ainsi que des déficits fiscaux reportables, dans la mesure où le Groupe estime que cet actif d'impôt est recouvrable dans le futur (cf. note 16 « Impôts différés » pour les détails des impôts différés comptabilisés).

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour reconnaître le chiffre d'affaires de certains contrats de service, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre des obligations de performance contenues dans ces contrats (cf. « Principes comptables » en note 7 « Information sectorielle »).

Calcul des avantages au personnel à long terme

Le coût des avantages au personnel à plus d'un an gérés dans le cadre de régimes à prestations définies est estimé en utilisant des méthodes d'évaluation actuarielles. Ces techniques d'évaluation impliquent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses présentées en détail en note 26 « Avantages au personnel à long terme ». Du fait du caractère long terme de ces régimes, de telles estimations sont sujettes à des incertitudes significatives.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution pour les paiements dénoués en instruments de capitaux propres ou à la date de clôture pour les paiements dénoués en trésorerie. La juste valeur de ces paiements est évaluée en utilisant les modèles d'évaluation appropriés. Ces modèles nécessitent l'estimation d'un certain nombre de paramètres décrits en détail en note 23 « Paiements en actions ».

Passifs fiscaux

Un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Durée de location et valorisation des droits d'utilisation et dettes de location

Les dettes de location correspondent aux paiements futurs actualisés en fonction de la durée des contrats de location conformément aux principes comptables décrits en note 15 « Droits d'utilisation et dettes de location ». Cette durée intègre les options de renouvellement dont l'exercice est considéré comme raisonnablement certain. Dans le cas de baux en tacite prolongation, la durée est estimée selon l'économie du contrat au sens large. L'appréciation du caractère raisonnablement certain du renouvellement des baux à moyen et long terme fait appel au jugement du management.

NOTE 7 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

Les secteurs sont déterminés en conformité avec la norme IFRS 8. Les secteurs publiés correspondent aux segments opérationnels identifiés dans les tableaux de bord du management, présentés mensuellement au principal décideur opérationnel qui est, dans le cas du Groupe, la Directrice Générale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe communique ses résultats au travers de six activités. Les types de services générant le chiffre d'affaires des différentes activités sont les suivants :

- **Marine & Offshore**

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements associés. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon ;

- **Agroalimentaire & Matières Premières**

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : produits pétroliers et pétrochimiques, métaux et minéraux, matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales et les opérateurs de commerce extérieurs en mettant en place des programmes d'inspection visant à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies ;

- **Industrie**

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation et aux normes, mais aussi aux spécifications des clients. Les services comprennent notamment l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux ;

- **Bâtiment & Infrastructures**

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation liées à des actifs existants (*Opex*). Concernant les constructions, Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux et l'assistance à la gestion d'actifs. Sur les actifs existants, Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients ;

- **Certification**

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises ;

- **Biens de consommation**

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs, des revendeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Principes comptables

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intra-groupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe donnent lieu à de multiples missions de très courte durée pour un même contrat. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires de ces contrats à la date de réalisation de chaque mission.

D'autres contrats génèrent des missions de plus longue durée, notamment dans les activités *Marine & Offshore* et *Bâtiment & Infrastructures*. Ces contrats satisfont les conditions de non re-performance et, pour certains d'entre eux, du droit exécutoire à paiement, telles que définies par la norme IFRS 15. Pour ces contrats, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre de leurs obligations de performance. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque obligation de performance du contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période.

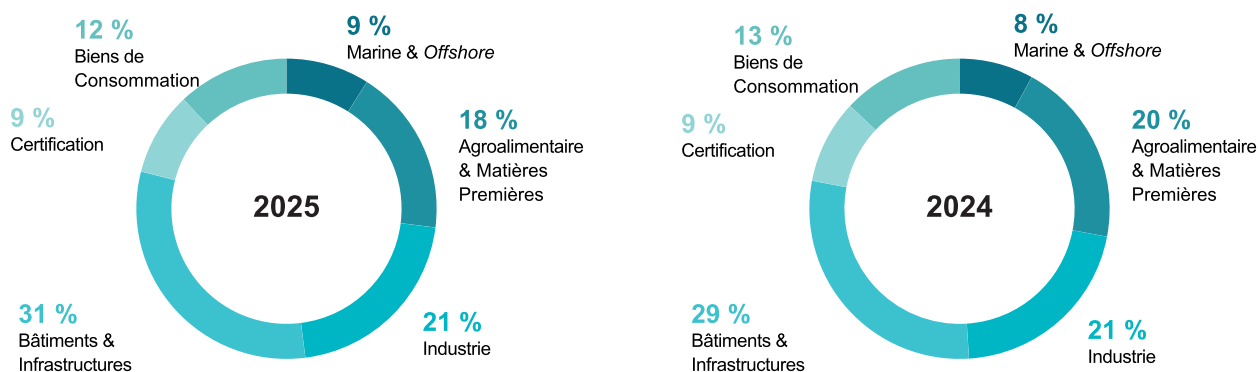
Informations par secteur opérationnel

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté est présentée telle qu'elle est suivie par le management du Groupe :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel ajusté	
	2025	2024	2025	2024 (1)
Marine & Offshore	557,9	504,2	130,8	118,2
Agroalimentaire & Matières Premières	1 163,7	1 264,2	175,6	176,0
Industrie	1 372,8	1 319,3	190,2	189,6
Bâtiment & Infrastructures	1 997,9	1 828,9	272,7	234,7
Certification	571,7	527,3	104,3	103,4
Biens de consommation	802,4	797,0	179,3	174,3
TOTAL	6 466,4	6 240,9	1 052,9	996,2

(1) Les chiffres par activité de l'exercice 2024 ont été retraités à la suite d'une reclassification ayant un impact sur les divisions Industrie et Marine & Offshore (environ 0,3 million d'euros sur le résultat opérationnel ajusté de l'exercice).

La répartition relative du chiffre d'affaires par secteur opérationnel est la suivante :



Parmi les éléments concourant à la formation du résultat opérationnel ajusté, les frais de personnel et les dotations aux amortissements (hors amortissements relatifs aux actifs incorporels issus des acquisitions) sont présentés ci-après par secteur opérationnel :

(en millions d'euros)	Frais de personnel		Dotations aux amortissements	
	2025	2024	2025	2024
Marine & Offshore	(318,9)	(290,3)	(21,5)	(20,5)
Agroalimentaire & Matières Premières	(566,9)	(599,9)	(58,8)	(66,2)
Industrie	(710,8)	(692,3)	(39,7)	(38,3)
Bâtiment & Infrastructures	(1 128,7)	(1 046,2)	(57,1)	(48,5)
Certification	(261,0)	(240,6)	(11,2)	(11,2)
Biens de consommation	(393,1)	(395,6)	(53,4)	(54,7)
TOTAL	(3 379,4)	(3 264,9)	(241,7)	(239,4)

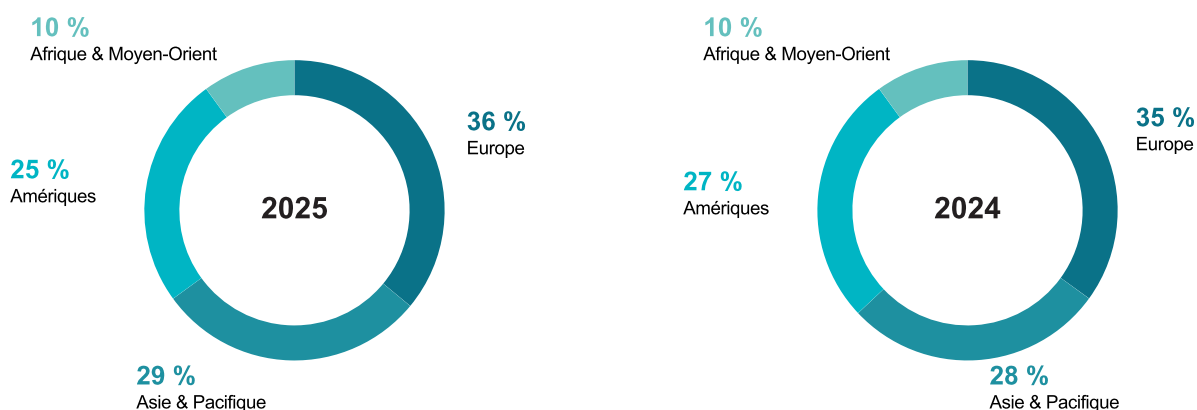
Chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique présentée ci-dessous est fondée sur le lieu dans lequel l'entité juridique est implantée, compte tenu de l'organisation interne du Groupe et de la présence de contrats mondiaux qui peuvent être facturés par une filiale mais opérés par une ou plusieurs autres.

(en millions d'euros)	2025	2024
Europe	2 318,1	2 154,8
Asie-Pacifique	1 859,6	1 779,3
Amériques	1 607,9	1 678,3
Afrique et Moyen-Orient	680,8	628,5
TOTAL	6 466,4	6 240,9

Le chiffre d'affaires 2025 a principalement été généré en France (16 %, stable en comparaison avec 2024), aux États-Unis (12 %, contre 13 % en 2024) et en Chine (11 % contre 12 % en 2024).

La répartition relative du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :



Actifs non courants par zone géographique

La répartition des actifs non courants ⁽¹⁾ par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Europe	497,7	418,4
Asie-Pacifique	275,7	362,4
Amériques	381,4	445,2
Afrique et Moyen-Orient	52,5	49,9
TOTAL	1 207,3	1 275,9

(1) Hors actifs financiers non courants, impôts différés et écarts d'acquisition, ces derniers étant gérés par secteur d'activité et ne font pas l'objet d'une affectation par zone géographique.

Au 31 décembre 2025, ces actifs non courants sont principalement situés en France (244,6 millions d'euros contre 214,7 millions d'euros au 31 décembre 2024), aux États-Unis (121,1 millions d'euros contre 172,4 millions d'euros au 31 décembre 2024) et au Canada (120,7 millions d'euros contre 144,1 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 8 ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Principes comptables

Locations immobilières et mobilières

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers sont constatés en charges opérationnelles.

Autres services extérieurs

Ce poste comprend différents types de charges telles que les coûts de prestataires de travail temporaire, les frais de télécommunication, les primes d'assurance et les honoraires dont ceux relatifs aux activités acquises ou cédées.

Autres charges liées au personnel

Ce poste comprend notamment les charges relatives aux *stock-options* et aux actions de performance, ainsi que les charges relatives aux avantages au personnel à long terme.

Autres produits et charges d'exploitation

Ce poste comprend notamment les :

- résultats de cession des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- résultats de cession et d'arrêt des activités. Ce résultat tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée ;
- impacts des ajustements de prix relatifs aux acquisitions de plus de douze mois.

Certains de ces principes de présentation sont mentionnés dans les « principes optionnels appliqués » de la note 3.1 « Base de préparation des états financiers ».

Les principaux postes concourant à la formation du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	2025	2024
Achats de matières	(186,0)	(188,3)
Sous-traitance opérationnelle	(687,0)	(632,0)
Locations immobilières et mobilières	(73,4)	(67,4)
Transports et déplacements	(482,7)	(475,9)
Autres services extérieurs	(580,7)	(579,6)
Total achats et charges externes	(2 009,8)	(1 943,2)
Salaires et primes	(2 644,0)	(2 562,3)
Charges sociales	(586,7)	(562,7)
Autres charges liées au personnel	(148,7)	(139,9)
Total frais de personnel	(3 379,4)	(3 264,9)
Provisions sur actifs circulants	(23,8)	(19,1)
Provisions pour risques et charges	(14,3)	(3,9)
Total (dotations)/reprises de provisions	(38,1)	(23,0)
Gains/(pertes) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4,7)	3,0
Gains/(pertes) sur cessions d'activités	58,4	18,3
Autres produits et charges d'exploitation	28,4	23,8
Total autres produits et charges d'exploitation	82,1	45,1

En 2025, le Groupe a constaté des gains nets sur cessions d'activités pour un montant de 58,4 millions d'euros. Ce montant inclut notamment un gain de 87,2 millions d'euros relatif à la finalisation de la cession de l'activité de tests alimentaires (cf. note 12 « Acquisitions et cessions »), ainsi qu'une perte de valeur de 29,5 millions d'euros relative à la cession – en cours au 31 décembre 2025 – d'une activité non stratégique de supervision technique sur des projets de construction en Chine ; cette cession a été finalisée en janvier 2026 (cf. note 34 « Actifs et passifs destinés à être cédés »).

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Principes comptables

Outre le résultat de change, le poste « Autres produits et charges financiers » du résultat comprend notamment les :

- variations de la juste valeur des actifs financiers non courants et courants classés à la juste valeur par résultat ;
- variations de juste valeur des instruments dérivés (pour les contrats ne remplissant pas les critères de la norme IFRS 9 sur la couverture des flux de trésorerie) ;
- diminutions de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- provisions pour dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ;
- augmentations de provisions pour risques et charges résultant de la réactualisation ;
- conséquences de l'application de la norme IAS 29.

Le coût financier des régimes de retraite comprend les :

- augmentations de provisions pour régimes de retraites résultant de la réactualisation ;
- gains et pertes actuariels découlant d'ajustements des hypothèses de taux d'actualisation pour les autres engagements à long terme envers les employés.

Certains de ces principes de présentation sont mentionnés dans les « principes optionnels appliqués » de la note 3.1 « Base de préparation des états financiers ».

Les autres produits et charges financiers se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat de change	(28,3)	5,9
Coût financier des régimes de retraite	(7,6)	(4,4)
Rendement implicite des actifs de régimes de retraite financés	0,9	0,9
Autres	(14,6)	(21,3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(49,6)	(18,9)

Au 31 décembre 2025, la composante taux du résultat réalisé sur les couvertures de change pour un montant total de - 1,7 million d'euros a été comptabilisée dans le coût de l'endettement financier brut (2,4 millions d'euros de charge en 2024).

Le poste « Autres » inclut notamment, en 2025, les conséquences de l'application d'IAS 29 pour un montant de - 6,8 millions d'euros (contre - 11,1 millions d'euros en 2024).

NOTE 10 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Principes comptables

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles et des impôts différés de chaque entité fiscale consolidée. Le Groupe a choisi d'inclure le montant de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des entreprises françaises dans sa charge d'impôt sur les résultats.

Conformément à l'interprétation IFRIC 23 sur les positions fiscales incertaines, un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

La provision pour risques fiscaux est comprise dans le poste « Impôt sur le résultat exigible » dans l'état de la situation financière consolidée.

Les principes comptables relatifs aux impôts différés sont présentés en note 16 « Impôts différés ».

La charge d'impôt sur les résultats consolidés se répartit entre impôts courants et impôts différés selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôts courants	(281,7)	(287,7)
Impôts différés	15,8	13,9
CHARGE D'IMPÔT	(265,9)	(273,8)

Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, s'établit à 30,4 % en 2025 contre 31,7 % en 2024.

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat avant impôts (A)	875,4	863,0
Charge d'impôt (B)	265,9	273,8
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (B/A)	30,4 %	31,7 %

La variation observée du TEI résulte principalement de la cession des activités de tests alimentaires qui bénéficie d'une taxation plus faible et d'une baisse de la charge de retenues à la source supportée par le Groupe.

Les différences entre la charge d'impôt effective et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition en vigueur en France au résultat consolidé avant impôt sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat avant impôt	875,4	863,0
Taux de la société mère	25,825 %	25,825 %
Charge d'impôt théorique au taux de la société mère	(226,1)	(222,9)
Différentiel de taux des pays étrangers ⁽¹⁾	7,7	5,8
Non activation de déficits reportables	(5,8)	(22,3)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	1,4	4,5
Différences permanentes	(22,7)	(16,4)
Changements d'estimation	4,7	(6,9)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(3,0)	(2,9)
Taxation des dividendes reçus des filiales	(13,7)	(12,8)
Contribution exceptionnelle en France	(8,4)	-
Autres	-	0,1
Impôt effectif constaté	(265,9)	(273,8)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	30,4 %	31,7 %

(1) En 2025, les principaux contributeurs au différentiel de taux des pays étrangers se situent dans les pays suivants : Chine, Vietnam, Hong Kong, Thaïlande et Taiwan.

La charge d'impôt sur le résultat consolidé en 2025 s'élève à 265,9 millions d'euros, contre 273,8 millions d'euros en 2024. Cette charge d'impôt inclut la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France qui s'élève à 8,4 millions d'euros (étant entendu que la part assise sur l'impôt 2024 a été intégralement prise en 2025).

Les conséquences de la réglementation Pilier II ont été prises en compte dans le calcul de la charge d'impôt de l'année 2025 et n'ont pas d'incidence significative. La variation du taux effectif d'impôt résulte principalement de la cession de l'activité de tests alimentaires qui bénéficie d'une taxation plus faible.

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2025			2024		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion	(286,3)	-	(286,3)	9,9	-	9,9
Gains/(pertes) actuariels	(0,2)	-	(0,2)	1,6	(0,6)	1,0
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(286,5)	-	(286,5)	11,5	(0,6)	10,9

NOTE 11 ÉCARTS D'ACQUISITION

Principes comptables

Écart d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition d'une activité, augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise, sur la juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition (cf. note 12 « Acquisitions et cessions »).

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le résultat dégagé sur la cession d'une activité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée.

Test de dépréciation

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué sur une base annuelle ou lorsqu'apparaissent des indications de perte de valeur.

Afin de tester l'éventuelle perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe affecte ces écarts d'acquisition à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition, c'est-à-dire à chaque secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités compte tenu de leur gestion globalisée.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant le groupe d'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable du groupe d'UGT. La valeur recouvrable du groupe d'UGT correspond à sa valeur d'utilité, *i.e.* aux excédents de trésorerie futurs générés par celui-ci. Ces flux de trésorerie s'entendent après investissements de maintenance et éventuels éléments non récurrents. Ils sont par ailleurs nets d'impôt et excluent les coûts de financement externe. Les prévisions s'appuient sur des estimations récentes à moyen et long terme (budget de l'année suivante et plan à trois ans).

Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Elles sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des activités acquises.

Évolution des écarts d'acquisition en 2025

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Valeur brute	2 451,6	2 268,5
Pertes de valeur	(138,6)	(141,1)
Écarts d'acquisition au 1^{er} janvier	2 313,0	2 127,4
Acquisitions de la période	82,0	235,5
Cessions de la période	-	(35,0)
Écart de conversion et autres mouvements	(121,3)	(14,9)
Écarts d'acquisition au 31 décembre	2 273,7	2 313,0
Valeur brute	2 408,6	2 451,6
Pertes de valeur	(134,9)	(138,6)
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	2 273,7	2 313,0

Au 31 décembre 2025, les « Écarts de conversion et autres mouvements » incluent une revalorisation des écarts d'acquisition pour un montant de 41,9 millions d'euros relative à la finalisation des exercices d'allocation des prix d'acquisition.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours des exercices 2025 et 2024.

Affectation des écarts d'acquisition aux groupes d'UGT en 2025

Les écarts d'acquisition affectés aux principaux groupes d'UGT au 31 décembre 2025 se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Marine & Offshore	40,4	40,9
Agroalimentaire & Matières Premières	669,7	710,7
Industrie	418,5	419,4
Bâtiment & Infrastructures	635,3	617,0
Certification	102,7	94,2
Biens de consommation	407,1	430,8
TOTAL	2 273,7	2 313,0

Tests de dépréciation – Méthodologie et résultats 2025

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition du Groupe sont affectés à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (groupes d'UGT).

La présentation des résultats du Groupe se fait au travers de six activités opérationnelles : Marine & Offshore, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Certification et Biens de consommation qui constituent ces six groupes d'UGT.

La valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT s'appuie sur des estimations influencées par les deux facteurs suivants :

- la croissance future : les excédents de trésorerie dépendent de la performance d'un groupe d'UGT. Cette performance est fondée sur des hypothèses de croissance à un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, la performance est calculée sur la base d'une hypothèse de croissance perpétuelle proche du taux d'inflation du groupe d'UGT. Les taux de croissance perpétuelle oscillent entre 2,1 % et 2,6 % selon les groupes d'UGT ;
- le taux d'actualisation : l'estimation de la valeur d'utilité est fondée sur des excédents de trésorerie futurs actualisés au coût moyen pondéré du capital. Il s'agit d'un taux après impôts déterminé sur la base de calculs effectués par un expert indépendant. En 2025, les taux appliqués se situent entre 8,5 % et 9,2 % selon les groupes d'UGT.

Analyses de sensibilité

Les paramètres de sensibilité pouvant avoir un impact significatif sur les résultats des tests sont la croissance organique, le taux de marge, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle.

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés d'un ou plusieurs de ces paramètres de manière simultanée (par exemple, variation de 200 points de base à la baisse de la croissance organique, du taux de marge, du taux de croissance perpétuelle et une variation de 200 points de base à la hausse du taux d'actualisation) ne conduit à ce que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Changement climatique

Les effets du changement climatique à court terme sont pris en compte lors de l'établissement des prévisions stratégiques du Groupe sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Ainsi, les projections des flux de trésorerie intègrent les coûts de 6,1 millions d'euros ⁽¹⁾ prévus dans le plan de transition visant à atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 à horizon 2030 et axé autour de la production et du recours aux énergies renouvelables ainsi qu'autour de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Ce plan de transition donne les résultats attendus puisqu'au 31 décembre 2025, l'objectif intermédiaire de réduction des émissions de CO₂ des scopes 1 et 2 a été atteint. À ce stade, le Groupe estime que la prise en compte d'un taux de croissance à l'infini n'a pas d'impact dans la mesure où la valeur recouvrable de ces actifs reste significativement supérieure à leur valeur comptable.

(1) Par simplification, les coûts relatifs aux contrats de location des panneaux solaires n'ont pas été considérés comme des investissements (Capex) conformément à IFRS 16 mais comme des dépenses d'exploitation (Opex) selon le montant des loyers annuels.

NOTE 12 ACQUISITIONS ET CESSIONS

Principes comptables

Méthode de l'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition d'activités dont le Groupe a le contrôle exclusif (cf. note 3.2 « Méthodes de consolidation »).

Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (cf. note 11 « Écarts d'acquisition »).

Conformément à IFRS 3R, le Groupe finalise, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition, l'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde (y compris l'impact de la désactualisation). Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Acquisitions de la période

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a notamment réalisé les acquisitions suivantes :

Acquisitions à 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Principal pays
Mars	Contec AQS	Bâtiment & Infrastructures	Italie
Mars	GeoAssay	Agroalimentaire & Matières Premières	Chili
Août	Lab System	Biens de consommation	Brésil
Août	Hinneburg	Industrie	Allemagne
Octobre	London Building Control	Bâtiment & Infrastructures	Royaume-Uni
Novembre	Sólida	Industrie	Espagne

Acquisitions inférieures à 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Pourcentage acquis	Principal pays
Août	Ecoplus	Biens de consommation	80 %	Corée du Sud
Août	Institute for Cyber Risk	Certification	60 %	Danemark
Décembre	SPIN360	Biens de consommation	80 %	Italie

L'affectation du prix des acquisitions 2025 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée sur la base des informations et des évaluations provisoires disponibles à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après est déterminé avant l'affectation finale du prix des acquisitions 2025 :

(en millions d'euros)	2025	2024
Prix des activités acquises	129,7	317,6
<i>Juste valeur des actifs et passifs acquis</i>		
Actif non courant	78,4	207,8
Actif courant hors trésorerie	32,9	59,7
Trésorerie des sociétés acquises	15,9	21,7
Passif non courant hors endettement	(30,8)	(42,0)
Passif courant hors endettement	(29,9)	(66,0)
Endettement	(16,1)	(90,2)
Intérêts minoritaires acquis	(2,7)	(8,9)
Juste valeur totale des actifs et passifs acquis	47,7	82,1
ÉCARTS D'ACQUISITION	82,0	235,5

L'existence d'un écart d'acquisition résiduel non affecté est attribuable principalement au capital humain des sociétés acquises et aux synergies importantes attendues de ces acquisitions.

Pour les acquisitions réalisées en 2024 dont la période d'ajustement s'est terminée en 2025, les ajustements de juste valeur ont été comptabilisés en 2025, conduisant à la comptabilisation d'un complément d'écart d'acquisition d'un montant de 41,9 millions d'euros.

L'état de la situation financière consolidée 2024 prenant en compte l'affectation finale du prix des acquisitions 2024 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, à leur date d'acquisition, est le suivant :

(en millions d'euros)	Décembre 2024 Retraité	Décembre 2024
Écarts d'acquisition	2 355,3	2 313,0
Immobilisations incorporelles	406,7	464,4
Autres actifs non courants	1 051,8	1 043,6
Total actif non courant	3 813,8	3 821,0
Clients et autres débiteurs	1 643,3	1 644,9
Autres actifs courants	372,6	373,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 203,5	1 204,2
Total actif courant	3 219,4	3 222,1
Actifs destinés à être cédés	151,8	151,8
TOTAL ACTIF	7 185,0	7 194,9
Capital	54,5	54,5
Réserves et résultat consolidés	1 917,8	1 917,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	1 972,3	1 971,7
Participations ne donnant pas le contrôle	64,1	64,1
Total capitaux propres	2 036,4	2 035,8
Dettes financières non courantes	1 897,0	1 896,5
Impôts différés passifs	85,3	102,6
Autres passifs non courants	630,2	620,6
Total passif non courant	2 612,5	2 619,7
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 384,4	1 392,5
Autres passifs courants	1 117,9	1 113,1
Total passif courant	2 502,3	2 505,6
Passifs destinés à être cédés	33,8	33,8
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 185,0	7 194,9

Les impacts liés à l'affectation finale du prix des acquisitions 2024 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables dans le compte de résultat consolidé 2024 ne sont pas significatifs.

Les coûts des activités acquises sont payés en numéraire. L'impact des acquisitions sur la trésorerie de l'exercice est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Prix des activités acquises	(129,7)	(317,6)
Trésorerie des sociétés acquises	15,9	21,7
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	14,0	17,4
Décaissements nets sur acquisitions antérieures	(15,0)	(21,7)
IMPACT DES ACTIVITÉS ACQUISES SUR LA TRÉSORERIE	(114,8)	(300,2)

Le montant de - 126,2 millions d'euros figurant sur la ligne « Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise » du tableau des flux de trésorerie consolidés comprend également des frais d'acquisition décaissés pour un montant de - 11,4 millions d'euros.

Ajustements de prix

Les ajustements de prix relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2025 ont été estimés au cours de l'exercice 2025, ayant conduit le Groupe à constater un produit de 0,6 million d'euros (contre une charge de 0,8 million d'euros au cours de l'exercice 2024).

Le montant figurant au bilan au titre des compléments de prix d'acquisition et des ajustements de prix s'établit à 29,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 32,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les mouvements de la période sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Au 1^{er} janvier	96,8	120,7
Nouvelles options	12,7	31,5
Exercice d'options	(35,6)	(58,3)
Variation de la valeur du prix d'exercice des options en cours et écart de conversion	(1,7)	2,9
Au 31 décembre	72,2	96,8
dont à plus d'un an	28,7	58,0
dont à moins d'un an	43,5	38,8

La valorisation de ces options est généralement réalisée sur la base d'estimations d'agrégats financiers opérationnels futurs.

Données comparables

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a acquis des sociétés ou groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annualisé est d'environ 96 millions d'euros et le résultat opérationnel avant amortissements des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises est d'environ 5 millions d'euros.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe, en incluant les principales acquisitions de l'exercice, comme si ces acquisitions avaient été incluses dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2025. Le résultat opérationnel inclut l'amortissement des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises sur douze mois.

(en millions d'euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires des états financiers	6 466,4	6 240,9
Chiffre d'affaires retraité	6 530,5	6 392,2
Résultat opérationnel des états financiers	992,4	933,4
Résultat opérationnel retraité	997,1	942,2
Résultat net des états financiers	609,5	589,2
Résultat net retraité	613,2	594,0

Cessions

Le tableau ci-dessous présente les différents impacts sur le bilan et le compte de résultat des cessions de la période :

(en millions d'euros)	2025	2024
Prix de cession	179,1	108,8
Actifs et Passifs cédés		
Actifs non courants	(118,1)	(67,4)
Actifs courants	(32,7)	(57,9)
Trésorerie	(11,2)	(1,9)
Passifs courants et non courants	55,5	36,7
Valeur nette comptable de l'actif	(106,5)	(90,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	15,3	-
Valeur nette comptable de l'actif cédé par le Groupe	(91,2)	(90,5)
Résultat de cession d'activités avant impôt	87,9	18,3
Effet d'impôt	(14,0)	(5,0)
RÉSULTAT DE CESSION D'ACTIVITÉS APRÈS IMPÔT	73,9	13,3

Le résultat de cession d'activités avant impôt comprend notamment un gain de 87,2 millions d'euros relatif à la finalisation de la cession de l'activité de tests alimentaires.

Les cessions de la période après prise en compte des frais afférents à ces opérations ont un impact de 156,3 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe, présenté sur la ligne « Cessions de filiales et d'activités, nettes de la trésorerie cédée » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les logiciels et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- les logiciels achetés ou développés en interne.

Les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Relations clients, marques, logiciels et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des immobilisations incorporelles au coût historique, déduction faite des amortissements. Ce coût représente la juste valeur des actifs concernés à la date d'acquisition.

La juste valeur et la durée de vie économique de ces actifs sont généralement déterminées à la date d'acquisition par des experts indépendants pour les acquisitions significatives et en interne pour les autres. Ces éléments sont ajustés, le cas échéant, dans les douze mois suivant la date d'acquisition. La charge d'amortissement est calculée à partir de la date d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie estimée suivantes :

Relations clients	5 à 20 ans
Marques	5 à 15 ans
Logiciels	2 à 12 ans
Accords de non-concurrence	2 à 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Logiciels acquis ou développés

Les coûts liés à l'acquisition et au développement de logiciels contrôlés par le Groupe sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir, développer et mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire ou selon le mode des unités de production. L'amortissement est basé sur la durée d'utilité estimée des logiciels, n'excédant pas 12 ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels contrôlés par le Groupe sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts de modification et de paramétrage de logiciels en mode SaaS sont traités comme un contrat de services et sont constatés en charge opérationnelle.

Test de dépréciation

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en groupes d'UGT.

Pour les relations clients, les indices de pertes de valeur sont identifiés au travers d'une analyse qui s'appuie sur des informations :

- quantitatives (par exemple évolution du chiffre d'affaires réalisé sur trois ans, couverture par le résultat opérationnel ajusté de l'amortissement de la relation client) ;
- qualitatives (par exemple perte d'un client historique important, décision de restructuration significative).

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La variation des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2024	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Mises au rebut	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2025
Relations clients	1 242,7	-	-	54,7	(165,3)	1 132,1
Autres immobilisations incorporelles	391,4	26,7	(6,6)	(2,0)	(8,0)	401,5
Immobilisations en-cours	18,3	11,4	-	-	(2,5)	27,2
Valeurs brutes	1 652,4	38,1	(6,6)	52,7	(175,8)	1 560,8
Relations clients	(873,0)	(53,2)	-	2,9	83,8	(839,5)
Autres immobilisations incorporelles	(315,0)	(30,4)	3,5	2,3	11,7	(327,9)
Amortissements et provisions	(1 188,0)	(83,6)	3,5	5,2	95,5	(1 167,4)
Relations clients	369,7	(53,2)	-	57,6	(81,5)	292,6
Autres immobilisations incorporelles	76,4	(3,7)	(3,1)	0,3	3,7	73,6
Immobilisations en-cours	18,3	11,4	-	-	(2,5)	27,2
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	464,4	(45,5)	(3,1)	57,9	(80,3)	393,4

(en millions d'euros)	Décembre 2023	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Mises au rebut	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2024
Relations clients	1 136,6	-	(30,8)	149,2	(12,3)	1 242,7
Autres immobilisations incorporelles	366,0	17,5	(3,7)	12,5	(0,9)	391,4
Immobilisations en-cours	13,3	9,9	-	0,1	(5,0)	18,3
Valeurs brutes	1 515,9	27,4	(34,5)	161,8	(18,2)	1 652,4
Relations clients	(871,6)	(42,5)	16,0	17,7	7,4	(873,0)
Autres immobilisations incorporelles	(284,3)	(28,4)	3,6	(8,8)	2,9	(315,0)
Amortissements et provisions	(1 155,9)	(70,9)	19,6	8,9	10,3	(1 188,0)
Relations clients	265,0	(42,5)	(14,8)	166,9	(4,9)	369,7
Autres immobilisations incorporelles	81,7	(10,9)	(0,1)	3,7	2,0	76,4
Immobilisations en-cours	13,3	9,9	-	0,1	(5,0)	18,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	360,0	(43,5)	(14,9)	170,7	(7,9)	464,4

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » comprend essentiellement des logiciels, des marques et des accords de non-concurrence.

Les montants alloués aux « Variations de périmètre » des relations clients en 2025 concernent principalement les acquisitions de l'année. Lorsque les valorisations des relations clients sont ajustées lors de l'exercice suivant leur acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans les « Autres mouvements » ; en 2025, les ajustements des relations clients relatives aux acquisitions 2024, génèrent un impact de - 61,5 millions d'euros.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 83,6 millions d'euros en 2025 (70,9 millions d'euros en 2024), y compris 57,8 millions d'euros relatifs aux immobilisations incorporelles issues des acquisitions (cf. note 4 « Indicateur financier non défini par les normes IFRS »).

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge de l'exercice 2025 comprend notamment un montant de 5,0 millions d'euros au titre de l'activité Marine & Offshore en France (4,9 millions d'euros en 2024).

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Comptabilisation et amortissement

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des immobilisations corporelles à leur coût historique diminué des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 33 ans
Installations	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Test de dépréciation

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT).

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La variation des immobilisations corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2024	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Mises au rebut	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2025
Terrains	23,7	-	-	-	(2,3)	21,4
Constructions	64,5	1,8	(1,7)	0,1	(10,3)	54,4
Installations, matériel et outillage	999,1	46,2	(49,5)	(4,9)	(27,8)	963,1
Matériel informatique et autres	239,1	17,8	(21,6)	0,8	(13,7)	222,4
Immobilisations en-cours	17,1	43,5	-	0,2	(44,8)	16,0
Valeurs brutes	1 343,5	109,3	(72,8)	(3,8)	(98,9)	1 277,3
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(27,7)	(1,1)	1,5	-	3,3	(24,0)
Installations, matériel et outillage	(729,8)	(62,8)	42,1	8,1	42,0	(700,4)
Matériel informatique et autres	(184,1)	(19,7)	20,3	(0,2)	10,3	(173,4)
Amortissements et provisions	(941,6)	(83,5)	63,8	7,9	55,6	(897,8)
Terrains	23,7	-	-	-	(2,3)	21,4
Constructions	36,8	0,7	(0,2)	0,1	(7,0)	30,4
Installations, matériel et outillage	269,3	(16,6)	(7,4)	3,2	14,2	262,7
Matériel informatique et autres	55,0	(1,9)	(1,3)	0,6	(3,4)	49,0
Immobilisations en-cours	17,1	43,5	-	0,2	(44,8)	16,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	401,9	25,7	(8,9)	4,1	(43,3)	379,5

(en millions d'euros)	Décembre 2023	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Mises au rebut	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2024
Terrains	17,5	-	-	6,4	(0,2)	23,7
Constructions	72,0	0,1	(1,2)	18,1	(24,5)	64,5
Installations, matériel et outillage	963,1	47,5	(63,7)	43,2	9,0	999,1
Matériel informatique et autres	228,2	15,8	(20,1)	10,5	4,7	239,1
Immobilisations en-cours	19,3	52,3	-	0,2	(54,7)	17,1
Valeurs brutes	1 300,1	115,7	(85,0)	78,4	(65,7)	1 343,5
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(40,5)	(3,1)	0,5	(6,5)	21,9	(27,7)
Installations, matériel et outillage	(697,3)	(64,7)	54,7	(26,3)	3,8	(729,8)
Matériel informatique et autres	(173,3)	(18,3)	17,4	(8,8)	(1,1)	(184,1)
Amortissements et provisions	(911,1)	(86,1)	72,6	(41,6)	24,6	(941,6)
Terrains	17,5	-	-	6,4	(0,2)	23,7
Constructions	31,5	(3,0)	(0,7)	11,6	(2,6)	36,8
Installations, matériel et outillage	265,8	(17,1)	(9,0)	16,8	12,8	269,3
Matériel informatique et autres	54,9	(2,5)	(2,7)	1,8	3,5	55,0
Immobilisations en-cours	19,3	52,2	-	0,2	(54,6)	17,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	389,0	29,6	(12,4)	36,8	(41,1)	401,9

Les immobilisations corporelles du Groupe sont essentiellement des équipements de laboratoires concernant les activités de tests Agroalimentaires, de Matières Premières et de Biens de consommation.

Les principaux centres d'expertise en métaux et minéraux sont situés en Australie et au Canada. Les centres majeurs en produits pétroliers et pétrochimiques sont basés aux États-Unis et au Canada.

Les laboratoires de la division Biens de consommation sont essentiellement localisés en Asie et aux Amériques.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 83,5 millions d'euros en 2025, contre 86,1 millions d'euros en 2024.

NOTE 15 DROITS D'UTILISATION ET DETTES DE LOCATION

Principes comptables

Droits d'utilisation et dettes de location

Les dettes de location correspondent aux paiements futurs actualisés sur la base du taux implicite du contrat ou, à défaut sur la base des taux marginaux d'endettement des filiales en fonction de la durée de leurs contrats ainsi que de leurs risques pays, devise et crédit. La durée du contrat intègre les options de renouvellement dont l'exercice est considéré comme raisonnablement certain. Dans le cas de baux en tacite prolongation, la durée est estimée selon l'économie du contrat au sens large conformément à la clarification de l'IFRIC publiée en novembre 2019. Les paiements futurs intègrent les loyers fixes, les effets de l'indexation et le prix d'exercice des options d'achat jugées raisonnablement certaines. En revanche, ils ne comprennent pas les composants services qui sont comptabilisés en charges.

La valeur du droit d'utilisation correspond au montant de la dette de location ajustée des loyers payés d'avance, des avantages reçus du bailleur et des coûts directs initiaux de mise en place du contrat. En cours de contrat, le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien si le contrat prévoit le transfert de propriété au preneur ou si celui-ci est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Certains paramètres (durée, indexation etc.) peuvent être revus, ce qui donne lieu à l'ajustement des dettes de location en contrepartie du droit d'utilisation.

À la date de première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'évaluer le droit d'utilisation des principaux baux immobiliers comme si la norme avait toujours été appliquée, à l'exclusion des coûts directs initiaux. Le droit d'utilisation des autres baux immobiliers et des baux relatifs aux équipements est aligné sur le montant de la dette au 1^{er} janvier 2019 (ajustée des loyers payés d'avance ou à payer).

Au compte de résultat, les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont incluses dans les dotations aux amortissements du résultat opérationnel. La charge d'intérêts relative aux dettes de location est incluse en coût de l'endettement financier brut. Le droit d'utilisation et la dette sont présentés sur des lignes dédiées au bilan, nommées « Droits d'utilisation » dans l'actif non courant et « Dettes de location » en passif non courant et en passif courant. Le remboursement de la dette et les intérêts payés afférents sont présentés avec les opérations de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie sur une ligne nommée « Remboursement des dettes et intérêts de location ».

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers continuent à être constatés en charges opérationnelles.

Test de dépréciation

Les droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT).

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Droits d'utilisation

La variation des droits d'utilisation par nature d'actif sous-jacent se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2024	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Résiliations	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2025
Constructions	624,3	83,5	(36,9)	7,2	(30,5)	647,6
Équipements et Véhicules	239,1	73,7	(29,9)	0,4	(2,7)	280,6
Valeurs brutes	863,4	157,2	(66,8)	7,6	(33,2)	928,2
Constructions	(318,1)	(77,8)	30,0	0,3	29,6	(336,0)
Équipements et Véhicules	(135,7)	(54,6)	26,3	-	6,2	(157,8)
Amortissements et provisions	(453,8)	(132,4)	56,3	0,3	35,8	(493,8)
Constructions	306,2	5,7	(6,9)	7,5	(0,9)	311,6
Équipements et Véhicules	103,4	19,1	(3,6)	0,4	3,5	122,8
DROITS D'UTILISATION NETS	409,6	24,8	(10,5)	7,9	2,6	434,4

(en millions d'euros)	Décembre 2023	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Résiliations	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2024
Constructions	573,7	108,8	(36,2)	(0,9)	(21,1)	624,3
Équipements et Véhicules	202,8	64,4	(18,3)	-	(9,8)	239,1
Valeurs brutes	776,5	173,2	(54,5)	(0,9)	(30,9)	863,4
Constructions	(271,1)	(82,2)	22,9	0,9	11,4	(318,1)
Équipements et Véhicules	(113,9)	(44,5)	17,6	-	5,1	(135,7)
Amortissements et provisions	(385,0)	(126,7)	40,5	0,9	16,5	(453,8)
Constructions	302,6	26,6	(13,3)	-	(9,7)	306,2
Équipements et Véhicules	88,9	19,9	(0,7)	-	(4,7)	103,4
DROITS D'UTILISATION NETS	391,5	46,5	(14,0)	-	(14,4)	409,6

Le montant des dotations aux amortissements des droits d'utilisation s'élève à 132,3 millions d'euros en 2025 contre 126,7 millions d'euros en 2024.

Le Groupe a accéléré l'électrification de sa flotte de véhicules en France en réalisant un investissement de 24,6 millions d'euros en 2025. Ce montant est inclus dans le poste « Acquisitions » des équipements et véhicules présenté dans le tableau ci-avant.

Dettes de location

Les dettes de location actualisées se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Dettes de location non courantes	347,6	328,0
Dettes de location courantes	118,0	114,3

L'échéancier des dettes de location non actualisées se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2025				
Dettes de location non courantes	434,4	-	294,1	140,3
Dettes de location courantes	137,7	137,7	-	-
Dettes de location	572,1	137,7	294,1	140,3

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2024				
Dettes de location non courantes	419,6	-	269,1	150,5
Dettes de location courantes	132,6	132,6	-	-
Dettes de location	552,2	132,6	269,1	150,5

Les mouvements de l'exercice 2025 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Au 1^{er} janvier	442,3	427,2
Acquisitions	157,2	173,2
Cessions/Résiliations	(8,7)	(16,7)
Paiement de la dette de location	(135,4)	(127,3)
Variations de périmètre	7,8	-
Écarts de conversion et autres mouvements	2,4	(14,1)
AU 31 DÉCEMBRE	465,6	442,3

Le montant du remboursement figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend le remboursement de la dette de location pour 135,4 millions d'euros en 2025 (127,3 millions d'euros en 2024) ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice pour 22,4 millions d'euros en 2025 (22,6 millions d'euros en 2024) incluant l'effet de la variation des intérêts courus.

Les paiements de loyers futurs relatifs aux contrats signés au 31 décembre 2025 et prenant effet après cette date s'élèvent à 7,2 millions d'euros (5,4 millions d'euros en 2024).

La charge de loyer exemptée d'IFRS 16 est de 54,9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Elle s'élevait à 50,5 millions d'euros au 31 décembre 2024.

NOTE 16 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Principes comptables

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ainsi que d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires sont établis sur la base des estimations de bénéfices imposables futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays conformément à la norme IAS 12.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporelles ou des déficits fiscaux reportables.

L'écart entre l'ajustement généré par l'application de la norme IFRS 16 et l'assiette fiscale des contrats de location donne lieu à constatation d'un impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts sont appréciés par entité fiscale qui peut regrouper plusieurs filiales d'un même pays. Pour une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés.

Le Groupe ne reconnaît pas d'impôts différés issus de l'application des règles du Pilier II de l'OCDE, conformément à l'exception temporaire instaurée par l'amendement d'IAS 12, Réforme fiscale internationale.

Les impôts différés au bilan se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
À l'actif		
À échéance à plus d'un an	56,2	51,7
À échéance à moins d'un an	80,7	80,2
Total Impôts différés à l'actif	136,9	131,9
Au passif		
À échéance à plus d'un an	(71,2)	(89,4)
À échéance à moins d'un an	(13,3)	(13,2)
Total Impôts différés au passif	(84,5)	(102,6)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	52,4	29,3

Les impôts différés au 31 décembre 2025 sont présentés après compensation par entité fiscale, le cas échéant.

Les mouvements de l'impôt différé sur la période se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Actif net d'impôt différé au début de la période	29,3	51,6
Produit/(charge) d'impôt différé de la période	15,8	13,9
Impôts différés comptabilisés en capitaux propres	-	(0,6)
Variations de périmètre	(11,0)	(34,9)
Écart de conversion et autres mouvements	18,3	(0,7)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE	52,4	29,3

La variation nette des impôts différés durant l'exercice, avant compensation par entité fiscale le cas échéant, est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions pour litiges sur contrats	Déficits reportables	Profits temporairement non taxables	Relations Clients	Autres	Total
Au 31 décembre 2023	30,1	1,0	42,9	(30,1)	(74,2)	81,9	51,6
Produit/(charge) au compte de résultat	-	0,7	(0,7)	(7,0)	14,7	6,2	13,9
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	(0,7)	-	-	-	-	0,1	(0,6)
Variations de périmètre	1,3	-	0,6	(0,5)	(40,5)	4,2	(34,9)
Écart de conversion	(0,1)	-	(2,3)	0,7	0,2	0,8	(0,7)
Au 31 décembre 2024	30,6	1,7	40,5	(36,9)	(99,8)	93,2	29,3
Produit/(charge) au compte de résultat	1,0	0,4	(5,1)	4,7	10,6	4,2	15,8
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(0,4)	-	1,3	0,4	(15,2)	2,9	(11,0)
Écart de conversion et autres mouvements	(0,7)	(0,1)	0,4	5,3	20,7	(7,3)	18,3
AU 31 DÉCEMBRE 2025	30,5	2,0	37,1	(26,5)	(83,7)	93,0	52,4

Les impôts différés actifs sur les déficits reportables sont fondés sur les bénéfices futurs estimés des entités ayant généré ces déficits. Ces estimations sont basées sur le budget 2026 et autres éléments utilisés dans le cadre des tests de dépréciation et respectent les délais de report des déficits de chaque pays.

Les autres impôts différés portent principalement sur les provisions et charges à payer non déductibles.

Au 31 décembre 2025 les déficits reportables cumulés non activés s'élèvent à 214,7 millions d'euros, dont 31,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (31 décembre 2024 : 223,3 millions d'euros, dont 80,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2024).

L'effet d'impôt correspondant à ces déficits s'élève à 54,1 millions d'euros, dont 7,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2025 (31 décembre 2024 : 53,6 millions d'euros, dont 19,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2024).

NOTE 17 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement des dépôts et cautionnements.

Les dépôts et cautionnements sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les dépôts et cautionnements sont initialement comptabilisés pour le montant des factures, puis dépréciés ultérieurement afin de refléter le risque de crédit selon la méthode du coût amorti.

Actifs financiers courants

Cette catégorie d'actifs correspond généralement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction étant comptabilisés en charges dans le compte de résultat. À la date de clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation des actifs financiers est constituée pour traduire le risque attendu sur l'ensemble de ces actifs dès l'origine de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Les autres actifs financiers s'établissent ainsi :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Participations mises en équivalence	6,2	4,8
Titres de participations non consolidées	0,6	0,5
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	75,7	94,9
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	82,5	100,2
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	9,8	11,3
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	9,8	11,3

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont essentiellement des dépôts de garantie sur des loyers de bureaux. Ces dépôts ne portent pas d'intérêt et ont une échéance comprise majoritairement entre un et cinq ans.

Figurent également dans ce poste des retenues de garanties clients dont l'échéance est supérieure à un an.

Le Groupe considère que la juste valeur des autres actifs financiers non courants est proche de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

La valeur nette comptable des actifs financiers non courants nantis par le Groupe s'élève à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2025.

Autres actifs financiers courants

Au 31 décembre 2025, les autres actifs financiers courants comprennent un montant de 7,4 millions d'euros des créances financières dans le cadre d'appels d'offres en Chine (contre 9,0 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les sommes perçues ne correspondent pas à la définition d'un élément de trésorerie selon la norme IAS 7.

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Principes comptables

Couverture de risque de change sur les financements

Le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers dérivés tels que les contrats de *swaps* et d'achat ou de vente ferme de devises afin de couvrir son risque de change sur les financements.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées en ligne « Résultat de change » dans le poste « Autres produits et charges financiers » comme les gains et pertes de change issus de l'actif ou du passif sous-jacent.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque le Groupe choisit de désigner un instrument financier dérivé comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'une transaction future hautement probable, la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits et pertes qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la (ou des) période(s) au cours de laquelle (desquelles) la transaction future couverte affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la perte de change est comptabilisé). La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le Groupe a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir contre le risque de change, notamment sur ses prêts intra-groupe.

Les instruments dérivés de change à moins d'un an (*swap* de change, achat et vente à terme) au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions de devises)	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
CAD	169,0	1,0
GBP	35,0	0,5
USD	(61,0)	0,4
CLP	13 120,0	0,1
ZAR	74,0	0,1
MXN	193,0	0,1
KRW	32 629,0	0,1
COP	52 144,0	(0,1)
PEN	91,0	(0,1)
CHF	4,0	(0,1)
JPY	1 842,0	(0,3)
AUD	(40,0)	(0,3)
CNY	113,0	(0,4)
HKD	334,0	(0,6)
SGD	52,0	-
PLN	6,0	-
SEK	22,0	-
DKK	(19,0)	-
CZK	17,0	-
NOK	12,0	-
HUF	(259,0)	-
ACTIF COURANT NET		0,4

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture.

Les couvertures de flux de trésorerie ne génèrent pas d'inefficacité significative en résultat financier au 31 décembre 2025.

NOTE 19 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Principes comptables

Les créances clients sont initialement comptabilisées pour le montant des factures, puis dépréciées ultérieurement pour refléter le risque de crédit selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. L'analyse des créances douteuses est réalisée au regard de l'antériorité de la créance, du statut du client et de l'existence ou non d'un litige sur la facturation.

Le risque attendu sur les créances clients est évalué sur la base d'une matrice de taux de défauts historiques par maturité d'actifs. Des ajustements reflétant le risque pays ou l'évolution future de l'environnement peuvent être effectués, le cas échéant.

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés	1 393,9	1 436,5
<i>Clients – factures émises</i>	1 195,0	1 244,4
<i>Clients – factures à émettre</i>	198,9	192,1
Stock de produits	41,0	45,3
Autres créances	258,4	238,2
Valeurs brutes	1 693,3	1 720,0
Provisions au début de la période	(75,1)	(70,6)
Dotations/reprises de la période	(9,8)	(2,8)
Variations de périmètre	(1,0)	(0,7)
Écarts de conversion et autres mouvements	9,6	(1,0)
Provisions à la fin de la période	(76,3)	(75,1)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	1 617,0	1 644,9

Le Groupe estime que la juste valeur des créances est proche de leur valeur nette comptable, car toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Il y a peu de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale. Le tableau suivant présente l'échéancier des créances clients (factures émises) et dépréciations associées :

(en millions d'euros)	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Clients factures émises	1 195,0	1 244,4	(72,0)	(71,1)	1 123,0	1 173,3
dont :						
• non échues	717,1	734,0			717,1	734,0
• échues						
depuis moins d'un mois	175,0	186,0	(1,2)	(0,8)	173,8	185,2
entre 1 et 3 mois	125,2	119,6	(4,4)	(3,8)	120,8	115,8
entre 3 et 6 mois	61,0	68,9	(5,9)	(4,9)	55,1	64,0
depuis plus de 6 mois	116,7	135,9	(60,5)	(61,6)	56,2	74,3

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe n'a enregistré aucun impact significatif lié aux défaillances financières avérées de ses clients. Par ailleurs, compte tenu de la répartition géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances échues et non provisionnées.

NOTE 20 ACTIFS ET PASSIFS SUR CONTRATS

Actifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Travaux en cours	261,5	309,4
Stock – Coûts d'obtention et de réalisation des contrats	0,4	0,3
ACTIFS SUR CONTRATS	261,9	309,7

La variation de la période résulte de la génération de droits à facturer transformant les actifs en créances clients et de la reconnaissance du chiffre d'affaires conduisant à la génération de nouveaux actifs sur contrats. La majorité des travaux en cours au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2024 a été facturée dans les douze mois suivants.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision pour dépréciation des actifs sur contrats s'élève à 0,2 million d'euros (14,9 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Produits constatés d'avance	233,2	244,7
Dettes sur contrats – Avances clients	14,5	24,4
PASSIFS SUR CONTRATS	247,7	269,1

Les dettes sur contrats sont des dettes relatives à des prestations non encore réalisées mais intégralement payées par les clients.

Les produits constatés d'avance représentent principalement la facturation des contrats en cours pour la partie des prestations non encore réalisées.

La variation des passifs sur contrats résulte de la conversion des passifs antérieurs en chiffre d'affaires et de la génération de nouveaux passifs due à des prestations facturées mais non encore exécutées.

NOTE 21 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les SICAV monétaires, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif financier courant.

Les variations de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisées en contrepartie du résultat financier dans les postes « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » et « Autres produits et charges financiers ».

La décomposition du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est la suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Équivalents de trésorerie	508,2	341,8
Trésorerie	857,9	862,4
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 366,1	1 204,2

Les équivalents de trésorerie correspondent notamment à des comptes ou dépôts à terme qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7.

L'essentiel du poste « Trésorerie » est considéré comme disponible. Toutefois, 15 % de la trésorerie est située dans 56 pays où la mise en place de prêts ou de comptes courants financiers est difficile voire impossible, par exemple en Inde ou en République démocratique du Congo. Malgré ces restrictions, la centralisation de la trésorerie au niveau de la Société reste possible au travers de la remontée de dividendes.

La trésorerie non centralisable compte tenu de la réglementation en vigueur représente environ 1,9 % du poste « Trésorerie ».

La trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 366,1	1 204,2
Concours bancaires courants	(4,1)	(3,6)
TRÉSORERIE NETTE	1 362,0	1 200,6

NOTE 22 CAPITAL SOUSCRIT

Principes comptables

Options de souscription d'actions

Dans le cadre des options de souscription d'actions, les sommes perçues lorsque les options sont exercées sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur coût d'achat et portées en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont également enregistrés en capitaux propres et ne conduisent pas à la formation du résultat de l'exercice.

Augmentations de capital

À la suite de l'exercice de 627 242 *stock-options*, le Groupe a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 0,1 million d'euros en capital et 12,4 millions d'euros en prime d'émission.

Réductions de capital

Par décisions des Conseils d'Administration ayant statué en février, en juin et en décembre 2025, la Société a procédé à des réductions de capital par l'annulation de 665 360 actions, équivalent à un montant de - 0,1 million d'euros en capital et - 18,2 millions d'euros en prime d'émission.

Capital social

Le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2025 est de 453 871 520 actions.

Il était de 453 909 638 actions au 31 décembre 2024. Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,12 euro et sont entièrement libérées.

Actions propres

Au 31 décembre 2025, le Groupe possède 10 218 830 actions auto-détenues dont la valeur comptable est inscrite en diminution des capitaux propres.

NOTE 23 PAIEMENTS EN ACTIONS

Principes comptables

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'actions de performance ou de *stock-options* est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments octroyés, à la date d'attribution. La charge résultant de cette évaluation est ajustée selon le niveau d'atteinte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que présence, objectifs financiers ou RSE – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – internes).

Le Groupe a mis en place trois types d'outils de rémunération à long terme qui sont dénoués en instruments de capitaux propres :

- des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'options de souscription d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Ces outils de rémunération à long terme sont notamment soumis à des conditions de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance financiers et extra-financiers (RSE).

Les principaux objectifs financiers peuvent être basés sur des indicateurs de marge opérationnelle ajustée et de taux de conversion en *cash*. Les objectifs financiers peuvent également être adossés au *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR est un indicateur qui détermine le rendement d'une action de la Société pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte à la fois le dividende et l'appréciation du cours de bourse de l'action.

Quant aux objectifs extra-financiers, les indicateurs retenus portent principalement sur le taux d'émission de CO₂ par salarié ainsi qu'au taux de féminisation à des postes de direction.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe. Les attributions concernent des plans d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à une période d'acquisition de trois ans selon les plans. La durée de vie des options de souscription ou d'achat d'actions est de dix ans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable.

TABLEAU DE MOUVEMENT DES OPTIONS

	Prix moyen pondéré d'exercice des options	Nombre d'options	Durée restante moyenne d'expiration des options non exercées
Options au 31 décembre 2023	22,98	6 247 865	6,4 ans
Options accordées pendant la période	27,73	930 630	
Options annulées pendant la période	24,22	(81 893)	
Options exercées pendant la période	21,55	(1 136 166)	
Options au 31 décembre 2024	23,97	5 960 436	6,8 ans
Options accordées pendant la période	-	-	
Options annulées pendant la période	26,11	(295 299)	
Options exercées pendant la période	21,61	(861 167)	
OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025	24,26	4 803 970	5,5 ANS

Sur les options en circulation au 31 décembre de chaque année, 3 055 810 options étaient exerçables à fin 2025 (fin 2024 : 3 096 642 options exerçables).

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS EN FIN DE PÉRIODE

	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options	
			Décembre 2025	Décembre 2024
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	-	105 518
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	31 680	67 680
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	639 551	669 151
Plan du 22/06/2018	22/06/2028	22,02	422 500	441 000
Plan du 21/06/2019	21/06/2029	21,26	424 369	511 993
Plan du 26/06/2020	26/06/2030	19,28	195 600	545 600
Plan du 25/06/2021	25/06/2031	26,06	564 700	755 700
Plan du 14/06/2022	14/06/2032	26,52	777 410	985 600
Plan du 02/08/2023	02/08/2033	24,16	884 530	962 564
Plan du 20/06/2024	21/06/2034	27,73	863 630	915 630
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025			4 803 970	5 960 436

Évaluation

Le nombre des options à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2024 : 100 %) et un taux d'attrition de 1 % par an en 2025. À noter que le taux de réalisation de l'objectif de performance des options attribuées en juin 2022 s'est établi à 85 %.

En 2025, la charge relative aux *stock-options* comptabilisée par le Groupe s'élève à 2,1 millions d'euros (2024 : 3,1 millions d'euros).

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois ou cinq années de service et à l'atteinte d'objectifs de performance.

Par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2025, le Groupe a attribué à certains cadres et au mandataire social 779 331 actions de performance. Les attributions sont subordonnées aux conditions suivantes :

- une condition de présence pendant trois ans ;
- la réalisation d'objectifs financiers internes pour l'année 2027 ;
- la réalisation d'objectifs RSE internes pour l'année 2027 ;
- la réalisation d'un objectif financier basé sur le *Total Shareholder Return* (TSR) pendant trois ans, pour 14 % de l'attribution.

Le 17 novembre 2025, la Directrice Générale du Groupe, agissant par délégation du Conseil d'administration du 22 octobre 2025, a attribué à certains cadres 114 784 actions de performance subordonnées aux mêmes conditions que celles du plan de juin 2025.

Par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2025, le Groupe a attribué à certains autres salariés 399 367 actions de performance. Ces attributions sont subordonnées aux mêmes conditions que celles des plans attribués en 2025 à certains cadres et au mandataire social, à l'exclusion de la condition basée sur le TSR.

Le 17 novembre 2025, la Directrice Générale du Groupe, agissant par délégation du Conseil d'administration du 22 octobre 2025, a attribué à certains autres salariés 11 194 actions de performance. Ces attributions aux autres salariés sont subordonnées aux mêmes conditions que celles des plans attribués en 2025 aux cadres et au mandataire social, à l'exclusion de la condition basée sur le TSR.

SITUATION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Date d'attribution	Fin de la période d'acquisition	Nombre d'actions
Plan du 01/05/2022	01/05/2027	400 000
Plan du 02/08/2023	02/08/2026	999 236
Plan du 20/06/2024	20/06/2027	1 036 580
Plan du 07/10/2024	07/10/2027	12 565
Plan du 19/06/2025	19/06/2028	1 155 400
Plan du 17/11/2025	17/11/2028	125 978
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025		3 729 759

Évaluation

La juste valeur unitaire des actions attribuées en juin 2025 ressort à 7,99 euros (2024 : 14,79 euros) pour les actions soumises à condition de TSR et à 25,79 euros (2024 : 23,95 euros) pour les autres actions. Ces valeurs ont été déterminées à l'aide des modèles Monte-Carlo et Black & Scholes, selon les principales hypothèses suivantes :

- prix de l'action à la date d'attribution ;
- volatilité attendue de l'action 17,9 % (2024 : 16,7 %) ;
- rendement annuel moyen du dividende de 3,5 % (2024 : 3,5 %) ;
- taux d'intérêt sans risque 2,2 % (2024 : 3,0 %).

La juste valeur unitaire des actions attribuées en novembre 2025 soumises à condition de TSR ressort à 7,83 euros et à 25,02 euros pour les autres actions. Ces valeurs ont été déterminées à l'aide des modèles Monte-Carlo et Black & Scholes. Par ailleurs, le nombre des actions à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2024 : 100 %) et un taux d'attrition de 1 % par an pour le mandataire social et les cadres du Comité exécutif et de 5 % par an pour les autres bénéficiaires. À noter que le taux de réalisation de l'objectif de performance des actions attribuées en juin 2022 s'est établi à 88 %.

En 2025, la charge relative aux actions de performance comptabilisée par le Groupe s'élève à 21,1 millions d'euros (2024 : 22,3 millions d'euros).

NOTE 24 DETTE FINANCIÈRE

Principes comptables

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Coût de l'endettement financier brut » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des emprunts sont présentés en diminution du montant des emprunts reçus à la date de leur mise en place et ils sont amortis par le compte de résultat sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants au bilan, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit incondionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2025					
Emprunts Obligataires – Non Courant	2 200,0	-	500,0	-	1 700,0
Autres emprunts et dettes financières – Non Courant	189,9	-	-	-	189,9
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 389,9	-	500,0	-	1 889,9
Emprunt Obligataire – Courant	200,0	200,0	-	-	-
Intérêts courus non échus et autres dettes financières – Courant	25,8	25,8	-	-	-
Concours bancaires	4,1	4,1	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	229,9	229,9	-	-	-
Au 31 décembre 2024					
Emprunts Obligataires – Non Courant	1 700,0	-	200,0	500,0	1 000,0
Autres emprunts et dettes financières – Non Courant	196,5	-	0,2	0,2	196,1
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	1 896,5	-	200,2	500,2	1 196,1
Emprunt Obligataire – Courant	500,0	500,0	-	-	-
Intérêts courus non échus et autres dettes financières – Courant	30,8	30,8	-	-	-
Concours bancaires	3,6	3,6	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	534,4	534,4	-	-	-

Le montant de la dette financière brute a augmenté de 188,9 millions d'euros entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 pour atteindre 2 619,8 millions d'euros.

Cette augmentation s'explique principalement par une émission obligataire de 700 millions d'euros en octobre 2025, partiellement compensée par le remboursement du programme obligataire de 500 millions d'euros arrivé à maturité en janvier 2025.

(en millions d'euros)	Décembre 2024	Variations de périmètre	Flux de trésorerie	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2025
Émissions Obligataires – Non courant	1 700,0	-	700,0	(200,0)	2 200,0
Autres emprunts et dettes financières – Non Courant	196,5	0,7	(7,4)	0,1	189,9
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	1 896,5	0,7	692,6	(199,9)	2 389,9
Émissions Obligataires – Courant	500,0	-	(500,0)	200,0	200,0
Autres emprunts et dettes financières – Courant	30,8	3,7	(8,5)	(0,2)	25,8
Concours bancaires	3,6	-	0,6	(0,1)	4,1
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	534,4	3,7	(507,9)	199,7	229,9
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 430,9	4,4	184,7	(0,2)	2 619,8

Le montant de 184,7 millions d'euros dans les « Flux de trésorerie » comprend :

- 0,6 million d'euros, correspondant à la variation des concours bancaires, élément constitutif de la variation de la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie consolidés ;
- - 3,4 millions d'euros correspondant à la variation des intérêts courus figurant sur la ligne « Intérêts payés » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les intérêts cumulés futurs des emprunts et dettes existants au 31 décembre 2025 se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Intérêts estimés sur dette financière brute	522,2	73,4	65,2	194,7	188,9

Au 31 décembre 2025, la totalité de la dette brute du Groupe (hors concours bancaires) est composée des programmes de financement suivants :

Financements non bancaires

Les financements non bancaires sont composés des programmes suivants :

- l'*US Private Placement* (« *USPP* ») 2022 pour un total de 200 millions d'euros, dont l'échéance est fixée à septembre 2032 ;
- les émissions obligataires pour un total de 2 400 millions d'euros, dont les échéances s'établissent entre septembre 2026 et mai 2036.

L'ensemble de ces financements est à taux fixe et remboursable *in fine*.

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires sont les suivantes :

Date émission	Échéance	Coupon (en %)	Nominal (en millions d'euros)	Devise
Septembre 2016	Septembre 2026	2,000	200,0	EUR
Novembre 2019	Janvier 2027	1,125	500,0	EUR
Mai 2024	Mai 2036	3,500	500,0	EUR
Novembre 2024	Novembre 2031	3,125	500,0	EUR
Octobre 2025	Octobre 2033	3,375	700,0	EUR
TOTAL			2 400,0	

Financements bancaires

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une ligne de financement bancaire confirmée et non tirée : le « Crédit Syndiqué 2024 » d'un montant total de 600 millions d'euros.

Ratios bancaires

En raison de la notation financière A3 (perspective stable) par Moody's, les financements du Groupe (dont le Crédit Syndiqué 2024) ne sont plus soumis au respect de ratios définis contractuellement.

Concernant le programme *US Private Placement* ayant une maturité en 2032, les ratios d'endettement seraient de nouveau applicables contractuellement en cas de dégradation de la notation financière du Groupe.

Répartition par devise

Au 31 décembre 2025, la décomposition par devise de la dette financière brute hors concours bancaires se présente comme suit :

Devise d'emprunt (en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Euro (EUR)	2 615,6	2 426,9
Autres devises	0,1	0,4
TOTAL	2 615,7	2 427,3

Répartition taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2025, la dette financière brute hors concours bancaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Taux fixe	2 614,3	2 425,2
Taux variable	1,4	2,1
TOTAL	2 615,7	2 427,3

Les taux d'intérêt effectifs (TIE) sont proches des taux faciaux pour tous les programmes de financement.

Les analyses de sensibilité sur les risques de taux et de change, telles que définies par la norme IFRS 7, figurent en note 33 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

Indicateur financier non défini par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe sur la dette financière, le Groupe utilise comme indicateur la **dette financière nette ajustée**. Cet indicateur non défini par les normes IFRS est déterminé selon la définition issue des ratios bancaires du Groupe :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Dette financière non courante	2 389,9	1 896,5
Dette financière courante	229,9	534,4
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 619,8	2 430,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 366,1)	(1 204,2)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	1 253,7	1 226,7
Instruments de couverture de devises (selon ratios bancaires)	(0,4)	(0,4)
DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE	1 253,3	1 226,3

NOTE 25 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Principes comptables

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde.

Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2025, les autres passifs financiers se constituent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Dettes sur acquisitions de sociétés	13,5	7,3
Options de vente accordées aux minoritaires	28,7	58,0
Autres	0,9	1,0
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	43,1	66,3
Dettes sur acquisitions de sociétés	16,0	25,6
Options de vente accordées aux minoritaires	43,5	38,8
Autres	14,2	21,0
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	73,7	85,4

Le montant de 14,2 millions d'euros figurant dans le poste « Autres » des « Autres passifs financiers courants » comprend notamment 7,4 millions d'euros de passifs financiers dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues sont restituées aux participants à la fin des appels d'offres.

NOTE 26 AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Principes comptables

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes. Le taux d'actualisation s'appuie sur un taux d'intérêt d'obligations d'entités de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Lorsque le régime octroie le versement d'une indemnité au salarié s'il est présent à la date de départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonné à un certain nombre d'années de service, le passif inscrit au bilan provient exclusivement des années de services précédant le départ en retraite au titre desquels le salarié acquiert un droit à l'indemnité. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres, dans le résultat global consolidé, pour les prestations de retraite et les indemnités de fin de carrière ainsi qu'en résultat pour les primes d'ancienneté (résultat financier pour les ajustements liés au taux d'actualisation, résultat opérationnel pour les ajustements liés aux autres hypothèses actuarielles).

Régimes à contributions définies

En 2025, les contributions constatées au titre des régimes à contributions définies s'élèvent à 115,6 millions d'euros, contre 107,1 millions d'euros en 2024.

Régimes à prestations définies

Les avantages au personnel concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les engagements de retraite qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années et les indemnités de fin de carrière. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- les autres engagements à long terme comprennent les médailles du travail, les primes d'ancienneté et ainsi que les autres engagements sociaux.

Les variations des avantages au personnel au cours des exercices 2024 et 2025 sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total		Engagements retraite		Autres engagements à long terme	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Obligation au début de la période	176,1	182,3	134,2	145,1	41,9	37,2
Coût des services	19,3	18,0	14,5	12,9	4,8	5,1
Prestations servies	(23,5)	(17,7)	(19,0)	(14,2)	(4,5)	(3,5)
Coût financier	7,6	4,4	6,2	3,7	1,4	0,7
Pertes/(gains) actuariels	0,2	(7,8)	0,2	(7,8)	-	-
Modification de régime	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'entreprises et autres mouvements	5,6	(4,8)	7,2	(5,6)	(1,6)	0,8
Écart de conversion	(7,8)	1,7	(3,6)	0,1	(4,2)	1,6
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	177,5	176,1	139,7	134,2	37,8	41,9
<i>dont obligation intégralement ou partiellement financée</i>			35,4	31,0		
<i>dont obligation non financée</i>			40,6	45,3		
<i>dont indemnités de fin de carrière</i>			63,7	57,9		
Actifs de régime au début de la période	(27,3)	(35,1)	(27,3)	(35,1)		
Rendement implicite des actifs de régime	(0,9)	(0,9)	(0,9)	(0,9)		
(Pertes)/gains actuariels	-	6,2	-	6,2		
Cotisations patronales	(1,0)	(2,7)	(1,0)	(2,7)		
Autres mouvements	(6,0)	5,0	(6,0)	5,0		
Écart de conversion	2,0	0,2	2,0	0,2		
ACTIFS DE RÉGIME À LA FIN DE LA PÉRIODE	(33,2)	(27,3)	(33,2)	(27,3)		
DÉFICIT/EXCÉDENT	144,3	148,8	106,5	106,9	37,8	41,9

Les variations des avantages au personnel à long terme imputées dans les autres éléments du résultat global sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2025	2024
(Gains) et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres dans la période	0,2	(1,6)
(Gains)/Pertes d'expérience	2,2	2,4
Changement d'hypothèses	(2,0)	(9,9)
(Gains)/Pertes sur rendement des actifs	-	5,9
MONTANT DES (GAINS) ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	51,1	50,9

Le montant de la charge nette comptabilisée au compte de résultat s'établit à 26,0 millions d'euros en 2025 (21,5 millions d'euros en 2024).

La répartition des actifs de retraites par type d'instrument financier se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2025		Décembre 2024	
Instruments de capitaux propres	14,3	43 %	11,5	42 %
Instruments de dette	7,6	23 %	7,2	26 %
Autres	11,3	34 %	8,7	32 %
TOTAL	33,2	100 %	27,4	100 %

Pour les engagements de retraite et assimilés de la France, les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

	Décembre 2025	Décembre 2024
Taux d'actualisation	4,0 %	3,4 %
Basé sur le taux des obligations d'entreprise de première catégorie	iBoxx Corporate € AA	iBoxx Corporate € AA
Taux d'augmentation future des salaires	1,6 %	2,0 %
Table de mortalité	INSEE 2018/2020	INSEE 2018/2020

Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France augmenterait de 3,3 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France réduirait de 3 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Concernant la sensibilité du taux de démission de la France, le Groupe a retenu deux hypothèses :

- un taux de démission nul à partir de 55 ans augmenterait de 2,9 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe ;
- un taux de démission nul à partir de 60 ans augmenterait de 1,7 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

NOTE 27 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Principes comptables

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée sur la base d'un taux sans risque. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. L'augmentation de la provision résultant de la réactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Dès l'identification de marge prévisionnelle négative concernant les contrats conclus avec les clients, des provisions pour risques et charges sont constituées pour la totalité du contrat.

Les variations des provisions pour litiges sur contrats et les autres provisions pour risques et charges sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Décembre 2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2025
Provisions pour litiges sur contrats	35,0	9,0	(2,8)	(4,6)	0,1	36,7
Autres provisions pour risques et charges	42,5	25,5	(4,9)	(7,9)	4,9	60,1
TOTAL PROVISIONS	77,5	34,5	(7,7)	(12,5)	5,0	96,8

Provision pour litiges sur contrats

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires. Ces dernières visent en particulier à mettre en cause la responsabilité civile professionnelle de Bureau Veritas.

Bien qu'une grande attention soit portée à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines procédures peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires. Dans ces cas, les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

Sur la base des garanties d'assurance disponibles et/ou des provisions comptabilisées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, le Groupe estime que ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent les provisions pour restructurations (10,9 millions d'euros au 31 décembre 2025), les provisions pour pertes à terminaison (8,1 millions d'euros au 31 décembre 2025), ainsi que d'autres provisions pour risques (par exemple : remise en état, risques sociaux, etc.) pour un montant total de 41,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

NOTE 28 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Principes comptables

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées au coût amorti qui est proche de leur juste valeur.

La variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Fournisseurs et comptes rattachés	556,9	543,6
Dettes fiscales et sociales	755,7	752,6
Autres dettes	81,8	96,3
TOTAL	1 394,4	1 392,5

NOTE 29 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Créances clients et actifs sur contrats	(48,9)	(67,6)
Fournisseurs et comptes rattachés	75,7	40,1
Autres débiteurs et créditeurs	(7,7)	88,3
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	19,1	60,8

NOTE 30 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, utilisés pour la détermination des résultats par action, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers)	2025	2024
Nombre d'actions composant le capital au 1^{er} janvier	453 910	453 872
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)		
Attribution d'actions de performance	465	484
Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions	610	590
Nombre d'actions autodétenues	(9 425)	(4 936)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	445 560	450 010
Effet dilutif		
Attribution d'actions de performance	3 418	3 428
Options de souscription ou d'achat d'actions	241	460
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DILUÉ D' ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	449 219	453 898

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2025	2024
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	587 964	569 413
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	445 560	450 010
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EURO)	1,32	1,27

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

La Société possède deux catégories d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif : des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions de performance.

Pour les options d'achat ou de souscription d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être émises sur la base du prix d'exercice et la juste valeur des droits de souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les actions de performance sont des actions ordinaires potentielles dont l'attribution est subordonnée à l'accomplissement d'une condition de présence ainsi qu'à la réalisation de conditions de performance. Les actions de performance prises en compte sont celles qui auraient pu être émises en considérant que la date de clôture est la fin de la période d'acquisition.

	2025	2024
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	587 964	569 413
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	449 219	453 898
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EURO)	1,31	1,25

NOTE 31 DIVIDENDE PAR ACTION

Le 3 juillet 2025, la Société a procédé à une distribution de dividendes de 399,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2024, correspondant au paiement d'un dividende unitaire de 0,90 euro par action (0,83 euro en 2024).

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Garanties et cautions données

Le montant et les échéances des garanties et cautions données sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2025	394,2	2,6	115,6	276,0
Au 31 décembre 2024	394,0	3,5	232,3	158,2

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales :

- les garanties bancaires concernent notamment des garanties de marché, telles que des garanties de soumission (*bid bonds*) et des garanties de bonne exécution (*performance bonds*) ;
- les garanties parentales concernent principalement des garanties de marché (bonne exécution) qui peuvent être limitées en valeur et en durée ou illimitées en valeur. Pour les garanties illimitées, le montant retenu pour la valorisation des engagements présentée ci-dessus correspond à la valeur totale du contrat.

Au 31 décembre 2025, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible.

Nantissements

Des actifs financiers non courants ont été nantis par le Groupe pour une valeur nette comptable de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2025.

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle ou corporelle nantie par le Groupe au 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024.

NOTE 33 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Classification des instruments financiers

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers à la juste valeur par résultat selon la norme IFRS 9, les :

- titres de participation non consolidés ;
- dettes sur acquisitions de sociétés ;
- instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie ;
- équivalents de trésorerie et la trésorerie.

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres selon la norme IFRS 9, les :

- passifs financiers relatifs aux *puts* accordés aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle ;
- instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie.

Sont classés dans la catégorie des instruments financiers au coût amorti selon la norme IFRS 9, les :

- dettes financières ;
- dettes de location ;
- autres actifs financiers non courants composés principalement des dépôts et cautionnements ;
- autres actifs et passifs financiers non classés à la juste valeur ;
- créances clients et autres débiteurs ;
- dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix), soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

Le tableau suivant présente, par catégorie d'instruments financiers selon la norme IFRS 9, les valeurs comptables, leur décomposition par type de valorisation et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice :

<i>(en millions d'euros)</i>	Mode de valorisation au bilan selon la norme IFRS 9				
	Valeur au bilan	Coût amorti	Hiérarchie de la juste valeur selon la norme IFRS 7		Juste valeur totale
			Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par compte de résultat	
AU 31 DÉCEMBRE 2025					
Actifs financiers					
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	86,1	85,3	-	0,8	86,1
Créances clients et autres débiteurs ⁽²⁾	1 774,0	1 774,0	-	-	1 774,0
Instruments financiers dérivés	3,2	-	-	3,2	3,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 366,1	-	-	1 366,1	1 366,1
<i>dont Équivalents de trésorerie</i>	508,2	-	-	508,2	508,2
<i>dont Trésorerie</i>	857,9	-	-	857,9	857,9
<i>Niveau 1</i>			-	1 366,1	
<i>Niveau 2</i>			-	4,0	
<i>Niveau 3</i>			-	-	
Passifs financiers					
Dettes financières	2 619,8	2 619,8	-	-	2 570,0
Autres passifs financiers	116,8	44,6	72,2	-	116,8
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 394,4	1 394,4	-	-	1 394,4
Dettes financières de location	465,6	465,6	-	-	465,6
Instruments financiers dérivés	2,8	-	-	2,8	2,8
<i>Niveau 1</i>			-	-	
<i>Niveau 2</i>			72,2	2,8	
<i>Niveau 3</i>			-	-	
AU 31 DÉCEMBRE 2024					
Actifs financiers					
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	106,7	105,3	-	1,4	106,7
Créances clients et autres débiteurs ⁽²⁾	1 842,3	1 842,3	-	-	1 842,3
Instruments financiers dérivés	5,4	-	-	5,4	5,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 204,2	-	-	1 204,2	1 204,2
<i>dont Équivalents de trésorerie</i>	341,8	-	-	341,8	341,8
<i>dont Trésorerie</i>	862,4	-	-	862,4	862,4
<i>Niveau 1</i>			-	1 204,2	
<i>Niveau 2</i>			-	6,8	
<i>Niveau 3</i>			-	-	
Passifs financiers					
Dettes financières	2 430,9	2 430,9	-	-	2 372,1
Autres passifs financiers	151,7	54,8	96,9	-	151,7
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 392,5	1 392,5	-	-	1 392,5
Dettes financières de location	442,3	442,3	-	-	442,3
Instruments financiers dérivés	5,0	-	-	5,0	5,0
<i>Niveau 1</i>			-	-	
<i>Niveau 2</i>			96,9	5,0	
<i>Niveau 3</i>			-	-	

(1) Hors participations mises en équivalence comptabilisées conformément à IAS 28.

(2) Incluant les actifs sur contrat et hors stocks nets de produits.

À l'exception des éléments ci-dessous, le Groupe estime que la valeur comptable de ses instruments financiers figurant au bilan est proche de la juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers courants correspond à leur dernière valeur liquidative connue (technique de valorisation de niveau 1).

La juste valeur de la trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires correspond à la valeur nominale en euros ou convertie en euros au cours de clôture. Le Groupe estime que leur juste valeur est proche de leur valeur nette comptable car ce sont des actifs ou des passifs à très court terme.

Pour les emprunts à taux fixe tels que l'USPP 2022 ainsi que les cinq émissions obligataires, la juste valeur pour chaque emprunt est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux de marché correspondant à la devise des flux (euro) à la date de clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts à taux variable tels que le Crédit Syndiqué 2024, la juste valeur est proche de la valeur nette comptable. Il s'agit d'une technique de valorisation de niveau 2, basée sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments dérivés de change est égale à la différence entre le montant actualisé vendu ou acheté dans une devise (valorisé en euros au cours à terme) et le montant vendu ou acheté dans cette devise (valorisé au cours de clôture).

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés de change fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2) et selon les modèles de valorisation généralement admis.

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères même si des couvertures naturelles peuvent exister du fait de la correspondance des coûts et des produits dans de nombreuses entités du Groupe où les prestations de service sont fournies localement. Les natures des profits et des pertes constatés par catégorie d'instrument financier se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Intérêts	Ajustements			Gains/(pertes) nets décembre 2025	Gains/(pertes) nets décembre 2024
		de juste valeur	Écarts de change	Pertes de valeur		
Actifs financiers au coût amorti	0,7	-	-	(37,3)	(36,6)	(7,0)
Actifs et passifs financiers à la JV par compte de résultat	20,7	-	(9,8)	-	10,9	65,7
Dettes financières au coût amorti	(65,4)	-	0,1	-	(65,3)	(80,3)
Dettes financières de location	(22,4)	-	0,2	-	(22,2)	(23,1)
TOTAL	(66,4)	-	(9,5)	(37,3)	(113,2)	(44,7)

Analyses de sensibilité

Risque de change opérationnel

Pour les activités du Groupe qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités du Groupe liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollar américain.

La part du chiffre d'affaires consolidé 2025 libellée en dollar américain dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère de celle-ci ou des devises qui lui sont corrélées s'élève à 9 %.

Ainsi, une variation de 1 % du dollar américain contre toutes devises aurait un impact de 0,09 % sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

En 2025, plus de 69,8 % du chiffre d'affaires du Groupe résultait de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

- 19,9 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar américain ou une devise corrélée à celui-ci (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 10,3 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan renminbi chinois ;
- 5,2 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 3,1 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ;
- 3,0 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling.

Les autres devises, prises individuellement, ne représentaient pas plus de 3 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,199 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2025. L'impact sur le résultat opérationnel 2025 aurait été de 0,160 %.

Risque de change financier

Le Groupe, s'il le juge nécessaire, assure la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

De plus, lorsqu'un financement est mis en place dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe procède à des couvertures de change pour les principales devises ou bien recourt à des prêts à perpétuité pour se prémunir du risque de change au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de sensibilité au 31 décembre 2025 sur les instruments financiers exposés au risque de change sur les principales monnaies étrangères au niveau du Groupe (soit l'euro, le dollar américain et la livre sterling).

(en millions d'euros)	Devises non fonctionnelles		
	USD	EUR	GBP
Passif financier	(394,8)	(48,1)	(70,7)
Actif financier	783,2	62,9	37,8
Position Nette (Actif – Passif) avant couverture	388,4	14,8	(32,9)
Instruments financiers de couverture de change	-	-	-
Position Nette (Actif – Passif) après couverture	388,4	14,8	(32,9)
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	-
Sur le résultat net avant impôts	3,9	0,1	(0,3)
Impact d'une diminution de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	-
Sur le résultat net avant impôts	(3,9)	(0,1)	0,3

Le Groupe est exposé à un risque de change inhérent à des instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités du Groupe.

L'analyse de sensibilité ci-dessus présente l'impact que pourrait avoir la variation significative de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling sur le résultat et les capitaux propres en tant que devise non fonctionnelle. Dans le cas du dollar américain, l'analyse n'inclut pas les entités dont la devise fonctionnelle est fortement corrélée au dollar américain (c'est le cas par exemple des entités basées à Hong Kong). Les impacts d'une variation de 1 % sur la position nette sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Les instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère faisant l'objet de cette analyse de sensibilité correspondent aux principaux postes du bilan de nature monétaire : les actifs financiers courants et non courants, les créances clients et d'exploitation, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dettes financières courantes et non courantes, les dettes fournisseurs et autres passifs courants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt et s'appuie si nécessaire sur des instruments dérivés de taux.

Le Groupe suit son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. Sa politique consiste à ne pas être exposé au risque d'augmentation des taux d'intérêt pour une part supérieure à 60 % de la dette nette consolidée. Ainsi, le Groupe est susceptible de mettre en place des instruments dérivés de façon à se conformer aux objectifs fixés. Les instruments utilisés sont de nature non spéculative. Au 31 décembre 2025, le Groupe ne dispose pas de couverture de taux.

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2025 l'échéance des actifs et dettes financières à taux fixe et à taux variable :

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total décembre 2025
Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières à taux fixe	(224,4)	(493,9)	(1 896,0)	(2 614,3)
Autres emprunts et dettes financières à taux variable	(1,4)	-	-	(1,4)
Concours bancaires	(4,1)	-	-	(4,1)
Total – Passif Financier	(229,9)	(493,9)	(1 896,0)	(2 619,8)
Total – Actif Financier	1 366,1	-	-	1 366,1
Position Nette (Actif – Passif) à taux variable avant couverture	1 360,6	-	-	1 360,6
Position Nette (Actif – Passif) à taux variable après couverture	1 360,6	-	-	1 360,6
Impact d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				13,6
Impact d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				(13,6)

Au 31 décembre 2025, compte tenu de la position nette à taux variable après couverture présentée dans le tableau ci-dessus, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme dans toutes les devises entraînerait une augmentation des produits d'intérêts du Groupe de l'ordre de 13,6 millions d'euros.

La dette supérieure à cinq ans, soit 1 896,0 millions d'euros est à taux fixe. Au 31 décembre 2025, 99,8 % de la dette brute consolidée du Groupe était à taux fixe.

NOTE 34 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2025, le Groupe a vendu l'ensemble de son activité de tests alimentaires qui était regroupé et évalué au 31 décembre 2024 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5. La finalisation de cette cession d'activité a généré un gain de 87,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2025 (cf. note 8 « Éléments du résultat opérationnel »).

En décembre 2025, le Groupe a conclu un accord pour céder une activité non stratégique de supervision technique sur des projets de construction en Chine. Les critères relatifs aux actifs et passifs destinés à être cédés étant remplis, les comptes de bilan de cette entité ont été regroupés et évalués au 31 décembre 2025 conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 sur les postes « Actifs et passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière consolidée. Une dépréciation de 29,5 millions d'euros a ainsi été comptabilisée, essentiellement rattachée aux créances clients et autres créances.

Le détail des actifs et passifs destinés à être cédés est le suivant :

(en millions d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Actifs non courants	14,5	123,3
Créances clients et autres créances	29,9	24,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3	3,6
Actifs destinés à être cédés	48,7	151,8
Dettes de location non courantes	0,7	18,6
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	39,9	15,2
Passifs destinés à être cédés	40,6	33,8
ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS – NET	8,1	118,0

Les activités destinées à être cédées n'ont pas d'impact significatif dans l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2025.

NOTE 35 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont le groupe Wendel, actionnaire principal de la Société, la Directrice Générale ainsi que les membres du Conseil d'administration.

Les montants comptabilisés au titre des rémunérations versées (parts fixe et variable) et des plans de rémunération à long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2025	2024
Salaires et assimilés	3,4	3,3
Stock-options et actions de performance	2,0	2,7
TOTAL COMPTABILISÉ EN CHARGES DE L'EXERCICE	5,4	6,0

NOTE 36 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2025, les charges suivantes ont été comptabilisées dans le compte de résultat du Groupe :

(en millions d'euros)	2025			2024		
	PwC	EY	Total	PwC	EY	Total
Certification des comptes	3,3	2,4	5,7	3,2	2,3	5,5
dont émetteur	0,7	0,6	1,3	0,6	0,6	1,2
dont filiales intégrées globalement	2,6	1,8	4,4	2,6	1,7	4,3
Certification des informations en matière de durabilité	-	0,5	0,5	-	0,4	0,4
Autres services ⁽¹⁾	0,8	0,5	1,3	1,3	0,5	1,8
dont émetteur	0,1	0,0	0,1	0,1	-	0,1
dont filiales intégrées globalement	0,7	0,5	1,2	1,2	0,5	1,7
TOTAL	4,1	3,4	7,5	4,5	3,2	7,7

(1) Au cours de l'exercice, les services rendus au Groupe, autres que la certification des comptes, sont relatifs :

- pour PwC : à des travaux de due diligence, prestations fiscales, attestations et à des procédures convenues ;
- pour EY : à des travaux de due diligence et des prestations fiscales.

NOTE 37 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Cession d'une activité non stratégique en Chine

L'activité non stratégique de supervision technique sur des projets de construction en Chine, comptabilisée selon IFRS 5 dans les états financiers consolidés annuels 2025, a été cédée en janvier 2026.

Acquisitions

Depuis le début de l'année 2026, le Groupe a réalisé trois acquisitions :

- ADS COM, société française spécialisée dans l'examen des dossiers de demande de permis de construire pour les collectivités locales ;
- Sustainable Construction Services (SCS) et Verte, deux sociétés britanniques spécialisées dans le conseil en développement durable pour le secteur immobilier.

Dividendes

La proposition de résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mai 2026 inclut une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2025 de 0,92 euro par action.

NOTE 38 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2025

Type : Filiale (F) ; Succursale de Bureau Veritas SA (S).

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Afrique du Sud	ArcVera Renewables South Africa	F	100,0	100,0
Afrique du Sud	Bureau Veritas Gazelle (Pty) Ltd	F	70,0	70,0
Afrique du Sud	Bureau Veritas Inspectorate Laboratories (Pty) Ltd	F	73,3	73,3
Afrique du Sud	Bureau Veritas Solutions South Africa (Pty) Ltd	F	76,0	76,0
Afrique du Sud	Bureau Veritas South Africa (Pty) Ltd	F	76,0	76,0
Afrique du Sud	Bureau Veritas Testing and Inspections South Africa (Pty) Ltd	F	100,0	100,0
Algérie	Bureau Veritas Algérie SARL	F	100,0	100,0
Allemagne	7 Layers GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Certification Germany GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Commodities Germany GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Construction Services GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas CPS Germany GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Germany Holding GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Industry Services GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Primary Integration GmbH	F	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas SA – Allemagne	S	100,0	100,0
Allemagne	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS (German Branch)	F	100,0	100,0
Allemagne	Hinneburg GmbH	F	100,0	-
Allemagne	Wireless IP GmbH	F	100,0	100,0
Angola	Bureau Veritas Angola Ltda	F	100,0	100,0
Arabie saoudite	Bureau Veritas KSA RHQ LLC	F	100,0	100,0
Arabie saoudite	Bureau Veritas Minerals Solutions	F	55,0	55,0
Arabie saoudite	Bureau Veritas SA – Arabie Saoudite	S	100,0	100,0
Arabie saoudite	Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	F	75,0	75,0
Arabie saoudite	Inspectorate International Saudi Arabia Co. Ltd	F	65,0	65,0
Arabie saoudite	MatthewsDaniel Loss Adjusting and Survey Company Ltd	F	60,0	60,0
Arabie saoudite	Sievert Arabia Co. Ltd	F	100,0	100,0
Argentine	Bureau Veritas Argentina SA	F	100,0	100,0
Argentine	CH International Argentina SRL	F	100,0	100,0
Argentine	Net Connection International SRL	F	100,0	100,0
Arménie	BIVAC Armenia	F	100,0	100,0
Australie	Apex Bidco Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Apex Holdco Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Apex Midco Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Apex Topco Custodian Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Apex Topco Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Appoint Consulting Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Australian Quality Assurance & Superintendence Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Australia Pty Ltd	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Bureau Veritas Australia Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Bureau Veritas Buildings and Infrastructure Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Bureau Veritas International Trade Australia Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Bureau Veritas Minerals Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	CI Australia Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	HDAA Australia Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Infrastructure Nation Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	McKenzie Group Consulting (Compliance) Pty Ltd	F	65,0	65,0
Australie	McKenzie Group Consulting (NSW) Pty Ltd	F	65,0	65,0
Australie	McKenzie Group Consulting (QLD) Pty Ltd	F	65,0	65,0
Australie	McKenzie Group Consulting (VIC) Pty Ltd	F	65,0	65,0
Australie	McKenzie Group Consulting Pty Ltd	F	65,0	65,0
Australie	St George Project Services Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Terra Schwartz Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	TMC Marine Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Valorem Advisory Pty Ltd	F	100,0	100,0
Australie	Valorem Holdings Pty Ltd	F	100,0	100,0
Autriche	Bureau Veritas Austria GmbH	F	100,0	100,0
Autriche	Bureau Veritas Fuels Services FlexCo	F	100,0	-
Azerbaïdjan	Bureau Veritas Azeri LLC	F	100,0	100,0
Bahreïn	Bureau Veritas SA – Bahreïn	F	100,0	100,0
Bahreïn	Bureau Veritas Training Center WLL	S	100,0	100,0
Bahreïn	Inspectorate Fuels Bahrain WLL	F	100,0	-
Bangladesh	BIVAC Bangladesh	F	100,0	100,0
Bangladesh	Bureau Veritas Bangladesh Private Ltd	F	100,0	100,0
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Bangladesh Ltd	F	100,0	100,0
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Chittagong Ltd	F	99,8	99,8
Bangladesh	Bureau Veritas Lab Test (BD) Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Belgique	Association Bureau Veritas ASBL	F	100,0	100,0
Belgique	Bureau Veritas Certification Belgium	F	100,0	100,0
Belgique	Bureau Veritas Commodities Antwerp NV	F	100,0	100,0
Belgique	Bureau Veritas Commodities Ghent NV	F	100,0	100,0
Belgique	Bureau Veritas Marine Belgium & Luxembourg SA	F	100,0	100,0
Belgique	Bureau Veritas SA – Belgique	S	100,0	100,0
Belgique	SA Euroclass NV	F	100,0	100,0
Belgique	Schutter Belgium BVBA	F	100,0	100,0
Bermudes	MatthewsDaniel Services (Bermuda) Ltd	F	100,0	100,0
Biélorussie	Bureau Veritas Bel Ltd FLLC	F	100,0	100,0
Birmanie	Myanmar Bureau Veritas Ltd	F	100,0	100,0
Bolivie	Bureau Veritas Argentina SA (Bolivia branch)	F	100,0	100,0
Bolivie	Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	F	100,0	100,0
Brésil	ArcVera Consultoria Em Energia Renovável EIRELI	F	100,0	100,0
Brésil	Associação NCC Certificações do Brasil	F	100,0	100,0
Brésil	Bureau Veritas Avaliações Ltda	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Brésil	Bureau Veritas Do Brasil Inspeções Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	Bureau Veritas Fuels Brazil	F	100,0	-
Brésil	BVQI do Brasil Sociedade Certificadora Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	CH International do Brasil Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	Instituto Lab System de P e E Ltda	F	100,0	-
Brésil	Kuhlmann Monitoramento Agricola Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	MatthewsDaniel do Brasil Avaliacao de Riscos Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	Multiteste Telecom Serviços de Telecomunicações Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	NCC Certificações do Brazil Ltda	F	100,0	100,0
Brésil	Schutter do Brazil Ltda	F	100,0	100,0
Brunei	Bureau Veritas (B) Sdn Bhd	F	100,0	100,0
Brunei	Bureau Veritas Fuels (B) Sdn Bhd	F	100,0	-
Bulgarie	Bureau Veritas Bulgaria Ltd	F	100,0	100,0
Burkina Faso	Bureau Veritas Burkina SAU	F	100,0	100,0
Cambodge	Bureau Veritas (Cambodia) Ltd	F	100,0	100,0
Cameroun	Bureau Veritas Douala SAU	F	100,0	100,0
Canada	Bureau Veritas Canada (2019) Inc	F	100,0	100,0
Canada	Bureau Veritas Certification Canada Inc	F	100,0	100,0
Canada	Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	F	100,0	100,0
Canada	Bureau Veritas Fuels Testing Canada Inc	F	100,0	-
Canada	Bureau Veritas Marine Canada Inc	F	100,0	100,0
Canada	MatthewsDaniel International (Canada) Ltd	F	100,0	100,0
Canada	MatthewsDaniel International (Newfoundland) Ltd	F	100,0	100,0
Chili	Asesoría Minera Geoassay SpA	F	100,0	-
Chili	Bureau Veritas Certification Chile SA	F	100,0	100,0
Chili	Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltda	F	100,0	100,0
Chili	Bureau Veritas Chile SA	F	100,0	100,0
Chili	Bureau Veritas do Brasil Soc Classificadora e Certicadora, Agencia en Chile	F	100,0	100,0
Chili	Centro de Estudios Medicion y Certificacion de Calidad Cesmec SA	F	100,0	100,0
Chili	ECA Control y Asesoramiento SA	F	100,0	100,0
Chili	Servicios de Inspeccion Inspectorate Chile Ltda	F	100,0	100,0
Chili	Solida Energias Renovables SpA	F	100,0	-
Chine	ADT (Shanghai) Corporation	F	100,0	100,0
Chine	Beijing Huaxia Supervision Co. Ltd	F	97,0	97,0
Chine	BIVAC Asian Cre (Shanghai) Inspection Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bizheng Technical Services (Shanghai) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas (Tianjin) Safety Technology Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas 7 Layers Communications Technology (Shenzen) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Certification Beijing Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Certification Hong Kong Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Commodities (Hebei) Co. Ltd	F	67,0	67,0
Chine	Bureau Veritas CPS (Shenou) Zhejiang Co. Ltd	F	51,0	51,0
Chine	Bureau Veritas CPS Guangzhou Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas CPS Jiangsu Co. Ltd	F	51,0	51,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Chine	Bureau Veritas CPS Shanghai Co. Ltd	F	85,0	85,0
Chine	Bureau Veritas CPS Technology Services (Guangzhou) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Dacheng (Zhejiang) Testing Technical Service Co. Ltd	F	60,0	60,0
Chine	Bureau Veritas Hong Kong Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas LCIE China Company Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Marine China Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Quality Services Shanghai Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Science and Technology Service (Xi'an) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Shenzhen Co. Ltd	F	80,0	80,0
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Ltd (Hong Kong)	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas Testing Technology (Shandong) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Bureau Veritas-Fairweather Inspection & Consultants Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	BV Technical Service (Zhejiang) Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Dongguan Impactiva Leather Technical Service Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Hangzhou VEO Standards Technical Services Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	ICTK Shenzhen Co. Ltd	F	55,0	55,0
Chine	Inspectorate (Shanghai) Ltd	F	85,0	85,0
Chine	MatthewsDaniel Offshore (Hong Kong) Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Ningbo Hengxin Engineering Testing Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Shandong Chengxin Engineering Consulting & Jianli Co. Ltd	F	97,0	97,0
Chine	Shanghai Project Management Co. Ltd	F	82,0	82,0
Chine	Shanghai TJU Engineering Service Co. Ltd	F	100,0	100,0
Chine	Shenzhen Total-Test Technology Co. Ltd	F	100,0	75,0
Chine	Zhejiang Bureau Veritas CPS Shenyue Co. Ltd	F	51,0	51,0
Chypre	Bureau Veritas Cyprus Ltd	F	100,0	100,0
Chypre	Bureau Veritas Marine (Cyprus) Ltd	F	100,0	-
Colombie	Bureau Veritas Colombia Ltda	F	100,0	100,0
Colombie	Bureau Veritas Fuels Colombia SAS	F	100,0	-
Colombie	BVQI Colombia Ltda	F	100,0	100,0
Colombie	PRI Colombia SAS	F	100,0	100,0
Corée du Sud	Bureau Veritas CPS Korea Limited	F	100,0	100,0
Corée du Sud	Bureau Veritas CPS Korea Tech Limited	F	100,0	100,0
Corée du Sud	Bureau Veritas ICTK Co. Ltd	F	55,0	55,0
Corée du Sud	Bureau Veritas Korea Co. Ltd	F	100,0	100,0
Corée du Sud	Bureau Veritas SA – Corée	S	100,0	100,0
Corée du Sud	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Ltd (Korea Branch)	F	100,0	100,0
Corée du Sud	Eco-plus enc Corp	F	80,0	-
Corée du Sud	Onetech Corporation	F	80,0	80,0
Côte d'Ivoire	BIVAC Côte d'Ivoire CI SAU	F	100,0	100,0
Côte d'Ivoire	BIVAC Scan Côte d'Ivoire SA	F	62,0	62,0
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Côte d'Ivoire SAU	F	100,0	100,0
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Mineral Laboratories SAU	F	100,0	100,0
Croatie	Bureau Veritas Croatia d.o.o.	F	100,0	100,0
Croatie	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore d.o.o.	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Croatie	Inspectorate Croatia Ltd	F	100,0	100,0
Cuba	Bureau Veritas SA – Cuba	S	100,0	100,0
Danemark	Bureau Veritas Denmark A/S	F	100,0	100,0
Danemark	Bureau Veritas Solutions Denmark	F	100,0	100,0
Danemark	Institut For Cyber Risk	F	60,1	-
Égypte	Bureau Veritas Egypt LLC	F	100,0	100,0
Égypte	MatthewsDaniel International Egypt Ltd	F	100,0	100,0
Égypte	Watson Gray Ltd (Egypt Branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Bureau Veritas Certification Holding (Dubai branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Bureau Veritas Fuels Managing Office LLC	F	100,0	-
Émirats arabes unis	Bureau Veritas SA – Abu Dhabi	S	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Bureau Veritas SA – Dubaï	S	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS (Dubai Branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Inspectorate International Ltd (Dubai Branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Inspectorate International Ltd (Fujairah Branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	MatthewsDaniel Services Bermuda Ltd (Abu Dhabi Branch)	F	100,0	100,0
Émirats arabes unis	Sievert Emirates Inspection LLC	F	49,0	49,0
Équateur	Bureau Veritas Ecuador SA	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Consumer Products Services Spain SLU	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Iberia SL	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Inspeccion y Testing SLU	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Inversiones SL	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Solutions Iberia SLU	F	100,0	100,0
Espagne	Bureau Veritas Sustainable Fuel Management SLU	F	100,0	100,0
Espagne	Ecointegral Ingenieria SL	F	95,0	95,0
Espagne	Ibergener Renovables SL	F	95,0	95,0
Espagne	IDP Global Engineering Solutions SL	F	95,0	95,0
Espagne	IDP Ingenieria y Arquitectura Iberia SL	F	95,0	95,0
Espagne	Indutec Ingenieros SL	F	95,0	95,0
Espagne	Lubrication Management SL	F	100,0	100,0
Espagne	Luxury Brands Control Spain SL	F	80,0	80,0
Espagne	PBV Investment Holding Europe-America SL	F	95,0	95,0
Espagne	Solida Energias Renovables SL	F	100,0	-
Estonie	Bureau Veritas Eesti Osaühing	F	100,0	100,0
Estonie	Inspectorate Estonia AS	F	100,0	100,0
États-Unis	Advanced Testing Laboratories Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Aligned Incentives LLC	F	100,0	100,0
États-Unis	V-Bar Chinook Wind LLC (ArcVera Renewables)	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Certification North America Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Commodities and Trade Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Consumer Products Services Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Cybersecurity North America Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Holdings Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Inspection & Insurance company	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Marine Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas National Elevator Inspection Services Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas North America Inc	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
États-Unis	Bureau Veritas Primary Integration Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	Bureau Veritas Technical Assessment LLC	F	100,0	100,0
États-Unis	C.A.P. Government Inc	F	100,0	80,0
États-Unis	Chas Martin Mexico City Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	MatthewsDaniel Company Inc	F	100,0	100,0
États-Unis	TMC Marine Inc	F	100,0	100,0
Éthiopie	Bureau Veritas Services PLC	F	100,0	100,0
Finlande	Bureau Veritas SA – Finlande	S	100,0	100,0
France	BIVAC International SA	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Access SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas AET France SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Câbles & Inspections SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Certification France SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Certification Holding SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Construction SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas CPS France SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Emissions Services	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Exploitation SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas GSIT SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Holding 4 SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Holding 7 SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Holding 8 SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Holding France SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas International SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Laboratoires SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Living Resources SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Medical Services SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Middle East SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas SA – Nouvelle Calédonie	S	100,0	100,0
France	Bureau Veritas SA – Tahiti	S	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Services France SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Services SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS	F	100,0	100,0
France	Bureau Veritas Solutions SAS	F	100,0	100,0
France	Capital Energy SAS	F	100,0	100,0
France	Coreste SAS	F	100,0	100,0
France	GUCEL SAS	F	90,0	90,0
France	Laboratoire Central des Industries Electriques SAS (LCIE)	F	100,0	100,0
Gabon	Bureau Veritas Gabon SAU	F	100,0	100,0
Géorgie	Bureau Veritas Georgia LLC	F	100,0	100,0
Ghana	BIVAC International Ghana	F	100,0	100,0
Ghana	Bureau Veritas Ghana	F	100,0	100,0
Ghana	Bureau Veritas Oil and Gas Ghana Limited	F	80,0	80,0
Ghana	Inspectorate Ghana Ltd	F	100,0	100,0
Grèce	Bureau Veritas Fuels Hellas SA	F	100,0	-
Grèce	Bureau Veritas Hellas AE	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Grèce	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore (Greece branch)	F	100,0	100,0
Guatemala	Bureau Veritas CPS Guatemala SA	F	100,0	100,0
Guinée	BIVAC Guinée SAU	F	100,0	100,0
Guinée	Bureau Veritas Guinée SAU	F	100,0	100,0
Guinée équatoriale	Bureau Veritas SA – Guinée Équatoriale	S	100,0	100,0
Guyana	Bureau Veritas (Guyana) Inc	F	100,0	100,0
Hongrie	Bureau Veritas Magyarország Kft	F	100,0	100,0
Hongrie	Impactiva Hungary Kft	F	100,0	100,0
Inde	ArcVera Renewables India Private Limited	F	100,0	100,0
Inde	Bureau Veritas Consumer Products Services India Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Bureau Veritas India Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Bureau Veritas India Testing Services Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Bureau Veritas Industrial Services Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Bureau Veritas SA – Inde	S	100,0	100,0
Inde	Hi Physix Laboratory India Private Ltd	F	100,0	70,0
Inde	Impactiva India Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Inspectorate Griffith India Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Inde	Sievert India Pvt Ltd	F	100,0	100,0
Indonésie	PT. Bureau Veritas ASureQuality Indonesia Lab	F	51,0	51,0
Indonésie	PT. Bureau Veritas Consumer Products Services Indonesia	F	85,0	85,0
Indonésie	PT. Bureau Veritas Indonesia LLC	F	100,0	100,0
Indonésie	PT. IOL Indonesia	F	100,0	100,0
Indonésie	PT. MatthewsDaniel International Indonesia	F	80,0	80,0
Indonésie	PT. Prosys Bangun Persada	F	70,0	70,0
Irak	Bureau Veritas Middle East SAS (Iraq Branch)	F	100,0	100,0
Irak	Tareq Al Sadak Company for Inspection and Engineering Services LLC	F	100,0	100,0
Iran	Bureau Veritas SA – Iran	S	100,0	100,0
Irlande	Bureau Veritas Primary Integration Ltd	F	100,0	100,0
Islande	Bureau Veritas EHF	F	100,0	100,0
Israël	Bureau Veritas Israel PI LTD	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Certest S.R.L.	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Fuels Italy S.R.L.	F	100,0	-
Italie	Bureau Veritas Italia Holding S.p.A	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Italia S.p.A	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Nexta S.R.L.	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Italy (Italy Branch)	F	100,0	100,0
Italie	Bureau Veritas Certification Holding SAS - (Italy Branch)	F	100,0	100,0
Italie	CEPAS S.R.L.	F	100,0	100,0
Italie	Contec AQS – Ambiente Qualita Sicurezza	F	100,0	-
Italie	Exenet S.R.L.	F	100,0	-
Italie	Bureau Veritas Commodities Italia S.R.L.	F	100,0	100,0
Italie	LBS Luxury Brands Services S.R.L.	F	80,0	80,0
Italie	LEAF – Luxury Ethical and Fair Foundation	F	80,0	80,0
Italie	PMPI Solutions S.R.L.	F	100,0	-
Italie	Q Certificazioni S.R.L.	F	100,0	100,0
Italie	Sólida Energie Rinovabili S.R.L.	F	100,0	-

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Italie	SPIN 360 SRL	F	80,0	-
Japon	Bureau Veritas Human Tech Co. Ltd	F	100,0	100,0
Japon	Bureau Veritas Japan Co. Ltd	F	100,0	100,0
Japon	Kanagawa Building Inspection Co. Ltd	F	100,0	100,0
Jordanie	BIVAC for Valuation Jordan LLC	F	100,0	100,0
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan Industrial Services LLP	F	50,0	50,0
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan LLP	F	100,0	100,0
Kazakhstan	Bureau Veritas Marine Kazakhstan LLP	F	100,0	100,0
Kazakhstan	Kazinspectorate Ltd	F	100,0	100,0
Kenya	Bureau Veritas Kenya Limited	F	100,0	100,0
Koweït	Bureau Veritas SA – Koweït	S	100,0	100,0
Koweït	Inspectorate International Ltd Kuwait	F	100,0	100,0
Lettonie	Bureau Veritas Latvia Ltd	F	100,0	100,0
Lettonie	Inspectorate Latvia Ltd	F	100,0	100,0
Liban	BIVAC BV (Lebanon Branch)	F	100,0	100,0
Liban	Bureau Veritas Liban SAL	F	100,0	100,0
Liberia	BIVAC International Liberia	F	100,0	100,0
Liberia	Bureau Veritas Liberia Ltd	F	100,0	100,0
Libye	Bureau Veritas Lybia for Inspection & Conformity	F	51,0	51,0
Lituanie	Inspectorate Klaipeda UAB	F	100,0	100,0
Lituanie	Bureau Veritas LIT UAB	F	100,0	100,0
Luxembourg	Bureau Veritas Luxembourg SA	F	100,0	100,0
Luxembourg	Soprefira SA	F	100,0	100,0
Malaisie	Bureau Veritas (M) Sdn Bhd	F	49,0	49,0
Malaisie	Bureau Veritas (Sarawak) Sdn Bhd	F	49,0	49,0
Malaisie	Bureau Veritas Certification Malaysia Ltd	F	100,0	100,0
Malaisie	Bureau Veritas CPS Sdn Bhd	F	100,0	100,0
Malaisie	Inspectorate Malaysia Sdn Bhd	F	49,0	49,0
Malaisie	MatthewsDaniel International (M) Sdn Bhd	F	100,0	100,0
Malaisie	Schutter Malaysia Sdn Bhd	F	100,0	100,0
Malaisie	Scientige Sdn Bhd	F	100,0	100,0
Mali	Bureau Veritas Mali SA	F	100,0	100,0
Malte	Bureau Veritas SA – Malte	S	100,0	100,0
Malte	Inspectorate Malta Ltd	F	100,0	100,0
Maroc	AMSlab, S.A.R.L.A.U.	F	100,0	100,0
Maroc	Bureau Veritas Maroc SA	F	100,0	100,0
Maroc	Bureau Veritas SA – Maroc	S	100,0	100,0
Maroc	Bureau Veritas Solutions Maroc	F	100,0	100,0
Maurice	Bureau Veritas SA – Île Maurice	S	100,0	100,0
Mauritanie	Bureau Veritas SA – Mauritanie	S	100,0	100,0
Mexique	ANCE SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	Bureau Veritas CPS Mexico SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	Bureau Veritas Mexicana SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	BVQI Mexicana SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	CH Mexico International Srl de CV	F	100,0	100,0
Mexique	GS COVI SA DE CV	F	75,0	75,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Mexique	Ingeniería, Control y Administración SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	Inspectorate de Mexico SA de CV	F	100,0	100,0
Mexique	Solida Energías Renovables SA de CV	F	100,0	-
Mexique	Supervisores de Construccion y Asociados SA de CV	F	100,0	100,0
Monaco	Bureau Veritas Monaco SAM AU	F	100,0	100,0
Mongolie	Bureau Veritas Inspection & Testing Mongolia LLC	F	100,0	100,0
Mozambique	Bureau Veritas Moçambique CIF Ltda	F	100,0	66,7
Mozambique	Bureau Veritas Mozambique Ltda	F	100,0	100,0
Mozambique	MatthewsDaniel International (London) Ltd (Mozambique Branch)	F	100,0	100,0
Namibie	Bureau Veritas Namibie Pty Ltd	F	100,0	100,0
Nicaragua	Bureau Veritas Commodities & Trade Inc (Nicaragua branch)	F	100,0	100,0
Niger	Bureau Veritas Niger SAS	F	100,0	100,0
Nigeria	Bureau Veritas Nigeria Ltd	F	60,0	60,0
Nigeria	Inspectorate Marine Services (Nigeria) Ltd	F	100,0	100,0
Norvège	Bureau Veritas Norway AS	F	100,0	100,0
Nouvelle-Zélande	Bureau Veritas Buildings and Infrastructure (New Zealand) Ltd	F	100,0	100,0
Nouvelle-Zélande	Bureau Veritas New Zealand Ltd	F	100,0	100,0
Oman	Bureau Veritas Fuels SPC	F	100,0	-
Oman	Bureau Veritas Middle East Co. LLC	F	70,0	70,0
Oman	Sievert Technical Inspection LLC	F	70,0	70,0
Ouganda	Bureau Veritas Uganda Limited	F	100,0	100,0
Ouzbékistan	Bureau Veritas Tashkent LLC	F	100,0	100,0
Pakistan	Bureau Veritas CPS Pakistan Ltd	F	80,0	80,0
Pakistan	Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	F	100,0	100,0
Panama	Bureau Veritas Commodities and Trade de Panama SA	F	100,0	100,0
Panama	Bureau Veritas Panama SA	F	100,0	100,0
Paraguay	Bureau Veritas Paraguay SRL	F	100,0	100,0
Paraguay	Schutter Paraguay SA	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Commodities Nederland BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Cybersecurity Europe BV	F	60,0	60,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Inspection & Certification the Netherlands BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control – BIVAC BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Marine Netherlands BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Nederland Holding	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Bureau Veritas Solutions BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Certificatie Instelling Voor Beveiliging en Veiligheid BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Inspectorate Curaçao NV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Inspectorate International BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Inspectorate IOL Investments BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Schutter Certification BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Schutter Groep BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Schutter Havenbedrijf BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Schutter International BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Schutter Rotterdam BV	F	100,0	100,0
Pays-Bas	Versatec Energy BV	F	70,0	70,0
Pérou	BIVAC del Peru SAC	F	100,0	100,0
Pérou	Bureau Veritas del Peru SA	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Pérou	Inspectorate Services Peru SAC	F	100,0	100,0
Philippines	Bureau Veritas SA – Philippines	S	100,0	100,0
Philippines	BVCPS Philippines	F	100,0	100,0
Philippines	Inspectorate Philippines Corporation	F	80,0	80,0
Philippines	Inspectorate UK International Ltd (Philippines Branch)	F	100,0	100,0
Philippines	Schutter Philippines Inc	F	100,0	100,0
Pologne	Bureau Veritas Polska Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia	F	100,0	100,0
Pologne	Ecointegral Projekt Polska, Sp. z o.o.	F	95,0	95,0
Porto Rico	Bureau Veritas Commodities & Trade Inc (Porto Rico branch)	F	100,0	100,0
Portugal	Bureau Veritas Certification Portugal Unipessoal Lda	F	100,0	100,0
Portugal	Bureau Veritas Rinave Sociedade Unipessoal Lda	F	100,0	100,0
Portugal	Inspectorate Portugal SA	F	100,0	100,0
Portugal	Rinave - Registro Internacional Naval S.A.	F	100,0	100,0
Portugal	SLD-Energias Renováveis, Unipessoal Lda	F	100,0	-
Qatar	Bureau Veritas International Doha LLC	F	100,0	100,0
Qatar	Bureau Veritas SA – Qatar	S	100,0	100,0
Qatar	Inspectorate International Ltd Qatar LLC	F	97,0	97,0
Qatar	Sievert International Inspection WLL	F	100,0	100,0
République démocratique du Congo	BIVAC République Démocratique du Congo SARL	F	100,0	100,0
République démocratique du Congo	BIVAC BV Liaison Office in RDC	F	100,0	100,0
République démocratique du Congo	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur de la RDC	F	51,0	51,0
République dominicaine	Bureau Veritas Minerals R.D., S.R.L.	F	100,0	100,0
République du Congo	Bureau Veritas Congo SAU	F	100,0	100,0
République du Congo	Bureau Veritas Inspection Congo SASU	F	100,0	-
République Tchèque	Bureau Veritas Certification CZ, SRO	F	100,0	100,0
République Tchèque	Bureau Veritas Services CZ, SRO	F	100,0	100,0
Roumanie	Bureau Veritas Controle International SRL	F	100,0	100,0
Roumanie	Bureau Veritas Servicii SRL	F	100,0	-
Roumanie	Bureau Veritas Servicii SRL	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Building Control Limited	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification Holding SAS (UK Branch)	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification UK Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Commodities UK Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Commodity Services Limited	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas CPS UK Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas SA – Royaume Uni	S	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Holdings Limited	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Inspectorate International Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	LBC Holdings (London) Ltd	F	100,0	-
Royaume-Uni	LBC Professional Services Limited	F	100,0	-
Royaume-Uni	London Building Control Ltd	F	100,0	-
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Holdings Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (Africa) Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (London) Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Ltd	F	100,0	100,0

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Royaume-Uni	TMC (Marine Consultants) Ltd	F	100,0	100,0
Royaume-Uni	Watson Gray Ltd	F	100,0	100,0
Russie	JSC Bureau Veritas Certification Rus	F	100,0	100,0
Russie	JSC Bureau Veritas Rus	F	100,0	100,0
Russie	MatthewsDaniel International (Rus) LLC	F	100,0	100,0
Rwanda	Bureau Veritas Rwanda Ltd	F	100,0	100,0
Sainte-Lucie	Bureau Veritas Commodities and Trade, Inc (St Lucia Branch)	F	100,0	100,0
Sénégal	Bureau Veritas Sénégal SAU	F	100,0	100,0
Serbie	Bureau Veritas d.o.o. Beograd	F	100,0	100,0
Singapour	Bureau Veritas Buildings & Infrastructure Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	Bureau Veritas Marine Singapore Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	Bureau Veritas Quality Assurance Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	Bureau Veritas Singapore Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS (Singapore Branch)	F	100,0	100,0
Singapour	Inspectorate (Singapore) Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	MatthewsDaniel International Pte Ltd	F	100,0	100,0
Singapour	TMC Marine Pte Ltd	F	100,0	100,0
Slovaquie	Bureau Veritas Slovakia spol. s.r.o	F	100,0	100,0
Slovénie	Bureau Veritas HSE, d.o.o	F	100,0	100,0
Slovénie	Bureau Veritas Slovenia d.o.o	F	100,0	100,0
Sri Lanka	Bureau Veritas CPS Lanka (Pvt) Ltd	F	100,0	100,0
Sri Lanka	Bureau Veritas Lanka Private Ltd	F	100,0	100,0
Suède	Bureau Veritas Certification Sverige AB Ltd	F	100,0	100,0
Suède	Bureau Veritas SA – Suède	S	100,0	100,0
Suisse	Bureau Veritas Switzerland AG	F	100,0	100,0
Suisse	Hinneburg Swiss AG	F	100,0	-
Suisse	Inspectorate Suisse SA	F	100,0	100,0
Syrie	BIVAC BV (Syria Branch)	F	100,0	100,0
Taiwan	Advance Data Technology Corporation	F	99,1	99,1
Taiwan	Bureau Veritas Certification Taiwan Co. Ltd	F	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas Consumer Products Services Inc (Taiwan branch)	F	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taiwan Branch)	F	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Hsinchu Branch)	F	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taoyuan Branch)	F	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas Fuels Taiwan Ltd	F	100,0	-
Taiwan	Bureau Veritas SA – Taiwan	S	100,0	100,0
Taiwan	Bureau Veritas Taiwan Ltd	F	100,0	100,0
Tanzanie	Bureau Veritas Tanzania Ltd	F	75,0	75,0
Tanzanie	Bureau Veritas-USC Tanzania Ltd	F	45,0	45,0
Tchad	BIVAC Tchad SA	F	100,0	100,0
Tchad	Bureau Veritas Tchad SAU	F	100,0	100,0
Tchad	Société d'inspection et d'Analyse du Tchad (SIAT SA/CA)	F	51,0	51,0
Thaïlande	Bureau Veritas Certification Thailand Ltd	F	49,0	49,0
Thaïlande	Bureau Veritas CPS Thailand Ltd	F	100,0	100,0
Thaïlande	Bureau Veritas Thailand Ltd	F	49,0	49,0
Thaïlande	MatthewsDaniel International (Thailand) Ltd	F	100,0	100,0
Thaïlande	Sievert Thailand Ltd	F	48,5	48,5

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Togo	Bureau Veritas Togo SARLU	F	100,0	100,0
Togo	Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (SEGUCE) SA	F	100,0	100,0
Tunisie	Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	F	50,0	50,0
Turquie	ACME Analitik Lab. Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,0	100,0
Turquie	Bureau Veritas CPS Test Laboratuvarlari Ltd Sirketi	F	100,0	100,0
Turquie	Bureau Veritas Deniz ve Gemi Siniflandirma Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,0	100,0
Turquie	Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,0	100,0
Turquie	Bureau Veritas Inspektorate Gozetim Servisleri AS	F	100,0	100,0
Ukraine	Bureau Veritas Commodities Ukraine	F	100,0	100,0
Ukraine	Bureau Veritas Ukraine EFI LLC	F	100,0	100,0
Ukraine	Bureau Veritas Certification Ukraine LLC	F	100,0	100,0
Uruguay	Bureau Veritas Uruguay SRL	F	100,0	100,0
Viêt Nam	Bureau Veritas Certification Vietnam Ltd	F	100,0	100,0
Viêt Nam	Bureau Veritas CPS Vietnam Ltd	F	100,0	100,0
Viêt Nam	Bureau Veritas Vietnam Ltd	F	100,0	100,0
Viêt Nam	Impactiva Vietnam Ltd Liability Company	F	100,0	100,0
Viêt Nam	Inspectorate Vietnam Co. LLC	F	100,0	100,0
Viêt Nam	MatthewsDaniel International (Vietnam) Ltd	F	100,0	100,0
Zambie	Bureau Veritas Zambia Ltd	F	100,0	100,0
Zimbabwe	Bureau Veritas Testing and Inspections South Africa (Pty) Ltd (Zimbabwe LO)	F	100,0	100,0
Zimbabwe	BIVAC BV Liaison Office in Zimbabwe	F	100,0	100,0

Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2025

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2025	2024
Australie	Ark PL Pty Ltd	F	42,0	42,0
Canada	Mikisew Bureau Veritas Limited Partnership	F	49,0	-
Chine	Beijing 7Layers Huarui Communications Technology Co. Ltd	F	50,0	51,0
Chine	Huarui 7L High Technology (Suzhou) Co	F	25,5	26,5
États-Unis	Orbit Insights Holding Inc	F	13,8	13,5
États-Unis	SBT-BV JV	F	43,0	43,0
France	Assistance Technique et Surveillance Industrielle – ATSI SA	F	49,9	49,9
Royaume-Uni	Infrastructure Nation Limited	F	50,0	50,0
Russie	Bureau Veritas Safety LLC	F	49,0	49,0

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Bureau Veritas

Tour Alto

4, place des saisons

92400 Courbevoie

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission

de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des travaux en cours

Risque identifié

Le groupe est en relation, dans le cadre de ses activités, avec de multiples clients, domestiques ou internationaux.

Comme décrit dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 6 « Utilisation d'estimations » et la note 7 « Information sectorielle » de l'annexe des comptes consolidés, le groupe applique, pour certains contrats de services, la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au titre des

obligations de performance des contrats en cours à la clôture. Le pourcentage d'avancement est déterminé, pour chaque obligation de performance de ces contrats, par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur le total des coûts estimés pour l'ensemble du contrat. La différence entre le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et la facturation émise représente les travaux en cours du contrat.

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires, hors frais de mission refacturés aux clients du groupe, s'élève à 6 466,4 millions d'euros, dont 261,9 millions d'euros enregistrés au bilan en « Actifs sur contrats », et 198,9 millions d'euros en « Clients – factures à émettre ».

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe pour procéder à la reconnaissance du chiffre d'affaires, laquelle repose sur l'évaluation du pourcentage d'avancement.

Notre approche d'audit a principalement consisté à :

- étudier l'application homogène des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires au sein du groupe définis par le Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe ;
- analyser les processus comptables mis en œuvre et les paramétrages des différents logiciels de gestion utilisés permettant le calcul automatique des travaux en cours ;

Nous avons considéré que l'évaluation des travaux en cours représente un point clé de l'audit en raison (i) de son incidence significative sur les comptes du groupe, (ii) du recours à des estimations dans la détermination des degrés d'avancement à retenir lors de chaque clôture et (iii) de la complexité particulière introduite par un système de facturation décentralisé.

- utiliser nos outils analytiques afin d'identifier les entités du groupe présentant des travaux en cours significatifs en proportion de leur chiffre d'affaires et, le cas échéant, investiguer les cas particuliers mis en évidence au travers de nos entretiens avec les directions financières régionales ;
- analyser, sur la base d'échantillons de contrats, des travaux en cours comptabilisés à la clôture de l'exercice afin de corroborer le degré d'avancement retenu en examinant, notamment, le niveau d'heures et de coûts engagés et à engager sur ces contrats.

Écarts d'acquisition et relations clients – Tests de perte de valeur

Risque identifié

Dans le cadre de sa politique d'acquisition, le groupe a constaté à l'actif de son bilan consolidé des écarts d'acquisition et des actifs incorporels au titre des relations clients pour un montant net total de 2 566,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets figurant au bilan du groupe s'élèvent à 2 273,7 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Comme décrit dans la note 11 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés, un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué sur une base annuelle ou lorsqu'apparaissent des indications de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en place par le groupe consistent à comparer la valeur d'utilité de chaque groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »), obtenue à partir des excédents de trésorerie futurs générés, tels qu'estimés par la direction, avec leur valeur nette comptable. Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur une UGT, les éventuelles pertes de valeur de cette UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation annuel du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Au 31 décembre 2025, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des écarts d'acquisition de chacun des six groupes d'UGT.

Notre réponse

Test des écarts d'acquisition

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons examiné les prévisions établies pour chaque groupe d'UGT en les rapprochant des prévisions entérinées par la direction générale. Nous avons également analysé, en impliquant dans l'équipe d'audit nos experts en évaluation financière, les différents facteurs et paramètres d'évaluation retenus pour chacun des groupes d'UGT, notamment :

- les hypothèses de chiffres d'affaires et de marge correspondant au budget 2025, complétées des hypothèses de croissance et de marge pour les quatre exercices suivants ;

Test des relations clients

Au 31 décembre 2025, le groupe détient des actifs incorporels amortissables à hauteur d'un montant net de 393,4 millions d'euros, dont 292,6 millions d'euros au titre des relations clients qui résultent de l'allocation du prix d'acquisition réalisée lors de différents regroupements d'entreprises.

Comme décrit dans la note 13 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés, le groupe a mis en place une procédure d'analyse des portefeuilles de relations clients afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. De telles situations sont susceptibles de conduire à une accélération prospective d'amortissement de la relation client concernée, ou, le cas échéant, d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur des relations clients représentent un point clé de l'audit en raison (i) de leur incidence significative sur les comptes consolidés et (ii) du recours à des jugements et estimations de la direction.

- les taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- les événements susceptibles d'affecter certaines activités du groupe (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays, le ralentissement des activités exposées à des phénomènes cycliques ou les effets du changement climatique).

En complément, nous avons réalisé nos propres tests de sensibilité pour apprécier les enjeux liés au risque de non-atteinte des objectifs retenus dans les prévisions, en particulier en ce qui concerne le chiffre d'affaires et la marge.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence éventuelle d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les groupes d'UGT. Le cas échéant, nous avons organisé des réunions avec les directions opérationnelles concernées afin de comprendre les hypothèses retenues. Nous avons par ailleurs rapproché les informations qui nous ont été fournies avec des données externes de marché (notes d'analystes, études sectorielles, etc.).

Nous avons également apprécié si la note 11 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition à une variation des principales hypothèses retenues.

Test des relations clients

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des relations clients.

Nous avons examiné les différents facteurs et paramètres retenus pour tester les relations clients et avons notamment :

- pour chaque entité, comparé la charge d'amortissement annuelle avec le résultat opérationnel afin d'identifier un indice éventuel de perte de valeur ;
- analysé les résultats des tests effectués par le groupe ainsi que les charges d'amortissement ou de dépréciation constatées au cours de l'exercice qui, le cas échéant, en ont résulté ;
- pris connaissance des événements susceptibles d'affecter certaines relations clients (tels que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou la perte de clients historiques).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de ces tests de dépréciation des relations clients.

Litiges sur contrats

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 96,8 millions d'euros, dont 36,7 millions d'euros de provisions pour litiges sur contrats. L'analyse des provisions pour litiges sur contrats et leur évolution est présentée dans la note 27 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires mettant en cause sa responsabilité civile professionnelle.

Comme décrit dans les notes 6 et 27 de l'annexe des comptes consolidés, les provisions constituées par la direction font l'objet d'estimations prenant en compte :

- les demandes de la partie adverse ;

Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif de gestion des risques juridiques mis en place par le groupe (identification, remontée, information, évaluation) ainsi que les différentes instructions qui le complètent.

Nous avons en particulier apprécié son fonctionnement au travers, notamment, de nos entretiens avec la direction juridique du groupe.

Nous avons enfin pris connaissance du programme d'assurances en vigueur pour l'exercice 2025 et des modifications intervenues depuis le 31 décembre 2024.

- l'appréciation du risque, notamment en concertation avec les experts indépendants du groupe ;
- les couvertures d'assurance du groupe en cas de condamnation.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour litiges sur contrats constitue un point clé de l'audit en raison du caractère spécifique de chaque litige, de la durée des procédures contentieuses, en particulier dans certains pays, des enjeux financiers potentiels et des incertitudes qui pèsent sur l'issue finale de chaque litige.

Concernant les provisions comptabilisées au titre des sinistres, nous avons obtenu, pour les expositions les plus significatives, des confirmations de situation auprès des avocats du groupe et pris connaissance des couvertures d'assurance applicables.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans la note 27 de l'annexe des comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas SA par votre assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-quatrième année de sa mission sans interruption (dont dix-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives

lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez

6.8 COMPTES ANNUELS DE BUREAU VERITAS SA

COMPTE DE RÉSULTAT

(milliers d'euros)	Notes	2025	2024
<i>Produits d'exploitation :</i>			
Production de services vendue		363 975	344 682
Montant net du chiffre d'affaires	7	363 975	344 682
Production stockée		-	5 467
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		25 088	8 843
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		93	-
Autres produits		269 627	267 755
Total des produits d'exploitation (I)		658 783	626 747
<i>Charges d'exploitation :</i>			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(76)	(200)
Autres achats et charges externes		(157 568)	(131 456)
Impôts, taxes et versements assimilés		(7 440)	(5 108)
Salaires		(136 927)	(133 931)
Cotisations sociales		(42 955)	(44 869)
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations :</i>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		(1 542)	(1 730)
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		(5 279)	(1 144)
Dotations aux provisions		(22 721)	(9 025)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		(122)	-
Autres charges		(214 684)	(206 899)
Total des charges d'exploitation (II)		(589 314)	(534 363)
1. Résultat d'exploitation (I - II)		69 469	92 384
<i>Produits financiers :</i>			
De participation ⁽¹⁾		383 973	251 437
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ⁽¹⁾		13 967	39 820
Autres intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾		47 801	74 208
Reprises sur dépréciations et provisions		22 781	23 983
Différences positives de change		11 741	30 088
Produits des cessions d'immobilisations financières		25 375	-
Total des produits financiers (III)		505 638	419 536
<i>Charges financières :</i>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(38 804)	(13 991)
Intérêts et charges assimilées ⁽²⁾		(97 812)	(95 564)
Différences négatives de change		(17 036)	(30 689)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		(2 387)	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		(14)	-
Total des charges financières (IV)		(156 053)	(140 244)

<i>(milliers d'euros)</i>	Notes	2025	2024
2. Résultat financier (III - IV)		349 585	279 292
3. Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)		419 054	371 676
Produits exceptionnels (V)		-	3 045
Charges exceptionnelles (VI)		-	(466)
4. Résultat exceptionnel (V) - (VI)		-	2 580
Impôts sur les bénéfices (VII)	10	(11 706)	(13 872)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		1 164 421	1 049 328
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII)		(757 073)	(688 944)
BÉNÉFICE		407 348	360 384
(1) <i>Dont produits concernant les entités liées.</i>		430 876	324 872
(2) <i>Dont intérêts concernant les entités liées.</i>		(35 056)	(46 560)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

<i>(milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs brutes	Amortissements dépréciations	Valeurs nettes décembre 2025	Valeurs nettes décembre 2024
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1	1 249	(1 145)	104	72
Fonds commercial	1	644	(101)	543	2
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Constructions	1	1 433	(701)	732	821
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1	4 367	(2 951)	1 416	1 531
Autres immobilisations corporelles	1	8 599	(6 686)	1 913	2 234
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1	145	-	145	109
<i>Immobilisations financières ⁽¹⁾</i>					
Participations	2	3 069 411	(15 411)	3 054 000	2 978 668
Créances rattachées à des participations		131 782	-	131 782	220 918
Autres titres immobilisés		284	(150)	134	134
Autres immobilisations financières		262 659	(24 366)	238 293	133 594
Total actif immobilisé (I)		3 480 573	(51 511)	3 429 062	3 338 082
<i>Stocks et en-cours</i>					
En-cours de production		11 089	-	11 089	12 378
Marchandises		18	-	18	58
<i>Créances ⁽²⁾</i>					
Créances clients et Comptes rattachés	4	265 485	(5 461)	260 024	251 746
Autres créances	4	1 475 612	(31 791)	1 443 821	1 428 927
Charges constatées d'avance	4	2 279	-	2 279	3 296
<i>Valeurs mobilières de placement</i>					
Actions propres		37 783	(1 514)	36 269	17 581
Autres valeurs mobilières		475 000	-	475 000	320 098
Instruments financiers à terme		2 266	-	2 266	3 047
Disponibilités		502 150	-	502 150	407 187
Total actif circulant (II)		2 771 682	(38 766)	2 732 916	2 444 318
Frais d'émission des emprunts (III)		6 357	-	6 357	5 405
Primes de remboursement des emprunts (IV)		9 304	-	9 304	8 397
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (V)		2 662	-	2 662	2 938
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)				6 180 301	5 799 141
(1) Dont à moins d'un an		-	-	-	-
(2) Dont à moins d'un an		1 743 376	(37 252)	1 706 124	1 683 969

PASSIF

<i>(milliers d'euros)</i>	Notes	Valeurs nettes décembre 2025	Valeurs nettes décembre 2024
Capital		54 465	54 469
Primes d'émission, de fusions, d'apport		205 278	211 126
<i>Réserves</i>			
Réserve légale		5 447	5 446
Autres réserves		1 048 639	1 048 657
Report à nouveau		211 565	256 050
Résultat de l'exercice (bénéfice)		407 348	360 384
Provisions réglementées		846	846
Total capitaux propres (I)	3	1 933 588	1 936 978
Provisions pour risques		17 733	14 909
Provisions pour charges		38 865	40 719
Total des provisions (II)	5	56 598	55 628
Emprunts obligataires	4	2 400 000	2 400 000
Emprunts et dettes financières diverses	4	235 673	37 974
Instruments financiers à terme		1 886	2 655
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	168 449	151 212
Dettes fiscales et sociales	4	51 791	51 090
Autres dettes	4	1 308 141	1 137 502
Produits constatés d'avance	4	23 587	24 232
Total des Dettes ⁽¹⁾ (III)		4 189 527	3 804 666
Écarts de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)		588	1 868
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		6 180 301	5 799 141
<i>(1) Dont à moins d'un an</i>		<i>1 780 887</i>	<i>1 525 905</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(milliers d'euros)</i>	2025	2024
Résultat net	407 348	360 384
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Dotations nettes des reprises aux amortissements, dépréciations et provisions	20 246	(22 990)
Plus-values de cession	(24 944)	81
Charges et produits calculés liés aux <i>stock-options</i> et assimilés	5 496	4 443
Marge brute d'autofinancement	408 146	341 918
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	1 645	17 626
Flux net de trésorerie généré par l'activité	409 791	359 543
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 511)	(2 141)
Acquisitions de titres de sociétés	(52 575)	(813 137)
Produits des cessions d'immobilisation	3 478	154
Variation des prêts et autres actifs financiers	87 270	(43 918)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	36 662	(859 041)
Augmentations de capital	12 490	18 109
Mouvements nets sur actions auto-détenues	(172 721)	(172 184)
Dividendes versés aux actionnaires	(399 216)	(371 875)
Augmentation de la dette financière	862 897	1 022 745
Diminution de la dette financière	(500 038)	(182 639)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(196 588)	314 156
Augmentation (diminution) de la Trésorerie	249 865	(185 341)
Trésorerie à l'ouverture	727 285	912 626
Trésorerie à la clôture	977 150	727 285

NOTE SUR LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément au Code de commerce, au plan comptable général et aux principes comptables généralement admis en France tels que décrits dans le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des documents de synthèse sont les suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La structure de la Société est constituée d'un siège social et d'un ensemble de succursales qui possèdent une large autonomie financière et de gestion. Chaque succursale est dotée d'une comptabilité distincte rattachée à celle du siège social, par l'intermédiaire d'un compte de liaison.

Les comptes des succursales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis suivant la méthode du cours de change de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au cours de change de fin d'année et du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits directement en capitaux propres.

Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût historique, notamment les immobilisations situées à l'étranger, dont le cours de change de la devise d'achat est celui en vigueur lors de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels créés en interne sont immobilisés selon la méthode préférentielle. Le coût de production immobilisé comprend tous les coûts directement liés à l'analyse, la programmation, les tests et la documentation de logiciels spécifiques à l'activité de la Société.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition ou pour leur valeur de souscription, frais d'acquisition inclus.

La valeur d'usage des filiales ou des participations est généralement estimée par rapport à la quote-part de l'actif net comptable, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique prospectifs.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actif circulant

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement. Les contrats de courte durée d'une valeur immatérielle restent évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque obligation de performance du contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés.

Les travaux en cours font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Dans ce cas, ils sont comptabilisés directement pour leurs valeurs nettes.

La dépréciation est calculée affaire par affaire sur la base d'une marge prévisionnelle mise à jour à la clôture de l'exercice. Des pertes à terminaison sont comptabilisées en provision pour risques et charges pour les affaires déficitaires.

Créances et comptes rattachés

Des dépréciations de créances clients sont constituées pour faire face aux risques d'irrécouvrabilité de certaines d'entre elles. Le calcul des provisions est établi en analysant les risques au cas par cas, sauf à l'égard de nombreuses créances de faible montant pour lesquelles un calcul statistique fondé sur l'expérience de recouvrement s'applique. Les critères de détermination des dépréciations reposent sur la situation financière des tiers concernés (situation de liquidation, poursuite, redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde) ou l'existence de contentieux technique avec eux.

Autres valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à leur valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

Charges constatées d'avance

Ce poste comprend des charges d'exploitation qui concernent les exercices ultérieurs.

Autres comptes d'actif

Primes de remboursement des emprunts

Les primes de remboursement des emprunts sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée de vie des emprunts.

Écarts de conversion et différences d'évaluation – actif

Ce poste représente les différences d'évaluation négatives sur les créances et dettes en devises ainsi que les pertes latentes relatives aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

En l'absence d'instruments de couverture, une provision pour risques est comptabilisée au passif du bilan pour le même montant.

Passif

Réserves de conversion des succursales étrangères

La monnaie de fonctionnement des établissements étrangers est conservée comme unité de mesure ; il en résulte un coût historique en devises. En conséquence, la méthode du cours de clôture est appliquée à la conversion des comptes des succursales étrangères.

Ainsi :

- les comptes de bilan (à l'exception du compte de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- les comptes de résultat sont convertis au cours moyen ;
- le compte de liaison est maintenu au cours historique.

Ces réserves sont incluses dans le report à nouveau.

Engagements de retraite et assimilés

La Société a adopté la méthode préférentielle à l'ensemble de ses engagements de retraite et assimilés et reconnaît au bilan l'intégralité de ses engagements. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses ou de valorisation des actifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que la Société peut être amenée à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés à terme, lorsqu'ils ne sont pas affectés à une opération de couverture et sont donc traités comme des positions ouvertes isolées, font l'objet d'une provision pour risques au passif du bilan dès lors que leur valeur de marché est négative.

Dettes

Les dettes (financières, fournisseurs, fiscales et sociales, et les autres dettes) sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Produits constatés d'avance

Ce compte représente essentiellement la facturation des contrats pour la partie qui dépasse le pourcentage d'avancement des travaux (cf. note sur le chiffre d'affaires).

Autres comptes de passif

Écarts de conversion et différences d'évaluation

Ce compte fait apparaître les différences d'évaluation positives émanant de la conversion des créances et dettes en devises au cours de change à la clôture de l'exercice.

Il comprend également les gains latents relatifs aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

Compte de résultat

Méthode de présentation

Le compte de résultat est présenté selon le système de base, en liste. Il se caractérise par un classement des comptes de produits et de charges qui permet de déterminer successivement les résultats d'exploitation, financier, courant avant impôts, exceptionnel et net.

Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires représente la valeur hors taxes des services rendus par les succursales dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions entre les succursales. Il est constaté suivant la méthode de l'avancement, en prenant en compte la marge en fonction du pourcentage d'avancement des travaux. Pour les contrats de courte durée ou d'une valeur immatérielle, le chiffre d'affaires est constaté à l'achèvement.

Les autres produits comprennent principalement les redevances et les refacturations faites aux clients et aux autres entités du Groupe. Ils incluent en outre les gains de change réalisés au titre des opérations d'exploitation.

Charges d'exploitation

Toutes les charges de la Société sont regroupées sous cette rubrique, par nature. Elles sont soumises aux règles locales des États dans lesquels sont implantées les succursales ; les dotations aux amortissements ont été calculées suivant les règles habituelles (voir actif immobilisé), les dotations aux provisions comprennent des dotations destinées à couvrir les dépréciations des comptes des clients externes et d'autres provisions d'exploitation.

Ce poste inclut également les pertes de change réalisées au titre des opérations d'exploitation.

Résultat financier

Sont inscrits dans ce poste :

- les dividendes reçus des autres sociétés du Groupe ;
- les intérêts payés relatifs aux emprunts, les intérêts reçus des prêts accordés aux filiales de la Société ainsi que les produits des placements financiers ;
- les dotations et reprises aux provisions représentant des dotations et reprises sur les titres de participation, les actions auto-détenues et les comptes courants de certaines des filiales de la Société ;
- les produits de cessions et valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées ;
- les résultats de cession relatifs au contrat de liquidité ;
- les différences de change sur les opérations financières.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Consolidation et intégration fiscale

La Société est la société mère du Groupe et la société consolidante de celui-ci.

Elle est consolidée par intégration globale par la société Wendel SE et par la société Wendel Participations SE.

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité mère fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Wendel-Participation SE
	Siège et lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	4, rue Paul-Cézanne 75008 Paris
	N° d'identification	379 690 167
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	Wendel SE
	Siège et lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	4, rue Paul-Cézanne 75008 Paris
	N° d'identification	572 174 035

La Société est la tête du groupe fiscal formé en France en application des articles 223 et suivants du Code général des impôts.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dividendes

Les actionnaires, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de Bureau Veritas, ont approuvé la distribution d'un dividende de 0,90 euros par action au titre de l'exercice 2024 (résolution n° 3, approuvée à 99,97 %) avec une mise en paiement en numéraire, le 3 juillet 2025.

Financements

La Société a procédé aux opérations suivantes :

- en janvier 2025, la Société a remboursé à maturité une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros et qui était assortie d'un coupon de 1,875 % ; et
- en octobre 2025, la Société a procédé à une nouvelle émission obligataire d'un montant de 700 millions d'euros à échéance novembre 2033 et assortie d'un coupon de 3,375 %.

En avril 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé à Bureau Veritas la notation financière A3 assortie d'une perspective stable.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

CHANGEMENT DE RÈGLEMENTATION COMPTABLE

Le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 a été modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÈGLEMENTATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

	Reclassements			2025 Publié
	2025 ANC 2014-03	Cessions/sorties d'immobilisations	Reprises/dotations sur amortissements, dépréciations et provisions	
Résultat d'exploitation	69 498	(29)		69 469
Résultat financier	328 341	24 738	(3 494)	349 585
Résultat exceptionnel	21 215	(24 709)	3 494	-
Impôts sur les bénéfices	(11 706)			(11 706)
BÉNÉFICE	407 348			407 348

IMPACT SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES COMPARATIFS 2024

La seule modification apportée à la présentation des comptes comparatifs 2024 résulte de l'application du nouveau modèle de compte de résultat prévu par le règlement ANC 2022-06 :

- dans les comptes publiés en 2024, les reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation étaient présentées en déduction des dotations dans la ligne « Dotations nettes aux provisions d'exploitation » ;

- conformément au nouveau modèle de compte de résultat, ces reprises sont désormais présentées en « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » au sein des produits d'exploitation pour un montant de 8,8 millions d'euros.

Le bilan et le compte de résultat 2024 arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés en note 12 de l'annexe.

À titre indicatif, le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 était composé des éléments suivants :

(milliers d'euros)	2024
<i>Produits exceptionnels</i>	
Sur opérations de gestion	2 255
Sur opérations de capital	154
Reprises sur provisions	636
Total produits exceptionnels	3 045
<i>Charges exceptionnelles</i>	
Sur opérations de gestion	(231)
Sur opérations de capital	(235)
Total charges exceptionnelles	(466)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 580

6.9 NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

NOTE 1	IMMOBILISATIONS	489	NOTE 7	ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	496
NOTE 2	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	490	NOTE 8	IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	496
NOTE 3	CAPITAUX PROPRES	492	NOTE 9	PAIEMENTS EN ACTIONS	497
NOTE 4	ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	492	NOTE 10	EFFECTIFS	499
NOTE 5	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	493	NOTE 11	PARTIES LIÉES	499
NOTE 6	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS	495	NOTE 12	BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2024 TELS QU'ARRÊTÉS ET PUBLIÉS	500

NOTE 1 IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

(milliers d'euros)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion	Montant brut à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 235	98	(29)	(55)	1 249
Fonds commercial	66	617	-	(39)	644
Immobilisations incorporelles	1 301	715	(29)	(94)	1 893
Constructions	2 487	151	(1 060)	(145)	1 433
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 490	560	(140)	(544)	4 367
Autres immobilisations corporelles	10 166	883	(1 545)	(904)	8 599
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	109	56	(5)	(15)	145
Immobilisations corporelles	17 252	1 650	(2 750)	(1 608)	14 544
Participations ⁽¹⁾	2 995 248	74 465	(302)	-	3 069 411
Créances rattachées à des participations	224 277	26 709	(119 204)	-	131 782
Autres titres immobilisés	284	37	(37)	-	284
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	133 594	395 126	(265 858)	(203)	262 659
Immobilisations financières	3 353 403	496 336	(385 400)	(203)	3 464 136
TOTAL	3 371 956	498 701	(388 179)	(1 905)	3 480 573

(1) Voir Note 2.

(2) Les autres immobilisations financières n'incluent pas de prêts.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 8 857 215 actions propres classées en immobilisations financières, pour un total de 260,3 millions d'euros. Ces actions ne sont pas affectées à un contrat de liquidité et peuvent être utilisées pour tout objectif déterminé par la loi et les organes de gouvernance.

Les actions propres sont dépréciées à hauteur de 24,3 millions d'euros.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

(milliers d'euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Écart de conversion	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			(1 163)	(55)	28	45	(1 145)
Fonds commercial			(64)	(41)	-	4	(101)
Immobilisations incorporelles	Inférieure à 12 ans	Linéaire	(1 227)	(96)	28	49	(1 246)
Constructions	10 ans	Linéaire	(1 666)	(108)	1 018	55	(701)
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire	(2 959)	(421)	85	344	(2 951)
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	(7 933)	(917)	1 471	693	(6 686)
Immobilisations corporelles			(12 558)	(1 446)	2 574	1 092	(10 338)
TOTAL			(13 785)	(1 542)	2 602	1 141	(11 584)

NOTE 2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers)	Pays	Capitaux propres	Taux moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2025	
Renseignements concernant les filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas International SAS	France	1 734 983	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas Holdings Inc	États Unis	1 210 494	USD	0,924	100 %
Bureau Veritas Services SAS	France	184 459	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	Brésil	661 530	BRL	0,172	100 %
Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd	Chine	1 183 768	CNY	0,128	100 %
Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	Canada	85 617	CAD	0,675	58 %
Bureau Veritas Colombia Ltda	Colombie	196 047 303	COP	0,000	100 %
Bureau Veritas Japan Co Ltd	Japon	954 348	JPY	0,006	100 %
Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	France	13 250	EUR	1,000	100 %
Bureau Veritas India Pvt Ltd	Inde	1 408 343	INR	0,011	92 %
Registro International Naval – Rinave SA	Portugal	6 165	EUR	1,000	100 %
BVCPS India Pvt Ltd	Inde	707 366	INR	0,011	100 %
Bureau Veritas del Peru SA	Pérou	20 184	PEN	0,246	99 %
Bureau Veritas Quality Services (Shanghai) Co Ltd	Chine	112 160	CNY	0,128	100 %
Bureau Veritas Douala SAU	Cameroun	435 533	XAF	0,002	100 %
Bureau Veritas Guinée SAU	Guinée	(38 805 778)	GNF	0,000	100 %
PT BVCPS Indonesia	Indonésie	65 929	IDR	0,058	85,00 %
PT Bureau Veritas Indonesia	Indonésie	94 894	IDR	0,058	99 %
Bureau Veritas Gabon SAU	Gabon	(2 393 435)	XAF	0,002	100 %
Bureau Veritas Sénégal SAU	Sénégal	1 238 171	XOF	0,002	100 %
Soprefira	Luxembourg	44 447	EUR	1,000	100 %
BV Slovakia spol Sro	Slovaquie	472	EUR	1,000	100 %
BVCPS Test Laboratuvarlari Ltd Sti	Turquie	19 776	TRY	0,028	100 %
Bureau Veritas Maroc SA	Maroc	(30 144)	MAD	0,093	96,77 %
BVCPS Bangladesh Ltd	Bangladesh	925 144	BDT	0,008	98 %
Autres filiales (moins de 1 % du capital)					
Total des filiales					
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas Inversiones SL	Espagne	123 085	EUR	1,000	24 %
Bureau Veritas Chile SA	Chili	65 979 375	CLP	0,001	46 %
Bureau Veritas Argentina SA	Argentine	15 770 698	ARS	0,001	36 %
CEPAS Srl	Italie	1 121	EUR	1,000	11 %
Autres participations (moins de 1 % du capital)					
Total des participations					
TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
1 498 055	1 498 055	1 129 952	-	-	145 241	146 630
860 668	860 668	-	617	43	31 438	8 831
196 395	196 395	-	5 368	-	99 163	155 870
135 809	135 809	-	28 258	116 404	13 275	-
101 414	101 414	53 545	136	12 985	24 785	-
48 736	38 141	-	5 594	30 267	2 059	-
29 825	29 825	-	20 077	72 979	1 241	-
25 491	25 491	-	-	83 717	22 564	15 749
25 002	25 002	6 506	5 593	135 671	3 226	-
13 301	13 301	-	1 547	72 194	5 353	1 554
7 290	7 290	-	7	218	1 044	-
5 822	5 822	-	-	26 669	8 063	5 898
4 334	4 334	2 814	3 027	24 392	(58)	-
4 165	4 165	-	2 622	59 033	2 662	-
2 257	2 257	513	555	8 896	392	-
2 099	2 099	5 127	-	6 493	(842)	-
1 901	1 901	-	-	12 449	3 041	-
1 807	1 807	-	388	18 855	1 589	698
1 376	1 376	2 315	-	1 141	(25)	-
1 281	1 281	-	75	9 961	434	169
1 262	1 262	-	32 213	-	5 376	6 580
1 144	1 144	-	-	2 700	216	179
1 138	1 138	742	-	10 916	153	-
838	838	121	579	8 298	(2 110)	-
675	675	-	-	22 019	5 461	5 179
8 342	3 789	27 811	23 382			28 058
2 980 431	2 965 283	1 229 446	130 039			375 394
45 287	45 287	23 912	755	-	12 166	1 599
31 270	31 270	2 056	16 547	61 806	1 261	-
10 407	10 407	3	1 266	50 635	10 757	-
1 216	1 216	-	-	2 991	1 004	124
800	537	205	27 192			6 400
88 980	88 717	26 176	45 760			8 122
3 069 411	3 054 000	1 255 622	175 799			383 516

NOTE 3 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 453 871 520 actions d'une valeur nominale de 0,12 euros. Le capital est entièrement versé et libéré.

Le nombre d'actions composant le capital social a évolué de la manière suivante :

(nombre d'actions)	2025	2024
Au début de l'exercice	453 909 638	453 871 520
Augmentation de capital	627 242	921 766
Réduction de capital	(665 360)	(883 648)
À LA FIN DE L'EXERCICE	453 871 520	453 909 638

Mouvements des capitaux propres en 2025

(milliers d'euros)	01/01/2025	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2025
Capital	54 469	-	-	76	(80)	-	-	54 465
Primes d'émission, de fusions, d'apport	211 126	-	-	12 415	(18 263)	-	-	205 278
Réserve légale	5 446	1	-	-	-	-	-	5 447
Autres réserves	1 048 657	-	-	-	-	-	(18)	1 048 639
Report à nouveau ⁽¹⁾	256 050	360 383	(399 216)	-	-	-	(5 653)	211 565
Résultat de l'exercice (bénéfice)	360 384	(360 384)	-	-	-	407 348	-	407 348
Provisions réglementées	846	-	-	-	-	-	-	846
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 936 978	-	(399 216)	12 491	(18 343)	407 348	(5 671)	1 933 588

(1) Les écarts de conversion imputés sur le report à nouveau intègrent les effets de la conversion des comptes des succursales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro.

NOTE 4 ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances

(milliers d'euros)	Montant brut	Dont produits à recevoir	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	134 173	-	-	134 173
Clients et comptes rattachés	265 485	138 107	265 485	-
Autres créances	1 475 612	197	1 475 612	-
Charges constatées d'avance	2 279	-	2 279	-
TOTAL CRÉANCES	1 877 549	138 304	1 743 376	134 173

État des dettes

(milliers d'euros)	Montant brut	Dont charges à payer	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	2 400 000	-	200 000	500 000	1 700 000
Emprunts et dettes financières diverses	235 673	26 985	27 033	8 640	200 000
Instruments financiers à terme	1 886	-	1 886	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	168 449	143 696	168 449	-	-
Dettes fiscales et sociales	51 791	40 298	51 791	-	-
Autres dettes	1 308 141	-	1 308 141	-	-
Produits constatés d'avance	23 587	-	23 587	-	-
TOTAL DETTES	4 189 527	210 979	1 780 887	508 640	1 900 000

(1) Les emprunts obligataires ne sont pas convertibles en actions.

NOTE 5 PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

A. Dépréciation d'actifs

(milliers d'euros)	2025	2024
Immobilisations financières	39 927	20 089
Créances clients	5 461	3 264
Autres créances	31 791	40 833
Actions propres	1 514	-
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	78 693	64 186

Les dépréciations sur les autres créances concernent essentiellement des dépréciations sur des avances en comptes courants accordées à des filiales.

Les variations des provisions pour dépréciation d'actifs sont les suivantes :

(milliers d'euros)	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Écart de conversion	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières	20 089	24 338	(4 500)	-	39 927
Créances clients	3 264	5 276	(2 689)	(390)	5 461
Autres créances	40 833	6 765	(15 807)	-	31 791
Actions propres	-	1 514	-	-	1 514
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	64 186	37 893	(22 996)	(390)	78 693

B. Provisions réglementées inscrites au passif du bilan

(milliers d'euros)	2025	2024
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	846	846

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires constatés sur les frais d'acquisition des titres acquis depuis 2007.

C. Provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Écart de conversion	Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées		
Risques contentieux	4 410	-	(143)	-	-	4 267
Provision pour perte de change	2 938	1 830	-	(2 080)	(26)	2 662
Autres risques	6 148	3 495	-	-	-	9 643
Pertes à terminaison	1 413	-	-	(122)	(130)	1 161
Total provisions pour risques	14 909	5 325	(143)	(2 202)	(156)	17 733
Retraites et assimilés	37 825	7 071	(5 943)	(625)	(2 285)	36 043
Autres provisions pour charges	2 894	2 083	-	(1 760)	(395)	2 822
Total provisions pour charges	40 719	9 154	(5 943)	(2 385)	(2 680)	38 865
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 628	14 479	(6 086)	(4 587)	(2 836)	56 598

La provision pour indemnités de départ en retraite et avantages assimilés tient compte d'un taux d'actualisation pris par référence aux taux IBOXX Euro Corporate AA 10 ans. Ce taux est de 3,96 % pour l'activité française à la fin de l'exercice 2025, contre 3,38 % à la fin de l'exercice précédent.

La Société, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataire de services.

Les provisions résultant de ces litiges sont déterminées après prise en compte des montants couverts par les polices d'assurance spécifiques par activité. Sur la base des informations connues à ce jour, ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers de la Société.

La Société, avec l'aide de ses conseils, estime que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont la Société soit menacée) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Garanties et cautions (hors engagements liés au financement)

Le montant des engagements donnés par la Société au titre de garanties et cautions se présente comme suit :

(milliers d'euros)	2025	2024
Cautions parentales	113 008	112 362
Cautions et garanties bancaires sur marchés	39 901	49 776
Cautions et garanties bancaires diverses	23 449	21 361
ENGAGEMENTS DONNÉS	176 358	183 499

B. Engagements liés au financement de la Société et du Groupe

Ligne de crédit confirmée et non utilisée

Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une ligne de financement confirmée et non tirée : le Crédit Syndiqué 2024 d'un montant total de 600 millions d'euros.

C. Instruments financiers dérivés

La Société a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir notamment contre le risque de change sur ses prêts et avances financières intra-groupe.

Les instruments dérivés de change à la clôture de l'exercice (*swaps* de change et achats et ventes à terme de devises), dont l'échéance est inférieure à un an, sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions)	Juste valeur des dérivés (en millions)
CAD	169,2	1,0
GBP	35,4	0,5
USD	(60,6)	0,4
MXN	193,3	0,1
ZAR	74,0	0,1
KRW	32 629,2	0,1
CLP	13 120,1	0,1
PEN	90,7	(0,1)
COP	52 144,4	(0,1)
CHF	4,4	(0,1)
AUD	(39,6)	(0,3)
JPY	1 841,8	(0,3)
CNY	112,9	(0,4)
HKD	333,7	(0,6)
SGD	51,6	-
NOK	12,0	-
HUF	(259,3)	-
RUB	-	-
DKK	(19,0)	-
PLN	6,1	-
SEK	22,2	-
CZK	17,1	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2025		0,4

NOTE 7 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Analyse sectorielle du chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2025	2024
Marine & Offshore	132 261	125 514
Agroalimentaire & Matières Premières	34 456	41 456
Industrie	155 438	141 530
Bâtiments & Infrastructure	20 163	17 710
Certification	21 657	18 472
TOTAL	363 975	344 682

Analyse géographique du chiffre d'affaires

(milliers d'euros)	2025	2024
Afrique & Moyen-Orient	233 114	216 607
Europe	74 192	68 915
Asie-Pacifique	56 669	59 160
TOTAL	363 975	344 682

NOTE 8 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2025		2024	
	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat avant Impôt	Impôt
Résultat courant	419 054	11 706	371 676	13 450
Résultat exceptionnel	-	-	2 580	422

Intégration fiscale

En application des dispositions prévues par l'article 223 A du Code général des impôts, la Société s'est constituée seule redevable de l'impôt pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les membres de ce groupe d'intégration fiscale sont les sociétés suivantes :

BIVAC International SA ; Bureau Veritas Access SAS ; Bureau Veritas AET France SAS ; Bureau Veritas Câbles & Inspections SAS ; Bureau Veritas Certification France SAS ; Bureau Veritas Certification Holding SAS ; Bureau Veritas Construction SAS ; Bureau Veritas CPS France SAS ; Bureau Veritas Émission Services SAS ; Bureau Veritas Exploitation SAS ; Bureau Veritas GSIT SAS ; Bureau Veritas Holding France SAS ; Bureau Veritas Holding 4 SAS ; Bureau Veritas Holding 7 SAS ; Bureau Veritas Holding 8 SAS ; Bureau

Veritas International SAS ; Bureau Veritas Laboratoires SAS ; Bureau Veritas Living Resources SAS ; Bureau Veritas Marine & Offshore SAS ; Bureau Veritas Medical Services SAS ; Bureau Veritas Middle East SAS ; Bureau Veritas Services France SAS ; Bureau Veritas Services SAS ; Bureau Veritas Solutions SAS ; Capital Energy SAS ; Laboratoire Central des Industries Électriques SAS.

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que les filiales verseront à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits aux imputations dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Situation fiscale latente

(milliers d'euros)	2025	2024
Impôt différé – Actif	16 672	12 811
Impôt différé – Passif	(21)	(38)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	16 651	12 773

Les impôts différés sont principalement constitués des impôts différés sur les retraites, sur les charges à payer non déductibles et sur les provisions pour litiges sur contrats.

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts au titre de l'exercice 2025 se composent de crédits d'impôt étranger et de réductions d'impôt mécénat.

(milliers d'euros)	2025	2024
Crédit d'impôt recherche	-	-
Réduction d'impôt mécénat	18	18
Crédit d'impôt étranger	7 988	3 659
TOTAL	8 006	3 677

La Société bénéficie de deux natures de crédit d'impôt au titre des exercices 2024 et 2025 :

Crédit d'impôt étranger : lors de l'encaissement de certains types de revenus en provenance de l'étranger, un impôt peut être prélevé dans le pays d'origine desdits revenus, ouvrant droit, en vertu des conventions internationales, à un crédit d'impôt en France afin d'éviter la double imposition. Ce crédit d'impôt est en principe égal au montant de l'impôt étranger dans la limite de l'impôt français correspondant à ces revenus.

Réduction d'impôt mécénat : il s'agit de soutiens matériels ou financiers apportés sans contrepartie à des œuvres ou organismes d'intérêt général. Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du montant des dons effectués, dans la limite de 20 000 euros ou 0,5 % du chiffre d'affaires HT annuel si celui-ci est supérieur.

NOTE 9 PAIEMENTS EN ACTIONS

La Société a mis en place trois types d'outils de rémunération à long terme qui sont dénoués en instruments de capitaux propres :

- des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'options de souscription d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Ces outils de rémunération à long terme sont notamment soumis à des conditions de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance financiers et extra-financiers (RSE).

Les principaux objectifs financiers peuvent être basés sur des indicateurs de marge opérationnelle ajustée et de taux de conversion en cash. Les objectifs financiers peuvent également être adossés au *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR est un indicateur qui détermine le rendement d'une action de la Société pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte à la fois le dividende et l'appréciation du cours de bourse de l'action.

Quant aux objectifs extra-financiers, les indicateurs retenus portent principalement sur le taux d'émission de CO₂ par salarié ainsi qu'au taux de féminisation à des postes de direction.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés de la Société. Les attributions concernent des plans d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à une période d'acquisition de trois ans selon les plans. La durée de vie des options de souscription ou d'achat d'actions est de dix ans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable.

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options		Assiette contribution (en euros par action)
			2025	2024	
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	-	105 518	0,83
Plan du 21/06/2016	22/06/2026	19,35	31 680	67 680	0,70
Plan du 21/06/2017	22/06/2027	20,65	639 551	669 151	0,51
Plan du 22/06/2018	23/06/2028	22,02	422 500	441 000	0,82
Plan du 22/06/2019	22/06/2029	21,26	424 369	511 993	0,70
Plan du 26/06/2020	27/06/2030	19,28	195 600	545 600	0,66
Plan du 25/06/2021	26/06/2031	26,06	564 700	755 700	1,21
Plan du 14/06/2022	15/06/2032	26,52	777 410	985 600	1,23
Plan du 02/08/2023	03/08/2033	24,16	884 530	962 564	1,18
Plan du 20/06/2024	21/06/2034	27,73	863 630	915 630	1,02
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE			4 803 970	5 960 436	

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés de la Société, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois ou cinq années de service et à l'atteinte d'objectifs de performance.

Par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2025, la Société a attribué à certains cadres et au mandataire social 779 331 actions de performance. Les attributions sont subordonnées aux conditions suivantes :

- une condition de présence pendant trois ans ;
- la réalisation d'objectifs financiers internes pour l'année 2027 ;
- la réalisation d'objectifs RSE internes pour l'année 2027 ;
- la réalisation d'un objectif financier basé sur le *Total Shareholder Return* (TSR) pendant trois ans, pour 14 % de l'attribution.

Le 17 novembre 2025, la Directrice Générale de la Société, agissant par délégation du Conseil d'administration du 22 octobre 2025, a attribué à certains cadres 114 784 actions de performance subordonnées aux mêmes conditions que celles du plan de juin 2025.

Par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2025, le Groupe a attribué à certains autres salariés 399 367 actions de performance. Le 17 novembre 2025, la Directrice Générale du Groupe, agissant par délégation du Conseil d'administration du 22 octobre 2025, a attribué à certains autres salariés 11 194 actions de performance. Ces attributions aux autres salariés sont subordonnées aux mêmes conditions que celles des plans attribués en 2025 aux cadres et au mandataire social, à l'exclusion de la condition basée sur le TSR.

SITUATION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Date d'attribution	Date d'expiration	Nombre d'actions		Assiette contribution (en euros par action)
		2025	2024	
Plan du 14/06/2022	14/06/2025		1 027 658	5,13
Plan du 01/05/2022	01/05/2025	400 000	400 000	5,47
Plan du 02/08/2023	02/08/2026	999 236	1 062 485	4,57
Plan du 20/06/2024	20/06/2027	1 036 580	1 071 215	6,03
Plan du 07/10/2024	07/10/2027	12 565	12 565	6,03
Plan du 19/06/2025	19/06/2025	1 155 400	-	7,76
Plan du 17/11/2025	17/11/2025	125 978	-	7,76
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE		3 729 759	3 573 923	

Actions de performance et options attribuées aux non-salariés directs de la Société

Pour les plans qui donnent lieu à livraisons d'actions achetées sur le marché, le coût de l'attribution d'actions de performance et des options d'achat aux bénéficiaires non-salariés directs de la Société est supporté par la Société.

En parallèle, la Société a poursuivi la mise en place d'une procédure de refacturation aux autres sociétés du Groupe qui emploient des bénéficiaires de ces attributions. La facturation au titre des livraisons d'actions de performance s'est élevée au 31 décembre 2025 à 17,9 millions d'euros (contre 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Impacts des plans de paiements en actions sur les comptes de la Société

Sur l'exercice 2025, la Société a constaté une charge totale de 23,4 millions d'euros (contre une charge 25,6 millions d'euros en 2024).

Au 31 décembre 2025, la Société détient 1 361 615 actions propres affectées à la livraison de programmes d'options d'actions et d'actions de performance, non allouées à un plan spécifique, et classées distinctement à l'actif du bilan pour une valeur de 37,8 millions d'euros (contre 17,6 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 10 EFFECTIFS

Les effectifs présentés ci-dessous correspondent au nombre de salariés ayant un contrat de travail en cours ou suspendu avec la Société au 31 décembre 2025.

Répartition des effectifs par catégorie	2025	2024
Employés, techniciens, agents de maîtrise	825	811
Cadres et ingénieurs	2 174	2 052
TOTAL	2 999	2 863

NOTE 11 PARTIES LIÉES

Les principales parties liées sont le groupe Wendel, actionnaire principal de la Société, la Directrice Générale ainsi que les membres du Conseil d'administration.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Le montant des jetons de présence versés à des parties liées s'élève à 1,2 million d'euros dont 0,6 million d'euros au titre de l'exercice 2025 et 0,6 million d'euros au titre du second semestre de l'exercice 2024.

NOTE 12 BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2024 TELS QU'ARRÊTÉS ET PUBLIÉS

Compte de résultat

<i>(milliers d'euros)</i>	2024
Chiffre d'affaires	344 682
Autres produits	273 222
Total produits d'exploitation	617 904
<i>Charges d'exploitation</i>	
Achats de matières premières	(200)
Autres achats et charges externes	(131 456)
Impôts et taxes	(5 108)
Salaires et traitements	(133 931)
Charges sociales	(44 869)
Autres charges	(206 899)
Dotations nettes aux provisions d'exploitations	(1 327)
Dotations aux amortissements	(1 730)
Résultat d'exploitation	92 384
Résultat financier	279 292
Résultat courant avant impôts	371 676
Résultat exceptionnel	2 580
Participation des salariés	-
Impôts sur les bénéfices	(13 872)
RÉSULTAT NET	360 384

Bilan

<i>(milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes	Amortissements Dépréciations	Valeurs nettes décembre 2024
Immobilisations incorporelles	1 301	(1 227)	74
Immobilisations corporelles	17 253	(12 558)	4 695
Immobilisations financières	3 353 402	(20 088)	3 333 314
Total actif immobilisé	3 371 956	(33 873)	3 338 083
En-cours de production de services	12 435	-	12 435
Clients et comptes rattachés	255 010	(3 264)	251 746
Autres créances	1 469 760	(40 833)	1 428 927
Valeurs mobilières de placement	320 098	-	320 098
Actions propres	17 581	-	17 581
Disponibilités	410 235	-	410 235
Total actif circulant	2 485 119	(44 097)	2 441 022
<i>Comptes de régularisation</i>			
Charges constatées d'avance	3 296	-	3 296
Écarts de conversion actif	2 938	-	2 938
Primes remb. obligations	8 397	-	8 397
TOTAL ACTIF			5 793 736
Capital			54 469
Primes d'émission			211 126
Réserves			1 310 154
Résultat			360 384
Provisions réglementées			846
Total capitaux propres			1 936 979
Provisions pour risques et charges			55 628
<i>Dettes</i>			
Emprunts et dettes financières			2 435 223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			151 212
Autres dettes			1 188 594
<i>Comptes de régularisation</i>			
Produits constatés d'avance			24 232
Écarts de conversion passif			1 868
TOTAL PASSIF			5 793 736

6.10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT BUREAU VERITAS EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025

6.10.1 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

(en euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires	363 974 879	344 682 102
Résultat d'exploitation	69 468 658	92 384 080
Résultat exceptionnel	-	2 579 687
Résultat net	407 347 728	360 383 868
Capitaux propres	1 933 587 598	1 936 978 512

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

6.10.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration indique aux actionnaires, qu'au 31 décembre 2025, le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 407 347 727,98 euros et un report à nouveau de 211 565 114,74 euros soit un bénéfice distribuable de 618 912 842,72 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter ce bénéfice en dividendes pour un montant de 0,92 euro par action sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2025 (453 871 520 actions), soit un total de 417 561 798,40 euros.

Sur cette base, le solde du compte « Report à nouveau » passe ainsi, après affectation, de 211 565 114,74 euros à 201 351 044,32 euros.

En application du 1. A. 1° de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'imposition forfaitaire au taux de 12,8 % sur leur montant brut. Le taux de ce prélèvement forfaitaire est toutefois susceptible d'être porté à 20%, pour les contribuables dont le revenu du foyer fiscal est supérieur à 250 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés et à 500 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune (contribution différentielle sur les hauts revenus instaurée par l'article 10 du Projet de Loi de Finances pour 2025).

Toutefois, en application du 2. de l'article 200 A du Code général des impôts, les actionnaires peuvent également opter pour l'imposition des dividendes perçus au barème de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, conformément au 2° du 3. de l'article 158 du Code général des impôts, ils bénéficieront alors d'un abattement de 40 % sur le montant brut du dividende.

Dans tous les cas, un prélèvement à la source au taux de 12,8 % du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 %) sera effectué par la Société. Le prélèvement à la source d'un montant de 12,8 % est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2026 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2025.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 28 mai 2026.

Il sera proposé à l'Assemblée générale que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ». Plus généralement, il sera proposé, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, que le montant global dudit dividende soit ajusté en conséquence et que le montant affecté au compte « Report à nouveau » soit déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Distributions effectuées au titre des trois derniers exercices

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action ⁽¹⁾
2022	349 220 122,79 euros	453 532 627	0,77 euro ⁽²⁾
2023	371 874 975,37 euros	448 042 139	0,83 euro ⁽³⁾
2024	399 216 342,60 euros	443 573 714	0,90 euro ⁽⁴⁾

(1) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(2) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2023.

(3) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2024.

(4) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2025.

La politique de distribution de dividendes est décrite dans le paragraphe 7.9.2 « Politique de distribution de dividende » du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.3 MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES SOMPTUAIRES ET IMPÔT CORRESPONDANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts il est précisé que les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur d'un montant global de 65 081 euros qui a un effet d'impôt de 16 807 euros et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

6.10.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de la Société figure dans la note 2 du chapitre 6.9 - Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.5 RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIÉTÉ

(milliers d'euros sauf le résultat par action, exprimé en euros)

	2025	2024	2023	2022	2021
I – Situation financière					
a) Capital social	54 465	54 469	54 465	54 293	54 399
b) Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	453 871 520	453 909 638	453 871 520	452 444 454	453 323 725
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	363 975	344 682	312 658	275 662	218 411
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	439 530	366 684	408 069	423 422	429 562
c) Impôt sur les bénéfices	11 706	13 872	20 706	10 426	29 475
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	407 348	360 384	365 664	416 907	441 604
e) Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	417 562	399 216	371 875	349 220	239 499
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,97	0,81	0,90	0,91	0,88
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,90	0,79	0,81	0,92	0,97
c) Dividende net versé à chaque action ⁽²⁾	0,92	0,90	0,83	0,77	0,53
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	2 999	2 863	2 670	2 306	2 232
b) Montant de la masse salariale	136 927	133 931	114 584	92 279	87 125

(1) Le capital en 2025 correspond à 453 871 520 actions de 0,12 euro de nominal. La variation correspond à la souscription de 627 242 actions par levées d'options et l'annulation de 665 360 de ces mêmes actions lors de deux réductions de capital.

(2) Le dividende au titre de l'exercice 2025 sera proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2026.

6.10.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la Société applique les dispositions de la loi de Modernisation de l'Economie, notamment en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture, les contrats avec les fournisseurs et les applications de règlement des factures ayant été adaptés en ce sens.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le solde des factures émises et reçues, non réglées et dont le terme est échu, déterminés selon les délais légaux ou contractuels selon les tiers concernés, se présente comme suit :

Factures reçues (milliers d'euros)	Analyse des délais de paiement						Factures exclues (litige)
	0 jour de retard	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus	
Nombre de factures	16	16	3	2	31	52	14
Montant HT factures	719	1 487	42	-	171	1 701	62

Factures émises (milliers d'euros)	Analyse des délais de paiement						Factures exclues (litige)
	0 jour de retard	1-31 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus	
Nombre de factures	-	218	42	7	305	572	-
Montant HT factures	-	2 510	3 218	248	18 920	24 896	-

6.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Bureau Veritas,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission

de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances consentis

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de M€ 3 054. Comme indiqué dans la note 2 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels, les prêts et avances consentis à ses filiales s'élevaient, quant à elles, à M€ 1 256.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur prix d'acquisition ou valeur de souscription, frais d'acquisition inclus, et dépréciés lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute.

Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'usage est

généralement estimée par la direction sur la base de la quote-part de l'actif net comptable des entités concernées, éventuellement modifiée pour tenir compte de prévisions telles que les éléments de valeur économique prospectifs.

L'estimation de la valeur d'usage requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des prêts et avances consentis aux filiales constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à analyser les estimations des valeurs d'usage déterminées par la direction ainsi que la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons apprécié la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités concernées, et apprécié si les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons pris connaissance des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées, et les avons rapprochées des données budgétaires établies sous le contrôle de la direction générale.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont également consisté à analyser le caractère recouvrable des prêts et avances consentis aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Nous avons également analysé que la note sur les règles et méthodes comptables et la note 2 « Tableau des filiales et participations » donnent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société

auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-quatrième année de sa mission sans interruption (dont dix-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dixième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez



CAPITAL, ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

7.1	RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL	510	7.7	CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE /RFA/	516
7.2	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025	511	7.7.1	Capital social	516
7.3	PRINCIPALES FILIALES EN 2025	511	7.7.2	Titres non représentatifs du capital	516
7.4	CONTRATS INTRA-GROUPE	513	7.7.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	516
7.5	CONTRATS DE FRANCHISE INDUSTRIELLE, REDEVANCE DE NOM ET LICENCE DE SAVOIR-FAIRE, SERVICES CENTRAUX	513	7.7.4	Autres titres donnant accès au capital	518
7.6	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS ET RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	514	7.7.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)	518
7.6.1	Principales opérations avec les apparentés	514	7.7.6	Nantissements	518
7.6.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	514	7.7.7	Évolution du capital social	519
			7.8	ACTIONNARIAT /RFA/	519
			7.8.1	Structure de l'actionariat du Groupe	519
			7.8.2	Politique d'information des actionnaires et calendrier financier	525
			7.8.3	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	526
			7.9	INFORMATIONS BOURSIÈRES /RFA/	527
			7.9.1	Le titre Bureau Veritas	527
			7.9.2	Politique de distribution du dividende	528
			7.9.3	Évolution du cours de Bourse	528
			7.10	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	530

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/

7.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

DÉNOMINATION SOCIALE

Bureau Veritas SA

SIÈGE SOCIAL

Tour Alto

4 Place des Saisons

92400 Courbevoie – France

Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00

Fax : + 33 (0) 1 55 24 70 01

LIEU ET NUMÉRO D'IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre.

Le code APE de la Société qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 71.20B correspond à l'activité analyses, essais et inspections techniques.

Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de la Société est le suivant : 969500TPU5T3HA5D1F11.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris, France. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

EXERCICE SOCIAL

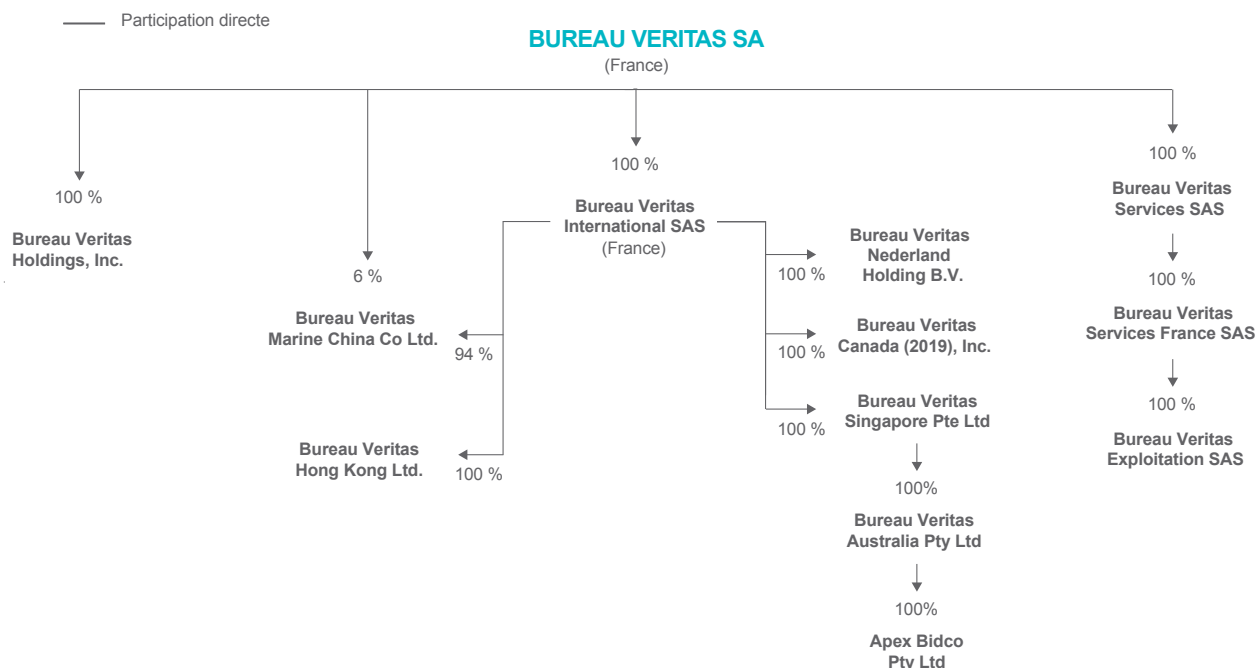
Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

SITE INTERNET

Le site internet de la Société est accessible à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr>

Les informations fournies sur ce site internet ne constituent pas une partie intégrante du Document d'enregistrement universel, sauf si celles-ci sont incorporées par référence dans le Document.

7.2 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025



7.3 PRINCIPALES FILIALES EN 2025

Le Groupe comprend Bureau Veritas SA, ses succursales et ses filiales. À la tête du Groupe, Bureau Veritas SA détient des participations dans diverses sociétés en France et à l'étranger. À part son activité de société holding, elle détient également une activité économique propre au travers de certaines succursales à l'étranger.

Bureau Veritas SA a réalisé un chiffre d'affaires de 363,9 millions d'euros en 2025.

Les principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales consolidées concernent les redevances de marque et les redevances techniques, la gestion centralisée de la trésorerie et la refacturation de la couverture d'assurance. Une présentation des principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales figure dans la section 7.6.1 – Principales opérations avec les apparentés, du présent Document d'enregistrement universel.

Au 31 décembre 2025, le Groupe comptait 533 entités juridiques (contre 535 entités au 31 décembre 2024).

Une description des 9 principales filiales, directes ou indirectes, de Bureau Veritas SA figure ci-dessous.

Les filiales principales sélectionnées répondent à au moins un des critères suivants :

- l'entité a représenté au moins 5 % des capitaux propres consolidés au cours de l'un des deux derniers exercices ;
- l'entité a représenté au moins 5 % du résultat net consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices ;
- l'entité a représenté au moins 5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices ;
- l'entité a représenté au moins 5 % du total actif consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices.

Une liste des filiales de Bureau Veritas SA figure dans la Note 38 – Périmètre de consolidation annexée aux états financiers consolidés 2025, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.



BUREAU VERITAS HOLDINGS, INC.

Bureau Veritas Holdings, Inc. est une société de droit américain créée en 1988, dont le siège social est situé 16800 Greenspoint Park Drive, 77060, Houston, Texas, États-Unis. Bureau Veritas Holdings, Inc. est une société holding détenue directement à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle a pour principal objectif de détenir les participations du Groupe dans les filiales en Amérique du Nord.

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Bureau Veritas Exploitation SAS est une société par actions simplifiée de droit français créée en 2012, dont le siège social est situé 4, Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France. La Société est détenue à 100 % par Bureau Veritas Services France SAS, une filiale à 100% de Bureau Veritas Services SAS. Elle réalise des services dans le domaine du bâtiment, des infrastructures et du génie civil, de l'industrie et de leurs équipements. En 2025, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 614,9 millions d'euros.

BUREAU VERITAS SERVICES SAS

Bureau Veritas Services SAS est une société par actions simplifiée de droit français, créée en 1980, dont le siège social est situé Tour Alto, 4, Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France. Bureau Veritas Services SAS est détenue à 100 % par Bureau Veritas SA et détient des participations du Groupe dans les filiales en France et dans différents pays. Par ailleurs, elle est dédiée à une activité de support aux sociétés du Groupe au niveau mondial.

BUREAU VERITAS INTERNATIONAL SAS

Bureau Veritas International SAS est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé Tour Alto, 4, Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France. La Société a été créée en 1977 et est une holding qui détient plusieurs filiales étrangères. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA.

BUREAU VERITAS HONG KONG LTD

Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une société hongkongaise créée en 2004, dont le siège social est situé 1/F, Pacific Trade Centre, 2 Kai Hing Road, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong. Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient certaines filiales en Asie. En plus de son activité de société holding, elle a une activité opérationnelle et propose notamment des services de test, d'inspection, d'audit et de certification de biens de consommation. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 157,6 millions d'euros en 2025.

BUREAU VERITAS NEDERLAND HOLDING BV

Bureau Veritas Nederland Holding BV est une société de droit néerlandais créée en 2009, dont le siège social est situé Boompjes 40, 3011 XB Rotterdam, Pays-Bas. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS et est une holding qui détient des participations aux Pays-Bas et dans d'autres pays.

BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.

Bureau Veritas Canada (2019) Inc. est une société de droit canadien créée en 2014 dont le siège est situé 6740 Campobello Road, L5N218, Mississauga Ontario, Canada. Détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS, elle fournit des services d'essai, de certification et d'inspection en laboratoire pour une série de clients et de marchés au Canada. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 140,7 millions d'euros en 2025.

BUREAU VERITAS MARINE CHINA CO LTD

Bureau Veritas Marine China Co Ltd est une société de droit chinois créée en 2009 dont le siège social est situé 1288 Wai Ma Road, Huangpu District, 200011, Shanghai, Chine. Elle a pour activité l'inspection, la classification, la certification statutaire ainsi que la surveillance de construction et de réparation des navires et plateformes pétrolières et gazières en mer et terminaux de toutes catégories et nationalités. L'inspection et la certification de matériaux et équipements destinés à un usage sur ces navires, plateformes et terminaux. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 135,2 millions d'euros en 2025.

APEX BIDCO PTY LTD

Apex Bidco Pty Ltd est une société de droit australien créée en 2021, dont le siège social est situé 10-14 Spring Street, Sydney NSW 2000, Australie. La société est une holding qui détient plusieurs filiales étrangères et est détenue à 100 % par Bureau Veritas Australia Pty Ltd, une filiale à 100% de Bureau Veritas Singapore Pte Ltd, elle-même filiale à 100% de Bureau Veritas International SAS.

7.4 CONTRATS INTRA-GROUPE

La politique financière du Groupe consistant à centraliser les excédents de trésorerie, les filiales placent leurs excédents auprès de la Société. En cas de besoin, elles peuvent emprunter auprès de cette dernière. Sauf accord de la Société, les filiales ne doivent ni placer leurs excédents de trésorerie, ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les prêts intra-groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie conclues entre la Société et chacune de ses filiales françaises et étrangères.

7.5 CONTRATS DE FRANCHISE INDUSTRIELLE, REDEVANCE DE NOM ET LICENCE DE SAVOIR-FAIRE, SERVICES CENTRAUX

Le Groupe a mis en place des contrats de franchise ou de licence et des contrats de prestations de services centraux avec la plupart de ses filiales, généralement sous la forme de contrats-cadres.

Ces contrats visent à mettre à disposition des entités du Groupe les droits de propriété intellectuelle relatifs à la marque et au savoir-faire, mais aussi à fournir des services techniques et administratifs aux filiales.

La rémunération des droits de propriété intellectuelle relatifs à la marque, au savoir-faire et services techniques associés est assurée via une redevance calculée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires tiers dont le taux varie selon les activités des filiales du Groupe.

La rémunération des services administratifs centraux est basée sur les coûts des services, augmentés d'une marge de pleine concurrence.

7.6 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS ET RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

7.6.1 PRINCIPALES OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Une description détaillée des contrats intra-groupe et autres opérations avec les apparentés figure dans la section 7.4 – Contrats intra-groupe, du présent chapitre ainsi que dans la Note 35 – Transactions avec les parties liées annexée aux états financiers consolidés 2025, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

7.6.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale

BUREAU VERITAS

Tour Alto

4 Place des Saisons

92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Bpifrance Investissement, administrateur, représentée par Madame Karine Lenglar

Conclusion d'un avenant à la lettre-accord du 4 avril 2024 entre le fonds « Lac I » (géré par Bpifrance Investissement) et Bureau Veritas (la Société)

Nature et objet

À la suite de l'annonce par Wendel en avril 2024 de son intention de céder environ 18 millions d'actions de la Société, le fonds Lac I, géré par Bpifrance Investissement, avait annoncé son intention de prendre une participation d'environ 4 % au capital de la Société (« l'investissement »). Le 3 avril 2024, le Conseil d'administration de la Société avait autorisé la signature d'une lettre-accord à conclure entre le fonds Lac I, géré par Bpifrance Investissement, et la Société. Aux termes de cet accord, il avait notamment été convenu, dès lors que le fonds Lac I et/ou ses Affiliés auraient réalisé l'investissement, que la Société, autorisée par son Conseil d'administration, s'engagerait à proposer à l'Assemblée générale la candidature de Bpifrance Investissement, personne morale, en qualité d'administrateur indépendant dans le respect des règles de parité. La lettre-accord a été conclue le 4 avril 2024 et l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie le 20 juin 2024, a approuvé la nomination de Bpifrance Investissement en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Il est précisé que la lettre-accord du 4 avril 2024 n'était pas soumise au régime des conventions réglementées, la société Bpifrance Investissement n'ayant pas encore été nommée en qualité d'administrateur de la Société au moment de sa conclusion.

Modalités

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 26 mai 2025, a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant à la lettre-accord du 4 avril 2024 à l'effet de modifier la définition du terme « Affilié » utilisée dans la lettre-accord. Ce terme désigne désormais toute personne morale ou entité d'investissement qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, est contrôlée par ou est sous contrôle conjoint de Bpifrance Investissement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, étant en outre précisé qu'une société de gestion d'un fonds (en ce compris un FPCI ou tout autre forme de FCP) ou l'associé commandité d'une société en commandite sera réputé contrôler ledit fonds ou ladite société.

Le reste de la lettre-accord demeure inchangé.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre Conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la définition d'Affilié a été précisée par rapport à la version initiale de la lettre-accord du 4 avril 2024.

Date d'effet de la convention

L'avenant à la lettre-accord a pris effet le 26 mai 2025.

**CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Stéphane Basset

ERNST & YOUNG Audit

Serge Pottiez

7.7 CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

7.7.1 CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2024, le capital s'élevait à 54 469 156,56 euros ⁽¹⁾, divisé en 453 909 638 actions d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune. Le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 583 851 627 et le nombre de droits de vote exerçables à 578 454 636.

Au cours de l'exercice 2025, le capital social de la Société a évolué par :

- l'émission de 627 242 actions à la suite des levées d'options de souscription d'actions. Les augmentations de capital corrélatives ont été constatées par le Conseil d'administration lors de ses décisions du 24 février 2025 ⁽²⁾, 19 juin 2025 et du 11 décembre 2025 ;

- la réduction du capital par l'annulation de 665 360 actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions. La réduction corrélative du capital a été décidée par le Conseil d'administration lors de ses séances du 24 février 2025, 19 juin 2025 et du 11 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le capital s'élevait à 54 464 582,40 euros ⁽³⁾, divisé en 453 871 520 actions d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune. Le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 560 821 818 et le nombre de droits de vote exerçables à 550 602 988.

7.7.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Au 31 décembre 2025, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

7.7.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Les paragraphes ci-après mentionnent les informations à fournir en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce et décrivent, conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 juin 2025 ainsi que les caractéristiques du programme de rachat qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2026.

Programme de rachat d'actions en vigueur adopté lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui viendraient à être applicables, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires réunie le 19 juin 2025 a, dans sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter par la Société un nombre total de ses actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, en vue :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") ou toute autre disposition applicable ; et/ou

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou de tout plan similaire, de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou
- de la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou

(1) Montant du capital en circulation.

(2) Le Conseil d'administration du 24 février 2025 a constaté la création de 308 330 actions correspondant à 38 118 options de souscription d'actions levées au titre de la période du 1^{er} décembre 2024 au 31 décembre 2024 et 270 182 options de souscription d'actions levées au titre de la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2025. Le montant total des 627 242 actions émises en 2025 ne prend donc pas en compte les actions créées au titre des 38 118 options levées en décembre 2024.

(3) Montant du capital en circulation et du capital social statutaire.

- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse, les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée générale ; et/ou
- de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi rachetées dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025 aux termes de la 27^e résolution (qui est venue remplacer l'autorisation antérieurement donnée), ou aux termes de toute résolution de même objet qui serait adoptée postérieurement ; et/ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou
- de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur, dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que (i) la limite de 10 % du capital s'applique à un montant du capital de la Société, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 19 juin 2025 et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à 50 euros (hors frais d'acquisition) et le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions est fixé à 2 269 357 600 euros (hors frais d'acquisition), correspondant à un nombre maximum de 45 387 152 actions acquises sur la base du prix maximum d'achat unitaire susvisé et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2024 (sans tenir compte des actions déjà détenues à cette date).

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2025, a privé d'effet à compter de cette même date pour sa fraction non utilisée l'autorisation qui avait été donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 22 juin 2023 aux termes de sa quinzième résolution.

Transfert et rachat d'actions propres réalisés au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, la Société a poursuivi le contrat de liquidité confié à Rothschild Martin Maurel le 7 janvier 2025. Dans le cadre de ce contrat, 6 911 668 actions ont été achetées au prix moyen de 28 euros et 7 047 978 actions ont été vendues au prix moyen de 28,03 euros. Au 31 décembre 2025, le solde du contrat de liquidité était égal à 0 action et 10 905 867 euros étaient affectés audit contrat de liquidité.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions tel que décrit ci-dessus, la Société a procédé du 8 mai 2025 au 5 juin 2025 au rachat de 6 717 495 actions.

En 2025, la Société a procédé à la livraison, par prélèvement sur ses actions auto-détenues, de 1 086 486 actions aux bénéficiaires des plans d'action de performance et d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait au total 10 218 830 actions (correspondant à une valeur nominale de 1 226 259,6 euros), représentant environ 2,25 % de son capital social. Sur ces 10 218 830 actions détenues par la Société au 31 décembre 2025, aucune action n'était affectée à l'objectif de contrat de liquidité. La totalité des 10 218 830 actions étaient affectées à l'objectif de programmes d'options ou autre allocation d'actions (correspondant à une valeur nominale de 1 226 259,6 euros).

Nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui sont ou viendraient à être applicables, ce programme aurait pour objectifs, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") ou toute autre disposition applicable ; et/ou

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou de tout plan similaire, de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi rachetées dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 19 juin 2025 aux termes de la 27^e résolution, ou aux termes de toute résolution ultérieure ayant le même objet ; et/ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société rachèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations postérieures à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, soit, à titre indicatif, un

nombre d'actions n'excédant pas 45 387 152 sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2025 et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société à cette date ; et

- le nombre d'actions que la Société détiendrait à quelque moment que ce soit ne dépasserait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Ces opérations pourraient être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration apprécierait dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires, mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le prix unitaire maximum d'achat dans le cadre de ce programme d'achat d'actions serait de 50 euros (hors frais d'acquisition), sous réserve d'ajustements dans le cadre d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et/ou division ou regroupement des actions, d'amortissement sur le capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élèverait à 2 269 357 600 euros (hors frais d'acquisition), correspondant à un nombre maximum de 45 387 152 actions acquises sur la base du prix maximum d'achat unitaire susvisé et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2025 (sans tenir compte des actions déjà détenues à cette date).

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, et priverait d'effet pour sa fraction inutilisée l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 aux termes de sa quinzième résolution.

7.7.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

La Société a émis, antérieurement à l'exercice 2025, des options de souscription et d'achat d'actions, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.8 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel.

La Société a également effectué des attributions d'actions de performance, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.8 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel ainsi que dans la Note 23 – Paiements en actions annexée aux états financiers consolidés 2025, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

7.7.5 CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ(E)

Néant.

7.7.6 NANTISSEMENTS

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société, 571 594 actions de la Société (soit environ 0,12 % du nombre d'actions composant son capital social à cette date), détenues par des personnes physiques, font l'objet d'un nantissement.

7.7.7 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

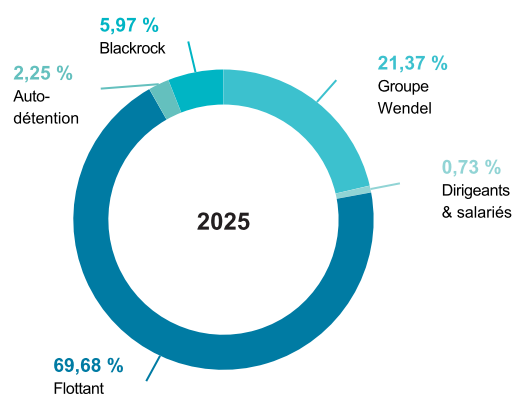
Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices.

	2025	2024	2023	2022	2021
Capital en début d'exercice					
En euros	54 469 156,56	54 464 582,40	54 293 334,48	54 398 847,00	54 267 011,04
En actions	453 909 638	453 871 520	452 444 454	453 323 725	452 225 092
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	665 360	883 648	-	1 915 000	-
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice	627 242	921 766	1 427 066	1 035 729	1 098 633
Par attribution gratuite d'actions	-	-	1 145 610	718 907	-
Par exercice d'options de souscription d'actions	627 242	921 766	281 456	316 822	1 098 633
Capital en fin d'exercice					
En euros	54 464 582,40	54 469 156,56	54 464 582,40	54 293 334,48	54 398 847,00
En actions	453 871 520	453 909 638	453 871 520	452 444 454	453 323 725

7.8 ACTIONNARIAT

7.8.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

Actionnariat simplifié au 31 décembre 2025



Évolution de l'actionnariat

- En 1995, le groupe Wendel devient coactionnaire de Bureau Veritas avec le groupe Poincaré Investissements.
- En 2004, Wendel et Poincaré Investissements détiennent respectivement 33,8 % et 32,1 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas. Le 10 septembre 2004, Wendel prend progressivement le contrôle de la Société et acquiert 100 % de Poincaré Investissements, portant sa part dans Bureau Veritas à 65,9 % du capital et des droits de vote. Wendel propose alors aux actionnaires minoritaires de vendre leurs parts dans des conditions comparables à celles proposées pour l'acquisition de contrôle. À la suite de cette offre privée, Wendel détient 99 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.
- Bureau Veritas entre en Bourse sur Euronext Paris le 24 octobre 2007. Wendel cède alors environ 31 % du capital pour 1 240 millions d'euros.
- Le 5 mars 2009, Wendel vend 11 millions d'actions, dans le cadre d'un placement privé, réduisant sa part au capital de 62 % à 52 %.
- Le 6 mars 2015, le groupe Wendel vend 48 millions d'actions ⁽¹⁾ dans le cadre d'un placement privé, ramenant sa part à 40 % du capital et 56 % des droits de vote.
- Le 30 octobre 2018, Wendel cède 21 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, la société détient environ 35 % du capital et 52 % des droits de vote de Bureau Veritas.

(1) Post division par quatre de la valeur nominale de l'action Bureau Veritas en juin 2013.

- Le 4 avril 2024, Wendel cède environ 40,5 millions d'actions Bureau Veritas, par voie de placement accéléré avec construction de livre d'ordres. Dans le cadre de cette opération :
 - Le fonds Lac1, géré par Bpifrance, prend une participation d'environ 4 % au capital de Bureau Veritas ;
 - Bureau Veritas réalise l'acquisition de ses propres actions pour un montant de 100 millions d'euros (soit environ 0,8 % de son capital).
- En 2025 :
 - Le 12 mars, Wendel conclut un accord de vente à terme à maturité 3 ans sur environ 30,4 millions d'actions Bureau Veritas (représentant environ 6,7 % du capital ⁽¹⁾). Cette cession d'actions s'est traduite par les opérations suivantes :
 - **Accord de vente à terme préfinancée et accord de « call spread »** : Wendel conclut un accord de vente à terme préfinancée pour une durée de 3 ans avec BNP Paribas environ 30,4 millions d'actions Bureau Veritas. Simultanément, Wendel conclut une opération de « call spread » avec les banques BNP Paribas et Morgan Stanley Europe SE afin de bénéficier jusqu'à environ 15 % de la hausse du cours de l'action sur les trois prochaines années, sur un montant d'actions équivalent à celles sous-jacente à la vente à terme.
 - **Placement privé d'actions par constitution d'un livre d'ordre accéléré** : dans le cadre des opérations, les banques BNP Paribas et Morgan Stanley réalisent un placement privé d'environ 30,4 millions d'actions Bureau Veritas correspondant au nombre d'actions sous-jacentes à la vente à terme à travers la constitution d'un livre d'ordre accéléré. Les actions Bureau Veritas vendues par le biais de l'offre sont empruntées sur le marché. Dans le cadre de l'opération de « call spread », les banques BNP Paribas et Morgan Stanley Europe SE achètent 5,4 millions d'actions offertes, afin de couvrir leurs positions. Les actions sous-jacentes à la vente à terme détenues par Wendel sont nanties en faveur de BNP Paribas. Wendel maintiendra, sous réserve du nantissement des actions, la pleine propriété des actions et les droits de vote double associés jusqu'au règlement physique de la vente à terme (*i.e.*, jusqu'au 17 mars 2028).
 - Le 16 septembre, Wendel cède environ 23,3 millions d'actions Bureau Veritas (représentant environ 5,1 % du capital ⁽²⁾). Ces actions étaient sous-jacentes à l'obligation échangeable en titres Bureau Veritas émise par Wendel en mars 2023 et arrivant à échéance en mars 2026, ayant permis à Wendel de lever un financement de 750 millions d'euros. La cession a été réalisée dans le cadre d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé à des investisseurs qualifiés ainsi qu'à des investisseurs institutionnels internationaux. Dans le cadre de cette opération, Wendel SE a conclu des « call options » à dénouement en espèces portant sur un nombre maximal de 23 277 638 actions Bureau Veritas sous-jacentes.

Au 31 décembre 2025, le groupe Wendel possède 21,37 % du capital et 34,59 % de droits de vote théoriques (35,23 % des droits de vote exerçables) de Bureau Veritas.

Principaux actionnaires directs et indirects

Le groupe Wendel est l'actionnaire de contrôle de Bureau Veritas, dont il détenait au 31 décembre 2025, 21,37 % du capital et 34,59 % des droits de vote théoriques.

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe.

Dans le cadre de son activité d'investissement pour compte propre, elle investit dans des sociétés leaders dans leur secteur : ACAMS, Bureau Veritas, Crisis Prevention Institute, Globeducate, IHS Towers, Scalian, Stahl et Tarkett. En 2023, Wendel a annoncé son intention de développer une plateforme de gestion d'actifs privés pour compte de tiers en complément de ses activités d'investissement pour compte propre. Dans ce cadre, Wendel a finalisé les acquisitions de 51 % d'IK Partners en mai 2024, de 72 % de Monroe Capital en mars 2025 et annoncé l'acquisition de Committed Advisors en octobre 2025. Au 30 septembre 2025, le Groupe gérait 46 Mds d'euros pour le compte d'investisseurs tiers, pro forma de l'acquisition de Committed Advisors, et environ 5,3 Mds d'euros investis pour compte propre.

Wendel a également la particularité d'être une société d'investissement de long terme, disposant de capitaux permanents, d'une notation Investment Grade et d'accès aux marchés financiers, soutenue et contrôlée par Wendel-Participations, un actionnaire familial stable ayant plus de 315 ans d'histoire industrielle dont plus de 40 ans d'expérience dans l'investissement.

Wendel SE est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Son Document d'enregistrement universel peut être consulté sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de Wendel (www.wendelgroup.com).

Au 31 décembre 2025, Wendel SE était détenue à hauteur de 41,12 % par Wendel-Participations SE (et affiliés). Wendel-Participations SE est une société qui regroupe les intérêts d'environ 1 350 membres de la famille Wendel.

Conformément à l'article 25 des statuts de la Société, le groupe Wendel a un droit de vote double. Cela concerne l'ensemble des actions détenues par le groupe Wendel, dans la mesure où celles-ci font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

(1) Sur la base d'un capital en circulation de Bureau Veritas composé de 453 879 520 actions au 28 février 2025.

(2) Sur la base d'un capital en circulation de Bureau Veritas composé de 453 911 256 actions au 31 août 2025.

Part des investisseurs institutionnels (1)

37 %	investisseurs institutionnels nord-américains
31 %	investisseurs institutionnels français
17 %	investisseurs institutionnels européens (hors France, Royaume-Uni et Irlande)
11 %	investisseurs institutionnels britanniques et irlandais
4 %	investisseurs institutionnels situés dans le reste du monde

Répartition du capital social en circulation et des droits de vote exerçables

Actionnaires	Au 31 décembre 2025					
	Capital		Droits de vote théoriques		Droits de vote exerçables en AG	
	Nombre d'actions	% d'actions détenues	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe Wendel	96 999 266	21,37 %	193 998 532	34,59 %	193 998 532	35,23 %
BlackRock	27 105 911	5,97 %	27 105 911	4,83 %	27 105 911	4,92 %
Public (1)	316 241 914	69,68 %	323 510 499	57,69 %	323 510 499	58,76 %
Salariés (2)	2 931 473	0,65 %	5 433 322	0,97 %	5 433 322	0,99 %
Dirigeants (3)	374 126	0,08 %	554 724	0,10 %	554 724	0,10 %
Auto-détention	10 218 830	2,25 %	10 218 830	1,82 %	-	-
TOTAL	453 871 520	100,00 %	560 821 818	100,00 %	550 602 988	100,00 %

(1) Calculé par différence.

(2) En ce compris les actions détenues par les salariés au Fonds Commun de Placement BV Next ainsi que les actions acquises au titre des plans d'intéressement à long terme.

(3) Les dirigeants sont définis comme les membres du Comité exécutif du Groupe Bureau Veritas au jour de la date indiquée dans le tableau.

Par courrier reçu le 21 mars 2025, la société BNP Paribas a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Bureau Veritas et détenir indirectement 34 964 920 actions Bureau Veritas représentant autant de droits de vote, soit 7,70 % du capital et 5,99 % des droits de vote de cette société (2). Ce franchissement de seuils résulte principalement de la conclusion d'un contrat d'achat à terme préfinancé « *prepaid forward* » d'actions Bureau Veritas pour une durée de 3 ans avec la société Wendel, hors marché.

À la connaissance de la Société, il n'y avait pas, à la clôture de l'exercice 2025, d'autre actionnaire détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

(1) Parts calculées au 31 décembre 2025 sur une base actionnariale excluant les actions détenues par le Groupe Wendel, la direction du Groupe, les salariés, les actions auto-détenues, les investisseurs individuels et autres détenteurs.

(2) Sur la base d'un capital en circulation de Bureau Veritas composé de 453 879 520 actions représentant 583 720 122 droits de vote au 28 février 2025.

Actionnaires (en %)	Au 28 février 2026			Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	% actions détenues	Droits de vote		% actions détenues	Droits de vote		% actions détenues	Droits de vote		% actions détenues	Droits de vote	
		% théoriques	% exerçables		% théoriques	% exerçables		% théoriques	% exerçables		% théoriques	% exerçables
Groupe Wendel	21,37 %	34,59 %	35,23 %	21,37 %	34,59 %	35,23 %	26,50 %	41,20 %	41,59 %	35,43 %	51,54 %	51,56 %
Blackrock	5,73 %	4,64 %	4,72 %	5,97 %	4,83 %	4,92 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Public ⁽¹⁾	69,94 %	57,90 %	58,97 %	69,68 %	57,69 %	58,76 %	71,59 %	56,86 %	57,39 %	63,77 %	47,51 %	47,53 %
Salariés ⁽²⁾	0,64 %	0,95 %	0,97 %	0,65 %	0,97 %	0,99 %	0,65 %	0,94 %	0,94 %	0,66 %	0,83 %	0,83 %
Dirigeants ⁽³⁾	0,08 %	0,10 %	0,10 %	0,08 %	0,10 %	0,10 %	0,07 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,08 %
Auto-détention	2,24 %	1,82 %	-	2,25 %	1,82 %	-	1,19 %	0,92 %	-	0,05 %	0,04 %	-
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Calculé par différence.

(2) En ce compris les actions détenues par les salariés au Fonds Commun de Placement BV Next ainsi que les actions acquises au titre des plans d'intéressement à long terme.

(3) Les dirigeants sont définis comme les membres du Comité exécutif du Groupe Bureau Veritas au jour des dates indiquées dans le tableau.

Franchissements de seuils

Les franchissements de seuils légaux notifiés avant le 1^{er} janvier 2025 sont consultables sur le site de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Les franchissements de seuils statutaires sont communiqués au siège social de la Société.

En complément des seuils mentionnés dans l'article 11.2 des statuts de la Société (détails dans la section 7.10 – Actes constitutifs et statuts, du présent Document d'enregistrement universel) et selon l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), des trois dixièmes (30 %), du tiers (1/3), de la moitié (50 %), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote informe la Société et l'AMF, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse

suivant le jour du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital social ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils.

À défaut, l'actionnaire est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant (article L. 233-14 alinéas 1 et 2 du Code de commerce).

Un formulaire type de déclaration de franchissement de seuils légaux est disponible sur le site internet de l'AMF.

À la meilleure connaissance de la Société et sur la base des franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés par les actionnaires à la Société et/ou à l'AMF, les déclarations communiquées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont recensées ci-après.

	Date du courrier	Seuil franchi	Sens du franchissement
	13/03/2025	27 % du capital	Hausse
	13/03/2025	42 % des droits de vote	Hausse
	09/04/2025	42 % des droits de vote	Baisse
	16/04/2025	42 % des droits de vote	Hausse
Wendel ⁽¹⁾	19/09/2025	Seuils compris entre 27 et 23 % du capital	Baisse
	19/09/2025	Seuils compris entre 42 % et 36 % des droits de vote	Baisse
	24/10/2025	23% du capital	Hausse
	30/10/2025	23% du capital	Baisse
	05/11/2025	23% du capital	Hausse
	07/11/2025	23% du capital	Baisse
BNP Paribas ⁽²⁾	21/03/2025	7 % du capital	Hausse
	21/03/2025	5 % des droits de vote	Hausse
Capital Group	30/01/2025	5 % du capital	Baisse

(1) Ces franchissements de seuils résultent de la conclusion par Wendel d'une opération de call spread et de l'application des règles d'assimilation légales qui conduisent à ajouter au capital et droits de vote détenus par Wendel les actions sous-jacentes à ces call spreads.

(2) Ces franchissements de seuils résultent de la conclusion d'un contrat d'achat à terme préfinancé d'actions Bureau Veritas pour une durée de 3 ans avec la société Wendel, hors marché.

Date du courrier	Seuil franchi	Sens du franchissement
02/01/2025	4 % du capital	Baisse
07/01/2025	4 % du capital	Hausse
08/01/2025	4 % du capital	Baisse
09/01/2025	4 % du capital	Hausse
10/01/2025	4 % du capital	Baisse
14/01/2025	4 % du capital	Hausse
23/01/2025	4 % du capital	Baisse
24/01/2025	4 % du capital	Hausse
29/01/2025	4 % du capital	Baisse
30/01/2025	4 % du capital	Hausse
07/03/2025	5 % du capital	Hausse
07/03/2025	4 % des droits de vote	Hausse
11/03/2025	6 % du capital	Hausse
12/03/2025	6 % du capital	Baisse
13/03/2025	5 % du capital	Baisse
13/03/2025	4 % des droits de vote	Baisse
17/03/2025	5 % du capital	Hausse
17/03/2025	5 % du capital	Baisse
18/03/2025	5 % du capital	Hausse
19/03/2025	5 % du capital	Baisse
20/03/2025	5 % du capital	Hausse
21/03/2025	4 % des droits de vote	Hausse
16/04/2025	6 % du capital	Hausse
16/04/2025	5 % des droits de vote	Hausse
17/04/2025	5 % des droits de vote	Baisse
28/04/2025	5 % des droits de vote	Hausse
29/04/2025	5 % des droits de vote	Baisse
06/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
07/05/2025	5 % des droits de vote	Baisse
08/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
12/05/2025	5 % des droits de vote	Baisse
13/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
20/05/2025	5 % des droits de vote	Baisse
21/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
22/05/2025	5 % des droits de vote	Baisse
27/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
29/05/2025	5 % des droits de vote	Baisse
30/05/2025	5 % des droits de vote	Hausse
02/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
03/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
05/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
06/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
09/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
10/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
11/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
13/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
16/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
19/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
20/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
23/06/2025	5 % des droits de vote	Hausse
25/06/2025	5 % des droits de vote	Baisse
24/07/2025	6 % du capital	Baisse
25/07/2025	6 % du capital	Hausse
28/07/2025	6 % du capital	Baisse

BlackRock

	Date du courrier	Seuil franchi	Sens du franchissement
Investisseur A	08/04/2025	4 % du capital	Hausse
	08/04/2025	3 % des droits de vote	Hausse
	04/06/2025	4 % du capital	Baisse
	11/06/2025	3 % des droits de vote	Baisse
	16/10/2025	3 % des droits de vote	Hausse
	21/10/2025	3 % des droits de vote	Baisse
	13/11/2025	3 % des droits de vote	Hausse
<i>dont filiale de l'Investisseur A</i>	28/04/2025	2 % du capital	Hausse
	12/05/2025	2 % du capital	Baisse
Investisseur B	24/09/2025	2 % du capital	Hausse
	05/11/2025	2 % du capital	Baisse

À la meilleure connaissance de la Société et sur la base des franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés par les actionnaires à la Société et/ou à l'AMF, les déclarations communiquées entre le 31 décembre 2025 et le 13 mars 2026 sont recensées ci-après. La Société n'a pas été informée d'autres franchissements de seuils entre le 31 décembre 2025 et le 13 mars 2026.

	Date du courrier	Seuil franchi	Sens du franchissement
Investisseur C	03/03/2026	2% du capital	Hausse
	16/01/2026	6 % du capital	Hausse
	21/01/2026	6 % du capital	Baisse
BlackRock	26/01/2026	6 % du capital	Hausse
	27/01/2026	6 % du capital	Baisse
	28/01/2026	6 % du capital	Hausse
	29/01/2026	6 % du capital	Baisse

Droits de vote des actionnaires

Conformément aux statuts de la Société modifiés par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 et entrés en vigueur le 23 octobre 2007, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Au 31 décembre 2025, 106 950 298 actions bénéficiaient d'un droit de vote double sur les 453 871 520 actions composant le capital social en circulation.

Structure de contrôle

Au 31 décembre 2025, la Société était détenue par le groupe Wendel à hauteur de 21,37 % du capital et de 34,59 % de droits de vote théoriques (35,23 % des droits de vote exerçables) de Bureau Veritas.

L'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, la nomination d'un Administrateur Référent indépendant, le nombre d'administrateurs indépendants, la dissociation des fonctions de Président et Directeur général, l'encadrement du Règlement intérieur et le respect des recommandations du Code AFEP/MEDEF contribuent à encadrer la présence d'un actionnaire majoritaire et éviter les situations de conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration de Bureau Veritas SA veille notamment à ce que la présence d'au moins un tiers de membres indépendants en son sein soit respectée. Les membres indépendants du Conseil d'administration sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société au sens du Règlement intérieur du Conseil. La composition du Conseil d'administration, ainsi que des développements sur l'indépendance de ses membres, sont présentés dans la section 3.2 – Conseil d'administration, du présent Document d'enregistrement universel.

7.8.2 POLITIQUE D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET CALENDRIER FINANCIER

Dialogue avec les investisseurs

489 rendez-vous
(en présentiel ou par visio-conférence / téléphone)

2 285 contacts investisseurs

362 institutions rencontrées

13 conférences

En 2025, Bureau Veritas a renforcé son dialogue avec la communauté financière, privilégiant la transparence et l'écoute. L'équipe Relations Investisseurs et la direction du Groupe ont entretenu des échanges constants avec actionnaires, investisseurs et analystes, notamment à travers des *roadshows*, conférences et rendez-vous en présentiel ou en virtuel. Ces discussions ont eu lieu principalement en Europe et aux États-Unis.

Le Groupe a également pris part à des événements dédiés à l'investissement socialement responsable, intégrés à sa stratégie RSE.

Les questions de gouvernance sont abordées de manière collaborative avec la Direction générale, les Relations Investisseurs, la Direction des Affaires juridiques, l'Audit interne et la Direction des Ressources Humaines, notamment sur les sujets de rémunération. Pour plus d'information, se référer à la section 3.3.7 – Dialogue actionnarial, du présent Document d'enregistrement universel.

Toutes les informations financières sont publiées sur le site internet de Bureau Veritas, où les coordonnées de l'équipe Relations Investisseurs et un numéro gratuit pour les actionnaires individuels sont disponibles. Enfin, chacun peut s'abonner gratuitement aux communications et publications du Groupe en remplissant le formulaire disponible dans la section Investisseurs du site.

Distinctions

Transparency Awards

Depuis 2009, les « Grands Prix de la Transparence », récompensent les entreprises françaises de droit français du SBF 120 pour la qualité de leur information réglementée. L'un des buts principaux de ces prix est d'aider les émetteurs français à évaluer et améliorer leur transparence en identifiant les meilleures pratiques. Les critères d'évaluation sont mis à jour et rendus plus stricts chaque année. Ces prix, désormais rebaptisés *Transparency Awards*, sont organisés par la société Labrador et décernés par un jury indépendant d'experts.

En 2024, Bureau Veritas a remporté le *Transparency Award* de la catégorie « CAC Large 60 ». Ce prix récompense la société du CAC Large 60 qui obtient le meilleur score sur trois sources d'information publique : le Document d'enregistrement universel, la Brochure de convocation à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires et le site internet. En outre, le Groupe a réalisé une progression remarquable, en se classant troisième parmi les 121 entreprises évaluées cette année.

En 2025, le classement comprenait 360 critères objectifs et universels, dont 51 nouveaux critères, avec un nouveau support d'information : l'Assemblée générale. Bureau Veritas s'est classé à la sixième place.

Auparavant :

- en 2023, Bureau Veritas avait remporté le prix du meilleur site internet des *Transparency Awards* et s'était classée 5^{ème} entreprise la plus transparente de l'indice SBF 120 ;

- en 2022, Bureau Veritas avait remporté à nouveau le prix du meilleur « Code d'éthique » et s'était positionné parmi les vingt entreprises les plus transparentes de l'indice SBF 120 ;
- en 2021 :
 - Bureau Veritas avait remporté le Grand Prix pour la Charte Éthique. Ce prix repose sur l'analyse d'une trentaine de critères relatifs à l'accessibilité, la précision, la comparabilité et la disponibilité du Code d'éthique. Il valorise les efforts de clarté et de transparence de Bureau Veritas dans le cadre de la refonte de ce document,
 - le Groupe était sixième parmi les entreprises de l'indice SBF 120 pour sa transparence,
 - Bureau Veritas avait également été nommé pour la clarté de son Document d'enregistrement universel ;
- en 2020, le Groupe avait remporté le Grand Prix de la Transparence dans la catégorie CAC Large 60 et s'était classé deuxième en transparence. Il était également en lice pour le Grand Prix CAC *Mid* 60 et le prix de la Charte Éthique.

Le Groupe a également obtenu le Label OR de la Transparence en 2020 et 2021. Ce label récompensait les entreprises dont la note de transparence dépassait de 30 % la moyenne générale de l'indice SBF 120.



Institutional Investor 2025

En 2025, Bureau Veritas a été nommée l'une des entreprises les plus honorées dans le cadre d'une enquête menée par Extel sur les cadres de la catégorie « Europe développée et EMEA ».

Ce résultat témoigne de la performance de Bureau Veritas dans diverses catégories parmi environ 60 entreprises du secteur des « services aux entreprises et à l'emploi », dont :

- 1^{ère} place dans la catégorie Meilleur Directeur Général pour Hinda Gharbi ;
- 1^{ère} place dans la catégorie Meilleur Directeur Financier pour François Chabas ;
- 1^{ère} place pour le meilleur programme ESG ;

- 1^{ère} place pour la meilleure équipe de Relations Investisseurs ;
- 1^{ère} place pour le meilleur programme de Relations Investisseurs ;
- 1^{ère} place dans la catégorie Meilleur professionnel des Relations Investisseurs pour Laurent Brunelle ;
- 2^e place pour le meilleur événement investisseur.

Cette étude annuelle est un événement marquant dans le secteur financier et récompense l'excellence des sociétés de courtage, de gestion d'actifs et la communication financière des sociétés cotées.

Calendrier financier 2026

22 avril 2026 (avant Bourse)

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2026

19 mai 2026

Assemblée générale des actionnaires

29 juillet 2026 (avant Bourse)

Résultats du 1^{er} semestre 2026

22 septembre 2026 (avant Bourse)

Capital Markets Day

21 octobre 2026 (avant Bourse)

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2026

Bureau Veritas ne communique pas d'informations financières pendant :

- les 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe jusqu'à la publication des résultats consolidés annuels et semestriels ;
- les 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information financière consolidée des premiers et troisièmes trimestres jusqu'aux publications trimestrielles.

Contacts

INFORMATION ACTIONNAIRES

0 800 007 535 Service & appel gratuits

Information analystes/investisseurs

Laurent Brunelle, *Vice-President, Head of Investor Relations, Financial communication, non-financial rating agencies & CSR Group reporting*
laurent.brunelle@bureauveritas.com

Colin Verbrugge, *Investor Relations & Financial communication Director*
colin.verbrugge@bureauveritas.com

Romain Gorge, *CSR reporting Group & non-financial rating agencies Director*
romain.gorge@bureauveritas.com

Inès Lagoutte, *Investor Relations Officer*
ines.lagoutte@bureauveritas.com

Bureau Veritas

Adresse :
Tour Alto
4, Place des Saisons
92400 Courbevoie, France
Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00

7.8.3 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

7.9 INFORMATIONS BOURSIÈRES

7.9.1 LE TITRE BUREAU VERITAS

Fiche signalétique

Place de cotation	Euronext Paris, compartiment A
Éligibilité	Éligible au plan d'épargne en action (PEA) Éligible au service à règlement différé (SRD)
Introduction en Bourse	23 octobre 2007 à 37,75 euros par action, soit 9,44 euros ajustés de la division du nominal par quatre le 21 juin 2013
Présence dans les indices	CAC 40, CAC 40 ESG, CAC SBT 1.5, SBF 120, CAC Large 60, Euronext 100, EURO STOXX® Industrial Goods & Services, STOXX® Europe 50, STOXX® All Europe 100, STOXX® Europe 600, STOXX® Developed Markets 150, STOXX® Europe 600 Industrial Goods and Services, STOXX® Global ESG <i>Leaders</i> , STOXX® Global ESG Environmental <i>Leaders</i> , Dow Jones Sustainability World, Dow Jones Sustainability Europe, MSCI World, FTSE4Good Index series.
Code ISIN	FR 0006174348
Codes d'identification/Mnémonique	BVI Reuters : BVI.PA Bloomberg : BVI:FP
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025	453 871 520
Nombre de droits de vote exerçables au 31 décembre 2025	550 602 988
Volume moyen quotidien sur Euronext en 2025	1,06 millions de titres
Capitalisation boursière au 31 décembre 2025	12 336 millions d'euros

7.9.2 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, à savoir sur la période 2022-2024, ainsi que la proposition de dividende au titre de l'exercice 2025, sont présentés dans le tableau suivant :

(en euros)	Au titre de l'exercice			
	2025 ⁽¹⁾	2024	2023	2022
Dividende par action	0,92	0,90	0,83	0,77

(1) Proposition à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe. Depuis l'exercice 2022, le Groupe prévoit de maintenir la distribution d'un dividende correspondant à environ 65% de son bénéfice net ajusté.

7.9.3 ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Au 6 mars 2026, le cours du titre Bureau Veritas était de 28,80 euros, en légère baisse de 0,96 % par rapport au cours du 2 janvier 2025 (29,08 euros). Le cours du titre Bureau Veritas a ainsi été multiplié par plus de trois par rapport à son cours d'introduction le 24 octobre 2007 (9,44 euros).

Les volumes quotidiens de rotation du flottant de l'année 2025 enregistrés sur Euronext Paris se situent en moyenne autour de 1 060 000 titres échangés par jour, soit près de 30 millions d'euros.



Transactions mensuelles au cours de l'année 2025

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés ⁽¹⁾ (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2025	28 273 089	843,35	30,34	28,74
Février 2025	23 610 520	709,98	31,30	28,96
Mars 2025	34 208 451	974,59	29,68	27,78
Avril 2025	28 735 036	766,22	28,18	24,74
Mai 2025	21 988 994	649,26	30,34	28,16
Juin 2025	21 566 866	629,84	30,26	28,40
Juillet 2025	18 436 684	512,13	28,18	27,00
Août 2025	14 884 193	396,23	27,48	25,76
Septembre 2025	26 331 050	685,78	26,84	25,58
Octobre 2025	17 383 866	480,32	28,76	26,70
Novembre 2025	14 874 249	412,69	28,82	27,02
Décembre 2025	20 727 389	551,66	27,22	25,62

Source : Euronext.

Transactions mensuelles au cours de l'année 2024

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés ⁽¹⁾ (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2024	15 286 405	360,83	24,80	22,66
Février 2024	14 480 507	374,65	27,37	24,63
Mars 2024	14 623 838	401,19	28,28	26,60
Avril 2024	20 112 097	54,801	28,12	26,70
Mai 2024	13 475 743	37,419	28,40	27,26
Juin 2024	17 443 579	47,307	28,48	25,86
Juillet 2024	15 904 049	42,804	29,00	25,34
Août 2024	10 784 124	31,048	29,84	27,66
Septembre 2024	15 037 742	44,877	30,64	29,12
Octobre 2024	16 881 864	49,830	30,52	28,76
Novembre 2024	14 446 362	41,256	29,66	27,86
Décembre 2024	19 078 932	56,018	30,52	28,78

Source : Euronext.

(1) Cours de clôture

7.10 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Un résumé des principales dispositions des statuts en vigueur à la date de dépôt du présent Document figure dans la présente section. Une copie des statuts peut être obtenue sur le site internet de la Société.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a l'objet civil suivant, qu'elle peut exercer en tous pays :

- la classification, le contrôle, l'expertise ainsi que la surveillance de construction ou de réparation des navires et des aéronefs de toutes catégories et de toutes nationalités ;
- les inspections, contrôles, évaluations, diagnostics, expertises, mesures, analyses concernant la fonction, la conformité, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, la production, la performance et la valeur de toutes matières, produits, biens, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ;
- tous services, études, méthodes, programmes, assistance technique, conseils dans les domaines de l'Industrie, du transport maritime, terrestre ou aérien, des services et du commerce national ou international ; et
- le contrôle des constructions immobilières et du génie civil.

Sauf en cas d'incompatibilité avec la législation en vigueur, la Société peut procéder à toutes études et recherches et accepter des mandats d'expertise ou d'arbitrage dans les domaines en rapport avec son activité.

La Société peut publier tout document, et notamment des règlements et des registres maritime et aéronautique, et exercer toute action de formation concernant les activités précitées.

Plus généralement, elle exerce toute action pouvant, directement ou indirectement, en tout ou partie, se rattacher à son objet ou en favoriser la réalisation : notamment toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, la création de filiales, la prise de participations financières, techniques ou autres, dans des sociétés, associations ou organismes dont l'objet est en rapport, pour le tout ou pour partie, avec celui de la Société.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations permettant l'utilisation, directe ou indirecte, des biens et des droits dont elle est propriétaire et, notamment, le placement des fonds sociaux.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE (ARTICLES 14 À 21 DES STATUTS)

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est décrit au chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLES 8, 9, 11.1, 12, 13 ET 35 DES STATUTS)

Libération des actions (article 8 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Cession et transmission des actions (article 11.1 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action, quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Indivisibilité des actions, nue-propriété, usufruit (article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. À défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Modalités de paiement des dividendes (article 35 des statuts)

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions de la Société dans les conditions fixées par la loi.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite cinq (5) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 23 À 30 DES STATUTS)

Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocations des Assemblées générales (article 24 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit (y compris hors du département du siège social) indiqué dans l'avis de convocation.

Ordre du jour (article 25 des statuts)

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de sa convocation.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

Accès aux Assemblées (article 26 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres deux (2) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires alors applicables.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En outre, les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions alors applicables et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion/convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux (article 27 des statuts)

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil d'administration ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal et le signer.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, nombre de voix (article 28 des statuts)

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le *quorum* est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du *quorum* que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi et les statuts.

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en est de même en cas de transfert d'actions ayant droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une Société actionnaire. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Elle statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance. Les suffrages sont exprimés, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée, à main levée ou par voie électronique, à distance ou par tout moyen de télécommunications permettant l'identification des actionnaires dans les conditions réglementaires en vigueur. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Assemblée générale ordinaire (article 29 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (article 30 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 31 DES STATUTS)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

CLAUSES STATUTAIRES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA SURVENANCE D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES ET FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLES 10 ET 11.2 DES STATUTS)

Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi.

À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, contre rémunération à sa charge, soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, des informations relatives aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires. Les délais de transmission des demandes d'informations et de communication des réponses à ces demandes ainsi que la liste des informations sont fixés par la réglementation.

Franchissements de seuils (article 11.2 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société des franchissements de seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à posséder, directement ou indirectement au sens de la loi (et notamment de l'article L. 233-9 du Code de commerce), un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, dans un délai de cinq jours de négociation à compter du franchissement de ce seuil, et ce, quelle que soit la date d'inscription en compte, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France, en précisant le nombre total de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social ainsi que les droits de vote qui y sont attachés

qu'elle possède à la date de la déclaration. Cette déclaration de franchissement de seuil indique également si les actions ou les droits de vote y afférents sont ou non détenus pour le compte ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales et précise, en outre, la date du franchissement de seuil. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation, y compris au-delà du seuil de 5 %.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Tout actionnaire dont la participation en capital et/ou en droits de vote dans la Société devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai et selon les mêmes formes, quelle qu'en soit la raison.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote, tel que publié par la Société conformément à la loi (la Société devant préciser dans ses publications le nombre total desdites actions avec droits de vote et le nombre d'actions parmi celles-ci ayant été privées de droit de vote).

Modification du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toute manière autorisée par la loi.

L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division de la valeur nominale des actions ou à leur regroupement.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

8.1 PERSONNES RESPONSABLES /RFA/	536	8.4 INFORMATIONS INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE	538
8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel	536	8.5 GLOSSAIRE ET INDEX	539
8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel	536	8.6 TABLES DE CONCORDANCE	541
8.1.3 Responsable de l'information financière	536	8.6.1 Document d'enregistrement universel	541
8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES /RFA/	537	8.6.2 Rapport financier annuel	544
Commissaires aux comptes titulaires	537	8.6.3 Rapport de gestion	545
8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	538	8.6.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	546
Modalités de diffusion de l'information réglementée	538	8.6.5 Tableaux AMF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	547

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme /RFA/



8.1 PERSONNES RESPONSABLES

8.1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Hinda Gharbi, Directrice Générale de Bureau Veritas.

8.1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble

des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance figurant en section 8.6.3 du présent Document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Le 27 mars 2026

Hinda Gharbi

Directrice Générale de Bureau Veritas

8.1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

François Chabas

Directeur financier de Bureau Veritas

Adresse :

Tour Alto - 4 Place des Saisons

92400 Courbevoie - France

Téléphone : + 33 1 55 24 70 00

Télécopie : + 33 1 55 24 70 01

8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Monsieur Stéphane Basset

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2022 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 et qui se tiendra en 2028.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Serge Pottiez

1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

Ernst & Young Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2022 pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027 et qui se tiendra en 2028.

Ernst & Young Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels, présentations annuelles et semestrielles, etc.) sont disponibles sur simple demande. Ils sont également accessibles depuis l'espace Investisseurs du site internet <https://group.bureauveritas.com/fr/investisseurs>. Ce site permet de s'abonner aux alertes e-mails pour recevoir l'actualité et télécharger toutes les publications du Groupe depuis son introduction en Bourse. Il répertorie également la liste des analystes qui suivent le titre Bureau Veritas et affiche le cours de Bourse en temps réel. L'information réglementée est disponible au lien suivant <https://group.bureauveritas.com/fr/investisseurs/informations-financieres/information-reglementee>.

Un Document d'enregistrement universel (anciennement intitulé « Document de référence ») est déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à son Règlement général, il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur <https://group.bureauveritas.com/fr>, en version française et anglaise.

Compte tenu de l'entrée en vigueur le 21 juillet 2019 du règlement (UE) 2017/1129 dit « Prospectus 3 » et de son règlement délégué 2019/980, Bureau Veritas publie depuis 2019 un Document d'enregistrement universel. Ce document répond à

un objectif d'amélioration de la lisibilité pour les actionnaires et investisseurs en proposant un vecteur unique et central d'information. Il vise en outre à présenter une information englobant les thématiques financières et extra-financières notamment en matière de stratégie et de facteurs de risques.

Les documents, ou copie des documents, listés ci-dessous peuvent être consultés au siège social de Bureau Veritas (Tour Alto, 4 Place des Saisons, 92400 Courbevoie, France) ou bien envoyés sur simple demande par voie électronique :

- les statuts de Bureau Veritas SA ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Bureau Veritas dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- les informations financières historiques de Bureau Veritas et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, conformément à la recommandation AMF n° 2012-05 (modifiée le 5 octobre 2018), les statuts actualisés de la Société figurent sur le site internet : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction des Relations Investisseurs de Bureau Veritas s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et mise en ligne sur le site internet du Groupe.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique. Elle respecte les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. À cette fin, la Direction des Relations Investisseurs de Bureau Veritas utilise les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste des diffuseurs professionnels publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

8.4 INFORMATIONS INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- le rapport de gestion référencé dans la table de concordance en section 8.6.3 – Rapport de gestion du Document d'enregistrement universel 2024, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2024 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2024 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 519 à 520, 382 à 455, 456 à 481 du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 27 mars 2025, sous le numéro D.25-0166 ;

- le rapport de gestion référencé dans la table de concordance en section 8.6.3 – Rapport de gestion du Document d'enregistrement universel 2023, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2023 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2023 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 493 à 494, 356 à 428, 429 à 454 du Document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, en date du 9 avril 2024, sous le numéro D.24-0262.

Les informations incorporées dans ces deux Documents autres que celles citées ci-avant ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incorporées dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.5 GLOSSAIRE ET INDEX

A

- **Action**: Titre négociable émis par une société de capitaux cotée ou non et représentatif de la valeur unitaire du capital social de celle-ci, donnant à son titulaire la qualité d'actionnaire. L'action peut être :
 - au porteur : l'identité du détenteur est non connue de l'entreprise émettrice ;
 - au nominatif : l'identité du détenteur est connue de l'entreprise émettrice. Cela confère généralement des droits supplémentaires aux actionnaires (droit de vote double, distribution d'actions...).
- **Assistance à la gestion de projet** : offre de services proposés par Bureau Veritas incluant la gestion, la supervision, la planification et l'assistance technique de projets de construction.
- **AMF (Autorité des marchés financiers)** : Autorité publique indépendante qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.
- **API (Application Programming Interface)** : désigne une interface qui permet à deux applications de communiquer entre elles de manière standardisée.

B

- **B&I** : activité Bâtiment & Infrastructures.
- **Bénéfice Net** : solde positif du compte de résultat après déduction des dépenses, des intérêts et des impôts.
- **BFR (Besoin en fonds de roulement)** : stocks y compris les créances clients, moins les dettes fournisseurs.
- **BIM (Building Information Modelling)**: méthode de gestion de projets de construction utilisant la modélisation des données du bâtiment via une maquette numérique 3D.
- **Bolt-on** : stratégie de croissance externe qui consiste pour l'acquéreur à cibler des entreprises de petite taille pour compléter ou développer ses activités existantes.
- **BPA ajusté (bénéfice net ajusté par action)** : résultat net ajusté part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

C

- **Chiffre d'affaires** : revenus comprenant toutes les recettes résultant des ventes des services du Groupe.
- **Certification** : vérification des systèmes de gestion et la conformité aux référentiels internationaux de ceux-ci.
- **Capex (Dépenses en Capital)** : total des dépenses d'investissement (corporel ou incorporel) consacrées à l'achat d'équipements professionnel.
- **Capital Social** : partie des capitaux propres apportés par les actionnaires lors de la création de la société ou lors d'une augmentation de capital subséquente.

- **Code Afep-Medef** : code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Association française des entreprises privées (Afep) et le Mouvement des entreprises de France (Medef), après concertation avec les différents acteurs de la place. Ce code contient un ensemble de recommandations exigeant et précis sur le gouvernement d'entreprise. Le Code Afep-Medef fait l'objet de révisions et d'actualisations régulières.
- **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)**: directive de l'Union Européenne qui établit un nouveau cadre de reporting en matière de publication d'informations extra-financières par les entreprises.

D

- **Downstream** : travail en aval dans l'industrie pétrolière, comprenant la commercialisation des produits avant et après raffinage.
- **Dividendes** : part des bénéfices engendrés par une entreprise qui sont équitablement répartis entre les actionnaires, à hauteur du nombre d'actions possédées par chacun d'entre eux.
- **Droit de vote** : droit conféré aux actionnaires d'une entreprise leur permettant de prendre part aux décisions en lien avec l'entreprise et de se prononcer sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales.

E

- **EBITDA** : désigne le résultat d'exploitation courant (EBIT) augmenté des dépréciations et amortissements courants des actifs corporels et incorporels.
- **ESG (Environnement, Social, Gouvernance d'entreprise)** : trois principaux domaines évalués par les analystes ISR (cf définition ci-dessous). Une évaluation positive de ces critères est un gage de qualité. Elle illustre la capacité de l'entreprise à se développer durablement.

F

- **Free Cash-Flow** : flux net de trésorerie généré par les activités courantes, hors mouvements de trésorerie exceptionnels ou extraordinaire liés aux opérations sur capital, aux opérations financières, au refinancement de dettes et à la renégociation ou au remboursement anticipé.

G

- **GES** : Gaz à Effet de Serre.
- **GNL (Gaz Naturel Liquéfié)**: gaz naturel condensé à l'état liquide afin de faciliter son transport et son stockage.

I

- **IACS** : association internationale des sociétés de classification.
- **Internet des Objets (IoT)**: réseau de terminaux physiques, les « objets », intégrant des capteurs, des logiciels et d'autres technologies en vue de se connecter à d'autres terminaux et systèmes sur Internet et d'échanger des données avec eux.

- **Immobilisations**: bien physique, incorporel ou financier d'une certaine valeur, que l'entreprise détient et compte utiliser sur une durée supérieure à un an. C'est une valeur de patrimoine qui a une valeur économique positive pour l'entreprise et qui est censée lui créer des ressources.
- **IRO** : Incidences, Risques et Opportunités.
- **ISO (International Organization for Standardization)** : organisation internationale de normalisation dont l'objectif est de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux appelées normes ISO.
- **ISR (Investissement Socialement Responsable)** : conciliation entre performance économique, impact social et environnemental contribuant au développement durable dans tous les secteurs d'activité.

L

- **LLM (Large Language Model)**: désigne un type de programme d'Intelligence Artificielle (IA) capable entre autres de reconnaître, comprendre, générer et transformer du langage naturel
- **LTO (Licence to Operate)**: désigne le processus par lequel une entreprise ou une organisation obtient une autorisation d'exercer.

M

- **Megatrends (Macro-tendance)** : tendance sociétale qui affectera tous les domaines, y compris les entreprises, dans les années à venir : société, politique, marché...

N

- **Tests non Destructifs (Non-destructive Testing, NDT)** : ensemble de méthodes qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux, sans les dégrader, soit au cours de la production, soit en cours d'utilisation, soit dans le cadre de maintenances.

O

- **Objets verts** : services pour les actifs de production ou utilisant l'énergie verte, essentiels à la transition énergétique mondiale.
- **Opex**: charges supportées par l'entreprise pour les besoins de son activité.
- **OTI (Organisme Tiers Indépendant)** : organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) pour vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales des entreprises.

P

- **Power and Utilities** : services des collectivités comme la production et la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité.
- **Première Partie** : assistance pour un établissement ou une amélioration de la conformité de ses produits.

Q

- **QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)** : ensemble de pratiques et de normes visant à assurer la qualité, l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement au sein des entreprises.

R

- **RGPD (Règlement Général de Protection des Données)**: texte européen de référence en matière de traitement et de protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne.

S

- **Scope 1** : émissions de gaz à effet de serre directement émises par les activités de l'entreprise et issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...).
- **Scope 2** : émissions de gaz à effet de serre indirectes associées à la consommation d'énergie, qui surviennent en dehors des installations de l'entreprise. Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid).
- **Scope 3** : émissions de gaz à effet de serre indirectes qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur (produits et services achetés, transport et logistique, déchets...).
- **Services Capex** : services pour les projets industriels durant les phases de développement et de construction.
- **Services de transition** : comprennent les services cœurs visant à garantir la conformité et la crédibilité des démarches ESG (*diagnostics, audits, certifications*) ainsi que les services d'assistance technique pour soutenir l'opérationnalisation des stratégies ESG (*planification, reporting*).
- **Services Opex** : services portant sur les actifs existants.
- **SICAV** : organismes financiers généralement créés par un organisme bancaire ou financier pour en assurer la gestion. Le gestionnaire récolte des fonds auprès de souscripteurs avec lesquels il constitue des portefeuilles composés, de valeurs mobilières.
- **Seconde Partie** : pour le compte et sous la direction de ses clients, Bureau Veritas assure un contrôle de la chaîne d'approvisionnement.

T

- **Taxonomie européenne** : classification proposée par la Commission européenne concernant les activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement avec pour objectif d'orienter les investissements vers les activités vertes.
- **TEI** : Taux Effectif d'Impôt.
- **TIC (Test, Inspection, Certification)** : industrie dans laquelle opère Bureau Veritas.
- **TIC Council** : association professionnelle des organismes de vérification de conformité.
- **Tierce Partie** : organisme indépendant, établissant des rapports et des certificats attestant de la conformité d'un produit, actif ou système.
- **TSR (Total Shareholder Return)** : taux de rentabilité d'une action sur une période donnée intégrant les dividendes reçus et la plus-value réalisée.

U

- **Upstream** : Travail en amont dans la production pétrolière, comprenant l'exploration et l'extraction des matières ainsi que toutes les activités liées.

V

- **Valeur d'entreprise** : Capitalisation boursière d'une entreprise plus son endettement.

8.6 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques qui constituent le Document d'enregistrement universel prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les principales informations qui constituent le rapport financier annuel prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- les principales informations qui constituent le rapport de gestion prévues par les articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce ;
- les principales informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévues par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce ;
- les informations sur les rémunérations avec la présentation sous forme des 11 tableaux préconisés par l'AMF (voir également Code AFEP/MEDEF).

Ces tables renvoient aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnés les éléments exigés par les lois, règlements et recommandations mentionnés ci-avant.

8.6.1 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	536
1.1 Personnes responsables des informations	536
1.2 Déclaration des personnes responsables	536
1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4 Informations provenant d'une tierce partie	N/A
1.5 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	537
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques	537
3. Facteurs de risque	356 - 366 , 416 , 456 - 460
4. Informations concernant Bureau Veritas	
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	510
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	510
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	510
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	510
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	
5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	74 - 94 du Document d'enregistrement universel (DEU) 2025 68 - 88 du DEU 2024 49 - 70 du DEU 2023
5.1.2 Nouveau produit ou service importants lancé sur le marché	N/A

**Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017**

	Page(s)	
5.2	Principaux marchés	62 du DEU 2025 57 du DEU 2024 40 du DEU 2023
5.3	Événements importants dans le développement des activités	62 , 380 - 399
5.4	Stratégie et objectifs	65 - 73
5.5	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	95 - 96
5.6	Position concurrentielle	64
5.7	Investissements	395 , 398 du DEU 2024
5.7.1	<i>Investissements importants réalisés</i>	371 , 374 du DEU 2024 344 , 348 du DEU 2023
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours et engagements futurs</i>	398 , 431 - 432
5.7.3	<i>Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif/passif, de sa situation financière ou de ses résultats</i>	232 , 490 - 491
5.7.4	<i>Questions environnementales</i>	129 - 158
6.	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	2 - 55 , 511 - 512
6.2	Liste des filiales importantes	511 - 512
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	27 - 29 , 380 , 406 - 410 du DEU 2025
7.1.1	<i>Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière</i>	33 et 35 , 356 - 356 , 386 - 386 du DEU 2024 24 , 28 , 330 , 356 - 360 du DEU 2023
7.1.2	<i>Évolution future probable des activités de l'émetteur et ses activités de recherche et développement</i>	67 - 73 , 97
7.2	Résultats d'exploitation	
7.2.1	<i>Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements</i>	385 - 392 , 422
7.2.2	<i>Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	385 - 392 , 422
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	409
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	393 - 395 , 410
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	396 - 398
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités du Groupe	416
8.5	Sources de financement attendues	398
9.	Environnement réglementaire	76 , 129 - 141
10.	Information sur les tendances	
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	399 , 461

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)	
10.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	399
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	245 - 274 , 294 - 298
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	301
13.	Rémunération et avantages	305 - 353
13.1	Rémunérations et avantages en nature	305 - 338
13.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	305 - 338
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	275 - 300
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	246 - 265 , 294
14.2	Contrats de service	301
14.3	Informations sur le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations	279 - 286
14.4	Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	240
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	241 - 261
15.	Salariés	
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs	159 - 190 , 214 - 219
15.2	Participations et <i>stock-options</i> détenues par les membres du Conseil d'administration et par la Direction générale	332 - 338 , 339 - 353
15.3	Participation des salariés dans le capital	169 , 274 , 348 - 352 , 519 - 524
16.	Principaux actionnaires	
16.1	Franchissement de seuils	522 - 524
16.2	Existence de droits de vote différents	524 , 532
16.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur et mesures prises pour que ce contrôle ne s'exerce pas de manière abusive	62 , 412 , 519 - 524
16.4	Accord connu de Bureau Veritas dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	304
17.	Transactions avec des parties liées	461
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats	
18.1	Informations financières historiques	405 - 487 , 380 - 402 , 479 - 488 du DEU 2025
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices	382 - 460 , 356 - 378 , 456 - 474 du DEU 2024
		330 - 352 , 356 - 422 , 429 - 450 du DEU 2023
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A



Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)
18.1.3 Normes comptables	484 - 486
18.1.4 Changement de référentiel comptable	484 - 486
18.1.5 Informations financières en normes comptables françaises	479 - 487
18.1.6 États financiers consolidés	406 - 473
18.1.7 Date des dernières informations financières	31/12/2025
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
	474 - 478 , 504 - 507 du DEU 2025
18.3 Audit des informations financières historiques annuelles (rapport d'audit)	450 - 455 , 478 - 481 du DEU 2024 423 - 428 , 451 - 455 du DEU 2023
18.4 Informations financières <i>pro-forma</i>	430
18.5 Politique de distribution de dividendes et montant du dividende	73 , 380 , 528
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	377
18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	403
19. Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	516
19.1.1 Capital souscrit	516
19.1.2 Autres actions	518
19.1.3 Actions autodétenues	516 - 518 , 521
19.1.4 Valeurs mobilières	516 - 524
19.1.5 Conditions d'acquisition	518
19.1.6 Options ou accords	518
19.1.7 Historique du capital	519
19.2 Acte constitutif et statuts	530 - 533
19.2.1 Objet social	530
19.2.2 Droits et privilèges des actions	530 - 531
19.2.3 Éléments de changement de contrôle	304
20. Contrats importants	403
21. Documents disponibles	538

8.6.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Table de concordance du rapport financier annuel – Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

	Page(s)
Comptes consolidés du Groupe	406 - 410
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	474 - 478
Comptes annuels de la Société	479 - 487
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	504 - 507
Rapport de gestion (au sens du Code de commerce)	voir 8.6.3 , pages 545 - 546
Attestation du responsable du rapport financier annuel	536
Rachat par la Société de ses propres actions	516 - 518
Honoraires des Commissaires aux comptes	461

8.6.3 RAPPORT DE GESTION

Table de concordance du rapport de gestion – Articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce

	Section(s)	Page(s)
Situation et activité de la Société et du Groupe		
Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	1.5 , 5.1	74 - 94 , 380 - 384
Activité et résultats de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.5 , 5.2	74 - 94 , 385 - 392
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.10.5	503
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	5.2 - 5.5	385 - 399
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.2 - 5.5	385 - 399
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	Rapport intégré, 1.4.3.4 - 1.4.3.5 ; 5.1.4 ; 5.5	27 - 29 , 72 - 73 , 383 - 384 , 399
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.4.3 , 5.5	67 - 73 , 399
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	5.4 , 6.6	399 , 461
Activités en matière de recherche et développement	1.7	97
Actionnariat et capital		
Structure et évolution du capital social	7.7 , 7.8.1	516 - 519 , 519 - 524
Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	1.2 , 7.8.1	62 , 519 - 524
Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années	7.8.1	521
État de la participation des salariés au capital social	7.8.1	521 - 520
Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	7.8.1	522
Achat et revente par la Société de ses propres actions	7.7.3	516 - 518
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	6.6 , 6.9 , 7.2 - 7.3	462 - 473 , 490 - 491 , 511 - 512
Prises de participation ou prises de contrôle significatives intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A	N/A
Succursales existantes	6.6 , 6.9	462 - 473 , 490 - 491
Évolution du cours de Bourse	7.9.3	528
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	6.10.2 , 7.9.2	502 , 528
Information sur les conditions relatives à l'exercice de <i>stock-options</i> attribuées aux dirigeants et à la conservation des actions	3.7.2.3 , 3.7.3.3 , 3.7.4	312 - 316 , 321 - 324 , 332 - 338
Information sur les conditions relatives à la conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	3.7.2.3 , 3.7.3.3 , 3.7.4	312 - 316 , 321 - 324 , 332 - 338
Opérations réalisées par les dirigeants, leurs proches et les personnes assimilées, sur les titres de la Société	3.8.2	340
Facteurs de risques et contrôle interne		
Description des principaux risques et incertitudes	4.1	356 - 366
Description et gestion des risques environnementaux et climatiques	2.2.2.3 , 2.2.3	143 - 149 , 157
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par l'entreprise	2.2.2	142 - 156
Indications sur l'utilisation des instruments financiers (gestion des risques financiers)	6.6	416 , 456 - 460
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.3	369 - 375
Informations environnementales sociales et sociétales		
Rapport de durabilité	Chapitre 2	101 - 237
Informations sociales, environnementales et sociétales	Chapitre 2	129 - 212
Démocratie locale	Chapitre 2	106



Table de concordance du rapport de gestion – Articles L. 22-10-34 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce

	Section(s)	Page(s)
Plan de vigilance	2.4.4	202 - 205
Autres informations		
Délai de paiement des fournisseurs et des clients	6.10.6	503
Montant des dépenses somptuaires	6.10.3	503
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
Annexes au rapport de gestion		
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	8.6.4	546
Avis de l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations fournies dans le Rapport de durabilité	2.7	234 - 237

8.6.4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise – Articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce

	Page(s)
Modalités d'exercice de la Direction générale	241 - 244 , 294 - 301
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « Appliquer ou expliquer »	240 - 240
Composition du Conseil	245 - 258 , 259 - 260
Sélection des administrateurs	262 - 264
Représentation équilibrée des femmes et des hommes	245
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	245
Politique de diversité au sein du Comité exécutif	299
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (y compris dirigeants)	246 - 258
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	275 - 293
Limitations des pouvoirs du Directeur Général	243
Plans de succession du Comité exécutif y compris celui du Directeur Général	300 - 300
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale, conventions réglementées	N/A
Procédure mise en place par le Conseil afin d'évaluer régulièrement la nature des conventions courantes	292 - 293
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux (<i>ex-post</i>) – rapport sur la rémunération de l'exercice 2024	319 - 331
Politique de rémunération des mandataires sociaux (<i>ex-ante</i>)	309 - 319
Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des mandataires sociaux (y compris dirigeants et la rémunération moyenne et médiane des salariés)	328 - 329
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	305 - 328
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	302 - 304
Informations prévues à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	304
Assemblée générale et modalités de participation	304 , 531 - 532
Droits liés aux actions	530 - 531

8.6.5 TABLEAUX AMF SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Table de concordance des tableaux des rémunérations figurant dans les recommandations de l'AMF		Page(s)
Tableau n° 1	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	332
Tableau n° 2	Synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général	333
Tableau n° 3	Rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil d'administration	320 - 320
Tableau n° 4	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	333
Tableau n° 5	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	334
Tableau n° 6	Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	334
Tableau n° 7	Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	334
Tableau n° 8	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	335
Tableau n° 9	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice	352
Tableau n° 10	Historique des attributions gratuites d'actions	337
Tableau n° 11	Synthèse des contrats, régimes et indemnités applicables aux dirigeants mandataires sociaux	338

BUREAU VERITAS
Société Anonyme au capital de 54 464 582,40 euros
RCS Nanterre B 775 690 621
Siège social :
Tour Alto
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie - France
Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet
www.bureauveritas.com
www.bureauveritas.fr
<http://group.bureauveritas.com>

Conception & réalisation  Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur labellisé Imprim'Vert®.
Le papier utilisé est certifié PEFC™, issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Crédits photo :

Bureau Veritas, Shutterstock, AdobeStock : Addictive Stock Core, aiisha, andrew_shots, Andrey Popov, Anna Stakhiv, anusak, CandyRetriever, Charles, Dusan Petkovic, FotoArtist, Framestock, Gorodenkoff, Hien Phung, hiyusuke9, karegg, kobkeroku, Malambo C/peopleimages.com, Manuel, Maryna, monsitj, Moon Cactus, moofushi, NVB Stocker, Parilov, passarut, Paul Daniels, peopleimages.com, Photocreo Bednarek, pressmaster; Rawpixel.com, SKT Studio, red_orange_stock, RONNY, sunshinemoother, terovesalainen, Trendy & Lifestyle, ty, Veayo, zhao dongfang, Zie. Getty images : Andriy Onufriyenko, Andriy Onufriyenko, Bugtiger, Catherine Delahaye, Cecilie_arcurus, Ek Image/Science Photo Library, Erik Isakson, Powerofforever.

Conception et réalisation du rapport intégré :

HAVAS Paris

BUREAU VERITAS
TOUR ALTO, 4 PLACE DES SAISONS
92400 COURBEVOIE - FRANCE
BUREAUVERITAS.COM



BUREAU
VERITAS

Shaping a World of Trust*